

CEA (CNRS - EHESS)
Centre d'Etudes Africaines,
(Centre National de la Recherche
Scientifique - Ecole des Hautes
Etudes en Sciences Sociales)

CEPED
Centre Français
sur la Population
et le Développement

ORSTOM
Institut Français de
Recherche Scientifique
pour le Développement
en Coopération

avec l'appui financier de :
Bureau International du Travail
Ministère français de la Coopération

colloque international

L'enfant exploité

- mise au travail et prolétarianisation -

Paris, les 24, 25 et 26 novembre 1994

le 24, de 9 h 30 à 13 h :

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SYSTEME ECONOMIQUE
sous la présidence de Y. Simbron, Directeur du BIT pour la France, avec :

le 24, de 14 h 30 à 18 h :

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL
sous la présidence de R. Cabanes, ORSTOM

le 25, de 9 h 30 à 13 h :

STRATEGIES FAMILIALES ET REPRODUCTIONS
sous la présidence de Y. Pellé, représentant l'UNICEF

le 25, de 14 h 30 à 18 h :

LES POLITIQUES PUBLIQUES
sous la présidence de C. Meillassoux, CNRS

le 26, de 9 h 30 à 13 h :

STATUT DU TRAVAIL, STATUT DE L'ENFANT
sous la présidence de B. Schlemmer, ORSTOM

Le comité d'organisation
R. Cabanes, F. Gendreau, C. Meillassoux, A. Morice, D. Poitou, B. Schlemmer, M. Verlet.

Bernard Schlemmer : ORSTOM, 74 route d'Aulnay, 93143 BONDY-CEDEX, France

CEA (CNRS - EHESS)

Centre d'Etudes Africaines,
(Centre National de la Recherche
Scientifique - Ecole des Hautes
Etudes en Sciences Sociales)

CEPED

Centre Français
sur la Population
et le Développement

ORSTOM

Institut Français de
Recherche Scientifique
pour le Développement
en Coopération

colloque international
L'enfant exploité
- mise au travail et prolétarisation -
PARIS, LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 1994

BULLETIN THEMATIQUE N° 1
THEMATIC BULLETIN N°1

MATINEE DU JEUDI 24 NOVEMBRE

sous la présidence de Monsieur Yannick Simbron, directeur du BIT pour la France

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SYSTEME ECONOMIQUE
CHILD LABOUR IN THE ECONOMICAL SYSTEM

Aloysius AJAB AMIN (Univ. de Yaounde II, Cameroun)	p. 3
Socio-economic impact on child labour in Cameroon	
Chantana BANPASIRICHOTE (Chulalongkorn Univ. Social Research Inst. Bangkok, Thailand)	9
Working children in Thailand : an extent of social exclusion in rapid economic growth	
Mohini GULRAJANI (Univ. of Delhi)	15
Child labour and the export sector in the third world : a case study of the indian carpet industry	
Marie-France LANGE (ORSTOM)	25
La main d'oeuvre enfantine en milieu rural togolais : une force de travail disputée	—
Dilali SARI (Univ. d'Alger)	31
La recrudescence de l'emploi des enfants en Algérie	
TRAN KIEM (National Inst. for Educational Science, Hanoi, Vietnam)	37
Urban child outside of the norm : present status and causes	

SOCIO-ECONOMIC IMPACT ON CHILD LABOUR IN CAMEROON

1. Introduction

Cameroon, with an estimated population of 12 million people (census 1987), has 46.4 % of the population within 0-15 age group, with the bulk in rural areas. The potential labour supply of child labour is therefore high (tables 1 & 2). There has been no accurate information on child labour in Cameroon, although casual observation and scattered evidence has shown a very high incidence of child labour nation-wide (Amin, 1993). The incidence of child labour is very high in labour intensive activities and also in components of production that constitute high labour-cost. Child labour is also very visible in certain activities which adults may not like to or are unable to perform well, although adults and children perform often the same activities.

2. Child Labour in Cultural Context

Defining child labour involves at least three concepts, child, work and labour, which complicates general definition of child labour. Legally, children below 14 years old are not allowed to be admitted into work. Yet in Cameroon some societies have different thresholds for separating childhood from adulthood. The criteria may be based mainly on the fulfillment of certain social requirements or functions. Cameroon has over 200 ethnic groups with a range of cultural values and practices. These ethnic groups could simply be classified into two main groups : centralized and segmentary systems. The segmentary system is dominant in the Southern Cameroon (the forest region). The demographic structures, topography and ecology differ from that of the Northern Cameroon. Here political power is diffused in the different village units who choose their village heads and councilors to ensure the smooth running of their villages. While the centralized system has a hierarchical structure of power. The leader of an ethnic group also has other villages under his authority. For instance, the sultan or Lamido heads the peuls and governs his people with the help of the notables (Cameroon 1992). These modes of social organizations salaries which they now receive irregularly. The 1980's oil revenue boom contributed in the expansion of the public sector which resulted into increase number of civil servants. But since 1989, more than 46 thousand persons have been laid off. In January 1994, the Cameroon's CFA franc was devalued by 50 % against the French Franc. This has tended to increase the general price level. The inflation rate has increased from 12 % in 1993 to 30 %.

The overall purchasing power has sharply dropped, with the per capita income declining to less than the 1980 level around 209 000 Frs having reached its peak of 406 000 francs CFA in 1985. In fact as the GDP drops yearly the demographic growth rate is currently estimated at 2.9 %. Hence the per capita income has been declining sharply. The government has also drastically reduced its expenditures, particularly in the social and investment sector. These measures have reduced economic activities and increased the level of unemployment. The expenditure on education (table 6) and health has been sharply cut, resulting in low quality of education and health and also reduced the quantity of education and health. Both external and internal debts are increasing. They rose to 1 661 billion francs CFA in 1992. The domestic debts, which is now more than 900 billion francs CFA, are owed mainly to the private sector suppliers. The government has been forced to cut down its expenditure, this has reinforced the cash flow problems and thus drastically reducing economic activities, and increasing unemployment.

All this has combined to have a tremendous effects on the population, particularly the rural population which depends directly and indirectly on the public sector. For instance, the civil servants remittances to the rural areas, as well as their demand for agricultural goods has fallen sharply. In all, the level of poverty in the country has risen sharply. With the relaxing of the laws for employment in favour of employers since 1992, there has been a mark increase in informal marginal economic activities. As families get involved in these informal marginal activities, so too increasing number of children are being involved in various economic activities even to augment family income or just to survive themselves. In fact, the current economic crisis is providing much pressure on children to work. As the economic security of the adults are weakened, there is much greater demand for child labour in different forms.

4. Forms of Child Labour

Child labour is today practiced in different forms in both rural and urban environments. In the rural areas, agricultural work are the main activities in which children are involved, although children carry out activities such as house cleaning, cooking, child minding, fetching water and fuel and other chores. Girls often are involved in activities at very young age -5 years old ; and progressively take over more household responsibility as they become more mature. These kinds of activities have become child labour because of the amount, intensity and conditions of work which are harmful to the physical, mental and social development of

the child. They are often withdrawn from school to do agricultural work. Children used to be involved in arts and crafts. Nowadays these rural traditional arts and crafts have declined with the rural apprenticeship.

In the urban environment, child labour take many forms : domestic and "invisible" child labour, street child labour, and apprentice form of child labour. The majority of the children in the urban areas are usually from the rural environment (table 5). Child labour as practiced outside the family is under various 'arrangements'. More than 90 % of child labour in the big towns come from the rural areas under certain arrangements between their parents and their 'employers' or third parties (the middle persons). These children are mainly employed as domestic child labour. Often as in the case of children from the Western part of the country, the parents would want to see the potential 'employers' of their children in person. But there are few cases where the children can just be handed over to the middle person who would in turn give the child to the 'employer'. In any case, there is always somebody who acts as a link between the parent and the employer. The role the middle person plays differ. Some middle persons are very influential and have great control over the children, they may go as far as obtaining a fee - they become like professionals, while others simply link the parents with the employers.

The material arrangements take various forms ; for instance, the children may send remittances back home, stay in and work with the employer ; or the employer may send the remittances directly to the parents ; or, on the contrary, the monthly or yearly remuneration of the child could be kept and given to the child at the end of the work period. Sometimes the employer or "adopted parents" may be given a free hand to do what he thinks is good for the child. Generally, as the children are separated from their parental homes at such young ages, the parental affection wanes and consequently the family ties weakens. In fact, some children end up to be runaways, partly because of the bad treatment received from their employers.

The second category of child labour are the street child labour. Here we must distinguish three groups of children who work on the streets in an urban environment such as Yaounde and Douala. The first group are those children who are sent by their parents or guardians or 'employers' to go to the streets to sell some goods or render some services. They still spend very long hours on the streets. In certain cases the children accompany their parents (often their mothers) to sell goods particularly food items on the streets. To some extent, they form an economic unit with their family. That is the children still have strong family ties. But with continuous street work the family ties become not too strong. The family affection weakens as the children spend more time outside the home performing economic activities. The second group are children who work on the streets but do not have continuous contact with their parents. Sometimes they return home but disappear again into the streets. Here the family ties are eroding very fast. The third group are those children working on the streets. They have completely lost contact with their families. In the studies on Yaounde/Douala street children, these three groups of children were distinguished (MINASCOF/UNICEF 1993). Child street workers seems to shift from first to the third group. The numbers in all the groups are increasing, particularly in the first group.

Another group of street child workers which I found difficult to classify under the above groups is the group involved in beggary and illegal activities such as prostitution. They are many beggars, some accompany their mothers. Some work for unknown employers who not only exploit the children but the children are always asked to bring in a daily fixed amount of money or some material items. Sometimes the children are forced to steal money and goods. The number of child beggars in different forms is increasing as life becomes more difficult. Children prostitution is difficult to identify because the girl children involved in such activities may do so in the night while carrying out other activities during the day. However, there are reports of very young girls looking for clients in places such as parks, bars in the night. The number of these child prostitution have increased in the past three years despite the threat of diseases such as AIDS. Among this group, the filial relationship is almost absent. If at all there is any relationship, it seems to be limited to that of material.

The third category of child labour are those under the apprenticeship system. Apprenticeship may be in metal works, auto-mechanic, carpentry, brickmaking, iron pot making. Child labour as practiced here is often under the guise of apprenticeship. Children work under very risky and dangerous conditions yet they pay for their apprenticeship which are often prolonged. The proportion of children engaged in exploitative activities in the urban sector is increasing sharply, although there are more working children in the rural areas than in the urban areas. While the nature and type of activities in which children are involved in the rural sector has not much changed, the number of exploitative and hazardous activities in the urban sector has increased drastically, and also in intensity.

Some domestic child workers usually learn a trader and some are treated quite well, and they are better off than they would have been in the village. Yet some usually become worse off than they started.

The child street workers generally regard their work as transitory, they hope for a better life. The street child workers within the family unit, derive much benefits and above all they feel protected by the family. But most are left unprotected, particularly those of the second and third groups. The apprenticeship is a very varied category, as the demand for child workers into hazardous and exploitative forms of apprenticeship is increasing. For instance, to sell iron pots cheaply, children are drawn into collecting iron bars and helping in transforming them into iron pots. People can no longer afford new cars, the roads are bad and they weigh heavily on the cars. The old cars must keep on moving but they need repairs and maintenance - very high demand for moto-mechanics. So children are attracted into motor mechanics, in some cases at very young age. Similar situations occur in other trade such as carpentry, metal works, brickmaking. We are not sure of the professional skill acquired but we are sure of the hazardous and exploitative nature of the apprenticeship. The institutions or units under which the children work matter as much as the type of activities in which the children are engaged, especially in terms of imparting skills and being rewarding as against being merely exploitative.

5) Problems of Child Labour

Today, child labour has become a great concern because children work at too young an age. Children are put under exploitative situations in the form of low pay, hazardous and dangerous working conditions, excessive long and continuous hours of work, and other types of abusive social and work practices. Under these circumstances, the health, physical, educational and intellectual development of the children as well as their lifetime opportunities may be seriously hampered.

In the apprenticeship, children hardly receive any professional training. The children do not receive any theory which can give them a sound basis for their skills. Because of poor training, the children move from one trade to another and are never stable in one job ; and they have no sense of direction in life. It has been documented that street child workers suffer from many serious effects. They suffer from excessive fatigue, they do obtain sexually transmitted diseases. They tend to become truants and defy parental authority. Besides being exposed to physical injuries, they are vulnerable to street crimes and dislike a stable lifestyle. Also the domestic child worker tend to withdraw from the society, as they perceive themselves inferior, they also suffer from depression (Kayonga male 1985).

Generally, children are smaller than adults. Psychologically, physiologically and anatomically they are different from adults. They cannot, therefore, carry out the same work load as adult and the same amount of work can have very bad effects on the children. Above all, children do react differently to working conditions. Children easily get tired, easily become inattentive and lack judgment, as such they are easily prone to occupational injuries which sometimes result to death (Berger 1954, and Rahim 1985). When exposed to the same physical working conditions or environment, as adults, children are more susceptible to hazards. This has been confirmed in Khartoum (Osmar 1984) and in Yaounde in the studies on car washing and iron pot making, younger child car washers and pot makers were found to be more vulnerable to accidents and diseases (Nouthe 1993). Children workers under apprenticeship system have been found to suffer greatly. Some have lost their fingers, eyes, or become blind handicapped because of occupational accidents (Tchouatien 1993). Child labour is generally taken for granted. In fact, children are engaged to carry out different activities without contracts. The employers then avoid certain costs ; for example, employers can dismiss the child worker at will, with no compensation, and avoid certain costs related to regular employment such as social security, insurance, health benefits and other benefits. Domestic child workers are employed without medical examination.

6. Factors Contributing to Child Labour

There are many factors contributing to child labour in Cameroon ; we have mentioned some above, but below we discuss further with more details ; stressing that the economic crisis has been the principal cause of high incidence of child labour. The traditional belief that children participate in household or family activities was a form of education and socialization for the upbringing of the children has become an excuse for parents to push children into child labour situations. Today we find children working all day long in the farms or selling food items on the streets. Children are even withdrawn from school and sent to perform economic activities.

In the Northern part of Cameroon, because of the culture and geography of the area, children are forced to carry out many types of activities ranging from animal rearing, water and fuel fetching from very long distances to (very young children) selling on the streets. This partly explains why the Northern part of Cameroon has the lowest enrollment rate, particularly for girls, at primary school level (UNDP 1991). Now the reported case of drought, food-shortages has meant more time is devoted by women and children to fetching water and fuel and food.

Nationally, primary school enrollment increased up to 1989 and after that it started declining (table 3). Initially, private education was badly affected by the economic crisis which started in 1985 (UNDP 1991), but

later the public schools too became expensive. Parents are today unable to afford the cost of their children's education, even at the primary level (Amin, 1993).

Cameroon's primary education is not yet compulsory. The lack of financial resources, the inadequate and poor educational infrastructure and the insufficient trained staff to create and operate schools makes it difficult but not impossible to have universal primary education in Cameroon today. Furthermore, the present educational system is directed towards the formal educational system (secondary school system) where only very few primary school output enter. The rest are then prone to become child labour. Also despite its declining quality, the educational system is inadapted to the Cameroon socio-economic environment. Both parents and children are tending to find little value in the formal educational system. Some would prefer their children to work than to attend school. Literacy is one indicator that reflects past educational achievement. That is because of today's poor basic educational performance in terms of deteriorating quality and in adequate quantity, today's educational performance will show up in the future in lower literacy rates.

The current economic situation has greatly increased the incidence of child labour even only to supplement family income. It is a fact of life that as people become poorer, they develop survival strategies which include sending children to work. The real cost of children going to school has therefore become very high. Before the economic crisis, schooling was considered a sure route to a good future. Today the unemployment rate among school leavers have increased ; so that parents see little use in sending their children to school.

The economic situation has pushed many people into the informal sector. Studies (DIAL/DSCN 1993, PNUD 1993) show that in 1992, 82 % jobs were created in the informal sector. Before the crisis the public sector employed 50 % as against 30 % in the informal sector. This is the situation in Yaounde ; although it is an administrative town, it reflects the national trend. It is important to note that informal sector is dominated by poor households or families, who have the highest number of children. Their children make significant contribution to the household economy, mainly in the informal sector.

Between 1988 and 1991, more than 46 000 workers have lost their employment, their main source, if not the only source, of income. These persons have tended to move into the informal sector performing informal activities. This has exposed many households to economic insecurity and consequently the incidence of child labour has increased. Children are forced by hard economic conditions to also contribute to family income or survival.

Nowadays many parents send their children to work ; this has generally led to declining of family ties and an increase in child labour in many forms. Basic family needs have increased but the level of poverty has also increased. The number of single parents, particularly in homes with women as head of the family, are increasing in poverty. In the informal sector, women workers, especially those who are single parents, tend to be accompanied by their children to work (DIAL/DSCN 1993).

The responses to child labour world wide have been highlighted particularly by the 1989 United Nation (UN) Convention on Rights of the Child, the 1990 World Summit on Children, the ILO activities on child labour and the actions of UN member states against child labour. Despite all this, Cameroon's legislation and the ratified international conventions on child labour are still limited and inadequate, particularly in coverage and enforcement measures. For instance, the incidence of child labour is very high in domestic services, apprenticeship and street work, yet children workers in these sectors are not well protected by law. People employ children with impunity.

7. Policy Implications

There is a direct link between the employment, income status of the family and child labour. The household or family's decision to get the children involved in economic activities depends on family's asset position, employment status and income earning level, access to schooling and the social environment. ILO studies (1986) and Cameroon Provincial reports seem to also confirm this. Hence child labour could be reduced if there could be programmes geared at generating and enhancing income and employment opportunities for adults. This would include a general macro-level policy to reduce poverty. It is also important for primary school facilities to be improved and expanded. And not only to relate the educational activity to the local environment but also to make schooling accessible. This should include the encouragement and developing the nonformal and informal educational system to become more useful and productive in the society.

These measures should be supplemented by increased public awareness programme. And above all, labour legislation should be extended in coverage and increased enforcement should be followed by high penalties for infringement of the labour laws, particularly those related to children. Finally, to identify working children,

and increase public information and general policy measures, there should be a mark improvement in statistics collection and management particularly on children.

8. CONCLUSION

Although family ties in the rural areas are still strong, the family ties are weakening rapidly in the urban areas, where most children are increasingly working under very difficult conditions. The current economic crisis has caused a drastic reduction in economic activities and increased the number of the unemployed. The informal sector has become very important in absorbing people, particularly women and children, into performing marginal economic activities for survival. Children who are involved in some of these activities, particularly in the urban areas, are left unprotected and are faced with extreme risks.

Cameroon's economy is not improving ; and increasing number of children continue to work unprotected. Their work conditions and practices continue to be risky and exploitative. But the protection of the Cameroonian children from dangerous, hazardous, risky and exploitative situations should have the first call on the national resources ; so as to sustain the concern and capacity of the nation, no matter the country's economic situation.

Solving the child labour problem would depend on a concerted effort on all those who are directly and indirectly concerned and interested ; and above all removing the root causes of the problem, which in this case is partly poverty.

References

- Amin, Aloysius Ajab (1993), *Child Labour in Cameroon: A situation Analysis* (IPEC/ILO) Bureau de L'OIT pour L'Afrique Centrale.
- Berger L.R. (1984), Conceptual Framework : Child Labour and health WHO (Unpublished paper).
- Cameroon, Republique du (1993), *Indicateurs Démographique sur le Cameroun*, Ministère du Plan et de L'Aménagement du Territoire, Yaoundé.
- Cameroon, Republic of (1992), *Environment and sustainable Development for Cameroon : Report of multi-disciplinary and multi-institutional mission on the Environment*, Yaounde.
- DIAL/DSCN (1993) a), Conditions d'activité de la population de Yaounde : Premiers resultats: Republique du Cameroon.
- DIAL/DSCN (1993) b) Fyfe, Alec (1993), *Child Labour: A guide to Proiect design*, International Labour Office - Geneva.
- ILO (1986), "Asian Regional Tripartite Workshop on Practical measures to combat child labour", *Proceedings and working papers*. Bangkok 22-30 September 1986.
- ILO (1992), *Towards Action Against Child labour in Zimbabwe*, International Labour Organization, Geneva.
- Kayongo-Male, Diane (1985), "Social-Psychological problems of child workers" unpublished paper.
- MINASCOF/UNICEF (1993), *Stratégie de survie l'enfant dans la rue*, Yaoundé.
- Nouthe Djubgang (1993), "Child labour in Cameroon : Some Health Hazards", A paper presented - IPEC workshop on Hazards to the safety and Health of working children, New-Delhi 4-8 April.
- Osman Y. (1985), "Special risk factors of children at work in the Sudan", WHO 1985 (unpublished paper).
- Rahim SIA (1985) "Psychological problems of children at work", WHO (unpublished paper).
- Rialp Victoria (1993), *Children and hazardous work in the Philippines*, International Labour Organization Geneva.
- Tchouatien J .C (1993), "Hazardous Child work in Cameroon", A paper presented - IPEC workshop on Hazards to the safety and Health of working children, New Delhi, 4-8 April 1993).
- UNDP/PNUD (1991, 1993), *Le Développement Humain au Cameroun*.

10) Tables

Table 1. Population for the age group 6-14 (in thousands).

Year	1989	1990	1991	1992	1993
Female	1355	1409	1462	1514	1563
Total	2767	2873	2975	3074	3167

Source : *Indicateur Demographiques sur le Cameroun*.

Ministère du plan et de l'Aménagement du Territoire. République du Cameroun 1993.

Table 2. Cameroon Agricultural Population age group 5-14

year	1987/88	1988/89	1989/90
Female	933900	999630	1007410
Total	1927100	12089830	2102610

Source: Agricultural survey for various years.

Table 3. Primary School Enrolment

Year	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
Enrolment	1964158	1946301	1964146	2312545	2175805

Source: MINISTRY of National Education 1993

Table 4. Gross Domestic Product Estimates (in current billion francs CFA.)

Year	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Amount	1410	1797	2173	2618	3195	3839	4135	3922
Year	1988	1989	1990	1991	1992	1993		
Amount	3645	3513	3421	3424	3207	2984		

Source: Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire 1993.

Table 5. Rate of Urbanization (%) mainly youths

Year	1989	1990	1991	1992	1993
Percentage	39.6	40.6	41.5	42.2	43.4

Source: *Indicateur Demographique sur le Cameroun*, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, République du Cameroun 1993.

Table 6 Public Expenditure on Education from 1986 to 1990 / 91 (in current million CFA francs)

Year	1985/86	1987/88	1988/89	1990/91
Total	115 150	119 568	73 703	94 071
Amount	12110	5625	3307	2167

Source: PNUD 1993 P 39.

Table 7. Total public expenditure (current billion francs CFA)

Year	1986	1987/	1988/	1989/	1990/	1991/	1992/
	87	88	89	90	91	92	93
Amount	800	650	600	600	550	572	467

Source: Finance Bill of the Republic of Cameroon for the 1993/94 and 1994 / 95 Financial years; and Cameroon in Figures 1990.

**Working Children in Thailand:
An Extent of Social Exclusion in Rapid Economic Growth**

1. Development of perceptions on child labour

Over the last 30 years after a number of country-children began entering into nonhousehold work, working children in Thailand have been perceived in different ways. The traditional role of children in household economy, has been changing together with national economic conditions. The way people look at the issue through different periods was influenced by a few factors as to how children have been used in the labour market, the impacts upon them, and the responses of the national social policy. The issue started with economic role of children in the labour force and went into the realm of social welfare and the latest discussion is geared toward child's rights and the implication on social integration.

1.1. 1970s Employment Promotion

Studies on child labour clearly appeared by 1968. The Department of Labour, or currently the Ministry of Labour and Social Welfare, has reported a survey on child and woman labour (Department of Labour, 1968). Back then children have already been found in textile industry around Bangkok area (Nikorn Praisaengpech, 1968) The survey and studies in the early period, however, did not emphasize working conditions of the young. With economic stagnation for several years in 1970s, the concern was about the inclusion of those unemployed or under-employed into the labour market. Children's working conditions, although was reported under-standard, the articulation of the issue was restrained by the insufficient information on the extent of the incidence and the understanding of the process into the labour market of children.

1.2. An awareness of Social problems of the disadvantaged, 1980s

By the end of 1970s, the issue of child labour was provoked with in-depth documentaries and news on cases of exploited children in the workplace, which created an important political impact. As a result, more studies began to shed light on diversity of working children covering different types of work, origin community studies and the process of job seeking in the labour market. It was certain that bringing child labour into the market has become a business in itself, i.e., private placement offices. Moreover, most studies indicated a concentration of incidences of child labour in the Metropolitan and industrial areas. Child labour by all means has been growing together with the industrial sector. After the channel for job seeking being established systematically, the concern for child labour in the early 1980s has focused on economic abuse and exploitation of children. The analysis on the problem of child labour was reflected in the expression of "children in especially difficult situations" (Saisuree and Nisa, 1994) which is substantiated by the understandard of conditions of work and employment of young workers.

The revealed situation of working children in non-agricultural industries has altered an understanding of traditional role of children in household economy. This is because the elements of 'work' and working environments has completely changed from a process of work and community socialization to economic exploitation. This is especially true for those migrant child workers. Yet, the trade off between economic gain and social cost for having children to work has not been balanced. The discussion on child workers are more practical after the problem being realized by the state and accepted it as a social problem. The issue of concern has been opened more to social services needed by the children. By evaluating the availability and accessibility of services, working children are categorized as disadvantaged group (CUSRI, 1992) This classification has been used to explain the cause of child labour phenomenon.

1.3. Child's rights and social exclusion

By 1997, economic growth has reached to the peak with two digit growth rate and it was expected that the improvement of household income would reduce the number of children joining the labour market before an acceptable age. The situation went into the opposite. The labour force survey indicated a rising number of working children from 20 to 25 per cent of the 11-14 age-group in the labour force in 1984 and 1988 respectively (Chantana 1992:12). The development of the labour market segmentation has resulted in the expansion of market for unskilled labour including children. In early 1990s, NGOs also reported to have found a number of alien child labour from neighboring countries especially Laos and Burma. The situation where there are a diversity of working children, a discrimination in labour protection can be observed. Incidences of child labour exploitation and discrimination toward alien child labour has been addressed by human rights groups. The concern as to how children should be treated in the workplace bring the issue to the subject of basic needs for children. To guide a social policy for different disadvantaged groups including child labour, the National Youth Bureau has delivered an evaluation framework for child's development based on basic minimum needs and services for children (National Youth Bureau 1990). It is clear that child workers has been deprived from essential services.

The persistence of exploitation in the workplace and the unimproved quality of life of working children has questioned how much those children enjoy the fruit of their hard work. This observation reflected upon the quality of economic integration by means of participation in the labour market. Economic gain is no longer sufficient to justify participation of children in the labour market. The concept of 'social integration' (UNRISD 1994) is therefore brought into the analysis of child worker's development. Children who have to work for economic exchange has been classified again as an 'excluded group' for being cut off from other opportunities and services which an ordinary citizen deserve to get from the state. It is said that child labour is one category of the forgotten children in Thai society (Wallop).

2. Child Labour in Thailand

2.1. Children's background

An overview of working children (11-14) in Thailand shows that the majority of them are still in the agricultural sector. As mentioned earlier, the problem is intensified in non-agricultural sector which accounted about 13 per cent of the total number of working children (Chantana 1992:12). The number that is involved in manufacturing industry is even smaller, about 3.4 per cent or 40,000 children. This number can be higher if include children between 15-18 years. Data from the largest survey of child labour (1005 cases from 293 enterprises in 4 major provinces) conducted by Chulalongkorn University Social Research Institute in 1990-91, indicated that working children are migrant workers from agricultural households residing in the poorest region of the country, the northeast, and in slum sector in Bangkok (Chantana 1992). The first ten origin-provinces were Bangkok and those listed by the Office of the National Economic and Social Development Board (NESDB) as poverty targeted areas.

Fortunately, working children from the survey obtained at least 6 years compulsory education, although at this level it is hardly sufficient to get out of unskilled group. The survey also found around 65 per cent of children are between 13-15 years old which by law it is an acceptable age. There are children younger than 13 years old but not more than 3 per cent of the sample. Generally very young working children will be those of self-employed and still working with their family (Chantana 1992, Orathai and Richter 1989). Those working children scattered over 70 types of enterprises, with the majority worked in very small scale enterprises with an average of 10-20 workers. The types of work have changed over the past ten years from once popular domestic work and work in shophouses to small enterprises and factories where children could seek more social interaction.

An overview of child labour's characteristics might show something in common such as family's economic background and their individual personal data. But, in fact there are diversity within the group. From the policy-making point of view, the nature of the work divides child labour in to different groups. There are children who are employees by law, or not employee but hired on a contract basis such as children in fishing operation, selfemployed, sub-contracted workers, or children working with their parents in some enterprises. Later on, child labour group have seen to link with other disadvantaged group namely street children and child prostitution. They can also be divided according to sector of industries they involved, not to mention the location of their workplace which determine if they are local or migrant child workers. The latest trend also indicates that there are more than one nationality of child labour in Thailand. This diversity makes child labour group a complex one which is difficult to deal with one general policy. Despite the complexity of the group, child labour identified as targets needed further policy development are, for instances, non-employee child labour, child prostitution, migrant and alien child labour. These groups are not protected by labour law and are believed to be in the most vulnerable situation.

2.2. Children's attitudes and perceptions

Although there is a limitation in understanding children's attitudes, some answers from the survey indicates certain direction of their thinking (Chantana 1992:20). From their answers we can divide children into four different groups based on the motivation to leave home for work :

- a) children having a direct economic pressure (51.3%)
- b) children seeking for own course of life or a separate income from their parents (44.9%)
- c) children having no specific goal (1.7%)
- d) children having a family problem and want to get away (0.8%)

There is no surprise to find that half of the sampled children realized their households' insufficient income. More interesting point is, however, that in fact there are a number of children looking for alternative income with no regard of whether their households facing severe poverty or not. This might indicate a trend of occupational shift which is diverting from poverty alleviation. The motivation becomes more diversified and most of them share decision with their parents.

For northeastern people, going to work in Bangkok is a 'must' in some villages. This experience is passed through from one generation to another. The meaning of this experience is like a degree young men in the village should have.

At work, children expressed their thinking of home (35%) Around one-fourth of them said the work is heavy and they have not enough rest (23%). It is also interesting to find that around one out of every four children have a sense of

low wage rate (26%) and a large number have changed their job because of this reason. Enterprise's owners also reported a high turn-over rate of young workers.

2.3. *The extent of exploitation*

This paper contends that the nature of child labour exploitation is common in many places, yet differing by degree. In Thailand, most studies point out similar findings of low wage (50% to 70% of minimum wage), unpleasant working conditions, long hours (an average of 10 hours a day), absence of skill improvement (generally not allowed to have training or education with work), and minimum welfare (sleep in working areas or congested room, no sufficient toilet and clean drinking water), etc. A report from labour investigation indicates only a concern for minimum age, types of work, and working hours (Yearbook of Labour Statistics 1992). There is a compromise on the issue of minimum wage and provision of welfare because, according to officials, most enterprises provide accommodation and some meals for children. Officials have chosen to compromise with enterprises rather than strictly enforcing the law for fear that children will lose their job.

Exploitation of child labour does not take place only in the workplace, but can begin from the day children take off from home. The problem of child trafficking, although pertains mostly in the groups of child prostitution and alien child labour, still have an important impact on the condition of child's rights violation in the society.

Social security law, where three parties, namely, enterprises, the government and workers, pay for insurance of employee, covers only enterprises with at least 10 employees. As well, the working compensation fund covering accidents at work does not include child labour in small enterprises. In conclusion, while the majority of child labour are in small enterprises or not even classified as employee, existing social services is still at its first step and cannot compensate the impacts of exploitation.

3. From poverty escaping to an unprepared social supporting system

After some attempts to eliminate child labour for a while and it has not been so successful, the issue of child labour is now moving from a debate on if children should work or not to the issue of how they will not be left out or excluded in their own society. The concern to improve the process of social integration is now more prevailing, meaning if children have to work, they need to be treated fairly and can still have equal opportunities to obtain personal development. Therefore, the questions to be asked are to understand the incidence of child labour in two aspects (a) why there are child labour at all, and (b) why those child labour eventually becomes an excluded group despite their ability to earn a living. Explanations of child labour incidence are directly drawn from the analytical framework of demand and supply in the labour market, and push and pull factors in labour migration. Actors usually referred to are children themselves, the families and the entrepreneurs. This justifies mutual responsibility of all actors in the emergence of child labour phenomenon. Yet, an active ingredient in the acceleration of the use of child labour in the market is attributed to job placement business. Child brokers are important promoters as well as facilitators in bringing children out of the communities. Now a day, this role is diminishing, but still crucial for a recruitment of alien child labour. It is observed that kinship networks has been replacing the role of brokers in placing children in different jobs. This network also, to a large extent, secure children's social connections in their new environments. In reviewing, influences over the utilization of child labour and social exclusion of the group, there are three aspects to be discussed.

3.1. *Hypothesis on poverty*

A study of the origin-communities of child labour in 1983 supported the hypothesis of poverty as the main factor of child labour getting into the market. A comparative analysis of child labour's households with others indicates a situation of more poverty in child labour's households. The indications are derived from household income, household's subsistent potential (having enough rice through the year), ownership of and accessibility to factors of production such as land, and underemployment in the household (Alternative Development Studies Programme, 1983).

Six years later, Orathai and Richter has done another comparative study on family background of children working in frozen seafood factories and school children in the same area. The findings also shows that working children come from the already excluded families in terms of their parents' education, income level, properties and assets (Orathai and Richter, 1989:68). This becomes clear that children inherit the status of being socially excluded.

In 1991-92, Chulalongkorn University Social Research Institute investigated children working in a number of factories and enterprises and found that only 50% of children mentioned they are in poverty, while the rest are varied (Chantana 1993:20). This only indicates that while poverty is still prevailing among child labour's households, children getting into the labour market is becoming more and more a pattern of occupational shift and it is not necessarily a poverty alleviation strategy of rural households.

3.2. *Economic growth and development disparities*

Economic growth during the past 5-6 years resulted in an expansion and a segmentation of labour market. Employment opportunities and conditions are varied which facilitates a better absorption of unskilled labour. For

example, there are temporary employment and sub-contracting work or home work. The availability of all forms of employment provides a wider possibility to be integrated into the market without questioning the quality of integration yet. The booming of employment in industrial sector takes place in parallel with stagnation in agricultural sector. A trend of occupational shift in younger generations of farming households becomes a clearer pattern.

The expansion of the labour market has not been hand in hand with an improvement of its quality ; the trickling down effect of growth has not been effective. The adult workers still cannot support their entire family members. Therefore, it is possible to find children working in the atmosphere of high growth economy. The widening economic gap escalates a sense of "relative poverty" in rural community. Recently, there are more and more number of children wanting to have an experience in big city like Bangkok. In villages, a desire to meet the same standard of living as in Bangkok is put into an effort. People adjust their consumption behavior with all the help from consumerist mechanism such as advertisement and credit services. The need to have own cash income is realized among younger generation. Coming to work in Bangkok seasonally for survival is getting to be more permanent. While the profit from agriculture does not meet expectation, abandoning farming is one important factor influencing a decision to let children to work in town.

3.3. Lagged social security system

As it is self-evident that integrating into the labour market does not necessarily guarantee a better quality of life. In this point child labour share the same destiny as others in the working class. The level of investment into social security system and efficiency of its services does not catch up with the economic progress and investment. Several surveys on working conditions of child workers confirm that the same old problem of under-standard working conditions has not been solved.

On the one hand, the government accepts that a complete elimination of child labour will not be realistic in the near future, on the other hand, it is not capable in providing services for welfare and personal development for an existing number of child labour. The government's effort in the past emphasized labour protection within the legal framework. An initiative in enhancing quality of life and personal development of child labour is missing. Their quests to be a part of a larger economic system than household farming activities still cannot prevent them from being excluded. The market-led human resource development can only ended up with a more complex situation difficult to solve. An existing social security services can respond only to some groups that make themselves appeal in social policy planning such as government official, male and adult workers, or union members. In short, the current social security system is not ready for more absorption of labour in industrial sector despite an influx of labour into the market. This answers why child labour is socially excluded for the second time when entering into the labour market, and yet the trade-off of child's welfare for economic gain costs more than expected.

The preceding discussion has not yet touched on the aspect of value of children in Thai society which appears to be a big gap in the study of child labour. Those child labour are in fact treated wrongly by adults in the same society. The moral issue has been raised especially in the case of child prostitution but an investigation into a perception of an important group such as parents and employers have not been in much progress. The moral issue exemplifies a dilemma of a value conflict in relation to children's role in economic development. On the one hand, children are supposed to show their gratitude to their parents, on the other hand, a sacrifice with their own welfare is not acceptable. The concern for parents moral and responsibility for their children is still a sensitive issue and difficult to get around.

4. Bottlenecks in Policies and Actions

It is realized that fighting against child labour problem is an uphill battle. The problem is economic by nature but with concomitant social costs and impacts. Its causes root in the social and economic structure of imbalance development. Therefore, to solve the problem by simply enforcing the law, which happens to be the key measure in Thailand, cannot stop the tide of children seeking for jobs. The most direct answer often referred to in seminars and conferences is to eradicate poverty and everything will be solved. But, what children and their parents are trying to do is indeed coping with their poverty. Perhaps, what remains for a choice of solution is to establish a competitive alternative to child labour, or, making their working not harmful to themselves and still open an opportunities for personal development.

In Thailand, without considering effectiveness and efficiency of implementations, the policy measures for child labour covers different stages of intervention.

- Prevention : increase of minimum age for employment from 12 to 13, expansion of compulsory education, skill development programme, campaign.
- Prepared and equipped children need to work: orientation, job placement service, information dissemination.
- Labour protection : law enforcement focusing on minimum age, working hours, hazardous work and child trade, labour inspection.
- Help: reporting of incidence, rescue from captivity, emergency shelter, legal representation for child labour, home contact, rehabilitation.
- Child labour development: health examination service, recreational and educational activities, non-formal education.

Those measures are meant to help fulfill needs of child labour but in practice there is still a lot of problems. There is a lack of adequate coordinating system and institutional arrangement, which results in inconsistency and discontinuity of activities. Other difficulties are caused by the diversity within child labour group, a problem of identification of locations of child labour, a problem of cooperation from enterprise's owners, and insufficient awareness of actors involved.

An implication on elimination of child labour from the above measures are not clear except for the element of increase in the minimum age, which again depends on the success of the expansion of compulsory education. The weakness is that those measures have shown no direction of proactive intervention. If child labour is not avoidable at this point, it is imperative to establish a better alternative and a supporting system. In this regard, the problem solving for child labour should be based on a better understanding of children's situation and include the missing elements in the policy and practice framework as suggested in the following :

1. Campaign on child's rights and the responsibility of members of the society upon children of all classes, e.g., employee, non-employee, disadvantaged and alien child labour.
2. Eliminate factors that would hinder child labour's capacity to pursue personal development while fulfilling economic needs.
3. Develop educational and skill development models that suit the conditions of working children, i.e., apprenticeship.
4. Develop and establish social and welfare services that will increase accessibility for diversified working children. This may require restructure of organizational networking and adjustment of bureaucratic regulations obstructing utilization of government's services.
5. Involve business sector by using reinforcement and regulations in securing child's rights and enhancing development of working children.

From the past experiences in policy implementation, child labour can hardly use existing services or be a part of a larger society, because of either unavailability or inaccessibility of services. The proactive approach to child labour development could start from debureaucratization of services and decentralization of policy making and implementation to involve more partners into the process. However, that can never be achieved without increasing consciousness of child's value and basic rights in all adults involved, politicians, officials, entrepreneurs, parents and ordinary citizen. Finally, economic growth has failed to improve the quality of life of the rural poor. To leave the problem of child labour in the hand of the labour market cannot guarantee a desirable social integration. Thailand might not enjoy the accelerated growth for long unless there is a strong political will to achieve higher standard of human development and assure a better welfare of all children.

References

1. Alternative Development Studies Programme and Buriram Teacher College, 1983, *A summary report of the workshop on child labour from Buriram: A situation and solutions*, Bangkok: Chulalongkorn University Social Research Institute
2. Chantana Banpasirichote, 1992, *Situation Analysis and Policy Study for Disadvantaged Children: Child Labour*. Bangkok: Chulalongkorn University Social Research Institute.
3. Chantana Banpasirichote, 1992, *Child Workers in Hazardous Work in Thailand*. Bangkok: Chulalongkorn University Social Research Institute.
4. Chulalongkorn University Social Research Institute (CUSRI), 1992, *Situation Analysis and Policy Study for Disadvantaged Children*, Bangkok.
5. National Youth Bureau, 1990, *Basic Minimum Needs and Services for Children.*, Bangkok.
6. Nikorn Praisaengpech, 1968, *Working Condition of Women and Child Labour in Textile Factories in Bangkok-Dhonburi*, a Master Thesis, Bangkok: National Institute of Development Administration.
7. Orathai Ard-am and Kerry Richter, 1989, *Child Labour in Fishing Industries: A Case Study of Smutsakorn Province*. Salaya, Nakhonratchasima: Institute of Population and Social Research, Mahidol University.
8. Saisuree Chutikul and Nisa Xuto.1986, *Children in Especially Difficult Situations Volume 1-2* (Thailand, Bangkok: National youth Bureau, Office of the Prime Minister.
9. Department of Labour, Center for Child and Woman Labour, *The Working of Children in Thailand No.1, 1968*. Bangkok: Ministry of Interior.
10. *UNRISD Social Development News*. No. 10, Summer 1994.
11. Wallop Tangkananurak, 1988, *Forgotten Children in Thai Society*. Bangkok: Foundation for a Better Life of Children.
12. *Yearbook of Labour Statistics*, 1992, Bangkok: Ministry of Labour and Social Welfare.

CHILD LABOUR AND THE EXPORT SECTOR IN THE THIRD WORLD : A CASE STUDY OF THE INDIAN CARPET INDUSTRY

I. INTRODUCTION

India has perhaps the largest number of working children, accounting for nearly one third child labour in the world. Their number has been growing at a fast rate. A large number of these children are working in hazardous industries like match, fire-works, glass-work and carpet weaving etc.

The issue of child labour in India has assumed added importance currently, due to the pressure brought about by the international community to regulate it. The U.S. parliament proposes to pass the Harkins bill, banning the imports of the products of third world countries using child labour. The European parliament also has a similar bill on its anvil. Spectre of a consumer's boycott of Indian hand woven carpets and other products using child labour also looms large. Apart from these unilateral measures, it is expected that the developing countries, who failed to incorporate the issues of environment, human rights and labour standards in the Uruguay round of GATT will definitely press them again in the WTO (World Trade Organisation).

The central theme of the paper is that the recent developments in the world capitalist system have increased the economic motivation for the use of cheapest sources of labour in the third world countries. Arrangements like GATT provide for free trade of goods and capital without allowing for free movement of labour. Thus they push the third world countries to the export of commodities in which comparative cost advantage rests solely on extremely low labour cost.

Again, the policies of the governments aimed at the integration of the domestic economy with the world economic system and the outward-looking growth strategy exert pressure in the same direction. The stabilisation and structural adjustment programmes which are often initiated at the instance of the IMF and the World Bank have an effect of reducing the bargaining power of the weakest segments of the labour market and increasing the wage differentials in the organised and the unorganised sectors of the economy. This, and many related causes give a flip to the informal sector of the economies of the Third world. Unstructured, as it may seem, the informal sector is not a relic from a pre-capitalist era. In fact it is an integral part of the process of surplus extraction in the world capitalist system, and is super-exploitation, specially of child labour.

This paper tries to establish this with the help of the case study of the hand woven knitted woolen carpet industry in India, which produces almost exclusively for the export market, and is perhaps the biggest employer of child labour in the manufacturing sector.

II. THE MAGNITUDE OF THE PROBLEM

The state of information about the magnitude of child labour in Indian economy is not satisfactory. Though there are various estimates, they vary drastically from each other, and do not lend themselves satisfactory for any inter-temporal comparison. While the most conservative official sources place the total number of child labour force at about 20 millions, the organizations like South Asian Coalition on Child Servitude (SACCS) estimate the number to be close to 55 millions. According to some sources India has more than 100 million children working in the family segment as well as hired labour segment of various sectors. According to the 1981 census 86.4 percent of child workers were engaged in the agriculture sector, 8.6 percent in the manufacturing sector and about 5 percent in the services sector [see Table 1].

In the manufacturing sector, the main employers of child labour are the carpet industry, the fireworks and match industry, the diamond polishing industry and the glass industry. According to the latest estimates of the Indian Social Institute sixteen categories of the small scale industries in the unorganised sector engage the bulk of the child labour force [see Table 2]. And the carpet industry in the Bhadohi/ Mirzapur belt of Uttar Pradesh, in spite of the ban on their employment under the child labour Act of 1938 and the Child Labour Prohibition & Regulation Act (1986) is perhaps the biggest employer of children.

Though it is not possible to ascertain the number of child labour with any great accuracy, we can say that this number has been galloping since 1980's¹. While the sectoral composition of child labour force in 1990s is not known,

¹ Using the official sources ; while the 1971 census gave the number of workers between 0 - 14 age group at 10.74 millions, according to 1981 census the figure stood at 11.17 millions. While it constituted 44% of total child population and 5.95% of total labour force in 1971, the percentages were somewhat lower in 1981, being at 4.23 and 5.03 respectively. Even as the results of the 1991 census are still awaited, a National Sample Survey Study estimated the number of child labourers at 17.58 millions in 1985. This shows an astounding increase of 7.41 millions within four years and is in sharp contrast to an increase of less than one million in the decade of 1970s. On the basis of this information, and also on the basis of inferences drawn from the recent happenings on the economy, it can be said that the incidence of child labour has grown at a fast rate since 1980's and the official figure of 20 million is an underestimation.

there are enough indications that its incidence, and the degree of its exploitation has grown at a relatively faster rate in some labour-intensive export industries. Next section discusses this point in detail. Almost all the growth of the number of child labour in manufacturing as well as in the service sector, has taken place in the informal sector. The incidence of child labour in factory sector which was at 48% of labour force in 1948 had come down to a mere 0.07% in 1976 and must be very negligible at present.

III. ECONOMIC POLICY, POVERTY AND CHILD LABOUR

India had a per capita income of US \$ 330 in 1991. This was 1/67 of the per capita income of the U. S. A. India also had some 360 million people living below the official poverty line of Rs.132 (US \$ 4) for rural areas the Rs.172 (US \$ 5) for urban areas as per capita monthly expenditure. Out of a total labour force of 331 million 9.3 millions were openly unemployed in 1987-88. This was 2.8% of total labour force Daily Status unemployment rate (which is an indicator of under-employment or short term unemployment) was 4.2% and 6.7% for males and females respectively. The Indian economy, which was undergoing its first, milder phase of liberalisation in 80's, grew at an impressive average rate of 5.2% per annum. The rate of usual status unemployment went up from 1.9% in 1983 to 2.8% in 1987-88, and the number of unemployed went up from about six millions to 9.3 millions; the extent of under-employment went down considerably during this period. The rate of employment generation in the organised manufacturing as well as agriculture was low - in fact manufacturing sector registered a decline in this rate since mid 80's. But the employment in the informal sector, of both manufacturing and service sector grew at a fast rate. This resulted in an increase in per capita earnings of workers mainly due to longer working hours, even as the informalisation and casualisation of employment increased during this period. Also Government spent considerable part of its expenditure on specific poverty alleviation /employment generation programmes.

As a result of all this the increase of poverty in relative terms went down during 1980's even as the absolute number of poor increased. It is hypothesised in this paper that this process must have got reversed in 1990's as a result of the policy initiatives of the Govt. on the one hand, and events like GATT, and globalisation etc. on the other. This in turn must have created conditions for increased supply of child labour due to the impoverishment of the poorest segments of labour force and also given a flip to its demand.

The Reform

The economic reform programme initiated in 1991 in the wake of serious external debt and high rate of inflation was supposed to be implemented in two phases. The short-term stabilisation programme, and the medium run structural adjustment programme.

The stabilisation measures, like compression of public expenditure have induced industrial recession, thereby reducing the rate of employment. They have also resulted in cuts in public expenditures on anti-poverty/employment generation programmes. Though the results of the quinquennial survey conducted by National Sample Survey Organisation (NSSO) in 1993 are not yet out, it can be safely observed that while in employment must have grown at a very slow rate, the quality of employment almost certainly has deteriorated¹.

If industrial recession persists, employment conditions will worsen in all sectors of economy. The incidence of poverty will almost certainly rise in this situation. The condition of poor is likely to deteriorate further if the food grains prices continue to rise at a rate of more than 20%, as they have done in 1991-92 and 1992-93. All this, in turn, will force many children to drop out from schools and enter the labour market, depressing the wage rates and reducing the supply price of child labour.

Other important component of the reform - the external sector reform, which included devaluation of Indian Rupee, its convertibility on current account and a significant decrease in tariff rates, has increased the outward orientation of the economy. The process is likely to be aided by the events like the Uruguay round of GATT. Export orientation of the economy has been going up in the last three years. More so, the pressure for good export performance is mounting up². Though the exports have been picking up it can be contributed to various policy intervention, including artificially

¹ The average annual rate of growth of GDP which was more than 5% in 1980's has been 1.5%, 4.2% and 3.8% in 1991-92, 1992-93 and 1993-94 respectively. More importantly, the performance of manufacturing sector has been worse, the average annual rate of growth in three years of reform being just over one percent. As per Planning Commission estimates total employment generation in the last three years has been of the order of 3 million in 1991-92, 6.2 m in 1992-93 and 5.6 m in 1993-94. This suggests that the target of creating 43 million jobs during the eighth five year plan is not likely to be met, unless the employment elasticity which is 4 m 1987-88, goes up sharply. The medium term outlook appears to be as follows - even if growth revived in immediate future, the employment in organised sector in economy (which is a mere 8% of total employment) is likely to stagnate, employment elasticity in agriculture is unlikely to pick up and the dynamism in the rural non-agriculture sector observed in 80's is likely to be missing in 1990's. All this may mean accelerated rural-urban migration. As a result, the conditions in urban informal sector may worsen. The incidence of poverty may well rise under these conditions.

² The exports which went up by 20% in dollar terms in 1993-94 were targeted to go up by 25% in the year 1993-94 but have already shown signs of deceleration. Exports must go up for paying for an import bill which is likely to go up considerably as a result of proposed (further) reduction of tariff and other restriction. Also the picking up of economy will mean increase in import bill which has already gone up to Rs. 104,126 million in 1993-94 as against Rs. 89,480 millions in 1992-93. Secondly though the debt situation in the short run has been managed by the reform, the total external debt has gone up considerably, in absolute terms, as well as a percentage of GDP and also

lowered exchange rate by the R.B.I. Fear of reversal of positive trend is likely to prompt the Govt. in offering further incentives, including more relaxed labour laws. This is likely to further deteriorate the quality of employment.

In fact already there is evidence of deterioration in quality of employment, due to accelerated export effort. Major industries which have been fast increasing their share in the total exports, like diamond polishing, ready-made garments, leather goods, and hand knotted carpets have done so mainly through their expansion in the unorganised sector. They all depend on very cheap and unprotected segments of labour force. Many of them have been depending increasingly on either female labour or child labour. While the ready-made garments industry of Tamil Nadu and Sea Food Processing industry of Goa have recently started using female migrate labour, the diamond polishing industry of Surat and Hosiery industry of Tirpur have registered a fast rate of growth of child labour in the last few years. Table 5 lists out some of the export sector industries using child labour in which child labour is exploited most ruthlessly, and where their number has been growing due to the linkages with the global economy. In fact child labour is being introduced for the first time in the new emerging enclaves of exports like Tirpur. In most of these industries the working conditions are appalling and even dangerous. In the glass industry of Firozabad (which is termed as Dante's Inferno), for example, children are made to carry rods of hot molten glass !

Thus child labour is no relic from the pre-capitalist days, and may in fact grow, as the link of the poor economies with the world capitalist system grows.

IV. CHILD LABOUR IN CARPET INDUSTRY

The Hand knotted woolen carpet industry of India is one of the several labour-intensive, low skill low technology industries which have grown rapidly in recent years due to impetus from the international market. The industry produces almost exclusively for the international market, and imports more than fifty percent of its crucial raw material, wool, from abroad. Thus it has very little linkages - forward and backward with the rest of the economy. Almost all its production is 'programmed' by the advanced orders of the importers, who not only specify the quality, the colours and the type and number of knots per square inch (psi) of carpets but also supply the designs in many cases. A very large variety of carpets in all sizes are manufactured in the industry. They include high quality Persian carpets, with a density of knot of 180 to 300 per square inch, druggets, Loosers and Indo-Nepali carpets.

In recent years India has emerged as one of the most important players in the international market in hand knotted carpets. The value of exports of hand knotted carpets which was only Rs.30 millions at the time of independence, and less than Rs.1 000 millions as late as 1977-78 has experienced manifold increase in recent years. In 1993-94 the values of total exports of carpets from India stood at Rs.13 902 millions or US\$ 443.16 millions, the main importers being Germany and the U.S.A. [see Table 6]. The share of industry in total exports has been going up steadily, and stands at about 1.9% in 1993-94, as against 53% in 1980-81 [see Table 7].

The Carpet Belt

Though the hand knotted carpets are produced in the states of Rajasthan and Jammu and Kashmir also, the Mirzapur Bhadohi carpet belt of Uttar Pradesh (U.P.) accounts for more than eighty percent of total exports. The belt which actually comprises of five districts of Eastern U.P. - Mirzapur, Bhadohi, Varanasi, Sonbhadra and Jainpur, is spread over an area of roughly 4500 km and in about 1500 villages, located in the impoverished region of Eastern U.P. The netting zone for the belt is spread over a very large area including not only other districts of U.P., but also Bihar, and to a smaller extent Madhya Pradesh, West Bengal and even Nepal. However, the major part of supply of labour for the industry is met by the states of U.P. and Bihar.

The problem of child labour in the carpet belt cannot be understood without knowing some crucial facts about these two poorest states of the Indian union. Bihar has been at the bottom of the ladder for a long time, and continues to do so with a per capita income of Rs.2 330 in 1990-91 which is less than the half of a very meager Indian per capita of Rs.4 964. Uttar Pradesh which was fifth from the bottom in 1980's has slid to the rank of second poorest state with a per capita income of Rs.3 557. Its not surprising that the two states together had as many as 111.7 million people living below poverty line in 1987-88 [see Table 8].

as a % of exports (see Table 3). Moreover increasing the Indian share in world trade from the present .5% to 1.5% is seen by many, including the policy makers as a necessary condition for India to emerge as a great Asian Tiger. All this calls for fast rate of growth of exports in value terms. The effort in volume terms has to be even higher, due to a great probability of deterioration in India's terms of trade. The competition between China and India for instance, is most likely to accentuate the process of falling international prices of their exports. Thus, the so called New International Division of labour, coupled with the provision of GATT like TRIMS which allow for free movement of capital without allowing for free movement of labour are likely to strengthened the process of unequal exchange between the first world and the third world. Instead of factor price equalisation taking place, the wages in developing countries will continue to be only a fraction of wages in the developed countries, even though their skills and productivity in some lines may be no less [see Table 4]. The low wages in the third world countries in turn keep the international prices of their exportables low; forcing them to export ever larger volumes of goods.

The number of poor must have gone up since then, resulting in a growing percentage of children joining labour market, specially in the rural areas where poverty is much worse. It is not surprising therefore, that the fast growing carpet industry; the only important industry in the rural areas of that region, was able to carry out extreme exploitation of its child labourers - specially the migrant children.

Though the international focus on the carpet belt for its brutal exploitation of child labour, is about four years old, problem is not so recent. The problem came into national focus in 1984, when the plight of carpet children from the Palamua district of Bihar was highlighted by the press. Some of these children were reported to be kidnaped kept in captivity, were beaten with iron rods, hanged from tree tops and even branded with hot iron rods¹. During the subsequent years the number of child labourers in the carpet belt has grown at a fast rate. More importantly, the industry started drawing heavily on migrant child labour, specially in last four years. This is borne out, among various studies, by the NCAER study, according to which, 87.6 percent of the working children migrated into the carpet belt only after 1989.

The Number of Carpet Children

The informal structure of the industry, its large spread, and evasion of information due to its 'hazardous' status make it very difficult to have any reliable information about the number of children engaged in this industry. Various estimates made at various points of time involve different sample sizes, different methodologies and give varying estimates of child labour. On the one end of the spectrum is the claim by the Carpet Export Promotion Corporation (CEPC), that there is no child labour any more in the carpet industry. On the other end of the spectrum is the study conducted by Prof. B.N. Juyal for the Child Labour Action and Support Project of the International Labour Organisation; in 1991, which estimates the number to be anywhere between 300,000 to 450,000. The study, which was conducted in a short period of three months, is based on a very small sample size of three village clusters one each from the core, the outer and the peripheral zones of the belt. The study was confined to 2 666 looms out of an estimated total of 168 000 looms. According to the study as many as 70% of the total workers were children, 76.09% of the children belonging to the hired labour segment and 23.91% to the family labour segment.

These results are in sharp contrast to the results of the study conducted by National Council of Applied Economic Research (NCAER). The study was commissioned by the Development Commissioner (Handicrafts), in 1992. The results of the study are based on a cross-section survey of 500 children drawn from 50 villages of Mirzapur and Bhadohi districts. The main finding of the report, which is extensively used both by the industry and the government is that the child labour accounted for only 8 percent of the total work force in the hand knotted carpet weaving industry. Of this 4.4 percent belonged to the family labour segment and 3.6 percent was reported to be hired labour. This would fix the total number of carpet children at 120,000 if one was to go by the estimates of total number of carpet workers at 1.5 millions - a figure used both by the Govt. and the industry. In fact as claimed in the foreword of the report, the actual incidence may be higher, since the sample survey was conducted at a time when the industry had been put on notice about the penalties of employing child labour.

Thus it can be said that anywhere between 100 000 to 300 000 children were employed in the carpet industry as recently as in 1992. Due to the mounting pressure from the national as well as international sources to end the exploitation of child labour, the number might have come down marginally. In any case the CEPC claims about elimination of child labour cannot be taken seriously. The basis of the claim is a registration drive carried out by the CEPC under which every single loom is to be registered and every loom holder has to make a declaration about not using labour in contravention with the Child Labour Prevention and Regulation Act (1986).

Not only does the CEPC lack both financial and human resources to monitor more than 200 000 looms spread over an area of 4 500 KM, but even if it had the funds, the prohibitive cost of any foolproof monitoring, if borne by the industry will result in its closure in no time. In the mean while, alarmed at the prospects of loosing an important export market, the Govt. has tightened up its law enforcement machinery. The state government under the guidance/instructions of the central Govt. has stepped up the number of inspections considerably in last three years [see Table 9]. Though all this may have yielded some results, specially for the organised component of the industry in the urban areas, to imagine that far flung rural areas have been made free of childlabour can only be wishful thinking². According to Kailash Satyarthi, of Bachpan Bachao Andolan, even today the carpet industry has 250 000 children of which 200,000 belong to Koshi and Palamua district of Bihar.

About the Exploitation of Child Labour in Carpet Industry

Though there may be no consensus about the exact number of child labourers in the industry, all the sources agree that almost all the child labour, specially in the hired labour segment belong to the most vulnerable section of the society, and is subjected to most brutal forms of exploitation.

¹ At that time Supreme Court ordered the release of 800 children and also ordered an inquiry by Prembhai of Seva Ashram.

² The proof of this is provided by a newspaper report dated 19.09.1994 which was about a child-carpet-worker from the Darbhanga district of Bihar, who was hacked to pieces when he tried to free himself.

Children in carpet industry are mainly employed in three stages of production (1) in *Kabli* - or making balls from the wool (2) knotting and cutting (3) *Berai* or packing the knots in the right position.

Carpet weaving which has been listed as a hazardous process under the Child Labour Prohibition and Regulation Act (CLPR) 1986, is reported to be injurious for the lungs due to the wool-fluff that floats in the atmosphere in the place of weaving. Also acute concentration on design and uncomfortable posture in which the children sit for long hours in low pit looms is reported to be injurious for their eyesight and their fingers. Some of the dyes and chemical used can cause skin problems.

Carpet children who come from the weakest segments of the society, have no occupational or even physical mobility, because most of them are pledged against small loans that their parents may have taken. Not only are children grossly underpaid and made to work for long hours in sub human conditions, but often are subjected to severe co-ercive violence. Some of the facts about carpet children which are brought out by the NCAER study are as follows :

- The study shows that a majority of the children in the hired labour segment belonged either to the schedule caste or schedule tribe. While in Bhadohi this percentage was 50.3 it was 51.9% in Mirzapur. In addition 22% of children in Mirzapur belonged to weaker section of Muslim community.
- Most of the carpet children came from the family of landless labourers or marginal cultivators. The average size of holding owned by the family of the child in the self employed segment was 0.28 hectares, and was even lower for that of hired labour segment.
- The degree of indebtedness of families was found to be high even in the family labour segment. Even though 62.5% of the self employed households did not report any debt, the remaining households owed on an average Rs.6 940 (US \$ 213).

The plight of the families from which hired labour came must be worse. About 97% of the children in this segment reported that their parents had received lumpsum payments from the prospective employers through their agents. Normally the payment ranged between Rs.2 500 to Rs.2 800 (US \$ 73 to US \$ 79). The children were required to work for a specified number of years. This period ranged from one to ten years.

Most of these children - 100% in Mirzapur and 47% in Bhadohi migrated without their families, making them more vulnerable.

All this is reported to have resulted in their exploitation in various forms.

All the children get a wage rate which is considerably lower than the adult wage rate. One way of keeping the wage rate low is the system of apprenticeship. According to the report 44.4% of the child labourers in Mirzapur were under the category of 'Chela' or apprentice. The fact that all the children in Bhadohi were reported to be put on full time wage category straight-away brings out the pseudo nature of apprenticeship. As stated earlier, carpet industry is a low skill industry, and has a typically short learning curve.

Whereas the average wage reported by the NCAER study was Rs.12.2 (38 cents) per day, the ILO study brought out much smaller wage rates, with as many as 13 out of a sample of 72 children being paid no wage at all, and a very large number being paid a wage between Rs.1 and Rs.5 per day. Earlier the Prembhai's report had claimed in 1984 that the adult daily wage ranged between Rs.2 to 5 and child wage was even lower.

Most of the children reported very long working hours. While some of the children had a working day of 15 hours or more, an overwhelm of majority of 84% children worked for 9-10 or longer hours. Most of the children enjoyed no weekly holiday - 95% of the children in hired labour segment worked for seven days a week and 77.3% for all the 12 months of the year.

Majority of the children were subjected to co-ercive violence and other forms of punishment like wage cuts, late night work, no food and oral abuse. As mentioned earlier tales of horrors of extreme physical violence on children in the form of beating, branding, hanging from tree top and even hacking have been reported in Prembhai's report/or newspaper reports. Most of the children according to NCAEP report appeared to be famished and had stunted growth. The incidence of disease was reported to be abnormally high among these children.

Child Labour, Cost Saving and the Competitiveness of Indian Carpet Industry

The under-payment of the child workers along with other forms of their exploitation results in considerable saving in the cost of production. The critical question to be asked is how much cost saving is involved and how critical it is for the carpet industry for maintaining its comparative cost advantage in the international market. This is done in two parts. The first part examines the degree of competitiveness of the Indian Carpet Industry as of today. The second

part discusses the probable impact of cost increase due to the removal of child labour on the degree of global competitiveness of the industry.

How Competitive is Indian carpet Industry ?

The carpet industry in India, which is the biggest producer of hand knotted carpets in the world in volume terms, accounts for about a quarter of total world market, which is shared by Iran, Pakistan, China, Nepal, Morocco and many others. India gained about in this market as a result of decline of the industry in the mother country, Iran. In recent years however, due to intense competition from China and Nepal on the one hand, and revived competition from Iran on the other hand, the profit margins in the industry have been falling steadily. So has been unit value realisation for a square meter of carpet. The competition is severe, both in price terms and in quality terms. While India has not ever been able to equal Iran in the finest quality of Persian carpets, now China and Nepal are also giving it stiff competition. The result is an increase in percentage share of Looser or Indo-Nepali carpets, which cater to the lower end of the market and fetch an average price of US\$ 20 to US\$ 30 psm. as against Persian carpets, fetching a price of US\$ 200 and above psm. As a result of this, while India accounted for about 26% of world exports of hand knotted carpets in 1992 in Volume terms, its share in value terms was less than 12% [see Table 10]. The degree of competitiveness of Indian industry has been going down in recent years. The All India Carpet Manufacturer's Association (AICMA) President Kailash Nath Baranwal claimed that there has been a fall in the international price of Persian carpet of all counts by a 20-25% in the past one year. A similar fall in prices of all types of carpets was reported by the Honorary Secretary of AICMA Mr. Hadi.

On the other hand, the costs have been going up steadily. The cost of the imported Newzealand wool, which accounts for about 50% of the total wool used, has gone up sharply in last one year. The price of 32 micron wool has gone up from \$ 1.8 per kg. in 1993 to \$ 2.65 per kg. Availability of the domestic Bikaneri wool, which is less than perfect substitute for the imported wool, has not gone up adequately; forcing may to produce carpets with low quality Panipat wool, which fetch much lower price.

The exporters also claim that the labour cost has also been going up sharply in recent years. Though the devaluation of rupee was helpful claims the manager of Obeetee Carpets (the biggest export house of India), it has been offset by the withdrawal of cash compensation scheme (under which the exporters were given a cash incentive amounting to Rs.200 to 250 millions per annum) and lowering of duty drawback from 17% to 3% (now revised to 4.5%). Thus the captains of industry claim that the industry is in serious trouble, due to severe competition from the rival countries on the one hand and due to the threat posed by adverse publicity about child labour on the other hand. The competition has become more keen recently with Iranian and Chinese governments devaluing their currencies, and also offering extra incentives to the exporters. In fact the Indian exporters claim that China is virtually dumping carpets in the international market, by changing a price which covers just the raw material cost. China is able to do this because carpets are produced in the state owned factory sector, and the Govt. is fixing an artificially low price to capture the international market. Nepal on the other hand is able to charge low price because of wage rates being extremely low and also because of the use of child labour in Nepal. (It is not out of place to mention that the factors which contributed to the decline of Iranian carpet industry in 1970s included the withdrawal of child and female labour from the industry).

Thus the Indian carpet industry seems/claims to be in troubled waters. So much so that many of the exporters claimed that there is no future in carpets, and some of them said that they have already started diversified in other lines. The rate of profits claimed by them ranged between 5 to 10%. Only one of the exporters said that for some exporters it may be higher, at 15 to 20%. Is the Indian carpet industry really in trouble ? Will the elimination of child labour be the last straw on the camels back ? Today the captains of the industry vehemently deny that child labour is crucial to their survival. This is in sharp contrast to their earlier stand. In 1985 the AICMA president in a memorandum to Govt. of India claimed 'the child labourers with their soft and nimble figures are very important for the hand knotted carpet industry'. Indeed the Govt. was warned that any interference on the pretext of regulation of bonded child workers will prove to be suicidal for the development of the industry.

Any meaningful discussion about both the short term and long term impact of and possible withdrawal of child labour for the industry, must be carried out in terms of its implications for the cost of production.

Structure of the Industry

The Indian carpet industry works on a three tier system. At the top of the ladder are some 2000 exporters/manufacturers, who are engaged in a cut-throat competition with each other. These exporters/manufacturers are responsible for meeting all the export orders, and organise production, which is by and large 'programmed'.

The exporters function through a whole range of intermediaries like contractors, and sub contractors who constitute the middle tier of the industry and are mainly responsible for getting various processes of production performed. The contractors normally function on the basis of 25% commission. At the bottom of the ladder are loom holders, master weavers and weavers.

The production of carpets involves some thirteen stages, ranging from cleaning and dyeing of wool to knotting, clipping, washing, sizing, binding and packing etc. Most significant point that is to be noted is that virtually all these processes are carried out in the decentralised manner, in the unorganised sector. The premises of the so called manufacturer/exporter is merely a coordinating unit and may carry out minor processes like final clipping and packing etc. Weaving which accounts for 80 to 90% of all activities is carried out mostly in the cottage sector or in the weaving sheds. This decentralised nature of production is not due to any technical reasons but due to consideration of avoiding labour laws. This was admitted by the exporters Mr. Ravi Patodia of Universal Exports claimed that some of composite units were ruined because of enforcement of labour laws, and because of the trade union activities. Manager of Obeetee also agreed that most of them will have to close their shops if they were to pay benefits like provident fund etc. to all the workers, including weavers.

Thus, the industry which used to produce a significant part of its output in the factory sector in 1960's has metamorphosed into a so called 'Cottage-industry' and almost carries out all its processes in the unregistered, informal sector mainly to avoid labour laws and to keep the wage component of cost low.

Due to this decentralisation of various processes, the cost of transporting bulky carpets several times from the processing to the exporters premises is incurred. This cost is mostly borne by the worker/craftsman, who is responsible for arranging the transport. Thus the overriding considerations of avoiding labour laws are responsible for producing a structure of the industry which involves considerable wastages. The information about detailed cost structure for various varieties of carpets is not available with AICMA office of CEPC. However, numerous discussions with the manufacturers suggested that the labour cost was the most important cost component. Most of them suggested that the wage bill accounts for about 50% of the total value of carpets, though it may vary for various types of carpets.

The rough break up of cost that emerged was as follows :

Wages	: 50%
Raw material cost	: 35%
Overheads	: 5%
Profits	: 10%

These are crude and highly aggregated estimates. But they may suffice to make the point that labour cost which accounts for atleast 50 percent of total revenue and 55% of total cost, at 10% profit margin, is the crucial determining factor of the comparative cost advantage that the industry enjoys. If the figure for the profit margins provided by the exporters were to be believed, even a small increase in labour cost may be sufficient to force many of them to be out of business.

Child Labour and Cost Saving

The crucial question is, how much cost in percentage terms is saved by the use of child labour ? Or in other words, how much will be the percentage increase in cost in case of withdrawal of child labour ? This obviously depends on two crucial parameters : (i) The percentage of child labour in total labour (ii) Child wages as a percentage of adult wages.

There is no unique figure that can be used satisfactory for any of these parameters. There is no single wage rate in carpet industry either for adult worker or for child worker, but a hierarchy of wage rates, which keep decreasing as you move away from the urban core of the industry to the periphery in the interior rural areas. Some of the exporters claimed the daily wage rate to be as high as Rs.50 to 60. It was discovered that it was on the assumption that a weaver is able to complete two *diharis* per day (one *dehari* comprises of 6 000 knots), whereas most of them are able to complete no more than one *dehari* or even less. Thus the Obeetee manager's figure of Rs.35 per day for adult workers seems more reasonable. Deducting from this the 25% commission of the contractor, and various others commission of sub-contractors, loom holders and master weavers, it can be assumed that the average adult daily wage rate is about Rs.20-25.

On the other hand, if one were to go by the figure of 1.5 millions workers in carpet industry, then on the basis of using 1993-94 figure of exports Rs.13 900 millions as a proxy for the value of output, the wage bill of the exporters would be Rs.6 950 millions. Total earnings realised by the carpet workers on 25% commission would be Rs . 5 192.5 millions and the daily earnings at Rs.11.6 (about 34 cents), on the basis of a 300 working days per year.

This figure of Rs.11.6 must be seen as a weighted average of the adult wage rate and the child wage rate. If we stick to our figure of Rs.25 as adult wage rate it suggests one of the following things, or may be both (1) the percentage of child labour to total labour must be considerably high or (2) the wage differential between the adult to the child wage may be very high. to pull down the average wage from Rs.25 to Rs.11.6.

If all the carpet workers, numbering at 1.5 million were adult workers as claimed by the industry and if they had a daily earning of a Rs.25 (64 cents), which is much less than claimed by the exporters, the total wage bill will work out

to be Rs.11 250 millions, which exceeds the actual wage bill of Rs.6 950 millions by Rs.5 300 millions! This, in comparison with about Rs.1 400 millions annual profits earned by the industry is sufficient to explain why very low wage rates are necessary for the survival of the industry.

The figure of Rs.5 300 millions as a measure of cost saving due to child labour may be contested on several grounds like - (1) The figure of 1.5 million carpet workers may be an exaggeration. (2) Some of the workers are only part time/seasonal workers. (3) The actual average adult wage rate is less than Rs.25.

Indeed the exact cost saving due to use of child labour is very difficult to be calculated, given the nature of data. But even going by the lower ends of the range, it may be enough to reduce the degree of competitiveness of the industry considerably, if not to make it non-viable. Using the conservative estimates of NCAER, the number of hired carpet children works out to be 54 000 (3.6% of total 1.5 million workers). According to this study average under-employment per child per month is between Rs.404 and Rs.474 [See Table 11]. This means a total annual under-payment to children in the hired segment between Rs.260 millions to Rs.317 millions. The amount will be much higher if account is made of cost saving due to employment of 66 000 (4.4%) children in the family segment.

On the other hand, going by Juyal's estimates of at least 300 000 carpet children of which about 76% are in hired labour segment, the number of hired children works out to be about 228 000 and total annual under-payment to an astounding Rs.11 630 millions.

Some may argue that the extent of under-payment to the carpet children does not represent saving in the wage bill of the manufacturers, but merely a transfer payment since it is appropriated by the intermediaries like loom holders, and weavers, and removal of child labour will have no significant effect on the total cost. This argument is erroneous, at least on two accounts (a) elimination of child labour is bound to increase the adult wage rate (b) The net work of intermediaries is the instrument by which the manufacturers/exporters are able to keep wage bill low by organising weaving in the decentralised/ unorganised sector. A massive cut in their share may make this structure unsustainable; and eventually cause a considerable increase in cost.

To repeat, the carpet industry, like many Indian export industries, gets its cutting edge from very low labour cost. Without making any exact claims about the increase in labour cost which may result from elimination of child labour, it is possible to assert that it will be enough, by all accounts, to considerably reduce the (already low) degree of competitiveness of the carpet industry and may indeed present a serious threat to its very survival.

VI. BAN ON IMPORTS AND CHILD LABOUR

In the light of the above analysis it must be clear that a ban by the developed countries on the imports of the developing countries product made from child labour, in many cases may result in elimination of the industry itself, thereby worsening the overall employment scenario, and increasing, rather than decreasing the need for children to work. Secondly since such a ban is a partial equilibrium device, it may merely shift the child workers from the export sector, which is just about 5% of total Indian economy, to some other sectors where their plight may be no better and may infact be worse. To borrow the language from standard trade theory, if the distortion is domestic then the optimal policy has to be domestic. In this case it is a policy by the government of India, to remove child labour simultaneously in all sectors of the economy. A ban or a boycott by external agents is no panacea for the problem of child labour in third world countries.

An attempt to introduce the issue of child labour (and other labour laws) along with the issues of human rights and environment on trade agenda, either unilaterally or through GATT/WTO, by the developed nation is viewed with great amount of skepticism by majority of Indians. While the opinion on the left sees these attempts (and infact entire GATT agreement, including its social 'dumpling-clause' and provisions about TRIMS and TRIPS) as yet another way of perpetuation of dominance by the developed countries, the free market economists see them as non-tariff-barriers to trade aimed at undoing the gains of Uruguay round of GATT¹. Thus an attempt to bring in social issues on trade agenda is widely seen as neo-protectionism by developed countries, rather than as an expression of their concern for the social problems of developing countries. Bringing the issue to multinational forum like GATT/WTO is not likely to help and will be opposed by developing countries, as a neo-protectionist device.

The problem of child labour in India, calls for a massive policy intervention on the part of Indian government. The tackling of the problem cannot await a time when the trickle down effect of growth, makes it possible to dispense with child labour. Growth by itself does not do away with the problem of child labour, as is shown by the case of Latin American countries, as well as Hong Kong. Secondly some have argued that the existing level of poverty does not justify

¹ Similar sentiments are echoed in the official circles also. The Prime Minister observed, at a recently held ESCAP (Economic & Social Commission on Asia & Pacific) meet that a move to introduce social issues on trade agenda were intended at nullifying the comparative advantage of developing countries. At the same forum, the commerce minister said : "we are not at all convinced that motive force compelling such moves is humanitarianism, or that a trade body is competent to consider issues of social policy". The finance minister has also voiced his objection to such a move, recently at the 50th meet of IMF.

the elimination of child labour. This argument is erroneous. As argued by Gary Rodgers and Guy Standing, and also by Myron Weiner and many others, child labour increases poverty by depressing wage rates and reducing the employment opportunities of adult labour. This argument is particularly valid for Indian economy, given its wide spread unemployment/under-employment. It has to be recognised right away that all employment that clashes with the child's right to acquire education is hazardous for his/her growth and has to be eliminated. Also, the outstanding constitutional obligation of providing compulsory free education to all children for at least six years, in a formal framework, has to be met without any further delay.

However, two measures -- ban on child labour, and compulsory primary education, by themselves, can do very little to help in the elimination of child labour. As some studies, including a UNICEF study in the Sivakasi region have shown, existence of educational infrastructure is not adequate for keeping down the percentage of school drop outs.

The necessary condition for elimination of child labour is the effective tackling of the problem of parental poverty and the problem of inter generational transmission of poverty. This at the least, requires, a minimum guarantee of employment to all families and their access to assets like land. Special attention has to be paid to the most vulnerable segments of the labour market, like the members of Scheduled Castes, Scheduled Tribes etc. Labour market segmentation has to be reduced and the weakest segments have to be brought under the protective cover of modern labour institutions like trade unions and minimum wage and job security laws. In the meanwhile their meager market entitlements have to be supplemented with non-market entitlements like subsidised food from the public distribution system and adequate health and education facilities etc. Only then will it be possible to implement the policy of compulsory primary education in a meaningful way and to move progressively towards elimination of child-labour in a reasonable time frame.

All this calls for a rethinking on the present development strategies; and also for substantive effort directed specifically at the elimination of child labour by the government as well as non-government organisation in India. An import ban/boycott on products made by child labour by developed countries is not a solution to the problem.

References and Readings

- Bequele A. and Boyden J. (eds.) (1988) - *Combating Child Labour*, I.L.O. Geneva.
- Burra N. (1986) - 'Glass Factories in Firozabad' in *Economic and Political Weekly (EPW)* 15 and 22 Nov.
- Burra N. (1988) - *Exploitation of Children in Gem Polishing Industry in Jaipur*, EPW 6, 13 June.
- Chatterjee S. and Mohan R. (1993) - *India's Garment Exports* EPW Aug. 28.
- Elson D. (1982) - *Differentiation of Child Labour in Capitalist Labour Market* in *Development and Change*, October.
- India : *Employment Poverty and Economic Policy* (1993) - ILO ARTEP, New Delhi.
- Juyal B. (1993) - *Child Labour in the Carpet Industry in Mirzapur - Bhadohi*, ILO New Delhi.
- Kanbargi R. (ed.) (1991) - *Child Labour in Indian Subcontinent Dimensions and Implications*, Sage Publications, New Delhi.
- Kannan K. (1994) - *Leveling Up and Leveling Down - Labour Institution and Economic Development in India*, EPW July 23.
- Kothari S. (1983) - *There is blood on those Match Sticks : Child Labour in Sivakasi*, in EPW October 17.
- Kundu A. (1993) - *Trouble Lies Ahead : Update/child Labour* on *Economic Times* September 13.
- Lee E. (1984) - *Export Processing Zones and Industrial Employment in Asia*, ILO-ARTEP, Bangkok.
- Nayyar D. (1993) - *Economic Report in India : A Critical Assessment* ILO-ARTEP, New Delhi.
- Prem Bhai (1984) - *The Working Condition of the Child Weavers in the Carpet Units of Mirzapur. Interim Report*.
- Rodgers G. and Standing G. (eds.) (1981) - *Child Work Poverty & Development* ILO, Geneva.
- Rodgers G. and Standing G. (eds.) (1986) - *Economic Role of Children in Low-Income Countries*, ILO, Geneva.
- Tendulkar S., Sundaram K. and Jain L. (1993) - *Policy in India : 1970-71 to 1988-89* ILO-ARTEP, New Delhi.
- Taylor L. (1988) - *Varieties of Stabilisation Experiences : Towards Sensible Economics in the Third World*, Oxford Clarendon Press.
- Singh M. (1990) - *The Political Economy of Unorganised Industry : A Study of Labour Processes*, Sage Publications, New Delhi.
- Vijayagopalan S. (1993) - *Child Labour in Carpet Industry : A Status Report* NCAER, New Delhi.
- Weiner M. (1991) - *Child and the State in India* Oxford University Press, New Delhi.
- Various issues of *World Development Report*, *Economic Times*, *Times of India*, Various Govt. Reports on Child Labour, *Condition of Work Digest*, Vol. 10, I.L.O., ILO Year Book 1993, *Carpet-e- World* 1993.

LA MAIN-D'OEUVRE ENFANTINE EN MILIEU RURAL TOGOLAIS : UNE FORCE DE TRAVAIL DISPUTÉE

Le travail des enfants en milieu rural est souvent perçu comme allant de soi, presque comme quelque chose de naturel qui, de fait, suscite peu d'indignation, et donc peu d'études, de questionnements. A partir d'enquêtes effectuées au Togo de 1984 à 1989, nous montrerons que les pratiques d'utilisation de la force de travail enfantine n'ont rien de " naturel ", mais qu'elles s'inscrivent au sein de rapports de production et de domination spécifiques. Elles se perpétuent et ont même tendance à s'amplifier sous l'effet conjugué du développement de l'économie monétaire, des besoins des agents de l'Etat, toujours plus nombreux, en poste en milieu rural et du désengagement social de l'Etat qui oblige les communautés rurales à prendre en charge la construction et l'entretien des infrastructures.

1. Vers la reconnaissance du travail des enfants

Si le travail des enfants en milieu rural est souvent ignoré ou sous-estimé, c'est bien parce qu'il est ancré dans les coutumes, qu'il est perçu comme naturel et légitime à la fois par les communautés rurales et les instances étatiques, mais aussi comme quantité négligeable, sans réelle influence sur l'organisation du travail, ni même sur le développement de l'enfant. On peut dire que de tous temps l'enfant de l'agriculteur a participé aux activités de production, et que, d'une certaine façon, ces activités productrices possédaient une fonction de formation, de socialisation, mais aussi une fonction économique déterminante, souvent occultée par la fonction première, celle de l'apprentissage.

En fait, c'est bien la fonction de socialisation qui forme un écran masquant la réalité à la fois des conditions de travail des enfants et du rôle économique de ceux-ci. On peut donc s'interroger sur la signification de la représentation du travail des enfants, appréhendé tantôt de façon négative comme exploitation, tantôt de façon positive (ou neutre) comme facteur de socialisation et de formation. On se doit de considérer le travail champêtre ou domestique des enfants non comme relevant d'un ordre " naturel ", mais bien comme s'inscrivant au sein d'un ordre social donné ¹. Les sociétés rurales ont d'ailleurs recours au travail des enfants de façon très diversifiée : des moins exigeantes qui ne demandent rien ou très peu aux enfants et adolescents aux plus contraignantes qui, dès le plus jeune âge, incorporent l'enfant dans le système productif. Ici intervient la première différenciation, car si les garçons bénéficient parfois d'exemption au travail, les filles sont, quelles que soient les sociétés considérées, utilisées très tôt aux tâches domestiques. En fait, la notion du rôle de l'enfant renvoie non seulement à la conception même de l'enfance ², mais aussi, aux représentations sociales de l'âge et du sexe. Quant à la notion de " travail ", on sait qu'elle apparut de façon concomitante avec le capitalisme et désigna dans un premier temps exclusivement le travail salarié.

Ce sont ces notions et représentations qui dissimulent le travail des enfants en tant que fait social ; selon la conception économique classique, n'est en effet retenu que le travail productif, bien que l'on prenne de plus en plus en compte le travail domestique ³, mais que l'on continue d'ignorer presque toujours les corvées imposées aux enfants. Car il est clair que la non reconnaissance du travail des enfants engendre la multiplication des sollicitations. Dès lors que le travail des enfants n'est pas perçu comme tel (il est souvent appréhendé comme une aide, une formation, une initiation, ou même un devoir de l'enfant envers l'adulte ou encore un signe de respect...), il n'est pas pris en compte. A partir de ce moment, la force de travail des enfants n'est plus considérée comme appartenant à leurs géniteurs, d'autres groupes pouvant se prévaloir du devoir de formation, ou du droit au respect.

La première grande distinction quant à la répartition des activités des enfants dépend de leur fréquentation ou non de l'Ecole. En effet, les enfants non scolarisés sont surtout utilisés par le groupe familial, qui se dispute souvent leur force de travail potentielle, tandis que la concurrence pour s'emparer du temps de travail disponible des enfants scolarisés se joue entre les membres de la famille et les fonctionnaires (instituteurs, militaires, douaniers...) ou les sociétés de développement rural, très intéressées par la possibilité de mobiliser à tout moment une force de travail importante (qui varie en nombre selon l'importance des écoles), docile, et bien encadrée. La seconde distinction tient au sexe de l'enfant : le travail fourni par les filles est à la fois plus important et encore plus sous-estimé que celui des garçons (les références aux notions de formation à leur futur rôle de mère, de devoir, d'aide aux femmes de leur famille sont omniprésentes).

Il faut donc identifier les principales activités que les enfants sont dans l'obligation d'effectuer, au profit de membres de leur famille, de notables ou de fonctionnaires pour mesurer le temps de travail ainsi extorqué aux enfants, connaître les bénéficiaires, et enfin, pour faire apparaître ce travail " invisible ", dissimulé derrière une pseudo-

¹ Selon la règle durkheimienne fondamentale qui implique qu'un fait social ne peut pas s'expliquer par le recours au " naturel " ou au psychologique.

² La notion d'enfance ou d'adolescence varie selon les époques et selon les civilisations ; voir à ce sujet le travail de Philippe ARIES (1973).

³ Sur ce sujet, voir les travaux de Richard MARCOUX (1994).

socialisation¹. Le contrôle de la force de travail enfantine génère des conflits souvent âpres qui semblent indiquer à la fois l'importance du travail des enfants pour les divers groupes en présence, mais aussi sa spécificité, son caractère irremplaçable dans les conditions socio-économiques et politiques actuelles.

2. Le travail au sein de la famille

Comme nous l'avons noté, il existe de très fortes variations quant à l'utilisation de la force de travail enfantine. Les travaux demandés aux enfants se répartissent entre les tâches ménagères (puiser l'eau, entretenir la maison, préparer les repas...) et les tâches directement productives (cultiver, commercer, fournir un service...).

Pour mesurer le poids du travail des enfants au sein de la famille, nous avons suivi pendant cinq années une trentaine d'exploitations agricoles dans la région du Moyen-Mono, au sud du Togo. Cette approche qualitative et longitudinale nous a permis de mettre en évidence les stratégies familiales pour le contrôle de la main-d'œuvre enfantine et de mesurer le poids du travail des enfants aussi bien dans la sphère productrice que ménagère ; au sein des ménages polygames où les enfants sont nombreux, la richesse du chef de famille provient essentiellement du travail de ses enfants et les superficies cultivées s'accroissent en fonction du nombre de femmes et d'enfants –non scolarisés– aptes aux travaux des champs.

La région du Moyen-Mono a connu un développement économique remarquable au cours des années 1985-1990 ; l'expansion des exploitations agricoles a pu se réaliser grâce, d'une part aux conquêtes de nouvelles terres, d'autre part à l'accroissement de la main-d'œuvre disponible. Le retour des jeunes du Nigéria, de certains salariés ou chômeurs de Lomé, a constitué un apport non négligeable, mais le facteur le plus important fut l'accroissement de la main-d'œuvre disponible due indéniablement au retrait de l'Ecole –ou à la non scolarisation– d'un grand nombre d'enfants ou de jeunes (LANGE, 1987). Le phénomène de déscolarisation qui s'est développé au Togo (LANGE, 1991, 1993) a tout particulièrement atteint la région du Moyen-Mono². La force de travail des enfants a joué un rôle important dans l'augmentation des surfaces cultivées qui a entraîné une hausse importante des revenus des agriculteurs.

L'organisation de la force de travail est régie par quelques règles. Les garçons travaillent exclusivement sur les champs de leur père et il faut la permission de celui-ci pour qu'ils puissent aider leur mère. Les filles travaillent avec leur mère et les femmes gèrent d'ailleurs la main-d'œuvre féminine en toute indépendance. On note ainsi que les petites filles "circulent" entre les femmes d'une même famille, de façon à pallier les aléas démographiques, de sorte qu'aucune femme ne se retrouve seule à travailler dans son exploitation agricole. Le mari ne cultive jamais le champ de sa femme. Les seules exceptions admises sont la construction des greniers à maïs et la mise en forme des poquets, ces deux travaux étant considérés comme masculins ; les hommes âgés s'abstiennent cependant de participer à ces travaux, "question d'honneur", et délèguent leurs fils, tandis que les jeunes mariés cultivent souvent avec leur femmes. Les femmes doivent à leur mari deux prestations de travail, le semis (en fait elles se contentent de déposer les graines dans les poquets agencés par les hommes) et la récolte. Cette seconde prestation constitue la charge en travail la plus lourde que les hommes exigent de leurs femmes, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la récolte du coton. Enfin, il revient aux femmes –aidées par leurs filles– d'assurer les corvées d'eau et de bois, de préparer les repas.

Les règles de la répartition de la force de travail étant relativement fixées, les conflits au sein des ménages naissent essentiellement au sujet de l'attribution des fillettes au sein de la famille. Celles-ci sont en effet beaucoup plus sollicitées que les garçons du fait qu'elles sont plus polyvalentes. Elles sont par ailleurs très demandées par les membres de la famille qui résident en ville, pour assurer la garde des jeunes enfants et effectuer l'entretien de la maison. Si les pères ont intérêt à prêter leurs filles (pour accroître le nombre de leurs obligés), les mères –dont a vu qu'elles dépendent beaucoup du travail des fillettes– s'y opposent généralement. Autre sujet de querelles souvent âpres, la scolarisation des enfants au sein des ménages polygames est révélatrice des contradictions des discours et des représentations du travail des enfants, mais aussi des enjeux économiques. Si l'une des co-épouses obtient l'inscription d'un enfant à l'Ecole, les autres exigeront de même, ce qui incite parfois les hommes polygames à ne scolariser aucun enfant. On voit bien que par-delà les discours des agriculteurs sur les effets positifs que le travail champêtre est censé apporter aux enfants, le fait d'échapper en partie à ce travail en raison de la scolarisation constitue un privilège âprement revendiqué.

De même, les règles d'héritage entre enfants ayant été scolarisés et ceux qui ne l'ont pas été –et ont donc travaillé dès leur plus jeune âge sur l'exploitation paternelle– sont aussi révélatrices de la valeur du travail enfantin. En effet, les enfants n'ayant pas bénéficié d'une éducation scolaire sont considérés comme prioritaires dans la distribution des biens du père, car on reconnaît leur contribution à la constitution du patrimoine paternel. Les conflits les plus violents surgissent à propos de l'utilisation des revenus des cultures pérennes³ (le revenu des cultures annuelles étant acquis sans contestation

¹ Les chercheurs n'échappent pas d'ailleurs à cette conception, et l'exemple de quelques unes des communications du colloque qui lient de façon presque exclusive le travail au sein de la famille à sa fonction de socialisation montre que ce schéma qui oppose le travail "positif" au sein de la famille au travail "négatif" des autres sphères sociales perdure.

² Préfecture du Haho : effectifs du primaire, 1980-81 = 15 302, 1984-85 = 11 985 ; du secondaire (6e-3e) 1980-81 = 3 857, 1984-85 = 1 776.

³ Dans la région du Moyen-Mono, les palmiers à huile constituent les principales cultures pérennes. Quelques agriculteurs possèdent des teckeraies,

par ceux qui ont travaillé sur les parcelles concernées). La coupe des palmiers pour la fabrication du sodabi (vin de palme distillé) assure aux agriculteurs des revenus stables –la demande de sodabi est toujours très élevée– et importants (qui représentent souvent plus de la moitié des revenus monétaires des exploitations), ce qui explique l'enjeu pour s'emparer des ressources tirées du palmier¹.

On peut donc se demander si le travail des enfants dans le cadre des exploitations familiales relève ou non de l'exploitation. Les enfants qui travaillent au sein des exploitations agricoles sont directement responsables de l'enrichissement des chefs de famille (souvent, plus de 50 % des parcelles peuvent être emblavées grâce à leur travail). Mais l'accroissement du patrimoine familial leur est cependant destiné et ils "récupèrent" en quelque sorte l'investissement en travail effectué lors de leur enfance ou adolescence. D'autre part, pour encourager les enfants à travailler aux champs –et décourager ceux qui souhaitaient aller à l'Ecole² –les agriculteurs offraient des cadeaux aux enfants productifs, et les meilleurs d'entre eux recevaient un vélo si la production et la commercialisation du coton s'étaient réalisées dans de bonnes conditions. Il paraît donc difficile, dans le cas présenté, de parler d'exploitation au sein de la famille. Par contre, il est clair que les conditions de production et de commercialisation des produits agricoles ne permettent pas actuellement à une famille de survivre sans l'apport de la force de travail enfantine. Loin de n'être qu'une simple aide, une formation ou un outil de socialisation, le travail des enfants en milieu rural est indispensable à la survie de ce milieu. Et c'est bien toute l'ambiguïté des réformes scolaires que de décréter la scolarisation obligatoire pour tous les enfants³, niant par là l'indispensable apport de la main-d'œuvre enfantine à l'économie du pays, et laissant supposer que la résistance à l'Ecole des parents ne serait due qu'à des motifs d'ordre culturel ou religieux. Les raisons économiques du refus de l'Ecole se situent d'ailleurs bien plus au plan du manque à gagner (que constitue la perte de la force de travail des enfants) que par le coût (les dépenses occasionnées) de la scolarisation⁴.

3. Le travail extorqué par les fonctionnaires : les corvées domestiques et productives

Survivance des pratiques coloniales, les jeunes scolaires sont systématiquement sollicités par les fonctionnaires en poste en milieu rural. Les enseignants, parce que plus proches des enfants, sont souvent les principaux bénéficiaires du travail imposé aux enfants, mais l'ensemble des fonctionnaires "profitent" de cette main-d'œuvre "captive" que sont les écoliers.

Les enseignants en milieu rural utilisent souvent les enfants de leur classe pour effectuer les corvées d'eau et de bois à leur usage, parfois pour l'entretien de leur maison, lorsqu'ils sont logés chez l'un de leurs élèves. Il arrive d'ailleurs que le paiement des loyers pose problème, car le père d'un enfant scolarisé n'osera guère réclamer son dû, craignant que cela puisse avoir des répercussions sur la notation de l'enfant. Ces pratiques sont cependant dans l'ensemble bien acceptées par les populations, surtout lorsque les instituteurs paraissent compétents aux yeux des parents et que les résultats au certificat d'études sont satisfaisants. D'autres pratiques, comme faire cultiver son propre champ par les élèves, profitant de la confusion entretenue entre le champ scolaire et le champ privé, suscitent par contre des mécontentements. La gestion même des revenus tirés du champ scolaire est souvent approximative. De plus, ces corvées productives se sont amplifiées avec le développement de la culture du coton, qui offre aux instituteurs un complément de revenus honorable, car ils n'ont pas à charge la main-d'œuvre utilisée⁵. Si le travail sur le champ de l'instituteur faisait en quelque sorte partie des coutumes en vigueur lorsqu'il s'agissait d'assurer à ce dernier les produits destinés à le nourrir, il devient souvent inacceptable lorsque le produit du travail des enfants est monétarisé.

qui comme les palmiers à huile, sont considérées comme une épargne destinée à protéger la famille contre les aléas de la vie. Notons que le problème de la répartition de l'héritage des produits des cultures pérennes se pose dans les mêmes termes –opposant anciens scolarisés et exclus de la formation scolaire– dans d'autres régions, par exemple dans les régions productrices de café et de cacao.

¹ Comme nous le notions (LANGE, 1987), cette épargne peut être obtenue de deux façons : soit l'agriculteur coupe les palmiers, distille puis vend au fur et à mesure le sodabi obtenu, soit il vend ses palmiers sur pied et perçoit immédiatement une somme plus modeste. C'est cette seconde solution, qui permet d'obtenir très vite une somme non négligeable, qui oppose souvent les frères, car ceux qui sont salariés en ville ont plus souvent besoin de ressources monétaires élevées, mais aussi car cette seconde solution leur permet facilement de contrôler les revenus tirés de la vente des palmiers.

² C'est du moins ce que nous ont affirmé les instituteurs interrogés durant la période la plus aiguë de la déscolarisation où les classes se vidaient à vue d'œil. Au moment de la vente du coton, les agriculteurs offraient aux enfants productifs des cadeaux, dont les fameux vélos, accusés par les instituteurs d'être les responsables du refus de l'Ecole qu'exprimaient certains de leurs anciens élèves.

³ Voir à ce sujet, la réforme de l'enseignement au Togo de 1975, qui prônait la scolarisation universelle, à l'instar de la plupart des pays africains (LANGE, 1991).

⁴ Dans les régions opposées à l'Ecole, sachant que les mesures coercitives ont peu d'effets durables, le seul incitateur à la scolarisation qui s'est toujours avéré particulièrement efficace –et ce quelle soit la région ou le pays concerné– est la création de cantines scolaires gratuites. Le fait que l'enfant reçoive un repas quotidien suffit à alléger les ressources de la famille et permet en effet de le libérer des tâches productives.

⁵ Un inspecteur, constatant l'enrichissement de certains de ces instituteurs qui cultivaient le coton, décida de se faire prêter une parcelle dans l'espoir de réaliser de substantiels bénéfices. En fait, l'opération fut nulle, il récupéra seulement son investissement, car, contrairement aux instituteurs, ne bénéficiant pas de main-d'œuvre gratuite, il dut payer des manoeuvres. Il conclut d'ailleurs que la culture du coton (compte tenu des conditions de production et de commercialisation) n'était rentable que si l'on disposait d'une "flopée d'esclaves".

Les autres fonctionnaires concernés sont essentiellement les militaires, les douaniers, parfois les gardes forestiers, ou encore les encadreurs agricoles. En fait, presque l'ensemble des fonctionnaires en poste en milieu rural s'arroge le droit de disposer du temps des enfants. Ce sont généralement les corvées domestiques –ce type de fonctionnaire ne séjournant pas suffisamment longtemps au même poste, il leur est rarement possible d'emblaver une parcelle pour la cultiver– qui incombent aux enfants des écoles. En effet, le nombre d'enfants mobilisables permet d'assurer l'approvisionnement en eau, en bois et, parfois même, en nourriture des groupes de fonctionnaires sans femmes, ni enfants, ni domestiques qui ne peuvent se résoudre à effectuer des travaux que tout homme nanti se refuse de faire.

Ces corvées auxquelles sont astreints les élèves des écoles rurales révèlent les rapports de domination qui régissent les relations entre les agents de l'Etat et les agriculteurs. Certes, ces pratiques sont de plus en plus remises en cause par les processus de démocratisation en cours en Afrique, mais une forte inertie demeure, car ce travail n'est pas appréhendé en tant que tel et est considéré comme un service que des jeunes se doivent de rendre à leurs aînés, ou que des paysans doivent aux fonctionnaires.

4. Les corvées "politiques"

Au Togo, comme dans l'ensemble des pays à régime totalitaire, le rôle politique de l'Ecole s'affirme sur plusieurs plans : celui de la construction de l'Etat-nation, de la coercition et du contrôle exercés sur les scolaires, du culte de la personnalité. La mise en condition est quotidienne (cérémonies du respect au drapeau, récitations et chants à la gloire du président ou du parti...) (LANGE, 1991).

A cette mise en condition, s'ajoutent des mobilisations fréquentes, sous la forme de marches de soutien au régime, de haies d'honneur sur le passage du Président, d'un préfet ou d'un invité de marque, de participations à des mouvements d'ensemble, à des manifestations politiques diverses (journées de la femme, de la révolution verte, de l'arbre...). Si les jeunes non scolarisés n'arrivent pas toujours à se soustraire à ces corvées, les enfants des écoles sont pratiquement pris en otages et tout manquement est passible d'un renvoi. Au Togo, les activités politiques ont parfois pris plus de temps que les activités proprement scolaires. Ainsi, par exemple, l'année scolaire 1986-87 fut-elle amputée de quatre mois pour préparer les festivités liées à la Conférence franco-africaine qui se tenait à Lomé, puis pour assurer la célébration du vingtième anniversaire du régime ; les écoliers, lycéens et étudiants furent réquisitionnés du mois de septembre 1986 à celui de février 1987. Même si cette année-là fut particulièrement perturbée, les visites officielles se succédant (visite du pape, visite de chefs d'Etat...), les scolaires sont sollicités très régulièrement.

E. Floriani (1987), reprenant le point de vue du corps enseignant et des parents, considère que ces activités " perturbent la vie scolaire et réduisent sensiblement le temps consacré à l'étude /.../Elles/ sont pour une part responsables de la baisse du niveau scolaire ". Au cours de l'année scolaire 1986-87, le mécontentement des élèves, du corps enseignant et des parents, même s'il ne put s'exprimer librement, fut tel que les Autorités, après avoir utilisé la contrainte, devaient distribuer les prébendes : le taux de réussite au certificat d'études fut le plus élevé de la décennie, suscitant le trouble chez les plus jeunes¹.

Cependant, les enfants ne restent pas passibles face à ces exigences. Les actes de révolte, même s'ils restent dissimulés, sont fréquents. Du vol de la corde du drapeau de l'école empêchant la levée de celui-ci, aux détournements des slogans (TOULABOR, 1986), en passant par le saccage du champ scolaire, la résistance s'est faite de plus en plus hardie, jusqu'à " l'explosion " des années 1990. Et le processus de démocratisation de la vie politique, intervenu au cours de l'année 1990, a d'ailleurs considérablement limité les exigences des hommes politiques.

En fait, l'Ecole est bien le lieu où les enfants sont initiés aux techniques d'exploitation économique et de soumission politique. La violence à l'Ecole (TOULABOR, 1982 ; LANGE, 1991), quelle soit économique, politique ou simplement pédagogique n'est que le pâle reflet des pratiques militaires ou policières (TOULABOR, 1986 ; MERLET, 1987), du mode d'appropriation illicite des biens communs par les hauts personnages de l'Etat ; le sort des enfants n'est pas indépendant du sort que l'on réserve à leurs parents : il en découle directement. L'Ecole –tout comme la formation au sein de la famille– de par sa fonction de socialisation ne peut que reproduire les schémas sociétaux en vigueur, même si, parfois, elle offre aussi les moyens de dépasser cette aliénation.

5. Le travail communautaire : de la "tradition" aux formes modernes d'exploitation

Le désengagement de l'Etat, imposé dans le cadre des Programmes d'ajustements structurels (PAS), oblige les communautés rurales à prendre en charge les infrastructures (construction et entretien des écoles, des dispensaires, des routes...) ; les communautés urbaines, plus proches de la sphère étatique, arrivent à se soustraire à ces contraintes. Or, c'est le plus souvent en faisant appel à la main-d'oeuvre enfantine, plus docile et plus maniable, que les communautés villageoises s'acquittent de ces tâches.

¹ Soit 76 % de reçus. Mais ceci eut des répercussions néfastes sur l'image de l'Ecole, qui apparue alors " corrompue ", à l'instar des autres institutions. De plus, un grand nombre d'élèves s'engouffra dans le secondaire et, pour maîtriser à nouveau les flux scolaires, les Autorités durent sanctionner les élèves se présentant au certificat d'études l'année suivante et le pourcentage de reçus fut le plus faible jamais connu : 26 %.

Les enfants ou les jeunes résidant en milieu rural sont ainsi sollicités pour un grand nombre de travaux : réparer les pistes après la saison des pluies, construire et entretenir les puits, les écoles, les dispensaires... Aux enfants des écoles, revient la tâche de construire l'abri servant de local scolaire, souvent détruit au cours de la saison des pluies. Il faut environ trois semaines pour construire ces paillotes et le premier mois de l'année scolaire est ainsi parfois consacré exclusivement à l'aménagement de l'école. Par ailleurs, l'absence de matériel (bancs-tables, tableaux, craies, livres...) et la détérioration générale des conditions d'enseignement incitent les instituteurs à utiliser les revenus des champs scolaires pour assurer un minimum de fonctionnement aux écoles rurales. Mais ici aussi, le désengagement de l'Etat tend à transformer les écoles en lieux de production destinés à leur survie au détriment de l'apprentissage des connaissances de base (lire, écrire, compter) qu'est censée assurer l'école primaire. Le refus de l'Ecole, qui s'exprime en milieu rural, est aussi le refus de voir l'Ecole se transformer en lieu de production et de n'être plus le lieu de transmission des savoirs écrits.

Héritier des pratiques coutumières, le travail collectif au sein des villages a été récupéré en premier lieu par les ONG qui y voyaient un moyen de promouvoir le développement local –ou encore “autocentré”–, tout en conscientisant les populations. Bien que très souvent reposant une vision mythique d'un pseudo-égalitarisme communautaire africain, des projets ont pu se réaliser sur ces principes dans certaines zones

Ces pratiques ont ensuite été prônées par les organismes internationaux qui y voyaient un moyen efficace pour alléger les finances des Etats dans le cadre des PAS. Si dans un premier temps il s'est agi de construire, d'entretenir les infrastructures sociales, très vite, en raison de l'interdiction de recruter des fonctionnaires, imposée par les PAS, les communautés rurales ont dû aussi recruter et rétribuer des enseignants, et c'est encore le travail des enfants sur les champs scolaires qui, dans la majorité des cas, a permis d'assurer un salaire à ces instituteurs suppléants¹.

Conclusion

En cette période de crise économique, la concurrence entre les différents prescripteurs s'accroît, souvent au dépend des enfants, de plus en plus sollicités. L'utilisation des enfants par les agents de l'Etat s'inscrit dans le type de rapport de domination imposé par ces agents. La confiscation du temps des enfants à leur seul profit, tout comme le racket ou la spoliation relèvent du mode de contrôle et d'exploitation du monde rural. Le phénomène de déscolarisation, tout particulièrement important en milieu rural (LANGE, 1991, 1993), est tout à la fois cause et conséquence de la mise au travail précoce des enfants en milieu rural. Ce processus de déscolarisation de certaines zones rurales accentue l'écart entre les enfants des villes qui continuent de bénéficier des investissements étatique et familial (scolarisation dans les meilleurs établissements publics ou privés, voire en Europe) et les enfants de la campagne cantonnés dans la sphère éducative familiale ou religieuse.

Loin de n'être qu'un outil de formation ou de socialisation, le travail des enfants dans le cadre des exploitations familiales est avant tout une obligation pour la survie des familles. C'est bien parce que les conditions économiques ne permettent pas de libérer la force de travail des enfants que ceux-ci sont sollicités. Le rôle des cultures de rente est à ce titre révélateur de l'influence des cours des matières premières sur la scolarisation : à l'opposé des régions productrices de café et de cacao qui ont pu soustraire leurs enfants de la sphère productrice et les orienter massivement vers l'Ecole, les régions cotonnières ont dû les retirer de l'Ecole pour que le système productif puisse fonctionner².

De façon plus générale, cet exposé pose le problème des liens entre mise au travail, exploitation et prolétarianisation. Le titre du colloque semble indiquer une interdépendance entre ces trois situations. Nous venons de voir que la mise au travail des enfants n'entraîne pas nécessairement un processus d'exploitation, et lorsque l'exploitation des enfants est manifeste, il n'y a pas nécessairement prolétarianisation. La notion de travail extorqué doit inclure le travail productif, mais aussi, les corvées imposées (collecte de l'eau, du bois, etc.), et l'utilisation politique des enfants, car même si le temps ainsi confisqué ne peut s'apparenter à une exploitation économique, ces pratiques sont l'expression des rapports de domination établis entre les populations rurales et les agents de l'Etat. Dans tous les cas, le temps extorqué aux enfants l'est au dépend de leur formation, de leur insertion future dans la société.

Le travail des enfants doit donc être défini comme l'extorsion du temps des enfants, extorsion qui se pratique dans tous les cas au détriment du temps d'études, du temps de loisir et au profit de bénéficiaires clairement identifiés. Les

¹ Au Togo, c'est environ 15 % des enseignants qui sont dorénavant rétribués par les parents d'élèves ; au Tchad, ce pourcentage se situe à environ 50 % et ne concerne que les zones rurales les plus défavorisées ; au Mali, on ne dispose pas de chiffres exacts, mais l'on sait que les instituteurs payés par les parents sont de plus en plus nombreux. Le développement des écoles “communautaires” –écoles créées et financées par les parents– est en plein essor dans la plupart des pays africains francophones et répond au désengagement des Etats (LANGE, 1993).

² Dans la région des plateaux, productrice de café et de cacao, les taux de scolarisation rurale des enfants autochtones de 6 à 14 ans se situaient autour de 90 %, soit un taux supérieur à ceux de la plupart des villes du pays ; les enfants de migrants sont généralement moins bien scolarisés que les enfants d'autochtones, tout en étant plus scolarisés que les enfants de même ethnie n'ayant pas migré. Ainsi dans cette région, même les enfants des groupes les plus défavorisés ont-ils pu quitter la sphère productrice, contrairement aux enfants résidant en zone cotonnière qui ont dû être mobilisés pour assurer le développement de la production de coton (LANGE, 1987).

réponses, parfois brutales, que les enfants opposent à ces pratiques qu'ils considèrent comme abusives, indiquent que le travail que l'on exige d'eux peut être –ou ne pas être– perçu comme légitime. L'analyse des diverses représentations du travail, présentes chez les parents et chez les enfants, permet ainsi d'affiner la notion de travail, d'exploitation.

Bibliographie

ARIES Philippe, " L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime ", Paris, Editions du Seuil, 1973, 316 p.

FLORIANI Estelle, " Qui a peur de la philosophie? ", Politique africaine, n° 27, sept.-oct. 1987, pp. 67-72.

LONGE Marie-France, " Dynamisme économique et reviviscence sociale et culturelle chez les Adja-Ehoué du Moyen-Mono (Togo). Quel projet de société? ", pp. 143 à 159, in GESHIERE P. et SCHLEMMER B.(textes réunis et présentés par), " Terrains et perspectives. Actes du colloque international sur l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies de développement ", Paris, ORSTOM, 1987, 453 p.

LONGE Marie-France, " Cent cinquante ans de scolarisation au Togo. Bilan et perspectives ", Lomé, Collection " Les dossiers de l'URD ", Université du Bénin, Unité de recherche démographique, 1991, 174 p.

LONGE Marie-France, " Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques ", Politique africaine, n° 43, octobre 1991, pp. 105-121.

LONGE Marie-France, " Déscolarisation et crise scolaire au Togo ", pp. 53-66, in CHAUDENSON R., CLIGNET R., EGLY M., LONGE M.-F.(...), " L'Ecole du Sud ", ACCT, Diffusion : Didier Érudition, 1993, 153 p.

MARCOUX Richard, " Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali ", Collection " Etudes et travaux du CERPOD ", Bamako, CERPOD, 1994, 200 p.

MERLET Louis, " Domaine réservé : la protection de la faune ", Politique africaine, n° 27, sept.-oct. 1987, pp.55-66.

TOULABOR Comi M., " La violence à l'école : le cas d'un village au Togo ", Politique africaine, n° 7, sept. 1982, pp. 43-49.

TOULABOR Comi M., " Le Togo sous Eyadéma ", Paris, Karthala, 1986, 332 p.

La recrudescence de l'emploi des enfants en Algérie

Le phénomène de l'emploi et de l'exploitation des enfants ne peut surprendre. C'est bien le propre de tout pays en développement, confronté de surcroît à une conjoncture économique des plus difficiles. Cependant, dans un pays qui a tant investi en faveur des jeunes, il importe avant tout d'en cerner la signification profonde.

Au préalable, une double approche, descriptive et quantitative, s'impose. La première est indispensable pour rendre compte de l'hypertrophie d'activités multiformes, ne se limitant pas toujours au micro-commerce traditionnel mais recouvrant aussi une foule de services et de micro-production marchande... Quant à la seconde, elle doit apprécier à sa juste valeur l'importance des effectifs mis en oeuvre par le secteur informel concerné. Bien souvent, et de plus en plus, les effectifs recherchés ne se recrutent pas exclusivement parmi les non scolarisés ou les peu scolarisés. Déperditions scolaires en proportion croissante, diplômés et éléments issus des promotions des centres de formations professionnelles constituent ainsi des réserves inépuisables.

En conséquence, une attention particulière doit être accordée à ces données, principalement au rôle socio-économique de l'économie informelle. Sa percée et son développement ne correspondent-ils pas à l'échec du modèle de développement et, par là-même, à une remise en cause générale de bien des acquis exprimant la modernité ? Dans de telles conditions, l'informel ne se solde-t-il pas non seulement par une paupérisation croissante, mais aussi par une montée de contestations et de déstabilisation ? Pour une approche aussi serrée que possible, nous nous proposons d'examiner les trois points suivants :

- l'hypertrophie d'une activité multiforme,
- une quantification malaisée à cerner,
- l'expression d'une paupérisation et d'une déstabilisation croissantes.

I. L'hypertrophie d'une activité multiforme

Une première approche doit cerner les principaux aspects de l'évolution en cours du phénomène d'ensemble. Si certaines formes se prêtent à l'analyse, il n'en est pas de même de celles qui se retranchent jusque dans l'intimité des familles. Aussi distinguerons-nous trois formes principales, les plus manifestes d'abord, celles qui sont moins visibles ensuite, puis celles qui se confondent avec la vie familiale elle-même¹.

1. les formes les plus manifestes

Ce sont les plus récentes, et celles dont les manifestations sont les plus spectaculaires. Elles fleurissent dans les espaces publics drainant en permanence des foules compactes. Il en est ainsi des souks, places et squares, des grandes artères et jusqu'à certains quartiers retirés et ruelles privilégiées. D'autres espaces sont également propices, notamment ceux fixant et brassant les passants : alentours des gares, des grandes surfaces, des établissements scolaires... Partout s'affairent des foules de marchands et de revendeurs, composées de plus en plus majoritairement d'enfants. Ils proposent une gamme variée de produits, de l'alimentation jusqu'à l'électronique en passant par le petit outillage, avec une prééminence pour les objets et produits manquants dans les lieux de vente officiels...

Cependant, de tout ce paysage, c'est incontestablement le spectacle d'enfants et d'adolescents exposant à longueur de journée des paquets de cigarettes et d'allumettes qui attire le plus l'attention. En effet, naguère insolite, il s'est très vite banalisé et, surtout, généralisé, à travers l'ensemble du réseau urbain et jusqu'aux localités les plus anonymes. Mais plus significatif encore, pour l'observateur avisé, est le spectacle de ces alignements d'enfants des deux sexes, souvent entrecoupés de femmes, proposant tous des galettes, gâteaux traditionnels et autres éléments entrant dans la préparation de certains mets prisés de la cuisine urbaine.

Par ailleurs, comme par le passé mais avec plus d'intensité, ateliers, magasins, locaux de restauration -de type traditionnel ou "fast food"-, ainsi que les cafés, populaires et modernes, regorgent tous d'un personnel en grande partie constitué d'enfants et d'adolescents. Partout, dans ces services et ces commerces, l'activité des adultes tend à se réduire à sa plus simple expression. La même observation s'applique aussi aux aires de stationnement des véhicules, où gardiens et laveurs se recrutent parmi les tranches d'âge les plus jeunes.

¹ La population en question correspond à celle définie par la Convention internationale des droits de l'enfance, soit 18 ans. Les raisons ne sont pas seulement d'ordre juridique. Avant cet âge, l'insertion dans l'économie organisée est très exceptionnelle. Même la loi sur l'apprentissage (1882) ne touche que des effectifs très modestes. Du reste, même les jeunes issus des centres de formations professionnelles ne trouvent en général pas à s'employer.

En revanche, il est vain de rechercher ces images rappelant trop une ère heureusement révolue : cireurs et porteurs, enfants et adultes, accompagnant les ménagères au souk et jusqu'à leur domicile. Ce rejet exprime le seul "tabou" qui se maintienne encore. Va-t-il toujours persister, avec l'aggravation constante des conditions de subsistance des masses populaires ?

Quoiqu'il en soit, l'observateur attentif doit porter ses regards vers les espaces plus discrets et, de surcroît, moins accessibles, pour mieux cerner d'autres aspects de cette même réalité.

2. les formes moins visibles

Toute une série d'activités liées à l'utilisation abusive des enfants est à rechercher loin des espaces précités. Dans de telles conditions d'exploitation, en effet, il faut se diriger vers des lieux bien déterminés, des lieux échappant généralement -et durablement- au contrôle des pouvoirs publics, et le plus souvent non encore inventoriés ni cartographiés, dès lors qu'il s'agit de quartiers relevant de l'habitat spontané. Du reste, même les vieux quartiers de médinas délabrées, voire des locaux sommairement réaménagés, abritent et dissimulent efficacement l'emploi dit "à domicile", suivant une terminologie officielle récente (Travailleurs à domicile, 1989).

Partout, dans ces lieux inattendus, il est loisible de relever une animation bien particulière, regroupant pêle-mêle aussi bien des activités naguère en voie de disparition que d'autres formes exprimant au contraire une remarquable réadaptation, voire certaines innovations. C'est ainsi que, pour le premier cas, l'observateur attentif redécouvre non sans émotion la résurgence de certains petits métiers rappelant l'artisanat traditionnel mais totalement disparu de villes anciennes, comme Tlemcen en particulier. L'exemple de la broderie sur cuir et velours est à souligner : encore pratiqué par des hommes adultes jusqu'au milieu du siècle, dans des locaux ayant pignon sur rue, et après avoir été quasi exclusivement le fait des femmes, durant les deux décennies écoulées, il existe toujours, mais il est de plus en plus le fait d'enfants, de fillettes et d'adolescentes. D'autres formes de l'artisanat connaissent massivement ce même rajeunissement de leur personnel. Il en est ainsi de la tapisserie, de la passementerie, de la couture... Cependant, dès qu'il est question de couture, de tricotage et d'autres productions liées à l'utilisation du petit appareillage moderne, la réadaptation s'impose et se poursuit de plus en plus par le recours à une main d'œuvre de jeunes, enfants et adolescents des deux sexes. La micro-industrie emprunte ainsi ces voies et moyens détournés, ceux de l'économie informelle.

En fait, l'espace que celle-ci investit peut être encore plus opaque et plus incontrôlable, lorsqu'il faudrait distinguer, dans la vie intime des familles, certaines de leurs activités qui en relèvent, seuls moyens de subsistance, voire de survie.

3. la dissimulation au sein des familles

Certes, la dissimulation ne peut surprendre, puisqu'il en a traditionnellement toujours été ainsi, de l'aide familiale en particulier, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Dans les deux cas, il était avant tout question d'insertion, imposée bien souvent par la complémentarité et l'autarcie (d'où aussi la participation des proches), et excluant alors toute forme marchande du travail.

Quoiqu'il en soit, l'aide familiale s'insère de plus en plus dans d'autres circuits, et répond à d'autres objectifs. Sous ses deux formes précitées, les formes dégénérantes de l'artisanat traditionnel et celle de la micro-industrie, l'objectif est bien la recherche d'appoint à un maigre salaire, des subsides, quelque soit l'effort consenti et le temps consacré. Il convient de prêter attention à cette toute autre forme de production du travail marchand familial : celle qui caractérise les demeures pauvres, lors de certaines périodes festives de l'année : les saisons de mariages, les fêtes religieuses -mois de carême, retour des pèlerins de la Mecque- tous ces événements donnent lieu à une intense activité (confection de mets et gâteaux, préparation d'éléments du trousseau des mariés).

A tous les stades ou presque de ces activités, de l'achat des produits à la vente, en passant par certaines phases de l'élaboration du produit fini, les enfants et adolescents sont impliqués d'une façon ou d'une autre. Jusqu'à une date récente, cela ne s'observait que très faiblement, et surtout incidemment. Bien des signes extérieurs manifestent cette évolution, et la presse en fait de temps à autre mention, pour souligner ainsi la paupérisation croissante.

Ainsi, le travail des enfants prend différentes formes, marquant de plus en plus la vie quotidienne, tant à travers les espaces publics privilégiés que l'intimité des familles déshéritées. Aussi convient-il de compléter cette approche descriptive par une quantification qui permette de rendre compte de l'accélération de cette paupérisation.

II. Une quantification malaisée à cerner

S'agissant d'une activité se situant à la limite de la légalité et recherchant par conséquent discrétion et isolement, jusqu'à se confondre avec l'intimité des familles, elle échappe forcément et en grande partie à toute quantification objective. Aussi les données statistiques demeurent-elles lacunaires, d'autant qu'il s'agit là d'une réalité mouvante et bien souvent insaisissable par l'outil statistique proprement dit.

1. des données officielles très lacunaires

Les quelques rares données officielles ne parviennent à transpercer la réalité que très partiellement. C'est ce qui ressort des phénomènes d'aide familiale et d'apprentissage. Il en va de même du recensement de la population de 1987 faisant état de la population occupée âgée de moins de 16 ans.

Les trois tableaux qui suivent se limitent à deux composantes de la population en question. Or, même ainsi les données appellent les observations suivantes : elles sous-évaluent manifestement les effectifs, les variations indiquées ne reflètent en rien l'évolution réelle de la décennie écoulée, et la divergence qu'elles montrent entre villes et campagne ne résiste pas à la critique.

Sources: Annuaire statistique de l'Algérie, ONS.

N.B.: dans les quatre premières colonnes, le pourcentage indique la proportion par rapport à la population active occupée totale ; dans la dernière colonne, il s'agit des taux d'accroissement.

I. Evolution des effectifs d'apprentis et aides familiaux

	1982		1985		1987		1989		variation 82-89	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
apprentissage	10 414	0,3	17 866	0,5	30 123	0,7	14 000	0,3	+ 3 586	+34,4
aides fam.	153 271	4,4	233 145	6	107 347	2,6	205 000	4,6	+51 728	+33,7
Total	163 685	4,7	251 011	6,5	137 470	3,3	219 000	4,9	+55 314	+33,8

2. Evolution des mêmes effectifs dans le monde rural

	1982		1985		1987		1989		variation 82-87	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
apprentissage	3 336	0,2	2 164	0,1	4 647	0,5	-	-	+ 1 311	+ 39,3
aides fam.	124 925	7,1	185 808	10,1	55 670	5,5	-	-	- 69 255	- 55,4
Total	128 261	7,3	187 972	10,2	60 317	5,9	-	-	- 67 944	- 53

3. Evolution des mêmes effectifs dans les agglomérations urbaines

	1982		1985		1987		1989		variation 82-87	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
apprentissage	7 078	0,4	15 702	0,8	25 476	0,8	-	-	+18 398	+259,9
aides fam.	28 346	1,7	47 337	2,3	51 677	1,6	-	-	+23 331	+ 82,3
Total	35 424	2,1	63 039	3,1	77 153	2,4	-	-	+41 729	+117,8

2. l'approche d'une évaluation.

Toute approche se doit de tenir compte de certaines données de base indispensables. Celles-ci devraient être recherchées parmi les employeurs réels, mais ces derniers sont-ils réellement recensés et sont-ils, en outre, repérables dans les statistiques disponibles ? Limitons-nous à la situation de 1989 et confrontons les effectifs de cette date (tableau I) avec ceux des employeurs les plus représentatifs, à savoir ceux qui sont alors qualifiés "d'indépendants", de loin les plus concernés. Leur nombre s'élève à 862 000, soit 19,4 % de la population occupée totale. Or, là encore, une certaine sous-estimation n'est pas à exclure. De plus, les "indépendants" ne sont pas les seuls concernés par l'emploi des enfants. Il faudrait y ajouter nombre d'employeurs, de coopérateurs et de salariés saisonniers, catégories qui, avec un effectif de 503 000 (Annuaire statistique, 1991, 15:56), atteignent 14,32 % de l'effectif total de la population occupée.

Au total, on peut estimer entre un million et un million et demi le nombre d'employeurs intéressés par l'emploi lucratif des enfants. Que l'emploi qui leur est proposé soit permanent, saisonnier, temporaire ou seulement occasionnel, le nombre d'enfants ainsi sollicités doit nécessairement dépasser le nombre des embaucheurs, soit s'inscrire dans une fourchette probable de 2 à 3 millions d'enfants. De tels effectifs sont-ils disponibles ?

3. les disponibilités de la population infantile occupable.

La population infantile occupable est celle qui n'est pas scolarisée, et celle des exclu(e)s dont le nombre s'accroît d'année en année, même si le taux de scolarisation atteint et dépasse légèrement 90 % depuis le début de la présente décennie. C'est ainsi qu'en 1990, les non-scolarisés approchaient le million et demi d'enfants. Les déperditions scolaires estimées à 200 000 en 1980, s'élèvent à 276 872 en 1986/1987, et à 3 669 892 en 1987/9/88. En y ajoutant ceux du secondaire, on trouve au total, pour cette dernière année, 500 000 jeunes (Statistiques, 1992, 33:2). Depuis cette date, le phénomène n'a cessé de se renforcer, parallèlement à la baisse générale du niveau d'instruction et à l'origine d'une très faible proportion de réussite à la fin de chaque cycle d'enseignement. C'est ainsi que l'on a déjà noté que, sur chaque population de 4 000 élèves entrant au CP1, 58 arrivent en terminale et 18 seulement obtiennent le baccalauréat (Taleb, 1980). En 1994, ce sont plus de 300 000 recalés que l'on a dénombrés, alors même que les diplômés et les universitaires sont en nombre croissant frappés de chômage.

En fait, comme le montre bien l'évolution de l'emploi durant la décennie écoulée, c'est au début des années 1980, soit peu avant le choc pétrolier de 1986, que l'écart entre offre et demande d'emploi a commencé à se creuser. Depuis, le phénomène s'aggrave sans cesse puisque le quinquennat 1985-1989 prévoyant la création d'un million de postes de travail a été très vite interrompu (deuxième plan quinquennal 1985-1989, 1985:15). Or, même si, durant cette même période, on relève un accroissement de 605 000 emplois, le marché de l'emploi s'est détérioré, puisque la seule arrivée des nouveaux demandeurs d'emplois atteint et dépasse 250 000 chaque année. Du reste, c'est bien la tranche d'âge des ces nouveaux demandeurs d'emploi (16 à 19 ans) qui enregistre le taux de chômage le plus élevé, atteignant 65,8 % à la fin de 1992 (Données statistiques 1993, 186).

En conséquence, toutes ces données convergentes rendent compte des conditions générales et particulières de l'expansion de l'emploi informel, "cet ensemble de pratiques que l'État ne voit pas ou ne veut pas voir, c'est-à-dire l'ensemble des actes que ne mesure pas l'État ou dont il ne force pas la mesure pour en livrer un tableau statistique" (Henni A., 1991:10) Ce secteur d'emploi s'attache avant tout, en matière de main d'oeuvre, à recourir aux catégories les moins exigeantes et de surcroît les moins identifiables par l'appareil statistique: à savoir la population ici décrite des enfants et des adolescents.

Ainsi les tableaux 1, 2 et 3 demeurent-ils nécessairement sans grande signification, aucune évaluation ne pouvant, en l'état actuel des choses, cerner une réalité aussi mouvante. L'important est alors de s'intéresser aux aspects que revêt de plus en plus la paupérisation, comme à leurs implications probables sur la présente phase de transition démographique.

III. L'expression d'une destabilisation et d'une paupérisation croissante.

Ici, l'approche quantitative et descriptive parvient à rendre compte de la spécificité du cas algérien. Dès le début de la décennie 1980, c'est-à-dire à une date bien déterminée et bien révélatrice (Bernard Ch., 1980:450), la percée du phénomène a été observée, avec l'identification des principaux facteurs: "s'il existe des pratiques informelles en Algérie, c'est par rapport à l'État et non par sauvegarde de pratiques coutumières" (Henni, 1991: 114).

1. l'expression de graves dysfonctionnements.

La montée en force du travail des enfants n'est que *l'échec patent du modèle de développement* poursuivi dès le début de la planification, à la fin des années 1960. L'on a assisté rapidement et tour à tour à des phénomènes concordants: le renforcement d'un appareil de production moderne peu employant et contribuant de plus en plus à la dévalorisation de la force de travail, alors que le parti unique, le parti-État, mettait tout en oeuvre pour domestiquer les cadres et les marginaliser... pour finalement remettre en cause, brusquement, le processus d'industrialisation, au tout début de la décennie écoulée. Or, c'est précisément à cette date que débarquent massivement sur le marché du travail les premières générations issues du baby-boom du début de l'Indépendance. Si les premières promotions sont alors insérées, il n'en va rapidement plus de même. Aussi le contre-choc pétrolier s'accompagne-t-il de l'explosion populaire d'octobre 1988, laquelle a été essentiellement celle des jeunes, des lycéens et des chercheurs de premier emploi... Depuis, la situation n'a cessé de s'aggraver.

Dans de telles conditions, l'économie informelle, produite à l'ombre d'un secteur moderne peu performant au départ et de plus en plus déstructuré sous le poids du surendettement, *ne peut se cantonner comme par le passé au seul secteur de la petite production marchande*. Elle est partout présente, comme le montrent en particulier le dynamisme des circuits parallèles de distribution et de commercialisation, en sus de la production de biens et de services échappant à toute fiscalité, à toute maîtrise et à tout contrôle.

2. la remise en cause des acquis

La dévalorisation de la force de travail, jointe à la dépréciation générale des diplômes consécutives au non-emploi croissant des cadres et universitaires traduit bien, à son tour, le niveau de la déstructuration de

l'économie moderne et, par voie de conséquence, *de tout ce que représente la modernité*, en termes de valeurs. Ainsi, ce sont toutes les expressions de la modernité, à travers l'adoption de nouveaux modèles, qui tôt ou tard, sont inévitablement remises en cause. Il en est ainsi du modèle familial, en particulier, lui-même fruit de tant de mutations, et expression d'une indéniable promotion des jeunes ménages ? Il est des données qui sont d'une signification particulière, pour mieux saisir et appréhender les enjeux du présent. C'est ainsi qu'en 1987, *le modèle de la famille réduite composée d'une seule famille au sein des ménages, s'était bel et bien imposé*, représentant les deux-tiers des ménages (Données synthétiques par wilayas, 1993: 102), la famille traditionnelle étant alors en voie de résorption. Or, depuis cette date, et compte tenu du renforcement de l'économie informelle -avec toutes ses implications- et l'aggravation du contexte dans lequel elle évolue, n'assistons-nous pas à une évolution régressive ?

C'est bien au sein des cellules de base, des cellules les plus fragilisées, que l'informel s'est investi en force, exploitant tour à tour les "travailleurs à domicile", femmes et hommes en rupture de contrat de travail ou sans emploi, adultes sans qualification ou peu qualifiés et, de plus en plus, ayant recours aux déclassés ou non intégrés. Parmi eux, se trouve principalement la population infantile et juvénile, dont on a vu pourquoi elle était la plus prédisposée. Dans de telles conditions, tout dualisme compromet durablement les acquis, sur tous les plans. La douloureuse et tragique actualité montre bien, justement, l'acharnement des forces rétrogrades qui s'en prennent directement aux acquis et aux symboles de la modernité.

3. une transition compromise ?

Une analyse plus fine, confrontant les mutations socio-économiques et culturelles aux prises avec les forces de destruction et de régression sur la scène nationale, permettrait de mieux saisir les dangers de l'heure : c'est, en définitive, tout le processus de transition, politique et démographique essentiellement, qui est en jeu et enjeu.

Concernant la transition démographique, la présente phase (Sari, 1990,1993) paraît plus que jamais incertaine. Le maintien du statut de la famille de 1984, "minorisant" la femme, entrave toujours, et de plus en plus, l'authentique insertion de la femme et donne lieu, à l'issue de divorces notamment, à de graves injustices¹. D'autres phénomènes, en rapport avec la détérioration générale du contexte socio-économique, vont dans le même sens, compromettant toujours le devenir de la femme et de l'enfant. C'est ainsi que les facteurs déterminants qui sont à l'origine de la baisse sensible de la mortalité infantile et néonatale, voire la mortalité en général, se maintiennent de plus en plus difficilement, dans l'actuel contexte de crise, par suite du dysfonctionnement des établissements hospitaliers, de la pénurie de médicaments et de vaccins, sans parler de la hausse vertigineuse des prix². Quant aux contraceptifs, naguère facilement accessibles partout -et gratuitement, à travers les structures sanitaires-, leur usage devient problématique, surtout pour les milieux qui en ont justement le plus besoin, les milieux populaires. Même s'il lui arrive d'y suppléer tant bien que mal, l'informel "ne fait pas du social"...

On comprendrait que, dans un pareil contexte, les comportements novateurs qui sont à l'origine de la présente phase de transition démographique finissent par s'émousser. En est-il réellement ainsi ? Certes, rien ne peut le confirmer -ni l'infirmer-, notamment pour les mouvements démographiques naturels : depuis 1986, c'est encore la même évolution qui se poursuit, même si on relève un certain accroissement du nombre des mariages (mais ne s'agit-il pas seulement d'une "régularisation" tardive, comme cela arrive fréquemment ?). Quoiqu'il en soit, il convient de demeurer prudent et d'éviter toute estimation précipitée, d'autant que les inévitables bouleversements qu'entraînera la politique d'ajustement structurel désormais en vigueur ne vont pas manquer d'aggraver la situation économique, entraînant de possibles modifications nouvelles des comportements, destinées à s'adapter à cette situation. Autrement dit, des ajustements démographiques ne sont pas à exclure, qui tenteront de répondre à la gravité de la situation.

A ce niveau, l'école se situe au coeur du débat ; elle est d'ailleurs au centre des réflexions. D'elle dépend en grande partie l'éducation des générations montantes. Plus que jamais, elle mérite plus d'effort et d'abnégation. En témoigne l'un de ces slogans les plus clamés par les manifestants : "Donnez-moi un enfant, j'en ferai un génie ou j'en ferai un monstre". En définitive, dans la conjoncture présente, l'échec patent du modèle de développement, initié et poursuivi par le parti-État, est aussi celui de l'école, dont la mission s'écarte de plus en plus des objectifs qui devraient être les siens, en cette fin du deuxième millénaire : assurer la transmission du savoir et des valeurs universelles.

¹ On en trouve de multiples témoignages dans la presse, relatant la détresse des divorcées qui se retrouvent à la rue avec leurs enfants. Cf., par exemple, *El Watan* du 29 mars 1994.

² C'est ainsi que, suite à la dernière dévaluation du dinar du 9 avril 1994, conclue à la suite d'accords avec le FMI, la hausse attendue des médicaments -insupportable pour la majeure partie de la population- est de l'ordre de 40 à 50 % !

Conclusions

Le cas algérien est spécifique à bien des égards. Qu'il s'agisse de sa percée ou de sa montée en force au cours de ces dernières années, la travail des enfants est l'expression manifeste de l'échec du modèle de développement, d'un modèle de développement très vite détourné de ses objectifs et de plus en plus privé de ses sources de financements.

En fait, le phénomène n'est que l'un des aspects multiples de toute une réalité qui a fini par s'imposer dans la vie socio-économique et culturelle du pays : désormais, l'informel est partout présent, car partout, la défaillance est indéniable. "Très souvent, les pratiques qualifiées d'informelles sont les vraies pratiques sociales... L'informel n'est alors que l'échec d'une raison se voulant totalisante sans pouvoir l'être", a-t-on pu conclure (Henni, 1991:156).

Du reste, la seule approche descriptive a jeté la lumière sur les contours du phénomène, bien qu'il s'agisse d'un survol se limitant à la part qu'y prend la population infantile et juvénile. Quant à l'approche quantitative, elle a rendu compte de son amplification, de ses implications et des perspectives qu'il risque d'ouvrir. Elle a révélé qu'une proportion croissante de la population algérienne était impliquée : celle des jeunes, qui arrivent très handicapés sur les marchés du travail, du mariage, du logement... autant de besoins vitaux que ne parvient plus à satisfaire une économie déstructurée et déstructurante.

Ainsi l'informel n'est-il pas seulement l'expression d'une paupérisation croissante et qui risque de demeurer irréversible pour des couches entières de la société : c'est aussi et surtout l'expression d'une déstabilisation et d'une remise en cause générale. La contestation et les signes avant-coureur de la tourmente présente n'ont-ils pas été relevés dès les débuts de la décennie 1980, c'est-à-dire alors que simultanément perçait l'informel ? L'informel n'est-il pas aussi, dans le cas spécifique de l'Algérie, la confluence même des forces du mal, de la négation ?

Alger, avril 1994.

Références statistiques

- *Annuaire statistique de l'Algérie*, Alger, ONS, annuel.
- *Les Séries statistiques* (trimestriel)
- *Collections statistiques* (mensuelles) : Travailleurs à domicile en Algérie (juin 1989), n°27, 1991, Données synthétiques par wilaya, n°5, nov. 1993
- *Statistiques courantes* (périodiques)
- *Données statistiques* (diverses)

Etudes

- Bernard Ch., Une nouvelle articulation emploi-formation, in : *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, 1980, pp. 433-470;
- Bernard Ch., En Algérie, une "nouvelle" valeur, l'auto-emploi, *Revue Tiers-Monde*, Paris, XXIX, n°114, avril-juin 1988, pp. 295-318
- Bernard Ch., *Nouvelles logiques au Maghreb*, Paris, CNRS, 1991, 268 p.
- Chevallier A. et Kessler V., *Economies en développement et défis démographiques, Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie*, Paris, La documentation Française, Notes et Etudes Documentaires, n°4878, 1989, N°3
- Henni a., *Essai sur l'économie parallèle (cas de l'Algérie)*, Alger, ENAG, 1991, 159 p.
- Mokaddem A., Enfance et jeunesse en Algérie à travers quelques chiffres, Alger, *Statistiques*, ONS, n°33, 1992, pp.1-6
- Oufriha-Bouzine F., Déperditions scolaires et insertions des jeunes au marché de l'emploi en Algérie durant la dernière décennie, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, 1980, pp. 397-408
- Sadki A., Le phénomène de l'échec scolaire et ses répercussions négatives sur l'économie nationale, Alger, *Statistiques*, ONS, n°33, 1992, pp. 1-22
- Sari Dj., L'indispensable maîtrise de la croissance démographique en Algérie, *Monde arabe, Maghreb, Machrek*, Paris, La Documentation française, n°129, juillet-sept. 1990, pp. 23-46
- Sari Dj., "La difficile évaluation de la politique d'espacement des naissances en Algérie", Premières journées scientifiques du réseau "Démographie", organisée par l'UREF (Université des Réseaux d'Expression Française), Bangui, 2-4 juin 1993, multigr.
- Sid Ahmed A., Emploi et développement au Maghreb, *Tiers-Monde*, Paris, XXXII, n°125, janv-mars 1991
- Taleb M., "La politique de l'enseignement en Algérie après l'Indépendance (1962-1977), Evolution, problèmes et perspectives", Strasbourg, thèse de doctorat de 3e cycle, 1980, multigr.
- *Deuxième plan quinquennal (1985-1989), Rapport général*, Alger, janv. 1985, Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, 166 p.

URBAN CHILDREN OUTSIDE OF THE NORM : PRESENT STATUS AND CAUSES

I. Present Status :

1.1. In Vietnam child protection, care and education in general and the sponsorship of outlaws, street children in particular have so far received great attention from the State and Government. This finds its expression in such policies and laws as the "Law on Child Protection, Care and Education" of August 1991, "the Law on Universal Primary Education" of August 1991 and "the Action Programme for Vietnamese Children During the Period 1990 - 2000" ; Vietnam was the first signatory in Asia and the second in the world to ratify the UN Convention on the Rights of the Child on 20 February, 1990. In addition to that, this work has also been given much support and assistance by many such international organizations as UNICEF and non-governmental organizations as RADDA BARNEN (Sweden). For some recent years in Vietnam there have appeared some charitable organizations or institutions which have been making joint efforts together with the State and Government to care for, sponsor and educate children, especially those in specially difficult circumstances such as the Organization for the Support and Education of Disadvantaged Children (OSDEC), SOS villages, including those in France constitute a substantial and effective force in caring for children in Vietnam.

1.2. Within six recent years the renovation cause in Vietnam commonly known as "Doi Moi" has brought about profound, vigorous and positive changes in all aspects of social life. However, besides that, there have also arisen negative social phenomena, including the phenomenon of children outside the norm in urban areas. In Vietnam these children are also so called street children. Vietnam has 53 provinces and cities with a population of approximately 70 million. As shown in the figures of the Ministry of Labour, War Invalids and Social Affairs in 1991, about 50,000 street children have appeared in Vietnam. They are mainly living in Hanoi and Ho Chi Minh City. Some 5,500 street children living in Hanoi came from different parts of the country, especially northern provinces and cities. It was also true with Ho Chi Minh City with 15,000 street children (1,7) (+). The figures declared by the Streeting Committee of the General population census in 1991 also showed that the number of children between the ages of 4 and 15 in urban areas across the country was 2,719,473 of whom 701,756 were living in Hanoi and 822,314 were living in Ho Chi Minh City. From the above figures we can have the following table :

Area	Children between the ages of 6 and 15		
	Total %	Street children	rate
Ho Chi Minh City	822,314	15,000	1.82%
Hanoi capital city	701,756	5,500	0.78%
The whole country	2,719,473	50,000	1.83%

(+) From here the first number in the parenthesis is taken from "References" and the second from the page number in the reference.

From the table we can see that the number of street children in Ho Chi Minh City is greater than that in Hanoi as among every 100 children, the number of street children in Ho Chi Minh City is 2.33 times bigger ($1.82 = 0.78\%$) than in Hanoi.

In Hanoi, according to the data (1991) by the Metropolitan Police Service, among 22,868 street people's times of earning their living in Hanoi, over 30% were children. As above said, most of these children came from other nearby cities and provinces such as Ha Nam Ninh (3,003 street children), Thanh Hoa: 2,019 ; Ha Son Binh: 2,470 ; Hai Hung: 2,863 ; Ha Bac: 1,223 and Hai Phong: 1,146. In terms of age. Almost all the children are between the ages of 11 and 17. In Hanoi alone among 5,500 street children, 4,300 were in this age group or 78.2%.

In Ho Chi Minh City through surveying 330 children who had abandoned their homes and were living in the streets it was realized that 38.2% of them were from rural areas. The number of small vendors and people doing general jobs accounted for 33.3% (3;4). According to the figures in the census conducted in 1989, among 12,628 street children and juvenile delinquents in Ho Chi Minh City 70% were in the age group of 11 - 14 (1;10).

1.3. Through conclusions in the synthesis reports of agencies and offices concerned, street children are active in the four groups as follows :

1/ Group of street children who earn their daily living by hard work such as scraping train floors, carrying freight for their masters, collecting and gathering scraps, washing up, polishing shoes, selling newspapers...

2/ Group of street children as beggars (Either alone or with their parents).

3/ Group of juvenile delinquents.

4/ Group of prostitutes.

On a nation-wide scale there has not yet any adequate and detailed survey of the present situation of street children which could have been done in previous years...For this reason our data only focus on Hanoi and Ho Chi Minh City which are major cities in the country with the most severe situation of streetism.

In Ho Chi Minh City among 330 street children surveyed who abandoned their homes and completely earned their living on the street, 29.4% collected scraps, 28.2% were beggars, 23% were working for other people, 17.3% were selling newspapers and lottery tickets and 2.1% were doing indefinite jobs. Due to instable incomes (63.3% could earn a maximum amount of money 5000 dong/day and 10.3% could earn a minimum amount of 2000 dong/day (3;4), in their daily life they were often threatened by hunger, cold and easy to be abused or drawn into the vortex of social evils.

Through the survey conducted by the General Police Department under the Interior Ministry, in 1992 in the inner district of Hoan Kiem, Hanoi, street children coming poor farmers' families accounted for 88.8%. They regularly did hired jobs for their living such as washing up for restaurants, cleaning training floors, portering, collecting scraps and begging. Their "income" was at least 500-2000 dong per day and at most 5000-7000 dong per day (3;3).

For street children there are two social vices which should be given much attention and consideration. The first is sexual exploitation and the second is juvenile delinquency.

According to the archives of Hanoi for 1954, 11,800 prostitutes were professional and in South Vietnam before 1975 there had been up to 200,000 prostitutes of whom 100,000 were in Saigon. During the period 1976-1985 prostitution was prevented and restricted to a large extent throughout the country. Since 1986 on together with the development of a market economy and the implementation of the open-door policy, prostitution has also tended to develop: In 1990 in the entire country there were 40,000 prostitutes but in 1992 this number reached 200,000. The property of organized sexual activities is one of the great characteristics of concern (1;33). Alongside this general situation, sexual exploitation of children in Vietnam is tending to develop. According to the figures given by the Ministry of Labour, War Invalids and Social Affairs, children under the age of 18 who are sexually exploited make up 7% of the total number of prostitutes. On the other hand, the Vietnam National Committee for Child Care and Protection has also conducted a survey and shown that in the whole country there are about 1500-2000 young girls forced to work as prostitutes. The survey conducted in 9 cities and provinces (except for Hanoi and Ho Chi Minh City) also indicated that about 315 girls are sexually abused. In Hanoi the data for 1991 provided by the General Police Department said among 912 adolescents arrested for further investigation 275 girls or about 30.1% were prostitutes (1;32). Many girls work as prostitutes at the age of 12 or 13. In Ho Chi Minh City there were cases of child raping punished by law (4;6). In 1987 in this city about 19,829 prostitutes came to hospital for treatment, of whom 2,091 were girls under the age of 18, accounting for 10.5% (5;55).

Among criminals arrested by the police in different cities and provinces, teenagers often account for 12 - 15% (1;7). In four major cities alone (Hanoi, Ho Chi Minh, Hai Phong and Da Nang) the juvenile delinquency rate equals 70% of the whole country while the population of these four cities occupies only 19% of the nation's total population (1;51).

What is notable here is that the percentage of street children committing crimes is not low at all: for example in Ho Chi Minh City this indicator is 44.9% (3;4) of 330 street children surveyed.

The above presentation has shown that the property and severity of this problem is increasing. In the final analysis, this severe situation has been caused not completely by the children themselves but mainly by socio-economic factors.

II. Causes :

2.1. Since 1986 the Vietnamese economy has completely changed over to a market system with many economic components. Not as in the past, the Vietnamese State nowadays recognizes the right to private business. In urban areas, the number of private enterprises from 1988 to 1989 increased from 19 to 332 and the number of private households also grew from 232,000 to 249,000 (6;4). It can be said that for 8 years now there have been marked positive changes in social life. But in addition to that, the market economy has also had bad effects. Vietnam is a poor country with a per capita GDP estimated by the General Department of Statistics at USD 200 in the early 1990s (7;124). In the market economy the stratification between the rich and the poor is an easily seen phenomenon. According to the General Department of Statistics in 1990, the number of rich households was 15% while poor households accounted for 25 - 30% of the total. Thus the disparity between the rich and the poor was 15-fold in cities and 10-fold in the country (8;36). The per capita income among poor households in 1992 could hardly surpass 50 USD/year in rural areas and 80 USD/year in urban areas (7;125).

Incomes in society are becoming out of control. The extremes in incomes and living standards have caused tensions in public opinions (6;6). On the other hand due to the screening or harsh conditions of the market mechanism, millions of people have been discharged from the line of production both in the state and public economic sectors. Among those people about 50% are job-seekers again (9;25). The unemployment problem is becoming more and more urgent and critical. At present in Vietnam about 1.5 million youths do not have jobs and millions of others do not have definite and stable jobs (10;7). According to the 1989 population census sample results, the number of the unemployed in the group

that was economically active in cities was 12.3% of males and 12.2% of males. This is also an important factor to accelerate social stratification between the rich and the poor among city-dwellers. It is poverty and hunger in the family that are factors making contribution to driving children out of house and home to streets to earn a living. The Ministry of Labour, War Invalids and Social Affairs has shown in its surveys that up to 65% of street children came from families with so many children that are economically poor (2;18). As analysed above, in Hanoi alone through an analysis of 170 street children, up to 88.2% belonged to poor families and in Ho Chi Minh City through 330 surveyed also to 80% came from poor families (3;4).

2.2. In an economically poor country with a poor living standard accelerated urbanization inevitably leads to bad consequences. In 1943, Hanoi had a population of 119,700 and in 1953 its population was 297,900 while Sai Gon - Cho Lon had a population of 498,000 in 1943 and 1,614,200 in 1953 (12). According to the 1989 population census, the population of Hanoi was nearly 3 million and of Ho Chi Minh City was nearly 4 million. When urbanization is growing quickly and infrastructure is changing very slowly and the system of social services is unable to meet in time sharply-growing needs in daily life, thus creating permanent tensions in terms of supplies of water, electricity, transportation, communications, housing and employment... The housing area per capita in the North is from 3.5 - 4.2 m² while in the South 5 - 5.5 m² but housing distribution is uneven. In some areas each person can have only 2 or even 0.5 m² for shelter. Many studies have shown that slums or bad housing conditions not only affect health but also cause psycho-pedagogical disturbances among children. A sociologist in Belgium named J. Koenig assumed that "Children living in slums are juvenile delinquents". In fact it is not quite true. Slums are not only causes of corruption in children. However, the slum is an important factor of great concern and consideration.

2.3. Unplanned population growth can also create bad consequences and have adverse effects on social life and children. According to the Municipal Office of Labour, War Invalids and Social Affairs in 1989 among 12,628 street children surveyed, up to 40% came from poor and large families (1;34). The survey results of the National Project coded VIE/88/P10 under the National Institute for Educational Science also indicate that the average number of children per woman is different between regions as shown in the following table :

Region	1 - 2 children (in percentage)	3 children and over (in percentage)
The whole country	46.4	53.6
Urban areas	57.6	42.4
Rural areas	40.9	59.1

In the whole country there are 26 out of 53 cities and provinces where the average number per woman is 4 and over, specifically 4 - 5 children per woman in 17 cities and provinces, from 5-6 children per woman in 6 provinces and 6-7 children per woman in 3 provinces (13;39). From the 1980s up to now, the natural population growth rate has always been above 2.2% per annum. This means that the population growth rate in Vietnam has been for years very rapid : In 1921 Vietnam had a population of only 15.5 million ; 25.1 million in 1955 and 66.7 million in 1990 (14;20). According to the estimate at present the population of Vietnam is about 69 million and Vietnam has become the most populous 12th country in the world. More specifically, after 70 years from 1921 to 1990 the population in our country had achieved a three-fold increase (Exactly 4.3 times) while the world population had increased by only 2.9-fold for the same period of time. In absolute number, during this period 51.2 million had been added with 9.6 million people for the first 35 years and 41.6 million inhabitants for the second 35 years (1955-1990). Vietnam is an agricultural country but the per capita cultivated land area is only 0.11 ha while in West European industrialized countries this indicator is 2.17 ha, 20 times larger than in Vietnam. The GDP per capita in Vietnam is only estimated at 200 USD per annum while this indicator in developed countries is estimated at about 15,000 USD per annum or 75 times higher than that in Vietnam (Source : World Tables, 1990, World Bank). Therefore in terms of both cultivated land area and living standard Vietnam remains in absolute poverty (low living standard and in comparative (relative) poverty (in comparison with other countries). Rapid population growth is bringing severe pressures to bear upon social life. Here one typical example is given to illustrate the above conclusion : because of poverty, so many people have become beggars. For example in the two communes of Quang Thai and An Thai in Thanh Hoa Province beggars account for 23.7% and 29.5% respectively of the total population of the commune each. And it is repeated that street children mainly come from these poor families as said above.

2.4. In recent years together with the open door policy, the Vietnamese people have had conditions to contact various cultural currents in the world. On the one hand the market tries to meet ample cultural demands in society and on the other, due to a great desire to pursue individual interests and to make profits in an excessive way, many anti-cultural expressions have appeared. It is during the years of the developing market economy that the State budget for culture has been reduced to a large extent. In Ho Chi Minh City the budget for culture and information in 1986 was 8.02% but was only 0.83% for 1987. Many cultural units under State Management had to be dissolved or had to close their doors or depend on financial support and assistance of kind-hearted individuals and institutions (10;30). Cultural life in some measure has been deformed and disturbed and even seemed out of control. For their existence and development many times, films, newspapers, magazines, theatres, cinemas have to compete for higher profits to meet unhealthy needs of

people who are not well educated but rich in money. Sexy films, nudities, films in violence... have developed, corrupting mental and moral lives of many people, especially young children. In Hanoi alone, in the first 6 months of 1991, 8876 cases of showing unhealthy films were discovered (15). Studies have shown that juvenile delinquency is closely associated with corrupt cultural activities. In other words, corrupt cultural activities lead to an increase of such crimes as rapes, pay-offs... (1;29).

That means that juvenile delinquency is partially influenced by foreign cultural articles with bad and corrupt contents.

2.5. Because of many defects in education of society, the family still plays a major role in educating children. But the urban family has not been able to fulfil this role. The over estimation of the past as well as the shortage of material time to fulfil the educational role of the family as nowadays affect strongly children both psychologically and morally. On the other hand, a lot of children want to wander on the streets because of sentimental problems in their families : According to a survey conducted by the Ministry of Labour, War Invalids and Social Affairs in 1991 among street children, 31% still had parents, 48% were orphans (either father or mother died) and 21% were without parents. Still worse, through the study of juvenile delinquency in Hanoi, it was realized that 58% of juvenile delinquents had parents who were addicted to wine ; 47% had parents who were in police records ; 7% had brothers or sisters who had been held in prison. Also in Hanoi among 3128 juvenile convicts, 41% of them have parents who often do illegitimate jobs (11;95). In Bac Giang provincial town there is a family with 8 children of whom 5 were put in prison two of who were executed. In Hanoi there are 4 families with 4 children each, all the children were held in prison (1;53).

Living together with bad families, children are driven into social evils and in fact they have lost their childhood.

III. In place of conclusions :

The children today will be the world tomorrow. This is a beautiful and lofty goal that all countries in the world are trying to reach. However, this is a hard process because there are numerous obstacles on its way forward. In the final analysis, the greatest obstacles is created by adults. As long as the world of adults there are many inhuman and counter-cultural phenomena, the minds children are still threatened and so their childhood.

Reference materials

1. Monograph of the National Workshop "Sponsorship, care and education of disadvantaged children", organized by the Vietnam Organization for the Support and Education of Disadvantaged Children in cooperation with RADDA BARNEN in May 1992 in Ho Chi Minh City.
2. Monograph of the National Workshop "Sponsorship, care and education of naughty and vagrant children" organized by the General Police Department in cooperation with RADDA BARNEN in February, 1992 in Hanoi.
3. Bulletin "For the Sake of Children in Specially Difficult Circumstances" No.1, 1993.
4. Bulletin "For the Sake of Children in Specially Difficult Circumstances" No.2, 1994.
5. Issue of the Rights of the Child - Truth Publishing House, 1992.
6. Magazine "Sociology" No.4, 1990.
7. Sociology from various approaches and some initial achievements - General Editor : Tuong Lai - Social Science Publishing House, Hanoi, 1994.
8. Communist Review No.2, 1994.
9. Communist Review No.10, 1992.
10. Communist Review No.3, 1993.
11. Magazine "Sociology" No.3, 1991.
12. Statistical Yearbooks 52, 53, 55.
13. Monograph of the National Workshop "The UN Convention on the Rights of the Child" held by the National Institute for Educational Science of Vietnam with the cooperation of RADDA BARNEN in July 1991 in Hanoi.
14. Magazine "Sociology" No.3, 1992.
15. "Vanguard" Newspaper issued on 6 October, 1991.

colloque international
L'enfant exploité
- mise au travail et prolétarisation -
PARIS, LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 1994

BULLETIN THEMATIQUE N° 2
THEMATIC BULLETIN N°2

APRES-MIDI DU JEUDI 24 NOVEMBRE

sous la présidence de Robert CABANES, ORSTOM

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL
LIFE AND WORKING CONDITIONS

Valérie DELAUNAY (CEPED, France)	p. 3 —
Le travail des fillettes en Afrique sub-saharienne - la condition des jeunes migrantes Sereer à Dakar	
Béatriz CESPEDDES et Maria-Isabelle ZARAMA V. MEYER (Colombie)	11
Le travail des enfants dans les mines de charbon en Colombie	
Bernard GARET (Section Maine et Loire de la Ligue des Droits de l'Homme, France)	21
L'apprentissage en France : enquête sur le terrain	
Hikmet IYIDIKER (Univ. de Mersin, Turquie)	29
Le travail des enfants en Turquie	
Yves MARGUERAT (ORSTOM)	37 —
L'exploitation des apprentis au Togo	
Kanchan MATHUR (Inst. of Development Studies, Jaipur, Inde)	45
Working children in the gem polishing industry of Jaipur (Rajasthan, Inde)	
Charles-Edourd de SUREMAIN (ORSTOM)	59 —
Du grain de café à la graine de "bon ouvrier"	
- le travail des enfants dans les grandes plantations de café guatémaltèques-	
Mathilde URIBE et Sergio MONTTOYA HERRERA (Pérou)	65
L'enfant exploité au Pérou	
Albert-Pascal TEMGOUA (Univ. de Yaounde, Cameroun)	65
Le "travail des vacances" des enfants Bamileké de l'Ouest Cameroun	
Yacouba YARO (UERD, Ouagadougou, Burkina-Faso)	73
Les jeunes chercheurs d'or d'Essakan	

LE TRAVAIL DES FILLETES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE. CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES JEUNES MIGRANTES SEREER À DAKAR

Introduction

Le travail domestique des fillettes en Afrique sub-saharienne suscite aujourd'hui un intérêt croissant en raison de sa généralisation dans différentes régions. C'est à l'origine en tant que assistante ménagère d'un migrant que les jeunes filles partaient vers la ville. Puis les familles urbaines devinrent le lieu d'accueil de jeunes parentes qui, en échange de travail domestique, recevaient soins, scolarisation, apprentissage, voire même un petit salaire. Cette pratique est devenue courante dans les grandes villes telles que Accra (Ghana), Lomé (Togo), Ouagadougou (Burkina-Faso) et dans les villes du Nigéria méridional (Coquery-Vidrovitch 1994 : 187). Aujourd'hui, les fillettes ne sont plus nécessairement placées chez un parent. Elles travaillent pour un patron, d'ethnie différente, voire de nationalité différente. Elles s'organisent en groupe pour se loger, sous la responsabilité d'un(e) aîné(e) et le phénomène prend l'allure d'un véritable "trafic organisé" (Coquery-Vidrovitch 1994 : 188).

L'enquête sur laquelle se fonde notre étude a été effectuée à Dakar, auprès d'un échantillon de migrantes sereer, originaires d'un groupe de villages, faisant lui-même l'objet d'une observation démographique longitudinale depuis 1962¹. Le but de cette enquête était de mieux comprendre les réalités vécues par les migrantes en milieu urbain, leurs conditions de vie et de travail, mais aussi d'évaluer le contrôle social exercé par les aînés. L'enquête s'est déroulée de mars à mai 1992. Une série d'entretiens qualitatifs a permis l'élaboration d'un questionnaire fermé de 148 questions portant sur les motivations de la migration, les conditions de vie, la relation des jeunes filles avec la famille au village, leur connaissance du planning familial, et leur expérience sexuelle. L'échantillonnage s'est fait à partir de l'enregistrement des absences en février 1992 dans les villages, du lieu et du motif de migration, qui permettaient de caractériser la population des migrantes. La base de sondage a été restreinte aux huit villages du *secco* de Ngayokhem, villages suivis depuis 1962, présentant donc une plus grande fiabilité des âges enregistrés. Cette restriction géographique présentait aussi un avantage logistique, les migrants étant souvent regroupés par villages d'origine. Le tirage de l'échantillon s'est donc fait parmi le groupe des jeunes filles absentes en février 1992, à la recherche d'un emploi à Dakar, et cela de manière proportionnelle selon trois critères : l'âge, la scolarisation et la parité. Un échantillon identique a été constitué afin de pouvoir remplacer les jeunes filles qu'on ne pourrait pas retrouver sur le terrain. Précaution qui s'est avérée utile en raison de la grande mobilité des migrantes.

Le questionnaire commençait par une identification de l'enquêtée qui nous permettait de vérifier qu'il s'agissait bien de la personne recherchée. Il était structuré ensuite en 7 autres parties :

- le niveau d'instruction de l'enquêtée et de ses parents, l'activité de ses parents et la religion de l'enquêtée
- les conditions de vie à Dakar : le logement, la personne responsable, les conditions de travail
- la migration : les raisons du départ, les liens avec le village
- la planification familiale : connaissance et pratique
- l'issue, les circonstances et les conséquences de la première grossesse
- les relations avec des "petits amis" (pour les filles n'ayant jamais eu de grossesse)
- les sorties à Dakar.

A ce questionnaire était joint un petit questionnaire "habitat" ayant pour but de caractériser le type d'habitat dans lequel vivait la jeune migrante.

Le procédé de l'échantillon de "rechange" a permis d'éviter un taux trop important de données manquantes et de déstabiliser notre stratification. Sur 54 interview prévus, nous en avons effectué 51. Nous n'avons rencontré aucun refus de réponse. Les résultats plus généraux que nous présentons concernant la migration saisonnière sont obtenus à partir des données de l'observatoire de population de Niakhar enregistrées de 1983 à 1991.

1 Les migrations saisonnières : la principale stratégie de survie

Notre étude concerne une population rurale, relativement homogène en regard de l'ethnie (96% de la population est sereer), de l'activité (agricole) et du niveau scolaire (très faible : seulement 22% des femmes de 15 à 24 ans ont bénéficié d'une forme d'instruction). C'est une société de cultivateurs, profondément attachés au terroir, qui vivent d'une culture de subsistance, le mil et d'une culture de rente, l'arachide, en association avec l'élevage de bovins, dont les grands troupeaux

¹ - L'observatoire de population de Niakhar, qui nous fournit les données de base, est situé au coeur du bassin arachidier, à 150 km à l'est de Dakar ; il couvre aujourd'hui la population de 30 villages, soit une population d'environ 26 000 personnes (en mars 1991). L'observation a été initiée en 1962 et s'est déroulée selon plusieurs phases, dont la dernière a débuté en 1983 et a permis de constituer la zone actuelle. La base de données offre donc un enregistrement continu des données démographiques sur une population d'effectif important et sur une durée relativement longue pour un suivi longitudinal (de 1983 à nos jours). Par ailleurs, 8 villages (que nous avons utilisés comme base de sondage) ont fait l'objet d'une observation continue depuis 1962.

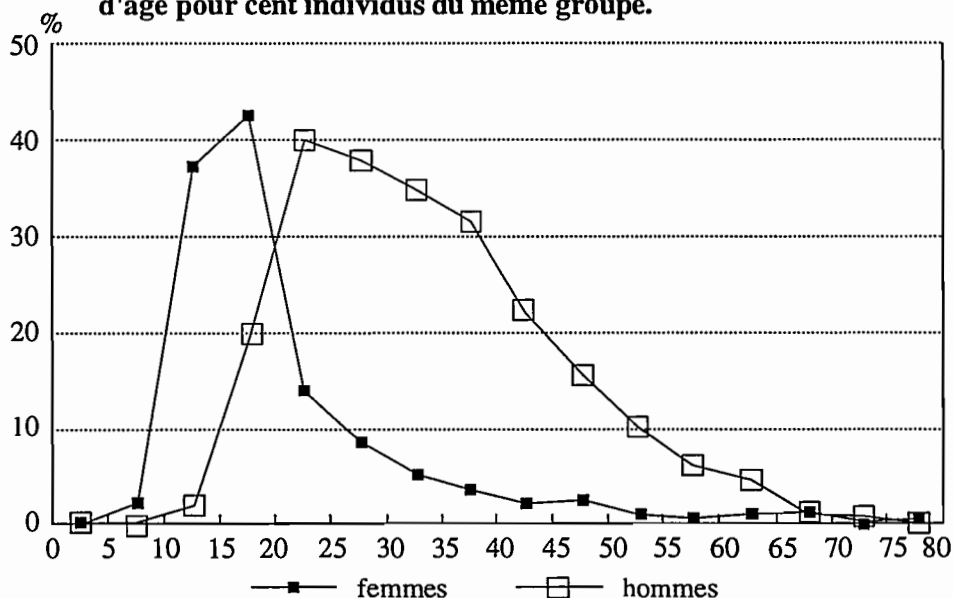
représentent traditionnellement leur richesse. Une descendance nombreuse semble y demeurer l'idéal de fécondité : l'indice synthétique de fécondité était de 7,8 enfants par femme sur la période 1984-91.

La crise agricole, liée à la baisse des cours mondiaux de l'arachide, à la croissance de la population associée à un nombre de terres limitées et à la baisse de la pluviométrie, conduit les familles à adapter constamment leurs stratégies de survie. L'une des plus importantes est la migration saisonnière vers la ville (Roch, 1975, Fall, 1988, Lericollais, 1991). Garçons comme filles, souvent très jeunes, partent pendant la saison sèche dans l'espoir de trouver un emploi en ville. Les jeunes filles s'emploient essentiellement comme domestiques (bonnes) ; les garçons trouvent des emplois plus variés (manoeuvre, gardien, menuisier, chauffeur). Même si ces emplois sont peu rémunérateurs et ne permettent pas toujours de ramener de l'argent au village, ils permettent aux jeunes de se vêtir et de rapporter quelques cadeaux. Mais surtout, les migrants représentent pour la famille une bouche de moins à nourrir, permettant ainsi de limiter les difficultés de la période de soudure. Ils reviennent au moment des cultures pour prendre part aux travaux des champs ou, pour les filles, pour participer aux tâches ménagères. Les enfants et les jeunes adolescents sont donc doublement sollicités : à la fois comme main d'oeuvre agricole (dès l'âge de huit ans) et comme migrants potentiels.

Ce mouvement de migrations saisonnières, qui a débuté dans les années cinquante, devient plus intense et tend à se généraliser. La proportion de femmes ayant eu une expérience urbaine¹ parmi les femmes de moins de 30 ans est supérieure à 85% (Delaunay, 1994 : 149). On sait aussi que les migrations sont plus précoces qu'avant et que les séjours sont plus longs et plus répétés (Delaunay, 1994 : 150).

Les femmes participent pleinement au phénomène migratoire de saison sèche. La migration touche en effet aussi bien les femmes que les hommes (48,7% des absences sont féminines). Les proportions des absents sont en augmentation entre l'année 1991 et l'année 1992 pour les deux sexes : en 1991 on relevait des proportions d'absents de 16% pour les hommes et 14,3% pour les femmes, contre respectivement 19% et 17,5% en 1992 (Paquet, 1992). Néanmoins, la migration féminine se caractérise par une plus grande précocité. L'observation des proportions d'absents avec motif de travail dans chaque groupe d'âge et selon le sexe relevées au cours du recensement de 1992 (figure 1) illustre bien la dissociation des calendriers de migration selon le sexe. Chez les filles, les taux d'absence sont de 37,2% pour les 10-14 ans, 42,5% pour les 15-19 ans et 13,9% pour les 20-24 ans contre respectivement 1,84%, 19,4% et 39,9% chez les garçons (Paquet, 1992). Ces proportions sont donc considérables pour les jeunes filles : un tiers de celles qui sont âgées de 10 à 14 ans et près de la moitié des 15-19 ans étaient donc parties pour chercher un travail en ville.

Figure 1. proportions d'absents pour des motifs économiques par sexe et groupe d'âge pour cent individus du même groupe.



Source : Recensement de la zone de Nikhar - 1992

Les fillettes sont donc particulièrement concernées par ce phénomène et ce sont aujourd'hui bien souvent des enfants qui partent pour la première fois en ville. C'est pour mieux comprendre les circonstances de ces départs et les conditions de vie et de travail sur le lieu de migration que cette enquête a été conçue.

¹ - Par expérience urbaine on entend le fait d'avoir déjà séjourné en ville pour travailler.

2. Quel cadre de vie pour les jeunes migrantes à Dakar ?

Les migrantes interrogées à Dakar présentent des caractéristiques d'âge, de scolarisation et de parité proportionnelles à l'ensemble des migrantes des huit villages d'origine. Elles sont très jeunes : l'âge moyen de l'échantillon est de 16,6 ans, avec une plus grande dispersion aux âges élevés (la moitié des migrantes ont moins de 15 ans). Il s'agit essentiellement de célibataires (80%). Huit d'entre elles ont déjà eu un enfant, dont une seule célibataire. Elles sont très peu scolarisées : 80% (41) n'ont jamais fréquenté l'école et seulement 10% ont un niveau primaire (5) ou secondaire (1). Leur religion est au 3/4 musulmane, contre 1/4 catholique.

Parmi les 51 jeunes filles interrogées, seulement 2 n'avaient pas d'emploi au moment de l'enquête (il faut dire que les jeunes filles qui restent sans emploi trop longtemps rentrent plus facilement au village). Les emplois sont surtout des emplois de domestiques (bonnes) mais aussi de "porteuses d'enfant" pour les plus petites qui s'occupent en général de l'enfant d'une autre bonne. L'emploi de bonne consiste à faire le ménage et la lessive, souvent le repassage, et parfois la cuisine. Les salaires varient selon l'âge allant de 1 500 FCFA¹ à 20 000 FCFA². Certaines sont logées chez leur patron, mais dans la grande majorité, elles se regroupent pour louer une chambre à plusieurs, selon leurs moyens. Les chambrées comprennent toutes une responsable qui se charge de rassembler le loyer et qui assure une certaine surveillance des co-locataires. Il s'agit soit d'une parente (cousine, soeur, tante,...), soit d'une voisine ou connaissance de la famille.

Parmi les 51 jeunes filles interrogées, seulement 2 n'avaient pas d'emploi au moment de l'enquête (il faut dire que les jeunes filles qui restent sans emploi trop longtemps rentrent plus facilement au village). Les emplois sont surtout des emplois de domestiques (bonnes) mais aussi de "porteuses d'enfant" pour les plus petites qui s'occupent en général de l'enfant d'une autre bonne. L'emploi de bonne consiste à faire le ménage et la lessive, souvent le repassage, et parfois la cuisine. Les salaires varient selon l'âge allant de 1 500 FCFA³ à 20 000 FCFA⁴. Certaines sont logées chez leur patron, mais dans la grande majorité, elles se regroupent pour louer une chambre à plusieurs, selon leurs moyens. Les chambrées comprennent toutes une responsable qui se charge de rassembler le loyer et qui assure une certaine surveillance des co-locataires. Il s'agit soit d'une parente (cousine, soeur, tante,...), soit d'une voisine ou connaissance de la famille.

2.1. Comment se détermine le départ ?

On sait que les conditions économiques difficiles restent les principales motivations qui poussent les familles à envoyer leur très jeunes filles à la ville, ou du moins à leur en faire la proposition. On peut cependant s'interroger sur l'influence de l'expérience des parents en matière de scolarité, d'activité et même de migration sur le départ des jeunes filles. On s'interroge aussi sur les circonstances du départ, sur les motivations des jeunes filles elles-mêmes et sur les retombées économiques de telles migrations sur sa famille au village.

L'expérience des parents : un facteur de migration ?

On a interrogé les migrantes au sujet des niveaux d'instruction et des activités de leur père et de leur mère, afin de voir si leur parents présentaient des caractéristiques particulières. Un certain nombre d'entre elles n'étaient pas en mesure de répondre aux questions car elles ne vivent pas ou plus avec leur deux parents. Mais dans l'ensemble, on peut dire que le niveau d'instruction s'est révélé très faible : seulement 3 migrantes ont déclaré que leur père avait fréquenté l'école primaire, ce qui correspond au niveau d'instruction de ces générations. Aucune mère n'avait fréquenté l'école. Les activités sont plus variées chez les pères, qui sont parfois commerçants, chauffeurs, maraîchers ou guérisseurs. Néanmoins plus de la moitié sont déclarés sans activité autre qu'agricole. Les mères, quant à elles, sont plutôt commerçantes ambulantes (Bana-Bana) ou migrantes saisonnières elles aussi (4 sont bonnes à Dakar, et une pile du mil à Dakar). Pourtant, là aussi, plus de la moitié sont déclarées sans activité autre qu'agricole.

Il demeure difficile, à partir de ces données, de montrer une relation entre le niveau scolaire et l'activité actuelle des parents d'une part et le départ des migrantes vers la ville d'autre part. Cela tient à la fois à la simplicité des questions, au nombre réduit d'enquêtées et à la généralisation des départs vers la ville qui tend à effacer l'effet des facteurs à l'origine des premiers départs.

Parmi les migrantes ayant connaissance du passé migratoire de leur mère, près de la moitié (21/45) ont déclaré que leur mère était déjà allée travailler en ville. Or le taux d'expérience urbaine des femmes âgées de 35 à 44 ans, qui correspondent à la génération des mères, est de l'ordre de 50%. Il n'y aurait alors pas de forte relation entre l'expérience migratoire des mères et celle des filles. Pourtant, on peut concevoir que si l'expérience de la mère n'affecte pas l'aspect quantitatif des migrations (nombre de départs), elle peut en affecter l'aspect qualitatif (âge au départ, nombre de migrations). Ce thème demanderait évidemment une plus ample analyse à partir de données recueillies auprès des mères et des filles au village, mais nous pouvons ici faire quelques conclusions. Le groupe de jeunes filles dont la mère a déjà migré se caractérise par un âge moyen plus jeune : près de 14 ans, contre un âge moyen de plus de 19 ans pour le groupe dont la

¹ - 1000 FCFA = 20 FF jusqu'en janvier 1994 (aujourd'hui 1000 FCFA = 10 FF).

² - Les jeunes filles sereer, contrairement aux jeunes filles diola travaillent rarement chez des européens, qui offrent les meilleurs salaires.

³ - 1000 FCFA = 20 FF jusqu'en janvier 1994 (aujourd'hui 1000 FCFA = 10 FF).

⁴ - Les jeunes filles sereer, contrairement aux jeunes filles diola travaillent rarement chez des européens, qui offrent les meilleurs salaires.

mère n'a jamais migré. L'expérience migratoire de la mère pourrait donc agir comme un facteur favorisant une migration plus précoce de la fille. Ce thème rejoint celui très intéressant du phénomène de la reproduction des comportements entre mère et fille que nous souhaitons pouvoir développer plus amplement.

La migrante prend rarement seule la décision de partir.

Peu de jeunes filles ont déclaré être parties de leur propre chef. Seulement 7 d'entre elles déclarent avoir elles-mêmes pris cette décision ; elles font partie des plus âgées. Pour la plupart, c'est le père et/ou la mère qui a décidé du départ, avec l'accord de la jeune fille, dont les sentiments étaient souvent mitigés. Les jeunes filles dans l'ensemble semblent satisfaites de pouvoir travailler et gagner de l'argent, mais certaines regrettent la tranquillité et la sécurité du village. Une seule migrante déclare avoir été contrainte au départ, par son mari. Quand la décision ne vient pas du père ou de la mère, les migrantes affichent des sentiments plus partagés.

Une seule motivation : gagner de l'argent et acheter des habits.

Pour connaître les motivations de la migration vers Dakar, on a interrogé les jeunes filles sur les raisons pour lesquelles on les avait envoyées, ou pour lesquelles elles étaient venues à Dakar. Cette question a suscité bien des sourires entendus entre l'interviewée et mon interprète, et il me fallu peu de temps pour comprendre l'incongruité de ma question. Il ne faisait, pour les jeunes filles comme pour mon interprète, aucun doute sur les motivations d'une telle migration, celles-ci étant de manière systématique le gain d'argent, pour éventuellement en envoyer au village, mais surtout pour s'acheter des vêtements.

Des relations étroites avec le village.

Les jeunes filles gèrent rarement seules leur salaire, aussi minime soit-il. Elles le confient à un aîné, désigné par elles ou leur famille comme le responsable de leur argent. Ce responsable assure la sécurité de l'argent, verse la cotisation pour le loyer, envoie parfois une partie de la somme au village et achète des pagnes ou des vêtements à la jeune fille selon ses propres désirs ou en fonction des demandes de celle-ci. Dans la plupart des cas, le responsable de l'argent est le même que le responsable de la jeune fille dans le logement : c'est le cas de 43 des jeunes filles. Quand un membre de la famille, dont le lien de parenté est plus "fort" que celui qui lie la migrante avec la responsable du logement, est présent à Dakar, alors c'est souvent lui qui est responsable de l'argent de la jeune fille. Ainsi, une jeune fille vivant chez une voisine, confie son argent à sa demi-soeur ; une autre vivant chez sa tante paternelle confie son salaire à son frère, d'autres encore à leur oncle paternel. Les migrantes qui ne confient à personne leur argent sont parmi les plus âgées : elles ont toutes plus de 25 ans. Ce fait témoigne donc de la tentative de maintenir un certain contrôle social par la famille à travers un parent présent en ville, ou à défaut à travers la jeune responsable. Les migrantes déclarent pour la plupart envoyer de l'argent au village par l'intermédiaire d'un parent. Les fréquences des envois et les montants sont variables. Certaines envoient de l'argent tous les mois, d'autres tous les 3 mois ou de temps en temps. Huit d'entre elles n'envoient jamais d'argent. Cela peut dépendre du salaire, de la durée du séjour, des dépenses de la migrantes en ville et de la pression sociale exercée par la famille au village. A partir de nos données, il reste difficile de déterminer des variables discriminantes du comportement des migrantes par rapport au village. Il semblerait cependant que les jeunes filles qui n'envoient pas d'argent soient plus jeunes, moins expérimentées, avec des salaires moindres. Mais les effectifs sont trop faibles pour que les différences soient significatives et ce résultat reste à confirmer.

2.2. Conditions de logement à Dakar

Le logeur est connu de la famille.

Quelque soit le lien entre la migrante et le responsable du logement, celui-ci est connu de la famille. Il s'agit soit d'un parent, ce qui est le cas pour la majorité des migrantes (37), soit d'une voisine du village (10). Une seule déclare être logée chez une amie et, bien que cela n'implique pas qu'elle soit inconnue de la famille, cela dénote un choix plus personnel. Le contrôle social que peut exercer la famille sur la jeune fille est discutable. Il est certainement plus fort quand celle-ci est sous la responsabilité d'un parent de la génération précédente (mère, oncle ou tante). Quand il s'agit d'une soeur, cousine ou voisine, le contrôle social va dépendre de la relation entre la migrante et la responsable, de leur écart d'âge, et du comportement de la responsable elle-même.

Quatre jeunes filles déclarent être elles-mêmes les responsables de leur logement. Il s'agit de migrantes âgées de plus de 18 ans (18, 27, 31 et 35 ans), qui sont expérimentées dans la migration (7ème séjour et plus). Trois d'entre elles sont, ou ont déjà été mariées.

Des quartiers d'habitation bien particuliers.

En accord avec A.S. Fall (1988) sur les regroupements des migrants par quartiers d'habitations selon les régions d'origines et selon l'ethnie, nous avons constaté que les habitations des jeunes filles se regroupent dans des quartiers précis et cela a grandement facilité notre tâche sur le terrain. Plus de la moitié des migrantes de l'échantillon se rassemblent dans le quartier *Usine* (Ben Tali et Montagne) de Dakar, dont la dénomination tient à la présence d'une biscuiterie. Cité *Bissap*, *Tilen* et *Grand-Dakar*, sont aussi des quartiers de Dakar où l'on trouve des concentrations de migrants sereer. Seules 11 jeunes filles sont plus excentrées et habitent la grande banlieue.

Un habitat bien souvent précaire.

Les 51 migrantes interrogées se répartissent dans différents type d'habitats. Les regroupements sont souvent liés à leur village d'origine et le tirage de notre échantillon, concentré sur huit villages, nous a parfois amené à interroger des jeunes filles appartenant à la même chambrée. Une jeune fille loge chez ses patrons, sans jour de repos ; deux migrantes sont sans domicile, avec leur mère ou soeur qui font partie du groupe de "pileuses"¹ bien connu à Dakar et qui passent la nuit dehors. Les 48 autres jeunes filles se répartissent dans 28 logements différents, dont l'un était la maison de l'oncle paternel.

Parmi les 27 logements de groupe, on a pu définir 3 types d'habitats : les habitations en bois ("baraque"), les habitations en "dur" indépendantes, et les locations dans des "immeubles" ou maisons. Le premier type d'habitation regroupe des constructions en bois sur une chape de ciment, et dont le toit est en tôle, avec ou sans faux-plafond selon les cas. Des cloisons sont parfois improvisées avec des morceaux de tôle (boîte de conserve aplaties). Ces constructions se regroupent de manière assez désordonnée sous forme de concessions appartenant à un même propriétaire. Chaque pièce est une location et une même concession peut regrouper des migrants d'origine diverse. Mais on a pu constater une forte homogénéité d'origine et surtout ethnique, cela du fait des réseaux d'accueil des migrants très développés (Fall, 1988). Ce type d'habitat se retrouve surtout dans les quartiers "Usine" (*Ben Tali* et *Montagne*), *Cité Bissap* et *Grand-Dakar*. Il s'agit, pour trois d'entre eux, de zones loties et enregistrées, disposant de bâtiment "en dur" sur lesquels viennent se greffer des baraques. Le quartier *Montagne* est une zone artisanale qui a "détourné" le plan d'urbanisation et où les habitats se sont construits de manière tout à fait désorganisée. Ces quartiers sont souvent mal équipés en électricité, eau et évacuation d'eau. Certaines de ces concessions ne disposent ni d'électricité, ni de robinet et ni même de latrines. Il s'agit donc d'un habitat très précaire. Les jeunes filles s'y rassemblent en nombre variable. C'est dans ce type d'habitat qu'on a trouvé la plus grande chambrée de migrantes : 19 fillettes avaient pour même logement une pièce, dans laquelle elles s'entassaient, dormant à tour de rôle, ou selon leur droit d'aînée, sur le lit, sur des cartons à même le sol, ou sur une natte devant la porte de la chambre. A l'opposé, on a trouvé d'autres chambres qui n'étaient composées que de 5 locataires. Ce type d'habitat présente l'avantage d'un loyer modéré, et les quartiers où on les trouve sont particulièrement bien situés par rapport aux zones de travail, ce qui permet aux jeunes filles de s'y rendre à pied. Quoi qu'il en soit, la précarité de ces logements témoignent de l'exploitation des migrants récents par les propriétaires, dont certains n'hésitent pas à utiliser leur titre d'artisans (le quartier *Montagne* est à l'origine une zone artisanale) pour transformer leur parcelle en logement des plus modestes, sans même un équipement sanitaire et les jeunes bonnes sereer sont parmi les premières victimes de cette exploitation foncière.

Le second type d'habitat se caractérise par des murs en ciment, avec un toit en tôle ondulée (ou fibres). Ces habitations se regroupent aussi en concessions. On les trouve dans des quartiers plus récents : *Grand-Yoff*, *Wago-Niayes*, *Ouakam*, mais aussi à *Usine Ben Tali* et *Cité Bissap*. Elles ne disposent pas toujours d'électricité et n'ont pas souvent de robinet particulier. Mais la plupart sont équipées de latrines et d'un endroit pour la toilette, ce qui représente un certain confort. Les locations sont aussi toujours composées d'une seule pièce. Le nombre de locataires varie de 2 à 15 migrantes.

Le troisième type d'habitation est plus confortable. Il se compose d'une pièce, parfois 2, louées dans un immeuble (il s'agit de bâtiments à étages avec cour, robinet et sanitaires communs, dont les pièces indépendantes sont louées une à une) ou dans une maison. Le nombre des migrantes se regroupant dans ce type d'habitation est variable, avec un maximum de 17 (dans 2 pièces), et l'on peut dire d'une manière générale que la qualité de vie y est meilleure. On le retrouve essentiellement dans le quartier *Usine Ben Tali* et dans les quartiers plus récents de *Grand-Yoff*, *Ouakam* et *Parcelles Assainies*.

On s'est alors demandé si l'on pouvait observer des distinctions entre les migrantes selon le type d'habitat. Les plus jeunes sont-elles logées dans les habitats les plus précaires ? Le salaire détermine-t-il le type d'habitat ? Mais les résultats n'ont montré aucune différence significative d'âge et de salaire entre les migrantes des différents type d'habitat. Plus que le type d'habitat, c'est le nombre de locataires par chambrées qui semble être discriminant des conditions de travail des migrantes. On obtient en effet des résultats intéressants en analysant les variations en fonctions du nombre de locataires par chambrée (tableau 1). On constate ainsi que les petits regroupements de migrantes (moins de 6) sont composées de filles en moyenne plus âgées : 22 ans, contre une moyenne d'âge de 14 ans dans le groupe de filles résidant dans des grandes chambrées. Les petites chambrées concernent aussi des filles dont le salaire moyen est plus élevé. Nous verrons plus loin qu'il existe un lien entre l'âge de la migrante et son salaire et l'on n'est donc pas étonné d'une telle relation.

Tableau 1. Age moyen et salaire moyen selon le nombre de locataires

	Age moyen	Salaire moyen	Effectif
moins de 6	22,0	10 000	6
6 à 8	16,8	10 000	15
9 à 11	17,0	7 900	15
12 et plus	13,7	5 769	15

¹ - Il s'agit de femmes regroupées sur une place qui pilent du mil pour des clients.

Le type d'habitat n'apparaît alors pas pertinent ici pour identifier les conditions de vie des migrantes. Ce n'est pas l'âge ni le salaire qui détermine le choix du logement. Les choix et les itinéraires résidentiels semblent plutôt suivre des réseaux relationnels (régis par les critères ethniques, de voisinage et d'amitié) qu'il est difficile de mettre en évidence ici.

2.3. Conditions de travail à Dakar

Des emplois de bonnes.

Les migrantes trouvent à Dakar des emplois de bonne. Elles sont parfois recommandées par une autre migrante qui a eu connaissance d'une place disponible. Mais la plupart du temps, c'est par le "porte à porte" qu'elles trouvent un emploi. Il s'agit toujours d'emploi domestique, dont les tâches consistent à assurer le ménage ou faire la cuisine, ou bien encore à s'occuper d'un enfant. La cuisine est une tâche valorisante, réservée aux plus expérimentées. Certaines jeunes filles s'occupent des enfants de la maison, en plus de quelques tâches ménagères. Mais nous avons rencontré deux fillettes dont le travail consistait uniquement à porter l'enfant d'une autre bonne afin que celle-ci puisse travailler. Nous avons considéré cela comme un emploi, puisque ce travail est rémunéré, même si la rémunération est des plus modiques. Elles sont toujours nourries par leur patron le midi, et parfois repartent avec des restes de nourriture qu'elles partageront de retour à la chambre, le soir, avec leurs amies.

Les patrons chez qui les migrantes trouvent à s'employer sont essentiellement d'ethnie wolof, sereer et toucouleur, mais aussi diola, lebou, sarakhole, sosse, et même béninois. Il nous est arrivé d'interroger les migrantes sur leur lieu de travail, ce qui nous a donné l'occasion de voir les différents types d'habitat des patrons. Cela allait de la grande villa au baraquement. Il faut dire qu'à Dakar, presque tous les foyers emploient une bonne, même les plus modestes. Les salaires et les conditions de travail sont évidemment en conséquence.

Des salaires très bas.

Les salaires varient de 1 500 FCFA pour le plus bas, à 20 000 FCFA pour le plus élevé. Ils sont beaucoup plus faibles que les salaires enregistrés pour les bonnes diola (Enel, 1993) qui varient de 10 000 à 30 000 FCFA. Une telle différence de salaire peut s'expliquer par le fait que les migrantes diola sont en moyenne plus âgées et surtout qu'elles jouissent d'une très bonne réputation dont un groupe de religieuses est à l'origine. De plus, leur niveau d'instruction plus élevé et leur religion chrétienne les fait apprécier des patrons européens qui offrent des salaires nettement plus intéressants.

Des salaires en fonction de l'âge, de l'expérience, des tâches effectuées et du type de contrat.

Bien que les salaires soient très bas d'une manière générale, des différences de niveau existent. L'âge moyen et le nombre moyen de séjours pour chaque tranche de salaire montre que l'âge augmente avec le salaire de manière très significative, ainsi que le nombre de séjours (tableau 2).

Le tableau 2 présente aussi le calcul du salaire moyen selon le groupe d'âge et le nombre de séjours, mais aussi selon certaines caractéristiques de condition de travail et de statut. Le salaire est significativement différent selon les groupes d'âge et le nombre de séjours, ce qui confirme les résultats cités précédemment. On observe aussi des différences significatives de salaire selon les tâches effectuées, le type de contrat et l'existence d'un jour de congé. Les jeunes filles les mieux rémunérées, outre le fait qu'elles soient les plus âgées et les plus expérimentées, sont chargées de la cuisine ; elles sont nourries et logées et ont un jour de congés. Le niveau scolaire est assez homogène (38 sont non scolarisées) et les différences observées ne sont pas significatives. La religion non plus n'est pas un facteur discriminant du salaire.

Contrairement à notre attente, l'ethnie des patrons ne permet pas de voir de différences significatives quant au salaire. Les migrantes sereer ne touchent en fait que de manière exceptionnelle le marché du travail offert par les diplomates étrangers, les libanais ou les européens, qui offrent des salaires bien plus forts.

Discussion

Les migrantes sont logées en groupe, sous la responsabilité d'un(e) aîné(e) connu(e) de la famille. Les réseaux d'intégration des migrants amènent à une localisation des migrantes dans certains quartiers bien particuliers, peuplés de migrants sereer. Les conditions de vie et de travail apparaissent extrêmement difficiles pour les migrantes, particulièrement pour les plus jeunes d'entre elles. Si les plus âgées peuvent trouver certains avantages à la vie urbaine (tels que celui d'une plus grande autonomie, ou celui d'une disponibilité plus grande de produits de consommation modernes), les plus jeunes semblent souffrir de l'isolement familial, de mauvaises conditions de travail et de logement. Elles se rassemblent souvent nombreuses dans une même chambrée en raison de leur inexpérience et de leur faibles salaires.

Les données ne se prêtant pas à ce genre d'analyse, il reste difficile de dire si certaines caractéristiques familiales peuvent favoriser l'envoi de jeunes filles en ville. On a cependant pu voir que les migrantes dont la mère avait déjà effectué un séjour en ville étaient plus jeunes que les autres et donc que l'expérience de la mère favoriserait une migration plus précoce. Mais certaines interrogations restent en suspens : quel est l'impact de la situation économique du ménage, de sa structure (taille, nombre de filles) ou encore, du rang de naissance de la migrante sur le départ vers la ville ?

Tableau 2. Age moyen, nombre moyen de séjours, salaire moyen selon les différentes modalités

	Age moyen		Séjours moyen		Salaire moyen	
<i>Groupe d'âge :</i>	-	-	***	-	***	-
8-12 ans	-	-	1,8	(9)	3333	(9)
13-14 ans	-	-	3,8	(14)	6179	(14)
15-19 ans	-	-	5	(13)	9679	(14)
20 ans et +	-	-	8,4	(11)	12864	(11)
<i>Salaire :</i>	***	-	**	-	-	-
[1500-3000[	11,5	(4)	1,3	(4)	-	-
[3000-5000[	12,5	(6)	1,7	(6)	-	-
[5000-7000[	15,9	(9)	6,1	(9)	-	-
[7000-10000[	15,4	(13)	4,5	(13)	-	-
[10000-15000[	20,0	(11)	6,0	(11)	-	-
[15000-20000[	23,5	(4)	8,3	(3)	-	-
20000	31,0	(1)	7,0	(1)	-	-
<i>Tâches :</i>	**	-	ns	-	***	-
ménage	15,6	(33)	4,7	(33)	6606	(33)
cuisine	21,6	(10)	5,9	(10)	13050	(10)
enfant	15	(4)	3,2	(4)	6875	(4)
<i>Nombre de séjours :</i>	***	-	-	-	***	-
1-2	12,5	(12)	-	-	3583	(12)
3-4	15,2	(13)	-	-	7885	(13)
5 +	20,2	(22)	-	-	10477	(22)
<i>Type de contrat :</i>	ns	-	ns	-	*	-
nourrie	16,3	(35)	4,7	(34)	7343	(35)
nourrie-logée	18,3	(13)	5	(13)	10500	(13)
<i>Jour de congé :</i>	***	-	**	-	**	-
oui	22,3	(9)	7,7	(9)	11778	(9)
non	15,6	(39)	4,1	(38)	7372	(39)
<i>Scolarisation :</i>	ns	-	ns	-	ns	-
primaire	15	(5)	2,25	(4)	8600	(5)
secondaire	25	(1)	5	(1)	15000	(1)
école coranique	15,5	(2)	5	(2)	8500	(2)
alphabétisation	14	(2)	7,5	(2)	7000	(2)
non scolarisée	17,1	(38)	4,9	(38)	8013	(38)
<i>Religion :</i>	ns	-	ns	-	ns	-
musulmane	17,4	(37)	5,2	(36)	8865	(37)
chrétienne	15,2	(10)	3,5	(10)	6050	(10)
animiste	12	(1)	3	(1)	5000	(1)
<i>Ethnie du patron :</i>	ns	-	ns	-	ns	-
wolof	16,9	(28)	4,8	(28)	7286	(28)
sereer	16	(2)	4,5	(2)	10000	(2)
toucouleur	19,4	(8)	5,3	(7)	11562	(8)
autre	14,9	(10)	4,5	(10)	7700	(10)
Total	16,6	(51)	4,6	(50)	8198	(48)

ns : non significatif

*** : significatif à 1 p. 1000

** : significatif à 1 %

* : significatif à 5 %

La migration saisonnière des sereer vers Dakar est de plus en plus précoce. Ce sont aujourd'hui non seulement des adolescents mais aussi des enfants qui sont concernés par ces mouvements. Cela est particulièrement vrai pour les filles qui migrent parfois dès l'âge de huit ans. Si les enfants sont très tôt associés aux tâches domestiques et agricoles de manière traditionnelle, ils le sont de manière progressive et socialement contrôlée, dans le but d'un apprentissage de la vie adulte. Il n'en va pas de même pour la migration de travail, qui projette l'enfant hors de la cellule familiale, dans un contexte étranger et sous un contrôle social réduit. Ce fait renvoie à deux sujets de réflexion :

- 1) le thème du travail des enfants et de leur exploitation ;
- 2) le thème du processus de reproduction sociale, remis en cause par la "socialisation" quasi-urbaine des jeunes gens (qui résident en ville 10 mois par an, durant 5 à 10 années consécutives).

Le premier sujet évoqué vise à attirer l'attention des décideurs sociaux. La crise agricole que connaît l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne amènera de plus en plus d'enfants sur le marché du travail urbain. Ce phénomène soulève non seulement des problèmes à dimension sociale évidents (exploitation et prolétarianisation des enfants), mais aussi des problèmes d'ordre économique et juridique.

Le deuxième sujet a pour but de mettre l'accent sur les conséquences de l'amoindrissement du contrôle social sur les jeunes gens et de leurs contacts répétés avec les valeurs "modernes" qui circulent en milieu urbain. Ces différents points tendent à modifier les attitudes et les comportements relatifs à la vie familiale : sexualité, fécondité, mariage. La migration saisonnière, telle qu'elle prend forme aujourd'hui pourrait bien être un important facteur de diffusion des modèles comportementaux et donc de changements démographiques.

Références bibliographiques

- BECKER, Charles, 1991a. *Etude anthropologique sur les migrations, la nuptialité et les comportements sexuels chez les Sereer du Sénégal*, Rapport ANRS, 4 fascicules : 49 p, 68 p, 63 p, 55 p.
- BECKER, Charles, MBODJ, Mohamed, 1992. "Le Siin et les peuplements Sereer", in A. Lericollais, P. Milleville, G. Pontié, C. Becker (eds), *Evolution du système de production sereer*, Paris, ORSTOM, à paraître.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 1994. *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, éditions Desjonquères, Paris : 395 p.
- DELAUNAY, Valérie, 1994. *L'entrée en vie féconde : expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Université de Paris X - Nanterre, département de sociologie et de démographie sociale : 362 p. (thèse de doctorat).
- FALL, Abdou Salam, 1988, *Réseaux migratoires des Sereer Siin-Siin à Dakar - Approche sociologique*, département de philosophie, Dakar, Université Cheikh Anta Diop : 99 p. (D.E.A. d'anthropologie).
- LERICOLLAIS, André, 1991. "La gestion du paysage ? Sahélisation, surexploitation et délaissement des terroirs sereer au Sénégal", in F. RICHARD (ed), *La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest*, Presses Universitaires de Dakar, Dakar :151-169.
- PAQUET Nathalie, 1992. *Le mouvement migratoire saisonnier en milieu rural au Sénégal : la région de Niakhar.*, Institut d'Etudes Politiques de Paris : 108 p (DEA de démographie économique).
- ROCH, Jean, 1975. "Les migrations économiques de saison sèche en bassin arachidier Sénégalais", *Cahiers de l'ORSTOM Sciences Humaines XII*, 1 : 51-81.

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MINES DE CHARBON EN COLOMBIE

Introduction

Le présent travail a été motivé par l'émoi suscité dans la Communauté Européenne par le document de la BBC de Londres sur l'exploitation du travail des enfants dans les mines de charbon des communes d'Angelópolis et d'Amaga, département d'Antioquia, au nord-ouest du pays. Le parlement britannique a proposé un veto à l'achat du charbon colombien, ce qui provoquerait une diminution de 20% des ventes du charbon, soit près de 2.6 millions de tonnes, qui représentent environ 90 millions de dollars. Bien que les conditions de travail dans le secteur du charbon s'ajustent aux cadres légaux d'embauche à niveau national, dans certaines parties du pays, où les conditions d'exploitation sont plus précaires, on peut relever le phénomène du travail des enfants dans des conditions illégales.

L'emploi d'enfants en Colombie, tout comme la discrimination salariale des mineurs noirs et blancs en Afrique du Sud, a fourni des arguments pour justifier un veto des syndicats de mineurs anglais qui se trouvent dans une situation de chômage en raison de la fermeture des mines causée par cette concurrence déloyale. Cette situation était partiellement véridique car, s'il est vrai que le charbon d'exportation provient du Complexe du Cerrejon où Intercor, société étrangère filiale de l'Exxon a engagé la moitié de ses ressources et n'utilise pas le travail des enfants, les mines d'exploitation artisanale, dont la production est utilisée dans la consommation domestique, sont essentiellement des exploitations familiales, et les enfants y sont utilisés comme force de travail aux différentes étapes du processus de production.

Approche du problème

Nous avons d'abord procédé à une révision de la presse, ce qui nous a permis d'identifier quelques-uns des aspects du problème, que nous avons ensuite analysé dans une perspective plus théorique, suivie d'un travail sur le terrain dans l'une des régions du pays où l'on peut observer une exploitation minière rudimentaire et où certains établissements de l'État avec le soutien de la coopération technique internationale, ont entrepris un travail d'intervention tendant à l'éradication du travail des enfants.

Généralités sur le travail des enfants en Colombie

D'après le recensement de 1993, le pays avait une population totale de 35'886.280 habitants, dont 73,8% vivaient dans les zones urbaines et 26,2% dans les zones rurales. La distribution par sexes était pratiquement homogène: 50,8% de femmes et 49,2% d'hommes. Par rapport au recensement précédent, on observe une diminution des jeunes, de 43,5% en 1985 à 39,8% en 1993 (DANE:94).

Il n'est pas facile de mesurer la dimension de la participation laborale des enfants mineurs en raison du type d'activité qu'ils réalisent: "travaux invisibles" à l'intérieur de la cellule familiale, travaux dans le secteur "informel", marginaux et illégaux, difficilement repérable par les mécanismes du registre statistique. Cependant, certaines études confirment le haut degré de participation laborale des enfants, aussi bien à la ville qu'à la campagne et montrent une grande différence entre les dispositions de la loi et la réalité.

Pour l'année 1991 le Département Administratif National de Statistique (DANE) a dénombré 36.500 mineurs travailleurs, entre 12 et 14 ans, dans les 7 villes principales, dont 39% de vendeurs à la sauvette, 38% de domestiques, 17% dans l'industrie manufacturière, et le reste dans la construction, les transports et autres. Toujours d'après le DANE, il y avait 433.839 travailleurs entre 12 et 19 ans dans les 9 villes les plus importantes du pays (TABLEAU 1).

Il convient de relever la participation considérable d'enfants mineurs du secteur rural à l'activité économique. A la campagne en effet, les enfants commencent très tôt à collaborer aux travaux domestiques et aux activités agricoles. D'après les résultats de l'enquête du DANE en 1988 sur les foyers ruraux, 24% de la population active des zones rurales était constituée par des jeunes entre 6 et 18 ans; les enfants entre 6 et 9 ans représentaient 6% du total (UNICEF: 94).

Le nombre d'enfants qui travaillaient dans les zones rurales oscillait entre 1'259.730 (ceux pour qui le travail était l'activité principale -définition simple) et 1'725.057 (ceux pour qui le travail n'était qu'une des activités -définition élargie). Selon la branche, l'agriculture est l'activité qui emploie le plus grand nombre d'enfants mineurs suivie par les services, dans le cas des filles (TABLEAUX 2 et 3).

En Amérique Latine, le phénomène de la participation laborale des enfants et de jeunes semble augmenter rapidement. D'après l'OIT, en 1992, 14% de la population entre 10 et 14 ans faisait partie de la force de travail, bien que dans la plupart du pays existent des lois de protection des mineurs. Mais ces lois ne dépassent pas les bonnes intentions car, comme le soulignent les juristes, les normes ne sont guère utiles s'il n'existe pas d'organismes chargés de contrôler leur fonctionnement et éventuellement -au niveau international- de dénoncer les cas d'infraction auprès de la communauté organisée des Nations. C'est justement le cas de la Colombie qui a cependant signé la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui dispose depuis plus de 20 ans d'un Système National de Bien-être de la Famille, qui a promulgué un Code des Mineurs, repris par la constitution de 1991, mais où le nombre des enfants mineurs qui travaillent ne semble pas diminuer et où les mesures de protection ne semblent pas non plus être effectives. D'après les chiffres du Ministère du Travail, à peine 2% des enfants qui travaillent ont la permission respective et 9% travaillent sans leur consentement de leurs parents (RAMIREZ:92).

Cadre juridique du travail des enfants

Comme beaucoup de pays industrialisés ou en voie de développement, la Colombie a promulgué des lois sur le travail des enfants conformément aux lignes directrices de la Convention Internationale sur les Droits de l'enfant approuvée par l'Assemblée des Nations Unies en 1989; et bien qu'elle n'ait pas ratifié l'Accord 138 de l'OIT qui oblige les gouvernements à exécuter des politiques visant l'abolition du travail des enfants et fixant des normes sur l'âge minimum de travail, elle a au moins établi une réglementation précise sur le travail des enfants.

Le Code des Mineurs promulgué en 1989, fixe les droits fondamentaux des mineurs, les actions et les mesures que les autorités doivent prendre face aux situations irrégulières. Il classe comme **mineurs en situation irrégulière** les enfants qui travaillent sans autorisation, c'est à dire les mineurs de 12 ans qui se trouvent dans toute situation laborale et ceux qui, ayant plus de 12 ans et moins de 18 ans, exercent des activités laborales interdites par la loi. Le travail des moins de 14 ans est interdit sauf exception (ICBF: 92). Le Code énumère 22 types de travaux interdits aux mineurs en raison des risques sévères qu'ils font courir à la santé. Cependant, on permet aux enfants âgés de plus de 14 ans de réaliser certains de travaux interdits, sous certaines conditions d'entraînement adéquat et de sécurité. Parmi les travaux expressément interdits, on peut relever les travaux dans les mines.

La protection du mineur qui travaille relève du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale qui doit surveiller l'application des normes de protection du travail des enfants. Cependant, d'après les chiffres que donnait le DANE en 1992, le Ministère ne couvrait que 2% des mineurs qui travaillent dans les 9 principales villes du pays. Ce ministère s'occupe de l'orientation juridique des mineurs, il délivre des autorisations de travail, reçoit les plaintes et les réclamations, pratique des visites aux entreprises et ouvre des audiences. Néanmoins, le nombre de fonctionnaires spécialisés est tout à fait insuffisant pour faire face à des problèmes aussi complexes.

Malgré tous les voiles que l'on tend sur ce problème, l'Institut Colombien de Bien-être de la Famille, qui a le devoir de garantir une protection subsidiaire et complémentaire à celle que doivent fournir la société et la famille, assure, en collaboration avec les défenseurs de famille, le Ministère du travail, le Défenseur du peuple entre autres, avec le soutien de la coopération technique internationale, des actions au bénéfice des enfants et des jeunes travailleurs sous l'égide du Code des Mineurs.

Evolution de l'exploitation du charbon

D'après de récentes analyses économiques, le secteur minier et énergétique a pris beaucoup d'importance ces dernières années dans l'économie nationale, fait qui se reflète dans sa participation au PIB: De 1,27% en 1980, elle est passée à 4,17% en 1988 et à 4,37% en 1990. D'après le Ministère des Mines et de l'Energie, la Colombie dispose des plus grandes réserves de charbon de l'Amérique Latine. En 1990, la production annuelle était de 20.000 tonnes (TABLEAU 4).

Le recensement minier de 1988 montrait que la Colombie exploite 36 sortes de minerais différents, en particulier l'or et le charbon. ce dernier avec 1.292 mines et 17% des unités d'exploitation. Ce même recensement confirmait que 76% de mines sont exploitées d'une manière "informelle" -sans autorisation du Ministère- et occupent 90.278 personnes dans 764 des 1.029 communes du pays. 28.322 personnes seulement travaillent dans des entreprises minières organisées conformément à la loi et 12% d'entre elles sont propriétaires.

Les 7 zones carbonifères les plus importantes du pays sont situées à Cundinamarca, Boyaca, El Cerrejon, Nord de Santander, Antioquia, Valle du Cauca, La Jagua, La Loma et Alto San Jorge. Ces zones contiennent des réserves de 16.522 millions de tonnes, dont 12.123 à Cundinamarca et Boyaca.

Le Code des Mines est l'instrument juridique qui règle l'exploration des minerais, permet leur exploitation rationnelle et fixe les conditions de l'emploi. Selon ce code, l'exploitation est classée suivant la capacité annuelle d'extraction en petite, moyenne ou grande exploitation. La petite exploitation a une production annuelle inférieure à 30.000 tonnes; la moyenne entre 30.000 et 50.000 tonnes et la grande une production supérieure à 50.000 tonnes.

Caractéristiques de l'exploitation

L'exploitation du charbon présente des contrastes considérables. D'une part la grande exploitation comme celle du Cerrejon dans la Guajira où l'exploitation se fait à ciel ouvert avec une technologie de pointe, des machines modernes, une main d'oeuvre qualifiée qui jouit de toutes les garanties de loi.

L'exploitation moyenne ou semi-mécanique est caractérisée par l'utilisation des machines qui assurent un maximum de production et la diminution des risques. En général, elle se fait dans des mines souterraines pourvues d'un système de ventilation électrique qui empêche l'accumulation des gaz; extraction avec des explosifs ou aux marteaux-piqueurs, transport par bandes mécaniques et assistance technique sur tous les fronts de travail. Les ouvriers disposent de casques métalliques, de bottes et d'équipement de secours. Ils sont aussi affiliés à la sécurité sociale.

La petite exploitation, caractérisée par des unités de production de propriété individuelle qui possèdent un permis d'exploitation ou en on fait la demande, ne dispose pas d'une organisation bien claire, ses registres comptables sont précaires mais il y a un minimum de contrôle technique. L'extraction manuelle se réalise à l'aide de marteaux-piqueurs, pneus et explosifs. Le chargement est manuel et le transport est fait à dos d'homme ou d'animal ou bien à l'aide de chargeurs sur des rails d'acier. L'éclairage est composé des lampes à piles et la vidange est faite par des pompes électriques ou par gravité; la ventilation est assurée par des tunnels ou autres orifices en guise de bouche d'aération. Les mineurs ont des casques, des bleus et des bottes et peuvent parfois utiliser des plans et compter sur un minimum d'assistance technique.

Les exploitations minières artisanales sont les plus nombreuses et ce sont elles qui emploient des enfants. Il s'agit d'une exploitation de subsistance qui manque totalement de technique et de sécurité pour les mineurs.

En général, ce sont des exploitations souterraines où l'extraction est faite dans des chambres et par piliers, l'extraction et le chargement sont manuels, le transport se fait à dos d'homme ou dans des wagonnets poussés manuellement sur des rails de bois, l'éclairage au carbure; et pour éviter les risques d'éboulement, les murs de la mine sont protégés par des poutres de bois. L'exploitation se fait sans aucune orientation professionnelle et il n'y a pas de plans. La plupart des mines sont illégales, leurs propriétaires n'ont aucun permis du Ministère des Mines et de l'Energie.

Participation des enfants et des jeunes à l'extraction du charbon

C'est dans l'exploitation de type artisanal qu'on emploie en général les enfants, comme autrefois on employait les femmes. Le travail se fait en famille, la mère réalise des travaux annexes: préparation des repas et couture de sacs pour emballer le minerai. Le mineur n'a aucune formation technique, il a appris par tradition dès son enfance et chez lui, tout est expérience.

Le processus d'extraction du charbon commence par l'exploration de la couche de charbon. La plupart des exploitations se font dans de tunnels creusés verticalement, horizontalement ou transversalement dans la montagne. Les galeries peuvent avoir une longueur de 150 mètres au plus et leur diamètre varie d'un mètre à un mètre et demi. A l'intérieur de la mine, le travail se fait en position inclinée, l'extraction de charbon se fait à l'aide d'une pique. Il doit être tiré jusqu'à l'entrée principale pour être ensuite sorti par le "terciador", le chariot ou des petites charrettes jusqu'à la sortie de la mine.

Il y a longtemps que les enfants mineurs travaillent dans les mines de charbon. Dans le département de Boyaca, à Tópaga, d'après ce que racontent de vieux mineurs de la région, le travail dans les mines a commencé vers 1941. Saul Hurtado, l'un des pionniers, affirme que jusqu'à l'arrivée d'une mission allemande à la recherche de gisements de charbon, l'activité fondamentale de la région était l'agriculture et que l'apprentissage du travail minier s'est fait sur le tas, lors des visites que réalisaient les membres de la mission.

"Les petits propriétaires commencèrent à faire des excavations dans leurs lopins et les premiers tunnels où allaient travailler toute la famille, commencèrent à apparaître. Au début, on s'éclairait avec des bougies, des lampes à pétrole ou on improvisait de becs de gaz; les femmes et les enfants portaient le charbon sur le dos dans des sacs faits de peau de boeuf. Vers 1945, on commença à utiliser les chariots à roues métalliques et les femmes cessèrent donc de travailler

directement dans les mines, mais pas les enfants. Plus tard, avec l'apparition de la roue de caoutchouc, un processus graduel de technification de l'exploitation de charbon a commencé. Ce n'est qu'à partir de 1970 que l'on a commencé à utiliser l'énergie électrique pour l'éclairage et les pompes pour l'extraction de l'eau." (HURTADO: 94).

Malgré la modernisation du processus, on continue toujours à embaucher des enfants et il semble que cela continuera tant que l'exploitation artisanale -familiale- du charbon existera. La technification du travail minier, tout comme la modernisation du travail dans d'autres secteurs de l'économie, implique la réduction et la disparition du travail des enfants et un travail spécialisé d'ouvriers de plus en plus qualifiés.

Le travail des enfants dans les mines, quantification et caractéristiques

Le travail des enfants, comme le démontrent la plupart des études, n'est pas une activité exclusive. Au contraire, elle se combine fréquemment avec d'autres tâches: ils s'occupent de leurs petits frères, font divers travaux domestiques et travaillent aussi aux champs et, dans le cas présent, à la mine. Quelquefois, ils vont à l'école.

Dans le département de Boyaca, par exemple, les enfants travaillent dans les mines de charbon et aussi aux champs. Selon un recensement scolaire, réalisé en 1980, 100% des enfants travaillaient aux champs et 50% dans les mines. Des 1.200 enfants enquêtés, 900, dont les âges oscillaient entre 5 et 15 ans, travaillaient dans les mines (GUTIERREZ: 89).

A Boyaca, les industries minières et agricoles se développent dans de petites propriétés où la famille unie constitue la force de travail. Le faible développement de l'économie agricole de subsistance ne permet pas à l'ensemble de la main d'oeuvre disponible de trouver un emploi. La solution est la migration ou l'exploitation minière. Les taux de migration sont très élevés et aggravés par la situation de violence politique que vit le pays. Il n'y a donc pas abondance de main d'oeuvre adulte dans certaines régions, et les travailleurs disponibles se consacrent à l'agriculture et à l'exploitation des mines. En ce qui concerne l'agriculture, il s'agit d'une économie de subsistance qui n'est pas nécessairement liée au marché; en revanche, l'exploitation des mines permet aux petits propriétaires d'entrer dans le circuit du marché et donc d'obtenir de l'argent, bien que leur situation ne soit pas avantageuse, si tant est que les conditions de commercialisation les soumettent aux règles imposées par les intermédiaires.

Dans le cas du département d'Antioquia, la grande majorité des travailleurs des mines provient du secteur rural et ont commencé très tôt. Ils combinent le travail dans les mines avec d'autres activités: cueillette du café, travail dans de grandes fermes consacrées à l'élevage. Là, les enfants encore tout petits commencent à travailler dans les mines car les conditions de vie des familles sont très précaires et les parents voient dans ce travail la possibilité d'augmenter leurs maigres revenus (ORTIZ: 94). L'enquête réalisée par le bureau du Défenseur du peuple montrait que dans toutes les mines visitées, il y avait une moyenne de trois enfants travailleurs entre 13 et 15 ans. Dans 55 de ces mines, l'enquête a dénombré 142 enfants qui réalisaient plusieurs sortes d'activités (DEFENSORIA: 94).

Conditions de travail des enfants mineurs.

Activités réalisées.

Selon un rapport présenté par le Défenseur du peuple, pour l'extraction du minerai dans les endroits les plus profonds et étroits des galeries, on préfère les enfants pour leur petite taille et leur agilité. Ils travaillent dans une ambiance humide, extrêmement chaude, contaminée, sans ventilation, et sont exposés aux vapeurs toxiques et à l'émanation constante de particules qui affectent les poumons. Les fonctionnaires chargés de la visite sont descendus jusqu'à 200 mètres de profondeur, mais l'on sait que les galeries peuvent être à plus de 300 mètres sous terre; la lumière n'y arrive pas, l'air manque et on risque de mourir attrapé dans un éboulement en raison des conditions techniques de l'exploitation, ou victime d'explosions provoquées par la concentration de méthane qui s'enflamme avec une étincelle. Le risque d'inondation aussi est fréquent.

Les enfants commencent tout petits à travailler dans les mines; certains dès 6 ans. On dit que l'enfant est prêt à travailler quand il est capable de saisir des objets et de les traîner derrière lui. Les plus petits se chargent des travaux en plein air: séparer le charbon, porter le bois, les outils, l'eau et la nourriture.

Les plus grands font des travaux qui exigent plus de résistance. Le travail souterrain est réalisé par des enfants de 12 à 14 ans, bien que, comme nous l'avons déjà signalé, il y en a de tous les âges. Ils sont "terciadores, arrastradores, cocheros et barreteros". D'après les recensements réalisés par les comités municipaux de défense des enfants travailleurs dans la région d'Amaga et Angelópolis au mois de février, entre 50% et 60% des enfants travaillent comme "arrastradores". Le classement suivant, correspondant aux travaux réalisés par les enfants mineurs, a été réalisé dans la région d'Angelópolis, et nous l'avons révisé en le confrontant aux observations qui se rapportent à d'autres régions du pays.

Barretero:	celui qui extrait le charbon des mines avec une pique. On l'appelle aussi "piquero".
Paleador:	celui qui se charge de ramasser à la pelle les morceaux de charbon éparpillés sur le sol et de les mettre dans les chariots ou dans les sacs.
Terciador:	celui qui porte sur son dos le charbons dans des sacs de fibre attachés sur la tête ou la poitrine.
Arrastrador:	celui qui transporte le charbon de l'intérieur de la mine à la surface en traînant une lame de métal attachée à ses épaules.
Carretillo:	celui qui transporte le charbon dans des charrettes remplies des paniers du fond de la mine jusqu'à son entrée. Ce travail se fait à deux, l'un des enfants traîne la charrette et l'autre la pousse en la soulevant.
Cochero:	celui qui conduit une voiture qui marche à l'électricité pour porter jusqu'à l'entrée de la mine, le charbon emballé.
Arriero:	lorsque la mine se trouve loin de la route, le charbon emballé est transporté à dos de mule, l'"arriero" la conduit.
Garitero:	celui qui porte le casse-croûte aux mineurs.
Achicador:	celui qui sort l'eau de l'intérieur des mines pour éviter les inondations.
Empacador:	celui qui emballe le charbon dans des grands sacs de corde ou de fibre à la sortie de la mine.
Asoleador:	celui qui se charge du lavage, du séchage et de l'entretien des sacs.

Journées de travail et conditions salariales

Normalement la journée de travail dans les mines va de 1:00h ou 2:00h du matin jusqu'à 8:00h ou 9:00h pour que les enfants puissent aller à l'école et ensuite aux travaux des champs. Cet horaire est choisi en raison du manque de ventilation et du fait que la température de la mine est plus supportable au point du jour. Dans une étude sur la région de Boyaca, on a relevé que 55% des enfants faisaient des travaux nocturnes dans la mine et 45% des travaux hors de la mine dans la journée (GUTIERREZ: 89).

Selon cette étude, la journée se répartit comme suit pour la plupart des enfants: de 1:00h à 7:00h du matin, travail dans la mine; de 8:00h à midi, école et de 2:00h à 6:00h, travaux domestiques et agricoles, soit 10 heures de travail et 4 heures d'études. Suivant les régions et les conditions particulières des enfants, il peut y avoir des variations. Dans une étude réalisée à Antioquia, on peut lire le témoignage suivant: "Je partais au travail à 4:00h du matin et je finissais à 11:00h. On travaillait à l'aube pour pouvoir avoir un peu de temps l'après midi pour nous reposer et être capable de nous lever le lendemain à l'aube..." (ORTIZ: 94).

Dans l'étude sur Boyaca, citée plus haut, on peut relever les impressions d'un petit mineur sur l'éducation et le travail dans la mine: "J' me lève à minuit, j'avale un café, j' m'en vais à la mine où j' travaille jusqu'à 7:00h du matin. L'après midi, j' vais à l'école de 2:00h à 6:00h. Après, à la maison, j'aide un peu jusqu'à 8:00h. J'aimerais bien travailler plus dans la mine pour gagner plus d'argent. L'école, ça sert à rien." (GUTIERREZ: 89).

Lorsque les enfants touchent un salaire, c'est sur la base d'un contrat verbal, dont les conditions sont imposées par le propriétaire de la mine. En général, le travail est payé à la pièce, c'est à dire en fonction de la quantité de charbon extraite au cours d'une journée de travail. La plupart des enfants ne gagnent même pas le salaire minimum, qui équivaut à \$120 dollars. Ils reçoivent en moyenne \$50.000 pesos, c'est à dire \$50 dollars. Dans les régions de Boyaca et Cundinamarca, régions de petites propriétés, les enfants travaillent en général avec leurs parents sans aucune rémunération.

Étant donné que l'État n'exerce aucun contrôle sur les formes d'embauche et que la majorité des mines où travaillent les enfants sont illégales, ceux-ci n'ont évidemment aucun type de prestations sociales: ils n'ont ni vacances, ni allocations de transport ou d'alimentation et pas non plus de services médicaux. Comme dans presque tous les cas de travail des enfants, la législation est lettre morte.

Santé et éducation

La santé des enfants travailleurs de ces régions est marquée par la présence de parasites, le carences nutritionnelles, en calories et en protéines, l'anémie, l'avitaminose et des dents abîmées. Le travail à l'intérieur des mines provoque des maladies infectieuses: pharyngite, amygdalite, sinusite, grippe, maladies pulmonaires et silicose. Les maladies de la peau et les traumatismes des mains et du visage sont permanents. Les déformations des os sont fréquentes au bout d'un certain nombre d'années de travail. Il convient d'analyser le problème de la fréquentation de l'école, le niveau de scolarité des enfants ainsi que l'attitude des parents et de l'État face à l'éducation. L'entrée précoce de l'enfant dans le monde du travail provoque chez lui apathie ou indifférence à l'éducation, dans la mesure où il n'y a pas dans son environnement de possibilités de progrès et donc l'éducation est vue plus comme une perte de temps que comme un investissement... "Pour

être un homme il faut travailler, sinon quand on arrive à l'âge adulte on ne sait rien faire et on a beaucoup de mal à subsister." (ALVAREZ: 94). Bien que la constitution garantisse l'éducation gratuite et obligatoire, dans la pratique, les moyennes d'application de la loi n'existent pas et il n'y a pas non plus de programmes conçus en fonction des différents milieux. Les niveaux de désertion scolaire dans ces zones sont donc très élevés et personne ne va au delà de l'école primaire.

Topaga: proposition pour l'élimination du travail des enfants

Topaga est à quatre heures de route de Bogota. C'est une petite commune de Boyaca, de 5.000 habitants, qui depuis 60 ans environ exploite de manière artisanale le charbon minéral. Il y a tout juste deux ans encore, 150 à 200 enfants, y compris des moins de 12 ans, faisaient ce travail dans les conditions décrites plus haut: travaux des champs, travaux domestiques pour la plupart, et fréquentation de l'école pour quelques-uns d'entre eux. Ils travaillaient dans les mines pour se faire quelques sous qui leur permettent de s'acheter des vêtements et de participer aux dépenses de la maison.

Bien que ces raisons puissent être relativement vraies et que la contribution des enfants puisse être de quelque manière utile, il faut surtout souligner une attitude collective favorable au travail des enfants: il s'agit d'une culture du travail, d'une façon de voir la vie qui fait passer le travail avant l'école, omettant évidemment l'idée des droits de l'enfant reconnus par les sociétés démocratiques modernes.

Une fois reconnus le manque de sécurité et les risques pour la santé physique et mentale auxquels sont exposés les enfants qui travaillent dans les mines, une fois établi le caractère illégal de ce travail, sur l'initiative d'un agent externe fermement soutenue par un jeune mineur, leader de la communauté, qui voulait faire quelque chose pour sa commune, s'est constitué peu à peu un programme auquel ont pris part les institutions directement ou indirectement concernées par cette situation, dans le souci de trouver une solution aux problèmes reconnus par nombre de membres de la localité.

Ce programme visait essentiellement l'élimination du travail des enfants dans les mines de charbon et le développement des enfants, de la famille et de la communauté minière de Topaga: il s'agissait d'améliorer le niveau de vie, d'éviter des situations de risque et de faire naître la réflexion sur le travail des enfants et ses conséquences. (ORTIZ: 93).

La proposition se basait sur une série de principes tels que l'accès des enfants aux services de santé, à l'éducation, la récréation et la culture comme expression de leurs droits, la participation de différents secteurs de la commune, la participation progressive des parents, la possibilité de faire pression sur les politiques et sur la législation de travail des enfants et la priorité à donner aux aspects pédagogiques et de formation sur les aspects productifs de l'intervention.

A l'aide de ces principes et avec une approche participative et autogestionnaire, on a commencé à organiser les enfants et les jeunes travailleurs en fonction des processus d'éducation, de formation pour le travail, de production et d'obtention de revenus, en créant une coopérative multiactive dont les membres sont les enfants eux-mêmes. On y donne des cours de formation en coopératisme et travail associatif, des cours de confection de bleus de travail et de souvenirs taillés dans le charbon, de telle sorte qu'à côté de l'éducation classique, les enfants puissent réaliser des travaux qui leur donnent des ressources et se constituent à moyen terme en alternative de travail pour un secteur de la population. Parallèlement, on a organisé des groupes de femmes qui reçoivent une formation en boulangerie, apprennent à manier les métiers à tisser, reçoivent des cours de participation communautaire et de gestion. La mairie, Ecocarbón, le Ministère du Travail, l'Institut Colombien de Bien-être de la Famille et l'UNICEF garantissent un appui logistique au projet.

Le projet fonctionne depuis deux ans avec des résultats prometteurs bien que les difficultés ne manquent pas. A son avoir, des activités avec les enfants membres de la coopérative dans les zones de production, des activités d'éducation, santé, développement social et gestion pour une association de paysannes, tout cela avec l'appui d'institutions différentes de celles qui ont créé le projet. D'autre part, dans les écoles et dans les collèges de la commune, une campagne a été entreprise pour que les enfants de 11 à 13 ans participent à la coopérative: en effet, c'est cette tranche d'âge qui travaille dans les mines. D'autre part, les instituteurs, les fonctionnaires et les parents, ceux derniers avec des réserves toutefois, sont favorables au projet. Dans les réunions d'évaluation du projet, les enfants ont souligné que les pressions financières et familiales sont les inconvénients les plus difficiles qu'ils ont dû affronter. Dans les entrevues réalisées avec des enfants, membres de la coopérative, on a été surpris de leur maturité, de leur vivacité, de leurs facultés d'analyse et de leur développement intellectuel.

Bien que le projet ait des dimensions considérables, on a surtout mis l'accent sur le travail avec les enfants. Le travail avec les femmes et la construction d'une perspective communautaire ont été quelque peu abandonnés. Actuellement, près de 30 enfants participent au projet de fabrication de souvenirs taillés dans le charbon. Il y a eu quelques désertions et dans certains cas, les enfants combinent le travail de la coopérative avec celui de la mine car la paye à la mine

est hebdomadaire alors que celle de la coopérative dépend des ventes. L'intention est de travailler à la consolidation de la coopérative et des autres actions associées à cette proposition, particulièrement, renforcer le rôle de l'école dans la formation des enfants et leur projection, de manière à dresser un bilan qui permette de tracer ensuite les grandes lignes d'une stratégie visant l'élimination du travail des enfants.

En guise de conclusion

Cet examen du phénomène du travail des enfants dans le secteur minier nous a permis de réfléchir sur certaines discussions et positions, parfois contraires, des secteurs et institutions touchés par cette situation. Nous voulons aussi présenter nos considérations sur les conditions particulières des enfants qui travaillent dans les mines de charbon ou dans d'autres lieux de haut risque. Les chiffres sur le travail des enfants, lus dans le cadre des effets de l'ouverture économique des gouvernements néolibéraux, nous permettent d'avancer l'hypothèse que ce travail tendra à augmenter avec le développement du secteur informel.

En 1992 par exemple, les 200 entreprises les plus grandes ont obtenu en Colombie des bénéfices de plus de 1.000 millions de dollars tandis que les revenus de la population rurale ont diminué en termes réels de 30%. Au cours des années 90, les revenus des travailleurs urbains ont aussi diminué et le pays a vu se détériorer la qualité de l'emploi. L'emploi intérimaire d'après certaines études est passé de 14,8% en 1989 à 21,2 en 1992 et le sous-emploi a augmenté de 13,5% à 16,8% pendant la même période (ESTRADA). Le secteur informel se développe comme alternative de survivance et il s'agit en général d'un travail où toute la famille participe.

Le travail des enfants est inévitablement lié aux conditions de pauvreté de la population, et tant que l'État n'assumera pas ce phénomène comme une donnée d'une structure économique qui exige des nouvelles politiques sociales tendant à l'amélioration des conditions des secteurs les plus défavorisés, l'élimination de travail des enfants ne sera toujours qu'un euphémisme.

La participation des enfants à des activités de haut risque, dont les conditions empêchent leur développement normal, détériorant leur santé physique ou mentale, ou bien à des activités où ils sont l'objet d'une exploitation économique, se constitue en une priorité pour l'État et la société civile qui se doivent de l'éliminer, ou tout au moins la contrôler avec une extrême rigueur. C'est le cas des mines de charbon.

L'un des principaux obstacles à l'élimination du travail des enfants est l'attitude de certains secteurs de la population qui conçoivent le travail comme le moyen le plus efficace de former les nouvelles générations, ne croient guère au rôle de l'éducation et méconnaissent les conditions fondamentales du développement de l'enfant: besoin de repos, nourriture équilibrée, récréation et éducation entre autres. Dans certains secteurs ruraux et dans quelques secteurs urbains marginalisés, les conditions d'existence se reproduisent par inertie. C'est une situation difficile qui exige une véritable rupture culturelle conduisant au changement. Dans ce sens, le cas de Topaga, où les conditions économiques et les traits culturels ne sont pas propices à la disparition du travail des enfants, est intéressant: des projets d'amélioration des revenus des familles pourraient faire diminuer le travail des enfants. La participation de la femme à des activités de formation et de production apparaît comme une initiative intéressante dans la mesure où elle contribue à l'amélioration des revenus et aussi à la modification des normes d'éducation et des rapports familiaux, assurant ainsi la possibilité de transformations culturelles.

L'éducation est particulièrement importante pour l'élimination du travail des enfants. Plus il y a d'enfants à l'école, moins il y a d'enfants au travail. Cependant, il ne suffit pas de déclarer que l'éducation est une obligation, il faut aussi qu'il y ait conscience que c'est un droit. Ces deux conditions exigent des actions tendant à garantir l'accès des enfants à l'école, l'amélioration du niveau de celle-ci de manière à ce qu'elle devienne une véritable valeur sociale. La souplesse des programmes en fonction des caractéristiques des différentes régions donnerait tout son sens aux déclarations sur l'importance de l'éducation. Dans le cas qui nous occupe, il faudrait mettre l'accent sur la formation technique dans le domaine miniers, ce qui se traduira par un meilleur niveau d'éducation et des meilleures conditions pour l'exploitation du charbon.

L'existence des normes juridiques sur le travail des enfants ne semble avoir aucune influence sur sa disparition ou sur la modification de ses conditions. Tant que les mécanismes de contrôle feront défaut et qu'on ne proposera pas de formes d'intervention précises, cette situation, avec tous ses masques, persévéra dans l'impunité.

Des études précises sur les conditions et le nombre des enfants qui travaillent, des discussion nationales et internationales sur cette situation -comme par exemple, ce colloque- peuvent contribuer à construire des stratégies tendant à

garantir les espaces adéquats de développement des enfants, la jouissance de leurs droits et partant, l'interdiction de leur entrée précoce dans le monde du travail.

Finalement, nous voulons souligner l'importance de la pression exercée, à travers la dénonciation et l'intervention, par les institutions et organisations nationales et internationales face à des situations concrètes ou accidentelles comme c'est le cas du travail des enfants dans les mines de charbon en Colombie. Bien que ce tableau ne soit pas tout à fait conforme à la réalité, il a grandement contribué à la mobilisation d'institutions et de ressources pour trouver une solution à ce grave problème.

Références citées

1. Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE), 1994 - XVI Censo Nacional de Población y Vivienda. Resumen Ejecutivo, Santafé de Bogotá.
2. UNICEF. D.N.P., 1994 - Análisis de la situación de niños y jóvenes en circunstancias especialmente difíciles y alto riesgo, Santafé de Bogotá. En prensa.
3. UMAÑA, E., 1991 - El menor de edad. Corporación Colectivo de Abogados, Santafé de Bogotá, D.E. Col.
4. RAMIREZ, L.F., 1992 - Ministerio de Trabajo y Seguridad Social. Hacia un mejoramiento de las condiciones laborales y de seguridad del menor trabajador en Colombia, Ponencia presentada en el seminario sobre el menor trabajador, Santafé de Bogotá.
5. I.C.B.F. Min. Salud, 1992 - Código del menor, Santafé de Bogotá.
6. HURTADO, J., 1994 - Entrevista, Topaga (Boyacá)
7. GUTIERREZ, R., 1984 - Drama y tragedia del menor trabajador, Ed. Bogotá, Beneficencia de Cundinamarca.
8. ORTIZ, F. y ROA, T., 1994 - Informe sobre la situación de los niños y jóvenes mineros en Angelópolis y Amagá, Censat.
9. DEFENSORIA DEL PUEBLO, 1994 - Legislación de protección al menor trabajador violada en su totalidad, Informe, Santafé de Bogotá.
10. ALVAREZ, F., 1994 - Entrevista, Tópaga (Boyacá)
11. ORTIZ, N., 1993 - Erradicación del trabajo infantil, Mito o realidad? Una experiencia específica de la mina a la escuela, Ponencia, Santafé de Bogotá.
12. ESTRADA, J., 1993 - Informe de trabajo multicopiado.

Tableau No.1 - Force de travail dans les zones métropolitaines: pourcentage de jeunes

AGE	12 - 14 ANS				15 - 19 ANS			
	ACTIFS		NON ACTIFS		ACTIFS		NON ACTIFS	
DATE	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%
Mars 1987	27.866	5.6	5.944	1.2	249.506	24.9	110.741	11.1
Mars 1988	26.038	5.0	5.856	1.3	249.878	26.1	101.218	10.5
Mars 1990	33.622	5.1	4.799	0.7	293.839	26.7	86.701	7.9
Mars 1991	27.528	4.4	5.011	0.8	287.340	26.0	101.654	9.2

Source: DANE

Tableau No.2 - Participation des enfants ruraux dans la force de travail

	pop.occupee %	pop.def.simple	travailleurs, def.elargie
6 - 18 ANS	24	1 259.730	1'725.057
6 - 9 ANS	6	340.330	340.330
10 - 14 ANS	7	386.721	686.426
15 - 18 ANS	10	532.679	698.301
FEMMES 6-18	7	347.344	601.816
HOMMES 6-18	17	912.386	1'123.241
TOTAL 6 et +	100	5'286.012	6'480.459

Source: Enquête nationale des foyers ruraux, septembre 1988.

Tableau No.3 - Enfants mineurs travaillant dans les zones rurales selon branche d'activité et sexe

BRANCHE	TOTAL %	FEMMES %	HOMMES %
agriculture et élevage	78.7	63.5	84.5
mines	2.3	3.0	2.0
industrie	4.3	7.1	3.3
construction	1.0	0.3	1.3
commerce	6.8	10.7	5.3
transport	0.9	0.1	1.2
finances	0.0	0.0	0.1
services	6.0	15.3	2.4
dim. de l'échantillon	2.886	837	2.049

Source: Enquête des foyers ruraux, étape 61, 1988.

Tableau No.4

ANNEE	PRODUCTION NATIONALE
1980	4.112
1981	4.325
1982	4.669
1983	5.192
1984	6.637
1985	8.974
1986	10.737
1987	13.454
1988	15.277
1989	18.902
1990	20.468

Source: Carbocol. Le secteur du charbon en Colombie. Statistiques. Bureau du Plan 1980 - 1990.

L'APPRENTISSAGE EN FRANCE : ENQUETE SUR LE TERRAIN

HISTORIQUE

Après un an d'enseignement auprès de 670 apprentis bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, j'observais de fréquents signes de fatigue, voire un état de somnolence parmi eux (quand ce n'était pas un sommeil profond pour certains...). Le cas n'était pas rare d'après les dires des autres professeurs, qui s'étaient habitués à cet état de fait. Voulant en savoir plus sur la cause de cette fatigue, et ayant acquis la confiance de mes élèves, j'obtins d'eux quelques confidences qui m'ont vite orienté sur l'objet de leur assoupissement. En septembre 1989, je décidais de quantifier les problèmes de surcroît de travail, étant le seul professeur à toucher tous les apprentis de l'alimentation.

L'enquête¹ comportait, en ce début d'année scolaire 1989-1990, dix questions. Elle a été menée à partir de la liste nominative de tous mes élèves. Chaque groupe d'élèves a répondu oralement à ces questions en début de cours, en une demi-heure au maximum. En novembre 1989, tous mes élèves avaient répondu au questionnaire. Face aux questions que ce questionnaire provoquait chez eux, la réponse était simple : mieux connaître leur vie professionnelle afin de mieux comprendre leur comportement, ce qui ne saurait susciter de critique d'ordre pédagogique par la direction. Il a toujours été précisé que cette enquête resterait anonyme, même si les renseignements ont été enregistrés nominativement. En janvier 1990, deux questions supplémentaires ont été posées à tous les élèves, suite à la constatation d'une fatigue accrue autour des fêtes de fin d'année. Cette enquête peut être qualifiée d'exhaustive puisque le questionnaire a été soumis à une population dans son ensemble : tous les apprentis de l'alimentation du centre de formation. Les caractères communs à ces unités statistiques sont :

- suivre une formation en alternance, avec deux semaines de présence en entreprise et une semaine de cours au centre de formation.
- avoir signé un contrat d'apprentissage, régi par le Code du Travail, pendant l'année 1988-1989 ou 1989-1990 .
- préparer un C.A.P. (certificat d'aptitude professionnelle) au centre de formation de la Chambre des Métiers d'Angers et chez des artisans de la région angevine.

Cette population d'apprentis se subdivise en quatre groupes, selon le métier préparé : 210 bouchers, 146 charcutiers, 106 boulangers et 205 pâtisseries. La réponse à chaque question s'effectuait par un nombre (heures, jours, pourcentage du SMIC...etc) ou par OUI ou NON. Ont été exclus les résultats partiels pour ceux qui n'avaient pas pu répondre aux deux périodes du questionnaire, de par leur absence (ce qui voulait dire présence forcée chez le patron...). Aucun apprenti n'a refusé de répondre au questionnaire, celui-ci étant facultatif. Le total des questionnaires remplis est de 618, ce qui constitue une masse de données suffisamment importante pour être représentative en termes statistiques.

Les conclusions tirées de cette enquête sont pires que ce que je pouvais imaginer comme explication à la fatigue manifestée par mes élèves : le contrat d'apprentissage n'est pas respecté dans ses engagements. Le patron est censé s'engager dans le contrat à "respecter les dispositions légales et conventionnelles concernant les conditions de travail et de rémunération des apprentis", alors que les termes de la loi ne sont pas respectés pour la plupart des apprentis :

- soit au niveau des horaires de travail et des temps de repos
- soit au niveau des congés
- soit au niveau de la rémunération

...quand ce n'est pas pour tous ces points pour le même apprenti ! Ce ne sont pas quelques cas isolés, comme le prétend la Chambre des Métiers, mais bel et bien ce qui semblerait être une "règle", ou tout au moins une coutume, pour de très nombreux apprentis.

N'admettant pas ma position de complice d'une telle situation, je ne pouvais obtempérer à la menace de la direction du centre de formation, le 21 mars 1990, me demandant de "cesser toute action qui tendrait à mettre en place un groupe de travail dans l'établissement sans autorisation préalable". Ma détermination à continuer d'oeuvrer pour le respect

¹ L'enquête réalisée a suscité ce que la presse a appelé à l'époque l'"affaire Garet" mais qui n'est autre en fait que l'affaire des apprentis. Le 24 avril 1990, elle a entraîné le licenciement de son auteur, Bernard GARET, professeur de Sciences et Hygiène au Centre de Formation de la Chambre des Métiers d'Angers. Le motif invoqué était l'"inaptitude de l'enseignant à l'emploi qui lui était confié".

des apprentis a fait que cette enquête provoqua, suite à mon licenciement, le mouvement de soutien national relaté par la presse à l'époque, et une pétition signée par 10 000 personnes dans toute la France. L'affaire, portée devant le Tribunal Administratif, se poursuivit jusqu'en juin 1990, avec une grève de la faim de 20 jours qui se solda par un engagement des Pouvoirs Publics à me retrouver un emploi et à prendre en considération les conditions de travail des apprentis. Nous savons ce qu'il en advient actuellement avec le passage à 14 ans de l'âge autorisé pour le pré-apprentissage et la campagne de promotion de l'apprentissage. La récente Loi quinquennale pour l'emploi a vu disparaître les réunions de la dernière instance de contrôle que constitue la "commission d'agrément" préfectorale (où siègent les représentants des syndicats), et avec elle les derniers scrupules de maîtres d'apprentissage opportunistes.

Le présent document étant une synthèse de l'enquête ne différenciera que les quatre secteurs professionnels, par souci de concision (l'enquête distinguait aussi selon les 1^{ère} ou 2^e années). Le détail de l'enquête peut être obtenu en s'adressant à l'auteur (résultats par année, diagrammes de fréquence, écarts-types, etc).

ANALYSE DE L'ENQUETE

1^{ère} question : âge (plus ou moins de 18 ans ?)

Si l'on exclut les contrats d'apprentissage (apprentis ayant déjà un CAP et optant pour une deuxième spécialité, exemple : boulanger-pâtissier), le pourcentage de majeurs visant leur premier CAP est proche de 5 %. En totalité, il est de 8,74 % sur les 618 résultats.

Plus de 91 % des apprentis sont donc des mineurs, rentrant dans la catégorie des "enfants" (visés par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

2^{ème} question : nombre d'heures de travail effectuées en moyenne par jour ?

La moyenne générale est de 8,66 heures, soit 8 h.40 mn. (boulangers : 8h.22 mn ; pâtissiers : 8h.26 mn ; bouchers : 9 h ; charcutiers : 9h.03 mn).

Ces moyennes, et le faible écart (41 mn) entre les moyennes extrêmes, masquent des variations très importantes et une répartition des données qui va bien au-delà des 8 heures de travail légales par jour.

Analyse par métier :

	BOUCHERS	CHARCUTIERS	BOULANGERS	PATISSIERS
8 à 9 h/j	28,28 %	25,38 %	43,13 %	41,08 %
9 à 10 h/j	44,44 %	42,31 %	24,50 %	26,48 %
10 à 11 h/j	15,15 %	18,46 %	6,86 %	10,27 %
11 à 12 h/j	5,05 %	3,84 %	3,43 %	2,16 %
12 à 13 h/j		3,84 %	0,98 %	
13 à 14 h/j			0,49 %	

92,92 % des apprentis bouchers, 93,83 % des apprentis charcutiers, 79,39 % des apprentis boulangers et 79,99 % des apprentis pâtissiers travaillent au-delà des 8 heures légales par jour. Au total, plus de 16 % des apprentis travaillent plus de 10 heures par jour. Conclusion : 84,79 % des apprentis travaillent au-delà des 8 heures par jour. Peut-on dire que les écarts au Code du Travail constituent des cas exceptionnels ?

3^{ème} question: Quel est le nombre d'heures de travail effectuées au cours de la journée la plus chargée de la semaine?

La semaine comporte toujours une journée plus chargée que les autres, en fonction des commandes, de l'approche du week-end, bref de l'organisation de chaque entreprise. Le but de cette question est de connaître jusqu'où vont les exigences de certains artisans à l'égard de leur apprenti, cette journée la plus chargée n'étant pas forcément suivie d'une journée de repos... Tous métiers confondus, un apprenti travaille en moyenne 10 heures 12 mn le jour le plus long de la semaine. (bouchers : 10h.17, charcutiers : 10h.31, boulangers : 10h.04, pâtissiers : 10h.07). La barre des 8 heures par jour exigée par le Code du Travail est très largement dépassée.

Analyse par métier :

	BOUCHERS	CHARCUTIERS	BOULANGERS	PATISSIERS
travail de plus de 8 heures /jour	98,99 %	97,69 %	96,08 %	97,84 %
10 heures/jour	61,62 %	76,16 %	58,83 %	56,78 %
12 heures/jour	20,20 %	19,98 %	16,17 %	17,29 %

Six apprentis boulangers, dont 3 de 1ère année et 3 de 2ème année, prétendent avoir travaillé au-delà de 15 heures au cours de la journée la plus chargée... Tous métiers confondus, au cours de la journée la plus chargée de la semaine, 97,42 % des apprentis travaillent plus de 8 heures par jour, 62,31 % travaillent plus de 10 h/j, 17,96 % travaillent plus de 12 h/j. Même si cette journée n'arrive qu'une fois par semaine, ces résultats ne correspondent pas à une application stricte du Code du Travail.

4ème question : combien de jours travailles-tu dans la semaine ?

Il a fallu préciser aux apprentis qu'une demi-journée de travail (qui frise parfois les 8 heures) entraîne un jour travaillé dans la semaine, le but étant de connaître par différence le nombre de jours complets de repos. Il est à noter que l'appréciation de la "demi-journée" de travail comme étant de 6 à 8 heures est monnaie courante chez les artisans de tous les métiers. Il a fallu d'autre part considérer dans la moyenne de ces jours de travail par semaine, des week-ends de travail intervenant à une fréquence variable, un sur deux, un sur trois voire un par mois ; il est à noter que l'éventuelle convention adoptée entre maître d'apprentissage et apprenti sur ces week-ends de travail se dissipait dans le temps pour laisser cours à des week-ends de travail de moins en moins exceptionnels...

Résultat globaux : le nombre de jours travaillés dans une semaine est en moyenne de 5,52 jours, tous métiers confondus. Les pâtisseries ont le moins de repos : ils travaillent 5,83 j/sem ; puis les boulangers : 5,66 j/sem. Les bouchers et les charcutiers travaillent respectivement 5,07 et 5,20 jours par semaine. En considérant que ces décimales correspondent à une 6ème journée entamée par le travail, le jour complet et unique de repos par semaine semble constituer la dominante pour tous les métiers.

Analyse par métier : si la moyenne générale s'efface pour laisser place à la répartition par tranches de demi-journée, il s'avère que la loi imposant une journée au moins de repos hebdomadaire n'est pas toujours respectée... Quinze apprentis travaillent plus de 6 jours par semaine, trois apprentis (charcutiers) travaillent 7 jours sur 7. Si l'on considère le nombre d'heures effectuées dans la semaine par certains apprentis, deux jours de repos ne constituent pas un luxe. On remarque que les pâtisseries, qui ne sont pas gâtés pour le nombre d'heures de travail/jour, ne sont pas les plus gratifiés par le nombre de jours de congés et ne semblent pas avoir de compensation.

Conclusion : même si ces chiffres ne paraissent pas trop s'éloigner des textes de loi imposant une journée de repos par semaine, n'oublions pas de considérer de quoi sont composées ces journées. Il faut remarquer aussi que, dès que l'on dépasse les 5 jours de travail par semaine (5,5 ; 6,5 et 7 jours), l'apprenti ne dispose plus que d'une nuit complète de sommeil, l'occasion de faire la "grasse matinée" devient alors unique pour lui. En effet, si l'on considère 5,5 jours de travail/semaine, l'apprenti vient travailler dans tous les cas le matin (très tôt pour certains... 2 heures, 2h30 du matin...) de la 6ème journée, pour faire souvent bien plus que les 4 heures d'une demi-journée de travail... Pour certains apprentis, d'ailleurs, le fait de ne pas travailler l'après-midi leur font dire qu'ils ne travaillent qu'une demi-journée, n'appréciant pas toujours ce qu'ils ont fait avant midi ! La soumission de l'apprenti face à son maître d'apprentissage est évidente, le jeune ne sachant pas refuser à son patron de venir "lui rendre un petit service" le dimanche matin et ce n'est pas le peu de gain supplémentaire qu'il en tire qui le motive dans ce cas... Peut-on parler, là encore, d'une situation régulière face au Code du Travail ?

5ème question : Quel est le total d'heures de travail effectuées en moyenne dans une semaine ?

Résultats globaux : le Code du Travail précise que l'apprenti ne doit pas travailler plus de 39 heures par semaine pour ces métiers de l'alimentation. Or, la moyenne générale est de 47 heures 31 minutes par semaine. La différence par rapport aux 39 heures légales représente l'équivalent d'une journée de travail supplémentaire. L'éventuelle journée de repos par semaine n'est donc pas un luxe, surtout si l'on considère que l'apprenti a aussi son travail scolaire à effectuer. Ces moyennes, malgré tout élevées, marquent des extrêmes parfois alarmants si l'on observe les diagrammes de fréquence par tranche horaire:

Analyse par métier :

h/sem	BOUCHERS	CHARCUTIERS	BOULANGERS	PÂTISSIERS
+ de 39 h	81,81 %	77,70 %	76,95 %	89,72 %
+ de 50 h	22,22 %	16,16 %	26,95 %	28,64 %
+ de 60 h	3,03 %	4,62 %	5,88 %	3,24 %
+ de 70 h		0,77 %	1,47 %	
+ de 80 h			0,49 %	

89,72 % des apprentis pâtisseries dépassent les 39 heures légales, 28,64 % d'entre eux effectuant plus de 50 heures /semaine... (un triste record publié à l'époque par la presse : 92 heures dans une semaine pour un apprenti boulanger de 16

ans...). 170 dossiers d'apprentis dépassant les 45 heures /semaine ont été déposés à la Direction Départementale du Travail de Maine et Loire en 1990.

Conclusion : au total, ce sont 81,70 % des apprentis qui dépassent les 39 heures/ semaine, soit 505 apprentis. 151 d'entre eux font plus de 50 heures, 27 font plus de 60 heures et 5 font plus de 70 heures. Qui accepterait en tant que salarié (avec un salaire égal au moins au SMIC...) d'effectuer autant d'heures par semaine ? Certains apprentis font en un peu plus de 15 jours ce que des salariés font en un mois...(rappelons les tristes records de 92 h/semaine et de 205 heures en 21 jours).

6 ème question : Combien de semaines de congés payés depuis un an ?

Cette question n'a pu être analysée que pour les apprentis de 2 ème année (effectif 331) car les apprentis de 1 ère année venant soit de classe de préapprentissage soit de classe de 4 ème n'avaient pas tous connu de congés payés.

Résultats globaux : Pour les 331 réponses, le nombre de semaines de congés payés est en moyenne de 4,54. La loi précise que "l'apprenti a droit à 2 jours et demi de congé par mois travaillé, donc 30 jours ouvrables/ an en dehors des périodes de cours au CFA", détail qui peut paraître évident mais qui a dû échapper à plusieurs patrons ayant donné des congés payés à leur apprenti pendant une semaine de cours...

Remarque: le nombre annoncé par les apprentis fait abstraction des jours ouvrables car, pour beaucoup, le dimanche et les fêtes représentent aussi des jours de travail. Ce détail non négligeable ramène ainsi la moyenne à 27,78 jours de congés par an. Il n'existe guère de variations sensibles, d'un métier à un autre : pâtisseries : 28,76 jours ; charcutiers : 27,64 jours ; boulangers : 27,29 jours et bouchers : 27,08 jours.

Analyse par métier :

	BOUCHERS	CHARCUTIERS	BOULANGERS	PÂTISSIERS
-de 2 semaines	1,85 %	1,54 %	1,72 %	2,08 %
-de 3 semaines	7,40 %	6,15 %	4,30 %	4,16 %
-de 4 semaines	16,66 %	15,38 %	18,09 %	14,57 %
-de 5 semaines	42,58 %	38,45 %	38,78 %	38,53 %

Conclusion : 40% des apprentis environ n'ont pas leur durée légale de congés payés

7 ème question : Quel pourcentage du S.M.I.C. touches-tu ?

Le contrat d'apprentissage prévoit (en 1990) qu'un apprenti touche au minimum 15 % du SMIC le premier semestre, 25 % le 2ème, 35 % le 3ème, 45% le 4ème et 60 % les 5ème et 6ème semestres, avec une majoration de 10 % si l'apprenti a plus de 18 ans. Certains apprentis n'ont pas connaissance du taux du SMIC qui leur est appliqué mais simplement du montant net de leur rémunération, seule préoccupation pour eux en fin de mois.

Résultats globaux : certains apprentis sont dits en "contrat connexe" (2 ème CAP) et sont donc en 5 ème semestre et perçoivent, étant majeurs, 60 % + 10 % = 70 % du SMIC . Le taux du SMIC atteint en moyenne par tous les apprentis est de 29,81 % . Ils n'ont guère à espérer plus que le taux minimum du SMIC imposé par la loi, malgré le nombre d'heures de travail effectuées. A part quelques cas de générosité, il est curieux de constater comme les maîtres d'apprentissage font preuve de rigueur quand il s'agit de payer leurs apprentis, sachant qu'il n'est pas interdit de payer un apprenti qui fait 60 heures /semaine plus que ce que la loi impose comme minimum... Les cas où le taux du SMIC perçu est inférieur au taux minimum correspondent à des patrons qui ont "oublié" que leur apprenti avait 18 ans, ou qu'il fallait augmenter de 10 % à cause du changement de semestre...

8 ème question : Tes heures supplémentaires sont-elles payées ?

La question a dû être précisée car, pour beaucoup d'apprentis, être gratifié d'un billet de 100 Francs pour un week-end de travail ou se voir offrir un gâteau pour sa famille constitue une juste rémunération du "service rendu". Si le libellé "heures supplémentaires" n'apparaît pas sur les fiches de paie, c'est parce que la loi en matière d'apprentissage interdit celles-ci, sauf dérogations exceptionnelles sur demande circonstanciée à l'Inspection du Travail. Mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne sont pas effectuées, nous l'avons vu...

Résultats globaux : 12 % des apprentis estiment que leurs heures supplémentaires sont payées, ...sans apparaître sur la fiche de paie, et en liquide. 76 apprentis sur 618 connaissent un geste de la part de leur maître d'apprentissage. Ils ne précisent pas d'ailleurs à quel taux horaire elles leur sont payées : cela reste à l'appréciation de l'employeur...

Analyse par métier : les pâtisseries, avec les horaires hebdomadaires les plus élevés, sont ceux qui touchent le moins pour leurs heures supplémentaires : 9,73 % d'entre eux seulement perçoivent quelque chose ; les charcutiers sont 11,54 %, les bouchers : 12,12 % et les boulangers : 15,19 %.

Moins de 12% des apprentis sont gratifiés pour leurs heures supplémentaires, alors que plus de 80 % d'entre eux dépassent les 39 heures légales ; jouant sur une législation qui interdit les heures supplémentaires pour les apprentis, les maîtres d'apprentissage s'estiment dispensés de rétribuer ceux-ci en fonction du travail fourni.

9 ème question : Travailleras-tu le samedi, le dimanche, ou ces deux jours en fin de la semaine de cours ?

La législation précise que "l'apprenti ne doit pas travailler la semaine de cours chez son maître d'apprentissage et qu'il y a équivalence stricte entre semaine de cours et semaine de travail, journée de cours et journée de travail". Il est vrai que ce paragraphe fait grincer des dents de nombreux patrons, la semaine de cours au CFA totalisant 35 heures. Certains même n'hésitent pas à exiger de leur apprenti 4 heures de travail le week-end de fin de semaine de cours pour atteindre les 39 heures légales...

Résultats globaux : 62 % des apprentis travaillent le samedi de la semaine de cours, 39,5 % travaillent le dimanche et 35 % travaillent le samedi et le dimanche. Dans le pire des cas, qui n'est pas rare malheureusement, il faut considérer que l'apprenti, sur un cycle de 3 semaines, suit pendant 5 jours des cours au CFA, travaille 14 jours chez son patron (dont 3 week-end) et a 2 jours de congé... Mais beaucoup considèrent que la semaine au CFA est une semaine de repos (et même "payée à ne rien faire", disent certains patrons). Le rythme de cette semaine au CFA est tout à fait différent et, bien souvent, l'apprenti en profite pour récupérer dans la détente, pour retrouver une place dans un groupe où le rapport de forces est plus en sa faveur et où il tentera de prouver qu'il "existe" aux yeux de ses semblables, voire aux yeux de ses professeurs. L'ambiance et les conditions physiques ne sont malheureusement pas toujours propices à une bonne appréhension des cours théoriques.

Analyse par métier : le travail le samedi de la semaine de cours semble être institutionnalisé pour environ 60 % des cas dans tous les métiers, avec peu de variations entre eux. Le dimanche disperse davantage les résultats par métier : 12 % seulement des bouchers travaillent le dimanche, 29 % des charcutiers, 49 % des pâtisseries et 51 % des boulangers. Le travail les samedi et dimanche de la semaine de cours conserve cette dispersion entre les métiers : 11 % des bouchers travaillent les 2 jours, 26 % des charcutiers, 43 % des pâtisseries et 45 % des boulangers. Les bouchers et charcutiers sont-ils plus sensibles à la qualité de vie de leur apprenti le week-end de cours ? ou l'apprenti pâtissier ou boulanger est-il plus indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise ? Pour ces apprentis travaillant le samedi et le dimanche, il faut considérer que ce n'est pas parce que la semaine de cours est estimée par leur patron comme n'étant pas très fatigante qu'ils retrouvent l'entreprise le week-end : ce sont tous les week-end qui sont travaillés ! Ce qui laisse imaginer la part de loisir et de détente laissée à l'apprenti,...ou les conditions dans lesquelles il travaille le dimanche très tôt s'il est sorti le samedi soir...

Conclusion : le travail le week-end de semaine de cours concerne 383 apprentis (61,97 %) pour le samedi, 244 pour le dimanche (39,48 %) et 217 pour les deux jours (35,11 %). Un apprenti boulanger révèle qu'il travaille aussi la nuit avant de venir en cours au CFA, de même que le week-end de cette semaine de cours. Nombreux sont les apprentis qui ont travaillé très tôt le matin chez leur patron avant d'aller passer les épreuves sportives du CAP... Un apprenti qui travaille le week-end n'a souvent, dans son cycle de travail de 21 jours, que deux possibilités de journée complète de repos, c'est à dire de nuit complète de sommeil avec grasse matinée éventuellement. Beaucoup d'apprentis se lèvent très tôt les matins de semaine de cours pour prendre le car ou le train pour venir au CFA. Ces chiffres non négligeables sont une fois de plus révélateurs d'un non respect de la législation sur l'apprentissage et ne constituent pas "quelques cas exceptionnels".

10 ème question : As-tu été victime de violence de la part de ton maître d'apprentissage ?

Cette question ne m'était pas venue à l'esprit au départ, et ce sont les plusieurs cas révélés par des apprentis eux-mêmes qui m'ont poussé à l'introduire dans le questionnaire. Ce sujet étant difficile à aborder, il faut tout d'abord comprendre ce qui est perçu comme de la "violence" par un apprenti. Pas question pour eux de prendre en considération les brimades, vexations et humiliations multiples qui constituent leur lot quotidien. On parle ici du geste volontaire et malintentionné dans le but d'atteindre physiquement la personne de l'apprenti, ce qui peut être catalogué dans le registre "coups et blessures". Deuxièmement, la réponse n'apparaît pas forcément dans l'enquête, en cas de violence subie par l'apprenti. Pris dans le piège inéluctable du rapport de forces inégales et de l'escalade de la sanction, l'apprenti victime de sévices corporels a peur des représailles éventuelles de son patron. Avouer devant ses copains s'être fait frapper par son

patron n'est pas toujours simple. La victime s'interroge pour savoir si elle n'est pas coupable de quelque chose ayant provoqué cette réaction de violence de la part de son patron, ce qui, en quelque sorte, la justifierait à ses yeux. Mieux vaut alors pour l'apprenti ne pas semer le doute et se taire...

Dans le cadre de l'enquête, quatre cas de violence ont été annoncés ("passage à tabac" pour un apprenti charcutier, coups de pelle à pain pour un apprenti boulanger, coups de pied et de poing pour un apprenti boucher, claques dans la figure pour un autre). Depuis, de nombreux cas me sont parvenus par des témoignages parfois poignants, certains ayant fait l'objet d'un dépôt devant le Conseil des Prud'hommes. Citons le cas d'un apprenti qui a évité de justesse un couteau lancé sur lui par son patron charcutier, grâce à une porte fermée à temps... Celui d'un apprenti ayant fait une réflexion et qui s'est vu giffler par son patron ; "déséquilibré", il tombe sur un présentoir en verre qui se brise et doit être hospitalisé pour quelques points de suture. Citons aussi le témoignage d'un parent d'apprenti précisant que le patron a obligé l'apprenti à se déculotter devant les membres du personnel, pour montrer "qu'il en avait"... Un courrier atteste qu'une apprentie de 16 ans a subi des sévices d'ordre sexuel par son patron boulanger-pâtissier et qu'il continue de la harceler en voiture lorsqu'il la rencontre en ville... La peur prend ici une importance capitale puisque peu d'affaires de ce genre arrivent au stade de la plainte, même quand les parents en ont connaissance. Le silence s'installe et l'apprenti(e) souffre seul(e) de sa condition, en attendant des jours meilleurs.

L'aspect violence semble faire partie de la "règle du jeu" dans le rapport existant entre le patron et l'apprenti. La résistance face à la vexation est perçue comme un endurcissement salutaire, et cette forme "d'initiation" aux rapports hiérarchiques inclut souvent la possibilité d'agressions physiques qui "virilisent" et participent à faire de l'apprenti "un homme". Ce schéma atteint ses limites lorsque l'apprenti est d'un gabarit plus important que son patron et que, déjà agressé par celui-ci, il se rebiffe et tend à provoquer un retournement de situation... Le dialogue s'instaure, comme par hasard ; l'apprenti serait-il devenu subitement un "homme à qui causer" ? Cette violence des rapports n'est pas que le fait des patrons et concerne aussi les ouvriers, chaque niveau de la hiérarchie ayant un "droit d'agression" sur un niveau inférieur. Plusieurs cas d'apprentis "chahutés" par l'ouvrier sous l'oeil amusé du patron m'ont été rapportés.

Peu de plaintes sont émises suite à ces actes de violence sur des apprentis, des enfants de 15 ans, livré(e)s à un environnement parfois hostile, le rabaissant constamment à sa triste condition "d'incapable", de "bon à rien pour le moment". A croire que l'agression physique est acceptée comme mode de formation de l'apprenti. Notre société dite moderne ne saurait accepter de telles pratiques que l'on ne s'empêche pas de souligner quand elles se produisent dans un pays d'une autre culture. La France a signé une Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1989, mais ne semble pas prête à en assumer toutes les responsabilités. La législation de l'apprentissage comporte une lacune importante à l'adresse des maîtres d'apprentissage : elle ne précise pas que l'apprenti ne doit pas être battu et doit être respecté, en semaine comme le week-end... Aussi peut-on ne pas en vouloir à ceux qui ne la respectent pas. Mais les maîtres d'apprentissage ont-ils eu connaissance de l'existence d'une législation de l'apprentissage ? Ont-ils été formés ou informés avant de porter l'appellation -si peu contrôlée- de "maître" d'apprentissage ? Mais cela changerait-il quelque chose, vu le cas qu'ils font de l'obligation de la semaine de 39 heures ?...

11ème question : A combien estimes-tu le surcroît de travail journalier pendant la période de fin d'année : une heure ? une heure et demi ? deux heures ?

Cette question a été intégrée dans le questionnaire au vu de l'état de fatigue des apprentis, encore plus prononcé au mois de janvier 1990. Il n'était pas envisagé de reposer la question de la durée moyenne de travail dans la semaine pour cette période de travail intensif, mais d'apprécier quantitativement, à une demi-heure près, le surcroît de travail journalier effectué du 15 au 31 décembre 1990.

Résultats globaux : la moyenne sur les 648 apprentis interrogés est pratiquement de deux heures (1 heure 58 mn). Ce qui porte à 10 heures 38 mn la moyenne d'heures de travail par jour, et à 58 heures 40 mn la durée de travail hebdomadaire (à raison de 5,52 jours/ semaine, moyenne générale), et représente 150 % de l'horaire hebdomadaire légal. Sur 15 jours, du 15 au 31 décembre, les apprentis ont effectué l'équivalent de trois semaines de travail...

Analyse par métier :

- Les pâtisseries cumulent alors 1 h.59 mn de surcroît de travail aux 48 h.51 mn de la moyenne hebdomadaire soit 50 h.57 mn par semaine.
- Les boulangers : 1h.59 mn + 47 h.42 mn = 49 h.41 mn ;
- Les charcutiers : 2 h.09 mn + 46 h.32 mn = 48 h.41 mn
- Et les bouchers : 1 h.27 mn + 46 h.00 mn = 47 h.27 mn.

Ces résultats nous montrent combien les apprentis ont été mis à l'épreuve, particulièrement les charcutiers et les pâtisseries : 70 à 80 % d'entre eux ont dû assurer 2 heures de plus par jour et 20 à 30 % deux heures et demi de plus.

Conclusion : 403 apprentis déclarent avoir travaillé 2 heures de plus par jour, et ce pendant près de 15 jours, ce qui porte à 58 heures 40 mn leur temps de travail hebdomadaire en moyenne. Qui accepterait ces conditions, sans compensation, parmi les adultes salariés ?

12 ème question : As-tu travaillé du 15 déc. au 1er janvier 1990 sans journée complète de repos ?

Cette question a été posée en précisant bien 15 jours consécutifs sans une seule journée complète de repos. C'est suite à quelques discussions avec mes élèves qu'il m'est apparu important de quantifier ce surcroît de travail, sans repos légal ni compensation dans beaucoup de cas.

Résultats globaux : 106 apprentis ont travaillé 15 jours consécutifs sans jour de repos, soit 16,36 % des 648 apprentis interrogés. Cette pratique semble assez courante, plaçant ainsi l'intérêt économique et commercial de l'entreprise bien avant la santé et la qualité de vie des apprentis. Ne parlons pas de l'intérêt à en tirer par l'apprenti, car pour beaucoup, ils n'ont eu droit qu'aux félicitations du patron pour avoir "tenu le coup", éventuellement assorties dans le meilleur des cas, de quelques billets de 100 Francs en guise de prime de fin d'année. Certains apprentis se sont faits porter malades au CFA pour pouvoir assurer cette prestation d'endurance, n'osant pas refuser ce "petit service" à leur patron. On ne sait où se place la limite de la générosité ou de la soumission d'un côté et celle de l'autorité de l'autre, la menace étant parfois utilisée pour induire l'apprenti dans un processus d'acceptation. Cette épreuve, une fois passée, permet à l'apprenti de se mesurer avec ses collègues, une fois revenus au CFA. Il peut maintenant parler du boulot, il sait de quoi il parle... comme s'il ne le savait pas avant. Cette "initiation" est donc valorisante pour l'apprenti aux yeux de ses semblables, toujours en quête de reconnaissance et de sécurisation, et ceci pour avoir répondu à l'appel -pour ne pas dire à l'ordre- de son patron et avoir été capable de "tenir le coup".

Analyse par métier : sur 105 bouchers, 11 apprentis (10,47 %) ont travaillé 15 jours ; sur 135 charcutiers : 39 apprentis (28,29 %) ; sur 212 boulangers : 7 apprentis (3,30 %) ; sur 196 pâtisseries : 49 apprentis (25 %). Les pâtisseries et les charcutiers sont une fois de plus les plus sollicités en matière de temps de travail. Pourquoi ne pas embaucher temporairement du personnel, peut-être moins spécialisé, pour effectuer des tâches d'entretien, de nettoyage et de rangement, afin de soulager l'apprenti dans les tâches spécifiques au métier qu'il apprend ? Mais qui accepterait de faire la vaisselle pour 30 % du SMIC ?

CONCLUSION

La conclusion d'une telle enquête ne peut s'arrêter à la stricte analyse des données statistiques portant sur 618 et 648 apprentis et ne pas considérer l'aspect humain de la situation dans laquelle se trouvent ces jeunes, dont la quasi totalité sont des mineurs, donc des "enfants" dans les termes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cette situation ne peut être qualifiée autrement que par le mot "exploitation". La condition d'un apprenti est souvent celle d'un individu refusant le système scolaire et à la recherche d'une reconnaissance par son environnement en tant qu'individu capable de produire quelque chose et de se rendre indépendant financièrement des ses proches. Il n'est cependant pas assez sûr de lui pour tenir tête et résister aux sollicitations de profiteurs, intéressés par la main d'oeuvre bon marché qu'il constitue. Les "maîtres d'apprentissage" saisissent avantageusement cette opportunité en se retranchant derrière l'aspect formateur et les vertus du travail artisanal. Peu regardants quant à la législation, les "maîtres d'apprentissage" sont avant tout les maîtres chez eux, bien loin du Code du Travail, se permettant de ne respecter aucun point de cette législation de l'apprentissage, tant au niveau des horaires de travail, des jours de repos, des rémunérations et des congés, que des dérogations qu'ils devraient demander à l'Inspection du Travail.

La Chambre des Métiers d'Angers a beaucoup critiqué cette enquête, l'estimant peu sérieuse, pas crédible, voire fantaisiste dès l'annonce de quelques résultats par la presse en mai 1990, alors qu'elle n'a été rendue publique qu'après sa rédaction en mai 1991... Le but n'était pas d'avoir des résultats avec deux décimales après la virgule mais de mettre en évidence un incontestable non respect de la loi. L'apprentissage est pourtant régi par un contrat entre le "maître d'apprentissage" et l'apprenti (ou ses parents quand il est mineur). Le patron s'engage donc à "respecter les dispositions légales et conventionnelles concernant les conditions de travail et de rémunération des apprentis" (dixit le document signé par les deux parties). Le plus surprenant est l'aisance avec laquelle les "maîtres d'apprentissage" piétinent la loi ouvertement et la soumission dont font preuve les apprentis, le tout masqué par une chape de silence.

Cette enquête révèle que sur 618 et 648 apprentis interrogés :

- . la durée légale de travail journalier est dépassée dans 85 % des cas
- . elle est dépassée dans 97 % des cas lors de la journée la plus chargée
- . des apprentis travaillent 7 jours sur 7
- . la durée légale de travail hebdomadaire est dépassée dans 82 % des cas
- . le nombre légal de jours de congés payés n'est pas atteint dans 39 % des cas
- . le taux légal du SMIC n'est pas atteint pour une vingtaine d'apprentis
- . le travail dans la semaine de cours se produit dans 62 % des cas
- . les horaires de travail de nuit ne sont pratiquement jamais respectés et ceci sans dérogation
- . 16 % des apprentis ont travaillé 15 jours consécutifs sans jours de repos
- . 4 apprentis ont été, officiellement, victimes de violence de la part de leur patron

On serait tenté de croire que si l'apprenti travaille beaucoup dans une journée, ce qui peut arriver, il trouve compensation dans le salaire ou en récupérant des jours de repos. Il n'en est rien, et, pour certains, il y a cumul du pire pour chacun de ces critères : beaucoup d'heures mal payées sans repos. Sa seule compensation est qu'il apprend un métier, parfois en tondant la pelouse ou en repeignant les volets de la propriété de son patron, et qu'il doit savoir se taire s'il veut continuer à mettre de l'essence dans sa mobylette, pour pouvoir "vivre comme tout le monde"...

L'apprenti, main d'oeuvre bon marché ? Le calcul à partir des différentes moyennes obtenues dans cette enquête, donne le chiffre impressionnant de près de 300 000 heures de travail fournies dans l'année par ces 618 apprentis et en dehors des limites légales, de quoi employer 160 chômeurs par an. On comprend maintenant l'acharnement de la Chambre des Métiers à vouloir discréditer cette enquête et se séparer d'un enseignant jugé "inapte à la fonction qui lui est confiée". On comprend aussi la gêne des Pouvoirs Publics face à la publication de tels résultats, alors que la campagne de promotion de l'apprentissage s'annonçait dans les médias.

Cette enquête n'a pas pour but de remettre en cause le système même de l'apprentissage en tant que mode de formation professionnelle mais simplement ses modalités d'application sur le terrain, alors qu'une loi existe et qu'elle est quotidiennement bafouée par des "maîtres" d'apprentissage. Les Chambres des Métiers peuvent-elles être crédibles lorsqu'elles déclarent le caractère "exceptionnel" de certaines situations de non respect des textes de loi ? La situation ne risque pas de s'améliorer dans le contexte actuel de chômage, d'autant que l'âge du préapprentissage a été abaissé à 14 ans et que les réunions des "commissions d'agrément" des maîtres d'apprentissage ont disparu depuis janvier 1994, suite à la loi quinquennale relative à l'emploi, au travail et à la formation professionnelle. Seules restent l'Inspection du Travail et l'Inspection de l'apprentissage comme organismes de contrôle : leurs moyens ne laissent aucun doute sur ce que les Pouvoirs Publics sont prêts à accepter comme infractions à la loi, pourvu que d'autres priorités politiques soient assurées, bien loin du respect des conditions de travail des apprentis (cf. les statistiques fournies par la Direction Départementale du Travail de Maine et Loire sur le nombre de visites et de procès verbaux).

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

- 1- Age : plus ou moins de 18 ans.
- 2- Quel est le nombre d'heures de travail effectuées en moyenne par jour?
- 3- Quel est le nombre d'heures effectuées au cours de la journée la plus chargée de la semaine?
- 4- Combien de jours travailles-tu dans la semaine ? (la présence d'un apprenti une demi-journée entraîne la prise en compte d'une journée).
- 5- Quel est le total d'heures effectuées en moyenne dans une semaine ?
- 6- Combien de semaines de congés payés as-tu eues depuis un an ?
- 7- Quel pourcentage du SMIC touches-tu ?
- 8- Tes heures supplémentaires sont-elles payées ?
- 9- Travailles-tu le samedi, le dimanche, le samedi et le dimanche de la semaine de cours ?
- 10- As-tu été victime de violence par ton maître d'apprentissage ?
- 11- A combien estimes-tu le surcroît de travail journalier pendant la période de fin d'année
1 heure ? 1 heure et demi ? 2 heures ?
- 12- As-tu travaillé du 15 décembre au 1er janvier sans journée complète de repos ?

LE TRAVAIL DES ENFANTS EN TURQUIE

Le but de cette communication est de dresser un tableau analytique sur le travail de l'enfant dans la société turque. Cette étude est basée sur des rapports et des publications spécialisés ainsi que sur des observations de recherches, c'est à dire sur les enquêtes menées par des organisations compétentes. L'avenir des sociétés est étroitement lié aux conditions de vie des individus qui les composent. Notre propos concerne le travail des enfants, ces êtres qui sont appelés à devenir acteurs de la société de demain. Leur permettre une croissance saine et un épanouissement harmonieux serait le meilleur gage pour l'avenir.

Afin de cerner l'ampleur du phénomène du travail des enfants, une approche globale s'impose. Celle-ci est nécessaire pour répondre à deux questions majeures : Pourquoi emploie-t-on des enfants ? Pourquoi les enfants travaillent-ils ? Pour qu'on puisse répondre à ces questions, il faut prendre en considération la situation socio-économique et socio-culturelle du pays. En Turquie, plusieurs facteurs sont à l'origine du travail des enfants : la crise économique, les politiques économiques et sociales, la croissance démographique, l'urbanisation, le chômage et la répartition inégale des richesses. Une analyse focalisée sur le cadre juridique de l'emploi serait infructueuse et réductrice du phénomène d'ensemble.

I- Les causes du recours à l'emploi des enfants

La Turquie accuse toutes les carences d'un pays en voie de développement : inflation chronique, bas salaires, faiblesse de la part du budget de l'État et des ménages consacrée à la santé et à l'éducation, système de protection sociale réservé à certaines catégories de la population.

A - Le travail : asservissement de l'enfant à la nécessité

Dans ce contexte, l'enfant est astreint à travailler pour subvenir aux besoins de sa famille, souvent démunie. En outre, l'emploi de la main d'oeuvre infantile est particulièrement prisé par les employeurs.

Sur le plan démographique, si le travail des enfants est une conséquence de la forte croissance démographique, il en est aussi la cause. L'exode rurale accentue de manière dramatique les déséquilibres entre le monde rural et le monde urbain. D'abord cantonné au secteur formel, le marché du travail urbain est aujourd'hui envahi par le secteur informel. L'afflux de la main d'oeuvre d'origine rurale a entraîné l'éclosion d'activités nouvelles échappant au contrôle des pouvoirs publics. Ces activités sont destinées à créer des emplois et des revenus. Elles ne requièrent qu'un faible apport de capital et de moyens : en conséquence, employer en majorité des enfants se révèle fort opportun pour les employeurs.

Dans les grandes villes comme Istanbul, Ankara, Izmir et Adana, des enfants sont employés soit à temps complet, soit en dehors de leur scolarité dans la petite industrie, l'agriculture ou dans des secteurs marginaux. L'économie rurale utilise aussi la main d'oeuvre juvénile dans les petites exploitations, où elle ne bénéficie que d'un apprentissage informel. Ce statut d'apprenti informel est d'ailleurs très répandu pour l'enfant travailleur.

Déscolarisé, sous-payé et assujéti à de rudes conditions de travail, l'enfant est handicapé dans son développement physiologique et psychologique. La famille est seulement préoccupée par le complément de salaire apporté par l'enfant. Elle ne se soucie pas de savoir s'il perçoit la réelle contrepartie de son travail, ni des dangers qu'il rencontre ou des frustrations que comporte le travail. En outre, les dépenses consacrées à son éducation demeurent très faibles pendant la durée de son apprentissage ou de son activité salariée. Dans la logique mercantile de l'employeur, le travail des enfants représente une main d'oeuvre bon marché, peu exigeante et docile. D'ailleurs, il est impossible de devenir membre d'un syndicat avant l'âge de 16 ans.

B - L'importance de la main d'oeuvre infantile dans la population active totale

En Turquie, les enfants arrivent très jeunes sur le marché du travail. Une partie des apprentis, employés dans l'exploitation familiale, ne perçoit aucune rémunération. Selon les données de l'Institut National de Statistiques (I.N.S.), il y avait en 1991. 12 887 000 jeunes âgés de 10 à 19 ans. Un tiers d'entre eux étaient apprentis. En été, le travail saisonnier, d'après les chiffres officiels, concerne 350 000 enfants. En Turquie, il y a un million d'apprentis rémunérés ; les autres apprentis, dont le nombre s'élève à trois millions, employés dans les activités familiales, ne perçoivent aucune rémunération.

L'approche d'une évaluation de la population infantile occupable

Il ressort des données de l'I.N.S. que le nombre d'enfants travailleurs âgés de 12 à 14 ans est passé de 611 000 en 1985 à 865 000 en 1992. Durant la même période, ce nombre a fluctué de 2 133 000 à 2 733 000 pour la tranche d'âge des 12/19 ans. Ainsi, en 1992, 22% des 12/14 ans et 46,6% des 15/19 ans occupent un emploi.

Dans une autre perspective, sur les 9 954 000 jeunes âgés de 12 à 19 ans, on dénombre 3 639 000 d'entre eux qui travaillent, soit 37%. Cela signifie que la main d'oeuvre infantile représente 17% de la population active totale (21 184 000). Ainsi, sur 100 personnes actives, 17 sont des enfants. Ces données officielles -n'incluant pas les enfants travailleurs de 7 à 12 ans- demeurent lacunaires et ne permettent pas d'avoir une quantification exacte des effectifs. L'amplification du travail des enfants est donc liée à la croissance démographique qui est de 2,3% entre 1980 et 1990 et à la croissance de la population urbaine qui est de 5,5% pour la même période. La Turquie est un pays avec une population juvénile importante. Tandis que la proportion des classes d'âge de 10 à 14 ans tend à diminuer, celle de 15 à 19 ans continue de s'accroître. L'augmentation annuelle de la population juvénile met à mal le système éducatif et les structures chargées de réguler le marché de l'emploi. Chaque année, des jeunes, de plus en plus nombreux, entrent sur le marché du travail.

C - La scolarisation et le travail précoce des enfants

Non seulement le travail de l'enfant empêche son développement physiologique et psychologique, mais il perturbe également sa scolarité. D'après les données du Ministère de l'Éducation Nationale, sur un million d'élèves inscrits à l'école primaire, seulement 900 000 terminent ce cycle (taux d'abandons : 10%). 11 y a 390 000 élèves au collège (taux d'abandons : 60%), 350 000 au lycée (taux d'abandons : 77%) et 90 000 étudiants (taux d'abandons : 91%). Sur les 950 000 titulaires du certificat d'études primaires, seulement 490 000 s'inscrivent au collège ; les 460 000 restants sont détachés du milieu scolaire et la plupart d'entre eux entre dans le monde actif. Ainsi, l'emploi des enfants les éloigne du milieu scolaire, empêche leur épanouissement physiologique et psychologique, contribue à l'éclatement de la cellule familiale et les expose à toute forme d'exploitation.

Comme évoqué précédemment, les enfants se retrouvent hors du système scolaire après l'école primaire. En 1992, 42% d'entre eux n'ont pas entamé leur scolarité dans le secondaire et sont entrés dans la vie active, principalement dans le secteur agricole. En Turquie, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. La scolarité obligatoire a retardé l'arrivée des enfants sur le marché du travail, qu'ils intègrent après l'âge de 12 ans. D'après une enquête, 58% des enfants travailleurs ont abandonné le système éducatif après l'école primaire. Ces données varient selon que l'enfant est issu d'un milieu rural ou d'un milieu urbain. En conséquence, la proportion d'enfants n'ayant pas intégré le second cycle d'enseignement est de 77% pour les enfants nés ou ayant vécu jusqu'à 7 ans en milieu rural. Elle est réduite à 49% pour les enfants nés en milieu urbain ou qui y sont arrivés avant l'âge de 6 ans. L'enquête menée par MM. Lordoglu et Koksall fait également apparaître que la diminution du travail des enfants est inversement proportionnelle à l'augmentation des membres adultes de la famille exerçant une activité rémunérée (Lordoglu-Koksall ; 1993).

D - Les activités exercées par l'enfant

Les enfants sont en majorité employés dans le secteur agricole. L'I.N.S. estime que 23,3% des enfants travaillent dans ce secteur, 14,9% d'entre eux sont employés dans l'industrie manufacturée et dans les travaux publics, 13,9% sont dans le commerce et les services, en 1992.

Le travail des enfants peut être classé en branches d'activités : petits commerces, artisanat et industrie ; agriculture ; activités marginales. Il peut être également classé en fonction de la durée du travail : il y a alors ceux qui travaillent à temps complet et ceux qui travaillent à temps partiel. Sur le plan social et juridique, on peut distinguer 3 catégories d'enfants travailleurs : les enfants employés avec le statut d'enfants travailleurs ; les enfants employés avec le statut d'apprentis ; les enfants travaillant dans la rue.

D'après l'étude de Yildirak, la majorité des enfants travaille dans l'agriculture. D'après les enquêtes menées en Turquie à propos des enfants employés dans l'agriculture, 1/4 d'entre eux seraient autorisés par les chefs de famille à exercer une activité rémunérée hors de l'exploitation familiale. Parmi eux, 10% sont ainsi employés dans les entreprises en ville. La même étude fait apparaître qu'il y a 40% d'enfants âgés de moins de 15 ans parmi les 150 000 personnes employées pour la récolte du coton dans la région de Cukurova, devant travailler de l'aube au crépuscule (Yildirak ; 1990).

Les enfants âgés de 7 ans à 12 ans sont employés dans la vente de journaux et de produits alimentaires (notamment de l'eau), dans la cueillette du coton et de l'herbe ou en tant que commis ou berger. Ils travaillent dans les travaux des réparations, de triage et de ramassage de produits recyclables provenant des poubelles. Après les heures de cours, ils deviennent souvent des cireurs de chaussures. Ces tâches provoquent parfois de sérieux troubles de santé.

Le secteur informel, qui désigne les activités créées en milieu urbain par une partie de la population vivant à la limite du seuil de pauvreté, emploie principalement des enfants. Ces enfants, contraints d'abandonner leur scolarité et n'ayant pas atteint l'âge autorisé pour travailler, occupent dans ce secteur, un emploi déclaré ou clandestin. Ils demeurent la cible privilégiée du secteur informel, qui emploie ainsi une force de travail bon marché et particulièrement adaptée à certaines activités illégales. L'enfant dont le niveau d'instruction demeure faible occupe des emplois non protégés par la législation du travail. Il ne peut prétendre à des postes qualifiés, souvent soumis à une législation du travail plus protectrice.

E - La durée du travail

Si la tendance actuelle est à l'abaissement du temps de travail, des enquêtes font apparaître que l'enfant doit travailler plus que la durée légale autorisée (Talas, 1979; Tekin, 1989; Sahinkesen, 1985; Atauz, 1988; Fisek, 1989).

Dans le secteur agricole, les enfants travaillent de l'aube au crépuscule, ce qui équivaut à des journées de 10-12 heures en été. En l'absence de toute restriction légale, la durée du travail des enfants employés dans les petits commerces est de 10 à 15 heures par jour.

La durée légale de l'apprentissage limitée à 8 heures par jour est rarement respectée. Les apprentis sont obligés de travailler plus de 10 heures par jour et d'effectuer des heures supplémentaires. En dépit de cet assujettissement à de longues journées de travail, l'enfant travailleur est privé de jours de repos pendant le week-end au motif mensonger qu'il aurait épuisé ses jours de congés payés.

F - La santé de l'enfant mise en péril par le travail

Du fait de leur constitution physiologique et psychologique, les enfants sont particulièrement vulnérables aux mauvaises conditions de travail. Si les tâches à effectuer ne sont pas adaptées aux exigences de leur croissance, surgissent des maladies ou des troubles psychologiques, pour lesquels aucune thérapie n'est possible. Cette situation n'affecte pas seulement le devenir de l'enfant, mais la société toute entière.

Le travail précoce de l'enfant - dont le développement physiologique et psychologique n'est pas achevé - l'expose davantage aux facteurs nuisibles pour la santé. Ainsi une enquête portant sur l'industrie du meuble à Ankara révèle une carence en protéines et en calories chez l'enfant travailleur. Les enfants travailleurs présentent des symptômes alarmants : retard dans la croissance, infirmités, résistance affaiblie, anémie, maladies contagieuses, déformations de la colonne vertébrale (dus notamment à la nécessité de se baisser souvent) et autres déformations physiques.

D'autres troubles de la santé engendrés par le travail des enfants sont mis en exergue par une enquête : bronchites chroniques, rhumes, douleurs dorsales, affections oculaires, maux de tête, vertiges et maux d'estomac. Durant la dernière décennie, 150 000 enfants ont été exposés à des accidents du travail et à des maladies professionnelles (Yalcin ; 1986).

La protection de la santé des travailleurs ne peut être assurée que par la neutralisation des facteurs qui lui sont nuisibles. Il existe deux types de services de santé pour l'enfant : la médecine du travail et les autres services compétents pour la prise en charge de la santé de l'enfant. Cependant, il n'y a aucune disposition légale sur la prévention de la santé et de la sécurité des enfants travailleurs. La plupart des accidents du travail est due à l'absence de toute mesure préventive préservant la sécurité des employés. Par ailleurs, les visites médicales demeurent largement insuffisantes, tant lors de l'embauche qu'en cours d'emploi. En outre, l'enfant est particulièrement exposé aux accidents du travail parce que les machines, les outils du travail et les lieux de travail ne sont conçus que pour les adultes, et requièrent ainsi un effort physique accru de sa part.

* * *

Après cette approche descriptive et quantitative du phénomène d'ensemble du travail des enfants, il convient à présent de s'attacher à la situation spécifique des enfants mis au travail dans les grandes villes de la Turquie comme Ankara et Istanbul. Celle-ci a fait l'objet de deux enquêtes riches d'enseignements. Cependant on ne saurait, au préalable, faire l'économie de l'étude du phénomène de l'apprentissage qui engendre en Turquie une exploitation massive des enfants. En effet, la plupart des enfants travailleurs d'Ankara et d'Istanbul ont le statut juridique d'apprenti.

Jusqu'en 1977, la législation du travail ne comportait aucune disposition particulière sur l'apprentissage, aussi la situation de l'enfant apprenti et de l'enfant travailleur était régie par la jurisprudence. La loi de numéro 2089 dite "Loi sur l'apprentissage, le compagnonnage et la maîtrise", entrée en vigueur le 20 juin 1986, prévoyait la conclusion d'un contrat d'apprentissage entre l'employeur et l'apprenti ou son représentant légal, régissant les aspects théoriques et pratiques de sa formation. L'apprenti a droit à 30% du salaire minimum légal indiqué par le code du travail et, il bénéficie d'un mois de congés payés à l'issue de sa première année d'apprentissage.

Afin de combler les lacunes de la loi numéro 2089 sur "L'apprentissage, le compagnonnage et la maîtrise" la loi numéro 3308 de 1986 portant sur "L'apprentissage et l'enseignement professionnel" réorganisa la formation des apprentis. L'apprentissage y est conçu comme un aspect de l'enseignement général. Il est réservé à la tranche d'âge des 13/19 ans.

II - Les enfants mis au travail dans l'industrie à Ankara

La mise au travail des enfants est le symptôme d'une paupérisation croissante d'une partie de la population. Les familles d'origine rurale, particulièrement démunies, ne peuvent assurer leur subsistance que grâce à l'emploi rémunérateur de tous les membres de la famille, y compris de l'enfant. Ce dernier doit alors travailler avec eux ou dans un autre lieu de

travail. L'urbanisation est ainsi l'une des causes majeures de l'accroissement de la main d'oeuvre infantile. Ces périodes de transition créent le besoin du recours au travail de l'enfant.

A - Les activités choisies par les enfants

Lorsque l'enfant est encore à l'école primaire, les parents et l'intéressé choisissent d'un commun accord généralement des activités marginales et temporaires, auxquelles l'enfant pourrait se consacrer en dehors de sa scolarité. Pendant les vacances scolaires, il leur semble préférable de placer celui-ci auprès d'un maître d'apprentissage et à défaut, il devra continuer à exercer des activités marginales.

Les causes du travail des enfants -en dehors de la scolarité et pendant les vacances- sont essentiellement sociales et culturelles. Le travail des enfants concerne 48% des enfants ayant grandi en milieu urbain et 74% des enfants d'origine rurale (Uysal ; 1982).

Dans l'esprit des familles d'origine rurale, les enfants doivent être élevés de manière à contribuer aux charges du ménage, aussi sont-ils astreints à occuper, en dehors du temps scolaire, tous les emplois qui leur sont accessibles. Après avoir terminé l'école primaire, les enfants deviennent demandeurs d'emploi dans l'industrie à partir de l'âge de 12 ans. La main d'oeuvre employée dans la petite industrie est constituée pour une part importante par des enfants et des jeunes.

Les tâches qui leur sont confiées (dans le domaine de l'industrie) sont multiples : réparation de voitures, de la carrosserie, peinture, travaux d'électricité, tournage, ajustage, soudure et menuiserie, 99% de ces enfants issus de zones rurales ont émigré à Ankara au cours des 5 dernières années et éprouvent de graves difficultés à s'adapter à la ville. En général, leurs familles ne perçoivent que le salaire minimum légal. Afin de pallier aux besoins financiers et matériels du ménage, il faut mobiliser l'ensemble de la force de travail disponible et donc celle des femmes et des enfants. La survie même du ménage ne peut se pérenniser que par ce système de solidarité intrafamiliale.

Si l'âge de l'entrée dans la vie active est généralement situé entre 13 et 15 ans, 40% des enfants deviennent demandeurs d'emploi dès 12 ans et même plus jeunes.

B - Les conditions de travail et les attentes

La limitation légale de la durée du travail à 8 heures par jour est méconnue par bon nombre d'employeurs. L'enquête révèle que 80% des enfants doivent travailler plus de 10 heures ou accomplir des heures supplémentaires, généralement sous-payées. Dans ces conditions, les activités exercées s'apparentent singulièrement à des corvées. Il ressort de cette enquête, que plus de 78% des enfants, ne prennent aucun congé annuel, les autres ne perçoivent que 35% de leur salaire pendant les congés annuels (Uysal ; 1982).

La disposition de la loi relative à l'apprentissage fixant le minimum de la rémunération de l'apprenti à 30% du salaire minimum légal, demeure lettre morte dans 70% des cas d'après ladite enquête. Les enfants visés par l'enquête sont voués à un travail précoce et 47% d'entre eux ont été exposés à des accidents de travail (1 à 3 fois) et à des maladies professionnelles. De surcroît, on constate l'absence de toute mesure préventive permettant d'assurer la sécurité sur le lieu de travail et de toute voie de recours pour l'enfant, victime d'un accident du travail (Uysal ; 1982). En outre, les apprentis ayant mal ou insuffisamment accompli les tâches qui leur incombaient, s'exposent à des mesures de répréhension allant du simple avertissement aux coups.

Le maître conçoit l'apprenti comme un moyen d'accroître la production à moindre coût. Lui assurer une formation professionnelle semble secondaire. De leur côté, pendant leur temps libre, les enfants préfèrent se consacrer à la lecture de bandes dessinées, de magazines et de journaux humoristiques. Ils apprécient le football, en tant que joueurs ou spectateurs, et ils aiment regarder la télévision.

L'étude débouche sur un bilan consternant : l'enfant est mis au travail dès son jeune âge, il est soumis à des conditions de travail propices à toutes formes d'exploitations et aux accidents de travail. Sa santé est précaire, son alimentation déficiente et son niveau d'instruction demeure faible. Il doit accomplir de longues journées de travail sans en percevoir la réelle contrepartie financière (Uysal ; 1982).

III - L'EMPLOI DES ENFANTS A ISTANBUL

Le phénomène d'émigration a considérablement modifié la structure démographique d'Istanbul. Tandis qu'en 1960 la tranche d'âge des 0-14 ans ne représentait que 28% de la population d'Istanbul, ce taux s'élève en 1990 à 33%. Cette tranche d'âge s'est accrue sur le plan numérique et proportionnel. S'agissant des 10/19 ans, ils étaient 1 021 000 en 1985 (I.N.S. ; 1960, 1985). Istanbul, en tant que centre éducatif et centre d'emplois importants, constitue un véritable pôle d'attraction pour des émigrés aux aspirations hétérogènes.

Les déperditions scolaires à Istanbul, comme dans le reste de la Turquie, sont nombreuses. Le taux des jeunes scolarisés âgés de 15 à 19 ans diminue de moitié. Les enfants scolarisés au collège, confrontés au dilemme consistant à

choisir entre l'école et l'emploi, intègrent souvent le marché du travail. Ce phénomène tend d'ailleurs à s'accélérer. En 1985, à Istanbul, on dénombre 440 000 enfants et jeunes de la tranche d'âge des 12/19 ans à demeurer dans le circuit scolaire. Le nombre des déscolarisés de la même tranche d'âge est de 340 000 (Lordoglu ; 1993). Les garçons, conçus comme des pourvoyeurs de ressources, sont concernés au premier chef, par la nécessité de travailler et les déperditions scolaires.

D'après les données de l'I.N.S., parmi les 367 000 enfants âgés de 12 à 14 ans, 67% poursuivent leur scolarité et 20% deviennent demandeurs d'emplois. Abstraction faite des enfants voués aux tâches agricoles, bon nombre d'enfants travailleurs sont localisés à Istanbul. Le taux des enfants mis au travail à Istanbul dépasse les 30% dans certaines professions comme la vente et le petit commerce. Les enfants représentent 22% de la main d'oeuvre employée pour la fabrication de produits industriels manufacturés (Lordoglu ; 1993).

Dans la ville d'Istanbul, les moins de 20 ans représentent 20% des actifs. La proportion des jeunes travailleurs de la tranche d'âge des 15/19 ans s'accroît rapidement par rapport à celle des 12/14 ans. Les filles représentent 27% de la main d'oeuvre féminine, employée dans l'industrie manufacturée (Lordoglu ; 1993).

A - Les conditions de travail des apprentis

Les enfants, rencontrés dans le cadre de l'enquête, ont dû soit entamer la formation d'apprenti à l'issue de l'école primaire, soit ils ont eu l'occasion de poursuivre leur scolarité plus longtemps, la situation matérielle de leur famille étant meilleure. L'âge moyen d'entrée en apprentissage est de 13 ans, mais certains enfants deviennent apprentis plus jeunes. La nécessité d'entamer un apprentissage est tributaire de la situation matérielle et financière des familles. Les enfants deviennent apprentis pour assouvir les besoins vitaux de leur famille et non pour bénéficier d'une formation professionnelle ou d'un régime de sécurité sociale.

Le niveau des rémunérations de l'apprenti et son mode de versement est étroitement lié aux conditions du marché de la branche d'activité concernée. La taille de l'entreprise détermine le versement hebdomadaire ou mensuel des rémunérations, la durée journalière ou hebdomadaire du travail et le paiement des heures supplémentaires. Dans les petites structures, la durée du travail est variable, les rémunérations sont faibles et perçues chaque semaine. La présence d'un apprenti sur son lieu de travail est de 10 heures par jour en moyenne. Les samedis n'étant pas des jours chômés, cela équivaut à une durée hebdomadaire de travail de 60 heures. La durée de travail hebdomadaire excède ainsi de 35% celle fixée par la loi (Lordoglu ; 1993).

Force est de reconnaître que le surmenage est le lot quotidien des apprentis.

Selon l'enquête, les salaires sont versés chaque semaine dans 54% des cas et chaque mois pour 31% des apprentis. Les apprentis plus anciens et plus méritants perçoivent une rémunération supérieure par rapport aux autres apprentis, créant ainsi des disparités dans les niveaux de rémunérations (Lordoglu ; 1993).

La circulation des apprentis est importante : 40% d'entre eux sont amenés à changer d'employeur au terme de leur première année d'apprentissage. Le recours aux apprentis permet aux employeurs et aux maîtres de se décharger de certaines tâches ingrates telles que le transport de marchandises, le nettoyage et l'accomplissement de tâches subalternes. Cette motivation est constatée dans 49% des cas (Lordoglu ; 1993).

B- Les attentes des apprentis

On trouve 75% des apprentis titulaires du certificat d'études primaires. L'interruption de la scolarité au collège affecte 25% d'entre eux. Leur niveau d'instruction est cependant supérieur à celui des parents.

La déperdition scolaire est volontaire pour 64% des apprentis, elle est involontaire et motivée par la nécessité de travailler pour 34%. Ce sont essentiellement les enfants nés en milieu rural qui sont contraints d'abandonner le milieu scolaire. Après les deux années d'apprentissage, jusqu'à 60% des intéressés expriment le regret d'avoir quitté le système scolaire formel. Les autres affichent leur volonté de s'installer à leur compte ou d'acquérir une formation professionnelle (Lordoglu ; 1993).

La réintégration du système éducatif n'est pas un projet d'avenir réalisable. Les apprentis estiment que l'on ne peut accéder à un meilleur rang social qu'à condition de mener les études à leur terme. Toutefois, une telle perspective leur semble illusoire en ce qui les concerne. Ceux qui viennent de rompre avec le système scolaire considèrent le travail comme le moyen d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante. Seulement, l'enthousiasme des premiers temps se mue rapidement en déception en raison des conditions de travail (rythme et durée du travail, tâches pénibles). L'apprentissage est assimilé au service militaire par l'état de subordination qu'il induit.

Les apprentis considèrent que leur concours est nécessaire pour l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées. Parce que la main d'oeuvre infantile est abondante, ils ne sont pas irremplaçables mais interchangeables. Ils

pensent également qu'il leur est plus facile de trouver un emploi par rapport aux adultes car ils constituent pour les employeurs une main d'oeuvre docile et peu onéreuse.

Le travail apparaît comme une activité requérant impérativement le concours de l'adulte et de l'enfant.

ANNEXES

Un essai d'évaluation sur la contribution des enfants travailleurs aux activités économiques en Turquie se trouve résumé dans le tableau suivant (Fisunoglu ; 1994*) :

La contribution des enfants travailleurs (12 ans) aux activités économiques (1992)

Agriculture	Industrie	Services
PNB %	PNB %	PNB %
3.5	3.3	2.2

(*) FISUNOGLU, M ; Formel ve enformel sektörde calisan cocukların durumu ve sanayie etkileri (La situation des enfants employés dans le secteur formel et informel et ses influences sur l'industrie), 1994.

Ces évaluations sont basées sur des données statistiques de l'I.N.S. et sur la supposition que tous les enfants travailleurs de 12 ans à 19 ans perçoivent le salaire minimum légal. Les chiffres montrent que la contribution des enfants travailleurs aux activités économiques est considérable. C'est qu'ils produisent 3.5% du PNB agricole, 3.3% du PNB industriel et 2.2% du PNB des services.

Tableau 1 - Population juvénile occupable (1992)

Tranche d'âge	Effectif total	La main-d'oeuvre	%
12-14	3.895.339	865.093	22.2
15-19	6.059.380	2.773.957	45.8
12-19	9.954.719	3.639.050	36.6

Tableau 2 - Population active (1992)

Tranche d'âge	La main-d'oeuvre	%
12-19	3.639.050	17.2
20-24	2.698.629	12.7
25 +	14.846.634	70.1
Total	21.184.313	100.0

Tableau 3 - Jeunes dans la vie active (1992)

Tranche d'âge	La main-d'oeuvre	%	Employés	Chômeurs	%	Effectif total	Sous-emploi	%
12-14	865.986	20.8	790.176	74.917	8.3	3.895.339	40.628	4.7
15-19	2.773.957	45.8	2.370.463	403.494	14.5	6.59.380	263.113	9.5
20-24	2.698.629	61.8	2.210.785	487.844	18.1	4.363.262	265.767	9.8
Total	21.184.313	52.4	19.528.009	1.656.304	7.8	40.439.964	1.526.501	7.2

Tableau 4 - Répartition de la main d'oeuvre juvénile en branches d'activités (1992)

BRANCHE	12-14	%	15-19	%	12-19	%
Agriculture	525.405	66.5	1.296.860	54.7	1.822.265	57.7
Métallurgie	-	-	9.613	0.4	9.613	0.3
Industrie	141.981	18.0	498.286	21.0	640.267	20.3
Bâtiment et Travaux publics	11.411	1.4	83.374	3.5	94.785	3.0
Commerce	41.916	5.3	225.973	9.5	267.889	8.5
Transports	4.373	0.5	39.846	1.7	44.219	1.4
Services	65.090	8.3	216.511	9.2	281.601	9.0
Total	790.176	100.0	2.370.463	100.0	3.160.639	100.0

Tableau 5- Les apprentis

Période	Centre de formation d'apprentissage	Nombre des apprentis
1986-1987	135	83.600
1987-1988	171	128.948
1988-1989	204	151.157
1989-1990	207	170.232
1990-1991	210	198.941

BIBLIOGRAPHIE

- ATAUZ, S. ; Les conditions de travail des apprentis et leurs aspirations concernant l'avenir (en turc), Ankara, 1988.
- ATAUZ, S. ; "*Les enfants travaillant dans le secteur de l'industrie*" in le 1er congrès national de la protection des enfants contre les mauvais traitements (12-14 juin 1989), (en turc), Ankara, 1991.
- BEQUELE, A. ; "*Le travail des enfants : que peut-on faire ?*" in Le 1er Congrès national de la protection des enfants contre les mauvais traitements (12-14 juin 1989), (en turc) Ankara, 1991.
- D.I.E. ; Recensement de la population, 1960
- D.I.E. ; Recensement de la population, 1985
- FISUNOGLU, M. ; La situation des enfants employés dans le secteur formel et informel et ses influences sur l'industrie, (en turc), 1994.
- GURHAN, F. ; "*Les problèmes des enfants travailleurs*" in Le 1er Congrès national de la protection des enfants contre mauvais traitements (12-14 juin 1989), (en turc), Ankara, 1991.
- KOZCU, S. ; "*Une preetude sur les apprentis*" in Le 1er Congrès national de la protection des enfants contre mauvais traitements (12-14 juin 1989), (en turc), Ankara, 1991.
- KULAHCI, M. - TASPINAR, M. ; "*La formation de l'apprentissage a elazig et malatya et ses problèmes*" in Revue de productivité, (en turc), 1993/2.
- LORDOGLU, K. - KOKSAL, S. ; E. ; De l'apprentissage traditionnelle au travail des enfants : une enquête, (en turc), Istanbul, 1993.
- MANGIR, M. - CAGATAY ARAL, N. - KOKSAL, A. ; Les enfants travailleurs, (en turc), (paper)
- SAHINKESSEN, A. ; "*La situation des enfants travaillant dans les petites entreprises au regard la loi formation d'apprentissace*" in Le 1er Congrès national de la protection des enfants contre mauvais traitements (12-14 juin 1989), (en turc), Ankara, 1991.
- SAHINKESSEN, A. ; La formation des apprentis, les applications dans le système d'éducation nationale de la turquie, (en turc), Ankara, 1985.
- TEKIN, M. ; "*Une enquête sur les enfants apprentis*" in Le 1er Congrès national de la protection des enfants contre mauvais traitements (12-14 juin 1989), (en turc), Ankara 1991.
- TURK-IS, Les enfants travailleurs, (en turc) Ankara.
- UYSAL M. ; La formation d'apprentissage, (en turc), Ankara, 1982.
- YALCIN, Y. ; La reconnaissance des droits a la sécurite sociale aux enfants travailleurs, (en turc), Ankara, 1986.
- YILDIRAK, N. ; Conditions et problèmes sociaux et économiques des enfants villageois en turquie, (en turc), Ankara, 1990.

L'EXPLOITATION DES APPRENTIS AU TOGO

Le vingtième siècle, qui a tant innové dans l'art de faire souffrir les hommes, réussit encore, en sa dernière décennie, à inventer de nouvelles abominations grâce à des formes inédites d'exploitation des enfants, aux allures de cauchemar. L'Amérique Latine et l'Asie sont, dans ce domaine, fort en avance sur l'Afrique Noire, où l'on en reste à des pratiques qui paraissent -par comparaison- relativement bénignes, mais qui, dans leur réalité vécue, sont autant de souffrances et de handicaps dans la vie.

1. Le travail au détriment de la scolarisation

On ne mettra pas au nombre des "exploités" les enfants qui, traditionnellement, aident leurs parents aux champs ou, en ville, à la boutique. Nul ne perçoit comme scandaleux que l'enfant et le jeune apportent, dans la mesure de leurs forces, leur participation à une production familiale (à médiocre rendement) dont ils sont aussi les bénéficiaires. Le problème se pose quand cette participation aux activités économiques des adultes entre en concurrence avec le temps nécessaire à l'école. Marie-France Lange ¹, étudiant la société adja à l'époque du reflux brutal de la scolarisation des années 1983-85, a montré que l'essor remarquable de la production du coton dans la région correspondait à un retrait des enfants de l'école et à leur utilisation comme main-d'oeuvre dans les champs familiaux, et ceci avec leur consentement : les enfants voyaient aussi bien que leurs parents l'enrichissement matériel rapide que permettait le coton ², alors que les instituteurs végétaient avec des salaires de misère.

En milieu urbain, la scolarisation des filles est handicapée par leur étroite association aux activités commerciales qui sont celles de pratiquement toutes les mères. Toutes les vendeuses de marchandises ou de plats cuisinés, des plus opulentes boutiques des grands marchés aux plus modestes étals des trottoirs, sont accompagnées d'une ribambelle de gamines, dont il est bien difficile de savoir a priori qui est fille, nièce, "boyesse" ou fugueuse trouvant ainsi les moyens d'une survie autonome.

Cette puissante attraction du commerce sur les jeunes citadines, très tôt formées à assister ou remplacer leurs aînées, est naturellement un grave obstacle à la scolarisation des filles : lors du recensement de 1981 (le dernier en date), 78 % d'enfants de Lomé de la tranche d'âge des 12-14 ans allaient à l'école. Parmi ceux-ci, il y avait 48 % de filles. Dans celle des 20-24 ans (encore scolarisés à 28 %), elles n'étaient plus que 31 %. Sur les 2 000 enfants de 12 à 14 ans déclarés "actifs" au recensement, 70 % étaient des fillettes, et encore 59 % dans la tranche des "actifs" de 15 à 19 ans. Depuis, le plafonnement de la scolarisation ³ s'est fait surtout au détriment des filles : de 1981 à 1986, le nombre de garçons scolarisés à Lomé a augmenté de 0,1 % dans le primaire, de 1 % dans le secondaire ; celui des filles a diminué de, respectivement, 2 % et 12 %. Leur handicap croît, on s'en doute, avec le niveau scolaire : en 1989, elles forment 29 % des effectifs des classes de 6ème du Togo, seulement 22 % des classes de 6ème, à peine 12 % des terminales.

Dans certaines communautés ethniques, comme les Yoruba de Lomé, les petits garçons aussi sont astreints à la vente : parfois très jeunes (8-10 ans), ils vous courent après dans les rues pour vous proposer allumettes, savons ou, surtout, sacs en plastique multicolores. Mais, là encore, chacun considère cela comme normal, et l'on observe que, à Lomé comme au Nigeria ⁴, les petits Yoruba ne sont guère concernés par la délinquance juvénile : ils n'ont vraiment pas le temps... (quitte à se rattraper une fois devenus adultes).

2. Le calvaire des "boyesses"

Beaucoup plus choquant pour l'étranger est l'exploitation des "boyesses", ces fillettes de la campagne venues à 10-12 ans (parfois bien moins) dans une famille citadine plus ou moins apparentée, ou du moins d'une origine commune ⁵. Censées s'initier à la vie urbaine, elles sont en fait les bonnes-à-tout-faire des familles, surchargées de

¹ Communication orale sur des travaux en cours de publication. Le pays adja se trouve à 150 km au nord-est de Lomé, sur la frontière béninoise.

² Alors que, dans les années 1950, l'argent du "boom" du cacao dans les plateaux de l'Ouest du Togo fut massivement investi en scolarisation des enfants, les bénéfices du coton sont dépensés en biens de consommation immédiate, comme les motocyclettes japonaises, si appréciées.

³ A l'échelle nationale, 640 000 élèves en 1981, 550 000 en 1985 (à la suite des mesures d'"ajustement structurel", 647 000 à nouveau en 1988, 767 000 en 1991, soit une augmentation de 20 % en onze ans (avant la crise actuelle), alors que la population s'est accrue d'environ 40 %. L'enseignement secondaire a à peine rejoint en 1991 son niveau de 1981 (125 000 élèves).

⁴ Selon Danièle Poitou, information orale. Les Yoruba qu'elle a étudiés sont l'une des sociétés les plus exigeantes (et les plus répressives) envers les enfants.

⁵ Certaines femmes feraient fonction d'"agences de placement" (fort rentables).

corvées domestiques : nettoyer, ranger, faire la cuisine, garder, nourrir, porter les petits..., pour une rémunération dérisoire (2 000 à 6 000 F CFA ¹ par mois) ou, souvent, pas de rémunération du tout. Le phénomène, certes, n'a rien de propre au Togo : il a été ainsi décrit à Dakar comme à Cotonou ², dans des formes assez semblables, sans avoir fait l'objet (à ma connaissance) d'une véritable enquête scientifique. Les services sociaux ont une connaissance empirique des abus les plus flagrants, quand la fillette finit par s'enfuir et échoue dans l'une des rares institutions qui s'intéressent à elle ³.

Il faut bien voir que cette exploitation domestique des fillettes est la contrepartie de l'autonomie économique des femmes : pour que ces dames puissent vaquer à leurs affaires, il faut bien que quelqu'un assume les corvées ménagères, et comme les filles de la maison vont à l'école ou à la boutique maternelle, les boyesses sont là pour ça.

3. L'apprentissage, refuge des déscolarisés

Le recensement de 1981 dénombrait dans les villes du Togo 17 500 apprentis (dont 30 % de filles) dans le secteur informel de production, de service et d'échange, dont 11 500 à Lomé (32 % de filles). Les garçons (5 % de moins de 15 ans, 76 % de 15 à 24 ans) étaient assez dispersés entre les branches d'activité : 4 500 dans le secteur des transports, 4 300 dans les divers services, 4 000 dans le bâtiment, 2 300 apprentis tailleurs, 1 800 menuisiers, 600 mécaniciens... Les filles (un peu plus jeunes : 7 % de moins de 15 ans, 80 % de 15 à 24 ans) étaient massivement apprenties couturières (86 %) et, secondairement, coiffeuses (5 %).

Il est difficile d'en chiffrer l'évolution. Il est certain qu'une partie très importante des jeunes déscolarisés a reflué vers l'apprentissage dans le secteur informel, dont les capacités d'accueil sont -on va le voir- largement extensibles. En 1986, la section Kodjoviakopé Nyékonakpoè ⁴ du Syndicat des tailleurs et couturières a ainsi enregistré 300 contrats (à 90 % des filles) en une seule année, dans un quartier où il y a pourtant déjà un atelier de couture à chaque coin de rue... Il est certain que le marché de la couture ne progresse pas dans des proportions pareilles, mais les "patrons" ouvrent leurs bras généreusement, car l'apprenti rapporte.

Avec un groupe de travail des Affaires sociales ⁵, nous avons, en 1987, estimé le nombre des apprentis à 25 000 à Lomé et 10 000 dans le reste du pays, sans compter tous ceux qui auraient souhaité le devenir et n'en avaient pas les moyens. Ce chiffre a certainement beaucoup progressé depuis.

4. La mise en place des pratiques de l'apprentissage

L'apprentissage est né, au Togo, avec les métiers manuels modernes, c'est-à-dire avec le siècle (hormis les techniques de construction, apportées, avec le style baroque, par les rapatriés du Brésil du XIX^e siècle). La plupart des tailleurs, menuisiers, mécaniciens ou typographes actuels sont les héritiers de ceux qui ont été formés à partir de 1912 par la remarquable École professionnelle de la Mission catholique de Lomé, "Brotherhomé" ⁶. À l'époque coloniale, les artisans -peu nombreux- étaient des notables, moins riches que les commerçants et les propriétaires de cocoteraies, mais à l'aise et honorés. La mémoire populaire de Lomé se souvient bien ainsi des tailleurs Comlan "Télagan" ⁷ ou Gaspard Noudekori, du forgeron Aboki "Gbèdè", du menuisier Gbadoé ou du photographe Alex Acolatsé ⁸.

L'apprentissage fut codifié remarquablement tôt. Dès 1924, l'Administration française du Togo le décrivait ainsi dans son rapport annuel à la Commission des mandats de la Société des Nations :

"L'artisan qui consent à enseigner son métier à l'enfant ne demande aucune rémunération. Il est convenu que le jeune homme, son apprentissage terminé, restera un certain temps -en général deux ans- avec son patron. Pendant ces deux années, il est employé comme ouvrier sans salaire fixe, mais, outre la nourriture et le logement, il touche une part des sommes perçues par son patron sur les produits de son travail. Parfois, dans les centres évolués, un contrat sous seing privé prévoit le paiement d'une indemnité au cas où l'apprenti quitterait son patron avant l'époque convenue."

Ce système de type patriarcal (le patron traite l'apprenti comme son fils, qui le "remercie" en travaillant ensuite gratuitement pour lui) est encore celui de pays comme le Burkina, le Niger ou le Zaïre. Au Togo, comme en Côte-d'Ivoire ou au Cameroun, l'apprentissage est payant.

¹ Le salaire minimum légal est de 15 000 F par mois (1 000 F CFA = 20 FF).

² Voir Y. Marguerat et D. Poitou : "A l'écoute des enfants de la rue en Afrique Noire", Ed. Fayard (à paraître).

³ Comme "L'Oasis" (Terre des Hommes - Lausanne) à Lomé.

⁴ Quartiers sud-ouest de Lomé, contre la frontière du Ghana, groupant quelque 40 000 habitants.

⁵ "Document de réflexion générale sur les problèmes des jeunes apprentis en milieu urbain", Lomé, DG des Affaires sociales, Division Protection et Promotion de la Jeunesse, 1987, 9 p. multig., dont nous reprenons des éléments ici.

⁶ "Chez les frères".

⁷ Taylor-gan (grand).

⁸ Voir Y. Marguerat et T. Pélési : "Si Lomé m'était contée...", tome II (à paraître).

A Lomé, c'est à partir de 1945 que les "patrons" ont commencé à demander de l'argent -et de fortes sommes, plutôt plus lourdes qu'aujourd'hui, compte tenu de la dépréciation de la monnaie : en 1950, un apprenti-tailleur devait payer, pour quatre années de formation, 8 000 à 10 000 F CFA ¹, soit la moitié d'un prix d'une machine à coudre Singer ², accompagnés déjà de quatre ou six bouteilles de "fort" (whisky, cognac, rhum, gin, et de bonnes marques, s'il vous plaît !).

Le contrat écrit, déjà mentionné en 1924, s'est rapidement systématisé ³, avec en général cette clause de dédommagement (avec une indemnité importante) en cas d'abandon par l'apprenti avant d'avoir payé sa libération.

La démarche habituelle est donc celle-ci :

1°- L'apprenti se présente à un atelier, après accord verbal entre le patron et le père ou le tuteur. Il paie un droit d'entrée en argent (de 1 000 à 5 000 F CFA), avec une ou deux bouteilles de "fort" et quelques-unes de "sucreries". C'est pour "voir le règlement".

2°- Après ces trois mois d'essai, si tout le monde est d'accord, on signe le contrat et l'on verse la moitié de la somme prescrite, avec des boissons dont le type et le nombre sont soigneusement précisés. La durée prévue est, la plupart du temps, de trois ans (sauf les coiffeuses, où six mois suffisent). Un contrat plus bref (deux ans) sera plus cher, un contrat plus long (quatre ans) moins onéreux ⁴, preuve de l'intérêt, pour le patron, d'avoir l'apprenti à sa disposition.

3°- A la fin de la période, l'apprenti est "libéré". On paie la deuxième moitié de la somme promise, avec le même nombre de bouteilles et, assez souvent, les ingrédients d'une grande fête (riz, igname, huile, biscuits -coûteux-, volaille, voire chèvre ou mouton, des chaises, une sono...), officialisant devant les invités -parents, collègues, représentants syndicaux- la "libération" de l'apprenti, qui reçoit un "diplôme", imprimé et calligraphié, document sans valeur juridique mais auquel chacun attache la même vénération quasi-religieuse qu'à un parchemin académique.

4°- Il est très fréquent que le patron attende encore de son ancien apprenti un "remerciement" de trois à six mois de travail gratuit, hormis quelques "cadeaux" qu'il lui fera ; à la suite de quoi il lui donnera sa "bénédiction", perçue comme indispensable pour réussir ensuite dans sa vie professionnelle. Le jeune pourra ensuite s'installer ⁵, et, fort de son diplôme, recruter à son tour des apprentis.

5. La logique du système

Le principe économique de base du secteur informel est de mettre en jeu de faibles sommes d'argent, qui circulent rapidement entre de nombreux intervenants aux ressources très modestes, dans un régime de concurrence illimitée. La clientèle des artisans de production ou de réparation est en général plus soucieuse du bas prix de la prestation que de sa qualité technique, ce qui force ceux-ci, outre la prime à la médiocrité, à travailler presque au prix coûtant, sous peine de perdre leurs clients.

Les bénéfices dégagés par l'activité des artisans sont donc faibles, ce qui en exclut presque entièrement le recours aux compagnons salariés (qui peuvent coûter 800 F par jour de travail ⁶).

Le rôle de l'apprenti est donc double :

- fournir une main-d'œuvre gratuite, peu qualifiée (ce qui n'a guère d'importance), mais en fait rapidement productive : dès les premiers mois l'apprenti a acquis l'essentiel de son futur métier, à défaut d'en maîtriser les subtilités ;
- renouveler le capital de l'atelier, en apportant l'argent frais qui permet au patron de vivre ou surtout de s'équiper ⁷.

On comprend facilement que, en période de crise économique où les candidats affluent et où le travail est rare, la tendance soit à la hausse du coût des contrats.

¹ Multiplier par au moins 10 pour avoir la valeur d'aujourd'hui.

² La Singer vaut aujourd'hui 60 à 80 000 F, mais on trouve des copies chinoises de bonne qualité pour 35 000 F.

³ Il n'est que rarement officialisé par un enregistrement (théoriquement obligatoire) au Service de la main-d'œuvre, quand des parents salariés veulent conserver les allocations familiales pour leurs enfants qui quittent l'école.

⁴ Par exemple : 2 ans = 40 000 F, 3 ans = 30 000 F, 4 ans = 20 000 F. (Cas d'un plombier de Nyékonakpoè).

⁵ En emmenant souvent avec lui une partie de la clientèle de son patron, raison de plus pour lui pour retarder au maximum cette séparation.

⁶ On les rencontre surtout dans la menuiserie, parfois dans les plus qualifiés des garages.

⁷ D'où l'hostilité générale des patrons à la "mensualisation" des contrats, qui arrangerait bien les parents. Seuls quelques tailleurs de haute couture pratiquent un paiement mensuel (par ex. 3 500 F par mois, pour un an ou un an et demi).

L'apprentissage tient donc une place essentielle dans le développement, voire dans l'existence même, du secteur artisanal, lui-même élément-clé de la vie quotidienne en milieu urbain pour la masse de la population, aux revenus très faibles, dont il peut seul satisfaire les besoins. Le patron a donc besoin des apprentis, de beaucoup d'apprentis, mais chaque apprenti qui se libère est pour son ancien maître un concurrent de plus, peut-être moins compétent, mais encore moins exigeant sur les prix.

Le système a sa cohérence, mais certains aspects sont -ou deviennent- vraiment trop défavorables aux jeunes, et en particulier aux plus défavorisés, qui s'en trouvent de plus en plus exclus.

6. La flambée des coûts et la riposte officielle

La conjonction du marasme des affaires et de l'afflux des jeunes dans les ateliers a provoqué une hausse très forte des contrats : de 15 000 à 30 000 F CFA dans les années 1980, on est passé en 1987-88 à 40 000, 60 000, voire 80 000 F, et même, dans certaines activités rémunératrices comme la coiffure ou la réparation électronique, 100 000 F¹...

Le nombre de bouteilles (dont le prix unitaire a fortement augmenté dans le même temps) a peut-être eu tendance à diminuer : certains patrons ont compris qu'il valait mieux plus d'argent liquide et moins de boissons. Mais certains maintiennent des exigences exorbitantes².

Il y a certes, dans ces traditions (même si, on l'a vu, elles ne sont pas vraiment anciennes), des aspects culturels et religieux auxquels tous -patrons, apprentis et parents- tiennent comme à une garantie de crédibilité. Les métiers du métal doivent ainsi un sacrifice au dieu Gu, génie tutélaire des forgerons : si l'on ne fait pas couler du sang de poulet sur les outils du futur artisan, c'est lui qui se blessera avec. Mais dans ces dépenses imposées, les abus sont nombreux.

De plus en plus, les patrons exigent que les apprentis possèdent très tôt leurs outils principaux (ou ceux dont eux-mêmes ont besoin) : les apprentis qui n'en ont pas se contenteront de regarder les autres travailler. Les outils sont très chers quand ils sont importés d'Europe ; moins quand ils viennent du Nigéria ou de Chine, mais ils sont alors de qualité et de durée médiocres. Pour les menuisiers ou les mécaniciens, 50 000 F d'équipement représente pratiquement un minimum : 100 000 F seraient nécessaires pour une panoplie plus opérationnelle. Il faut, bien sûr, que l'apprenti qui termine dispose de son matériel pour pouvoir ensuite s'installer ; mais concentrer les achats en début d'apprentissage -au lieu de les étaler sur trois ans- représente pour les parents une charge difficilement supportable. Dans certains cas, l'apprenti ne peut même pas récupérer ses outils -par exemple un jeu de clés- qui aura servi pendant des années à tort et à travers. Il est de même pour les uniformes, parfois fort coûteux, que beaucoup d'ateliers (en particulier les tailleurs) exigent pour le travail quotidien ou bien -un autre, plus luxueux- pour les fêtes de libération.

Tout ceci handicape lourdement les familles les plus modestes, et beaucoup d'apprentis sont obligés d'abandonner faute de moyens, ou de traîner sans fin, des années et des années, dans leur atelier, sans jamais parvenir à être libérés.

En 1989, le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle prit trois décrets³ réglementant avec précision les conditions de l'apprentissage (40 heures par semaine, repos hebdomadaire, 30 jours de congé par an...), sa durée (de 1 à 4 ans, selon les sept catégories professionnelles, regroupant les 70 métiers répertoriés) et surtout son coût (18 000 F pour les corps de métier de l'alimentation, 22 000 F pour le bâtiment, la mécanique et la menuiserie, 25 000 pour la couture et les artisanats d'art, 28 000 pour la broderie, 30 000 -le sommet- pour les coiffeuses), somme comprenant "la totalité des frais de cérémonies et des droits versés au cours de l'exécution du contrat". Tout ce qui était boissons était supprimé d'un trait de plume.

Si les stipulations relatives aux conditions de travail ne pouvaient que rester lettre morte (combien faudrait-il d'inspecteurs pour aller vérifier les quelque 8 000 ateliers de la seule ville de Lomé ?), la bataille des coûts valait d'être tentée. En effet, le Syndicat des tailleurs et couturières du Togo (car le non-structuré peut parfois se structurer de lui-même) avait réussi depuis plusieurs années à stabiliser à 24 000 F le coût de la formation en couture, les délégués du Syndicat venant assister officiellement à la signature du contrat et à la libération de l'apprenti. De fait, grâce à la vigueur de l'autorité d'un État alors incontesté, il semble que pendant un ou deux ans les patrons obéirent plus ou moins aux

¹ Observations nombreuses, dans divers corps de métier et divers quartiers de Lomé.

² Cas observé en 1987 chez un menuisier de la route de l'aéroport : l'apprenti devait apporter 20 bouteilles de "fort", 56 de bière ou limonade (soit au total 45 000 F) et 35 000 F d'ingrédients pour un grand banquet, en plus de 2 500 F d'impression du diplôme et de 30 000 F pour le contrat lui-même... Au total, le salaire mensuel d'un professeur de lycée.

³ 89/013, 89/014 et 89/015 METFP du 25 avril 1989.

limitations fixées par les décrets de 1989 ¹. Puis les dérapages ont recommencé, et l'on est, semble-t-il, revenu à peu près aux prix antérieurs. Mais la crise actuelle rend impossible toute enquête méthodique comme toute extrapolation.

7. Us et abus des apprentis

Poussés par la logique du système, certains patrons acceptent un nombre invraisemblable d'apprentis : plusieurs dizaines (on en a vu jusqu'à 80 chez un menuisier, ou 20 apprentis autour de 2 machines à coudre chez un tailleur...). Que peuvent-ils apprendre dans ces conditions ? Que peut-on faire à seize autour d'un réfrigérateur ?

Malgré la législation togolaise, qui tend à la scolarisation obligatoire, on trouve des enfants de moins de 15 ans dans des ateliers. Ils n'y apprennent en général rien : ils servent de petits boys (quand ce n'est pas de souffre-douleur) pour exécuter les corvées : les courses, la lessive, la vaisselle... S'ils sont "libérés" à 17 ou 18 ans, quelle chance peuvent-ils avoir d'être embauchés avec un salaire, ou de pouvoir s'installer et trouver une clientèle ? Ils restent donc de la main-d'œuvre exploitable à volonté bien plus longtemps que les trois ans et trois mois coutumiers.

Avant la formulation d'un contrat-type officiel (dont on ne saurait dire qu'il est vraiment généralisé), chaque patron avait son propre formulaire, dans un français approximatif, en général caractérisé surtout par une attitude de méfiance et d'exigence unilatérale envers l'apprenti. Beaucoup de ces contrats stipulent expressément que l'apprenti est à la totale disposition de son patron et de ses "seniors", ceux qui sont plus anciens que lui dans l'atelier. C'est l'occasion de nombreux abus, où les apprentis -et en particulier les plus jeunes- sont utilisés à toutes sortes de corvées qui n'ont rien à voir avec le métier qu'ils apprennent : cultiver les champs du patron ou fabriquer les parpaings de sa maison en construction... Les manquements à la discipline sont souvent punis par des coups (en particulier sur les mains) d'une dureté excessive et des humiliations qui peuvent devenir de véritables sévices ².

Non moins regrettable est l'habitude de faire garder les ateliers la nuit par les apprentis, que ceux-ci y logent à demeure faute de domicile ou qu'ils y alternent par corvées tournantes. Outre les problèmes d'hygiène que cela pose, ces nuits de garde entre apprentis peuvent être l'occasion de graves dérapages (initiation à la drogue, etc.).

Il semble aussi que, dans de nombreux cas, la qualité de la formation reçue dans les ateliers soit très insuffisante. Il y a, bien sûr, des patrons qui prennent le soin et le temps d'expliquer les gestes à leurs apprentis, leur faisant démonter et remonter autant de fois que nécessaire tel ou tel mécanisme, jusqu'à ce que chacun l'ait bien assimilé. Mais il semblerait que certains, jaloux de leurs futurs concurrents, vont jusqu'à cacher soigneusement certaines techniques à leurs apprentis. De toute façon, le talent pédagogique n'est pas universel, et bien savoir un métier ne veut pas forcément dire savoir bien l'enseigner.

La "libération" de l'apprenti sanctionne une durée, une docilité et la possibilité de faire face aux dépenses qu'elle exige, non une compétence vérifiée. Là encore, les tailleurs (et aussi les dactylographes) ont fait oeuvre de pionniers en soumettant leurs candidats à la libération à un examen de ce qu'ils sont capables de faire. Ailleurs, n'importe quel "libéré" peut prendre à son tour des apprentis, qui en sauront encore moins que lui... D'où une spirale de dégradation technique, qui aboutit à multiplier les bricoleurs : ceux qui savent réparer un moteur de Renault mais pas de Peugeot, qui sont déroutés par un va-et-vient électrique, qui ne peuvent que reproduire sans fin le même type de meuble ou de chemise...

Mais, à vrai dire, l'exigence d'un examen de fin d'apprentissage peut aussi se révéler un piège pour l'apprenti : il est si facile de le coller, et de l'obliger à revenir travailler à l'atelier pour six mois ou pour un an...

Il est donc dur d'être un apprenti à Lomé, malgré le nombre des candidats. De toute façon, être jeune est déjà un lourd handicap, qui vous expose en particulier à l'hostilité systématique de tout ce qui porte un uniforme et une arme. Mais en ces temps de crise, de présent invivable, d'avenir bouché, ils ont bien du mérite à essayer de, quand même, devenir des hommes.

¹ Imposer le recours au contrat officiel de 1989 était naturellement beaucoup plus facile à un représentant des Affaires sociales ou à un expatrié comme moi qu'à un modeste père de famille, en position d'infériorité devant le futur patron de son enfant.

² Les fuir est l'une des causes de la présence des jeunes marginalisés dans la rue.

ANNEXE

Échantillons de contrats proposés à des apprentis menuisiers en 1993

exemple n°1

Nous, soussignés, Monsieur _____ Parent d'une part, et Monsieur _____ Patron d'autre part, sommes convenus pour l'apprentissage de _____ sur les clauses suivantes.

La durée de l'apprentissage est fixée ainsi qu'il suit : 4 ans ou 5 ans à partir du _____ au _____

- Trois (3) ans : Trente cinq mille francs (35 000 F)
- Quatre (4) ans : Vingt cinq mille francs (25 000 F)
- Cinq (5) ans : Quinze mille francs (15 000 F)

ENTREE

- 6 Bouteilles de fort + moitié de la somme à verser.

LIBERATION

- 1 Estagnon de vin de palme
- 6 Bouteilles de boissons fortes
- 1 Casier de bière
- 1 Bélier
- 12 Igname
- 1 Casier de sucreries
- Reste de la somme à verser.

ARTICLES

Article 1°.- Tout apprenti est obligatoirement astreint à un essai de trois (3) mois de durée.

Article 2°.- Pendant son apprentissage, l'apprenti doit obéir et se soumettre à son patron. Il doit exécuter avec promptitude tous les travaux qui lui seront confiés.

Article 3°.- Il est responsable des outils qui lui seront confiés.

Article 4°.- Tous les sabotages causés par lui seront à la charge de son père ou de son tuteur.

Article 5°.- Au cas où il aura cessé son apprentissage avant la durée réglementaire, le père ou le tuteur doit payer 25 000 F à son patron.

Article 6°.- Toute permission d'absence doit être demandée à l'avance par le père ou le tuteur.

Article 7°.- Les jours d'absence non motivés n'entrent pas en ligne de compte et doivent être réparés par des jours de présence effective.

Article 8°.- A l'atelier l'apprenti doit se conformer aux ordres donnés par le chef d'atelier.

Fait à Lomé, le _____

1) Tuteur de l'apprenti _____ 1) Le Patron _____

2) L'apprenti _____ 2) Témoin _____

exemple n°2

Nom et Prénoms de l'apprenti _____

Date de Naissance _____ 19 _____

Lieu de Naissance _____

DURÉE DE CONTRAT

3 ans 1er versement 30 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

2è versement 30 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

4 ans 1er versement 25 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

2è versement 25 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

-Il est obligatoire d'être régulier au service et ne manquera pas dans le cas où il n'a pas l'autorisation de s'absenter. En ce qui concerne l'entretien et la nourriture sont à la charge des parents.

-Dans le cas où l'apprenti se sauvera à l'insu de son patron par désobéissance ou par l'impolitesse, ses parents auront à nous payer une somme de 100 000 F, mais le patron n'a pas le droit de renvoyer son apprenti à l'insu des parents.

-L'apprenti doit obligatoirement faire des heures supplémentaires avec son patron en cas de besoin "sans frais" (travail de nuit) etc...

-L'heure d'ouverture de l'atelier : le matin de 6h30 à 12h30 ; l'après-midi de 14h30 à 18h30

-En allant à la maison l'apprenti n'a pas le droit de prendre quelque chose de son patron (comme outils) dans l'atelier sinon l'apprenti aura un renvoi définitif.

-Les parents de l'apprenti doivent assurer les outils de leurs enfants.

Le présent contrat d'apprentissage sera en double exemplaires et dont une copie sera remise à leurs parents et la deuxième sera gardée par le patron.

LES TÉMOINS DE L'APPRENTI

1° _____

LE DIRECTEUR

2° _____

WORKING CHILDREN IN THE GEM POLISHING INDUSTRY OF JAIPUR [RAJASTHAN], INDIA¹

Introduction

The gemstone industry of Jaipur, capital city of the Indian state of Rajasthan, is recognised as one of the state's most important industries and a major earner of foreign exchange. Cutting, polishing and carving of as many as 84 varieties of precious and semi-precious stones is undertaken here. This industry is part of the unorganised sector and still retains its "cottage" character. The labour force in the industry consists largely of workers from traditional artisan families in which lapidary skills are handed down from one generation to the next. The workers are trained at the *saan*² [wheel] and work manually, for 8 to 10 hours a day, with tools which do not seem to have changed significantly over the last two centuries. A large number of workshops are still located in the residential premises of the *ustads* [master craftsmen].

Due to its tremendous growth in the past decade and a half [primarily because of the increased international demand for gems], the industry now attracts a sizeable number of "part-timers" also. Almost every household in some pockets of the old city of Jaipur has at least one member employed in the industry. On a rough estimate, the industry engages more than one hundred thousand persons, of whom at least 20 per cent are children. The employment of a large number of children in the Gem Polishing Industry [GPI] of Jaipur therefore remains a matter of grave concern to all those who view the practice of child-labour as a serious social problem.

Child Labour in India

The problem of child labour has been engaging the attention of social scientists and social reformers as well as the government for many decades in India. Among the countries for which figures have been supplied by the International Labour Organisation [ILO], it is found that India has the highest number of children who are employed [Mishra and Pande 1992: 14]. Several studies have looked at the issue of child labour closely in India in the recent decades. These include Gangrade and Kathia (1985), Burra (1987), Government of India (1989), Tripathi (1989), Bonner (1990), Mathur (1991) Kanbargi (1991), Sinha (1991), Vidyasagar (1992), Vijaygopalan (1993) and Misra and Pande (1992) among others.

In India, the universalization of primary education and the eradication of child labour are the two issues that have received serious attention from the Government since India's independence in 1947. The Indian Constitution, which was adopted in 1950, declared that the state shall endeavour to provide, within a period of ten years from its commencement, free and compulsory education for all children until they complete the age of 14 years. Similarly, Article 29 provides that no child below the age of 14 shall be employed to work in any factory or mine or engaged in any hazardous employment.

Similarly Article 39 (e) and (f) of the Directive Principles of State Policy requires the state to direct its policy towards securing the health and strength of workers, especially so that the tender age of children is not abused and they are given opportunities and facilities to develop in a healthy climate and are protected against exploitation. The problem received serious attention when the Government decided in 1985 to introduce fresh legislation to handle the problem. The Child Labour (Prohibition and Regulation) Act 1986 was passed which was the culmination of government thinking on the problem of child labour. The provisions in the Act make the employment of children prohibitory in certain specified hazardous occupations before completing 14 years of age.

Realising that legislation alone will not be able to eradicate the employment of children, the Government of India has formulated the National Policy on Child Labour 1987, which deals with action programmes in the field of education, health, nutrition, integrated child development and employment. In keeping with the two basic alternatives which emerge from the government policy all thought amongst people concerned on this issue may broadly be divided into two approaches. One upholds banning of all child labour *per se* and the other feels that mere banning is not the answer, instead the conditions of the children and their family need to be addressed and each industry needs to be examined

This paper is based on a larger study entitled "Child Labour in Gem Polishing Industry of Jaipur" undertaken by Kanchan Mathur and a team of researchers from IDS[J]. I would like to thank Dr. Rima Hooja, Dr. Varsha and Dr. M.S. Rathore for their critical comments and suggestions.

For a glossary of Indian terms used see Appendix I.

and looked at separately.

Nature and Scope of the Paper

The present paper examines the condition of the working children only in the GPI of Jaipur and aims to get a closer understanding of the situation by focussing on its qualitative dimensions. Two earlier studies [Burra 1987 and Government of Rajasthan 1988] have assessed the magnitude of the problem in quantitative terms. This paper looks at the nature of the industry, its structure and processes, the nature of the work done by the children and their working conditions and prospects in the industry. It also looks at the living conditions of the children, particularly their personal and family background and the circumstances which lead to their large-scale employment in the industry. In addition to these, it has examined the effectiveness of the interventions made by the Ministry of Labour, Government of India in the form of 'Special Schools' as also their impact on the lives of the children; and, finally it attempts to assess the match between the objectives and the design of this intervention, and to suggest whether an expansion or modification of the same is called for.

The paper deals with three major aspects of the problem. The first gives the structure of the GPI alongwith the processes [from rough to the finished product] and the role of the children in this industry. It also highlights some of the key socio-economic aspects of the lives of the working children in the industry. Next follows an assessment of the intervention made by the Central Government to improve the conditions of child labour by way of running special schools. The conclusion suggests an alternative which may provide 'meaningful' education to the children employed in industries like Jaipur's GPI in an economically and socially viable manner.

It is the contention of this paper that while government policies and Acts clearly prohibit child labour in all forms and manner, the poverty of the households forces families to harness every able bodied person to contribute to the meagre pool of resources. This is a reality which cannot be ignored. In societies where household incomes are adequate to support children till they receive minimum education and/ or attain physical maturity, such a dilemma is generally not faced. Nor in the societies where the State provides for the education of the children and, atleast partially, compensates for the foregone earnings of the poor families. In countries like India, such conditions are not available to everyone. The challenge in our circumstances is to find ways and means of enabling a healthy growth of children within the constraints placed at the macro and micro levels.

Methodology

The paper is based on a detailed survey of the walled city of Jaipur. It revealed that practically every lane has a few workshops where gem stone work is carried out. In some areas, almost every household has a few members involved in one or more of the four principal activities of manufacturing, trading, exporting and supervising. Of the many neighbourhoods with a large number of "child workers", four broad high concentration areas were selected for the study [see Appendix II].

As a preliminary step 200 such workshops were visited and 500 children interviewed. Contact was also established with the *ustads* and the parents of the children working in the workshops as well as those attending Special Schools. Out of these children, 13 were identified for further intensive interaction [see Appendix III]. Information was also collected from manufacturers, *dalals*, traders, exporters, officials of the Gem and Jewellery Export Promotion Council, institutional heads of the Gemstone Artisan Training School, and the Industrial Training Institute [ITI], Jaipur.

Along with the above, five Special Schools [25 per cent of the total] run by the Ministry of Labour, Government of India were also selected for evaluation. In addition to the teachers and parents of the children attending these schools, discussions were also carried out with people of the neighbourhood in which the schools are located. The Project Director of the voluntary agency running the schools and the Project Director, Bal Shramik Pariyojana Sansthan, the governmental agency responsible for actualising the scheme, were also interviewed.

Structure and Functioning of the Gem Polishing Industry

The GPI of Jaipur comprises a closely-knit network of exporters, manufacturers, traders, middlemen, craftsmen and a large labour-force of artisans and workers [see Figure I for the structure].

The rough of coloured gemstones flows into Jaipur from many overseas sources. Emeralds come from Columbia, Brazil and African countries. Sapphires are imported from Australia and Thailand. Rubies come from Thailand. For semi-precious rough the major source is Brazil. Some supplies also come through Idar Oberstein, Germany. Opals are imported from Australia and Mexico. Canada supplies Amber. The main buyers of Indian gems are the United States,

France, Hong Kong, Japan, Kuwait, Saudi Arabia, Singapore, Switzerland, Britain and Germany.

The various cutting and polishing operations convert a raw, irregular and rough gemstone into a beautiful and valuable gem [see Figure II for the processes from rough to finished product].

Children and the GPI

Most of the children employed in the GPI are engaged in *kandi ka kaam*, *ghat ka kaam* and polishing of semi-precious stones. Besides faceting, most of the above activities do not require any technical expertise. Many young girls are also involved in *bindai ka kaam* and cutting of rough. Though carving is a highly skilled activity, we also came across some older children attempting to learn this art on semi-precious stones. Where precious stones are concerned, children are mainly engaged in the final polishing of gems, where there is negligible risk of damage to the finished product involved.

Though the value of 'rough' increases manifold once the children have cut and polished the gemstones, they can in no way influence either the value addition on the finished product or the final price once the goods reach the sales counter.

The children live and work within the late medieval fortified city-quarters of Jaipur. Though these areas have certain common features, Areas 1, 2 and 3 of the study [Topkhana Hazoori, Topkhana Desh and Jalupura and Ramchandra Colony respectively] have certain distinctive characteristics which provide an interesting contrast to Area-4 [Vishweshwarji ki Chowkri]. Areas 1, 2 and 3 have a large concentration of Muslim child workers. These areas are thickly populated and congested, with majority of the houses being double-storeyed and built close to one another. The lanes in front of the buildings are flooded with water and piles of trash. The family size on an average is of 10-12 members, with two or more families living together. Residents of these areas are engaged in a variety of activities, ranging from auto-repair to running way-side tea houses, sweet shops, medical stores, provision-stores, selling fish, meat and vegetables, making bangles, laundering and working as blacksmiths. Some people are also engaged in petty trading. By and large families belong to the lower income group. Even among the few families with higher incomes the style and manner of living is similar to the rest of the neighbourhood.

In these three areas gem polishing is an important industry. Some parts have as many as two hundred workshops. Generally the artisans live on the first floor, utilising the ground-floor as a workshop. At times these workshops are barely visible as the units are either indoors or sometimes in the living quarters on the first floor. Only the sounds from the buildings indicate that work is in progress. In most workshops approximately 4-8 children work under an *ustad*. Some of these children attend school as well. However, there are a large number, who are neither attending school nor involved in acquiring skills in gem cutting and polishing. They can be seen on the streets, gossiping, playing cards or having tea. People living in these areas are anxious about the rise in the numbers of such "unoccupied" children.

Most artisans follow a similar routine -beginning work around 8 or 9 a.m. in the morning, getting off for lunch for an hour at 1 O'clock, resuming work at 2 p.m. and continuing till 5 in the evening. On Fridays, they work for half a day and go to the mosque for *namaz* [Friday prayers] in the afternoon. If there is a death in the area, the workshops remain closed as a mark of respect. Similarly, at the time of marriage all workshops close down as the workers join in the festivities.

In contrast to these three areas, Area 4 [Vishweshwarji ki Chowkri] is a Hindu dominated area. In terms of the design of the houses, it is more or less similar to the other areas. However, the Chowkri is not as congested. Work on precious stones is mainly carried out here. Many exporters have their manufacturing units, which are highly 'organised'. They are secretive about the trade and entry into the units is restricted. Though children are also employed here, the managers of the organised units are scared to reveal the number. This makes it difficult to assess the extent of children employed in these units. Every morning and evening the *dalals* and traders gather and bid for high quality gem stones in the two main gem stone markets which happen to be located within this area.

Despite a clear demarcation of areas on the basis of the community residing there, the inter-dependence between the two is fairly obvious. Though there is a demarcation in terms of the activities with majority of workers/artisans coming from Muslim families and exporters / traders from Hindu families, there is an atmosphere of mutual trust between them.

All the children selected for the study fall into three different age groups - those below 10 years of age, between 10-14 years and above 14 years of age [see Appendix IV for selection of children].

There are many children who enter the industry at the age of 5-7 years. The parents decide which *ustad* will train them. No neat pattern of correlation between age, wage and skills can be drawn in the context of the GPI. However, there seems to be a relation between the skills acquired and the wages drawn by the children. If a child is quick to master the skill he/ she has a greater chance of upward mobility. All the children undergo a period of apprenticeship till the *ustad* "feels" that they have mastered the skill. During the initial period of apprenticeship, the children may receive a nominal Rs. 2 or 5 per week or may not be paid any wages. They mainly observe the other skilled craftsmen at work, run errands for the other workers in the unit or do the *ustad's* personal work. Gradually, they are given non-specialised jobs like dopping and later move to pre-shaping and polishing work.

The wages paid after the period of apprenticeship also vary. Two major factors determine this -the attitude of the *ustad* and how he evaluates the work and the ability of the child to grasp the skill. Our study found that while Akram [9 years old] had a two year apprenticeship period, he was quick to learn and started receiving Rs.50 to begin with and graduated to earning Rs. 250 per month, another 9 year old Hamid was unable to concentrate on his work and even after four years of sitting in the workshop took home Rs. 2 to 5 on festivals only. However, it is also clear that though the *ustad* imparts the skills concerning the initial processes to the children, he continues to do *sadhai* (final shaping) himself. This is because he wants to retain the children for as long as possible. Also once a child masters the art of *sadhai*, he is technically trained to set up an independent workshop.

Four out of five children, from the 10-14 year sample group, Fatima, Saheeda, Latif and Murli have already acquired a specific skill, and are making a substantial contribution to their family's income. Azhar-ud-din, who is 11 years old, entered the industry at the age of nine. He is still undergoing apprenticeship and is paid only Rs.10-15 per month, whereas Shareef who attends the Special School puts in 3-4 hours of work and is able to earn Rs.100 per month [besides the stipend he gets from school].

In the case of the older children too, the range in wages and the capacity to earn varies. A worker doing *ghat*, who has mastered the art of *sadhai* and set up an independent workshop can earn fairly well, whereas another child can continue working under an *ustad* and earn a fixed wage. For example, the two children falling in the 14 years and above bracket, Yusuf (22 years) and Shakeel (16 years) have been in the industry for more than eight years. Whereas Shakeel continues to work under an *ustad* earning Rs.300 per month only, despite doing a fairly highly skilled work like carving, Yusuf has set up his own workshop, employs three other people to do the polishing work and is able to make a net profit of Rs.2,000 p.m. There is also a difference in their individual educational status since Shakeel is an illiterate while Yusuf has passed higher secondary [senior school] examination.

The *ustads*, in some of the workshops, are around 20-25 years old, have set up their own workshops and earn upto Rs.2,000 per month. For instance, Azhar-ud-din's *ustad* is only 23 years old, has been engaged in this industry for the last 12 years and has received formal education till Standard-X. Today, he makes a net profit of Rs.2,500 to Rs.3,000 after meeting all the workshop expenses. This earning ability can be attributed to individual aptitude, calibre and initiative. At times, resources also determine whether the worker is able to set up his own workshop.

The reasons why children join this industry are:

- Acute poverty in the families. The family size is invariably large and the income levels are low. Of the 13 children who were taken for the indepth study, the average family income was Rs.500 to 800 per month for a family of eight to ten members. In one case where the income is Rs.5,000 per month, the family consists of eighteen members. Therefore, even if the child brings in a small amount of money, he/she contributes substantially to the family income. At the same time family pressures due to parents' death or ill-health are so acute that children have no choice.

- Parents also feel that learning a skill will be more beneficial to the child as it will help him/her earn a decent living in the future. Even parents who provide formal education to their children by sending them to school continue to be unsure of the child's future. Many parents say, "we do not send our children to school, but we are sending them to learn some skills. This is also education, for these skills will come in handy and not Formal education. One does not get a job even after graduation".

- In these areas, children who are neither employed nor going to school tend to be seen as "trouble makers". Parents prefer sending children to the workshops because they are scared that otherwise their children will go astray. As the workshops are in close proximity to the homes and parents are familiar with the *ustads*, they also get to know if the child does not attend work or plays truant. Moreover, children go home for lunch daily for an hour, enabling the parents to

keep an eye on them. Many of the parents said they preferred this trade to other jobs in which the children are employed -like way-side tea shops, auto-repair shops etc., where children are likely to face greater exploitation and alienation. Some said, "At least here they are not sexually abused, and don't have to sleep on the road-side. They are not likely to face health hazards and come back to the security of their homes in the evening."

- The gem industry is also seen as an industry which has immense possibilities and 'potential' as there are many 'rags to riches' stories. Hard-work, ability to concentrate, and perseverance are seen as virtues which can take people far. For many workers, the possibility of being self-employed is not a difficult goal to achieve. Majority of the workers, who learn the skills have been able to set up their own workshops although they might have had to seek financial help/ loans from others.

The question, however, still remains : Is it necessary for the young children, 5-6 years old to enter the trade ? The question drew four different responses :

- 1] "The children learn best, when they are young. They must go through the stages of observation-experimentation and only then begin 'working'(parents and ustad).
- 2] "It is not possible for us to wait for the child to become 14 years old and then think of gainful employment. Our economic conditions do not permit this" (parents).
- 3] "They should learn the skills a little later (when they are around 14 years old), because they can learn better, when they are little mature (some observers of the trade).
- 4] "They should enter the trade after they have been through minimal schooling (formal). This helps them pick up skills much faster (some members of the research team).

Working Conditions and the Workshops : It was found that the workshops are generally small rooms with iron shutters in front. Some are situated on the main-road while many are located in the smaller lanes and by-lanes, below the house of the artisans.

Work on precious stones is carried out in the *havelis* in Vishweshwar ji ki Chowkri where large rooms have been converted to accommodate the workers. Some of these are more organised units with a 'management' system. They also have adequate natural light which is essential for the major processes of work to be accomplished. Since the stones are highly priced, inputs in terms of physical facilities on the part of the owners only help to get better returns.

The workshops where children sit are generally large enough to accommodate the number of machines/instruments that are used along with the workers. The wheel used for the pre-shaping, for instance, requires more space and can be used by only one worker. Compared to this, the machines used for polishing (*patsaan*), require less space and two workers can easily sit and work on one *patsaan*. Adequate natural light being an essential requisite, majority of the workshops close down after 5 pm in the summers and at 4 p.m. in the winters. Compared to the workers' living conditions, the conditions at work are relatively better and dispel the myth of a 'typical' workshop as a dreary, dark, and poorly ventilated place !

The Ustad and the Children : It can be said that the atmosphere inside the workshop in the absence of the *ustad* is akin to 'a class-room without a teacher'. In this case too, the children joke and laugh and play tricks on each other. However, the possibility of doing no work does not exist as the *ustad* assigns work which has to be completed within the given time even if he is not present all through. In the presence of the *ustad* the children are well-behaved and do not dare talk much. Often, when the children make mistakes the *ustad* loses his patience and scolds them. The smaller children are scared of the *ustad* and go out of their way to please him by doing chores like sweeping the workshop, conveying messages, fetching tea for visitors etc. A few *ustads* retain the children as apprentices for a long time and pay them low wages during this period.

Seen this way the *ustad* comes through as a 'villain' whose only interest is in exploiting the children. However, it is difficult to assign the *ustad* the image of the typical factory "employer". Many children hold their *ustads* in high esteem and want to grow up to be just like him. "Yes, he scolds us if we make mistakes, but he also cajoles and cares" many children state firmly. Many *ustads* organise a feast for the children of their unit at least twice a year or when they make a sizeable profit on a particular 'order'. On festivals like *Eid*, they might even get clothes tailored for the children. It is common to find workshops with radios or cassette-recorders playing songs from popular Indian films. The *ustads* assert : "The children enjoy the music and work better with this facility".

There are also many *ustads* who are genuinely interested in imparting their skills to a child who is quick to grasp or who shows exceptional aptitude. They also concentrate on children who do not demand money during their period

of apprenticeship. "A child who starts getting money early, can never perfect the skill", they assert.

There is a fair amount of flexibility for the children regarding how they wish to learn. They are free to sit at a workshop after attending school, or for the entire day if they are not attending school or parents may even send the child for a couple of hours only. The children are also free to shift to another workshop in case they find the atmosphere of a particular workshop uncongenial.

Health and Recreation : Recreational activities for the children after work include flying kites, playing games like cricket and *gulli-danda* with friends and watching TV. Majority of the girls also spare some time for household chores though they are not pressurised to do so.

Our findings clearly reveal that there is no difference in the health status of the children who work in the GPI and those who do not. They are neither more under-nourished nor thinner than other children in their locality.

The possibility of the children being exposed to health hazards in this industry as compared to other industries employing children, are minimal. Majority of the children face difficulties initially as their knees and shoulders ache due to sitting and bending over for hours and they also get small wounds on their fingers while working on the *ghat*. However, they recover from these within a short period and get used to this posture. The oxides used in polishing are generally in very small quantities and according to government sources are not 'hazardous'.

The children in the gem industry on the whole do not seem 'unrooted'. There is a feeling of 'camaraderie' in the workshops. Also the settled nature of their daily routine gives them a feeling of stability. Neither do they have to move away from their homes and families. The parents on their part feel secure because the child is working with an *ustad*, who is known to them. They are also proud of the fact that the child can contribute to the family income. This sense of security, of continued contact with their respective communities in the form of religious traditions including Friday *Namaz* prayers and the importance of their contribution to the family gives them a feeling of stability.

Gender : A large majority of the young girls in the industry are involved in drilling holes in beads. This work is generally done with hand operated machines, which are not very expensive and are easy to instal. It is the women and girls who have mastered the skill of operating these machines and at best, earn a fixed amount of roughly Rs.20-25 per 100 beads. With the introduction of the modern ultrasonic drilling machine, the hand operated drilling machines have become outdated. The new machines are expensive and few families can afford to instal these machines in their homes. Some of the young girls have, therefore, started going to the workshops to do the same work. In the workshops, however, they have to hand over half the amount they earn to the manufacturers for electricity charges, maintenance of machines etc. They, as a result, tend to lose a sizeable portion of their income. Furthermore, the new technology has displaced a large number of young girls and women who were, till recently, engaged in this task on hand operated machines in their own homes. Their work is now done by adult males as production is faster, using modern machines. This in a way brings home the fact that as technology improves, tasks traditionally done by women are taken over or appropriated by the men. Many women and young girls have also taken up the cutting of rough [kharad].

Role of Education in the Lives of the Children

Despite the fact that many parents are desirous of providing their children with the opportunity of education, they are helpless in the face of sheer economic pressures. However, some are still not convinced of the "benefits" of imparting formal education and constantly compare it to the advantages of acquiring a skill that ensures the ability to earn in the future.

Given this situation, many children drop out of school. While some of them are genuinely unable to cope, others are not encouraged to study beyond class I or II as the parents themselves are not keen on the child's schooling. The family and the parents insist that the child should begin learning a skill as early as possible so that a minimal assurance for the future is generated.

As to the suggestion of combining full-time work with school a look at the routine of some of the children speaks of a double pressure on the child. For instance, Samir is going to a government school while Shareef is attending the Special School. It becomes evident that combining long hours of schooling with work leaves them constantly tired, over-burdened and unable to do justice to either. The long hours of school leaves them, with little energy to work on a skill which requires a lot of concentration. However, this does not rule out the possibility of combining education with work in a more balanced way.

Education at another level is clearly linked to upward mobility in this very trade. Most children who are desirous of owning a workshop clearly state that they would have to learn writing and arithmetic in order to be an *ustad*. What comes through very clearly in most interactions on education is that nobody denies the value of schooling. However, mere schooling or schooling at the cost of learning a skill is what the parents reject. On many occasions they have expressed a desire for finding 'some' way of dealing with this tricky situation.

Special Schools to Counter Employment of Children

In keeping with the National Policy on Child Labour the Government of Rajasthan started the Child Labour Scheme for the children employed in the GPI of Jaipur. The objective was to improve and provide the possibilities of a holistic development to the children employed in this industry. The scheme was launched on May 1, 1988 [see Appendix V]. Our study and review of the special schools revealed that though the stated aims and objectives did plan to tackle the issue seriously, in actuality no substantial change is visible in the lives of children attending these schools.

The main objective of the school was / is to wean the children out of the industry. However, it is our observation that a large number of the children attending these schools still continue to work in the GPI. Another large group in the school consists of children who are not involved in the GPI. In the staggered working hours followed by the children, it is quite possible that many children who worked for less than four hours [have been identified by the survey] have joined the schools. Those who worked for longer hours and are earning substantially have not joined the schools.

Another aim of these schools was to provide appropriate health interventions such as medical check-ups, investigations etc., besides giving wholesome meals in order to improve the physical status of the child. The study revealed that the children in the industry whether within the schools or outside enjoy a similar health status. Moreover, health-records maintained by the schools show no definite improvement in the health of the children. Hence the meals provided and the health check-ups have made no distinct mark in this direction.

As to the objective of providing non-formal education, children have acquired education of a very formal nature. They possess basic skills in literacy and numeracy of a standard comparable to other government schools.

Skill-training in gem polishing, which should have been introduced in the third year of education has still not begun. Training in other crafts like tie and dye, candle-making, cardboard box making, was not visible during the school visits.

The school curricula does not seem to provide any space for entertainment to children, which is another said objective of the schools. Outings in a majority of schools have been limited to just one or two in the last six years. The cramped space and the monotonous routine makes the children constantly crave for games, outings, music etc.

As to the aim of providing economic support to the families of the working children, the only step in this direction has been the making available and forwarding application forms to the banks in Jaipur under the Self-Employment for Urban Poor [SEPUP] scheme. The stipend is only supposed to provide some compensation for the financial loss incurred by weaning the children out of the industry. But the deduction of Rs.2.50 per day for absence only converts it into an incentive for attending school regularly.

No steps have been taken to meet the aim of providing protection and improving conditions at work for the children of the industry. The labour inspectors have so far not taken any steps in this direction nor has the Bal Shramik Pariyojana Sansthan taken any serious note of this objective.

Emerging Issues

Given the above scenario concerning children involved in the GPI of Jaipur, the following questions must be asked :

- Is there a considered need for an intervention in the situation arising from the engagement of children in the GPI.
- If yes, then does the design of Special Schools fulfil the need?
- If not, then what could be an alternative approach to the problem?

Theoretically, an answer to the first question rests on an assessment of whether the engagement of children in GPI is to be described as 'work' or 'labour'. The ILO perspective on child labour states that when work by children is a part of the socialization process, and a means of transmitting skill from parent to child, it is hardly meaningful to speak of

child labour. The ILO extends its concern to such situations, "where children are compelled to work on a regular or continuous basis to earn a living for themselves or for their families, and as a result, are disadvantaged educationally and socially.

The children in the GPI present a situation which is far too complex to be comprehended through any one of the above categories. At one level, this study leads us to believe that their work, by and large is a part of their socialization process - it is a means of transmitting special skills which, in turn, accords them a possibility of upward mobility (economic and social). At the same time, it is also true that most of these children are compelled to work, have long hours and have to earn a living for themselves as well as their families. The border line between 'work' and 'labour' is, therefore, not sharply distinguishable. The undesirable part in their routine, i.e. long hours of work preventing access to alternatives, is accompanied by an acquisition of skills which are "valued" both in the job-market, as well as the family and peer-group.

Given the above context, we affirm a need for an intervention for children in the Gem Polishing Industry which, however, should be designed with a sensitivity to their socio-economic context. While it is true that children in GPI begin work at a very early age, the 'cause' of this lies more in the economic conditions of parents than in the nature of the industry itself. If the latter were the case, getting children out of work would have solved the problem. Our study suggests that not only is it not feasible to draw the children out of this work but also that the available alternatives are not such as can assure them good education, health and "space" to learn and grow; in short, all that is fundamental to a "good childhood".

To say that the employment of children in GPI is only a small part of the problem and is essentially inter-linked with other issues of exploitation in the larger socio-political structure is not to say that some intervention should not, or cannot, be initiated. In fact, it highlights the need for intervention to be designed with a fuller understanding of the life situation of the children concerned. In the absence of such an 'involvement' the intervention may turn out to be totally ineffective if not actually counter productive.

The study reveals an incongruity between the needs of children in the GPI and what the Special Schools offer. It is our reading that it is not so much a problem of mismanagement of the intervention as one of a misplaced emphasis in the very concept of Special Schools. We find, for instance, that the possibility of financial gain through stipend leads to stresses in terms of an adherence to very strict selection-norms. Even if the selection is proper [i.e., of poor children engaged in the GPI] the idea of selecting one child per family for the school leads nowhere. In a family with five to seven children, one child getting seventy five to hundred rupees and special bread and milk does not help matters either economically or in terms of health inputs. We have observed many cases of children being made to work after the school hours, making them even worse off in terms of leisure.

The major disappointment on the part of parents relates to imparting skills in Special Schools. So far, this concept has not been actualised and it is our hypothesis that it cannot be actualised efficiently. One reason, is that skill transmission of this kind requires high motivation on the part of the teacher and the learner. This motivation cannot be sustained without stakes of some kind. Even if the 'Ustad' becomes the teacher at these schools his interest in the entire exercise would primarily be the financial gain rather than the actual learning that takes place. This transaction of imparting skills, therefore, acquires a synthetic character as compared to what goes on in the workshop.

When all these inputs are seen in the context of the sheer number involved, the impossibility of the effort becomes apparent. Further, the kind of financial implications this design would have are truly staggering. Even at its best, this alternative could only choose between an unfair pampering of a select few to an equally unfair weightage in favour of the children in the GPI.

Some Possible Alternatives

Looking at the complexity of the situation a change in the nature of intervention is needed. It is our contention that if the socio-economic context of the children cannot be immediately altered, nor the structure of industry changed, any abrupt attempt to wean the children from the industry would only disrupt their current mode of earning a livelihood. A traditional way of survival would come to an end, without any alternative assurance.

We would, therefore, suggest that instead of prohibition of this work the need is to regulate the working hours for children. The community should be involved in an attempt to limit the working hours to four as a maximum and ensure that all children receive education. Hence, what appears feasible is to "strengthen" the children, by catering to some of the lacunae in their education and help create conditions which go towards making a happy childhood without disturbing

their traditional 'life-styles'.

The attempt should be to compensate what the child lacks in terms of formal education, ie., minimal levels of learning in literacy, arithmetic and environmental studies, art, music, drama etc. Based on a detailed dialogue with parents, it is our contention that :

- Working children should have at least 2_ hours of school in the early morning hours, say from 7 a.m. to 9.30 a.m.
- A separate shift for girls for 2_ hours is equally desirable. This is necessary in view of the prevailing conservative attitude, especially in the Muslim community. As things stand, most of the girls will either not be sent to co-educational schools or will be withdrawn on reaching puberty. A separate shift for girls would not only prevent them from being confined to their homes but will also create a space in which their needs could be met.
- Children could go to work for three to four hours, which can be seen as skill training, a significant part of education.
- Financial inputs should be given in creating community centres for the children where facilities for indoor as well as outdoor games are made available. Teacher/coaches should be provided at these centres to organise the games and group activities.

There could also be a nucleus of child development centres with several sub-centres attached to each centre. These centres could be in the charge of sensitive trained voluntary workers alongwith women drawn from the local area. They would form the point of contact with the beneficiaries and point of delivery of the various programmes. These centres could also give creative inputs in the form of workshops on drama, music and puppetry, arts and crafts. The school teachers and the community centre should organise outings for the children. Community awareness programmes could be used to create an atmosphere for making children attend these centres.

To accomplish the above, it is non-negotiable that the teachers, officials and other people, including representatives of voluntary agencies involved in executing this scheme should be sensitised to the needs of these children. Hence not only the working child but his/ her entire family and community is to be the target of attention.

The short term response to the issue of working children in the GPI of Jaipur, therefore, is not to merely ban it forthwith. Rather there is a need to provide conditions in which the children from interested families receive education alongwith vocational content to grow into confident socially integrated, skilled adults capable of being gainfully employed.

REFERENCES

- Bonner, Arthur [1990] *Averting the Apocalypse: Social - Movements in India Today*, Duke University Press, Durham and London, pp. 308-314.
- Burra, Neera [1987], "A Report on Child Labour in Gem Industry of Jaipur" [UNICEF].
- Government of Rajasthan [1988] "A Survey of Child Labour - Engaged in Gem Manufacturing Industry in Jaipur City", Department of Economics and Statistics.
- Kanbargi, R. [ed] [1991] *Child Labour in the Indian Sub-continent: - Dimensions and Implications*, Sage Publications, New Delhi.
- Mathur, Kanchan [1991] *Child Labour in Gem Polishing Industry of Jaipur*, Institute of Development Studies, Jaipur.
- Misra, G.P. and Pande, P.N. [1992] *A Study of Child Labour in Glass Industry [Ferozabad]*, [sponsored by Planning Commission, New Delhi], Giri Institute of Development Studies, Lucknow.
- Sinha, S.K. [1991] *Child Labour in Calcutta - A Sociological Study*, Naya Prakash, Calcutta.
- Vidyasagar, R. [1992] Child Labour in Tamil Nadu in H.R. Sekar and G.J. Pinto [eds]: *The Situation of Working Children in Tamil Nadu*, Workshop Report, National Labour Institute, Noida.
- Visaria, P. Gumber, A. and Gopinath, C. [1993] *Child Labour, Family Life and Fertility in India*, Gujarat Institute of Development Research, Working Paper Series 55.
- Wiener, Myron [1991] *The Child and State in India: Child Labour and Education Policy in Comparative Perspective*, Oxford University Press, New Delhi.

FIGURES

FIGURE I : STRUCTURE OF THE GEM POLISHING INDUSTRY

Rough-->Importers-->Dalals-->Resale of Rough-->Manufacturers

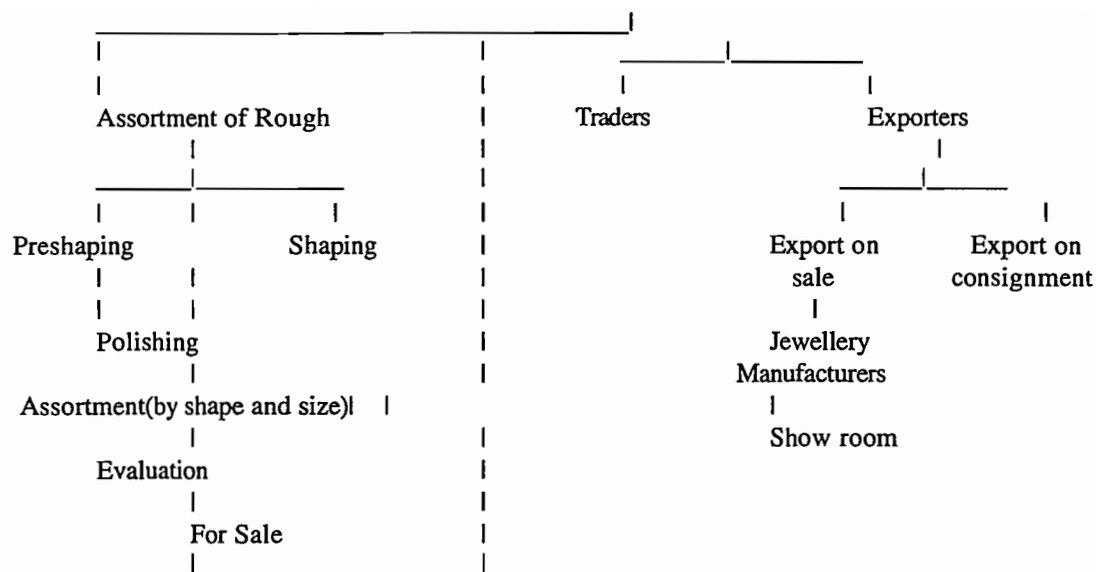
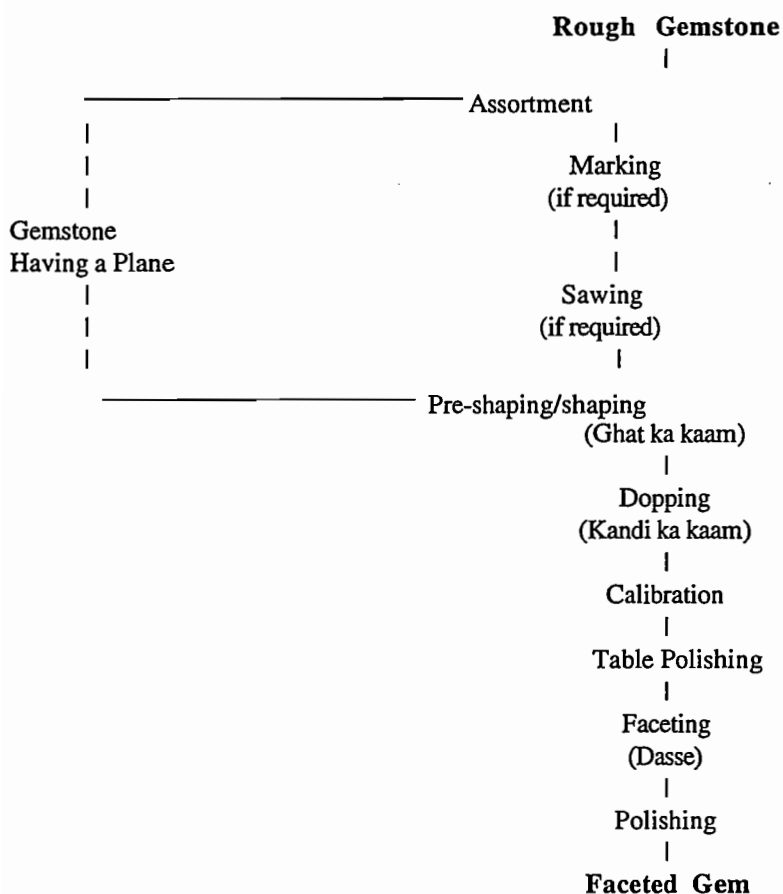


FIGURE II : FLOW CHART FOR CUTTING OF FACETED GEMS*



* *Gemstone Manual*, prepared by the United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, (INDIA 1990) pp. 103-104. Steps verified by personal survey.

APPENDIX I : GLOSSARY OF WORDS

Bindai	:	Process of drilling holes in beads
Dalal	:	Commission agent or broker

Havelis	:	Traditional Houses
Ghat	:	Pre-shaping
Gulli-danda	:	A traditional children's game
Kandi	:	Dopping stick
Kharad	:	Rough gem stone
Patsaan	:	Traditional polishing machine with a horizontal plate
Saan	:	Traditional pre-shaping vertical disc
Sadhai	:	Final shaping and polishing
Ustad	:	Master-craftsman

APPENDIX II : AREAS SELECTED

Area 1: *Topkhana Hazoori*

This area has the largest number of workshops and workers involved in the polishing of semi-precious stones. Almost every household is involved in the trade. Roughly twelve hundred children in around 200 units are involved in gem cutting and polishing work.

Area 2: *Jalupura and Topkhana Desh*

Initially Jalupura and Kalyanji ka Rasta were identified as two separate areas of work. However, it was soon realised that if one began in Jalupura, walking down the by-lanes, one reaches Nagino ka mohalla which in turn leads to Kalyanji ka rasta. The three areas are adjacent, merging into each other. Therefore, it was decided to merge all three into one area (Area 2). Both Nagino ka Mohalla and Kalyanji ka rasta, according to the official map of Jaipur, fall in the Topkhana Desh chowkri. Jalupura falls outside of it.

Area 3: *Ramachandra Colony*

This area has a mixed population, though the majority of the child workers are Muslims. The work here mainly involves cutting and polishing of precious stones such as emeralds and rubies and carving of semi-precious stones like amethyst and tourmaline.

Area 4: *Vishwesharji ki chowkri*

It was deemed necessary to study areas involving different communities so that variations and contrasts, if any, may be observed. The fact that Vishwesharji ki chowkri is a Hindu-dominated area, therefore, figured importantly in its selection. Additionally, this is also the area where a high degree of organization was evident in the manufacturing units - with a large number of people working under a formal management system. This area is the main trading centre of the gem industry in the city. It includes the famous Johari Bazaar and Gopalji ka rasta. Most of the big exporters have their *gaddis* (offices) here and trading of all varieties of stones (both precious and semi-precious) is carried out here.

Appendix III

SYNOPTIC VIEW OF CHILDREN SELECTED FOR CASE STUDIES

Name / Age	Health Status	Fam. Size C E	Family attitude	Child's nature of work/ duration	Earning	Fam.'s income (Rs)	Educ. level of child	Future possibilities	Self-image	Social image
Topkhana Hazoori										
Hamid Arif 9 1/2	thin, energetic seems to be healthy	3 2	mother hopes he will soon improve his skills	<i>Ghat ka kaam</i> Working since he was 5 1/2 old	occasional Rs 2 to 5/- only on festivals	100-500	No literacy, minimal numeracy	hopeful though indefinite	confident	people like him but feel he should concentrate on his work
Sahheda 14	slim and energetic	6 4	financially dependent working her	cutting rough. working since she was 8 years old	Rs 25/ day, for 20 days a month = 500Rs	-	No literacy	wants to continue	high self-image. Is supporting the family	A skill hard worker. Her role as bread winner is recognised
Shareef 13	tall and healthy	6 2	prefers that he learns the skill rather than attends school	<i>Ghat ka kaam</i> working since he was 9 years old	Rs 100/ month + Rs 75 from school (stipend)	2000-2500 per month	IV pass	Indefinite but would prefer a govt. job	confident about himself	Hard worker. Will earn well in the future
Fatima 12	healthy	5 5	she should continue with his work	<i>bindai ka kaam</i>	Rs 25 / day (approx. 20 days = 500)	2000-2500 per month	No literacy	wants to continue the same work	confident	parents take pride she started learning so soon
Topkhana Desh Jalupara										
Akram 9 1/2	very thin seems to be un-healthy	1 2	hopeful, positive	<i>Ghat ka kaam</i> working since 9	from Rs 80 to Rs 250 per month	1000Rs father is rickshaw puller	No schooling numeracy up to 100	wants to own a work-shop	high self-image	ray of hope for his parents
Azhar-uddin 11	fatigued	8 2	anxious	<i>Ghat and polishing</i> for the past 2 years	Rs 500/ month	Rs 500/ month	No schooling	ambitious	very high	Ustad thinks highly of him
Samir 8	dull. looks fatigued	10 8	they wish to continue school	<i>bindai ka kaam</i> polishing 1 year 1/2	from Rs 5 to 15 / month	Rs 5000 /month of govt. school	studying in class II	wants to open a separate workshop	not confident	hard working and well behaved

* C : Children; E : Elders

Name / Age	Health Status	Fam. Size* C E	Family attitude	Child's nature of work/ duration	Earning	Fam.'s income (Rs)	Educ. level of child	Future possibi-lities	Self-image	Social image
Ramchander colony										
Hamid Latif Ansari 12	very healthy	1 2	very active, naughty, sharp boy	<i>Patsaan</i> polishing for the last 2 y.	Rs 200 / month	Rs 700	Class IV passed. Ambition for self-future	Will become self-employed	very confident	considered mischi-evous
Surya Prakash (Chotiyani) 8	healthy and energetic	2 4	affectionate	<i>Kandika kaam</i> for the last 1 y.	Nil. On festivals given kites and sweets	Max. Rs 400 to 600	studied up to Class I	will become skill	happy child	lovable
Yusuf 22	healthy	6 2	very pleased	polishing for the last 10 y.	Rs 2000 net profit	Rs 2000 to 2500	Std. X passed	ambitious Wants to own bigger workshop & acquire more skills	very high	Is thought of as a very hard-working & pleasant person with skills
Shakeel Mohammad 16	slim, active; gen.lly healthy and good looking	8 (six sis-ter)	should fulfil house-keeping role for his broth	carving, for last 8 years	Rs 300/m but is said, Ustad, 600/m	Rs 1500/month	no literacy	wants to : basic skills literacy and numeracy- his own workshop	confident but shy. Not very outgoing open workshop	Ustads thinks highly of him, as honest and having both skills and integrity
Vishweshwarji Ki Chowkri										
Aziz 10	healthy	1 5	consider him dull but insist on him	Ghat ka kaam for last 10 years	Rs 2/day	-	ran away from schoom	wants to acquire skills	confident	not very high
Murli 14	healthy	1 does not stay with	helpful and positive	Ghanti ka kaam for last 3 years	Rs 800/ month	From 50 bigha land a shop etc	studying in a private school coached for Std IX (attends 8 am to 2pm)	wants to set up a unit	confident	high

* C : Children; E : Elders

APPENDIX IV : SELECTION OF CHILDREN

The following criteria were arrived at for selecting the children for in-depth case studies:

- **Age** : In order to secure a representative picture, it was decided to include some children below the age of ten years, some between ten and fourteen years of age and the rest above 14 years of age. This was seen as necessary to get an idea of the differentiation if any, in terms of the nature of work done by the younger children as opposed to the older ones, the wages paid to them, the number of hours spent at the work site, the time-period needed to acquire the necessary skills, the stress and exhaustion experienced and finally, the level of involvement in work of children belonging to the different age-groups.

- **Gender** : Some representation of girls employed in the trade was considered important in order to look at gender-based differences.

- **Community** : To get information on the probable differences in working conditions/wages among children belonging to the two communities, it was found necessary to include a few children of Hindu families in the study.

With these criteria in mind :

- Four children were identified in Area-I (one below ten years of age and the other three above ten years of age). Of the four, two children were girls above the age of 10.

- Three children were identified in Area-II including (one below the age of ten).

- Four children were identified in Area III. Of these, 2 are above 14 years of age and have worked in the industry for more than 5 years. Of the other 2, one falls in the age- group 10-14.

- Two children - one below 10 and the other in the age-group of 10-14 were from Area-IV.

APPENDIX V : AIMS AND OBJECTIVES OF THE SCHEME

The scheme launched on May 1, 1988, stated its aims and objectives as :

- 1 To wean children out of this Industry;
- 2 To provide appropriate health interventions, such as health check ups, investigations etc.;
- 3 To supply wholesome meals in order to improve their health conditions;
- 4 To provide non-formal education to the working children;
- 5 To provide skill training;
- 6 To provide entertainment;
- 7 To provide economic support to the families of the child labourers, so as to increase their income;
- 8 To provide protection and improve conditions of work for children in this industry;
- 9 To take necessary steps to stop the exploitation of children.

In April, 1988, under the Co-operative Societies Act, *The Bal Shramik Pariyojana Sansthan*, was established in Jaipur. This Pariyojana was headed by the Labour Secretary and consisted of twelve other members. The Society then decided to open twenty Special Schools to provide non-formal education to children working in the Gem Polishing Industry. The responsibility of running and managing these schools was given to *Lok Shikshan Sansthan*, a voluntary organisation in Jaipur.

DU GRAIN DE CAFÉ À LA GRAINE DE "BON OUVRIER"

- le travail des enfants dans les grandes plantations de café guatémaltèques -

Au Guatemala, le travail des enfants s'impose comme une réalité incontournable dans divers domaines de la vie économique, en particulier dans le secteur informel en milieu urbain et le secteur agricole en milieu rural. Dans l'économie paysanne des hautes terres, les plus jeunes ont un rôle essentiel et constant dans le cycle des activités quotidiennes. Sans doute ce rôle est-il plus ponctuel et secondaire dans les grandes plantations de café, de sucre ou de coton de la côte Pacifique, au sud du pays. Dans ce type d'exploitation, les conditions de travail obéissent, en principe, à des lois qui réglementent le travail des enfants, et la division du travail confère aux hommes adultes les tâches les plus lourdes du calendrier agricole. Il demeure cependant que, ne serait-ce que par l'importance numérique des grandes plantations et le grand nombre de familles qu'elles abritent, ce sont des cohortes d'enfants qui travaillent dans les champs, pâtures ou caféières, à certaines époques de l'année.

Jusqu'à présent, le travail des enfants a été à peine effleuré dans la littérature portant sur la vie économique et sociale du Guatemala. Au lieu de nous en tenir à un discours général sur ce thème, nous avons choisi de partir de l'observation de ce qui se passe dans les grandes plantations de café du pays, un terrain sur lequel nous avons mené une enquête ethnographique. Il s'agit donc de voir ce que les acteurs -qui vivent et travaillent dans les plantations- entendent par le terme "enfant". Après avoir décrit le travail des "enfants", on s'intéressera aussi à la signification que prend le phénomène aux yeux des intéressés, de leurs parents et, surtout, à sa place dans le contexte global de la grande plantation.

1. L'ordre de la grande plantation de café

Plantation et ouvriers du café

Sans doute convient-il ici de rappeler que le Guatemala se situe parmi les dix premiers pays producteurs de café arabica dans le monde. À elle seule, la caféiculture assure plus de la moitié du Produit National Brut du pays et rapporte l'essentiel des devises. Les "plantations de café" du Guatemala (fincas) présentent par ailleurs l'originalité d'être particulièrement grandes par rapport à leurs homologues d'Amérique latine. En moyenne, elles font en effet entre 100 et 200 hectares, contre 50 à 100 ha dans les pays voisins (El Salvador, Costa Rica)¹.

La culture du café, par ailleurs, est pérenne et requiert de nombreux soins -en tout cas dans les exploitations modernisées. Contrairement à la canne à sucre, le café n'est pas non plus une culture mécanisable, la plante croissant sur de fortes pentes boisées. De ces caractéristiques essentielles, il découle des conditions de travail et d'existence spécifiques pour les ouvriers du café. Les fincas abritent en effet de nombreuses familles vivant chacune en permanence dans de petites baraquas au sein d'un campement. Dans certains campements, on ne dénombre pas moins d'une centaine de familles. En général, ces familles s'organisent autour d'un homme, le "chef de famille", qui est le seul à bénéficier d'un contrat de travail permanent. Ce contrat prévoit un salaire, un logement, le bénéfice de la Sécurité Sociale, l'école pour les enfants et quelques prérogatives comme celle d'utiliser la rivière et de ramasser le bois mort de l'exploitation.

Au Guatemala, on dénombre environ 50 000 "ouvriers permanents" dans les fincas. Le chiffre ne cesse pourtant de diminuer depuis les années 1950, au profit d'ouvriers temporaires au statut précaire (environ 300 000 aujourd'hui). Ces derniers, appelés parfois les "satellites" ou les "volontaires", vivent à la périphérie des plantations dans lesquelles ils s'embauchent pour de courtes durées et contre des salaires de misère. Cette situation est liée à de multiples facteurs, parmi lesquels figurent l'important accroissement démographique sur la côte et l'exode définitif des populations indigènes des hautes terres vers ces régions "riches"². En général, les populations ouvrières qui vivent actuellement dans les fincas n'ont plus que très peu d'attaches familiales et foncières dans les hautes terres. Elles s'identifient davantage à l'univers de la côte et aux Métis (Ladinos ou non-Indiens au Guatemala) qu'aux Indiens-paysans que, le plus souvent, ils méprisent. Au Guatemala, il est vrai que la colonisation des régions de piémonts où se développent le café s'étale entre 1850 et 1880. Or, depuis cette époque, les Indiens se sont détachés de leur terroir d'origine, pour recréer, dans l'enceinte relativement close de la finca, un univers social et culturel original³.

La division du travail dans les fincas

Le poste d'ouvrier permanent est en principe réservé aux hommes, les femmes étant censées s'occuper des tâches domestiques. Officiellement, les hommes sont donc les seuls à travailler dans les caféières et, par conséquent, à recevoir un salaire. En réalité, les femmes travaillent aussi. Mais le travail est irrégulier, souvent à mi-temps, peu valorisant et,

¹ Sur l'économie caféière en général, cf. Daviron et Lerin (1990) ; sur les différentes sociétés et paysanneries du café en Amérique latine et en Afrique, cf. Tulet et al. (1994).

² Sur les divers types de migrations au Guatemala et leur importance socio-démographique, cf. Bataillon et Le Bot (1975).

³ C'est à l'étude de cet univers très particulier que nous avons consacré notre thèse d'ethnologie (1994).

toute proportion gardée, moins bien payé que celui de leurs époux. Les planteurs (finqueros) qui décident des politiques de main-d'œuvre dans les fincas justifient ces différences de traitement en invoquant la "nature masculine du café", et l'incapacité des femmes "à accomplir un travail régulier et suivi".

Par ailleurs, la compétition entre les fils d'ouvriers permanents est souvent très sévère pour occuper les postes de leurs pères. Dès le plus jeune âge, les garçons s'intéressent au travail dans les caféières et tentent d'y prendre part. Étant le plus souvent coupés de leurs attaches paysannes, sans moyens, les enfants des fincas ambitionnent rarement de s'installer comme petit producteur indépendant. Dans l'organisation du travail, les jeunes adolescents et les célibataires plus âgés forment parfois des équipes, et sont connus sous le nom "d'éventuels". Le terme désigne donc les ouvriers temporaires qui résident chez leurs parents dans le campement de la plantation. La famille ouvrière comptant en moyenne cinq enfants, les "éventuels" sont par conséquent fort nombreux.

Le groupe des "éventuels" entend cependant se distinguer des autres groupes d'ouvriers temporaires qui viennent travailler à la finca à certaines époques de l'année. Les premiers se présentent en effet comme les "natifs" de la plantation et considèrent les autres comme des "étrangers" qui espèrent leur voler leur travail et, quoiqu'on l'avoue rarement ouvertement, leurs femmes. Mais il existe aussi des hiérarchies parmi les ouvriers temporaires exogènes à la finca. Le finquero et les ouvriers permanents distinguent en effet les "saisonniers" et les "journaliers". Tandis que les "saisonniers", d'origine indienne, sont recrutés en groupe et qu'ils demeurent quelques mois à la finca, les "journaliers" sont employés individuellement et quittent la finca au terme de la journée.

En dépit de son apparente homogénéité, la plantation est donc un monde traversé par de multiples clivages socio-économiques et culturels. Loin d'être entièrement cloisonnée, la finca reproduit souvent, bien que dans une forme originale, les relations sociales particulièrement tendues qui caractérisent le Guatemala dans son ensemble¹.

2. La cueillette du café et le travail des enfants

La journée de travail

Les fincas connaissent une véritable période d'effervescence lors de la récolte du café. Dans l'ouest du pays où nous avons enquêté, celle-ci s'étale de la mi-août à la mi-décembre avec des phases d'intensité inégales. Les caféières, en effet, ne sont pas toutes situées à la même altitude au sein des plantations. Les grains ne sont donc pas tous mûrs simultanément et il convient de repasser plusieurs fois dans les mêmes zones à quelques semaines d'intervalle. Pour mener à bien la cueillette, la main-d'œuvre employée est donc importante. Dans une plantation "moyenne" de 100 ha, qui emploie 50 ouvriers en permanence, la population salariée atteint environ 300 personnes à cette époque. Ce chiffre comprend, dans des proportions qui varient d'une année à l'autre, les ouvriers permanents, la plupart de leurs épouses et de leurs grands enfants (les "éventuels"), ainsi que les "saisonniers" et les "journaliers".

Pendant les quatre mois que dure la récolte du café, les femmes sont rémunérées au rendement, comme les hommes. Chacun recueille les grains de café mûrs dans les arbustes avant de les déposer dans de petits paniers d'osier tressé et maintenus au niveau de la ceinture par une cordelette qui passe derrière le cou du cueilleur. Une fois rempli, le contenu du petit panier est versé dans un grand sac de nylon. Plein, ce dernier contient environ 50 kg de cerises. Lorsque la journée de travail s'achève, c'est-à-dire dès que la pluie tombe trop fort, vers trois ou quatre heures de l'après-midi, les ouvriers descendent les sacs sur leur dos jusqu'à l'usine de transformation du café de la finca. En moyenne, chaque ouvrier récolte deux à trois sacs de café par journée de travail, à condition cependant que la cueillette ne soient pas volontairement limitée par le planteur².

En période de cueillette, la journée de travail commence très tôt, vers cinq heures du matin pour les plus matinaux. Néanmoins, la préparation des repas par les femmes commence à partir de trois heures. De manière générale, ce sont les hommes qui quittent en premier les baraquas. Ils sont progressivement rejoints par le reste de la famille. À cette occasion, les jeunes filles de la maison leur apportent le petit déjeuner : un verre de café, quelques galettes de maïs. Vers onze heures, les mêmes jeunes filles, parfois accompagnées de leurs mères, redescendent des caféières pour aller chercher le déjeuner. Cette tâche est rude, compte-tenu de la topographie et de l'extension des plantations. Le temps de trajet aller et retour des caféières au campement est parfois de trois quart d'heure.

Le travail des femmes...et des enfants

Pour les femmes, la récolte du café se rajoute donc aux diverses activités domestiques qu'elles ont pour habitude d'effectuer. Dans les caféières, les femmes (qui sont donc employées comme "éventuelles") sont accompagnées de leurs "enfants", c'est-à-dire par ceux qui ne sont pas employés individuellement comme "éventuels". En réalité, les femmes distinguent deux catégories d'enfants : les "petits enfants" d'une part, et les "jeunes", d'autre part. La première catégorie regroupe les nourrissons et les enfants en bas âge qui apprennent à marcher. La seconde catégorie regroupe quant à elle les

¹ L'ouvrage de Le Bot est l'étude la plus complète des dynamiques contradictoires et violentes qui structurent la société guatémaltèque depuis une trentaine d'années (1992).

² C'est le cas dans certaines plantations où le finquero exige que les "saisonniers" et les "journaliers" ne ramassent que deux sacs par jour pour laisser plus de café aux ouvriers "natifs" de la plantation.

"jeunes" qui peuvent cueillir le café directement dans les arbustes, sans les casser. Il s'agit-là d'une grande responsabilité, car, si les "jeunes" endommagent les caféiers, les parents doivent payer une forte amende à la plantation. Sans doute faut-il préciser que cette division familiale du travail ne fait l'objet d'aucun règlement imposé par le finquero. Les femmes, dans ce cas, sont les seules juges -et les seules responsables- de leurs enfants. Signalons aussi que, pendant la récolte, il est bien évident que les enfants désertent l'école. D'ailleurs, les grandes vacances ne tardent pas à suivre, puisqu'elles s'étalent de la mi-octobre à la mi-décembre dans tout le pays, lorsque la cueillette du café est à son meilleur¹.

La contribution économique des "petits enfants" à la cueillette est difficile à évaluer. D'un côté, ils constituent incontestablement une charge pour leur mère, en ralentissant leur marche. Mais, d'un autre côté, ceux qui commencent à marcher ramassent les grains de café qui jonchent le sol. Certes, cette activité ne pèse pas économiquement très lourd, en fin de journée ; elle contribue cependant à l'apprentissage technique des petits dans le domaine de la caféiculture. L'apport des "jeunes" est, quant à lui, plus directement perceptible : non seulement les adolescents des deux sexes cueillent des cerises dans les arbustes, mais, en plus, les fillettes se chargent de vider les paniers d'osier dans les gros sacs de nylon, tandis que les garçons traînent ces derniers dans les caféières, jusqu'aux sentiers principaux.

C'est d'ailleurs lors de cette manœuvre pénible que les jeunes garçons manifestent avec le plus d'éclat leurs qualités de bons ouvriers virtuels. À ce moment, ils imitent en effet parfaitement les aînés dans leurs moindres mimiques. Pour bien signifier qu'ils ont travaillé dur, les garçons roulent leur maillot jusque sous leur bras pour s'aérer le ventre ; ils placent aussi leur chapeau de paille sur l'arrière de leur tête tout en s'épongeant le front du plat de la main ; ils se mouchent encore bruyamment entre leurs doigts. Régulièrement, les "jeunes" font également la course pour sacrer celui qui ramènera le plus vite un sac de café au bord du sentier. Ce faisant, ils espèrent bien attirer l'attention des surveillants qui sillonnent les caféières. Déjà, et même si cela a le plus souvent la forme d'un jeu, les jeunes garçons ont appris les manières de faire de tout bon ouvrier du café. Ils montrent ainsi clairement leur prédisposition et leur ambition sociale, en dépit de leur jeune âge.

3. Le statut de l'enfant dans les plantations

Que font les parents ?

Légalement, est considéré comme "enfant" tout individu de moins de 15 ans. Mais la loi, en fait, interdit seulement le travail rémunéré des enfants de moins de 12 ans. Entre 12 et 15 ans, il n'est donc pas totalement illégal que les enfants gagnent de l'argent, surtout dans les régions agricoles. Pourtant, dans la plupart des fincas, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas payés pour le travail qu'ils fournissent. Et cette situation, on va le voir, est autant liée à la volonté des finqueros qu'à celle des femmes, des hommes et des enfants, dont la position dans les plantations est précaire et dépendante.

Bien entendu, les finqueros jouent pleinement de l'ambiguïté de la législation guatémaltèque, car ils mesurent parfaitement l'importance du travail des "jeunes". Ils savent pertinemment que les femmes ne pourraient pas cueillir autant de café qu'elles le font sans le secours des "jeunes". Mais ils savent également que ces derniers, pas plus que les femmes, ne sont pas dans une situation qui leur permette d'exiger un salaire supplémentaire. Dans ces conditions, les planteurs utilisent donc sciemment la législation guatémaltèque pour justifier leur politique d'embauche. Ils parviennent même, dans certains cas, à faire passer cette politique pour un régime de faveurs, puisqu'il s'agit de laisser des jeunes se familiariser avec "les choses du café" en dépit de la loi qui, en principe, l'interdit.

Pour leur part, les femmes sont trop contentes de pouvoir travailler "à temps plein" et contre un "vrai salaire" d'ouvrière. Pour une fois, elles ont une fonction économique reconnue dans la finca. Et elles savent qu'une requête salariale auprès du planteur serait perçue comme le signe d'une grande ingratitude à son égard. Implicitement, la requête signifierait également que les femmes ne peuvent assumer un travail sans l'assistance de quelqu'un. Une telle éventualité conforterait l'idée du patron selon laquelle les femmes n'ont "ni régularité, ni assurance, ni suivi" dans leurs activités. Enfermées dans cette série de contradictions, les mères de famille ne peuvent donc pas s'interposer, sans risquer leur propre place, pour que leurs rejetons perçoivent un salaire.

Les hommes, quant à eux, ne se mêlent guère de l'affaire. Ils savent que leur statut d'ouvrier permanent est très recherché, et ne tiennent nullement à le mettre en péril pour quelques centimes. Il est également probable que les hommes considèrent cette période difficile de l'enfance comme une phase d'initiation nécessaire pour devenir un cueilleur confirmé. Dans une certaine mesure, ils estiment que s'ils sont eux-mêmes passés par cette épreuve, leurs propres fils doivent être capables de la traverser aussi.

Par ailleurs, on peut se demander si les jeunes gens, surtout les garçons, soutiendraient leurs parents dans l'éventuelle revendication d'un salaire supplémentaire. De fait, ils n'ignorent pas que les postes d'ouvriers permanents sont rares dans les plantations et que, pour y prétendre, ils doivent montrer un comportement particulièrement docile. En

¹ En Équateur, les grandes vacances sont à des dates différentes selon que l'on vit sur la côte ou dans les Andes. Dans le premier cas, elles débutent en novembre, avec la coupe de la canne à sucre, tandis qu'elles commencent en juillet-août dans les zones de montagne, avec les différentes moissons.

d'autres termes, la concurrence pour le travail est telle, dans les fincas, que les enfants intériorisent, le plus tôt possible, les qualités essentielles du "bon ouvrier" -la docilité, l'endurance et la fidélité-, sans se préoccuper de leurs conditions de travail du moment.

Enfin, au-delà de ces particularités socio-économiques et culturelles, force est de constater la faible culture syndicale -ou de revendication tout court- qui caractérise les ouvriers du café. Contrairement à ce qui arrive parfois dans les immenses domaines sucriers de la côte, les relations entre l'ouvrier et le patron dans les fincas de café restent personnelles, même si elles sont rarement présentées comme telles par les acteurs. C'est ainsi que les conflits et les tensions qui surgissent dans la sphère du travail sont plus souvent réglés par des arrangements interpersonnels et informels que par des décisions stéréotypées et écrites. Chacun, autrement dit, recherche la protection de son patron de manière individuelle, au détriment de la communauté, ce qui ne signifie pourtant pas que le sentiment d'appartenance communautaire et la solidarité n'existe pas à d'autres moments de la vie sociale¹.

Le retour à l'ordre : domination, intériorisation de la domination et promotion sociale

Dans le contexte des grandes plantations de café guatémaltèques, on voit bien que le problème de la mise au travail des enfants pendant la récolte du café est à l'interface de domaines très différents : il pose l'importance des domaines juridiques et économiques, tout en soulignant la force des représentations et des aspirations sociales des acteurs.

Pour une part, il est clair que le système des lois en vigueur au Guatemala fournit aux planteurs des arguments légaux pour justifier la mise au travail gratuite des enfants. Mais, dans l'esprit des juristes, des économistes, des politiciens et donc des planteurs, ces lois n'ont rien d'abusif. Au contraire même, elles entérinent une longue tradition agricole à laquelle, affirment-ils, les Indiens, les paysans et les ouvriers ne sauraient se soustraire. Derrière ce type de législation et d'arguments, on reconnaît bien entendu le raisonnement à la fois utilitariste et idéaliste des représentants de l'élite économique guatémaltèque, parmi laquelle figurent les planteurs.

Dans l'esprit de ces derniers, il ne s'agit pas de grappiller gratuitement et sournoisement quelques grains de café par l'intermédiaire des enfants. Il s'agit en fait de leur donner l'occasion de faire leur preuve et, par là même, de se socialiser dans l'enceinte de la plantation. Les finqueros, autrement dit, sont convaincus qu'ils ont à remplir une véritable mission civilisatrice à l'égard des enfants d'origine modeste. Parfois, une relation de parrainage unit le finquero au fils d'ouvrier. Pour les parents du petit protégé, cette relation est le gage d'une reconnaissance sociale qui retombe sur toute la famille, et la quasi-certitude d'avoir obtenu un bon avenir professionnel pour le rejeton.

Pour leur part, les populations ouvrières des plantations de café ne se posent guère le problème du travail des enfants en termes d'exploitation². Ce serait là une façon de contester le système social, l'ordre de la plantation, et d'hypothéquer sérieusement leur présence en son sein. Ils perdraient alors leur travail et leur logement pour devenir de véritables sous-prolétaires, à l'instar des nombreuses familles qui s'entassent dans les hameaux aux alentours des fincas.

Il faut également rappeler que la précarité de la situation des ouvriers du café les placent dans une situation de grande dépendance affective vis-à-vis de la plantation et du planteur. Les ouvriers, autrement dit, n'expriment pas de ressentiments particuliers à l'encontre du finquero, à propos du travail de leurs enfants. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les parents considèrent que la participation des plus jeunes au travail est une sorte de rite initiatique qui leur permet d'accéder au statut d'adulte. De leur côté, enfin, les enfants fixent eux-même les règles, souvent ludiques, de cette initiation qui leur fait espérer la promotion sociale rêvée. Le jeu, dans ce cas, favorise incontestablement l'intériorisation de la domination par les plus jeunes.

La nature des lois en vigueur, la précarité économique et la dépendance affective des ouvriers sont quelques uns des aspects les plus déterminants pour expliquer la forme, la fonction et le sens que prend le travail des enfants dans les fincas de café. Les "enfants" des fincas sont finalement les victimes d'un ordre juridique, économique et social rigide, hiérarchisé, compétitif et précaire, et les principaux agents de la reproduction de cet ordre. Le statut juridique, économique et social complexe des enfants en fait les acteurs d'un système global auquel ils s'identifient et que, en l'absence d'autres perspectives, ils contribuent à pérenniser.

Dans ce contexte, on comprend bien que la seule modification de la législation du travail ne suffirait pas à transformer le système dans son ensemble. Le bouleversement des mentalités n'est pas non plus une mesure que l'on peut prendre et orienter à souhait. Le travail des enfants s'inscrit dans un ensemble complexe de dynamiques que l'on ne peut isoler les unes des autres et qu'il faut tenter d'expliquer les unes par rapport aux autres. Au-delà des positions morales et

¹ Les modes de résolution des conflits du travail dans les plantations sont complexes. Pour un exemple de revendication collective dirigée par les femmes d'ouvriers permanents qui se servent d'une intoxication alimentaire comme prétexte, cf. de Suremain (1992).

² Nous ne saurions être aussi affirmatif pour ce qui concerne les populations indiennes des hautes terres qui migrent de manière saisonnière dans les plantations. Les Indiens-paysans ont en effet une vision souvent très critique de la vie dans les fincas. Cependant, ils ne font connaître cette vision critique qu'une fois de retour dans la communauté d'origine. Sur les conditions de vie et de travail des Indiens dans les plantations de sucre et de café guatémaltèques, cf. respectivement Caldera (1979), et Schmid (1973) et de Suremain (1993).

éthiques, il convient de s'interroger sur la façon dont les différents acteurs qui participent à un ordre donné peuvent le modifier ensemble et dans son ensemble, sans créer d'effets pervers qui, cette fois, auraient des conséquences réellement négatives et irréversibles sur l'affectivité et la sociabilité des enfants.

Bibliographie

BATAILLON, C. & LE BOT, Y.- 1975 - Migration intérieure et emploi agricole temporaire au Guatemala, *Cahiers des Amériques latines*, 11 : 117-147.

CALDERA, J.R.- 1979 - Las fuerzas de la cuadrilla indígena, *Alero*, 2 : 73-92.

DAVIRON, B. & LERIN, F.- 1990 - *Le café*, Paris, Economica.

LE BOT, Y.- 1992 - *La guerre en terre maya. Communauté, violence et modernité au Guatemala (1970-1992)*. Paris, Karthala.

SCHMID, L.- 1973 - *Trabajadores migratorios y desarrollo económico. El papel de la mano de obra migratoria en el desarrollo económico de Guatemala*. Guatemala : Universidad San Carlos de Guatemala, Instituto de Investigaciones Económicas y Sociales.

SUREMAIN, Ch.-É. (de) - 1992 - L'opposition planteur/cueilleur. Ethnographie de la contestation dans une grande plantation de café guatémaltèque, *L'Ethnographie*, 88(2) : 7-20.

SUREMAIN, Ch.-É. (de) - 1993 - Le rendez-vous annuel du caféiculteur et de l'Indien. Culture du café et identités culturelles dans une grande plantation du Guatemala", *Caravelle*, numéro spécial sur les cultures du café en hispanoamérique, 61 : 103-11.

SUREMAIN, Ch.-É. (de) - 1994 - "Dans l'ombre du café. Ethnologie d'une grande plantation caféière au Guatemala", thèse d'ethnologie, Université de Tours.

TULET, J.-C. & CHARLERY, B. & BART, F. et al. (ed.) - 1994 - *Paysanneries du café des hautes terres tropicales. Afrique et Amérique latine*. Paris, Karthala.

L'ENFANT EXPLOITÉ AU PÉROU

I. Travail dans les "lavaderos" d'or de Madre de Dios

Les multinationales et les paysans convergent vers l'or.

L'émergence, puis l'essor de la recherche de l'or à Madre de Dios, département tropical situé au sud-est du Pérou, ont eu lieu dans les années 1970 à partir de plusieurs facteurs (Guillén-Marroquin, 1985). L'agriculture des Andes souffre alors de la crise la plus grave du siècle. Le point culminant sera la sécheresse de 1974, dont elle ne s'est pas remise jusqu'aujourd'hui. La dévaluation du dollar élève la demande internationale d'or et provoque l'augmentation de son prix. Vers 1980, l'once¹ d'or se négocie au cours plafond de 850 \$US contre seulement 382,84 \$US² actuellement. En même temps, l'appauvrissement de l'agriculture dans la Sierra péruvienne pousse des milliers de paysans à migrer vers la forêt amazonienne.

L'Etat entame avec les groupes de pouvoir économique des transactions importantes, nationales et internationales, relatives à la possession des terres dans lesquelles on peut obtenir de l'or par la technique du lavage. Selon la loi, les mines sont la propriété de l'Etat ; cependant, elles peuvent être remises à l'exploitation privée par la voie d'attribution nommées "denuncios", c'est-à-dire des concessions pour des périodes prolongées. De 1978 à 1984, l'Etat établit 678 concessions à Madre de Dios en application de la législation minière.

Plusieurs conflits se déclencheront alors, car le système des "denuncios" se trouve en contradiction avec d'autres systèmes sociaux, économiques et culturels de possession des terres dans la région ; par exemple, ceux des communautés indigènes amaraire, huasipaire, machiguenga, carasaya, amahuaca, quechuaruna, aceha y piro qui, outre la grave crise économique qui les atteint et leurs carences en matière de santé et d'éducation, risquaient de perdre leurs terres à cause de ce boom minier.

Ce qui est arrivé à Madre de Dios

L'offre de main d'oeuvre pour les "lavaderos" d'or résulte donc d'une combinaison de la crise de l'agriculture andine et des fluctuations de la cotation internationale de l'or. Madre de Dios reçoit un afflux de personnes à la recherche de travail, en provenance de Puno, Cuzco, Apurimac, Abancay et même Arequipa. En 1992, six mille enfants y travaillent. Chaque enfant gagne environ 2 \$US pour dix à douze heures de travail par jour ; les filles, travaillant quatorze ou quinze heures à des tâches domestiques dans les campements, gagnent cependant moins que les garçons.

Peu à peu, et surtout après 1984, le système d'exploitation est devenu informel. Les grandes entreprises nationales et internationales ne sont plus là. On constate :

1. Il y a Madre de Dios surabondance de main-d'oeuvre, diminuant le salaire bien au dessous de la valeur de la force de travail.
2. La plupart des salariés sont des enfants, ce qui révèle un élargissement du champ de la main-d'oeuvre employée. (Pourquoi des enfants ? Il semble que la nature de la tâche dans ces "lavaderos" d'or exige la taille, le poids et l'agilité de jeunes corps. Les personnes de plus de 25 ans ne le supportent pas). Ces enfants sont pris comme temporaires pour une période de trois mois. Là, on attire non seulement les chefs de famille mais aussi les autres membres de la famille, ceux qui n'ont pas un développement physique ni psychique complet.
3. Les entrepreneurs préfèrent ne pas utiliser de machines, ni de technologies avancées car leurs profits ne proviennent pas de l'augmentation du produit du travail fourni mais de la diminution du travail rémunéré.
4. Le degré d'exploitation de la main-d'oeuvre augmente ; ainsi, les jeunes commencent leur travail à 4 heures du matin et le terminent avec des tâches autres que le lavage de l'or vers 14 ou 16 heures pour les uns, 18 ou 19 heures pour les autres.
5. La valeur de la force de travail n'est pas déterminée par le temps de travail nécessaire à la survie d'un individu adulte. Au contraire, on peut dire que cinq ou six enfants gagnent ensemble ce que doit gagner un adulte. Dans ce cas, l'on constate une dépréciation de la valeur de la force de travail de chaque individu, qu'il soit adulte, ou enfant.

¹ L'once correspond à 28,7 grammes

² Source : Banque Barclays, 5 / 8 / 94

Contrat sans contrat

Les familles paysannes migrantes ne mettent plus d'espoir dans l'éducation. Les écoles perdent leur prestige comme organismes de socialisation et d'amélioration économique. Les champs agricoles n'offrent plus de satisfaction pour leur survie. Les luttes armées engagées depuis 1980 les obligent à se déplacer loin des confrontations militaires, de préférence vers la forêt des basses terres. Quant aux enfants et jeunes adolescentes qui aspirent au changement, ils espèrent échapper à la famille et à la pauvreté, mûs par le mythe de l'or. Leurs familles comptent aussi sur ce nouvel avenir doré et les aident à s'embaucher, soit comme "filleuls" de parents qui s'installent à Madre de Dios, soit comme "recrutés". Ce recrutement est effectué par les "enganchadores" (accrocheurs) de rues installés à cette fin dans les villes comme Puno, Juliaca, Sicuani, Abancay et Cuzco, et fonctionnant, de facto, comme des agences d'emploi.

Les patrons miniers préfèrent les enfants parce qu'ils résistent à des tâches lourdes, effectuées à plus de 40°C, malgré une alimentation déficiente. Ces enfants ne bénéficient pas des droits sociaux du travail, leur activité étant hors la loi. En outre, ils sont plus soumis et craignent l'autorité ou l'autoritarisme. La Codeni¹ a révélé en 1992 les modalités d'embauche : les "accrocheurs" réalisent des accords "informels" (hors normes et verbaux) directement avec les enfants ou avec les parents selon les conditions suivantes :

- l'accord de contrat est fait pour 90 jours de travail dans les "lavaderos", dont le paiement se réalisera en liquide à la fin de ces trois mois pour toutes les journées de travail accumulées. Le salaire moyen par jour, du lundi au samedi, est de deux soleils (2 \$US). Les dimanches, les enfants travailleurs ont le droit de "chichiquear", c'est à dire de chercher de l'or pour eux-mêmes ;
- les travailleurs sont transportés gratuitement sur les lieux de travail, mais ils doivent payer leur retour ;
- les travailleurs habiteront dans les campements construits à côté des "lavaderos", où ils vont recevoir logement et nourriture à la charge des patrons miniers ;
- au bout de trois mois de travail, le patron minier leur donnera leur paye moins les frais des achats réalisés par les travailleurs dans ses magasins (le patron vend de la nourriture, des vêtements, des médicaments, des boissons alcoolisées) ;
- il n'y a pas de document ni de registre officiel mentionnant cette relation de travail, ni de droit au contrat à durée indéterminée, ni de journée de 8 heures, ni de syndicats².

L'évolution de la société péruvienne après l'Indépendance (1821), a permis d'établir des droits qui définissent le *contrat* entre le patron et le travailleur. Cela implique, pour que cette condition primordiale soit respectée, que tous les deux décident et choisissent comme *personnes libres*, l'un comme celui qui a l'argent et les moyens de production, l'autre comme celui qui a la force de travail. Mais, dans les "lavaderos" d'or à Madre de Dios, les personnes contractées ne sont libres de fixer aucune condition et sont réduites à accepter toutes celles déterminées par le patron. Le chef de famille ne vend pas que sa force de travail, mais vend aussi ses enfants et devient esclavagiste comme le patron.

La bourse ou la vie ?

Dès lors que l'enfant est installé dans le campement, il est obligé d'y rester 90 jours. Outre le lavage d'or, il doit réaliser des tâches domestiques pour la collectivité. Il doit cacher son âge si des intervenants extérieurs l'interrogent. S'il fuit, il doit accepter l'idée d'être récupéré par la force. S'il tente de voler l'or, il doit se soumettre à des châtiments tels qu'agressions, coups, viols sans recours. S'il tombe malade, c'est un problème à sa charge exclusive. Au cas où il mourrait au campement, il sera enterré de façon clandestine, dans une fosse. Les corps des fugitifs qui meurent dans la forêt vierge, ou encore noyés dans les fleuves, sont abandonnés. Les filles tombent souvent enceintes car elles deviennent les compagnes sexuelles des garçons. Dès qu'ils sont transportés pour aller aux "lavaderos", ces enfants souffrent de malaises dus aux changements de climat et aux conditions d'alimentation. Ils risquent notamment de contracter des maladies (malaria, fièvre jaune, tétanos) par manque de vaccins ou de médicaments. Personne ne les contrôle dans les gendarmeries du parcours.

Pendant les trois mois de travail, les enfants ont souvent la malaria, la grippe et des infections intestinales. Ils sont exposés aux parasites et aux piqûres d'insectes. L'alimentation déficiente les anémie. Ils travaillent tant qu'ils ont la force pour le faire, et les journées non travaillées ne sont pas payées. Et si la maladie les empêche de travailler, ils sont abandonnés à leur sort. Enfin, il y a des enfants qui tombent malade de lesmaniasis (uta, maladie semblable à la lèpre), ou de rage. Dans ce cas, ils sont attachés aux arbres et meurent là dans des souffrances atroces. Aux maladies s'ajoutent les

¹ Codeni : Coordination des Droits de l'Enfant de la Région INKA

² Guillén-Marroquin, 1985

accidents de travail. La fatigue, la faiblesse et l'anémie provoquent des chutes sérieuses lors des tâches de charge et décharge vers les trémies. Les filles se brûlent souvent à cause des casseroles géantes des campements aménagés sans mesures de sécurité.

Qui gagne ?

La moitié des enfants¹ qui finissent les trois mois de travail ne sont pas payés, car les patrons sont maîtres absolus de le faire ou non. Personne ne les contrôle et ils trouvent toujours des justifications à ce sujet. Peut-être est-ce la faiblesse du profit, résultant de l'évolution du marché international de l'or, qui contraint les patrons à s'approprier jusqu'au produit du travail nécessaire de leurs employés ? Le fait est qu'un grand nombre meurt.

On sait que le taux de plus-value dépend de la proportion dans laquelle la journée de travail se décompose en travail nécessaire et en surtravail. Le nombre de travailleurs employés dépend de la proportion entre les capitaux variable et constant investis. Dans les "lavaderos", on constate un paradoxe. Par exemple, quand la productivité du travail descend à 8 grammes d'or par jour et par campement, l'or sert tout juste à entretenir son fonctionnement et à fournir un bénéfice minimum ; 12 % du total produit vont à la banque minière du Pérou, le reste étant commercialisé par la contrebande.

Conclusion

Le cas des enfants des "lavaderos" de l'or de Madre de Dios traduit une situation où la force de travail est fournie par des enfants qui ne trouvent de contrepartie ni économique, ni sociale, ni de la part de leurs patrons, ni de la part de l'Etat. Toute forme d'activité productive -hors la loi, ou non- n'est pas forcément légitime, ni ne doit l'être d'emblée pour l'Etat. Le nouveau code des enfants et adolescents du Pérou² vise à protéger les enfants de plus de 12 ans qui travaillent. Mais le cas de Madre de Dios révèle une absence totale de loi et d'Etat, où un Etat faible ne contrôle ni ne sanctionne ceux qui violent la loi et les droits des enfants. Que devient donc ce code ? Une loi illusoire (delusive law) qui n'offre pas de garanties permettant l'instauration de relations entre personnes libres.

Ces activités qui sont désignées parfois à Madre de Dios, par certains, comme "secteur informel", se rapprocheraient plutôt, en toute rigueur, de camp de travail où s'exerce une surexploitation conduisant souvent à la mort des employés.

II. Incursion des enfants dans les luttes armées.

SL, Le Sentier Lumineux

Une autre possibilité de "gagner sa vie" -une autre façon de risquer de la perdre- pour les enfants déshérités du Pérou, est la lutte armée au sein du Sentier Lumineux, qu'ils s'y engagent ou qu'ils y soient insérés de force. Le Sentier Lumineux est un des trois groupes armés qui recrutent des enfants depuis plus de dix ans. Ici, les paysans sont au premier rang, dans un contexte de guerre. "Toujours dans la forêt le paysan fait figure de perdant. En 1988, le coût de la vie est devenu exorbitant. Quand il cultive du maïs, il se voit imposer un prix de vente dérisoire. Quand il récolte de la coca, il subit l'arbitraire de "narcos" et de leurs tueurs à gages, les "sicarios". Ceux-ci s'affrontent souvent entre bandes rivales pour dominer des zones de production. De plus, le prix de la feuille verte est aussi décidé par les trafiquants. Enfin, le petit producteur doit faire face aux abus des autorités de l'Etat -la police surtout- qui prélèvent leur dîme sur le trafic de la drogue" (Hertoghe et Labrousse 1989). Mais le Sentier Lumineux va en tirer profit...

Les Etats-Unis, par le biais de la DEA -Drug Enforcement Agency- entrent dans le Haut Huallaga au début des années 1980. Leurs objectifs déclarés sont l'éradication -d'abord volontaire puis forcée- de la coca ; l'encouragement à la production de cultures de substitution ; enfin la sécurité et l'appui policier nécessaire. Huit ans après, on ne voit que le mot d'ordre "La coca ou la mort, nous vaincrons". Les Etats-Unis ont consacré 35 millions de dollars à leurs trois projets, tandis que la production de coca et de pâte-base de cocaïne représente un profit annuel potentiel de près de deux milliards de dollars. En novembre 1984, 19 personnes employées dans le cadre d'un de ces projets seront assassinées : SL (Sentier Lumineux) ou "narcos" ?

Actuellement³, les narcos, le SL et les paysans ont des intérêts convergents. La guérilla contrôle les "narcos" dans les villes et les cultivateurs de coca à la campagne. Le SL interdit même la consommation de drogue dans la région et a réorganisé toute la société.

¹ 51 %, d'après l'enquête OIT de Guillén-Marroquin, 1985

² Code des enfants et adolescents, DL n° 26102, 28 décembre 1992

³ Contexte jusqu'en juillet 1992

Les "écoles" des "cumpas"

Mark R. Day, journaliste, a été autorisé pour la première fois à visiter les camps d'entraînement. Leurs "bases d'appui" sont constituées avec de jeunes recrutés dans les localités. Elles représentent le premier niveau hiérarchique, tandis que les camps d'entraînement sont le deuxième niveau. Day raconte : "Vivant six mois dans un village abandonné en pleine jungle, les futurs combattants, au nombre d'une centaine, âgés de 10 à 25 ans, se levaient dès 4h30 et ils partageaient leurs journées entre les exercices physiques, la préparation militaire et de longues heures de formation politique. Chaque jour, ils participaient à des séances d'autocritique".

Après cette école idéologique, les recrues peuvent s'intégrer à une colonne militaire, le troisième échelon sentieriste. Là aussi règne une discipline de fer (Hertoghe et Labrousse, 1989). D'autres témoignages signalent que l'école du premier niveau peut demander et ordonner à un jeune candidat au parti d'aller, par exemple, à pied de Lima à Huancayo ou Cuzco. Il devra parcourir des centaines de kilomètres de chemin en solitaire. Cet apprentissage de survie dans des conditions hors du commun, a pour but de l'éprouver dans une tâche d'appui concrète qui, en général, bouleversera sa vie pendant deux ou trois mois.

Une masse collective artificielle ?

Les armées de tous pays et de tous types ont en commun certains traits : elles sont constituées par des masses sur lesquelles agit une coercition extérieure orientée de sorte à les préserver de la dissolution et à éviter des modifications de leur structure (Freud, 1921). Les sujets ne décident toujours pas de façon indépendante d'y entrer ou non, mais une fois dedans, la séparation est soumise à certaines conditions dont le manquement est rigoureusement châtié.

En fait, le SL ne s'appuie pas sur une classe sociale proprement dite, ni sur une alliance de classes, mais plutôt sur des couches populaires et des générations qui traversent les classes : paysans pauvres, travailleurs indépendants, ouvriers, chômeurs, petite bourgeoisie de la zone rurale, employés, étudiants issus de milieux populaires. L'immense majorité de ses militants est en outre jeune, et même très jeune. Cette base sociale, quoique n'étant pas très cohérente, d'après les chercheurs cités, arrive pourtant à s'unifier à partir de facteurs sociologiques multiples dans lesquels le déclenchement de la guerre surgit comme déterminant. L'application simpliste du marxisme-léninisme n'aurait pu, à elle seule, jouer le rôle de ciment de ce conglomerat. Dans l'église comme dans l'armée, malgré les différences particulières de chaque cas, règne une même illusion : l'illusion de la présence visible ou invisible d'un chef (Freud, 1921). Dans le cas du SL, les éléments religieux ou le culte adressé au Président Gonzalo (Abimael Guzman) permettent d'unifier les militants autour des maîtres de la lutte armée et de la mystique de la révolution.

La guerre de la fin du monde ?

Il semble, d'après Freud, que les guerres subsistent dans la mesure où la valorisation de la vie individuelle diffère tant de l'un à l'autre, et dans la mesure où les haines qui les séparent représentent des forces pulsionnelles si puissantes. Il existe dans le pays une coupure sans nuance entre les pauvres et les riches... et il y a tellement de types de pauvres !

La lutte du Sentier semble démentir José Carlos Mariátegui qui disait que les misérables ne pourraient pas faire la révolution. On peut dire qu'avec le SL, ce sont les gueux qui portent le fer dans le camp ennemi (Hertoghe et Labrousse, 1989). Son mot d'ordre est : "Faire que les enfants participent activement dans la guerre populaire, ils peuvent remplir diverses tâches par lesquelles ils vont comprendre la nécessité de transformer le monde."¹

Ainsi, dans une période récente, les enfants, à cause de leur docilité et apparente innocence, ont été utilisés dans beaucoup d'attentats terroristes à haut risque afin de protéger les cadres senderistes, personnes plus utiles au parti et à la guerre populaire. Ils ont fait les guetteurs, les facteurs, les porteurs de bombes explosives dans la forêt. Ces enfants font des guides parfaits car ils connaissent très bien leur région. Mais les enfants ne sont pas seulement des auxiliaires. Eux aussi ont fait partie des colonnes de la guérilla et des commandos d'extermination urbains. Le 21 mai 1991, le SL est arrivé à Huasahuasi avec environ 60 personnes, dont la plupart avaient entre 12 et 14 ans. Une fillette de 12 ans est allée chercher Soeur Irène Mac Cormack... on l'a accusée de distribuer de la nourriture qui "abrutit" le peuple². Elle fut assassinée. Là, c'était la politique et l'idéologie comme pilote. Dans les zones dites "libérées", "les enfants sont, d'après le SL, le parti".

¹ Bases de discussions pour le premier congrès du parti communiste du Pérou-SL

² Source : Coordination Nationale des Droits Humains, 1991

Une journaliste, Robin Kirk, a demandé à des femmes du Sentier pourquoi elles abandonnaient leurs enfants pour entrer dans la lutte armée. Réponse : “Ca, c’est secondaire, avec notre président Gonzalo, nous marchons à la gloire, le sacrifice et le ciel d’une nouvelle société.” Dans la mystique fanatique, elles et leurs enfants perdent toute individualité. Le parti décide de leur vie. En 1994, un enfant de 16 ans a été condamné à prison à perpétuité.

Les enfants et les jeunes participent à divers organismes : le “Mouvement Enfantin Pionnier du Pérou” capte les plus jeunes enfants, tandis que le “Mouvement Juvenil du Pérou” attire les jeunes des secteurs populaires. Dans les collèges et les lycées, existe aussi le “Front Révolutionnaire d’Etudiants du Secondaire” qui cherche des militants parmi les collégiens. Plusieurs témoignages affirment que le recrutement d’enfants est très fréquemment forcé.

La violence armée en chiffres

Tableau 1. Ce que la violence a produit (1983-1992)

Nombre de morts (1)	25 544
Nombre de détenus disparus (2)	2 921
Nombre de déplacés (3)	600 000

Sources : (1) IDL ; (2) COMISEDH ; (3) CEPRODEP, citées par Walter Alarcon dans “Ser Niño”, 1994, p.86.

Tableau 2. Pérou (1991-1992) : morts par violence politique selon l’âge

âge	1991		1992	
	nb.abs.	%	nb.abs.	%
0-13 ans	50	6,0	48	5,2
14-18 ans	54	6,5	84	9,2
19-25 ans	180	21,7	218	23,8
26-35 ans	222	26,8	256	27,9
36-45 ans	143	17,2	170	18,6
46-55 ans	91	11,0	78	8,5
56 ans et plus	89	10,8	62	6,8
sans information	2244	--	1949	--
Total	3073	100,0	2865	100,0

Note : les pourcentages ont été calculés en utilisant seulement les cas avec âges identifiés.

Source : CEAPAZ, cité par Walter Alarcon, *ibid.*

Tableau 3. Pérou (1983-1992) : détenus disparus, total et mineurs selon l’âge

Années	total des disparus	Mineurs		Total
		masc	fém.	
1983	696	30	9	39
1984	574	39	22	61
1985	253	5	5	10
1986	214	1	1	2
1987	69	6	3	9
1988	293	5	7	12
1989	246	43	12	55
1990	126	18	7	25
1991	344	13	15	28
1992	106	18	8	26
Total	2921	178	89	267

Source : Commission des Droits Humains (COMISEDH), citée par Walter Alarcon, *ibid.*

De 1980 à 1993, environ 50 000 enfants sont restés orphelins. D’après le Ministère de la Défense, en 1989, le SL engage 3000 enfants et le mouvement Tupac Amaru MRTA, 2000. Deux mille autres enfants se trouveraient du côté des forces armées de l’Etat, liées à des groupes civils des villages ; ces trois dernières données ne sont pas confirmées.

Conclusion

Il semble que les luttes armées au Pérou ont comme origine, d'un côté, les profondes différences socio-économiques entre les riches et les pauvres et, de l'autre, la canalisation de frustrations ancestrales. Cette guerre qui engage des enfants révèle une première évidence : la faible moralité de l'Etat qui adopte des faux-semblants comme gardien des normes morales, ainsi que la brutalité dans la conduite des individus dans tous les secteurs engagés.

On dirait comme Freud que la guerre :

- a) oblige les hommes à devenir des héros qui ne croient pas à leur propre mort ;
- b) présente ceux qui n'appartiennent pas à une masse comme des ennemis auxquels il faut souhaiter ou donner la mort ;
- c) nous conseille de surmonter la mort de nos êtres proches et parents.

Ces luttes armées confirment, une fois de plus, que tous les sujets sont divisés et qu'il émerge chez eux des pulsions d'amour et de haine, de vie et de mort. Les instincts sexuels restent les plus purs représentants des pulsions de vie et ils se trouvent à la base de l'amour qui lie les membres des organisations en lutte en donnant un sens à leur vie. Mais, lorsque le sujet s'anéantit dans la masse, il perd sa liberté, et cette perte de liberté se trouve aussi à l'origine de toute sorte de fondamentalismes. Les dérèglements dans l'économie des pays et des régimes étatiques autoritaires convergent vers le fondamentalisme en poussant les gens à la guerre.

Par ailleurs, il semble que la croissance de la violence urbaine soit directement proportionnelle à la diminution de la violence politique armée.

Les changements juridiques qui élargissent les peines de prison aux enfants constituent des réponses démesurées ainsi que des initiatives fragiles et peu consistantes, compte tenu de la dimension économique, politique, sociale et militaire de ces luttes armées au Pérou. L'incursion des enfants dans ces luttes, ça parle...

Bibliographie

- ADEC-ATC., 1993 - "Los nuevos pobres", Supplément Dominical du Journal *La Republica*, 7 mars
- ALARCON Walter, 1994 - *Ser Niño*, IEP, UNICEF, Lima, 203 p.
- ALARCON Walter, 1991 - *Entre calles y plazas.*, ADEC-ATC/IEP/UNICEF, Lima, 179 p.
- APRODEH-CEDOC, 1991 - Archives de presse, 150 p.
- AREA Chica, 1991 - Suplemento del diario Expreso y Rádda Barnen, n° 6, 8/9/91
- AREA Chica, 1992 - Suplemento del diario Expreso y Rádda Barnen, n° 9, 5/1/92 ; n° 17, 27/9/92 ; n° 18, 18/10/92 ; n° 19, 6/12/92 ; n° 19, 6/12/92.
- BARNEN RÄDDA, 1992 - Contra el absurdo Decreto Ley 25564 sobre menores y terrorismo, por la paz., *Apuntes*, n° 3, Lima, 64 p.
- CARETAS, - Revue - . 27 mai 1991, 26 août 1993, 9 septembre 1993, 3 mars 1994.
- CEDAPP, 1991 - *Infancia y violencia*, Rádda Barnen, IRED FORUM Y DIACONIA, Lima, 132 p.
- CODENI, BARNEN RÄDDA, 1992 - Ni por todo el oro del mundo, *Apuntes* n° 2, Cuzco, 33 p.
- COORDINATION NATIONALE DES DROITS HUMAINS, 1991 - "Asesinada por accion terrorista", *Boletín Informativo*, n° 11, Lima.
- CUSSIANOVICH Alejandro, 1992 - La 25564 : 500 Años Para Atras., in *Contra el absurdo Decreto Ley 25564 sobre menores y terrorismo*, por la paz., *Apuntes*, n° 3, Rádda Barnen-La Red., Lima, 64 p.
- DWIGHT ORDONEZ B. Maria del PILAR MEJIA F. 1994 - *El trabajo infantil callejero en Lima : aproximacion descriptiva*, CEDRO, Lima, 126 p.
- EL COMERCIO, - Journal de diffusion nationale - divers articles de 1991, 1992, 1993 et 1994 concernant les enfants qui travaillent, ainsi que les droits de l'enfant et les enfants dans les luttes armées.
- EXPRESO, - Journal de diffusion nationale - divers articles de 1991, 1992, 1993 et 1994.
- FAVRE Henri, 1984 - Peru : Sendero Luminoso y horizontes oscuros, *Qué Hacer*, n° 31, Lima.
- FREUD Sigmund, 1981 - *Psicologia de las masas y analisis del yo*, Obras Completas, Cuarta Edicion de Biblioteca Nueva, Madrid, 3t : III, 2564-2610 p. (1ère publication 1921)
- FREUD Sigmund, 1981 - *Consideraciones de actualidad sobre la guerra y la muerte*, Obras Completas, Cuarta Edicion de Biblioteca Nueva, Madrid, 3t : II, 2101-2117 p. (1ère publication 1921)
- GUILLÉN-MARROQUIN Jesus, 1985 - El trabajo infantil en el Peru. La explotacion de aluviones auríferos en Madre de Dios., *La lucha contra el trabajo infantil*, Ginebra : OIT
- HERTOGHE Alain. LABROUSSE Alain, 1989 - *Le Sentier Lumineux du Pérou*, La Découverte, Paris, 242 p.

INSTITUTO CUANTO, 1992 - *Peru en cifras 1992*, Lima

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADISTICA E INFORMATICA, 1993 - *Peru : Crecimiento y Distribucion de la Poblacion*, Coleccion Analisis Censal, N° 1, Lima.

KIRK Robin, 1991 - *La década del chaqwa. Los desplazados internos del Peru.*, Ed. Coordinadora Nacional de Derechos Humanos-US. Committe for Refugees, Lima.

LA REPUBLICA, - Journal de diffusion nationale - divers articles de 1991, 1992, 1993 et 1994.

LAUTIER Bruno, 1991-92 - "Citoyenneté et politiques d'ajustement. Quelques réflexions théoriques suscitées par l'Amérique latine.", GREITD-IEDES/Université de Paris I, 34 p.

LAUTIER Bruno, 1992 - "L'Etat-providence en Amérique latine : utopie légitimatrice ou moteur du développement ?", GREITD, Paris - CELA-IS, Bruxelles, 24 p.

MAVILA Rosa, 1992 - "Los jovenes actores de la guerra : victimas o delincuentes ? ", in *Contra el absurdo Decreto Ley 25564 sobre menores y terrorismo, por la paz.*, *Apuntes*, n°3, Rádda Barnen-La Red., Lima, 64 p.

MINISTERIO DE JUSTICIA, 1993 - *Código de los Niños y Adolescentes*. Lima, 122 p.

PORTOCARRERO Doris, 1991 - "Los niños de la zona de emergencia", *Articulo de la Comision de Rechos Humanos*, Archives Asociacion Nacional de Centros., février-mars 1991.

RODRIGUEZ VARGAS Marisol, 1993 - *Desplazados : El Caso Ashaninka.*, Centro Amazonico de Antropologia y Aplicacion Practica, Lima, 111 p.

SARAVIA Luis Miguel, 1992 - De presuntos, a infractores, a reos, in *Contra el absurdo. Decreto Ley 25564 sobre menores y terrorismo, por la paz.*, *Apuntes*, n°3, Rádda Barnen-La Red., Lima, 64 p.

VIDAL Ana Maria, 1992 - Los niños, simbolos vivos de paz y esperanza., in *Contra el absurdo Decreto Ley 25564 sobre menores y terrorismo, por la paz.*, *Apuntes*, n°3, Rádda Barnen-La Red., Lima, 64 p.

YAÑEZ Ana Maria, 1993 - El trabajo infantil en el nuevo codigo., *Autoeducacion*, Ano XIII, N° 40, Lima, 86 p.

LES JEUNES CHERCHEURS D'OR D'ESSAKAN

Introduction

Essakan, village sommairement bâti de huttes en pailles et en tôles métalliques, grouille de plusieurs milliers de chercheurs d'or. C'est "l'Eldorado burkinabè". Celui-ci, situé au nord-est de Dori et à une dizaine de kilomètres de la frontière du Niger, est à plus de 370 km de Ouagadougou. L'exploitation de l'or y est faite de manière artisanale. Elle constitue la principale activité des populations installées dans ce village. Sur ce site aurifère, travaillent plus d'une dizaine de milliers d'orpailleurs, hommes, femmes et enfants. Les femmes et les enfants participent directement à l'orpaillage ou aux activités annexes telles que le petit commerce, la restauration, la prostitution et le commerce illégal de stupéfiants et de drogues...

L'objectif principal de cet exposé est de s'intéresser au travail des enfants sur le site aurifère, où ils constituent environ 30% des travailleurs. Ainsi chercherons-nous à analyser les conséquences économiques, sanitaires, scolaires qui résultent de la participation des enfants à l'exploitation artisanale de l'or à Essakan.

Pour cet exposé, les données émanent essentiellement d'une enquête socio-démographique menée auprès d'un échantillon représentatif de 30 ménages, d'une dizaine d'enseignants et de 120 enfants pris aléatoirement sur le site ou les villages alentours. En outre, l'analyse est construite à partir des observations et des entretiens réalisés auprès des responsables administratifs et sanitaires d'Essakan, lors de notre séjour du 13 au 27 avril 1992. Mais il faut souligner que les informations et les données ont été réactualisées en partie, en août-septembre 1994, grâce à la collaboration des techniciens et des responsables administratifs de la Compagnie d'Exploitation des Mines d'Or du Burkina (CEMOB), constamment présents sur le site, en raison de la responsabilité gestionnaire d'Essakan qui incombe à cet organisme d'exploitation minière.

Pour apprécier la participation des enfants aux activités d'orpaillage sur le site d'Essakan, il convient en premier lieu de présenter l'organisation et la répartition des activités aurifères. Aussi est-il intéressant de savoir:

- les tâches principalement affectées aux enfants;
- comment et pourquoi les enfants viennent-ils sur le site?
- les risques sociaux et sanitaires qu'encourent ces jeunes chercheurs d'or;
- enfin, quelles perspectives se dessinent pour ces enfants, très tôt attirés et engagés dans l'orpaillage?

C'est en apportant des éléments de réponses à cet ensemble de questions, que l'on pourra situer le travail des enfants dans l'orpaillage et ce, à travers ses effets directs ou indirects, manifestes ou latents.

I. Organisation et répartition du travail à Essakan

I.1. Organisation de l'orpaillage sur le site

Au Burkina Faso, l'exploitation aurifère se fait sur des sites répertoriés en quatre catégories. Ce sont:

- les sites d'exploitation industrielle, où l'extraction et le traitement du minerai sont entièrement mécanisés;
- les sites d'exploitation semi-industrielle, combinant une exploitation usinière à une exploitation artisanale;
- les sites encadrés d'exploitation artisanale, où les orpailleurs exploitent l'or sous la supervision et les conseils des techniciens de la CEMOB;
- les sites non encadrés d'exploitation artisanale, également désignés "sites sauvages", en raison de l'organisation et des méthodes de travail qui y sont pratiquées.

Le site aurifère d'Essakan, sur lequel porte l'article, appartient à la troisième catégorie. Ce type de site d'exploitation aurifère constitue le secteur le plus important de l'orpaillage dans le Sahel burkinabé (TRAORE, 1989). Essakan couvre un rayon de 5 à 10 km. L'exploitation de l'or y est faite en fonction de l'organisation de travail établie par la CEMOB. Essakan est ainsi réparti en plusieurs "parcelles d'exploitation" sur lesquelles travaillent les orpailleurs. Les parcelles d'exploitation ont généralement une superficie d'environ 30 à 40 m². Elles sont attribuées au prix de 25 000 CFA (250 FF) à des personnes physiques ou morales, ayant la nationalité burkinabé et disposant d'un minimum d'outils de travail dont six pioches, six pelles, six mortiers et deux fûts pour le transport d'eau servant principalement à l'elluvion du minerai.

Chaque détenteur de parcelle est un interlocuteur auprès de la CEMOB ; c'est en effet lui qui collecte l'or obtenu sur sa parcelle pour le revendre aux comptoirs étatiques chargés de l'achat des métaux précieux. Le détenteur de parcelle recrute ses exploitants d'or qui, généralement, d'horizons divers, arrivent seuls ou accompagnés de leur famille sur le site. Ainsi travaillent-ils (individuellement ou avec leur famille) de la manière la plus informelle sur les parcelles, sans aucun contrat de travail et sans assurance sociale ou médicale qui les protègent en cas d'accidents de travail. Or, selon le Directeur de l'exploitation artisanale de la CEMOB, les accidents y sont très fréquents, car les parcelles d'exploitation, délimitées pour accueillir 40 orpailleurs au maximum, en comptent très souvent plus d'une centaine.

A Essakan, deux types d'orpaillage, le filonien et l'elluvionnaire, sont pratiqués. Toutefois, mentionnons que c'est l'exploitation filonienne qui est la plus importante. Ce type d'extraction aurifère, qui consiste à détecter puis à creuser un puits en suivant le filon d'or, nécessite cinq grandes opérations, en fonction desquelles se fait la répartition des différentes activités liées directement à l'orpaillage. Soulignons que la répartition du travail à Essakan répond principalement aux critères d'âge et de sexe. Ainsi l'orpaillage se caractérise par les activités suivantes.

I.2. Les différentes opérations de l'orpaillage: une répartition des tâches en fonction du sexe et de l'âge

I.2.1 *L'exploitation des tranchées: "un travail d'hommes"*

Si, dans les premières années, l'exploitation aurifère sur le site se faisait à ciel ouvert, de nos jours il faut aller chercher l'or à environ 15 à 60 m sous-sol. C'est l'exploitation des tranchées. Au fil du temps, les tranchées d'Essakan sont presque toutes devenues des puits ou des galeries n'ayant généralement qu'une seule ouverture. L'ouverture de chaque puits sert à la fois pour la descente et l'aération. Dans les puits, les travailleurs doivent normalement être au nombre de 5 à 12 personnes, bien que les conditions d'aération y soient déplorables. Mais ce nombre n'est jamais respecté par les orpailleurs qui, encouragés par les détenteurs de parcelle, se retrouvent dans les puits à plus de 20 à 30 personnes.

Pourtant, l'espace dans les puits est très exigu, sans lumière et sans aération suffisante. Le travail dans les souterrains exige des orpailleurs, non seulement d'énormes forces pour exploiter les filons mais, également, de l'endurance physique en raison de la précarité des conditions de travail qui y règnent. Ces galeries, sans exagération aucune, sont de véritables gouffres à mort lorsque l'on sait qu'elles présentent d'énormes risques d'éboulement au regard de leurs profondeurs et de leurs élaborations, faites le plus souvent sans aucun pilier de support souterrain.

C'est pour toutes ces raisons que les techniciens qui encadrent le site aurifère exigent que ce soit des hommes ayant au moins 20 ans qui descendent dans les puits. Cette recommandation n'est souvent pas respectée, étant donné que l'on note la présence d'adolescents de 13-15 ans qui participent aux activités d'orpaillage dans les souterrains. C'est ainsi qu'un encadreur nous rapportait que, malgré les dispositions de dissuasion prises par son organisme, certains enfants -avec l'agrément des détenteurs de permis- se retrouvent au fond des puits.

I.2.2. *Situation et conséquences de la participation des enfants dans les tranchées*

De nos jours, on estime à environ 5 à 8% des orpailleurs qui extraient directement le minerai dans les profondeurs souterraines la proportion d'enfants. Elle révèle que leur participation à l'extraction de l'or est une réalité dont il convient de prendre compte dans la répartition des tâches sur le site ; et même que dans les années très prolifiques du site (1989 à 1992), les enfants qui descendaient dans les grottes d'extraction étaient d'environ 8 à 10%.(source CEMOB)

En outre, au regard des risques physiques et des difficultés liées à l'extraction de l'or dans les sous-sols, la quasi-totalité des orpailleurs ne peut se passer des stupéfiants et des substances chimiques. Dès lors, peut-on ne pas s'intéresser à ces enfants qui descendent dans les galeries ? Surtout si l'on sait que bon nombre d'orpailleurs nous avouaient que, pour être en forme pour le travail dans les tranchées, il leur faut nécessairement ces "comprimés jaunes, blancs ou bleu", car c'est ce qui leur donne de la vigueur. Pour l'ensemble des extracteurs du minerai, la consommation des stupéfiants et de certains produits illégaux fait partie des éléments qui les motivent ou les galvanisent dans les trous. Ne disent-ils pas que, sans le "Bleu-bleu", le "M.10" ou le "La Guinée", aucun homme n'accepterait descendre dans ces puits très profonds, *a fortiori* y rester des heures à la recherche de l'or. Les stupéfiants et les amphétamines leur procureraient le courage pour descendre dans les tranchées et la force nécessaire à l'extraction du minerai, comme ils aiment le déclarer.

Il est donc certain que les enfants qui s'adjoignent à l'extraction du minerai dans le sous-sol sont également des consommateurs de drogues et autres amphétamines citées ci dessus. Seulement, au regard du coût assez élevé de ces produits illégaux -qui vont de 250 à 500 F CFA l'unité, et dont la consommation est en moyenne de 5 à 7 comprimés pour chaque exploitant (adulte)-, plus de la moitié des enfants se résoudraient bien souvent à opter pour l'inhalation de certains produits chimiques tels que le soluté appelé couramment "dissolution"; la dissolution ne coûte que 150 F CFA et,

de surcroît, peut être utilisée pendant plusieurs jours. Toutefois, selon l'agent de santé du site, l'inhalation de la dissolution entraîne la plupart du temps des lésions au niveau du cerveau.

En tout état de cause, l'absorption et l'inhalation par les jeunes garçons de substances chimiques et de médicaments prohibés ne manquent pas d'effets nuisibles sur leur santé. Si les agents sanitaires notent peu de cas d'overdoses chez les enfants qui extraient le minerai dans les sous-sols, en revanche, la plupart d'entre eux sont physiquement atteints ou présentent généralement des comportements atypiques facilement assimilables à de la démence. L'explication, on ne peut plus métaphysique, donnée généralement à ces comportements atypiques des jeunes chercheurs d'or, est qu'ils auraient rencontré dans les puits les génies du métal jaune. Ainsi les interprétations font-elles état du fait que les enfants, n'ayant pas le *mental et le courage* des adultes, soient plus sérieusement troublés : marqués par cette vision ou ces apparitions de génies, les jeunes ne peuvent qu'être très peu lucides dans leurs comportements.

Soulignons que de telles explications mystérieuses accompagnent souvent la recherche de l'or dans certaines contrées africaines (KIETHEGA, 1983). Ces interprétations métaphysiques ne sont donc pas spécifiques au site aurifère d'Essakan.

En outre, les agents sanitaires signalent que, si des accidents se passaient couramment dans les puits, c'est surtout les enfants qui sont les victimes. Cependant, les accidents sont acceptés par les orpailleurs comme des faits qui concourent à la réussite de l'extraction du minerai. C'est pourquoi certains orpailleurs nous faisaient savoir que le travail de l'or ne peut se faire sans un sacrifice ou sans écoulement de sang ; les mêmes pensent que, si les détenteurs de parcelles agréent la présence d'enfants dans les trous, cela s'expliquerait en partie par cette conception traditionaliste de l'extraction de l'or. L'exploitation de l'or est mythique, comme le faisait remarquer P. Dabiré : *"l'or est associé au sang, à la mort et pour l'orpailleur, le risque, [voire le sacrifice] apparaît comme une condition du succès ou du gain"*. Il n'est donc pas surprenant que les accidents réguliers sur le site, dont les jeunes chercheurs d'or sont souvent les premières victimes, soient qualifiés de "normaux" par les exploitants des parcelles.

En présentant certaines conséquences liées directement à l'extraction du minerai (nous reviendrons un peu plus loin sur les conséquences indirectes) et ce, à travers l'exploitation de l'or dans les galeries, on peut noter que la répartition des tâches sur le site est déterminante pour la situation de ces jeunes chercheurs d'or ; si des enfants se retrouvent dans les tranchées, il va sans dire qu'ils ne peuvent que subir les effets liés à cette tâche de l'extraction souterraine de l'or. Mais, l'exploitation de l'or ne se limitant pas à cette opération d'extraction dans les galeries, analysons les autres activités, non moins importantes, par lesquelles on obtient les poudres ou les grains d'or.

I.3 les autres activités de l'orpaillage

I.3.1 Le concassage

Il faut souligner que le concassage est essentiellement pratiqué par les adultes et, dans la moindre mesure, par des adolescents ayant au moins 18 ans ; c'est une activité de "biceps très développés" qui consiste à émietter des roches aurifères pour la mouture. Le concassage est généralement considéré comme une activité d'hommes, au même degré que l'extraction du minerai dans les sous-sols. Pour cette activité, on compte très rarement des enfants.

I.3.2. La mouture, le vannage, le tamisage : des opérations essentiellement réservées aux enfants et aux femmes

La mouture consiste à réduire, dans des mortiers, des morceaux de roche contenant le minerai. C'est une opération affectée principalement aux femmes et aux petites filles. Cette étape de l'orpaillage conduit au vannage. Une fois le minerai sorti de sous-sol ou les roches concassées, on procède au vannage dans l'objectif d'obtenir des grains ou de la poudre d'or. Cette opération se fait à l'aide de deux instruments dont un pour vanter et l'autre pour recueillir les particules contenant l'or. En fait, le vannage permet de débarrasser le minerai des éléments impurs et de réduire les dépenses en eau au cours du lavage.

Sur le site, on remarque que la plupart de ceux qui vannent le minerai sont des femmes et des petites filles de moins de quinze ans. Si on y note la présence de personnes de sexe masculin, c'est que celles-ci sont aussi des enfants dont l'âge se situe entre 10 et 15 ans. Le vannage est donc considéré par les orpailleurs comme un "travail de femmes". Néanmoins, il faut relever que les conditions de travail dans lesquelles évoluent les enfants et les femmes sont précaires.

En effet les enfants -aussi bien que les femmes- travaillent sans masque et sans élément sérieux de protection contre la poussière. Tout observateur qui arrive sur le site est frappé par l'aspect physique de ces vaneurs. Ils sont couverts de poussière de couleur saumâtre ou grisâtre et ce, de la tête aux pieds. Il est certain que, travaillant dans de telles

conditions risquées, la plupart d'entre eux s'exposent aux maladies pulmonaires telles que la tuberculose ou la silicose. Ce qui peut être surprenant pour l'observateur, c'est que les chercheurs d'or qui accomplissent cette activité semblent se complaire dans ces conditions précaires marquées par le manque d'hygiène. Cette prévalence des conditions précaires d'hygiène et de travail relèveraient également du "mythe de l'or qui veut que sa recherche soit associée au risque et à la saleté, comme si les pires conditions de travail étaient un gage de succès" (Bakouan, 1991).

Quant aux opérations de tamisage ou de lavage, elles sont aussi pratiquées par les personnes tant de sexe masculin que de sexe féminin mais avec une part relativement importante d'enfants -généralement plus de 2/5 de ceux qui accomplissent ces tâches.

Tout compte fait, les travaux directement liés à l'orpaillage et auxquels participent les enfants sont assez ardues et risqués. Ils sont cependant une force importante pour la production de l'or, lorsque l'on sait que les jeunes chercheurs d'or représentent environ 8% des travailleurs dans les tranchées, et que les filles et les garçons de moins de 15 ans sont de 20 à 25% dans le vannage, le tamisage, le lavage, etc.

Mais, au-delà de la participation des enfants à l'orpaillage on peut se demander *comment et pourquoi* il y a autant d'enfants chercheurs d'or sur le site d'Essakan et ce, malgré les dures conditions de travail dans lesquelles ils évoluent.

II. Les déterminants de la présence des enfants sur le site d'or à Essakan

Si, à Essakan, on estime que trois orpailleurs sur dix sont des enfants de moins de 16 ans, il convient de noter qu'il existe deux catégories de jeunes chercheurs d'or : les dépendants et les autonomes

II.1. Les dépendants

Cette catégorie concerne les enfants qui s'installent ou qui sont arrivés en même temps que leurs parents sur le site. Dans ces conditions, ces jeunes s'engagent dans les activités de l'orpaillage aux "côtés" de leurs parents en tant qu'aides familiales. Leurs gains journaliers sont en partie reversés ou remis à leurs parents. Bien souvent, ces jeunes chercheurs d'or se limitent soit à aider leurs parents dans le transport du minerai des parcelles vers les hangars de traitement, soit à participer auprès de leurs mères au vannage, au tamisage, à la mouture etc. Un encadreur du site nous affirmait qu'il était rare de voir un parent conseiller son fils de moins de 15 ans révolus d'être de ceux qui exploitent l'or dans les puits, étant entendu qu'aucun parent ne souhaiterait voir son fils perturbé par le génie ou, dans le pire des cas, être "cette victime expiatoire" notifiée un peu plus haut quand nous évoquions le mythe du sacrifice qui accompagne la recherche de l'or.

Par contre, les parents n'hésitent pas à encourager leurs enfants de 7-8 ans à être actifs dans certaines opérations comme le vannage ou la mouture. Ces parents cherchent ainsi à faire fructifier, de la manière la plus bénéfique, la présence de leurs enfants sur le site. Pour eux, aussi minime soit la participation de leur progéniture dans l'orpaillage, l'important est qu'elle puisse contribuer par leurs revenus à l'achat des vivres pour la famille. Le peu de travail accompli par ces enfants d'un certain âge est toujours considéré comme "un plus" aux revenus du ménage. Cet état de fait ne s'explique-t-il pas par la situation de la plupart des parents qui sont des "rescapés" des famines et des sécheresses de 1984 et 1986 et pour lesquels Essakan est un lieu de survie à défaut d'être le lieu d'espoir ?

En interrogeant une trentaine de ménages sur le site, plus de la moitié nous ont déclaré que le travail de leurs enfants dans l'orpaillage était aussi normal que leur participation aux activités telles l'agriculture ou l'élevage.

En s'intéressant à la constitution de ces trente ménages,

- Nous avons dénombré respectivement 98 enfants de moins de 5 ans, 52 entre 5 à 9 ans, 69 entre 10 à 14 ans, 33 de plus de 15 ans mais moins de 20 ans, et 73 personnes avaient 20 ans et plus.
- Sur l'ensemble des enfants de ces ménages, aucun n'était scolarisé lors de notre passage. La situation n'a pas changé depuis, étant donné qu'il n'existe toujours pas d'école sur le site. Toutefois, notons que, lors de notre passage, nous avons constaté que, parmi les enfants en âge d'aller à l'école, 18 avaient au moins fréquenté un établissement primaire avant leur venue sur le site.
- L'ensemble des chefs de ces ménages affirmait que tous les enfants vivant avec eux sur le site étaient dans les activités liées directement ou indirectement à l'orpaillage, sauf "les tout petits" de moins de 7 ans, qui étaient isolés sous un hangar, à l'abri du soleil et de la poussière.

Ainsi à partir de ces indices, on peut retenir que la plupart des ménages sur le site sont constitués à plus de 65% d'enfants de moins de quinze ans révolus, dont le cadre de vie, de loisirs et de travail se résume essentiellement à l'espace

aurifère d'Essakan. Par conséquent, cette catégorie de jeunes chercheurs d'or n'est sur le site que parce que les parents s'y sont installés.

II.2 Les autonomes

La deuxième catégorie de chercheurs d'or est constituée des enfants qui viennent du département de Falaguntou ou des villages très peu éloignés du site. Ceux-là ne résident pas en permanence sur le site. La plupart du temps, ils arrivent très tôt le matin, pour repartir au coucher du soleil. Ces enfants se déplacent à pieds ou à vélo. La distance moyenne qu'ils parcourent quotidiennement entre leur résidence et le site est d'environ 5 à 10 km. Néanmoins, ils sont des centaines d'enfants de la tranche d'âge de 8-16 ans à se rendre à Essakan dès les premières lueurs du jour, habités surtout par l'espoir et le rêve. L'espoir d'être sur une bonne parcelle, ayant une forte teneur de minerai, et le rêve d'avoir un "morceau d'or" de valeur élevée que l'on tentera toujours de dissimuler à la vue du chef d'équipe et des encadreurs afin de le revendre à prix souhaités sur le "marché noir".

C'est pourquoi la quasi-totalité des enfants scolarisés et scolarisables de Falaguntou et des villages alentours se retrouvent sur le site d'Essakan. Parmi ces enfants en âge d'aller toujours à l'école, on décèle certains qui sont toujours inscrits sur la liste des élèves mais qui passent plus de temps sur le site que dans les classes. C'est ainsi que le directeur provincial de l'enseignement de base du Séno nous déclarait qu'il n'est pas surprenant de constater que 3/4 des écoles de cette subdivision administrative ferment en cours d'année scolaire leurs classes du CE au CM, tandis que celles restées ouvertes sont complètement désertées par les élèves qui ont simplement choisi d'aller paner, vanner ou tamiser les gangs ou les roches aurifères, leur principal but étant d'obtenir des revenus monétaires qui leur permettront une amélioration (temporaire) de leurs conditions matérielles.

Depuis 1990, les écoles de Falaguntou connaissent un véritable dysfonctionnement ; elles parviennent difficilement à présenter des candidats aux examens de fin de cycle primaire, les élèves optant de plus en plus en faveur de l'orpaillage et aux dépens du savoir scolaire. Ceci complique évidemment une situation scolaire déjà précaire, la scolarisation ne concernant que 10% des enfants en âge d'aller à l'école. Au regard de l'intérêt que les jeunes de cette région portent à l'orpaillage, il est plus que probable que la scolarisation marque sérieusement un déclin dans cette partie du Burkina. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par les enfants scolarisés comme par la plupart des enseignants en poste.

En interrogeant le peu de scolarisés restés encore dans les écoles, tous nous déclaraient que l'or rapportait plus que l'école, pourvu que l'on ait le courage de travailler ardemment ; en outre, les gains sont immédiats, alors que le cursus scolaire nécessite, selon eux, des conditions de sélection et un temps plus long avant d'espérer obtenir un fruit de cette formation scolaire. Pour ces enfants, leurs camarades qui sont dans l'orpaillage sont, sur le plan matériel, mieux équipés ; aussi sont-ils mieux habillés, possèdent quelques fois des vélos et des radios et donnent une apparence d'autonomie. Eux, en étant toujours sur les bancs d'école, ne parviennent pas à résoudre la préoccupante question de survie : *"comment seulement se nourrir une seule fois dans la journée ?"*

Quant aux maîtres, désemparés par le déclin de l'école face à l'orpaillage, ils ne souhaitent qu'une seule chose : que les autorités administratives et nationales prennent des mesures en interdisant par tous les moyens l'accès au site à tous les enfants en âge d'aller à l'école ; autrement, la scolarisation continuera d'être sur une pente glissante dans cette partie du pays. D'autres vont jusqu'à réclamer que, si les enfants ne veulent rien apprendre, qu'ils soient au moins affectés dans d'autres localités du pays, d'autant qu'il existe une pénurie de maîtres de l'ordre de 17% (YARO, 1994) sur l'ensemble du territoire. Autrement, à rester dans ce département, les maîtres avouent être non seulement inutiles pour les écoles mais aussi perdre leurs connaissances pédagogiques par manque de pratiques sérieuses.

Cet engouement que les enfants portent à la recherche de l'or est-il à la mesure des retombées financières et matérielles escomptées ? N'y a-t-il pas d'autres effets risqués et craints qui découlent de ces activités aurifères ?

III Les retombées financières et matérielles pour les jeunes chercheurs d'or

Les enfants sont récompensés en fonction de leurs efforts fournis, mais il va s'en dire qu'ils sont moins rémunérés que les adultes. Ceux qui sont dans le vannage, le concassage ou le tamisage, sont payés à la "cope", qui est l'instrument de mesure le plus utilisé pour ces opérations. La cope est une boîte métallique dont la contenance est d'environ 5kg. Pour chaque cope de minerai traité, l'orpailleur est payé à 100F CFA. Généralement, les enfants traitent en moyenne 10 copes par jour, ce qui permet à un jeune travailleur moyen de se faire un gain journalier d'environ 1 000 F CFA.

Lorsque les jeunes chercheurs ne sont pas rémunérés en monnaie, les détenteurs de parcelles ou les chefs d'équipe leur octroient une quantité de 5 à 10 kg de minerai, qu'ils traitent pour leur propre compte ; généralement, la teneur de ces

minerais est de l'ordre de 0,2 à 0,3 grammes pour cette quantité traitée. Si ces fractions de grammes sont issues du minerai elluvionnaire, l'orpailleur se fait un gain de 850 à 1 275 F CFA. Par contre, lorsque c'est de l'or filonien, le gain de l'orpailleur est de 770 à 1 155 F CFA. Ces gains sont dérisoires par rapport à ce qu'obtiennent les détenteurs de parcelles : l'on sait que la CEMOB dépense entre 3 à 4 millions de francs CFA les jours ordinaires pour l'achat de l'or, et plus de 12 millions les week-end.

Toutefois, le gain des enfants, très en deçà de leurs efforts, semblent les satisfaire. Ainsi, tous ceux que nous avons interrogés déclaraient que ces sommes leur permettaient une "certaine amélioration" de leurs conditions de vie. Il faut préciser que ces réponses émanaient aussi bien de ceux qui travaillent pour eux mêmes que pour leurs parents. Mais, au-delà de cette satisfaction que manifestent les enfants, analysons à travers la biographie de trois orpailleurs les effets qui découlent de leur participation à l'orpaillage. Ainsi saurons-nous quelles perspectives se dessinent pour ces enfants orpailleurs.

III.1. Ahmadou ou "l'avenir en péril"

Ahmadou est un jeune de Falaguntou âgé d'environ 13 à 14 ans. Il a régulièrement suivi les cours de l'école primaire de Falaguntou durant quatre années. Passant en cinquième année, Ahmadou décide de ne plus fréquenter l'école car son idée sur cette institution rejoint pratiquement celle de tous les jeunes de son âge issus des villages autour du site, c'est-à-dire que cette institution est très peu rentable. En effet, Ahmadou, voyant ses camarades avec des vélos ou des postes-radios, "se suffisant à eux mêmes", décide de se rendre à Essakan. Ainsi s'arrête le cursus scolaire d'un enfant que le directeur de l'école de Falaguntou qualifie d'un de ses brillants élèves des cinq dernières années.

Sur le site, il s'engage d'abord comme vendeur d'eau mais, très vite il s'oriente vers le vannage ; il se rend compte que cette opération ne lui rapportait pas grand chose. C'est alors qu'il choisit de travailler sur les parcelles, en aidant à transporter les sacs de minerai vers les lieux de traitements. Chétif mais grand, Ahmadou a le courage nécessaire qu'il faut pour se faire remarquer par les orpailleurs adultes. Ahmadou est ainsi recruté pour l'exploitation dans les galeries : que cherchent les détenteurs de parcelles, si ce n'est de tels enfants travailleurs et courageux, moins compensés que les orpailleurs adultes ?

Il ne redoute point la fatigue et encore moins les accidents qui surviennent sur les lieux d'extraction ; cela s'explique par l'objectif qu'il s'est fixé : "avoir assez d'argent pour s'acheter un vélo, un poste radio-magnétophone et épargner pour se marier" nous confiait-il -trois visées qui animent généralement ces jeunes. Ahmadou rêve si fort de posséder de tels biens que ses premiers jours de travail sont accomplis à la satisfaction du chef d'équipe. Celui-ci trouve en Ahmadou un excellent jeune orpailleur, au quel est promis un bel avenir dans cette activité. Pour conserver l'estime de son chef et, surtout, pour augmenter ses gains journaliers, le jeune chercheur d'or redouble d'efforts ; mais que de forces fournies par un enfant de cet âge, qui apprend rapidement, auprès des travailleurs adultes, l'existence de "*certaines moyens pour ne pas du tout sentir la fatigue*". Ce sont les amphétamines, appelées vulgairement "bleu-bleu" ou "M.10". Deux comprimés avalés constituent la dose que les adultes conseillent aux enfants de l'âge d'Ahmadou, nous disait-il. Le jeune chercheur d'or se "mit dedans", selon ses propres termes. Il découvre ainsi les "vertus" de cette drogue, si bien vantée par les orpailleurs. Depuis ce jour, Ahmadou, pour se maintenir en forme, ne peut se passer de ces comprimés. Avec cela, il satisfait pleinement son chef d'équipe, qui décide de le rémunérer désormais entre 1 500 et 2 250 francs CFA.

Ahmadou est heureux et optimiste pour l'achat de son vélo. Il lui faut alors épargner régulièrement une certaine somme, variant entre 750 et 1000 francs CFA. Au bout de trois mois de travail dans le souterrain, Ahmadou s'achète un vélo d'occasion à 36 000 francs auprès des vendeurs fortuits sur le site. Après le vélo, il pense à l'acquisition d'une radio, et pas de n'importe laquelle, mais celle qui tonne jusqu'à 100 mètres ! Ce genre de radio coûtait entre 25 000 et 35 000 francs CFA avant la dévaluation. Mais voilà plus d'une année qu'Ahmadou ne s'est pas encore acheté cette "fameuse radio", car il économise désormais très difficilement.

En effet, ses gains servent, la plupart du temps, à payer les séances vidéo dont "ses préférences" portent sur celles qui présentent des films traitant abusivement de l'intimité sexuelle entre hommes et femmes. Ahmadou découvre ainsi les rapports sexuels et les vices de l'alcool. C'est ainsi que chaque soir, une bonne partie des gains d'Ahmadou servent à payer les prostituées pour ses assouvissements sexuels. Il ne manque d'ailleurs pas de nous parler avec volupté du sexe et affirme qu'avec l'argent obtenu sur le site, il peut nouer des relations sexuelles avec n'importe quelle prostituée ; ces dernières ne tenant nullement compte de l'âge de leur clients ou du fait qu'ils sont encore des enfants. L'acte sexuel à la fin d'une rude journée de travail ne peut que faire du bien, nous déclarait-il. Ainsi sexe, drogue et alcool constituent désormais pour ce jeune un mode de vie. Ahmadou, le jeune chercheur d'or qui rêvait de vélo et de radio, ne pense plus qu'au sexe et à l'alcool ; il est également obligé de se droguer pour participer à l'exploitation de l'or dans les puits.

Ce garçon peut constituer un exemple parmi une centaine d'autres enfants sur le site, pour lesquels la recherche de l'or se transforme à un abonnement aux vices. Ceci n'est sans doute que le chemin d'une déperdition sociale pour cet enfant, qui risque non seulement des accidents dans les puits mais ne pourrait échapper aux maladies sexuellement transmissibles, étant donné que les sources médicales sur le site d'Essakan laissent estimer que trois orpailleurs sur quatre sont atteints de MST, dont la syphilis est la plus importante. La même source note que la prévalence du SIDA tourne actuellement autour de 47 à 60%. (Bakouan, 1994).

Comment un tel enfant pourrait-il s'en sortir, dès lors qu'il imite les comportements des adultes, en estimant qu'il a les mêmes capacités ? Ahmadou, attiré par l'or se trouve désormais sur une voie dont l'issue est incertaine...

III.2. Assita la petite vanneuse

Quant à Assita, elle est âgée d'une dizaine d'années. Elle est arrivée avec ses parents sur le site d'Essakan, il y a de cela six mois. Mais elle n'y réside que temporairement, car elle retourne de temps en temps à Falaguntou. Assita apporte de l'aide à ses parents en faisant du vannage et de la mouture, et quelques fois du tamisage. Ces tâches, Assita nous avoue être obligée de les faire, car ses parents les lui demandent, surtout son père. Ainsi, chaque matin, pendant que le père d'Assita et ses deux frères se dirigent vers les galeries pour les "activités d'hommes", la petite fille de Falaguntou, munie de ses deux cuvettes de dimensions inégales (une petite et une grande), accompagne sa mère et sa sœur aînée vers les hangars de traitement. Les tenues de travail d'Assita sont plus des guenilles que tout autre chose, qui recouvrent ce corps très frêle.

Assita travaille dans les conditions hygiéniques les plus précaires. Après quelque temps de travail, Assita était toute couverte de la poussière ocre du site. Rien pour se protéger la tête et surtout la respiration. Assita déclare que, dès qu'elle commence, le matin, elle n'a de repos que le soir. Elle ne s'arrête qu'une dizaine à une trentaine de minutes pour grignoter quelque chose. Se lave-t-elle les mains ? Rien n'est sûr ! Pourtant, Assita ressent la fatigue et des maux de tête depuis le temps qu'elle est sur le site. Elle présente sans doute quelques carences nutritionnelles. Mais elle ne peut se dérober aux tâches quotidiennes du vannage ou de la mouture, car elle le fait pour aider ses parents.

Tout ce qu'elle obtient financièrement est remis au chef de ménage pour l'achat des vivres pour la famille. Assita ne se plaint guère ; et pourquoi le ferait-elle, étant donné qu'elle ne peut actuellement exercer d'autres métiers pour aider sa famille ? Si elle avait le choix de faire autre chose que des activités d'orpaillage, hésiterait-elle ? Non, nous dit-elle, car si elle avait un certain âge, elle ferait comme certaines filles qui sont sur le site et qui "*ne font rien mais qui gagnent mieux*" que celles qui travaillent ; Assita pense que d'ici quatre à cinq ans, elle pourra ne plus travailler dans le vannage ou le tamisage et apporter suffisamment son aide à ses parents ; car plus vous êtes une grande fille, plus tous les orpailleurs sont prêts à tout dépenser pour vous et vos parents afin que vous soyez leur femme.

Comme Assita, certains enfants contribuent à leur manière aux dépenses de leurs familles et ce, en travaillant dans les conditions sanitaires et hygiéniques les plus déplorables. Et comme Assita, des petites filles deviendront des adolescentes sur le site et changeront de tâches soit pour être restauratrice dans le meilleur des cas, soit pour aider à la vente implicite et illicite des stupéfiants et autres amphétamines, soit enfin pour échanger ou vendre ses charmes à prix d'or dans un monde d'orpailleurs où l'amour d'une femme se conquiert par les dépenses de prestige.

III. Belko le chanceux

Belko a quinze ans à peine, mais cela fait plus de trois ans qu'il est sur le site. C'est un ancien du site. Il n'a jamais été à l'école. S'il est actuellement sur le site, c'est tout simplement parce que l'agriculture et l'élevage ne sont plus productifs ; ses parents ont vu leur bétail totalement perdu, lors de la sécheresse de 1986. Ainsi la famille de Belko n'a-t-elle plus de bétail. Belko, dans un premier temps, voulait tenter l'expérience vers le Niger ou vers la Côte d'Ivoire. Il ne sait pas comment la vie est menée dans ces pays, lui qui n'est jamais allé au-delà de Dori. Belko se résout à rester dans sa région, en tentant d'aller d'abord sur le site de Goséi. Il est découragé, car ses gains ne sont pas satisfaisants.

C'est alors qu'il opte d'aller à Essakan. En l'espace de trois ans, il a obtenu tout ce qu'il voulait. Et même, il a l'intention de reconstituer un cheptel. Belko a réussi à réaliser quelques unes de ses ambitions, car la chance lui a souri. Belko, comme tous les orpailleurs, ne nous parle pas de son gain. Les orpailleurs ne déclarent jamais ce qu'ils ont obtenu, seuls les encadreurs et les acheteurs officiels savent ce qu'un tel a pu obtenir de son travail. Belko fait partie de ces orpailleurs qui ont relativement réussi à améliorer leurs situations matérielles et existentielles. Seulement, Belko, malgré son jeune âge, semble être marqué par la dureté de l'orpaillage ; mais il déclare philosophiquement que " l'or ne s'obtient qu'au prix de ce labeur souvent périlleux".

Conclusion

A travers ces trois histoires de vie, que retenir en guise de conclusion ?

Si, sur le plan économique, la plupart des enfants semblent se satisfaire des retombées financières obtenues à la force de leurs biceps, de courage et de volonté, il n'en demeure pas moins que tous s'exposent aux risques sanitaires dont les conséquences sont inquiétantes. Ahmadou, par les rapports sexuels noués dans la promiscuité la plus totale, sans aucune précaution, n'est-il pas exposé au SIDA, surtout si l'on considère l'importance de la prévalence de cette maladie ? En outre, comment pourrait-il échapper au MST, qui concerne au moins 75% des orpailleurs ? Pourra-t-il jamais se passer de la drogue et des amphétamines, lui qui est désormais habitué à la prise ? Quant à Assita, il est certain qu'elle continuera d'être malade et de souffrir dans sa chair d'un travail qui est souvent réservé à des personnes plus âgées qu'elle. Et les moeurs sociales ne vont-elles pas l'influencer dans ses comportements futurs ? Belko s'en sort assez bien, mais au prix de quels efforts et de quels risques ?

Essakan, un lieu d'espoir, ou Essakan, un lieu de déchéance sanitaire et morales ? Essakan, "l'Eldorado burkinabè", n'est-il pas en train de forger un autre type de la jeunesse burkinabè, plus attirée par l'orpaillage que par l'école, et dont l'avenir est inquiétant ? Tout le laisse penser à travers ce que nous venons d'analyser.

Bibliographie

- BADOLO H, 1988 : Impact socio-économique de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso: cas d'Essakane, ENAM, mémoire de fin de cycle, Ouagadougou, 70p. multigr.
- BAKOUAN D, 1988 : Orpaillage et orpailleurs, un défi à la sécurité sociale, rapport final de la campagne de vaccination du site aurifère d'Essakan (Gorom-Gorom)
- BAKOUAN D, 1991 : Recherche sur les connaissances, attitudes et pratiques séro-prévalence du HIV, de l'hépatite B et de la SYPHILIS dans le milieu des prostituées du site d'orpaillage d'Essakane, 28p multigr.
- GAMSORE P.E, 1989 : L'or au Burkina Faso, est-ce un fait du hasard ; Ministère de la promotion économique. Secrétariat d'Etat à l'énergie et aux mines
- GOOSENS P.J, 1991 : Etude de l'orpaillage au Mali, Burkina Faso, Niger et Sénégal; Bruxelles, Rapport final
- Jeune Afrique n°49 (Juin 1988) : Le calvaire des chercheurs d'or du Sahel.
- KIETHEGA J.B, 1983 : L'or de la Volta Noire, éditions Karthala, Paris
- ORSTOM, 1991: Projet de recherche pluridisciplinaire sur l'orpaillage; compte rendu de la réunion du 5/11/1991 au Centre ORSTOM de Ouagadougou, 23 p. multigr.
- SIDWAYA n°973 du 1/3/1988 : L'orpaillage, une activité prometteuse au Burkina
- TRAORE, 1989 : Etude socio-économique des sites aurifères dans les provinces du Sahel Burkinabè: Soum, Séno, Oudalan, Ministère de l'environnement et du tourisme, Ouagadougou, 30 p. multigr.
- YARO Y, 1994 : Pourquoi l'expansion de l'enseignement primaire est-elle si difficile au Burkina Faso, une analyse socio-démographique des déterminants et des perspectives scolaires de 1960 à 2006; Thèse de Doctorat en Démographie de l'IDUP, Paris I Panthéon-Sorbonne, 391 p.

CEA (CNRS - EHESS)
Centre d'Etudes Africaines,
(Centre National de la Recherche
Scientifique - Ecole des Hautes
Etudes en Sciences Sociales)

CEPED
Centre Français
sur la Population
et le Développement

ORSTOM
Institut Français de
Recherche Scientifique
pour le Développement
en Coopération

colloque international
L'enfant exploité
- mise au travail et prolétarianisation -
PARIS, LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 1994

BULLETIN THEMATIQUE N° 3
THEMATIC BULLETIN N°3

MATINEE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE

sous la présidence de Monsieur Yves PELLE, représentant de l'UNICEF

STRATEGIES FAMILIALES ET REPRODUCTIONS
FAMILIAL STRATEGIES AND REPRODUCTIONS

Marie ANDERFUHREN (Inst. Univ. d'Etudes du Développement, Genève, Suisse)	p. 3
La mise au travail des jeunes employées domestiques à Recife (Nord-est du Brésil)	
Ola ANWAR (Centre National de Recherches Sociales et Criminologiques, Le Caire)	11
Le travail des enfants et le changement des relations familiales	
Léon Bani BIO BIGOU (Dép. de Géo. et d'Aménagement du Territoire, Univ. Nationale du Bénin et CBRST)	15
Emigration et emploi des mineurs en pays agonlin (département du Zou, Moyen-Bénin)	
Pascal LABAZEE (ORSTOM)	19
L'emploi des enfants en période de crise économique - l'exemple de la pluri-activité des ménages dans le nord ivoirien	
Ferdinand NGUEYAP (IFORD, Cameroun)	29
Sociétés, réussite économique et travail des enfants - le cas des Bamileke de l'Ouest Cameroun	
Jean POIRIER, Banza BAYA et Cécile Zoungrana (UERD, Ouagadougou, Burkina-Faso)	37
Le travail des enfants en milieu urbain africain : une analyse de la division des tâches au sein des ménages au Burkina-Faso	
Bodo RAVOLOLOMANGA (anthropologue) et Bernard SCHLEMMER (ORSTOM)	45
De l'enfant richesse à l'enfant fardeau - l'enfant au travail à Madagascar et sa place dans l'imaginaire social	
Nelia SANCHO LIAO (SCWSC - Philippines)	53
Child labour in the Philippines : a critical issue of exploitation in the process of globalization of the economy	
Jean-Paul TOTO (GRD, Brazzaville, Congo)	59
Travail des enfants et transition démographique en Afrique : vers des stratégies nouvelles	
Martin VERLET (ORSTOM)	65
Grandir à Nima - dérégulation domestique et mise au travail des enfants	

Marie ANDERFUHREN

IUED, (Institut universitaire d'études du développement)

LA MISE AU TRAVAIL DES JEUNES EMPLOYÉES DOMESTIQUES À RÉCIFE

Description de l'enquête:

L'enquête à partir de laquelle sont faites les remarques qui suivent ne portait pas sur le travail des *enfants* en particulier¹. Il s'agissait, grosso modo, d'avoir des données nécessaires pour connaître les stratégies des *employées domestiques* pour améliorer leur condition de travail et de vie ou/et pour sortir du travail domestique. L'enquête a été menée dans la Région Métropolitaine de Recife (Nord-Est Brésil) en 1992-1993. Le mode d'enquête a consisté en un questionnaire appliqué à 106 employées domestiques² dans trois quartiers de Recife, et en une récolte de récits de vie chez quarante employées domestiques et 16 ex-employées domestiques, des femmes exerçant d'autres activités rémunératrices. Le travail a également comporté une série d'entretiens avec des patronnes, des responsables du personnel dans des entreprises de la Région Métropolitaine de Recife et des responsables syndicales, ou du mouvement féministe, chargées de la formation des employées domestiques syndiquées, ou des responsables du syndicat des employées domestiques de la ville.

Problématisation du travail domestique comme travail d'enfant:

Des études sur le travail domestique en Amérique Latine rapportent toutes le fait que l'emploi domestique est un travail qui commence très jeune. Il s'agit donc bien d'un travail effectué par des enfants, des filles, qui continueront cette activité, une fois adultes, souvent faute de pouvoir s'insérer dans un autre type de travail rémunérateur. Au delà de la mention de cette insertion dans le travail à un âge très jeune, on a rarement, dans les travaux que nous avons eus à notre disposition, une véritable réflexion qui problématise cette insertion *enfantine* féminine dans le marché du travail. Ceci est d'autant plus frappant que, de son côté, la réflexion féministe sur l'emploi domestique constitue un corpus naissant d'analyses qui prennent les questions de l'insertion des femmes dans le marché du travail, (Saffioti, 1979, Farias, 1983³, Castro, 1989, 1990, 1991) donc de l'aspect éminemment ségrégué de ce marché du travail, le rôle que joue ce travail pour l'insertion d'autres femmes dans un marché du travail féminin en croissance (les femmes de la classe moyenne), les questions d'égalité, différence et identité entre les femmes (Kofes, 1982, 1990), en prenant comme point de départ la relation entre la patronne et l'employée, ce qui permet de définir de manière plus précise ce que serait la "catégorie femme".

Toujours mentionné comme caractéristique de l'emploi domestique, il est cependant rare que l'âge soit véritablement pris en compte dans l'analyse du travail des employées domestiques. Lorsque tel est le cas (Castro, 1989), c'est pour montrer qu'à chaque âge correspond un type d'exploitation particulier, et qu'il faut associer le jeune âge de l'employée domestique notamment à l'exploitation sexuelle : "*Il y a des signes clairs de discrimination basés sur l'âge, tels que: l'exploitation du travail infantile, les abus sexuels d'enfants et d'adolescentes, le choix du travail en fonction de l'âge, et l'abandon des femmes par leur mari ou compagnon parcequ'elles vieillissent*" (p13). Cette approche en terme d'âge est faite dans un cadre plus vaste d'analyses qui combine les questions de classe, de genre, de génération et de race afin de rendre compte, dans sa complexité, des raisons de ce type d'insertion des femmes dans le marché du travail.

Un autre élément d'analyse prenant en compte l'âge des employées domestiques est l'entrée tardive et rare des employées domestiques dans une éventuelle activité syndicale : l'activité syndicale est le fait de domestiques âgées, les toute jeunes étant fortement imprégnées par l'idéologie et l'espoir de l'ascension sociale ou, en tous cas, de la sortie de l'emploi domestique. Les plus jeunes apparaissent donc moins à même d'assumer envers l'extérieur le fait qu'elles font partie d'une catégorie professionnelle fortement stigmatisée et méprisée (Castro, 1989, Britto da Motta, 1985, Anderfuhren, 1993)

Est analysé également le rapport aliéné qui se construit entre l'employée et la famille employeuse. Le rapport de travail est caractérisé par un haut degré d'exploitation. Celle-ci est voilée par la charge affective très forte que l'employée

¹ Le travail d'enquête a été fait pour l'obtention d'un diplôme de recherche de l'IUED, Genève, et en vue de commencer un travail de thèse de sociologie à l'IEDES, Paris.

² Nous nous baserons, pour cet article presque exclusivement sur les entretiens qualitatifs, qui faits sous forme de récits de vie, content donc l'enfance et notamment l'enfance travailleuse. Nous avons, dans la mesure du possible, puisé nos citations chez des employées domestiques dont l'enfance n'est pas trop éloignée. N'ayant pas à proprement interviewé d'employée de moins de 15 ans, nous parlons donc toujours d'une situation passée, même lorsqu'elle est encore toute fraîche.

³ Les ouvrages cités ne constituent en aucun cas une liste exhaustive des travaux consacrés à l'emploi domestique au Brésil. Ils sont néanmoins des ouvrages incontournables sur la question.

développera et sera encouragée à développer envers ses employeurs. Un rapport ambigu se construit autour de ce que Young, dans sa recherche au Pérou, appelle *"the myth of being like a daughter"* (Young, 1987). Ce mythe, dit-elle, est entretenu par une idéologie de la servitude, idéologie véhiculée entre autres par certains courants de l'Eglise catholique et qui maintient le statu quo social. Or, un rapide coup d'oeil sur la position respective des divers membres du ménage montre facilement à quel point l'employée domestique, enfant, se trouve dans une position différente des autres enfants, elle qui devra parfois les servir, voire leur obéir.

L'analyse de la littérature brésilienne révèle l'absence de travaux spécifiques concernant la mise au travail de ces jeunes enfants domestiques, qui pourraient montrer comment cette insertion dans une nouvelle famille, à un âge très jeune, façonnera la subordination de l'employée domestique, peut-être pour sa vie durant, au point de transformer cet emploi en lieu par excellence où le travail est forgé par la teneur hautement affective des rapports qui se créent entre patronnes et employées. Il s'agira ensuite de tenter de comprendre comment ce mode d'insertion fait sens, dans la reconstitution permanente du marché du travail. Les prémisses théoriques d'une telle analyse sont forcément multiples, abordant cette insertion en terme de genre, de migration, de rapports générationnels et de classe de degré de formalité ou d'informalité du marché du travail, pour pouvoir mieux caractériser ce marché infantile du travail. Nous donnons, quant à nous, à la suite, quelques pistes permettant de comprendre comment se fait cette entrée -souvent entre 9 et 14 ans- dans le marché du travail.

Quelques caractéristiques de la région et de la ville où a été effectuée l'enquête

Le Nordeste du Brésil est une région dont le niveau d'urbanisation est plus bas que dans les autres régions de pays. C'est également la région du Brésil qui a la proportion la plus forte de jeunes dans sa population. En 1988, la population de moins de 15 ans représentait quelque 40,7 % de la population globale de la Région. Dans la Région Nordeste, le secteur des services représentait 42,2 % de la population économiquement active, suivi de très près par l'agriculture, 41,7 %, et loin derrière par l'industrie, avec 16,1 %. Le Nordeste est donc la région du pays où la part relative de l'emploi agricole dans l'emploi est la plus élevée, mais également où la proportion des femmes dans les services est la plus haute, alors même que le poids économique relatif de ce secteur est le plus faible de toutes les régions. Le Nordeste est encore une région de fort taux d'analphabétisme (le double que dans le Centre Ouest ou le triple du Sudeste) : 38,6 % des hommes travailleurs et 28,9 % des femmes travailleuses ont moins d'un an de scolarité. L'analphabétisme est un trait marquant de la campagne, car le taux pour la Région Métropolitaine de Recife est comparable aux autres régions Métropolitaines du pays, soit 15 % de la population de 10 ans et plus. La Région Métropolitaine de Recife présente également une forte proportion de jeunes, puisque les 0-14 ans représentent 33,02 % de la population et les 15- 34 ans, 36,56 %.

L'origine des jeunes filles: migrantes et non migrantes.

- les migrantes.

Notre questionnaire appliqué à 106 employées domestiques a permis de voir que, dans toutes les catégories d'âge, il y a davantage de migrantes que de femmes originaires de la Région Métropolitaine de Recife (62,3 % de migrantes tous âges confondus). Cependant, cette proportion baisse à respectivement 52,9 % pour les employées domestiques de 12 à 19 ans, et 58,3 % pour celles dont l'âge se situe dans la fourchette des 20 à 35 ans¹.

Une large proportion des employées domestiques migrantes résident chez leur patronne. Ainsi, seules 29,7 % des employées résidentes sont nées dans la Région Métropolitaine de Recife². Le questionnaire révèle également que l'occupation du père la plus répandue chez les migrantes est l'agriculture. Il n'est pas rare de voir (cette fois ci dans les récits de vie) que le travail dans l'agriculture a précédé l'emploi domestique. Il se fait de deux manières. Ou bien les activités entre les parents sont très différenciées, le père travaillant dans la canne à sucre ou du moins dans une exploitation agricole comme travailleur agricole et la mère s'occupant des cultures vivrières pour la consommation propre ; dans ce cas, les filles travaillent avec leur mère. Dans les autres cas, les activités sont peu différenciées entre les parents et la fille, future employée domestique travaille indifféremment avec la mère ou le père.

image de la campagne : pauvreté et dureté du travail.

L'image de son lieu d'origine mêle de manière inextricable la nostalgie d'un lieu où l'on avait sa famille, où l'on était protégé, à une certaine horreur de la campagne à cause de la dureté des conditions de vie. Il y a d'abord la pauvreté, puis la dureté du travail, la pression des parents, enfin les tensions familiales voire la violence. La pauvreté des parents

¹ à noter que nous avons interrogé les employées domestiques sans chercher à avoir une proportion égale par catégorie d'âge. Ainsi, avons nous 60 employées domestiques ayant entre 20 et 35 ans contre seulement 17 entre 12 et 19 ans, le reste étant plus âgé.

² Le questionnaire a été appliqué à un nombre égaux d'employées domestiques résidentes, non résidentes, journalières.

est souvent invoquée comme raison poussant au premier emploi domestique : *"Mon premier emploi...je l'ai trouvé comme cela : une fois ma patronne voyageait, elle a rencontré mon père, elle lui a dit qu'elle cherchait quelqu'un pour s'occuper de sa fille, comme mon père n'avait pas les moyens de m'élever parce qu'en fait il est très pauvre... (résidente, migrante, 19 ans, commence à travailler à Recife à 15 ans)*

On a de nombreux exemples où cette situation économique difficile, voire impossible, oblige la fille à partir. Mais cette situation est souvent revendiquée comme un effet combiné de la pauvreté et de la volonté propre de l'enfant. C'est un peu faire de nécessité vertu, et surtout probablement construire cette volonté à posteriori ; mais on a également le sentiment que cette revendication d'autonomie dans la décision rend, dans la reconstruction de sa propre histoire, le départ beaucoup plus acceptable. Il masque ce que l'envoi dans une famille inconnue a de brutal : *"J'ai commencé à travailler à dix ans aux champs, ma mère avait besoin que l'on travaille parce que l'on passait par une situation difficile, alors j'ai commencé à travailler aux champs. Après j'ai eu mes 11 ans, je suis arrivée ici, je me suis dit que je devrais trouver quelque chose de mieux pour moi, parce que moi, une jeune fille, j'avais envie de quelque chose de mieux, comme toutes les jeunes filles devraient certainement le désirer. Du coup, je suis sortie de chez moi pour aller travailler dans la "maison des autres" (Non résidente, 27 ans un enfant, mariée, migrante). Ou encore : "A 7 ans j'ai commencé à travailler, faisant des lessives, travaillant aux champs ; je n'ai jamais aimé dépendre de ma famille, je trouve cela très mauvais, très désagréable. J'ai toujours aimé pouvoir compter sur mon propre petit argent (Résidente, migrante, 33 ans)*

la dureté du travail:

Tout d'abord, la comparaison entre les situations de travail agricole et dans l'emploi domestique, lorsque les toutes jeunes filles ont dû travailler aux champs, révèle à quel point ce travail n'est pas forcément adapté à leur propre force et endurance : *"J'ai tellement couru chez ma mère, à faire tout, là bas je me suis vraiment épuisée. Je travaillais à coup sûr mille fois plus chez ma mère qu'ici ; ici, je ne peux pas me plaindre" (Résidente, 19 ans, migrante, fait de l'élevage de porcs et de poulets avec sa mère à la campagne, vient en ville à 14 ans). Ou ceci : "Mon père travaillait aux champs avec nous, il ne nous laissait pas en paix une minute, il disait qu'il n'allait pas élever des enfants vauriens, que ses enfants seraient des travailleurs, qu'il n'allait pas laisser ses enfants jouer et devenir des marginaux, qu'il était hors question d'aller à l'école" (Résidente, 21 ans, migrante, commence à travailler à 7 ans aux champs, à la mort de son père, devient tâcheronne dans une exploitation de canne à sucre, puis fabrique des briques dans une petite entreprise, commence le travail domestique à 15 ans)*

Elles n'ont cependant pas toutes dû travailler avant de partir en ville. Certaines ont pu aller à l'école, d'autres mentionnent simplement qu'elles étaient trop jeunes pour travailler, d'autres relatent encore avoir combiné école et travail.

- les non migrantes : la vie avant le premier emploi

A la différence des migrantes, toutes les non migrantes, sauf une, commencent leur période active par l'école, ou en tous cas combinent école et travail domestique lorsqu'elle sont encore enfants. La durée de la scolarité est très variable, elle subit parfois des interruptions. Il y a deux cas fréquents d'interruption : l'entrée très jeune dans l'emploi domestique, ou l'obligation de tenir le ménage, dans sa propre famille, de s'occuper de ses frères et sœurs plus jeunes pendant que la mère, elle, a un emploi rémunérateur.

Les raisons de la mise au travail sont les mêmes que pour les migrantes. Tout d'abord la nécessité économique, ensuite les tensions familiales, difficultés lors d'un second mariage, violence, disparition du père pourvoyeur de la famille etc. L'obligation de commencer tôt à travailler est cependant moins fréquente chez les non migrantes que chez les migrantes. On a proportionnellement davantage de mise au travail vers 14-15 ans chez les non migrantes, et chez les domestiques qui ont pu passer à un autre type de travail (ce que nous appelons les ex-employées domestiques). Autre différence : la combinaison travail-école semble plus systématique chez les non migrantes, en tout cas dans leurs premiers emplois, un peu comme si la proximité de l'école, sa généralisation faisaient que les parents, lors de la négociation, étaient capables de mentionner la scolarité de leur fille comme une nécessité, alors que chez les migrantes cette scolarité relevait plus du choix de la patronne ou de la découverte plus tardive de l'école par l'employée.

le poids des rapports familiaux

Les raisons invoquées pour la prise du premier travail domestique ne sont pourtant pas toujours économiques. Elles se mêlent à d'autres considérations, comme par exemple le caractère détérioré de l'entente familiale : *"Quand je suis partie de chez moi, je devais avoir entre 12 et 13 ans. J'ai arrêté d'habiter avec mes parents parce que, là bas, l'atmosphère est irrespirable, l'ambiance est lourde, ma vie de petite fille n'a jamais été très bonne... mon père me battait, il a tenté de me viser au fusil, c'est pour ça que j'ai cessé de vivre avec eux. Aussi parce que je crois que ma mère ne m'aime pas... ma*

première patronne, elle, menaçait de me renvoyer, mais moi je pleurais pour qu'elle me garde, parce que je sais que ma mère ne m'aime pas tant que ça..." (résidente, migrante, 15 ans, commence à travailler à 9 ans comme gardienne d'enfants)

Bien sûr, les motifs économiques ne sont pas miraculeusement moins présents pour les employées domestiques qui mettent en avant d'autres raisons. On peut même supposer que les tensions familiales sont nettement exacerbées par la précarité. Les bouts de récits qui tourment autour du retour dans la famille permettent de le supposer. Les employées domestiques maintiennent pratiquement toujours des liens avec la famille d'origine –des liens dont la fréquence est cependant très variable (et non pas seulement pour des raisons de distance ou de disponibilité). On rencontre pas mal de cas où, après un premier travail, l'employée retournera dans sa famille, et tentera d'y rester jusqu'à ce que sa mère (ou plus rarement son père) la remette au travail, c'est à dire la renvoie à l'emploi domestique, ou que la tension monte à nouveau entre les membres de la famille. Les récits mentionnent que : *"après six mois passés à la maison, ma mère a commencé à me harceler, finalement elle m'a remise au travail"* (résidente, migrante, 24 ans, un enfant élevé par la mère, commence à travailler à 9 ans) ; ou que : *"Après, je suis retournée chez ma mère et je suis allée à l'école, mais après six mois, ma mère a commencé à se plaindre de la situation, elle m'a retrouvé un travail"* (résidente, 16 ans, migrante, commence à travailler à 12 ans)

Il existe, chez un bon nombre d'employées domestiques, la volonté de trouver la patronne avec laquelle les relations seraient proches des relations de mère à fille. Un bon emploi est celui où il n'y a pas de séparation. Les explications à ce phénomène sont multiples et doivent tenir compte de la particularité du lieu de travail, de la relation à la vie privée de sa patronne ou de son patron, des avantages que l'on peut escompter de cette relation pseudo-familiale, de l'association que l'on peut faire entre le rôle féminin et la culture des liens familiaux, etc. Mais on ne peut écarter l'hypothèse également que le fait d'être mise au travail tôt, pour des raisons qui ont à voir avec de graves difficultés dans sa propre famille, comme on la vu, explique cette recherche d'une nouvelle relation familiale, recherche la plupart du temps frustrée. Certaines domestiques sont conscientes d'emblée de son caractère illusoire, ou du moins inachevé.

La négociation entre la famille et les nouveaux patrons.

On ne trouve pas, dans les effectifs de notre échantillon, de cas de jeune migrante qui arriverait en ville, seule, en quête de travail, en faisant du porte à porte, ou en demandant directement dans la rue (cas que l'on retrouve chez deux adultes) ; les jeunes migrantes ont toutes, préalablement, soit une place soit, au moins, un réseau, si réduit soit-il, qui l'introduit dans son premier emploi urbain. Les modes d'entrée dans le travail urbain pour les employées domestiques enfants ou adolescentes sont les suivants :

- 1) Premier travail dans une petite ville, puis arrivée dans la Métropole de Recife en continuant à travailler pour la même famille (parents, cousins, frères et soeurs).
- 2) Contact direct entre le patron ou la patronne et les parents de l'employée domestique. Les employeurs viennent chercher une employée dans la campagne.
- 3) Travail en ville dans la famille de l'employeur du père ou de la mère. Chez les non migrantes, ce mode d'insertion au marché du travail est très courant : la fillette va tout d'abord aider sa mère, qui reste alors la personne référente et responsable du travail de sa fille.
- 4) Arrivée en ville chez des parents qui se chargent de recommander la jeune migrante à une personne connue qui deviendra l'employeur ou l'employeuse
- 5) Premier travail en Région Métropolitaine de Recife dans la même place de travail qu'une soeur aînée, ou une parente proche. L'aînée sera souvent chargée du service général, la cadette sera son aide, ou encore s'occupera de jouer avec les enfants. Le salaire sera partagé en deux ou la plus récente gagnera moins que l'aînée, ce qui ne manquera pas de créer des tensions.
- 6) La famille du futur patron, de la future patronne, habitant la campagne, se charge de recruter une employée sur place. La jeune migrante est alors envoyée en ville, chez des employeurs qu'elle ne connaît pas, mais dont elle ou sa famille connaît des parents.

Dans le cas numéro un, l'employée domestique, par la qualité de la relation ou/et du travail qu'elle a déjà prouvés, devient garante d'elle-même ; dans tous les autres cas, on a un système d'un "tiers garant", ou d'un contact avec une personne représentant une autorité pour l'employée domestique. Le réseau est aussi cela : une construction de relations qui permettent, par tiers interposés, un contrôle social. Le cas le plus intéressant, à cet égard, est celui où la patronne (éventuellement le patron), va dans "son Intérieur" c'est à dire sa ville d'origine, à l'Intérieur des terres de Pernambouc ou des Etats voisins, et discute avec les parents de l'employée domestique, puis ramène la jeune fille, devenue employée.

"Ma patronne... quand elle est arrivée là bas (dans ma petite ville) elle rencontra mon père, rencontra ma mère, et elle demanda s'ils désiraient donner une de leurs filles pour aller travailler là-bas, dans leur maison ; comme mon père n'avait pas la possibilité de me garder..." (migrante, 19 ans, commence à travailler comme domestique à 15 ans)

"Ensuite est apparu un homme riche, c'était un capitaine de João Pessoa, il est arrivé dans l'Intérieur. Il a demandé à ma mère si elle n'avait pas une fille ; ma mère a dit qu'elle m'avait ; j'avais dix ans, je suis allée là bas" (Migrante, 24 ans, un enfant, commence à 10 ans à travailler)

La négociation se fait sur le lieu d'origine, avec les parents. On a l'impression que ceci consacre un lien entre la famille d'origine et la patronne. La séparation prendrait une autre signification s'il n'y avait pas cette délégation de responsabilités. Même si le premier emploi ne dure pas, il est vraisemblablement assez différent, pour des parents, de laisser les enfants aux mains de quelqu'un que l'on aura vu, avec qui l'on aura un peu parlé, sur qui on peut mettre une image. Ce lien a pour autant quelque chose de fictif, car il s'agit au fond, de part et d'autre, de se faire croire que l'on a personnalisé, donc humanisé ce rapport.

Certaines patronnes que nous avons interrogées nous ont clairement dit préférer avoir des "filles de l'Intérieur", c'est à dire des migrantes. On a le sentiment que, dans ces cas là, on recherche l'assurance d'une certaine subordination collective : on va chercher des filles dans "son Intérieur" pour s'assurer l'allégeance de la famille de l'employée entière et, éventuellement, une possibilité, par parents interposés, de créer d'efficaces réseaux de contrôle social, d'obligations mutuelles (même si fortement asymétriques). Ainsi, la négociation avec la famille de l'employée ou, mieux encore, le fait d'avoir une jeune employée dont l'un des parents est employé par sa propre famille serait vu comme une garantie pour la patronne. L'"Intérieur" représente également un lieu où les rapports de subordination sont vus comme moins contestés, un lieu où les valeurs morales sont intactes, contrairement à la ville. Pour les parents de l'employée domestique, il faut éviter que cette dernière ne "se perde en ville". Le contact entre parents et patrons garantit le passage de la responsabilité de la mère à la patronne. Les employées domestiques ont pleine conscience de cette délégation :

"Ma patronne, elle avait peur de ma mère, du reste de mon père aussi. Ces gens de l'Intérieur, quand les jeunes filles vont travailler (en ville) ils les remettent, ces jeunes filles comme si ils les confiaient pour qu'on prenne soin d'elles, quoi que ce soit qui arrive, la responsabilité leur revient (aux patronnes) (Résidente, migrante, commence à travailler à 12 ans)

"Si j'avais parlé de sortir, ma patronne m'aurait tuée, parce que ma mère lui avait recommandé de ne pas me laisser sortir, même pour aller à la boulangerie...." (commence à travailler à 10 ans, 24 ans, migrante)

Pour les migrantes, une autre forme, fréquente, de mise au travail, est celle qui consiste à confier la jeune fille à des parents de la famille de l'employeur du père. Ce mode de mise au travail est à comparer à la mise au travail agricole où c'est le père qui est employé, mais où, pour remplir les exigences de la production et permettre la survie, c'est toute la famille qui travaille. La mise au travail par les patrons reprend là un schéma non individuel, les patrons du père se chargeant de placer la fille, et la famille employeuse, parfois, d'envoyer une partie du salaire à la famille d'origine.

Pour les non migrantes, la négociation se fait souvent entre la mère de la jeune fille et une patronne, ex patronne, parente d'une patronne, etc. On retrouve le système où un membre de la famille de l'employée domestique restera responsable de la mise au travail, de l'apprentissage des tâches, ou du moins exercera un contrôle régulier, en ayant des nouvelles de sa fille, sa cousine, etc. Il s'agit le plus souvent des mères (alors que cette possibilité est évidemment pratiquement exclue dans le cas des migrantes), et les avantages de ce mode de faire sont les mêmes que ce que nous avons décrit pour les migrantes.

Ignorance, origine des compétences professionnelles et identité.

L'image de l'Intérieur, c'est à dire de la campagne, est complètement liée à celle de l'ignorance, du manque d'"habileté sociale". Une jeune employée domestique migrante accumule les handicaps sociaux : elle est stigmatisée comme domestique, elle est une "stupide" de l'Intérieur, une fille dont on peut sans grand risque de révolte tirer profit. "J'étais une fille stupide de l'Intérieur" est une remarque extrêmement courante. C'est une manière d'expliquer la difficulté de négocier ou de renégocier le quotidien. Les jeunes employées mentionnent que les employeurs tirent profit de leur ignorance, de leur naïveté qui les handicapent pour négocier les horaires, les salaires, les tâches. Cette ignorance est aussi mentionnée pour montrer combien, petit à petit, elles sont devenues expertes.

Il est frappant de voir à quel point, pour les jeunes migrantes, tout ce qui est appris, en termes de travail, de connaissances professionnelles, est acquis chez l'employeuse. La connaissance des tâches qu'acquiert l'employée domestique est attribuée à l'enseignement de la patronne, ou à d'autres employées domestiques travaillant sur le même lieu de travail. L'employée domestique ne reconnaîtra à son milieu d'origine que le fait qu'elle ait été, par la force des choses et de tout temps, une travailleuse. Pas ou très peu de connaissances professionnelles ou sociales ne seront attribuées au milieu d'origine. C'est que le milieu est très différent, les tâches sont nouvelles, le cadre où elles doivent être exécutées n'a que peu à voir avec l'environnement d'origine, et le contact avec ce nouveau milieu a été pratiquement nul jusqu'à la mise au travail.

Pour les non migrantes, l'image est plus nuancée. On peut apprendre à la fois de sa mère et de sa patronne. Le milieu est certes étrange, mais souvent la mère, une soeur aînée, une parente en sont déjà coutumières. En ce sens, l'identité de travailleuse que forge la jeune employée est plus "autonome" chez une non migrante que chez une migrante. Ceci n'est pas indifférent lorsque l'on sait à quel point l'identité féminine est construite autour du domestique, et aux tâches qui lui sont traditionnellement liées, que l'on soit employée domestique ou non.

Dévalorisation, valorisation

Il est frappant de constater combien le travail domestique est mal considéré. En soi c'est un métier qui est associé à l'absence de valeur tant du travail que de la personne qui l'exerce, particulièrement chez les jeunes. On entend indifféremment *"l'employée domestique ne vaut rien"*, ou *"L'emploi domestique ne vaut rien."* Lorsqu'on cumule la "bêtise" liée au fait de venir de la campagne, l'ignorance liée à l'âge, la stigmatisation dont fait de toute manière l'objet l'emploi domestique, enfin son extrême dévalorisation en termes de revenus monétaires, on a une idée de comment l'enfant, ou l'adolescente employée domestique construit l'image qu'elle a d'elle-même.

Plusieurs parades existent pour contrebalancer cette image détériorée:

- La valorisation extrême du lien affectif (toujours recherché, pas toujours trouvé) qui unit l'employée à la patronne.
- La valorisation importante de l'école comme moyen de sortir du travail domestique, d'obtenir un poste meilleur dans ou hors emploi domestique, de devenir intelligente (Valorisation existante même quand on ne va soi-même pas à l'école)
- Comme presque corollaire, la foi dans une ascension socio-professionnelle. Mais il faut relever à cet égard les divers niveaux de conscience. On peut évaluer ses propres chances de manières qui paraissent, à première vue, contradictoires, et qui n'indiquent pourtant, peut-être, qu'une capacité à construire plusieurs scénarios, plusieurs stratégies infiniment adaptables à celles partiellement imprévisibles auxquelles on aura à faire face¹
- Finalement, la mise en avant dans la reconstitution de sa propre histoire, de sa position exceptionnelle dans sa propre famille. *"Je suis la seule dans ma famille à avoir eu le courage d'affronter ce type de travail"* (résidente, migrante, 18 ans)

Ecole, mise au travail, interruptions et incompatibilité de tâches et d'horaires

Le questionnaire a permis de confirmer ce que d'autres études montrent, à savoir que le niveau de scolarité est extrêmement bas, et ceci tous âges confondus. Ce sont 20% des employées interrogées qui sont analphabètes ou ne savent que signer leur nom. Si on leur ajoute celles qui ne sont arrivées qu'à la 4ème série de l'école primaire, on arrive alors à un total de 61%. Or 22% d'entre elles étudient, à l'heure où elles répondent au questionnaire (la manière dont ont été pris les contacts pour interroger les employées domestiques explique ce pourcentage élevé d'employées suivant des cours).

L'école permet de se constituer une sorte d'horaire, que les employeurs et employeuses sont peu nombreuses à accorder. C'est l'assurance de pouvoir sortir tous les soirs ou tous les après-midi. L'école est même parfois désignée comme la seconde famille. Elle joue un rôle social important. Elle permet de comparer ses conditions de travail, avec celles de ses collègues. C'est que, en dehors de l'heure où l'on va chercher du pain, l'isolement est parfois très lourd pour l'employée domestique.

Ceci dit, dans la plupart des cas, l'école est interrompue lors de la mise au travail. *"J'ai commencé à aller à l'école quand j'avais 7 ans, j'ai dû quitter peu après, j'aimais aller à l'école, mais j'ai laissé tomber parce que je ne pouvais pas me permettre : mon père voulait que je travaille /.../ comme c'était mon père, j'ai dû arrêter. Jusqu'à aujourd'hui je m'en repends (Non migrante, 17 ans, commence à travailler à 9 ans)*

La famille ne peut plus subvenir aux besoins de la jeune fille ; celle-ci abandonnera l'école. Plusieurs jeunes employées domestiques disent combien il est compliqué de trouver une patronne qui soit disposée à libérer son employée tous les jours à heure fixe, pour lui permettre d'aller à l'école.

Les employées domestiques très jeunes sont souvent des gardiennes d'enfants. Or l'école coïncide avec l'heure de la mise au lit des enfants de la patronne; même si c'est l'après-midi, l'employée domestique qui irait à l'école ne jouerait plus son rôle de gardienne, lequel comble avantageusement l'absence de garderies collectives² : *"J'ai dû arrêter l'école, à cause du petit de la patronne"*.

¹ Parlant des adultes, LAUTIER, 1991, montre que leur vie, en Amérique Latine est marquée par l'errance, le ballottage, l'instabilité. Ce qui déterminerait ces "errances" serait largement extérieur à l'individu, mais ceci permettrait de discerner des stratégies plus ouvertes, des trajectoires imprévisibles.

² A noter qu'une jeune "baba" ou gardienne d'enfants, payée moins que le salaire minimum, est de toute manière avantageuse économiquement.

On n'a pas, chez les employées domestiques, d'attitude univoque vis à vis de l'école bien au contraire. A titre d'exemple, on peut relever que ce ne sont pas que des raisons impératives de type objectif qui expliquent l'interruption de l'école : alors qu'elle est très valorisée par les employées elles mêmes, car c'est le niveau de scolarité qui permettrait ou non de sortir de l'emploi domestique, les employées disent parfois d'elles mêmes qu'elles "n'ont pas la tête pour cela."

On trouve par rapport à l'école la double perception de son utilité dans l'absolu, et de son côté inatteignable, comme si elles avaient, de toute manière, intériorisé l'image dévalorisée de la femme sans formation, migrante de surcroît, qui ne pourrait au fond qu'être ce qu'elle est. L'école devient alors inutile.

Le travail est parfois combiné avec l'école par la volonté de la patronne, qui n'a que faire d'une employée qui passerait tous ses après midi dans l'appartement. Une patronne nous dit avoir ainsi résolu le problème de la sécurité de l'appartement, c'est à dire trouvé une parade au risque que ses employées domestiques n'y fassent venir des hommes extérieurs à la famille. Parfois c'est pour mieux faire face aux tâches ménagères que la patronne exige que l'employée suive des cours. Il faut pouvoir répondre au téléphone, lire des messages, etc. De plus, certains patronnes estiment qu'il est bon pour l'employée qu'elle étudie ; des patronnes disent que ceci fait partie de l'accord avec les parents. On peut même se demander si, dans certains cas, mettre sa domestique à l'école, ce n'est pas la "fidéliser" un peu, car la rotativité élevée qui caractérise cet emploi oblige patronne et employée à remettre constamment les relations de travail sur le métier.

Ainsi, le parcours scolaire de l'employée domestique ressemble-t-il souvent à une mosaïque de petits intervalles pendant lesquels l'employée suit l'école, périodes interrompues par d'autres où elle doit se consacrer au travail. Le parcours scolaire devient rapidement chaotique, fait de redoublements, d'interruptions, d'assiduités impossibles, et finalement d'"à quoi bon". Les employées domestiques finissent pas intégrer l'idée qu'elles ne sont pas faites pour l'école, que l'école donne mal à la tête etc.

Bibliographie

- Anderfuhren M., 1992- Enquête sur le syndicat des employées domestiques de la Région Métropolitaine de Recife, *Women in Trade Unions Organizing the Unorganized*, papier présenté pour le BIT, Bureau for Workers' activities, Workers' education Branch, EDUC & Interdepartemental projecton Equality of Opportunities, (version préliminaire) Recife.
- Britto da Motta A., 1985- Emprego doméstico em Salvador, relatório final da pesquisa, Universidade Federal da Bahia,
- Bruschini C., 1985 *Mulher e trabalho : uma avaliação da Década 1975-1985*, Fundação Carlos Chagas, São Paulo.
- Castro M.G., 1989 - Empregadas domésticas: a busca de uma identidade de classe, in: *Cadernos do CEAB*, Salvador, n.123, Setembro/outubro.
- Castro M.G., 1990 - Mulher e crise no Brasil, a mulher no mercado de trabalho urbano dos anos 80, in: *Cadernos do CEAB*, Salvador, n.123, setembro/outubro
- Castro M.G., 1991 - *A alquimia das categorias sociais-gênero, raça e geração, na produção de sujeitos políticos. O caso de líderes do sindicato de trabalhadores domésticos em Salvador*, XV Encontro da AMPOCS, GT relações sociais de gênero, Caxambu, Minas Gerais, outubro.
- Farias Z.A., 1983 - *Domesticidade: "cativeiro" feminino?* Achiamé/CMB, Rio de Janeiro.
- Gomariz E., Valdes T., 1993 *Mulheres latinoamericanas em dados, Brasil*, Instituto de la Mujer, Ministerio de asuntos sociales e Facultad Latinoamericana de Ciencias sociales, FLASCO, Santiago de Chile.
- Kofes de Almeida M.S., 1982 - Entre nos mulheers, elas as patroas e elas as empregadas in: Kofes de Almeida et alii: *Cocha de retalhos*, estudos sobre a família no Brasil, ed brasiliense, São Paulo.
- Kofes M.S., 1990 - *Mulher, mulheres, Diferença e identidade nas armadilhas da igualdade e desigualdade*: Interação e relação entre patroas e empregadas domésticas, Tese de Doutorado, dept. de antropologia, Universidade de São Paulo.
- Lautier B., 1991 - Cycles de vie, trajectoires professionnelles et stratégies familiales, quelques reflexions méthodologiques à partir de travaux latino-américains in: Pratiques sociales et travail en milieu urbain, *les Cahiers*, CEDID, ORSTOM, UR Migrations, travail mobilités sociales, n.14, Paris.
- Young E., 1987 - The myth of being "like a daughter" in: *Latin American perspectives*, Newsbury Park, 14.3. Summer.

Dr. OLA ANWAR

Centre national de recherches sociales et criminologiques, Le Caire

LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE CHANGEMENT DES RELATIONS FAMILIALES

Introduction

L'attention apportée au travail des enfants est récente en Egypte, elle date de la décennie 1980. Les recherches concernant la vie active des enfants ont accompagné l'attention accrue donnée aux droits de l'enfant et à l'idée que le travail peut causer des résultats négatifs pour l'enfant, surtout si son accès au travail est prématuré.

L'accès précoce de jeunes au travail pose de nombreux problèmes en Egypte, surtout dans le secteur informel, où les risques sont assez élevés. On compte près d'un million et demi d'enfants (de 6 à 14 ans) qui travaillent, soit 8,2 % de cette classe d'âge, sans compter tous ceux qui échappent aux recensements statistiques. C'est que les employeurs nient leur existence et les pouvoirs publics ferment souvent les yeux vis à vis leur travail.

Dans les limites des données statistiques officielles, on peut observer que 40 % de ces enfants tombe dans la catégorie de 6 à 11 ans et 60 %, de 12 à 14 ans. Une grande majorité (85,6 %) habite le milieu rural, travaillant dans le secteur agricole (72,8 %), contre 14 % seulement dans le milieu urbain, travaillant dans les petites unités industrielles et comme ouvriers de service. On trouve 70 % des enfants travailleurs qui sont analphabètes.

Les filles constituent une large portion (40%) des enfants travailleurs ; elles se concentrent plutôt dans les milieux ruraux, où elles représentent la moitié de cette classe d'enfants. Une grande majorité de ces filles n'est pas salariée.

Dans le milieu urbain, le travail des enfants est répandu dans le secteur informel, qui échappe aux restrictions imposés par le gouvernement. C'est aussi que le niveau technique n'y est pas développé et qu'un grand nombre d'opérations est effectué à la main, d'où la grande demande pour les enfants dans ce marché du travail.

La loi du travail N° 137 pour l'année 1981 régit l'âge de l'accès au travail (12 ans), ainsi que les droits dont l'enfant doit profiter, et les mesures d'inspection et de protection. Mais la loi ne s'applique pas aux enfants ruraux dans le secteur agricole.

I. Situation actuelle du travail des enfants

Un nombre limité de recherches concernant le travail des enfants a eu lieu en Egypte. Nous citons deux enquêtes importantes effectuées par le CNRSC au Caire, et dont les données ont servi de base pour l'étude actuelle. La première a été appuyée par l'UNICEF sur un échantillon de 566 enfants de moins de 15 ans travaillant dans de petites unités industrielles (workshops) du Grand Caire : petites entreprises métallurgiques, mécaniques, de produits chimiques, textiles. La seconde enquête, appuyée par l'ILO, s'est limitée à 100 enfants de 6 à 15 ans travaillant à Shubra El Kheima, un quartier industriel du Caire, dans diverses activités industrielles, (de tissage, dans plus de 50% des cas). L'enquête a étudiée 100 entreprises, 100 enfants et leurs parents, ainsi que la structure sociale du quartier. Les deux enquêtes se sont appuyées sur des questionnaires, des entretiens structurés et libres, et des observations.

I - Conditions du travail:

En général, dans ces petites unités industrielles, on a recourt au travail des enfants pour réduire le taux de production, vu les bas salaires versés à ces enfants, et pour avoir une main d'oeuvre docile, soumise et prête à exécuter n'importe quel travail. Le nombre des enfants dans ces entreprises atteint presque le quart de la main d'oeuvre.

Dans ce milieu industriel, l'enfant commence le travail très tôt : 6 ans quelquefois mais, en moyenne, à l'âge de 10 ans. D'habitude, les horaires du travail n'obéissent à aucune réglementation, l'enfant travaillant 11 heures, en moyenne, par jour, pour 6 jours par semaine. Le congé annuel est pratiquement inexistant. Souvent, il travaille la nuit. Ainsi, les articles de la législation ne sont-ils, en général, pas respectés. La loi stipule que l'enfant ne peut être employé avant l'âge de 12 ans, ou avant 15 ou 17 ans dans certains emplois dangereux et nuisibles à sa santé, comme la métallurgie, les mines, les produits chimiques etc. Les horaires du travail sont limités à 6 heures par jour, avec un repos d'une demie heure à une heure, et la loi interdit le travail de nuit, entre sept heures du soir et six heures du matin.

Chaque jour, ces enfants exécutent des gestes répétitifs exténuants qui ne requièrent aucun apprentissage précédent (plus de 50 % des enfants n'ont pas reçu une formation, que ce soit dans ou hors de son travail). En plus, les enfants nettoient le lieu du travail et font les courses exigées par le patron et les ouvriers adultes.

L'enfant passe sa journée de travail dans un environnement qui laisse beaucoup à désirer, concernant l'hygiène et la sécurité industrielle. Le lieu est mal aéré, sale, manquant d'eau (38%) et de toilettes (50%), sans moyens de protection

contre la chaleur, les odeurs, le bruit et l'incendie. Pourtant, la loi a créé des organes de contrôle et d'inspection, mais il semblerait qu'il existe un hiatus entre la théorie et la pratique... La législation ne peut, à elle seule, protéger les enfants et que le problème a besoin d'être discuté sur d'autres plans, soit politique, économique et social.

Un grand nombre de risques, provenant des machines, des outils et des matières que l'enfant utilise menace celui-ci dans le milieu où il travaille et il vit. Or l'enfant, vu son âge et son manque d'expérience, est inconscient de leur existence, surtout si ces risques sont indirects, comme dans le secteur des produits chimiques. Cette situation entraîne des accidents de travail : des blessures, des fractures et des brûlures, le plus souvent aux mains.

Quelques enfants souffrent aussi de difficultés pulmonaires et respiratoires, surtout ceux qui travaillent dans le textile et dans la verrerie. En outre, un grand nombre subit des punitions : l'enfant est grondé et frappé de la part de son patron ; la raison est d'habitude une faute concernant le travail.

2 - Conditions de la famille:

L'enfant pense que la décision de travailler est la sienne (50 %) ; pourtant, en réalité, la décision a été prise par sa famille. Ce sont les parents, les membres de la famille et les amis qui ont cherché et trouvé le travail pour l'enfant. Décider de son travail et le rechercher sont deux pas importants pour le futur de l'enfant, car celui-ci représente la limite séparatrice entre la scolarisation -avec sa dépendance vis-à-vis d'autrui- et la vie pratique, avec tout ce qu'elle comporte de responsabilités. Mais comme le phénomène du travail de l'enfant en Egypte est lié à des facteurs socio-économiques et culturels, ce choix est fait dans un contexte particulier, marqué par la limitation des opportunités et des alternatives offertes à la classe ouvrière.

Dans les familles pauvres, l'enfant est poussé à travailler pour aider les parents, surtout si l'enfant rencontre un échec à l'école. Par son travail, l'enfant parvient à aider sa famille, et à lui permettre d'investir sur l'éducation d'autres membres. Cet enfant, rejeté de l'école sans formation professionnelle, est résorbé dans ces petites unités industrielles du secteur informel.

De tels enfants proviennent d'une famille large, composée en moyenne de 7,1 personnes -ce qui représente un taux élevé, par comparaison au taux national (4,9 personnes, selon le recensement de 1986). Les parents ont 5,4 enfants en moyenne, marquant une fécondité importante. Dans ces familles, l'enfant a une valeur économique, vu le rôle qu'il joue quant au revenu de la famille, et une valeur culturelle, provenant du statut que dont jouissent les larges familles.

La plupart des parents de ces enfants sont ignorants et analphabètes : 60 % des pères et 80 % des mères n'ont jamais été à l'école ; les autres ont quitté avant de terminer le stage primaire. Pourtant, le premier choix de ces familles a été l'école, pour leurs enfants : 80 % des enfants ont été à l'école ; mais ils l'ont également quitté au niveau primaire, de sorte que l'on peut dire que parents et enfants partagent le même niveau de scolarité.

L'activité des parents est aussi déterminante pour le travail de leurs enfants. On observe que la majorité des parents sont des ouvriers : une similitude d'expérience pratique fait que l'enfant est souvent appelé à continuer la vie de son père.

II - L'impact du travail des enfants sur les relations familiales

Au moment où les parents et l'enfant ont pris la décision du travail, l'enfant tombe dans un contexte nouveau, qui l'éloigne, malgré lui, de sa famille et de ses camarades. Est-ce que cette nouvelle situation va profondément modifier le type de relations qui existent normalement entre les membres de la famille égyptienne ? Est-ce que le soutien matériel apporté par l'enfant va influencer sur l'ensemble des structures familiales et des rôles parentaux, modifiant ainsi la forme sociale de la famille ? Les enquêtes permettent d'avancer les éléments de réponses suivants :

- 1 - L'enfant travaillant dans les petites unités industrielles du Caire n'a pas quitté son domicile ; il ne vit pas tout seul ou dans la rue, il continue sa vie normale au sein de la famille. Le fait que l'enfant est employé dans un travail rémunérateur ne l'a pas incité à quitter sa maison. La plupart des familles jouissent d'une grande solidarité, où père, mère, fils et filles vivent ensemble, avec parfois d'autres membres de la famille. Même lorsque le père est décédé (10 % des cas), ou lorsque les parents sont divorcés (3,5 %), l'enfant continue sa vie familiale. Il rencontre les membres de sa famille chaque soir, à l'heure du dîner et passe son temps libre avec ses frères, sœurs et amis à jouer ou à regarder la télévision.
- 2 - Le père assume son autorité de chef de la famille. Il prend les décisions et inflige la punition à ses enfants, les enfants mis au travail aussi bien. L'enfant est parfois frappé ou grondé comme les autres.
- 3 - Les différents besoins de tous les enfants : nourriture, habits, traitement médical ... etc, sont satisfaits par la famille. Par exemple, c'est plutôt le père qui achète les habits pour son fils qui travaille, en général quand il en a besoin, ou pendant les fêtes.
- 4 - Le salaire de l'enfant est ajouté, dans presque toutes les familles, au revenu familial, soit tout le salaire (pour 20 % des enfants), soit une portion qui varie entre 1/4 et 3/4 du salaire. Pour les dépenses journalières, sur le transport, le

déjeuner, ou sur soi-même, l'enfant reçoit chaque jour son argent de poche de sa famille. Ainsi le salaire de l'enfant est-il devenu une portion indispensable du revenu familial et sert-il couramment aux dépenses journalières. L'enfant travaillant dans les petites unités industrielles du Caire est, en général, satisfait de la contribution qu'il apporte aux ressources familiales.

- 5 - La majorité des enfants aiment leur travail actuel. Cette satisfaction a ses motifs : d'une part, le travail leur permet de venir en aide aux parents et d'autre part, d'acheter ce qu'ils veulent, voire de faire quelques économies.
- 6 - Dans les lieux de travail, l'enfant se mêle à des adultes ; pour autant, en général, il ne fume pas, ne consomme alcool ni drogue.
- 7 - Dans près de la moitié des cas, l'enfant garde ses problèmes pour lui-même : il ne va pas se plaindre des problèmes du travail auprès de ses parents, ni ne raconte ses problèmes de famille à son patron. Seulement, il regrette l'école et pense que ses parents auraient dû se débrouiller pour le garder à l'école.

Les observations précédentes indiquent que le travail de l'enfant n'a pas entraîné un changement important des relations qui existent entre les membres de la famille. On ne peut pas dire que la famille exploite ses enfants en les faisant travailler ; plutôt, elle considère ce travail comme une phase de formation préparant l'enfant pour le futur, et donnant une chance aux autres enfants, plus studieux, de continuer leur éducation. Ce faisant, la famille essaie de conserver sa solidarité et de surmonter ses difficultés.

CONCLUSION:

Si l'on a nié la notion d'exploitation de la part de la famille, on ne peut en faire autant pour la société, représentée par les employeurs et les pouvoirs publics concernés. Ces parties ont une attitude complice vis à vis du travail des enfants. Ils acceptent la situation et l'encouragent, tout en comprenant le mal qu'elle peut entraîner pour l'enfant : l'enfant trop privé de scolarité, de relation affective, d'exercice physique, de loisir, etc, et mis prématurément à des métiers non générateurs de vraies formations, finira par tomber dans la marginalité.

Il est difficile de décrire le travail de l'enfant en Egypte comme un mal à éliminer, tant que les circonstances socio-économiques prévalant ne sont pas favorables, car l'enfant finira par le vagabondage, ajoutant d'autres problèmes à la famille et à la société. L'important est d'empêcher l'accès de l'enfant au travail avant un certain âge, d'interdire complètement les travaux dangereux, tout en le protégeant dans les lieux de travail.

le gouvernement, ou les organisations non gouvernementales) est invitée à jouer un rôle plus efficace concernant l'éducation, la législation et son application, et le l'amélioration des conditions de vie des classes pauvres. Elle doit mettre le profit de ces enfants en tête de son échelle de priorités.

Références

- Abdalla, A., 1988 - Child Labour in Egypt: Leather Tanning Industry, In: Bequele, A. and Boyden, J., eds., *Combating Child Labour*, ILO, Geneva.
- Anwar, O., 1992 - Les enfants prolétariés : le présent et l'avenir, le 17^e Congrès de Statistiques, de Sciences Informatiques et des Applications Sociales et Scientifiques, Le Caire (en Arabe).
- Azer, A. Anwar, O. et als, 1991 - *Le travail des enfants*, CNRSC et UNICEF, le Caire (en Arabe).
- Azer, A., Anwar, O. et als, 1993 - *Training and Welfare of Working Children in Shubra El Keima, Pre-project Survey* .. CNRSC & ILO, Cairo.
- El Deib, B., 1990 - *Children Labour: Preliminary Report*, CAPMAS, Cairo.
- Koura, A., 1988 - *Législations de l'enfance en Egypte*, UNICEF, le Caire (en Arabe).
- Mendelievich, E. ed., 1979 - *Children at Work*, ILO, Geneva.
- Rodgers, G. and Standing, G. eds, 1981 - *Child Work, Poverty and Underdevelopment*, ILO, Geneva.

BIO-BIGOU

Département de Géographie et d'Aménagement du Territoire, Université Nationale du Bénin
Directeur Général Adjoint du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique

EMIGRATION ET EMPLOI DES MINEURS EN PAYS AGONLIN (département du Zou, Moyen-Bénin)

Introduction generale

Le pays Agonlin est situé dans le bas Bénin et s'étend sur une superficie de 850 km² environ, couvrant trois sous-préfectures du département du Zou : Cové, Ouinhi et Zagnanado. Pays de forte natalité (35‰), Agonlin est aussi un secteur qui connaît un phénomène d'émigration massif en direction du Nigeria et des villes du Sud-Bénin. L'agriculture sur terres pauvres et de plus en plus dégradées, l'artisanat et le commerce informel sont les principales activités productives de ce pays peuplé en majorité de Mahi, Yoruba, Nagot, Holli et Adja. Avec une population de plus de 90 000 habitants et une densité moyenne de 106 h/km², Agonlin connaît un taux de croissance démographique de près de 40‰. C'est une population relativement jeune, avec 46% de moins de 20 ans. Cette jeunesse, confrontée aux problèmes d'emplois et souffrant de l'enclavement, déserte le pays et fait d'Agonlin un foyer de départ massif, ce qui crée un souci au niveau des autorités locales. Le phénomène le plus frappant et digne d'intérêt est l'émigration des enfants, souvent encouragée par leurs parents, pour aller chercher des travaux rémunérateurs dans le pays voisin, le Nigeria, ou dans les importantes villes du Sud-Bénin comme Cotonou et Porto-Novo.

L'examen de cette émigration et de l'emploi des enfants du pays Agonlin est axée sur les points suivants:

- les mobiles et l'exploitation des mineurs par les travaux rémunérateurs;
- l'attitude des parents face au recrutement et à l'exploitation de leurs enfants;
- l'absence de modes de résistance à ce processus d'exploitation d'enfants.

I. Les mobiles et l'ampleur de l'exploitation des mineurs par les travaux rémunérateurs.

Le pays Agonlin, situé dans le Bas-Bénin, fait frontière au nord avec la sous-préfecture de Dassa-Zoumé, au sud avec celles de Zogbodomey et de Bonou, à l'Est avec celles de Pobè et de Kétou et à l'Ouest avec celles de Djidja et de Zakkpota. L'agriculture, l'artisanat et le commerce informel sont les principales activités productives du secteur. Le pays Agonlin est confronté aux nombreuses difficultés liées aux inondations de terrains aux abords du fleuve Ouémé et des lacs, à l'enclavement de trois à six mois par an par manque de voies de communication, à l'appauvrissement continu des sols cultivables, ce qui justifie le ralentissement de son développement socio-économique. A ces faiblesses d'ordre physique, il faut ajouter les raisons économiques et sociales. En effet, la faiblesse des revenus du paysan et la pression fiscale poussent les populations rurales au départ. Le désir d'échapper aux contraintes tribales est un autre mobile non moins important à l'émigration des jeunes de Agonlin.

Deux grands groupes sont à distinguer parmi les émigrants: les adultes et les enfants (objet de notre préoccupation). Les pays d'accueil sont surtout le Gabon, le Togo et la Côte d'Ivoire. Certains intellectuels et les hommes d'affaires d'Agonlin vont vers l'Europe. La proximité du Nigeria (40 km) et l'existence d'une voie d'accès facile incitent davantage les jeunes à émigrer vers ce pays producteur de pétrole. Mais ce qui retient le plus l'attention, c'est l'émigration et l'emploi des enfants à des travaux rémunérateurs. En effet, les enfants de huit à douze ans émigrent vers le Nigeria voisin. Ces enfants sont issus de familles véritablement pauvres et sans instruction. Quelques-uns d'entre eux sont des orphelins sans encadrement familial.

La crise scolaire de 1988 et 1989 a joué un rôle décisif dans l'émigration des écoliers et des élèves. A titre d'exemple, le directeur de l'école primaire de Dassa a soutenu que l'effectif des écoliers a baissé de 235 à 135 entre la rentrée de 1989 en raison de l'année scolaire blanche. Tous ces écoliers absents étaient partis soit au Nigeria, soit dans les sous-préfectures limitrophes, soit ils sont restés sur place pour apprendre un métier. Il est illusoire de vouloir quantifier avec exactitude le flux migratoire des mineurs en raison du caractère clandestin du phénomène.

II. Attitude des parents face au recrutement et à l'exploitation de leurs enfants.

Ce phénomène s'organise suivant deux grands types de réseaux: les réseaux internes et les réseaux externes.

1-les réseaux internes.

Ils concernent le déplacement des jeunes ruraux de Agonlin vers les villes. Deux phases sont à distinguer: celle conduisant les jeunes vers les villes secondaires et celle vers les villes plus importantes.

La première phase peut être qualifiée "de phase d'initiation" qui se fait de la campagne vers la ville secondaire comme Pobè (dans le département de l'Ouémé), Allada (dans celui de l'Atlantique) où le jeune villageois s'initie aux modes

de vie urbains auprès de parents plus ou moins éloignés ou amis des parents. Cette forme caractérise essentiellement les enfants déscolarisés qui ne se sentent plus "à l'aise" dans leur sphère villageoise.

La seconde phase est celle qui conduit les jeunes vers les grandes villes comme Cotonou, Porto-Novo, Bohicon, Parakou. C'est un phénomène complexe, qui commence par une simple visite rendue à un parent résident dans l'une ou l'autre ville. Ces visites des parents plus ou moins éloignés ont souvent lieu entre novembre et mars, correspondant à la période morte des activités agricoles. Les jeunes en profitent pour goûter aux charmes de la ville. Ils en profitent pour apprendre un métier: vulgarisateur, dépanneur-radio, mécanicien-auto, soudeur, tourneur. Certains se lancent dans le petit commerce informel, d'autres se font vendeurs de journaux, de pain, bref toute activité pouvant leur permettre de survivre en ville. Les jeunes filles sont employées comme "bonnes" sans aucun contrat de travail. Elles perçoivent un salaire variant entre 5 000 et 7 000 F. CFA selon leur âge. Celles qui peuvent préparer à manger au patron ou à la patronne sont payées à 7 000 F. CFA.; les plus petites, qui ne font que garder des enfants, faire la vaisselle, balayer la maison sont à 5 000-6 000 F. CFA. Elles ont droit aux frais de petit déjeuner à 50 F par jour. Elles ont droit aux repas du midi et du soir, ainsi qu'au logement dans la famille qui les emploie. Elles peuvent être renvoyées sans aucune forme de procès, car aucun engagement ni contrat n'est signé entre elles et leurs employeurs. Il en est de même pour les jeunes qui apprennent un métier chez les "particuliers, les privés". Bref, les enfants sont exposés à tous les caprices des employeurs et rien ne garantit leur sécurité en matière d'emploi. Leurs parents, pauvres pour la plupart, s'accrochent aux maigres ressources de ces enfants qui se retrouvent souvent démunis.

2-Les réseaux externes.

Les réseaux externes conduisent les jeunes enfants de Agonlin vers le Nigeria, à cause de sa proximité. Les parents choisissent les enfants les plus dynamiques et les plus éveillés; les enfants déscolarisés sont considérés comme les plus aptes à mener cette aventure. Les enfants ne partent jamais seuls mais accompagnés d'un habitué du Nigeria qui se chargera de leur trouver un emploi en fonction de leur âge et de leur dynamisme.

La vie de ces enfants au Nigeria varie selon les employeurs. Les "bons" employeurs entretiennent "bien" les enfants, mais c'est tout de même des cas rares. Les enfants sont logés chez leurs employeurs et sont nourris, jamais habillés sauf exception pour certains d'entre eux à qui les employeurs peuvent faire don des effets vestimentaires ou autres. Cet emploi n'est garanti par aucun texte juridique ni contrat. Comme les enfants partent du Bénin de façon clandestine, il n'existe aucun système de suivi ni de contrôle à leur égard. Ils n'ont aucun moyen de revendication, d'ailleurs leur âge ne le leur permet pas. Leur seul protecteur est celui par qui ils sont introduits dans les familles. Parmi les emplois les plus courants, on note:

- pour les garçons : vente dans les boutiques, kiosques, étales; vente ambulante d'objets divers; apprentissage pour la vulgarisation, mécanique-auto, dépannage-radio, soudure, vente illicite de produits pétroliers. . .
- pour les filles : vente de plats cuisinés, travaux ménagers, garde d'enfants, vente de boissons, de pièces d'engin à deux roues, d'émaillé, de tissus peints...

Deux grandes phases sont à distinguer dans cette émigration des enfants d'Agonlin vers le Nigeria :

- de 1979 à 1983 : départs massifs de jeunes et d'enfants;
- de 1984 à nos jours : réduction du flux.

En effet, le boom pétrolier qu'a connu le Nigeria en 1970 constituait une sorte de ponction de la population. Les Nigériens ayant abandonné leurs fermes et champs pour profiter au maximum de la manne pétrolière. Il fallait faire appel à une main d'oeuvre étrangère pour travailler dans les champs et fermes, et trouver une main d'oeuvre juvénile bon marché pour la vente au détail des produits pétroliers provenant de la contrebande. La conversion du Naira (monnaie Nigériane) en Franc CFA sur le "marché noir" se faisait à un taux encourageant de 250 F. CFA.

De 1979 à 1983, un Naira fluctuait entre 200 et 150 F. CFA. Le rapatriement provoqué par le gouvernement SHAGARI en 1983, et la chute brutale du Naira ont découragé l'émigration des Béninois vers le Nigeria. Aujourd'hui le Naira oscille entre 10 et 15 F. CFA. Bref, le mouvement du Naira au Nigeria est le régulateur du phénomène migratoire des Béninois vers ce pays Anglophone qualifié de l'un des géants de l'Afrique de l'Ouest.

Les parents sont donc complices de ce phénomène illégal, mais tacitement toléré. En effet, les parents pauvres, incapables d'assurer une éducation à leurs enfants et de subvenir à leurs besoins fondamentaux, les exploitent d'une certaine manière dans les travaux rémunérateurs. Pour organiser ce type d'émigration infantile, les mineurs dont l'âge est compris entre huit et douze ans sont confiés à un ami ou une connaissance du village par leurs parents, qui les conduit au Nigeria et négocie leur placement dans des familles Nigériennes. Cette négociation se fait contre récompense qui ne profite pas aux enfants. Les salaires sont débattus et varient selon l'âge et la force physique de chaque enfant; ils sont fixés entre 60 et 80 Naira, soit, au cours officiel du Naira, un montant de 18 000 F CFA (360 FF) et 24 000 F CFA (480 FF), en F CFA non encore dévalués. Au cours officieux, ce salaire tombe à 9 000 - 12 000 F CFA.

Une fois le marché conclu, les enfants sont employés comme domestiques. Certains garçons font "la plonge" dans les restaurants ou aident les commerçants à vendre les marchandises étalées dans des boutiques et hangars. Les filles sont employées comme "ménagères" ou bien elles entretiennent des bébés. A la fin de chaque mois, l'ami des parents qui a amené et placé ces enfants au Nigeria passe voir les employeurs pour récupérer les salaires des mineurs employés. Cet ami prélève une bonne partie de ces salaires, généralement le tiers ou la moitié, et envoie ou apporte le reste aux parents restés au village.

Les enfants ne retournent au village, avec l'ami, qu'en fin d'année pour fêter Noël et le nouvel an en famille. Si les parents sont satisfaits des sommes qu'on leur envoie, ils encouragent leurs enfants à repartir après leurs congés de fin d'année. Au niveau des enfants eux-mêmes, la décision de repartir dépend de la manière dont leurs parents leur rendent compte du fruit de leur travail. Ils repartent spontanément si les parents leur accordent une part relativement importante de leur salaire. Dans le cas contraire, ils peuvent refuser de repartir en guise de protestation (ce qui est cependant rare).

Il y a aussi un autre procédé pour faire partir les enfants au Nigeria, toujours en complicité avec leurs parents: certains jeunes du village, déjà habitués à la vie nigériane négocient à l'avance avec les Nigériens pour leur amener des enfants à employer comme salariés. Ces Nigériens promettent des sommes importantes pour qu'on leur trouve des mineurs. Les parents payent les frais de voyage à raison de 5 000 anciens F CFA (1 00 FF) par enfant.

Une fois arrivés au Nigeria, les intermédiaires servant de guides exigent des futurs employeurs le remboursement des frais de voyage déjà payés par les parents et ne les restituent point aux enfants. Ce gain facile pousse de nombreux jeunes de Agonlin qui travaillent déjà au Nigeria à retourner souvent au village à la recherche d'enfants à amener aux employeurs. C'est une sorte de trafic d'enfants déguisé.

Lorsque les jeunes filles atteignent l'âge de se marier, elles rentrent généralement au village où elles ont beaucoup plus de chances de trouver un époux pouvant s'occuper d'elles. Quant aux garçons, ils ne dépendent plus des amis de leurs parents dès lors qu'ils atteignent l'âge adulte; certains prolongent leur séjour au Nigeria tandis que d'autres reviennent s'installer au village pour fonder un foyer.

Cette émigration des mineurs se fait sentir surtout dans la sous-préfecture de Ouinhi à cause de sa proximité avec le Nigeria. Les villages de Sagon, Ouinhi, Holli, Yaago, Tohoué, Gangban... sont réputés dans ce domaine. Certains délégués des quartiers Zalako, Ouokon et Akanté du village de Ouinhi ont signalé la présence au Nigeria de 15 garçons de Ouokon, 8 garçons de Zalako, 15 filles et 6 garçons de Ahicon, 5 garçons de Akanté. Les enquêtes menées, à Agonlin et au Nigeria ont démontré que 150 à 200 enfants, tous sexes confondus et de 8 à 12-15 ans, quittent leur village d'origine pour des emplois rémunérateurs.

La crise économique du Nigeria, avec la chute des cours de sa monnaie, a découragé en partie cette émigration et le mouvement de départ des enfants (surtout des filles) se fait de plus en plus au profit de Porto-Novo où on a pu dénombrer une bonne trentaine de filles de Agonlin employées comme domestiques chez les riches dames El-Hadja.

III. Absence de modes de résistance à ce processus d'exploitation d'enfants.

La législation en vigueur interdit l'envoi d'enfants à l'extérieur pour des travaux rémunérateurs. Mais les autorités locales parviennent difficilement à contrôler le processus. En effet, pour contourner l'Administration, les parents envoient leurs enfants dans la stricte clandestinité et le plus dans la nuit. Les frontières Béninoises avec le Nigeria sont très perméables, sans contrôle, en dehors de quelques postes que les émigrants savent éviter. La population reste très prudente et très peu "bavarde" sur les questions relatives aux enfants partis ailleurs pour des travaux salariés. Lorsque l'on rentre dans l'intimité des populations, elles décrivent le phénomène avec force détails.

A l'heure actuelle, en dehors des textes qui répriment l'émigration des enfants à but lucratif, aucun mode de résistance n'est mis en place pour contrôler, voire enrayer totalement le processus. Le phénomène échappe à tout contrôle des autorités, car les populations ont su élaborer un système raffiné pour organiser le départ et l'emploi des enfants pour des travaux rémunérés. Les pouvoirs publics Béninois disposent de certains textes réprimant le phénomène, mais ces textes ne sont pas appliqués avec rigueur et esprit de suite. Il en résulte de la part de l'administration une attitude ambiguë permettant aux populations de "contourner" les textes qu'elles ignorent d'ailleurs la plupart du temps par manque ou insuffisance d'informations.

En effet, la Constitution de la République du Bénin, adoptée au référendum constituant du 2/12/1990 et par la loi N° 90-32 du 11/12/1990, interdit l'exploitation d'enfants. A titre d'exemple, l'article 7 de ladite Constitution stipule : "les droits et les devoirs proclamés et garantis par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptés en 1981 par l'Organisation de l'Unité Africaine et ratifiée par le Bénin le 20/01/1986 font partie intégrante de la présente Constitution et du Droit Béninois". Si les pouvoirs publics Béninois appliquaient ces dispositions, le phénomène d'exploitation des enfants serait éliminé du tissu social.

Cette absence de résistance au processus de l'emploi des enfants pour les travaux rémunérateurs témoigne de la profondeur et de la gravité de la crise socio-économique qui mine le pays Agonlin, enclavé et confronté à la destruction accélérée des sols cultivables. L'emploi d'enfants pour les travaux salariés est presque un choix fatal pour de nombreuses familles pauvres. C'est pour ces populations une manière de survivre. Mais cette fatalité n'est pas irrémissible à condition que l'État Béninois fasse des choix réalistes au niveau sectoriel appuyés par une volonté politique réelle en faveur des régions déshéritées souvent laissées pour compte.

CONCLUSION

Le pays Agonlin connaît ce phénomène malheureux de "l'enfant prolétarisé" utilisé comme soutien à sa famille. Il est doublement exploité par les intermédiaires et par ses parents, car, en fait, il ne jouit pas pleinement des ressources qu'il génère. Ce phénomène interpelle à la fois l'État Béninois, la société globale et la famille.

L'adoption par l'État du principe de régionalisation dans le développement pourrait aboutir à l'instauration d'une démocratie locale dont le fonctionnement correct amènerait les populations à une prise de conscience réaliste de leur destin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

- Belloncle, J., 1969- *Quel développement rural pour l'Afrique Noire*, Les nouvelles éditions Africaines, p. 120
- Ela, J.M., 1982- *L'Afrique des villages*, Editions Karthala, p.250.
- Igue, J et Adam, 1985- *Population des établissements humains du Bénin en 1979 et 1984*, Province du Zou.
- Anianou, S. et Sokodjo, E.O., 1988- *Contribution à l'étude d'une ville du Bas-Bénin (le cas de Cové)*. Mémoire de maîtrise de géographie, p.159.
- Domingo, E., 1978- *Le Zou méridional, peuplement et vie régionale (Bénin, Afrique Occidentale)*. Thèse de doctorat 3è cycle, Strasbourg.
- Kouin, J. T., 1980- *Agonlin après la conquête du Danxomé 1894-1904*, p.133.
- Association des volontaires du progrès, 1984- *Désenclavement du district rural de Ouinhi (province du Zou)*, Août 1984.
- Pierruci, 1951- *La subdivision de Zagnanado*, Document Zagnanado 1.
- Tangni, L.M., 1991- *Les migrations de population en pays Agonlin*, Mémoire de maîtrise de géographie, p.60.
- *Constitution de la République du Bénin*, Décembre 1990.
- *Convention relative aux Droits de l'enfant*.

**L'emploi des enfants en période de crise économique
- l'exemple de la pluri-activité des ménages dans le nord ivoirien -**

La Côte-d'Ivoire est l'un des pays d'Afrique sub-saharienne dont l'effort en matière de scolarisation a été le plus remarqué, du moins jusqu'au milieu des années 1980, période à laquelle la progression des structures d'accueil et des effectifs inscrits a commencé à se tasser¹. Le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans, de l'ordre de 50 %, représenterait néanmoins le double du taux moyen relevé dans les pays de la sous-région (PNUD, 1991). Malgré une forte croissance démographique et l'échec retentissant du programme de télévision éducative impulsé par l'UNESCO, le taux de scolarisation aura augmenté de 32 % depuis l'indépendance. De plus, les inégalités scolaires entre filles et garçons, bien que toujours sensibles, se sont réduites plus rapidement qu'ailleurs au cours des décennies 1970 et 1980². Ce constat très positif, dont on pourrait croiser à loisir les divers aspects statistiques, traduit l'importance des moyens engagés dans le système éducatif ivoirien dès le premier plan quinquennal 1971-1975, tant à partir des ressources budgétaires³ qu'avec l'appui de organismes internationaux dont l'objectif fut un temps de parvenir à un taux de scolarisation de 100 %. Sans nul doute, l'éducation de type occidental aura participé grandement au modèle de développement de ce pays, fondé sur le projet d'une insertion progressive des jeunes dans le salariat du secteur public et privé "moderne" -dès 1985, celui-ci occupait environ 405 000 actifs soit l'équivalent de 50 % des emplois estimés du secteur "informel"- et, inversement, du déperissement de l'apprentissage comme système de formation professionnelle permettant d'accéder aux métiers du secteur intermédiaire de production et d'échange urbains. Suscitant bon nombre d'espérances sociales, l'école est vite devenue l'un des enjeux majeurs des stratégies de mobilité ascendante des familles ivoiriennes : l'investissement scolaire, financé sur les ressources du collectif parental, devait à terme être "payé de retour par le diplômé reconnaissant à l'égard des siens" (Marie, 1992). Il n'est pas exagéré de noter que l'offre et la demande scolaire ivoiriennes se sont accordées et mutuellement renforcées pendant près de 30 ans, de sorte que le travail des enfants, quel qu'en soit la forme, pouvait être considéré dans la littérature officielle comme une survivance destinée à un déperissement progressif.

La perspective d'une croissance durable du taux de scolarisation et d'une montée conjointe des emplois salariés est aujourd'hui doublement prise à revers par les effets de la crise de l'économie ivoirienne. D'une part, les ressources publiques et les financements internationaux actuellement disponibles⁴ rendent illusoire tout maintien de la masse des revenus et des bourses distribuées par le système éducatif. D'autre part, la chute des emplois salariés dissipe l'intérêt des investissements familiaux dans la scolarisation des cadets, d'autant que le volume de ces investissements est lui-même affecté par la baisse des pouvoirs d'achat, urbains et ruraux. Une telle décrue de l'offre et de la demande d'école a parfois suscité quelques interprétations optimistes sur les perspectives, désormais ouvertes, d'un développement "par le bas"⁵ : à la contraction du nombre des entreprises du secteur dit moderne -amorcée en 1983- a répondu une progression importante et linéaire de l'artisanat et du petit commerce urbains. Ces petites entreprises ont en effet "le mieux résisté [et] ont même réussi à se démultiplier dans cette très délicate phase économique" (Faure, 1988), sans qu'on dispose pourtant de données fiables sur le volume des emplois qu'elles auront créés. Quoi qu'il en soit, la réhabilitation de l'informel engage son système d'insertion dominant, l'apprentissage⁶, entendu aujourd'hui comme le moyen privilégié d'ajuster la main d'œuvre aux besoins marchands de l'économie nationale, et de procurer à terme des métiers rémunérateurs aux jeunes. A l'illusion de la scolarisation pour tous dans des structures "modernes" succède le mirage de la formation pour un bon nombre de jeunes dans la frange supérieure de "l'informel".

¹ Dès 1985, le taux de progression des effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire, public et privé, ainsi que le nombre de classes construites ont eu tendance à chuter ; pour l'enseignement technique, ce taux est devenu négatif à partir de 1982 ; Cf. Direction de la statistique, 1987.

² Dans le primaire, le nombre de filles pour 100 garçons serait passé de 57 à 71 entre 1970 et 1990, et, pour la même période, de 27 à 45 dans le secondaire, cf. Banque Mondiale, 1993.

³ Notons par exemple le financement interne considérable, de l'ordre de 40%, débloqué par l'Etat ivoirien à l'occasion du 3e projet éducatif de la Banque mondiale 1981 - 1985.

⁴ Les recettes budgétaires totales ont chuté de 22.8 % de 1987 à 1991 ; on notera aussi que l'enveloppe d'aide de la BIRD et de l'AID au secteur éducatif ivoirien fut, de loin, la plus modeste de toutes celles que ces organismes auront distribuées en 1993, ce qui traduit un changement net de conception du développement, cf. Banque mondiale, 1994.

⁵ La Banque mondiale paraît désormais persuadée "que le développement doit s'effectuer à partir de la base et non à partir du sommet", et qu'il faut éviter "d'imposer des solutions toutes faites", Banque mondiale, 1989.

⁶ Bien que fortement répandu (28 % des emplois), l'apprentissage n'est pas pour autant le seul mode d'accès des jeunes au secteur intermédiaire ivoirien, puisque le statut d'aide familial et celui de salarié représentent respectivement 26 % et 16 % des emplois. Cf. la récente étude de Faure, 1994.

Ne pouvant espérer se maintenir dans le système scolaire, les enfants et adolescents ivoiriens issus du monde rural et des couches intermédiaires urbaines sont donc conviés à se former aux activités productives, au sein des petites et moyennes entreprises nationales. Cette perspective de reconversion, aussi logique qu'elle apparaisse, mérite toutefois d'être nuancée.

En premier lieu parce que le secteur intermédiaire, lui-même adossé au volume des revenus distribués dans le secteur public et privé moderne - "*pour qu'il y ait un secteur informel, il faut d'abord un secteur formel qui est en train d'être étouffé*" (Bamba, 1992)- n'est véritablement pourvoyeur d'emplois rémunérateurs qu'en phase de croissance. En période de crise, en effet, les contraintes économiques pesant sur ce secteur poussent plutôt les petits patrons à capitaliser une "*rente d'apprentissage*" (Faure, 1988). Ces derniers bénéficient en effet d'une main d'œuvre jeune qui, productive et non rémunérée, participe à la compression des coûts de fabrication ou de distribution. Dans ce contexte, la finalité de l'apprentissage repose plus sur la mise au travail des jeunes -si peu qualifiés soient-ils-, par leur employeur, que sur la formation que ce dernier est supposé leur assurer.

En second lieu parce que les stratégies familiales ne s'épuisent pas dans le choix entre l'inscription des enfants et adolescents à l'école et leur placement en apprentissage. Le déficit général des budgets des ménages ivoiriens -dont l'essentiel des dépenses porteraient désormais sur des biens de première nécessité¹- valide aussi les stratégies familiales de court terme orientées vers l'utilisation, permanente ou temporaire, des enfants et jeunes dans des activités d'appoint. En d'autres termes, les micro-activités de production, de commerce ou de services sont génératrices d'une mise au travail des cadets en temps de crise. Ces activités reposent en effet sur des investissements de départ modestes, leur rapport, bien que faible, contribuant directement à la préservation du niveau de vie des ménages. Notons par ailleurs que ces micro-activités, fortement consommatrices en main d'œuvre non qualifiée, obéissent à une logique extensive : plus les membres adultes d'un ménage -chef de ménage, épouse(s), collatéraux, etc.- les démultiplient, plus ils sont contraints de faire appel aux ressources en travail d'un nombre croissant de cadets, et ce, pour un montant décroissant de revenu.

Le travail des enfants et des adolescents est ainsi l'enjeu d'une double compétition. Entre le secteur intermédiaire et la sphère des micro-activités domestiques d'une part : comme on le verra, la déscolarisation ne bénéficie pas intégralement au système d'apprentissage, puisqu'une partie des cadets sont sollicités par leurs aînés afin de participer à la "pluri-activité" familiale, sans que cette dernière soit en mesure de leur assurer une qualification. Entre ces aînés d'autre part : loin d'être le produit d'une décision collective, la naissance d'une activité supplémentaire au sein d'un ménage -exploitation d'un bas-fond, petite restauration de rue, transformation alimentaire, vente au micro-détail par exemple- résulte d'un choix personnel, de même d'ailleurs que le revenu qui en est escompté². De sorte que la concurrence est vive entre les aînés pour capter la main d'œuvre domestique nécessaire à ces activités.

On illustrera ces divers aspects, et leurs effets directs sur le travail des enfants, à partir de quelques résultats bruts et très partiels d'une enquête menée en 1992 à Korhogo, auprès de 200 ménages urbains. Le but de cette étude était, entre autres, d'inventorier la totalité des activités rémunérées impulsées par ces ménages, quelle qu'en soit la nature et la dimension, de comprendre les logiques de la pluri-activité domestique en temps de crise, de cerner le type de financement et d'emplois sur lesquels elles reposent. Un questionnaire lourd a été administré, susceptible d'un traitement statistique, qui nécessita plusieurs passages auprès des adultes identifiés. Les données tirées de cette enquête ont été complétées par des entretiens individuels auprès des chefs de ménage ou d'autres résidents multi-entrepreneurs, afin de donner leur signification aux corrélations observées.

Korhogo, une ville fortement touchée par la crise économique ivoirienne

La ville de Korhogo, qui compterait aujourd'hui plus de 130 000 habitants, est la capitale économique et administrative du nord de la Côte-d'Ivoire. Quatrième ville du pays, occupant une position centrale au sein de la savane ivoirienne, Korhogo n'a que très tardivement bénéficié des largesses financières que l'Etat tirait du dynamisme de l'économie de plantation³ : ce n'est qu'en 1974 qu'a été décidé un net relèvement des prix d'achat du riz et du coton aux producteurs régionaux, et qu'un programme d'urgence visant à développer les infrastructures, les équipements et les emplois administratifs dans la région a été adopté. Simultanément, les investissements dans l'industrie cotonnière et sucrière ont

¹ Cf. Le Pape et Vidal, 1994., qui relèvent que 75 % des 2064 unités domestiques enquêtées dans la commune de Yopougon, les dépenses des ménages sont supérieures à leurs revenus monétaires réguliers.

² Rappelons ici que les revenus monétaires des membres des ménages enquêtés dans le nord de la Côte-d'Ivoire, et notamment ceux des co-épouses - ne sont que très partiellement collectivisés. Leurs détenteurs jouissent du droit de les dépenser soit pour leur propre besoin, soit pour celui du ménage.

³ Sur les choix fondamentaux de l'économie ivoirienne et ses effets, jusqu'en 1975, sur le nord du pays, voir Aubertin, 1983.

procuré de nombreux emplois, et généré en aval nombre d'activités de dimension non négligeable dans le transport, le commerce et les services.

Ce dynamisme économique, soutenu d'ailleurs par l'intensification des activités de fraude entre le nord ivoirien et ses voisins immédiats le Mali et le Burkina Faso (Labazee, 1993), sera pourtant de courte durée. A partir de 1982 en effet, la crise ivoirienne s'est traduite à Korhogo par un glissement du tissu économique urbain, repérable dans la nature et la dimension des activités impulsées au cours de la décennie. Un inventaire des établissements du secteur moderne et intermédiaire hors entreprises de transport¹, mené en 1990, en donne un aperçu. Il fait d'abord apparaître la part élevée des activités dégageant moins de deux millions de chiffre d'affaires par an : ces entreprises représentent désormais près des 2/3 des établissements de la ville, leur participation aux recettes municipales étant passée de 2.3 % à 7.7 % entre 1982 et 1988 (Commune de Korhogo, 1982-1988). Il atteste ensuite de la part croissante des commerces dans l'activité d'ensemble, ceux-ci représentant actuellement 46 % des établissements korhogois, sans considération de taille. En regard des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions de francs CFA -soit sept industries et 35 commerces dont l'activité, l'emploi et le capital net immobilisé ont globalement régressé entre 1986 et 1991- on peut prendre la mesure de la dispersion croissante des activités économiques korhogoises. L'évolution de la demande urbaine renforce cette tendance. La contraction des revenus distribués par le secteur moderne, privé et parapublic, favorise en effet la fragmentation des unités de production et de distribution². Comme dans bien d'autres villes ivoiriennes, l'accélération de la croissance urbaine au cours des années 1980³ s'est accompagnée d'une nette paupérisation des populations citadines, et de l'invololution des activités économiques.

Bien qu'accusant un net tassement au début des années 90, la progression du nombre des scolaires de Korhogo aura été parallèle à celle de la population totale. La ville a en effet une fonction d'accueil des élèves de la sous-région ; de plus, bon nombre de ressortissants sénoufo et dioula installés dans la zone côtière continuent d'y envoyer leurs enfants pour accomplir leur scolarité⁴, de sorte que plus du cinquième de la population est composé d'élèves.

T1. Elèves inscrits dans la commune de Korhogo :

Source : Statistiques scolaires, Direction régionale de l'enseignement, Korhogo

Années	Primaire	Secondaire	Ensemble	% pop. totale
1985 / 86	13632	5913	19545	22 %
1991 / 92	17523	12744	30267	23 %

On ne peut donc trop se baser sur ces statistiques scolaires pour évaluer les stratégies des familles de Korhogo vis-à-vis du système éducatif, les données reflétant aussi des tendances régionales voire nationales par le jeu d'un accueil massif de jeunes dont les parents ne sont pas des résidents de la commune⁵. Les logiques familiales apparaîtront plus nettement dans les résultats des enquêtes auprès des ménages.

Les ménages korhogois devant la crise économique locale : baisse des dépenses, délestages, endettement, pluri-activité.

La quasi-totalité des unités domestiques enquêtées à Korhogo (97 %) ont fait état d'une dégradation de leur situation financière au cours des cinq ans passés, le statut socioprofessionnel du chef de ménage n'étant pas ici une variable discriminante⁶. Les revenus que les membres actifs des ménages tirent de leur activité principale apparaissent extrêmement

¹ Il s'agit ici des établissements qui acquittaient la contribution des patentes auprès de la direction des impôts située à Korhogo, ou étaient inscrits au registre des patentes municipales en 1990, date de notre inventaire.

² Au cours de l'année précédant notre inventaire des activités à Korhogo, près de 300 emplois de journaliers avaient été supprimés, soit une contraction de la masse salariale de 200 millions de francs environ.

³ A partir de 1975, le taux de croissance urbaine de 7 % l'an environ est devenu l'un des plus forts du pays. Si, jusqu'au début des années 1980, ces taux s'expliquent par le dynamisme économique de la ville, il ne fait guère de doute qu'ils ont ensuite été soutenus par la crise de l'économie rurale et les migrations qu'elle a provoquées.

⁴ Comme on le verra, le nombre de "dépendants scolaires" est particulièrement élevé dans les unités de résidence enquêtées.

⁵ Notons qu'à partir de 1990, les statistiques tendent à enregistrer des élèves qui, bien qu'inscrits dans le primaire, ne suivent pas l'école, ou ne la fréquentent que lors des périodes creuses de leur activité économique.

⁶ Par commodité, on utilisera indistinctement les termes de *famille* et de *ménage* pour évoquer les 200 unités domestiques enquêtées, les critères retenus étant d'une part la communauté du lieu de résidence, d'autre part le partage régulier des repas. Il s'agit donc de ce que les agents enquêtés désignent en bambara par les "gens de la maison", dans lesquels les dépendants scolaires et des amis résidents se trouvent rangés, tandis que sont exclues les personnes de passage. La composition moyenne des unités enquêtées ressort comme suit :

modestes, et en baisse par rapport aux enquêtes budgétaires antérieures¹. La structure des revenus déclarés par les agents enquêtés est la suivante :

T3. Répartition des enquêtés selon le revenu tiré de l'activité principale

Revenus	Chef de ménage	%	Autres	%
Ensemble	200	100	217	100
- de 20 000	38	19	152	70
20 000 / - de 35 000	45	23	56	26
35 000 / - de 50 000	44	22	7	3
50 000 / - de 75 000	24	12	-	-
75 000 / - de 100 000	22	11	-	-
100 000 / - de 200 000	9	5	-	-
200 000 / - de 400 000	7	3	2	1
400 000 et +	11	5	-	-

Toutefois, des formes multiples d'adaptation à la crise des revenus ont été élaborées par les citoyens au cours des années passées. Celles-ci peuvent être rangées en trois catégories.

• En premier lieu, les familles korhogolaises ont dû limiter diverses charges courantes qu'elles supportaient jusqu'alors, les postes budgétaires les plus fréquemment comprimés étant le logement et les biens d'équipement, l'habillement, les loisirs². Les dépenses d'électricité ont été réduites dans 37 % des familles, 14 % d'entre elles reconnaissant être parfois coupées faute de régler à temps les factures, 11 ménages ayant résilié leur abonnement. La majorité d'entre elles (56 %) a de plus modéré le montant des transferts en nature ou en argent accordées jusqu'alors à des parents non résidents, en particulier à ceux du village. Ces "délestages" vis-à-vis des multiples sollicitations communautaires³ qui pèsent sur les chefs de ménage sont en revanche moins apparents lorsqu'il s'agit d'accueillir à domicile des parents et alliés : 8 % seulement des chefs de ménage ont déclaré avoir réduit le nombre des personnes qu'ils ont à leur charge. On notera toutefois que la possibilité de diminuer ces prises en charge est faible, puisque le nombre de résidents accueillis dans les foyers korhogolais sans avoir un lien de parenté direct avec les chefs de ménage (265) est comparable au nombre d'enfants confiés par ceux-ci à l'extérieur de l'unité domestique (254). Le jeu serait donc, actuellement, à somme nulle⁴. Le cas des dépendants scolaires présents à domicile est de même nature : si 21 % des ménages admettent en accueillir moins que dans les années passées, 28 % en revanche en hébergent plus, la majorité des familles n'ayant pas modifié leur politique d'accueil.

En second lieu, les ménages ont écorné leur épargne puis se sont endettés pour faire face à leurs difficultés financières. La désépargne affecte 67 % des familles interrogées. Elle se manifeste d'abord par des ponctions sur les comptes d'épargne ou courants, et seulement ensuite par des cessions de biens capitalisés antérieurement -moyens de transport, télévision, meubles, etc. On remarquera que les catégories moyennes de la population interrogée sont particulièrement concernées, et plus marginalement les ménages situés aux deux extrêmes de l'échelle des revenus.

T2. Composition des unités domestiques :

Statut	Nb
ENSEMBLE	1601
- Chefs de ménage	200
- Conjoint(e)s	232
- Ascendants + collatéraux	42
- Enfants (+ de 6 ans) + neveux	622
- Autres	148
- Dépendants scolaires	33
- Enfants (- de 6 ans)	324

Les unités enquêtées se composent en moyenne de huit résidents permanents, le nombre des enfants du chef de ménage non résidents s'élevant à 351 (dont 254 enfants confiés).

¹ On évitera pourtant de pousser trop avant les comparaisons, les différences entre les méthodologies d'enquête pouvant induire de nombreux biais.

² Ainsi, près de 50 % des 89 ménages ayant déménagé dans les cinq ans passés ont invoqué, comme motif, le montant des loyers, la plupart s'étant relogés dans des quartiers excentrés et moins coûteux. On notera pourtant un retard dans l'ajustement des dépenses familiales, notamment sur l'ensemble des achats ayant pour fonction de signifier l'appartenance sociale, tels que l'habillement par exemple, et sur les frais de santé.

³ Sur l'importance des transferts communautaires dans la société ivoirienne, on consultera Mahieux, 1990.

⁴ On notera pourtant que, parmi les 254 enfants confiés à des tiers par les chefs de ménage, 93 sont scolarisés, pour la plupart dans le primaire : alors que les enfants - dépendants scolaires, neveux et autres- accueillis par ces mêmes chefs de ménage sont surtout des élèves du cycle secondaire. En fait, certaines familles korhogolaises tendent à confier leurs jeunes enfants à des parents basés au village ou dans les sous-préfectures, car les charges de scolarité y sont moins élevées, tandis qu'elles accueillent des élèves plus âgés, dont le coût d'entretien est relativement élevé.

L'endettement est aussi un trait récurrent, quoique plus délicat à cerner par une enquête statistique. Il apparaît tout d'abord sous la forme d'avances demandées aux employeurs, parmi 61 % des ménages qui comptent un salarié au moins. Plus généralement, 41 % des 200 ménages enquêtés ont reconnu avoir recours à l'endettement pour faire face à d'importantes échéances. Les principaux mobiles des emprunts se hiérarchisent comme suit :

T4. Motifs des cas d'endettement des ménages de Korhogo :

MOTIFS	NB. CAS	%
<i>Ensemble</i>	<i>271</i>	<i>100</i>
Scolarité	69	25
Santé	65	24
Alimentation	65	24
Funérailles	31	11
Habillement	22	8
Logement	12	5
Equipement	7	3

Une fois encore, les couches urbaines à revenu intermédiaire constituent l'essentiel des effectifs endettés à Korhogo ; ce sont parmi elles que les niveaux de scolarité et de santé atteints antérieurement sont devenus à la fois des préoccupations majeures, et des objectifs de plus en plus difficiles à préserver. Les funérailles, dont on connaît toute l'importance dans la société ivoirienne en général¹, et sénéoufo en particulier, apparaissent en quatrième rang des mobiles d'endettement. Toutefois, les entretiens réalisés laissent penser que les emprunts de cette nature portent toujours sur des montants élevés, sans qu'on dispose de données mesurables. On notera que les prêteurs sont d'abord des parents et alliés (48 % des cas), ainsi que des commerçants (39 % des cas), alors que les circuits financiers modernes -banques- et informels -tontines et associations- n'interviennent que de façon très marginale (respectivement 8 % et 5 % des cas).

En réalité, l'ampleur de l'endettement des ménages korhogolais ne se résume pas dans les emprunts ci-dessus évoqués : ces derniers sont ceux que les membres du collectif résidentiel peuvent ouvertement déclarer sans encourir la réprobation des proches. D'autres études montrent que les agents s'endettent aussi en diverses circonstances -par exemple les chefs de ménage qui souhaitent masquer les signes les plus évidents de leur déclassement social, les épouses voulant acquérir des tissus², etc...

Réduction des dépenses et endettement sont les réponses les plus immédiates à la crise des revenus. Néanmoins, l'aspect majeur de l'adaptation des ménages réside dans la pluri-activité, i.e. : dans la multiplication des activités à faible investissement initial et à dimension réduite. L'agriculture, le maraîchage et l'élevage sont tout d'abord concernés : 38 % des ménages korhogolais exploitent au moins un champ ou un bas-fond, 22 % ont un élevage. Au total, 50 % des familles interrogées pratiquent une activité de type rural, que ce soit en ville ou dans ses abords immédiats, dans le but d'obtenir des biens alimentaires destinés à la famille, ou de vendre la production dans l'un des marchés de la ville³. L'intensification des activités agricoles, comme réponse à l'aggravation des difficultés financières des ménages ces dernières années, ne fait guère de doute puisque 27 % de ceux qui s'y adonnent ont augmenté les surfaces et leurs efforts par rapport à l'année précédente ; cette remarque vaut pour l'élevage, l'importance du cheptel ayant augmenté dans 38 % des cas. De plus, les mobiles invoqués par les exploitant(e)s se réfèrent explicitement à l'impasse financière des unités domestiques⁴. Comme on le verra, l'agriculture mobilise désormais une main-d'oeuvre familiale importante, notamment parmi les cadets sollicités pour les tâches de production et de vente.

¹ Voir à ce propos Vidal, 1986.

² Cf. Labazee, 1991.

³ La proportion des ménages concernés est en réalité plus élevée, si l'on exclut de l'échantillon les familles allochtones qui n'accèdent à la terre qu'avec difficulté compte tenu de la pression foncière.

⁴ Si l'élevage est pratiqué dans la majorité des cas en vue d'obtenir un revenu monétaire, l'agriculture et le maraîchage sont le plus souvent orientés vers la consommation domestique, comme le suggère le tableau ci-dessous :

T5. Destination des récoltes selon leur nature :

Nature	Total	Conso.	Vente
Céréales	77	65	16
Ignames	15	13	6
Coton	10	10	0
Maraîchers	45	43	29
Vergers	14	12	11

L'agriculture n'est qu'un des aspects de la pluri-activité, même s'il est le plus important en termes de revenus induits et de travail domestique absorbé. Néanmoins, parmi les 417 agents exerçant une activité principale procurant un revenu régulier, 132 ont aussi une activité secondaire non agricole (32 %), et 24 d'entre eux exercent régulièrement une activité tertiaire rémunérée (18 %). Au total, le nombre d'activités non agricoles impulsées par chaque agent actif est en moyenne de 1.37, et s'élève à 1.94 si l'on prend en compte les activités de type rural.

La multiplication des petites activités non agricoles résulte elle aussi, au moins pour une partie, des stratégies de diversification des revenus en temps de crise¹. Comme l'indique le tableau ci-dessous, 57 % des agents enquêtés ont créé une seconde activité dans les cinq années passées, 23 % dans les deux années passées. Néanmoins, une autre partie des activités sont de création ancienne, puisque 19 % d'entre elles sont pratiquées depuis 9 ans et plus. Ces deux constats ne sont pas contradictoires : nombre d'agents interrogés, quel que soit leur statut social, complètent leurs revenus par une activité annexe qui, souvent présentée comme une "occupation", reflète un rapport identitaire ancien. Ainsi en va-t-il des *dioula*, hommes et femmes, dont l'activité principale se double très fréquemment d'un ou plusieurs petits commerces, et des ménages sénoufo qui dominent les activités agricoles -céréales et tubercules notamment². On doit donc convenir que, dans bien des cas rencontrés, la crise des revenus des ménages korhologais conduit vers une intensification de la pluri-activité, et que la nature des occupations ravive souvent des états identitaires encore marqués dans la région étudiée³. Par ailleurs, la pluri-activité est en majorité le fait des femmes, qui dirigent 62 % des activités secondaires. En outre, si elles sont concurrencées par les hommes dans les occupations les plus anciennement engagées -ainsi comptent-elles pour 56 % dans la tranche des activités secondaires créées depuis 9 ans et plus-, elles sont les plus dynamiques dans la pluri-activité récente : 71 % des activités secondaires initiées depuis moins de deux ans sont gérées par elles. Les stratégies familiales de diversification des sources de revenus sont donc, en pratique, des stratégies féminines.

T6. Répartition des activités secondaires

	Ancienneté de création (nb. années)										Total
	- 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9+	
Hommes	2	7	5	5	5	8	5	0	2	11	50
Femmes	11	11	18	8	4	6	9	0	1	14	82
- de 20 000	11	11	21	12	7	9	10	-	1	17	99
20/- de 35 000	2	6	2	1	2	3	3	-	2	5	26
35/- de 50 000	-	1	-	-	-	1	-	-	-	2	4
50/- de 75 000	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	3
Ensemble	13	18	23	13	9	14	14	0	3	25	132

Les activités secondaires non agricoles offrent une faible rémunération : 75 % d'entre elles procurent des revenus mensuels inférieurs à 20 000 F CFA. Par comparaison, cette tranche de revenus ne regroupe que 46 % des activités principales. Ajoutons que 80 % des activités tertiaires inventoriées sont dans cette tranche : aucune ne procure plus de 35 000 F. Ainsi, la multiplication des activités domestiques génère bien des revenus décroissants.

La pluri-activité domestique : vers la mise au travail des enfants et adolescents

Pluri-activité domestique et mise au travail des enfants -soit par le biais d'un arrêt de la scolarité d'un ou plusieurs jeunes, soit par l'utilisation occasionnelle du travail des scolaires-, sont des phénomènes récents et étroitement liés dans les ménages enquêtés. Il est pourtant difficile d'identifier avec précision l'ordre des déterminations. Aucun des entretiens réalisés ne permet de penser, en effet, que le retrait d'un enfant de l'école est décidé dans le but explicite d'une mise au travail dans le cadre domestique. En tout état de cause, la relation entre les deux phénomènes est toujours médiatisée par la fin des espérances sociales suscitées jusqu'alors par le système éducatif, mises en évidence à la suite d'un événement particulier : difficultés financières, échec scolaire, maladie... poussent les ménages à réviser leurs investissements scolaires. Dans l'ensemble, 35 % des unités enquêtées, soit 69 familles, comptent 87 enfants dont la scolarité n'a pas été engagée ou a été interrompue pour cause : d'échec (35), de maladie (9) ou de difficultés financières (43). La proportion est plus importante (50 %) si l'on retranche les ménages n'ayant pas à domicile d'enfants d'âge scolaire.

¹ Sur les 195 familles ayant reconnu avoir des difficultés financières croissantes, 61 ont déclaré qu'un ou plusieurs résidents avaient dû diversifier leurs sources de revenus. Ne seront pas traitées ici les modalités de financement des activités secondaires.

² Les ménages *dioula*, plus orientés vers la commercialisation de biens agricoles, se consacrent plutôt à la culture de coton, au maraîchage et au petit élevage. On retrouve ainsi en ville une caractéristique déjà étudiée dans les villages de la région, Cf. Le Roy, 1983.

³ Cf. Labazee, 1992.

Le vivier de main d'oeuvre jeune et disponible en vue d'une aide à la pluri-activité des ménages n'est certes pas seulement composé des enfants directs et non scolarisés du chef de ménage. Les neveux et autres jeunes parents de moins de 16 ans apportent aussi un appoint non négligeable et dont le statut ressort comme suit¹:

T7. Activité des fils, neveux et autres parents d'âge scolaire de moins de 16 ans

Lien au Chef de ménage	Ensemble	Scolaires	Actifs	Inactifs
Enfants	413	275	51	87
Garçons	212	160	27	25
Filles	201	115	24	62
Neveux	40	22	12	6
Garçons	27	17	9	1
Filles	13	5	3	5
Autres parents	45	22	9	14
Garçons	23	15	6	2
Filles	22	7	3	12

Au total, 107 jeunes parents de moins de 16 ans, soit environ 20 % des effectifs inventoriés dans les unités domestiques, se trouvent actuellement hors du système scolaire sans pour autant recevoir une formation dans l'artisanat, le commerce et les services du secteur intermédiaire. Ils échappent donc à l'alternative canonique d'une formation par le "haut" ou par le "bas". Leur situation les prédispose à s'inscrire dans les activités secondaires que les adultes multiplient en période de crise. On ne doit pas toutefois ignorer que le travail des scolaires et actifs est aussi utilisé dans le cadre domestique, de façon occasionnelle cependant. Quoiqu'il en soit, cette main d'oeuvre domestique potentielle est à 73 % féminine, ce qui confirme que la tendance à la déscolarisation affecte nettement plus les filles (42 % des non scolarisés) que les fils directs (25 %) des chefs de ménage. Notons aussi le fort taux d'inactifs parmi les nièces et parentes éloignées des chefs de ménage.

Une frontière de plus en plus imprécise sépare d'un côté les foyers qui s'endettent pour faire face aux coûts de scolarité des enfants, et de l'autre ceux qui retirent un ou plusieurs enfants de l'école. Le critère des revenus est certes encore significatif : ces deux stratégies sont représentatives l'une des familles à revenus très modestes, l'autre de celles à revenus intermédiaires. Il n'empêche que la déscolarisation et l'endettement se chevauchent désormais : l'effort financier tend à être concentré sur quelques enfants masculins pour lesquels les ménages empruntent lorsqu'ils parviennent dans le second cycle, tandis que d'autres, notamment les filles, voient leur scolarité arrêtée.

On trouvera dans le tableau n°8 une synthèse des données qui présente, au-delà des statuts explicites et convenus que les enquêtes s'exposent bien souvent à enregistrer, les activités à temps plein ou à temps partiel auxquels ces jeunes participent régulièrement. Dans l'ensemble, 51 % des jeunes résidents, fils, neveux ou autres parents du chef de ménage² travaillent directement aux activités familiales de production, de services ou d'échange. Si le taux de participation est globalement comparable parmi les groupes des scolaires et des inactifs de moins de 16 ans -soit respectivement 53 et 51 %- , il est moins élevé (32 %) chez les jeunes actifs, leur disponibilité en temps étant déjà largement absorbé par le métier ou l'apprentissage. De plus, les apprentis disposent d'une plus grande autonomie, due à leur âge et à leur statut pré-professionnel. Il existe à l'évidence une césure entre la formation par apprentissage et la contribution à la pluri-activité domestique : les deux sphères sont nettement concurrentes en termes de captation du temps de travail des jeunes. Un autre aspect mérite l'attention. La distance parentale au chef de ménage prédispose, semble-t-il, à une utilisation plus intensive de la main d'oeuvre jeune. Le taux de participation des enfants directs est moins élevé que celui des neveux et nièces -respectivement 48 % et 60 %- , ce dernier étant lui-même moins élevé que pour les autres jeunes parents (64 %). Les stratégies de captation de la main d'oeuvre jeune, sans épargner personne, pèsent donc plus lourd sur les parents éloignés. Il est possible -quoi qu'aucun élément statistique ne permette d'objectiver cette remarque-, que le faible "délestage" des familles vis-à-vis de l'accueil des jeunes dépendants, déjà entrevu précédemment, s'explique par leur apport en travail, qui préserve d'autant le temps d'étude des enfants directs et participe ainsi à la rentabilité des investissements scolaires des chefs de ménage.

L'opposition entre les jeunes qui participent à la pluri-activité et ceux qui semblent y échapper, suggérée dans le tableau, doit être nuancée, notamment pour le groupe des 107 "inactifs" recensés par l'enquête. Parmi ces derniers en effet, 66 % (60) travaillent régulièrement aux côtés des aînés pour accomplir les tâches les moins qualifiées. Cependant, les 47

¹ Les "actifs" sont ici tous ceux qui exercent une activité rémunérée ou sont en apprentissage. Les "inactifs" sont ceux qui sont à la fois hors scolarité et hors apprentissage, main d'oeuvre directement utilisable pour les activités domestiques

² Faute d'avoir exploité toutes les données, cette communication n'abordera pas la situation des jeunes n'ayant pas un lien de parenté direct avec le chef de ménage.

restants ont des occupations à domicile, les tâches domestiques effectuées permettant de dégager du temps aux autres résidents, notamment aux épouses et aux jeunes qu'elles emploient. Le critère d'âge entre ces deux catégories d'inactifs est ici déterminant : les jeunes inactifs de 10 à 16 ans comptent pour 85 % de ceux qui aident les aînés à accomplir une activité rémunérée ; les moins de 10 ans sont plutôt chargés des travaux d'entretien de la maison.

La jonction entre les enfants non scolarisés et la pluri-activité s'opère d'abord aux sein des travaux agricoles. Parmi les 77 ménages dont un ou plusieurs agents exploitent un champ ou un bas-fond, 65 ont en effet recours à la main d'oeuvre jeune disponible dans l'unité domestique -soit 84 % de ces unités-, tandis que 14 se font aider par un parent non résident, et 24 utilisent des manoeuvres agricoles rémunérés. L'agriculture est donc particulièrement demandeuse en main d'oeuvre permanente et non rémunérée, puisée parmi les résidents non scolarisés de moins de 16 ans. Mais elle absorbe aussi la plus grosse part de la main d'oeuvre occasionnelle, fournie par les scolaires et jeunes actifs des familles. Il importe pourtant d'observer la place qu'occupe la pluri-activité dans l'emploi du temps de ces jeunes, pour apercevoir à quel point les stratégies de diversification, notamment agricoles, reposent finalement sur leur apport en travail. Ce sont au total 175 jeunes de moins de 16 ans -soit près de 70 % des participants aux tâches gérées par les aînés-, qui contribuent aux activités agricoles ; cet appoint en travail est largement supérieur à l'emploi de salariés agricoles, ou de parents extérieurs à l'unité domestique. La plupart des scolaires ne travaillent certes à temps plein qu'en période de vacances, mais nombre d'entre eux aident aussi chaque semaine aux travaux maraîchers, du moins lorsque les parcelles sont situées en ville où à sa périphérie immédiate. Enfin, 46 jeunes non scolarisés travaillent régulièrement sur les champs et parcelles.

T8. Participation des jeunes résidents (- 16 ans) aux activités professionnelles des aînés :

	Fils	Neveux	Autres	Total	%
1. SCOLAIRES :	275	22	22	319	100
Sans activité	133	9	7	149	47
Avec activité:	142	13	15	170	53 = 100
. agriculture	104	12	13	129	76
. artisanat	4	-	1	5	3
. service	5	1	-	6	4
. commerce	29	-	1	30	17
2. ACTIFS :	51	12	9	72	100
Sans activité	39	6	4	49	68
Avec activité:	12	6	5	23	32 = 100
. agriculture	5	2	3	10	43
. artisanat	1	2	1	4	17
. service	-	1	1	2	10
. commerce	6	1	-	7	30
3. INACTIFS :	87	6	14	107	100
Sans activité	41	1	5	47	44
Avec activité :	46	5	9	60	66 = 100
. agriculture	29	3	4	36	60
. artisanat	1	-	1	2	3
. service	5	-	2	7	12
. commerce	11	2	2	15	25
ENSEMBLE	413	40	45	498	100
Sans activité	213	16	16	245	49
Avec activité :	200	24	29	253	51 = 100
. agriculture	138	17	20	175	69
. artisanat	6	2	3	11	4
. service	10	2	3	15	6
. commerce	46	3	3	52	21

La contribution en travail des jeunes est moins prononcée pour les activités non agricoles qui n'absorbent que 31 % des effectifs participant aux activités -soit 78 jeunes sur 253. L'artisanat de production est finalement peu demandeur de cet appoint en travail : les travaux à accomplir nécessitent en effet un minimum de qualification dont les cadets sont précisément dépourvus, et une certaine régularité sur le lieu de travail. De plus, l'artisanat est peu représenté dans les activités secondaires, et il est absent des activités tertiaires créés par les adultes, de sorte que les besoins de main d'oeuvre du secteur sont d'emblée modestes. En revanche, 67 enfants sont occupés dans des activités de service (15) et surtout de commerce (52). On notera que leur participation est concentrée sur un petit nombre de domaines, notamment la restauration de rue -60 % des services-, la vente de produits agricoles cultivés par les membres de la famille (63 % des commerces), la micro-distribution de biens alimentaires et de cigarettes (23 % des commerces).

On terminera par quelques remarques générales sur les modalités de distribution du travail des enfants et adolescents entre les aînés des unités résidentielles. Comme entrevu précédemment (cf. tableau 6), la pluri-activité est à plus de 60 % le fait de femmes, notamment lorsque ces activités sont de création récente. Les épouses sont donc à l'origine des stratégies de diversification des sources de revenus en période de crise, et très demandeuses en conséquence d'une aide en main d'oeuvre familiale. De ce point de vue, elles entrent en compétition d'une part avec leur mari lorsque celui-ci gère aussi plusieurs activités, et d'autre part avec les co-épouses, les ascendants et collatéraux du chef de ménage. Cette double concurrence porte en fait sur des catégories différentes de jeunes. La force de travail des fils et filles directs sont au coeur des litiges entre mari et femmes, bien qu'il semble acquis dans tous les ménages que le travail des plus jeunes, notamment des filles, revient de droit aux épouses. C'est donc l'allocation du temps de travail des fils de plus de 10 ans, non scolarisés et sans poste d'apprentissage, qui suscite quelques frictions, l'autorité paternelle en milieu *sénoufo* n'étant pas de nature à trancher les oppositions¹. En revanche, les neveux sont en très grande majorité utilisés par les chefs de ménage eux-mêmes, à qui ils fournissent principalement un appoint pour les travaux agricoles. Enfin, les enfants dont la parenté au chef de ménage n'est pas immédiate sont l'objet de sollicitations des co-épouses qui les utilisent aux travaux de maraîchage, et dans quelques cas aux tâches de petite restauration et au commerce alimentaire.

Conclusion :

L'approfondissement de la crise des emplois et des revenus au nord de la Côte-d'Ivoire a contraint les ménages à diminuer leur consommation courante et les "transferts communautaires" en direction des parents du village, à s'endetter pour faire face aux charges principales, puis à multiplier les activités de faible dimension pour obtenir des revenus d'appoint. La pluri-activité est un trait récurrent parmi les unités domestiques étudiées, qui semble s'être généralisé dans les cinq années passées.

La pluri-activité observée à Korhogo est en majorité impulsée par les femmes. Ces travaux exigent une main d'oeuvre sans qualification mais nombreuse. La tendance à la déscolarisation, qui touche en priorité les jeunes filles des familles à revenus modestes, répond à ce besoin croissant en main d'oeuvre, bien qu'elle ne soit pas explicitement conçue dans ce but par les ménages enquêtés. Parallèlement, ces familles n'ont pas réduit leur politique d'accueil de jeunes parents -neveux, autres- qui fournissent un appoint important aux tâches domestique et professionnelles.

L'agriculture -en particulier le maraîchage, que les épouses du chef de ménage pratiquent fréquemment- est le principal consommateur de temps de travail des moins de 16 ans, tandis que les activités artisanales et commerciales n'absorbent que 30 % environ de la main d'oeuvre jeune disponible. Qu'il soit occasionnel ou permanent, le travail des enfants n'est jamais payé. On peut du reste penser que l'intensification de la pluri-activité, qui obéit aux rendements décroissants, rend improbable toute possibilité de créer à terme des postes rémunérés.

Du point de vue de la formation des jeunes, l'opposition est nette entre le statut d'apprenti, qui fournit à terme une qualification, et celui d'aide domestique aux micro-activités gérées par les aînés, qui ne repose pas sur la transmission d'un savoir-faire. Si la déscolarisation induit sans doute une demande supplémentaire d'apprentissage de la part des jeunes, elle mène d'abord vers un gonflement du nombre des "inactifs" de moins de 16 ans susceptibles de travailler dans le cadre domestique.

Bibliographie

- AUBERTIN C. - 1993 - Histoire et création d'une région sous-développée : le nord ivoirien, Orstom, *Cahiers des Sc. Humaines*, n° XIX (1), 1983.
- BAMBA N. et al. - 1992 - *Crise économique et programme d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, Orstom, décembre 1992.
- Banque mondiale - 1989 - *L'Afrique sub-saharienne, de la crise à une croissance durable*, Washington.
- Banque Mondiale - 1993 - *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington.
- Banque mondiale - 1994 - *Rapport annuel (1993)*, Washington.
- Commune de Korhogo, *Comptes administratifs du Maire*, Abidjan, Ministère de l'Intérieur, exercices 1982 à 1988.
- Direction de la statistique - 1987 - *Mémento chiffré de la Côte-d'Ivoire*, Abidjan, Ministère du Plan, déc. 1987.
- FAURE Y.-A. - 1988 - *Le monde des entreprises en Côte-d'Ivoire. Sources statistiques et données de structure*, Abidjan, Orstom-MCAC.
- FAURE Y.-A. - 1994 - *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*, Paris, Karthala.

¹ Rappelons que les populations *sénoufo* sont matrilineaires, et que les neveux utérins entretiennent des liens de dépendance forts avec leur oncle. Par ailleurs, dans les familles *dioula* de Korhogo cette fois, il est depuis longtemps reconnu aux enfants le libre choix de travailler aussi bien pour leur père que pour les oncles ou les frères aînés; Cf. Launay, 1978.

- LABAZEE P.** - 1991 - *Organisation sociale et stratégies économiques des réseaux marchands transfrontaliers*, Abidjan, ASP Orstom-CNRS.
- LABAZEE P.** - 1992 - Crise, mobilité professionnelle et conversion identitaire. L'exemple du commerce de l'igname à Korhogo, *Cahiers d'études africaines* n° 127.
- LABAZEE P.** - 1993 - Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte-d'Ivoire. L'économie marchande à l'état pratique, in **GREGOIRE E., LABAZEE P.**, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Orstom-Karthala.
- LAUNAY R.** - 1978 - *Traders without trade*, Cambridge, Cambridge U.P.
- LE PAPE M., VIDAL Cl.** - 1994 - *Eléments de recherches sur les budgets populaires*, Abidjan, *Bulletin GIDIS-CI* n° 7, avril 1994.
- LE ROY X.** - 1983 - *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière sénoufo*, Paris, Orstom.
- MARIE A., et al.** - 1992 - *Les chemins ambigus de l'individualisation. Itinéraires abidjanais*. Bingerville, Colloque du GIDIS-CI, décembre 1992.
- MAHIEUX F.-R.** - 1990 - *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- PNUD** - 1991 - *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- VIDAL Cl.** - 1986 - Funérailles et conflit social à Abidjan, *Politique africaine* n° 24.

Ferdinand NGUEYAP
IFORD (Cameroun)

Sociétés, réussite économique et travail des enfants : le cas des Bamiléké de l'Ouest Cameroun

En Afrique en général, particulièrement au Cameroun, l'entrée en activité est précoce. Cette utilisation des enfants a des conséquences néfastes sur leur santé et leur éducation. Il est à craindre que les mutations et les désordres politiques actuels, par leurs cortèges de difficultés et de misère, n'accentuent le travail des enfants et leur exploitation dont les formes varient suivant les sociétés. Ce travail des enfants n'est cependant pas simple expression des difficultés économiques des familles et de la pauvreté, mais l'expression des valeurs et des normes d'une société à comprendre, si on veut entreprendre une quelconque action novatrice. La société Bamiléké, ethnie dont la relative réussite économique est remarquable au Cameroun, offre une saisissante illustration.

Cette étude se propose d'élucider les formes et les fondements du travail des enfants dans un milieu où la tradition est encore vivace mais qui connaît de nombreuses mutations dues à la scolarisation tardive mais importante et à l'économie de plantation, notamment la caféiculture, introduite depuis la colonisation et exigeante en main-d'œuvre nombreuse, ici essentiellement familiale.

I. Les Bamiléké et leur réussite économique

L'originalité de cette recherche est l'approche du travail des enfants en milieu urbain et rural, et sa focalisation sur un peuple, une ethnie ; variable dont la contribution à l'explication des phénomènes démographiques est importante, particulièrement en Afrique au sud du Sahara. Le travail des enfants est un fait social, riche, et qui ne peut être mieux saisi pleinement que replacé dans son contexte.

Les raisons du choix du texte et du contexte sont multiples : les Bamiléké offrent une réussite économique patente, leur présence dans le pays, notamment dans ses multiples villes, est massive et généralisée. Non seulement ils ont pris en charge les villes de leur région d'origine (Bafoussam, Dschang, Mbouda, Bafang, Bangangté), mais ils étaient déjà majoritaires à Yaoundé et Douala en 1976¹. Il est difficile de parler d'une ethnie si connue à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales². Il faut remarquer que les "Bamiléké" sont des peuples regroupés au sein de 102 chefferies des hauts plateaux de l'Ouest du Cameroun, tantôt du socle, tantôt des sols volcaniques. Ils ont en commun d'être originaires de la plaine de Ndop, au sud de l'Adamaoua, mais sont en réalité très variés du point de vue linguistique (les langues varient d'une chefferie à une autre). Leur unicité culturelle et sociologique s'étend sur la presque totalité de la province administrative de l'Ouest Cameroun³ où ils se distinguent par leur dynamisme et leur réussite économique.

Dans le pays traditionnel de l'ethnie, malgré les fortes densités (parmi les plus élevées d'Afrique, entre 50 et 500 habitants en 1976⁴), l'aménagement et l'exploitation de l'espace sont originaux. Leur système agricole est l'un des plus intensifs de l'Afrique traditionnelle. Les Bamiléké se sont insérés dans l'économie moderne, l'engouement pour la caféiculture fut telle que les autorités coloniales ont dû freiner son extension (Dongmo, 1981). La colonisation agricole des régions environnantes, situées ou non dans le sillage des plantations européennes, est remarquable. En fait, dans les quelques secteurs géographiques de bonne tenue qui contrastent avec de vastes étendues mises en valeur, "l'agriculture bamiléké est la plus efficiente de toutes... Elle obtient d'intéressants résultats par une occupation maximale de l'espace, par une diversification de la production qui fait appel à tout ce qui est possible de cultiver et qui continue à se diversifier... D'où le bilan éloquent : la province de l'ouest (2,9 % de la surface du pays et 13,6 % de sa population en 1976) où la part des bamouns est réduite à livrer ces dernières années près de trois quarts de l'arabica du Cameroun, le tiers du robusta, du maïs et des ignames, plus du quart ou le quart du macabo-taro, de la canne à sucre (en culture traditionnelle), des arachides, du tabac, près du cinquième du plantain" (Schnetzler, 1985). Les résultats sont patents : désenclavement intégral de la région par des pistes de collecte, transformation de l'habitat, modification du régime foncier, adaptation face au mauvais rapport du café, changement et adoption des cultures vivrières et maraîchères pour répondre à l'appel du marché urbain. La région bamiléké est la plus dynamique et développée du pays (Dongmo, 1981).

Principale composante de l'élément migrant du territoire national, les Bamiléké ont embrassé toutes les activités non-agricoles de type moderne. Ils y sont soit comme employés, soit comme patrons. C'est dans les villes

¹ Selon Dongmo (1981), ils représentaient respectivement 47 et 27,8 % des populations de Douala et Yaoundé. Ils étaient ainsi le premier groupe ethnique de ces métropoles nationales. Ces statistiques sont uniquement des ordres de grandeur. Les autorités ont interdit la prise en compte de la variable ethnique dans les statistiques nationales.

² La base de données bibliographiques POPCAM, portant sur les problèmes de développement du Cameroun comptait en juillet 1989, 22 références sur l'ouest du Cameroun et 110 sur les Bamiléké.

³ Il faut cependant exclure le département du Noun peuplé de Bamouns.

⁴ Malgré leur ancienneté, les résultats du recensement de la population et de l'habitat de 1976 seront abondamment utilisés. Le pays a réalisé en 1987 un deuxième recensement (DEMO 87) dont le fichier des villages n'est pas encore disponible à ce jour.

que l'on trouve les Bamiléké les plus instruits, les plus engagés dans l'économie moderne, les plus riches et les plus puissants. Ils y pratiquent d'abord le commerce, mais la scolarisation -quoique tardive- aidant, ils se poussent de plus en plus dans les administrations, les services, les industries et les transports. Leurs investissements et leur participation à des dépenses d'intérêt public (notamment l'amélioration des infrastructures) sont perceptibles en ville comme en campagne. L'immobilier et le commerce, une tradition et une vocation, attirent de préférence les capitaux de l'investisseur Bamiléké qui répugne à les placer dans l'industrie, et quelquefois dans l'agriculture, où ils jugent trop lente la rotation des capitaux (Dongmo, 1981 ; Schnetzler, 1985) ; "ce qui enrichit le groupe qui diversifie et complète toujours ses activités enrichissantes".

Les Bamiléké, par la maîtrise des activités agricoles et modernes, au Cameroun et même au-delà des frontières¹, offrent une relative réussite économique individuelle et collective qui porte sur tous les domaines d'activité. Ils sont à l'avant-garde de l'indépendance économique, de sorte qu'ils sont l'un des peuples d'Afrique noire dont on parle le plus, au Cameroun comme à l'étranger.

Le travail des enfants est donc abordé dans cette communauté. L'approche sociologique et démographique adoptée est basée, en milieu rural, sur les travaux antérieurs et, en ville -essentiellement Yaoundé-, sur les entretiens individuels et de groupes approfondis et thématiques. Ces données urbaines sont issues de deux enquêtes réalisées, d'une part, en 1991, sur les enfants de la rue et leurs activités à Yaoundé et à Douala, par l'association Camerounaise des Droits de l'enfant (ACDDE) et, d'autre part, par l'UNICEF, en 1993, sur les enfants vivants en milieu défavorisés à Yaoundé. Les données démographiques incomplètes ou de qualité douteuse seront très peu utilisées.

II. Le travail de l'enfant au village

La convention sur les droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, stipule en son article premier : "au sens de la présente convention, est enfant un être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plutôt en vertu de la législation qui est applicable". Cette définition est fondée sur la pratique judiciaire qui, tout en fixant une limite d'âge, prévoit une dérogation qui repose sur l'âge minimum d'acquisition du droit de vote, fixé à 20 ans au Cameroun. Pour l'OMS, la définition de l'enfance et de l'adolescence prend en compte les aspects biologique, psychologique, économique et social -notamment la maturité sexuelle et l'indépendance économique- mais ne tient pas compte de l'âge.

Pour Henri Letalle, l'adolescence constitue une nouvelle phase d'autonomisation des dépendances anciennes, au cours de laquelle "la responsabilité pénale est en principe atténuée". Cette définition, qui repose sur la transmission de la responsabilité pénale des parents aux enfants, ne s'applique pas au Bamiléké, même si cette transmission de la responsabilité pénale commence, au Cameroun, avec le seizième anniversaire. Pour les Bamiléké, l'enfance va du sevrage, vers 30-36 mois, à l'acquisition d'un rôle déterminant dans la société, vers 18-25 ans, ou plutôt : en passant par de nombreux rites initiatiques. On peut remarquer que cette définition ne met pas l'accent sur l'âge, qui est pourtant la variable de base en analyse démographique. On peut demeurer enfant à tout âge dans cette communauté, si, socialement, l'individu n'a pas acquis un autre statut. Des enfants de tout âge peuvent accéder à différentes sociétés coutumières s'ils montrent des signes de bravoure. De la naissance à l'âge adulte, on distingue l'enfance et l'adolescence, qui sont un phénomène moins biologique que psycho-social ; une période au cours de laquelle l'individu acquiert ses fonctions de membre actif de la société. Leur définition de l'enfance est essentiellement sociale, elle n'a pas de limites d'âge. Cette étude du travail des enfants porte sur cette population enfantine sociale.

Si l'image très connue de "l'enfant au travail" est cette utilisation et exploitation de l'adolescence dans les grandes métropoles, l'exemple Bamiléké montre que bien des nuances méritent d'être apportées : précocité du travail, activités, horaires et gains. Traditionnellement, dans cette ethnie, le travail des enfants est fortement divisé entre les sexes. Les enfants sont par ailleurs très chargés et hiérarchisés. Dès l'âge du sevrage, vers 30-36 mois, l'enfant, quelque soit son sexe, assure la garde des cadets². Il aide ainsi sa mère à s'occuper de ses jeunes frères par les soins qu'il leur assure. Plus tard, dès l'âge de 6-7 ans, à ces tâches élémentaires s'ajoutent les travaux domestiques, notamment le nettoyage quotidien de la maison et de la cour, la transmission des messages oraux, la vaisselle avant et après les repas... Les enfants sont aussi chargés d'aller chercher de l'eau qui est parfois bien loin, et c'est à cet âge que la division sexuelle du travail des enfants apparaît.

Le jeune adolescent doit exécuter ou aider à exécuter tous les travaux qui relèvent de son père, auprès de qui il se doit d'être constamment. Les hommes s'occupent essentiellement de trois types d'activité : l'élevage, l'arboriculture et le vignoble (la culture du raphia). L'enfant doit aider à construire et entretenir les enclos des bêtes, assurer leur alimentation, organiser leur reproduction. L'adolescent apprend aussi à faire des sacrifices aux ancêtres, tâche masculine par essence³. Il a le devoir de surveiller les arbres fruitiers de son père, notamment le kolatier, mais n'a le droit de

¹ Une petite communauté bamiléké riche et dynamique existe dans les pays environnants notamment dans l'eldorado gabonais.

² Le sevrage marque généralement en milieu traditionnel la reprise des relations sexuelles entre époux. Selon les croyances, les relations sexuelles pendant l'allaitement sont susceptibles de causer de graves maladies. C'est souvent, c'est la croyance ici, la cause du terrible Kwashiorkor. Le jeune enfant garde alors quelques temps après le sevrage, son cadet et les autres enfants de la concession moins âgés que lui.

³ Chez les Bamiléké, pour qu'un individu continue à vivre après sa mort, sa descendance doit lui offrir des sacrifices nombreux et dignes.

ramasser que les fruits qui sont tombés d'eux-mêmes. L'enfant entretient et exploite les raphias : sa sève est une boisson ; il ramasse les branches, le tronc et les feuilles qui servent à la construction des enclos, des cases et à la fabrication des meubles, ou comme bois de chauffage pour les femmes. A l'exclusion de ceux du commerce, l'enfant ne dispose pas des fruits de son travail, dans la famille villageoise : leur production et leur revenu sont intégrés à ceux de l'ensemble familial.

C'est à la jeune fille que revient, comme à sa mère, la plus lourde et pénible préparation à la vie productive et reproductive. Elle apprend et exécute la plupart des travaux champêtres, l'élevage des poules, l'alimentation et l'éducation de ses frères. De même que sa mère est accablée de travaux, de même la jeune fille apprend à construire les billons, à semer, à sarcler, à récolter, bref, à cultiver la terre, qui est ici leur affaire. Son frère ou le jeune garçon apprend de son père à repartir et surveiller les travaux. Elle est surtout préparée à sa future vie de mère ; dans certaines chefferies, on pratiquait, vers 10-12 ans, "l'engraissement" des filles pubère : après l'apparition de leurs premières règles, les filles étaient réunies chez une spécialiste où, pendant six mois environ de claustration, elles étaient abondamment nourries pour hâter le mûrissement de leur corps. Immédiatement après, les parents les sortaient en public, au marché ou à l'occasion de funérailles, afin que les hommes les demandent en mariage. La jeune fille doit en outre apprendre à respecter profondément son futur époux et entretenir les enfants, qu'elle devra avoir nombreux.

L'emploi du temps des enfants, comme celui de leurs parents et sans distinction de sexe, est remarquablement chargé. Avant le lever du soleil, très tôt le matin, pendant que la jeune fille prépare le repas du matin, le jeune homme va récolter du vin de raphia. Tout le monde se rend ensuite aux champs où, à l'occasion d'une brève pause, sont pris les repas de midi. C'est au coucher du soleil, très souvent la nuit, que la jeune fille et sa mère ramènent du bois et des vivres ; le jeune homme et son père vont récolter le vin de raphia de la journée. Les enfants vont en plus au marigot, puiser de l'eau avec les calebasses. Les filles et les femmes se lancent dans la préparation du repas, qui dure parfois jusqu'à 23 heures. Et cela recommence tout au long de la semaine où, en pays Bamiléké, on ne dispose que d'un jour non ouvrable et interdit de travail. C'est celui où se tient la réunion secrète chargée des rites agraires et de la protection des cultures. Il y aurait complémentarité entre les sexes, mais l'équité oblige à dire que les jeunes filles et leurs mères assurent le plus gros des activités pendant l'année, particulièrement en saison sèche où elles travaillent beaucoup, maigrissent et présentent un air misérable.

Leur part du travail s'est d'ailleurs augmenté avec la caféiculture. La jeune fille (et sa mère) assurent l'essentiel du travail de production : trouaison, sarclage, fumure, cueillette et préparation. L'homme en assure la responsabilité et vend la production à leur profit ; il peut fournir au ménage de l'huile, le sel et la viande. La caféiculture a aussi introduit et vulgarisé le salariat, dans les plantations indigènes. Au départ, c'est la disponibilité de la main-d'oeuvre familiale qui autorisait sa culture. Un Bamiléké qui demandait l'autorisation de cultiver le café auprès des autorités le justifiait par sa nombreuse descendance ; la considération dont jouit un individu dans la société est d'ailleurs proportionnelle au nombre des ses enfants (Dongmo, 1981). Lorsque la culture du café est devenue libre, on a fait appel à des salariés temporaires, dont beaucoup d'enfants et de femmes. "Djob", comme on l'appelle, voit son premier fruit être remis au père, pour une bénédiction. Aujourd'hui, les adolescents sont payés pour le désherbage, la cueillette, l'épandage d'engrais, et le salariat a pénétré les autres travaux ruraux, tels que le récolte et la vente du vin de raphias. Les enfants exécutent des "travaux de vacances", qui consistent à sarcler les champs, à faire des billons, à récolter... Ce travail, qui dure le temps des vacances ou congés scolaires, est rémunéré -rémunération qui permet le financement partiel ou total de leurs études.

Quoique tardive, la scolarisation est importante en pays Bamiléké. Les parents, ou les enfants eux-mêmes, assurent la charge de scolarité, qui se déroule rarement à l'étranger, c'est-à-dire à l'extérieur de la chefferie. La scolarisation modifie profondément l'emploi de temps des enfants. Les filles et les fils de cultivateurs ou planteurs, après le repas du matin, entre 7 et 8 heures, vont plutôt à l'école. Leurs travaux domestiques et champêtres sont réservés en fin de soirée ou de semaine. Leur repos dominical n'en est pas un, mais leur emploi de temps est moins chargé car, depuis l'introduction des missions chrétiennes par la colonisation, les convertis ne travaillent pas le dimanche. En moyenne, les enfants et leurs parents se reposent désormais 2 fois par semaine. Le travail des enfants n'empêche ni leur scolarisation ni leur réussite sociale et économique, car il a des ressorts sociologiques et psychologiques.

Il est des déterminants bien connus du travail des enfants. Le portrait robot d'un enfant au travail est un adolescent, sans parents ou ayant des parents démunis, sans instruction ou munis d'une instruction faible. L'exemple de notre ethnie montre que ce stéréotype doit être nuancé. Les fondements sociologiques et psychologiques du travail des enfants sont ceux même du dynamisme Bamiléké. Beaucoup de proverbes, de devinettes et d'images littéraires, beaucoup de noms de lieux et de personnes, en pays Bamiléké, insistent sur la réussite personnelle. Le travail est une formation et une préparation à la réussite sociale et économique de l'enfant ; on connaît les meilleurs haricots à l'abondance des premières feuilles et des fleurs, dit le proverbe. Un enfant travailleur est la promesse que la famille peut compter sur lui dans l'avenir. S'agissant de son emploi du temps remarquablement chargé, la société répond qu'abondance de bien ne nuit pas. Un troisième proverbe, fustigeant et ridiculisant les opposants au travail précoce, affirme : "le serpent avait

promis d'avoir quatre pattes comme les autres animaux, quand il sera grand, et il n'en a jamais eu ; il a continué à ramper et à mordre ceux qui marchent', par jalousie". Ces images résument les causes du travail de l'enfant Bamiléké.

Le premier ressort du travail est la structure de la société. La chefferie Bamiléké est intermédiaire entre le système des grands royaumes africains et les sociétés lignagères de la forêt. La chefferie permet et procure l'ordre ; c'est un cadre offert à l'individu pour s'affirmer et s'épanouir dans la compétition. L'encadrement social est important. Hurault (1962) a bien montré la spécificité de la société Bamiléké en Afrique. Le principal élément en est le culte des crânes des ancêtres. Ici, un seul enfant hérite de son père et, de chaque enfant mâle non héritier, le système familial fait un fondateur de lignage. La société, posant ainsi le principe de la responsabilité individuelle, encourage et honore la réussite. Ce principe de l'indivision de l'héritage met les fils non héritiers dans l'obligation de s'établir par leurs moyens et leurs efforts, difficile tâche à laquelle les enfants doivent se préparer, cette situation pouvant survenir à tout moment.

Toujours au plan de l'encadrement social, la société Bamiléké est très hiérarchisée et en même temps très mobile ; la hiérarchisation vise la fonction et la considération dans la société. L'accession aux sociétés coutumières est basée sur le mérite et le travail personnel, et non sur l'âge. Basée essentiellement sur la réussite matérielle, on ne peut être admis, sinon en tant que héritier, dans une société d'un niveau élevé sans avoir fait ses preuves dans la société ou dans les groupes inférieurs, tant les dépenses exigées sont considérables. Les titres chèrement acquis sont transmis non pas à l'ensemble de la descendance de l'individu, mais seulement à son héritier et sa lignée.

Le choix de l'héritier est aussi un puissant stimulant du travail des enfants, plus chez les polygames que les monogames. Le père ne choisira avant sa mort, parmi ses enfants, que le plus apte à diriger ses frères et sœurs et qui transcende, dès son plus jeune âge, les autres par sa réussite économique et son travail. Les paresseux n'ont aucune chance. D'ailleurs, pour prendre la place de son père parmi ses pairs, l'héritier doit s'en montrer digne par les dépenses énormes d'admission ; par la suite, il ne pourra se maintenir s'il ne fait pas preuve de dynamisme. Tout ceci explique profondément le travail acharné des enfants. L'enfant travaille pour se procurer très tôt les moyens nécessaires pour monter dans la société, obtenir une place élevée, plus satisfaisante et plus avantageuse, et qui n'est nullement statique ou fonction de l'âge, mais compétitive et mobile. Hurault conclut en ces termes : "dure envers les paresseux et les incapables, la coutume Bamiléké donne aux plus doués la possibilité d'une réussite sociale rapide" (Hurault, 1962, p. 36).

L'autre trait fondamental de la société Bamiléké est l'esprit de compétition qui aiguise les vertus de lutteur. C'est pourquoi, après s'être fixé un but sous l'influence de sa mère, héritage de son père ou réussite personnelle, l'enfant met tout en œuvre pour l'atteindre. Il accepte toutes sortes de privations. Le goût prononcé pour l'indépendance, dans une société fortement solidaire, en est une autre cause. Personne ne se prévaut de la richesse de ses parents ou d'autres membres de la famille ; ce qui compte, c'est ce qu'on possède personnellement, car cela peut faire monter durablement dans la société (Dongmo, 1981). Toutes ces valeurs sociales et psychologiques sont enseignées à l'enfant dès son plus jeune âge.

L'éducation traditionnelle, transmise de génération en génération, est assurée par la famille. L'enfant, selon son sexe, est éduqué par un des parents. Il accompagne ce dernier partout : au travail, au marché, aux cérémonies de deuils et aux réunions des associations d'entraide. Ici, homme et femme ne cohabitent pas. La femme prépare la jeune fille à tenir convenablement sa place d'épouse et mère dans son futur foyer et dans la société. Généralement vers 12-13 ans, c'est cette dernière qui tient totalement la maison de sa mère. Le garçon prend part à tous les travaux de son père et apprend en outre son métier, s'il en a un.

La formation est double, économique et morale. L'enfant apprend à produire, à disposer du fruit de son travail, à conserver, à donner, à vendre, à faire fructifier ce qu'on lui confie. C'est sur la base de cette aptitude économique qu'est choisi le successeur du père. L'enfant, par les contes, les proverbes, doit apprendre les vertus de la société. Mais il est le principal artisan de sa formation car, dans cette éducation essentiellement pratique, l'expérience personnelle est plus riche et plus précieuse.

Le travail de l'enfant est une formation à la compétition et à la responsabilité, présentes et futures. La place de la femme, leur mère, dans la société en est l'une des explications. Les femmes sont accablées de tâches contradictoires. Acquises après le versement d'une dot, la femme assure de bons revenus et, très souvent, une indéniable considération sociale. Elle a à fournir une descendance nombreuse à son époux qui doit justifier, par le nombre de ses femmes et de ses enfants, une demande de promotion sociale ou de culture de café. D'où le maintien, même en milieux christianisés, de la polygamie, forme normale du mariage ; ici, on n'est monogame que provisoirement. Les femmes et les enfants sont souvent la richesse matérielle et en sont aussi les instruments de production. Les hommes se réservent plus ou moins les cultures lucratives et leur bénéfice. Dans une famille, les femmes subviennent à tous leurs besoins et ne dépendent pas matériellement de leur mari, qui leur donne juste un surplus. Parfois, elle habille et paie les études de leurs enfants. On voit que l'homme doit avoir beaucoup de femmes, d'enfants et, par conséquent, beaucoup de biens.

¹ C'est-à-dire ceux qui ont réussi.

Dans le pays traditionnel de notre ethnie, le travail des enfants a des ressorts sociologiques et psychologiques qui relèvent de la formation, de l'indépendance et de la responsabilité personnelles, de la hiérarchisation et de la mobilité sociale, de l'esprit de compétition, de l'encadrement social mais aussi de l'impérialisme matrimonial et parental des hommes. Des nuances sont apportées au schéma traditionnel par la scolarisation. Qu'en est-il de l'urbanisation ?

III. Le travail des enfants en ville

Pour les Bamiléké comme pour les autres peuples d'Afrique, la ville, du moins dans ses aspects actuels et ses activités non-agricoles, est une création récente de la colonisation européenne. L'élément Bamiléké est important, du fait d'une immigration intensive, dans les principales villes camerounaises. Ces communautés Bamiléké urbaines sont celles qui ont les originaux de notre ethnie les plus riches, les plus instruits, les plus engagés dans l'économie moderne. Cette réussite économique et sociale, cette ouverture à la modernité changent-elles quelque chose au travail des enfants ? Yaoundé, capitale politique et administrative et, depuis peu, également universitaire, permet d'apporter des réponses remarquables.

L'urbanisation, qui a aussi favorisé la réussite économique traditionnelle, n'a pas profondément bouleversé la place et le travail des enfants. Des mutations apparaissent au niveau des activités menées, du temps de travail des enfants, par rapport aux normes habituelles dans leur chefferie d'origine. La ville offre des activités non-agricoles qui occupent et spécialisent les enfants selon le sexe. L'indépendance qui caractérise les femmes dans le système traditionnel a été transplantée pour la plupart des cas, en ville et adaptée au contexte moderne. La femme contribue aux revenus du ménage à travers le petit commerce. C'est surtout ce petit commerce qui est l'occupation des jeunes filles et des jeunes mâles avant l'adolescence. La fille apprend, en plus de son rôle traditionnel d'épouse et de mère, à faire le commerce. Les enfants, sans distinction de sexe, exercent le commerce des boissons, des produits agricoles et celui de quelques produits industriels. Le premier schéma consiste à aider la mère à vendre et à servir de la boisson dans des ventes-à-emporter. Très souvent, les femmes -ou leur époux, pour elles- ont obtenus des licences de commerce de boissons. Généralement à côté ou à l'entrée de la pièce servant à cette activité, on détaille le kérosène, l'huile de palme, le sel, le bois de chauffage dont la clientèle, voisine du quartier parfois très pauvre, achète ces produits par petites quantités, juste pour le repas immédiat.

Le commerce des vivres au marché et sur les trottoirs est essentiellement celui des jeunes filles. Au marché, elles détaillent les vivres frais que leurs mères, revendeuses averties, ont acheté aux grossistes. Il s'agit de la vente du macabo, du plantain, du manioc, des légumes... Le commerce de trottoir et le colportage¹ sont d'autres activités bien connues. Tôt le matin, avant le lever du jour, et jusque vers 8 heures puis, le soir à la tombée de la nuit, elles aident leur mère à préparer et à vendre des mets chauds : beignets, plantain, macabo ou maïs frais rôtis, poissons grillés. Elles déposent à côté de ces foyers portatifs de la banane douce, des cacahuètes cuites ou grillées prêts à consommer. Ces objets se vendent aussi en se déplaçant, sillonnant les quartiers en de longs et pénibles trajets. Les jeunes filles portent aux consommateurs, où qu'ils se trouvent et à l'aide des grandes assiettes posées sur leur tête, ces produits agricoles prêts-à-consommer. Ces activités, comme l'aide agricole et avicole, sont celles des jeunes filles dont la mère, issue du bas peuple, est illettrée ou peu instruite et ne peut travailler. Celles dont la mère et/ou le père travaillent et / ou sont instruits ne sont pas occupées de façon identique. On y reviendra après l'évocation de la situation des enfants.

Si la ville de Yaoundé offre des activités non-agricoles, telles que le salariat, l'industrie, le transport, c'est dans le commerce -une tradition et une vocation pour les Bamiléké- que le travail des adolescents est particulièrement bien illustré. Les capitaux engagés, les activités menées sont plus importants, et les personnes en charge sont légèrement plus âgées. Il faut noter que la bourgeoisie Bamiléké est à forte proportion d'illettrés et se sont surtout ses enfants, ou ceux des admirateurs de leur réussite, qui exercent le commerce. Le premier cas de figure est celui où les adolescents, au moyen de camionnettes possédées ou louées par leurs parents, vont en brousse (en campagne) chercher le plantain, le macabo, le manioc..., produits qu'ils revendent en gros en ville. Cette activité, du moins à Yaoundé, est de plus en plus prise en main par les Etong, une composante de l'ethnie locale. Dans le commerce des produits industriels, ce travail présente deux visages : la vente en gros et la vente en détails.

Le commerce de gros concerne les boutiques sur les rues du centre commercial, le commerce spécialisé ou quelques magasins "self-service". Ici les enfants, "frères du patron", "fils du patron", "enfant du patron" comme on les appelle, surveillent et pointent les marchandises vendues. On doit se référer à eux en l'absence de leur père, dont ils sont les oreilles et les yeux au sein de l'établissement commercial. Quant ils se montrent suffisamment entreprenant, ils peuvent se voir confier une activité commerciale personnelle.

Le commerce de détails inclut aussi les enfants du bas peuple ou des "self made men". Ils vendent ou aident à vendre dans "les échoppes et les boutiques du quartier" ou du "marché des vivres". Localisés au sein de la clientèle populaire, ces commerces offrent, selon le cas, presque toute la gamme des produits industriels, du kérosène déjà évoqué aux produits de construction. Le commerce sans boutique est aussi une activité importante en période de repos

¹ Ici port sur la tête.

dominical ou scolaire. Ce sont les micro-détaillants disposant d'un petit capital qui apportent, à l'image de leurs cadettes ci-dessus évoquées, des produits industriels au consommateur. D'autres, sur place, vendent sur les trottoirs, devant les magasins, de part et d'autre du "marché central", ou aux heures de pointe, des slips, des soutiens-gorge, des crèmes de toutes sortes, des glaces et yaourts, du pain, des cigarettes... On peut inclure dans cette catégorie les commerçants ambulants qui fréquentent périodiquement la campagne environnante, où ils vendent les vêtements, les produits de première nécessité.

La scolarisation généralisée n'autorise la plupart du temps que l'exercice irrégulier de ces activités. On observe, dans l'emploi du temps, des alternances de périodes d'activité et d'inactivité ou de fréquentation scolaire. La journée peut commencer et se terminer par une activité lucrative tandis qu'entre 8 et 17 heures, l'enfant est à l'école. Les périodes de congés ou de vacances scolaires sont intensivement exploitées pour les scolarisés. "Le travail des vacances", habituel pour les enfants, permet de financer partiellement ou totalement, le moment venu, les frais de scolarité. Avant la fin de l'année scolaire, l'enfant reçoit de ses parents une somme d'argent ou de la marchandise qu'il doit revendre, faire fructifier, et dont il ne conserve pour lui que le bénéfice : "on ne doit pas manger toute la récolte, mais on doit conserver les semences". A l'approche de la rentrée scolaire, parents et enfants passent la comptabilité. L'école et le commerce ne sont pas exclusifs. On dit d'ailleurs ici "qu'il faut tout aussi apprendre l'argent (le commerce) comme l'école". Et l'on voit des écoliers vendre au détail, au sein de leur établissement scolaire et aux heures creuses, du lait en poudre, des bonbons, des beignets, des glaces colorées ou non...

Les facteurs de ce travail des enfants en milieu urbain sont nombreux. La relative pauvreté urbaine des migrants Bamiléké en est certainement un. Mais le choix du commerce montre qu'il s'engage en ville sans perdre son identité. On retrouve l'importance des facteurs psychologiques et sociaux évoqués plus haut : goût du risque, compétition, fructification des revenus, soif de la richesse, bref la recherche de la réussite économique et sociale. Cela témoigne du maintien des structures traditionnelles en ville. L'émigration a été favorisée par les relations et les solidarités familiales ; la famille possède des antennes, des relais, des points de chute mis en place en faveur de la multiplicité de ses membres. A Yaoundé, par exemple, les Bamiléké ont gardé les noms, les structures de leur chefferie, les méthodes de promotion sociale et de faibles relations avec les autres groupes ethniques. L'environnement culturel est plus familial, on se regroupe par affinité ; les grandes dominantes ethniques des quartiers persistent : Madagascar, Mokolo, Kolondondo, Briqueterie et plus récemment Mimboman et Mvog-Betsi. Le corollaire est que la rencontre que favorise la ville est celle de l'Occident bien plutôt que celle des cultures locales. La modernité et l'urbanisation influencent ainsi le travail de l'enfant Bamiléké citadin. Les enfants de Bamileke instruits ne travaillent pas, ou très peu, dans les activités lucratives : cette classe nouvelle, celle des scolarisés, fonctionnaires, auxiliaires de l'administration, cadres du secteur privé, offre un apprentissage différent à leurs enfants. Dans ces milieux, des "boys" et des bonnes, payés ou recrutés chez des parents, des "frères du village", bref, dans la famille élargie restée au village, excluent les enfants de la garde de leurs cadets et des travaux domestiques. En vacances scolaires, ils vont séjourner à la campagne, confiés aux plus grands soins de leurs grands-parents, ou partent en villégiature ou en "colonie de vacances", pour ceux dont les parents sont plus nantis encore.

En définitive, la division sexuelle de l'éducation, dont celle du travail, persiste, mais de nouvelles activités apparaissent, jusque là inconnues dans le milieu d'origine. On se spécialise selon le sexe, selon l'âge et selon le statut des parents, géniteurs, frères ou soeurs de ces enfants. Certains enfants s'assument dès leur plus jeune âge. La situation est-elle particulière aux Bamiléké ?

Pour mieux comprendre cette spécificité Bamiléké, des comparaisons avec d'autres peuples sont utiles. Les Peul du nord et les Beti du sud cacaoyer permettent ces comparaisons, et des profils différents surgissent. Les activités sont exercées en fonction des groupes socio-culturels. Le petit Bamiléké exerce toutes sortes d'activité sans dédaigner l'école. Le commerce, les petits métiers, les transports et l'aide dans les affaires demeurent l'activité principale des enfants Bamiléké. L'enfant Beti, ou "sudiste", aspire comme ses parents à un emploi dans l'administration et s'occupe essentiellement de l'école, si les parents en ont les moyens. Le travail est peu précoce. Pendant les vacances scolaires, quand ils ne sont pas à la campagne, ils paraissent choisir ce que les Bamileke appelleraient le "chômage" urbain, tant parce que l'instruction reçue par leur parent leur paraît légitimer l'obtention d'un type d'emploi trop rare, qu'à cause de leur société foncièrement égalitariste (Schnetzler, 1985 ; Franqueville, 1984). D'une part, l'Administration, les services publics, ont donné dans le passé l'occasion de promotions si spectaculaires -de petits employés devenant de grands notables- que l'image du "col blanc" et de la cravate demeurera encore longtemps, dans leur esprit, le seul symbole de la réussite. D'autre part, et malgré la récente percée des Bamiléké vers des responsabilités techniques et intellectuelles, les provinces du centre et du sud, ont une scolarisation formelle des enfants de 6 à 14 ans aussi élevée en milieu rural (91,2%) qu'en milieu urbain (93,1%), chez les filles (90,5%) que chez les garçons (93,1%)¹. Le travail des enfants est moindre, du moins en ville, malgré des exceptions chez les Etong. Du fait de la déscolarisation qui s'amorce, liée aux difficultés économiques, les enfants Etong ont littéralement investi les activités qui étaient jusqu'ici aux mains des Bamiléké. Ils font du colportage, du courtage, du commerce au détail, exercent les métiers domestiques,

¹ Source : RGPH, 1976.

filles comme garçons. Ils remplacent ou forcent la main aux adolescents Bamiléké dans certains secteurs comme le commerce et le transport des vivres frais, à Yaoundé comme dans les campagnes environnantes.

L'enfant Peul, appelé ici "haoussa", sans distinction de sexe, aide des parents handicapés (aveugles, lépreux...) qu'il accompagne quotidiennement au centre commercial pour y demander l'aumône. L'enfant Peul peut vendre au micro-détail des mets et autres produits de consommation, mais rarement hors de son quartier de résidence, généralement peuplé par des originaires de la même région ou par des musulmans. Les petits garçons sont aussi des commerçants particuliers, qui exercent dans la boucherie bovine. L'adolescence féminine offre une autre particularité : mariées très tôt, dès la puberté, les jeunes filles ou femmes sont fortement protégées par leur époux. L'activité adolescente peul est uniquement masculine. Le petit Peul, comme ses parents, vit en ville mais s'ouvre peu à la modernité, conserve sa tradition et dédaigne l'école.

Par les activités exercées, par ses fondements sociaux et les mutations opérées, le travail du petit Bamiléké à Yaoundé diffère de celui des Peul et des Beti. Mais, du fait de la scolarisation, de la crise économique et des incertitudes urbaines, la spécialisation ethnique, toujours plus ou moins perceptible selon les cas, disparaît progressivement -sauf la quête de l'aumône, apanage des Peul.

IV. Quelques biographies en guise de conclusion

Biographie 1 : Un travail acharné et récompensé.

M F.V. est né à Bandjoun, vers 1920. Lorsqu'il était encore écolier au CP II, dans sa chefferie d'origine, il s'est engagé dans le commerce. Pour l'initier dans le négoce, conformément à l'éducation traditionnelle, son père lui remit 2,5 F., à faire fructifier... Par une ardeur au travail remarquée, il est aujourd'hui à la tête d'un groupe de 65 milliards de F. CFA de chiffre d'affaire par an. Ses enfants, pour les plus jeunes, se consacrent uniquement à leurs études. Les aînés, après des études supérieures, occupent de postes de responsabilité au sein de ses nombreuses entreprises¹.

Biographie 2 : Transmission du travail des enfants.

M. I. est originaire du département des Bambouto. Polygame de 4 femmes qui lui ont donné 18 enfants, il a 74 ans. Il a fait ses études à l'École Normale de Foullassi. Après 7 années de service, il a démissionné de l'enseignement. Aujourd'hui, il brasse un chiffre d'affaire de plus de 200 millions de F. CFA. Chacune de ses épouses exerce ou gère une de ses grandes places commerciales, au sein desquelles ses enfants, légitimes, neveux, nièces, font le "travail de vacances" chaque année.

Biographie 3 : Un travail d'enfance éprouvé.

M E.M. est actuellement professeur de physiques dans un lycée de la place. Il est sorti de l'École Normale Supérieure, où il a, par la suite, soutenu une thèse de doctorat. Tout jeune, à la demande du maître de son village, son père accepte de l'inscrire à l'école, dont sa mère seule assure pour un temps les charges. Écolier, pour aider sa mère, il ramassait quotidiennement, de retour de l'école, le soir, des déchets (épluchures de banane, herbes, restes de repas...) afin d'engraisser un porc que lui avait offert son grand-père maternel. Plus tard, il obtint 150 F. d'un premier "travail de vacances" ; travail qu'il exerçait régulièrement une fois au collège. Ce travail, unique source de financement de ses études devenues plus chères, consistait à acheter, puis aligner ou exposer et vendre le long de la route des régimes de plantain. Ces régimes étaient achetés par des transporteurs se rendant au nord Cameroun. Une fois à l'université, il s'orienta vers le "commerce du poteau", travail qui consiste à acheter et à revendre des livres scolaires déjà utilisés. Aujourd'hui, tout en enseignant, il est dépositaire de journaux. Malgré sa réussite personnelle, il désapprouve fortement le travail acharné des enfants Bamiléké, qu'il a vécu tout jeune.

Biographie 4 : Difficultés actuelles et incertitudes

1. M M.M. est originaire de la chefferie Bafoussam. Fille de polygame, elle a quitté à 16 ans l'école secondaire, en classe de 5e. Un de ses jeunes cadets consanguins avait soutiré le reste de ses frais de scolarité, que son pays a du reste refuser de repayer. Un an après, elle se rend à Yaoundé assurer la garde des enfants d'une de ses sœurs aînées admise dans une école de formation à 800 km de Yaoundé. Pendant 9 mois, elle travailla comme employée de maison chez sa sœur, sans être payée. Elle ne pouvait exiger de l'argent, car les enfants de sa sœur sont aussi les siens. Au retour de sa sœur, elle s'inscrit au cours du soir, dans un collège de la place. Pendant la journée, elle exerce des travaux domestiques, assure la garde des enfants, fait le repas. A la tombée de la nuit, entre 18 et 21 heures, elle se rend à l'école. Elle vient de réussir son diplôme d'études du premier cycle du secondaire (BEPC). Elle continue toujours ses activités. Elle pense plutôt que le travail qu'elle exerce est bon car, si elle était restée au village, elle n'aurait pas continué ses études.

2. M N.T. a 14 ans. Il est né à Douala et a émigré à Yaoundé il y a 2 ans, où il vit dans la rue avec un groupe d'adolescents. Sa mère a tenté de le récupérer en vain. Il s'échappe toujours pour rejoindre ses camarades. C'est un soir, alors qu'il avait dépensé toute la recette des cigarettes que lui avait confiées sa mère, qu'il a décidé de ne pas

¹ Au moment où nous rédigeons, il s'apprete à publier sa biographie intitulée "la voie de hiala" de Victor Fouso.

rentrer à la maison de peur d'être battu. Il dort à la belle étoile et vit, comme ses "amis", de diverses activités plus ou moins acceptées : lavage et gardiennage de véhicules sur les grandes places publiques, vols dans les boutiques, dans et sur les véhicules, vols des passants. Quant il est surpris, ou simplement soupçonné de vol, il est sérieusement lapidé. Il consomme de la drogue, il en vend aussi. Il n'a pas de perspectives d'avenir et ne maudit pas ses parents. Il n'est pas conscient de la commisération générale dont il fait l'objet, mais déconseille fortement la rue aux enfants qui sont tentés.

Bibliographie

- Champaud (J.) - 1980 - *Villes et campagnes de l'Ouest Cameroun*, Thèse de Doctorat d'État, Bordeaux.
- Dongmo (J.L.) - 1981 - *Le dynamisme Bamileké (Cameroun)*, Ceper, Yaoundé.
- Franqueville (A.) - 1983 - *Une Afrique entre le village et la ville : les migrations dans le sud-Cameroun*, Université de Paris I, Paris.
- Hurault (J.) - 1962 - *Les structures sociales des Bamileké*, Mouton, Paris, 132 p.
- Hurault (J.) - 1970 - Essai de synthèse du système social Bamileké. *Africa*, vol 11, n° 1: 1-14.
- Letalle (H.) - *Psychologie des adolescents*, PUF, Le Psychologue.
- Schnetzler (J.) - 1985 - L'agriculture camerounaise. *Revue de géographie du Cameroun*, V, 1.
- Schnetzler (J.) - 1986 - Le Cameroun face au double défi démographique et pétrolier. *Revue de géographie du Cameroun*, VI, 1.

Jean POIRIER, Banza BAYA et Cécile ZOUNGRANA
Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie, Ouagadougou

LE TRAVAIL DES ENFANTS EN MILIEU URBAIN AFRICAIN : **une analyse de la division des tâches au sein des ménages au burkina faso**

Introduction

Dans cette communication, nous abordons le travail des enfants à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso¹, sous l'angle de la division des tâches au sein des ménages. Peu de travaux se sont intéressés à cette question, surtout en ce qui concerne le milieu urbain africain². Premièrement, l'étude même du travail des enfants se heurte à plusieurs obstacles. Comme le soulignent Rodgers et Standing (1981), les déformations moralistes et ethnocentriques dont sont entachés un grand nombre de travaux abordant la délicate question du travail des enfants n'ont pas facilité les recherches se proposant de mieux connaître et comprendre les causes de ce phénomène. De plus, il ne faut pas sous-estimer les difficultés d'ordre conceptuel et méthodologique inhérentes à la nature même du travail des enfants (Marcoux, 1993; Morice, 1985).

En deuxième lieu, lorsque des recherches se sont intéressées au travail des enfants dans les villes africaines, elles l'ont fait dans une perspective partielle. Un grand nombre d'études ne distinguent pas, par exemple, la situation des garçons et des filles (Houel, 1992). Plusieurs autres ne s'intéressent qu'aux "enfants de la rue", ignorant ainsi la contribution des enfants aux travaux domestiques³. Enfin, certains travaux ne concernent que les enfants exerçant des activités très spécifiques, comme celui de Gbeassor (1985) sur les jeunes porteuses de tissus du Grand marché de Lomé.

Troisièmement, les recherches qui ont abordé la division du travail des enfants au sein des ménages l'ont fait presque uniquement sous l'angle de la division sexuelle des tâches (Schildkrout, 1980). La prise en compte de cette seule dimension, bien qu'essentielle, ne permet pas selon nous d'esquisser un portrait global du phénomène. Nous tenterons de montrer qu'elle néglige notamment la division des activités entre les enfants du chef de ménage et les autres enfants du ménage selon des modalités qui varient par sexe et selon le type de ménage.

Notre étude s'appuie sur les données d'une enquête réalisée au cours du dernier trimestre de l'année 1993 à Ouagadougou⁴. Cette enquête par sondage sur un échantillon représentatif de 1500 ménages avait pour objectif de mesurer les différences entre garçons et filles dans l'accès et la rétention à l'école dans la ville de Ouagadougou et d'analyser le rôle des facteurs familiaux dans la sous-scolarisation des filles⁵. Les données ainsi collectées portent sur: 1) les caractéristiques de près de 3000 enfants de 6 à 16 ans: sexe, âge, rang, ethnie, religion, etc.⁶; 2) leur trajectoire scolaire: fréquentation (âge au début, type d'école, etc.), redoublements, interruptions, abandons (nombre, âge, classe, motifs, etc.); 3) leurs activités économiques: avant leur entrée à l'école, pendant l'année scolaire et pendant les vacances, ainsi qu'après l'abandon de l'école; 4) les caractéristiques de leur environnement familial: structure et composition du ménage, caractéristiques démographiques et socio-économiques de tous les membres du ménage, enfants vivant à l'extérieur du ménage, caractéristiques de l'habitat et de l'équipement du ménage.

Les questions portant sur le travail des enfants ont saisi exclusivement l'activité principale effectuée sur une base régulière au cours des douze derniers mois. Ces activités comprenaient la production de biens et services dans la sphère

¹ Le Burkina Faso, anciennement Haute Volta (avant 1984), est un pays continental d'une superficie de 274000 km² situé en Afrique occidentale. Sa population était évaluée en 1991 à 9.3 million d'habitants (INSD, 1993). Les pays voisins du Burkina Faso sont la Côte d'Ivoire au Sud-Ouest, le Ghana et le Togo au Sud, le Bénin au Sud-Est, le Niger au Nord-Est et le Mali au Nord-Ouest. Le revenu annuel moyen par habitant est estimé à environ 310 \$US, ce qui le classe dans le groupe des pays les moins avancés.

² La thèse de Marcoux (1993) sur l'activité des enfants et les caractéristiques des ménages à Bamako constitue à cet égard une heureuse exception.

³ Mentionnons par exemple l'étude de Tao (1992) sur les jeunes de la rue à Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

⁴ La réalisation de cette enquête a bénéficié de l'appui financier du gouvernement du Burkina Faso, du Fonds des Nations Unies pour la Population et de la Coopération Française. L'analyse des données bénéficie du soutien du Centre de Recherche en Développement International du Canada.

⁵ Une première phase exploratoire réalisée en 1992 avait permis le recueil d'une vingtaine de "récits de vie" de filles et de garçons âgés de 7 à 14 ans. L'analyse qualitative de ces données a notamment mis en évidence l'importance du rôle des enfants dans l'organisation de la production pour la grande majorité des familles (Houel, 1992).

⁶ Le rapport de masculinité des enfants enquêtés est de 95.3%. Pour des besoins de comparaison, nous avons calculé le rapport de masculinité à 5-14 ans (faute de données par année d'âge) à partir des données de l'enquête démographique réalisée en 1991 au Burkina Faso. Pour la ville de Ouagadougou, ce rapport de masculinité est presque identique, soit 95.1%.

monétaire de l'économie ainsi que les activités domestiques¹. L'exploitation de ces données commençant à peine, notre communication s'appuie essentiellement sur des analyses descriptives. Plus précisément, nous examinons d'abord les différences dans la participation des garçons et des filles à l'activité en fonction de certaines caractéristiques des enfants (âge, statut scolaire, liens de parenté avec le chef de ménage) et de leur environnement familial (ménage monogame ou polygame). Nous prenons ensuite en considération certaines caractéristiques des tâches qu'ils effectuent (secteur d'occupation, situation dans l'occupation).

I. Caractéristiques des enfants et de leur environnement familial

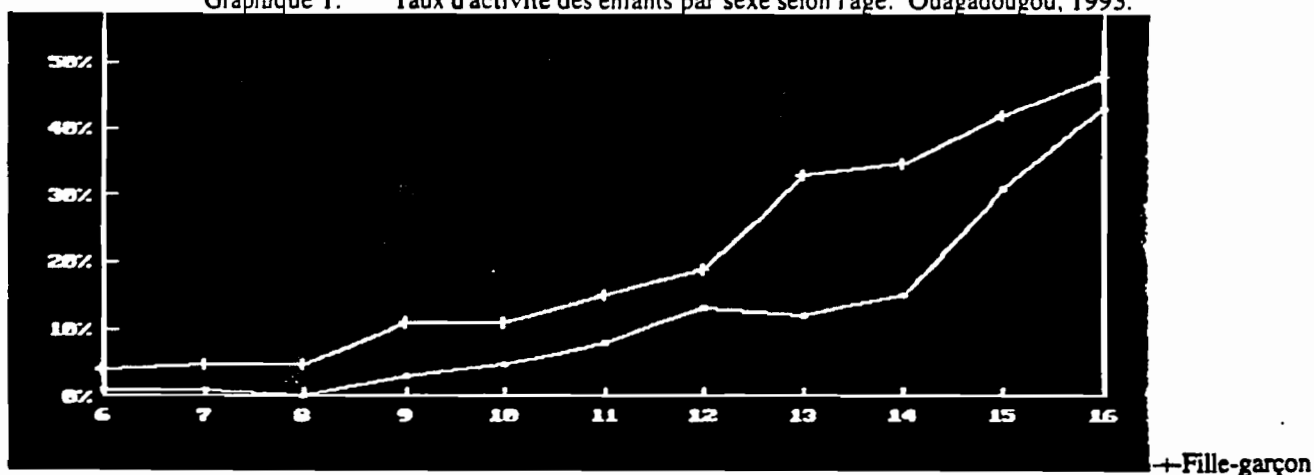
1.1. L'âge des enfants

Les résultats de l'enquête nous révèlent tout d'abord que la proportion de filles qui travaillent est deux fois plus grande que celle des garçons (19.3% contre 10.3%). On devine bien que la prise en compte, même partielle, des tâches domestiques dans la définition du travail est au coeur de cette participation différentielle à l'activité. Nous y reviendrons plus loin.

Comme il fallait s'y attendre, le taux d'activité croît selon l'âge tant pour les garçons que pour les filles. Quel que soit le sexe, les enfants qui travaillent sont en moyenne plus âgés (environ 13 à 14 ans) que ceux qui ne travaillent pas (environ 10 ans). L'examen du graphique 1 laisse toutefois apparaître une insertion précoce des filles dans l'activité économique. Avant neuf ans par exemple, moins de 1% des garçons travaillent alors qu'environ 4% des filles sont déjà actives.

A 9 ans, le taux d'activité dépasse 10% pour les filles, seuil qui ne sera atteint que vers 12 ans pour les garçons. Ce n'est qu'aux alentours de 15 ans que les courbes se rapprochent sans pour autant se croiser, ce qui reflète qu'à tous les âges la participation des filles au travail est supérieure à celles de leurs frères. La plus forte augmentation du taux d'activité survient chez les filles à l'âge de 12 ans alors qu'elle est plus tardive chez les garçons, se situant à 14 ans. Ces âges (12-14 ans) correspondent sensiblement à la fin du cycle primaire de l'enseignement de base et en même temps à un fort taux de décrochage scolaire. Les différences entre sexes pourraient s'expliquer par le décrochage plus précoce des filles à la suite d'un premier échec alors que du côté des garçons, deux ou même trois tentatives à l'examen de fin du cycle sont tolérées avant le décrochage².

Graphique 1: Taux d'activité des enfants par sexe selon l'âge. Ouagadougou, 1993.



1.2. Statut scolaire de l'enfant

Des travaux l'ont récemment montré, la scolarisation et le travail des enfants sont des phénomènes étroitement liés. Compte tenu de la charge de travail que nécessitent les activités scolaires, les enfants disposent de peu de temps pour participer aux activités de subsistance (Marcoux, 1993). Cette participation peut en retour être un facteur d'échec scolaire. Nous avons construit un indicateur de statut scolaire qui comprend trois modalités qui sont:

- l'enfant ne fréquente pas l'école, situation dans laquelle se retrouvent environ le quart (26.1%) des enfants de notre échantillon);
- l'enfant a fréquenté l'école mais n'est plus élève au moment de l'enquête, ce qui est le cas de 8.5% des enfants;
- l'enfant fréquente l'école au moment de l'enquête, modalité qui regroupe les deux tiers de nos effectifs (65.4%).

¹ A notamment échappé au champ de l'enquête, la participation aux tâches domestiques des enfants qui vont à l'école.

² Les analyses ultérieures des données de l'enquête nous permettront de vérifier cette hypothèse.

Lorsque nous considérons l'ensemble des enfants âgés de 6 à 16 ans qui ne vont pas à l'école, la proportion d'enfants au travail est de 30.6%. Cette proportion passe à 56.7% lorsque nous excluons les enfants de 6 à 7 ans qui n'ont pas encore dépassé l'âge de l'inscription scolaire, et qui sont donc toujours susceptibles d'être scolarisés. Dans le groupe des enfants qui ont abandonné l'école, près des deux tiers déclarent travailler. Il n'en reste pas moins qu'au total, plus de 10% des enfants de 8 à 16 ans ne participeraient à aucune activité, scolaire ou économique¹.

Il est intéressant de constater que la différence entre filles et garçons dans la participation au travail se manifeste essentiellement chez les enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école. Dans cette catégorie, les taux d'activité des enfants de 8 à 16 ans passent en effet de 38% pour les garçons à 64% pour les filles (Tableau 1). De plus, il importe de souligner que les effectifs des 8 à 16 ans dont les chances d'accès à l'école sont désormais faibles, sont majoritairement féminins (70% de fille contre 30% de garçons). Ce qui reflète bien sûr la discrimination faite aux filles en matière de scolarisation.

Les filles et les garçons scolarisés mais qui ne fréquentaient plus l'école au moment de l'enquête ont déclaré exercer une activité dans des proportions quasi-identiques (63.6 et 64.9% respectivement pour les garçons et les filles). De même, il n'y a pas de différence entre les sexes chez les enfants qui fréquentent l'école en ce qui concerne la participation au travail.

1.3. Type de ménage

L'état matrimonial du chef de ménage nous sert ici d'indicateur du type de ménage – monogame ou polygame – dans lesquels vivent les enfants². Plusieurs travaux voient dans la polygamie une des institutions clés de la société traditionnelle. On pourrait donc s'attendre à ce que les différences entre filles et garçons dans la participation au travail soient amplifiées dans les ménages polygames. Or c'est l'inverse qui se produit. En effet, que les ménages soient monogames ou polygames, la proportion de filles qui déclarent travailler reste la même (autour de 19%) alors que celle des garçons augmente sensiblement (de 8,6% pour les ménages monogames à 13,3% pour les ménages polygames), réduisant ainsi les écarts entre les sexes dans le taux d'activité.

Tableau 1 - Proportion d'enfants au travail par sexe, selon le statut scolaire de l'enfant, l'état matrimonial du chef de ménage et le lien de parenté au chef de ménage. Ouagadougou, 1993.

Statut scolaire de l'enfant	% au travail	
	Garçons	Filles
Jamais fréquenté l'école	15.3 (38.3)	39.4 (64.0)
A fréquenté mais ne fréquente plus	63.6	64.9
Fréquente actuellement l'école	2.0	3.0
<i>Type de ménage</i>		
Monogame	8.6	18.8
Polygame	13.3	19.4
<i>Lien de parenté au C.M.</i>		
Fils/Fille du C.M.	8.6	11.6
Autre parent du C.M.	16.6	36.8
Ensemble	10.3	19.4
n	1 327	1 392

Source: Enquête sur la scolarisation des filles à Ouagadougou, UERD, 1993.

NB: Les chiffres entre parenthèses concernent le sous-échantillon d'enfants âgés de 8 à 16 ans.

1.4. Lien de parenté avec le chef de ménage

Cet apparent paradoxe trouve son explication lorsque l'on prend en considération le lien de parenté qui unit les enfants au chef de ménage³. En effet, selon que l'enfant est en filiation directe ou non avec le chef de ménage, le taux de

¹ Ce qui peut être attribuable aux définitions du travail retenues dans l'enquête. C'est ce qui explique également que les enfants fréquentant l'école au moment de l'enquête soient en très faible proportion à avoir déclaré une occupation (2.3% seulement).

² Les enfants de notre échantillon proviennent de ménages où le chef est marié pour 90.3% (dont 60.0% de ménages monogames et 30.3% de ménages polygames). Les enfants issus de ménages où le chef est veuf(ve), divorcé(e) ou séparé(e) comptent pour 7.6% et ceux enregistrés dans des ménages de célibataires ne représentent qu'environ 2%. Nos analyses ne porteront donc que sur les ménages dont le chef est marié.

³ Nous avons retenu deux catégories de lien de parenté avec le chef de ménage: une première comprend les enfants du chef de ménage, et la

participation à l'activité passe du simple au double pour les garçons (de 8,6 à 16,6%) et du simple au triple pour les filles (de 11,6 à 36,8%)(Tableau 1). Il en résulte que les différences entre fille et garçon en ce qui concerne le travail s'accroissent considérablement lorsque les enfants n'ont pas de filiation directe avec le chef de ménage. A cela s'ajoute le fait que le poids de cette catégorie des "autres parents" est sensiblement plus important chez les filles que chez les garçons (31% par rapport à 20%).

Lorsque l'on tient compte simultanément des deux dernières variables, soit le lien de parenté des enfants au chef de ménage et le type de ménage, les résultats sont surprenants (Tableau 2).

Tableau 2 - Proportion d'enfants au travail par sexe et par lien de parenté au chef de ménage selon le type de ménage, Ouagadougou, 1993.

Lien de Parenté Type de ménage	Garçon		Fille	
	Autre Par.	Fils	Autre Par.	Fille
Monogame	17.4	6.9	40.8	8.5
Polygame	17.6	12.4	31.3	15.8
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0
n	206	988	363	897

Source: Enquête sur la scolarisation des filles à Ouagadougou, UERD, 1993.

On constate ainsi que c'est au sein des ménages monogames que les écarts dans la participation des enfants au travail sont les plus grands. Chez les garçons, les autres parents présentent un taux d'activité deux fois et demi plus élevé que les fils du chef de ménage (17.4% par rapport à 6.9%). Chez les filles la proportion des actives parmi les autres parents est cinq fois plus forte que parmi les filles du chef de ménage (40.8% par rapport à 8.5%). Dans les ménages polygames, on observe également que la participation au travail des enfants du chef de ménage est plus faible que celle des autres parents, mais les écarts, bien que toujours importants, sont beaucoup moindres: 12.4% par rapport à 17.6% chez les garçons; 15.8% par rapport à 31.3% chez les filles.

Les comportements des enfants du chef de ménage face au travail varient donc peu entre garçons et filles, ces dernières présentant des taux d'activité légèrement plus élevés dans les ménages polygames comme dans les ménages monogames. De plus, ces taux sont à peu près deux fois plus grands dans le premier type de ménage que dans le second. Par contre, la participation à l'activité des enfants qui ne sont pas en filiation directe avec le chef de ménage varie fortement selon le sexe. Alors qu'environ 17% des garçons déclarent travailler, indépendamment du type de ménage, la participation des filles à l'activité passe de 31% dans les ménages polygames à 41% dans les ménages monogames.

- On devine déjà que le travail domestique des jeunes filles qui ne sont pas les enfants du chef de ménage est au centre de la division du travail des enfants au sein des ménages. La prise en compte des occupations qu'exercent les enfants nous permettra, dans la seconde partie de cette communication, d'en approfondir l'analyse.

II. Activités menées par les enfants

II.1. Secteur d'occupation par sexe

L'examen des rapports de masculinité par grand secteur d'occupation (Tableau 3) nous révèle tout d'abord que l'artisanat et l'agriculture sont des secteurs fortement masculins (770 et 499 garçons pour 100 filles respectivement) alors que les services domestiques sont essentiellement féminins (9 garçons pour 100 filles), phénomène déjà bien documenté dans la littérature scientifique. Les filles sont également majoritaires dans le commerce, où elles représentent 60% des effectifs. Le rapport de masculinité y est de 62 garçons pour 100 filles.

On constate de plus que les garçons se concentrent dans l'artisanat et le commerce dans des proportions assez semblables (34 et 31 % respectivement) puis dans l'agriculture (22%) et finalement dans les services domestiques (13%). Ce dernier secteur d'occupation regroupe sept filles sur dix. Celles qui restent se retrouvent pour l'essentiel dans le commerce (25%). Ces résultats confirment pour les jeunes filles ce que de nombreux travaux ont déjà mis en évidence pour les femmes, à savoir une forte concentration dans quelques créneaux d'activité (services, commerce) comparativement à leurs confrères (Dagenais et Poirier, 1985).

deuxième, les autres et les non parents, que nous avons regroupé sous la rubrique "autres parents". Selon le lien de parenté avec le chef de ménage, on relève que les fils ou filles du chef constituent les trois quarts (74%) de l'échantillon des enfants enquêtés.

Tableau 3 - Répartition des enfants au travail par sexe et rapport de masculinité selon le secteur d'occupation. Ouagadougou, 1993.

Secteur d'occupation	%		Total	Rapport de masculinité
	Garçon	Fille		
Agriculture	22.0	2.2	8.8	499
Commerce	30.8	25.2	27.1	62
Artisanat	33.8	2.2	12.8	770
Serv. dom.	13.2	70.3	51.2	9
Ensemble	100.0	100.0	100.0	50
n	136	270	406	

Source: Enquête sur la scolarisation des filles à Ouagadougou, UERD, 1993.

La prise en compte de l'occupation des enfants dans les différents secteurs enrichit cette analyse. Ainsi, dans le commerce, les données de notre enquête laissent entrevoir une division très marquée des occupations selon le sexe des enfants. En effet, près de trois filles sur quatre (72%) travaillant dans ce secteur sont dans le petit commerce d'alimentation (vente de fruits, légumes, beignets, arachides, condiments, eau, dolo¹) comparativement à un garçon sur cinq (19%), essentiellement dans la boucherie. Les garçons se retrouvent majoritairement dans le petit commerce général et dans la vente du pétrole au détail (respectivement 50 et 21% de l'ensemble des garçons de ce groupe). Dans l'artisanat, les garçons travaillent surtout comme mécanicien et réparateur de petits engins. Ceux qui sont dans "l'artisanat de production" sont surtout menuisiers. Les filles travaillant dans les services domestiques sont quant à elles essentiellement "bonnes" (79%) et cuisinière et garde-bébé (17%)².

Centrons maintenant notre attention sur les différences entre filles et garçons quant aux rapports dans lesquels s'effectue le travail des enfants.

II.2. Situation dans l'occupation

Comme nous le révèle le tableau 4, les catégories d'indépendant et de salarié présentent un rapport de masculinité relativement équilibré (97 et 88 garçons respectivement pour 100 filles). En revanche, les catégories d'apprenti et d'aide familial s'opposent complètement à cet égard. En effet, la seconde est presque autant féminine (21 garçons pour 100 filles) que la première est masculine (630 garçons pour 100 filles).

Tableau 4 - Répartition des enfants ayant déclaré travailler, par sexe et rapport de masculinité selon la situation dans l'occupation. Ouagadougou, 1993.

Situation dans l'occupation	%		Total	Rapport de masculinité
	Garçon	Fille		
Indépendant	24.3	12.6	16.5	97
Salarié	11.0	6.3	7.9	88
Apprenti	32.4	2.6	12.6	630
Aide familial	32.4	78.5	63.1	21
Ensemble	100.0	100.0	100.0	50
n	136	270	406	

Source: Enquête sur la scolarisation des filles à Ouagadougou, UERD, 1993.

Quatre filles sur cinq travaillent comme aide familiale. Cette catégorie regroupe le tiers des garçons (32%) tout comme celle d'apprenti (32%). Le dernier tiers se partage entre les indépendants (24%) et les salariés (11%). Ces deux catégories regroupent respectivement 13 et 6% des filles.

¹ Boisson locale alcoolisée fabriquée uniquement par des femmes à partir de mil fermenté.

² Nous nous sommes étonnés de retrouver peu de garçons ayant déclaré travailler comme cireur ou comme gardien d'engins. Une des causes possibles de ce phénomène proviendrait du fait que ces activités sont plus particulièrement exercées par des "enfants de la rue" comme le révèle une étude récente (Tao, 1992). Compte tenu du plan de sondage de notre enquête basé sur les ménages, cette catégorie est sous-représentée dans notre échantillon. Mentionnons tout de même que nos résultats concordent avec les données du recensement de 1985 concernant l'activité des 10-14 ans.

La situation varie cependant beaucoup d'un secteur d'occupation à un autre. Ainsi, les enfants qui travaillent dans l'agriculture le font très majoritairement comme aide familial (90%) et cela, pour les deux sexes. Dans le commerce, les filles travaillent presque autant comme indépendante (47%) que comme aide familiale (53%). Par contre, moins de 20% des garçons travaillant dans ce secteur le font comme aide familial. C'est qu'ils sont majoritairement indépendants, mais aussi salariés et apprentis. Dans l'artisanat, la grande majorité des garçons travaillent comme apprentis (87%). Les filles qui sont dans les services domestiques sont quant à elles presque essentiellement des aides familiales (90%).

Notons enfin que nos analyses ne révèlent aucune différence importante selon l'âge, que ce soit entre les secteurs d'occupation ou entre les catégories de la situation dans l'occupation, et cela tant chez les garçons que chez les filles.

II.3. Type de ménage et secteur d'occupation de l'enfant

Les garçons qui habitent des ménages polygames travaillent deux fois plus dans le secteur agricole que ceux qui vivent dans des ménages monogames (33.3% par rapport à 16.2%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que la polygamie correspond historiquement à une forme d'organisation du travail en milieu rural et que les ménages polygames à Ouagadougou pratiquent davantage que les autres les activités agricoles. Les garçons de ces ménages se retrouvent également un peu plus souvent dans les services domestiques (16.7% par rapport à 10.3%). Au contraire, ceux qui résident dans des ménages monogames travaillent davantage dans l'artisanat (42.7% par rapport à 22.2%).

Les filles issues de ménages polygames travaillent quant à elles deux fois plus souvent dans le commerce que celles qui proviennent de ménages monogames (37% par rapport à 18.4%). Elles reproduisent ainsi le comportement de leurs mères qui sont également plus nombreuses à participer aux activités économiques non domestiques (INSD, 1989). Les filles habitant un ménage monogame se concentrent quant à elles davantage dans les services domestiques (79% par rapport à 59%).

Tableau 5 - Répartition des enfants au travail par sexe et par type de ménage selon le secteur d'occupation. Ouagadougou, 1993.

Secteur	Garçon		Fille	
	Type de ménage			
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame
Agriculture	16.2	33.3	0.7	2.5
Commerce	30.9	27.8	18.4	37.0
Artisanat	42.7	22.2	2.5	1.2
Serv. dom.	10.3	16.7	78.5	59.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0
n	68	54	158	81

Source: Enquête sur la scolarisation des filles à Ouagadougou, UERD, 1993.

II.4. Lien de parenté avec le Chef de ménage et secteur d'occupation de l'enfant

Les enfants qui ont d'autres rapports de parenté que la filiation directe sont plus fortement concentrés dans les services domestiques (20% par rapport à 10% pour les garçons et 82% par rapport à 54% pour les filles). Les fils du chef de ménage travaillent davantage dans l'agriculture (24% contre 17%) alors que les filles du chef de ménage sont davantage dans le commerce (38% par rapport à 16%).

Les différences observées précédemment dans la répartition des filles selon le secteur d'occupation et le type de ménage s'expliquent essentiellement par le profil particulier de celles qui n'ont pas de filiation directe avec le chef de ménage dans les ménages monogames. En effet, sur cinq filles qui travaillent comme "bonnes" dans les ménages monogames, quatre d'entre elles ne sont pas enfant du chef de ménage. Ceci reflète la pratique selon laquelle la femme, après son mariage, est accompagnée chez son mari par une petite soeur, une cousine ou une nièce pour l'aider dans ses occupations domestiques; ou encore la pratique "plus moderne" qui consiste à embaucher des jeunes filles non apparentées et qui sont rémunérées mensuellement.

Dans les ménages polygames, cette proportion est moitié moindre, les filles du chef de ménage assumant 60% des tâches domestiques effectuées par les enfants de sexe féminin. La taille du ménage, deux fois plus élevée dans les ménages polygames, permettrait davantage à ces ménages de recruter à l'intérieur du noyau familial les travailleuses nécessaires à la réalisation des tâches domestiques.

Tableau 6 - Répartition des enfants au travail par sexe et par lien de parenté au chef de ménage selon le secteur d'occupation, Ouagadougou, 1993.

Secteur	Garçon		Fille	
	Lien de Parenté		Lien de Parenté	
	Autre	Fils	Autre	Fille
Agriculture	17.4	24.4	0.0	5.4
Commerce	30.4	31.1	15.8	38.4
Artisanat	32.6	34.4	1.9	2.7
Serv. dom.	19.6	10.0	82.3	53.6
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0
n	46	90	158	112

Source: Enquête sur la scolarisation des filles à Ouagadougou, UERD, 1993.

Les données de l'enquête révèlent enfin que ces jeunes filles qui n'ont pas de filiation directe avec le chef de ménage n'ont en majorité (80%) jamais fréquenté l'école, et cela, qu'elles soient dans des ménages monogames ou polygames.

Conclusion

Bien qu'elles s'appuient sur des données qui sous-estiment probablement la participation des enfants aux activités économiques, les analyses précédentes ont permis de cerner des aspects importants de la division du travail des enfants au sein des ménages à Ouagadougou.

Nos analyses indiquent d'abord que les filles travaillent davantage que les garçons, et cela, à tous les âges. Elles sont plus nombreuses que les garçons à n'avoir jamais fréquenté l'école et c'est dans cette sous-population que les différences dans les taux d'activité selon le sexe sont les plus grandes. La participation au travail varie également selon le lien de parenté au chef de ménage, les enfants du chef travaillant moins que les autres parents. Ces différences sont surtout marquées pour les filles. Nos analyses semblent donc confirmer dans un premier temps des tendances observées dans des contextes différents (Boyden, 1992).

La prise en compte du type de ménage dans lequel vivent les enfants nous a permis d'affiner notre analyse. Nous constatons ainsi que contrairement à ce qui se passe avec le travail des garçons, le niveau global de participation des filles à l'activité ne varie pas avec le type de ménage. Cette stabilité dissimule en fait deux tendances opposées qui se contrebalancent. D'une part, les filles du chef de ménage travaillent dans une moindre mesure lorsqu'elles résident dans un ménage monogame plutôt que polygame. A cet égard, leur comportement diffère peu de celui des fils du chef de ménage. D'autre part, celles qui ne sont pas des enfants du chef de ménage participent dans une bien plus grande proportion à l'activité. A cela s'ajoute le fait qu'on compte dans les ménages monogames une plus forte proportion de filles qui ne sont pas enfants du chef de ménage que dans les ménages polygames. Ce qui n'est pas le cas pour les garçons. On voit donc s'esquisser les grands traits d'une division du travail des enfants au sein des ménages qui s'articule autour des rapports de sexe et des rapports de parenté, et qui varie selon le type de ménage.

La prise en compte des activités permet d'approfondir l'analyse de cette division du travail. On constate d'abord que le travail des enfants reproduit d'une certaine manière la division sexuelle du travail des adultes. En effet, lorsqu'elles travaillent, les filles se retrouvent massivement dans les services domestiques et, dans une moindre mesure, le commerce, secteurs où elles sont majoritaires. Les garçons qui exercent une activité sont quant à eux mieux répartis entre les différents secteurs d'occupation. De plus, même à l'intérieur des secteurs d'occupation, la division sexuelle des activités est notable. Ainsi, les filles et les garçons qui travaillent dans le commerce n'effectuent pas les mêmes activités. Les filles exercent également davantage leurs activités dans le cadre de rapports d'aide familiales alors que les garçons apprennent un métier, comme l'atteste la plus forte proportion d'apprentis parmi eux, travaillent à leur compte (indépendant) ou pour une tierce personne (salarié).

Les tâches domestiques occupent une plus grande part du travail des filles dans les ménages monogames. En revanche, elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à travailler dans le commerce lorsqu'elles habitent un ménage polygame. La division du travail des filles selon le lien de parenté est également moins poussée dans les ménages polygames. En effet, la répartition des tâches domestiques est plus équilibrée entre les enfants de sexe féminin, qu'elles soient filles ou non du chef de ménage. Cela est à l'image de la plus grande participation des femmes aux activités économiques non domestiques dans les ménages polygames. Dans les ménages monogames, les tâches domestiques

réalisées par les enfants incombent presque exclusivement à des filles qui n'ont pas de filiation directe avec le chef de ménage. Le recrutement de ces "petites bonnes" se fait surtout à l'intérieur du réseau de parenté: elles sont en effet peu nombreuses à n'avoir aucun lien de parenté avec le chef de ménage.

La grande majorité de ces nièces, cousines, belles-soeurs, etc. ne sera jamais scolarisées. La division sexuelle du travail au sein des ménages se double donc d'une division des activités scolaires et domestiques entre filles : le travail des unes permet la scolarisation des autres... et surtout de leurs frères !

BIBLIOGRAPHIE

- BOYDEN Jocelyn (1992): *Les enfants au travail à Lima, Pérou, Protéger les enfants au travail*, New York, UNICEF, 41-68.
- DAGENAIS Huguette et Jean POIRIER (1985): "L'envers du mythe: la situation des femmes en Guadeloupe", *Nouvelles questions féministes*, 9-10: 53-83.
- GBEASSOR Massan (1985): "Les jeunes porteuses du grand marché de Lomé", *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, XXI, 2-3: 339-341.
- HOUËL Fatou (1992): *Côté filles, côté garçons: Analyse du travail des enfants (7-14 ans) dans le secteur informel de Ouagadougou*, mémoire de DEA, Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- INSD (1989): *Recensement Général de la population du Burkina Faso 1985; analyse des résultats définitifs*.
- MARCOUX Richard (1993): *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- MORICE Alain (1981): "The exploitation of children in the informal sector: Proposals for research", *Child work, policy and underdevelopment*, Genève, Ed. G. Rodgers et G. Standing, ILO: 131-158.
- RODGERS G. et G. STANDING (1981): "Le rôle économique des enfants dans les pays à faible revenu", *Revue Internationale du Travail*, Vol. 120, 1: 35-55.
- SCHILDKROUT Enid (1980): "Le travail des enfants: une nouvelle approche", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, XXXII, 3: 513-524.
- TAO Boureima (1992): *Les enfants et jeunes des rues: la face visible d'un iceberg, résultats d'une enquête effectuée en 1990 à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso*, Gouvernement du Burkina Faso, Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale, Direction de la Réinsertion Sociale/UNICEF, Ouagadougou, 132 pages.

Bodo RAVOLOLOMANGA
anthropologue
et **Bernard SCHLEMMER**
sociologue ORSTOM

DE L'ENFANT RICHESSE A L'ENFANT FARDEAU

L'enfant au travail à Madagascar et sa place dans l'imaginaire social

Une situation économique catastrophique

La crise économique, qui a marqué l'ensemble du monde, mais surtout les pays les plus faibles, a été particulièrement violente, à Madagascar. Rappelons que la production alimentaire, jusqu'en 1971, suffisait aux besoins de la consommation locale. On exportait même du riz de luxe : aujourd'hui, Madagascar est compté au nombre des "pays les moins avancés" et ne parvient pas à payer toutes les importations vivrières dont il a besoin ! L'ensemble du pays s'est considérablement appauvri ; en deux décennies, entre 1972 et 1992, et à l'échelon national, si l'on rapporte l'évolution du PIB à l'accroissement démographique, les Malgaches ont, en moyenne, perdu plus de 50 % de leurs revenus ; dans le même temps, on estime que la population la plus pauvre -représentant environ 40 % de la population totale- a vu sa part de ce revenu national diminuer elle aussi de moitié, ce qui signifie qu'il ne lui en échoit plus aujourd'hui que 10 % -contre 20 % alors : elle est désormais toute entière en dessous du seuil de pauvreté.

Autre indicateur de cette dégradation : certaines maladies endémiques, liées aux situations de grande pauvreté, ont fait leur réapparition. Pendant ce temps, "les politiques d'ajustement structurel (...) sont [sans doute] la cause principale des compressions budgétaires opérées dans le domaine social. Les dépenses sociales réelles par habitants ont ainsi été réduites d'environ la moitié à Madagascar (avec une diminution de 44 % entre 1980 et 1984)" (Chasteland, Véron et Barbiéri, 1993: 131). On pourrait ainsi multiplier les indices : signalons seulement, lié à notre propos, que "la situation du secteur éducatif est caractérisée par un recul généralisé de l'enseignement, en termes qualitatifs et quantitatifs. L'enfant, garçon ou fille, devient aujourd'hui soutien de famille. Son travail, en ville comme dans les campagnes, est nécessaire, voire indispensable à l'équilibre matériel de la famille. Dans les stratégies de survie, indispensables en cette période de paupérisation croissante, l'école passe au second plan dans l'ordre de priorités du jeune malgache qui doit, avant tout, participer au budget familial" (UNICEF, 1993: 6).

La déliquescence de l'Etat -avec les processus de corruption et de "déréglementation" qu'elle entraîne-, d'une part, la paupérisation croissante du reste de la population, d'autre part, ont pour effet conjugué le développement d'activités économiques qui échappent de plus en plus au contrôle de l'Etat. On voit proliférer les diverses formes de travail noir, du petit commerce, des activités plus ou moins clandestines et illicites, etc. : autant de "formes de "sauve-qui-peut" social adoptées ou imposée à de plus en plus de jeunes enfants, garçons ou filles" (UNICEF, 1993: 187). La population pauvre en subit les conséquences, mais la population la plus pauvre -chômeurs, ruraux ruinés, déracinés venus en ville- y trouve sa seule réponse possible.

Le travail des enfants : une nécessité vitale

L'ampleur et la rapidité de cette dégradation des conditions de vie de la masse de la population entraîne bien entendu une aggravation parallèle des conditions de travail. Pour parvenir à simplement survivre, nombreuses sont les familles qui n'ont plus d'autres choix que de faire en sorte que leurs enfants contribuent au revenu familial ou, sinon, qu'ils subviennent par eux-mêmes à leur propre subsistance.

Aussi n'est-il pas étonnant que ce qui ait frappé nombre d'observateurs de passage, ce soit la situation extrême de certains de ces enfants, gamins faisant la mendicité, à partir de trois-quatre ans, nuée de gosses se disputant le privilège de porter votre cabas ou de garder votre voiture, enfants hauts comme trois pommes et portant sur la tête des piles de briques, ou cassant des cailloux à longueur de journées sur des chantiers de construction, sans parler du spectacle difficile à soutenir de ces enfants qui fouillent poubelles et détritiques et se nourrissent ainsi, sur place, de déchets innombrables, que leur disputent parfois des adultes.

Pourtant, lorsque l'on veut analyser plus profondément la question, on s'aperçoit que ce qui devrait frapper, au contraire, c'est le fait que, malgré l'ampleur véritablement catastrophique de la situation économique, et la rapidité avec laquelle celle-ci s'est dégradée, le travail des enfants ne soit pas pire encore, c'est-à-dire non plus -comme ça reste le cas- plus ou moins spontané, mais organisé par des adultes profitant d'un réel besoin de numéraires pour développer une exploitation économique rationnelle et maximisée de cette force de travail. Cette analyse risque de heurter : à juste titre choqués par la situation dramatique dans laquelle vivent ces enfants, qui sont en tout état de causes obligés de travailler au lieu d'être scolarisés et de soutenir leur familles au lieu d'être soutenues par elles, notre devoir d'observateurs est bien entendu de dénoncer ce scandale de la conscience, et l'on est facilement tenté de dénoncer, ici comme ailleurs, les mécanismes dont on connaît (Meillassoux, in Chasteland, Véron et Barbiéri, 1993: 69-70) le rôle explicatif central. Il convient donc de s'expliquer.

- Le type de travail auquel s'adonne le plus souvent les enfants est le placement dans des familles, comme aide domestique, nous y reviendrons. Mais ce que nous voulons souligner pour l'instant, c'est qu'il n'existait pas encore, au moment où nous avons fait notre enquête, de réseau organisé de recrutement qui se donnerait pour activité économique de jouer de ce "marché" pour réaliser ses propres bénéfices. Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas des gens qui profitent de la situation, qui profitent du rapport de forces en leur faveur pour abuser de la situation. C'est ainsi que l'une des responsables de "Sentinelles", une ONG qui se donne pour but la réinsertion des enfants incarcérés, explique que les prisons sont surpeuplées de "petites bonnes", dénoncées pour vols, mais dont la plupart n'auraient pas pu survivre sans "voler" de la nourriture à leurs patrons. Et il existe des gens qui, ayant plusieurs fois servi d'intermédiaires entre parents et employeurs, deviennent connus et peuvent alors demander un pourcentage sur la transaction. Mais en aucune façon ils n'en font un métier, et ne contribuent ainsi à maintenir et durcir le système, comme c'est le cas dans certains pays à situation économique comparable.

- De la même façon, on trouve de nombreux enfants qui gagnent leur vie comme mendiants, mais pas -à notre connaissance- de racket des mendiants ; et si des parents -selon la même responsable de "Sentinelle"- refusent que leur enfants handicapés soient appareillés gratuitement parce que, mendiants handicapés, ils rapportent plus, on n'a toujours pas vu de cas de mutilations volontaires ; on trouve des enfants employés comme aides, en général par leurs parents qui ne pourraient pas s'en sortir autrement, mais ils sont payés à un tarif "normal", *celui que toucherait un adulte effectuant la même tâche* (par contre, ils effectuent éternellement le même travail élémentaire, il n'y a nul apprentissage, et si leur situation est enviable -ils ont un travail et un revenu est assuré- leur avenir reste toujours aussi incertain ; le nouveau responsable du BIT à Madagascar, à juste titre nous semble-t-il, posait devant nous le problème en ces termes : il ne s'agit pas d'éradiquer le travail des enfants, mais de faire en sorte qu'il soit compatible avec leur âge, physique et mental, et qu'il soit formateur.

- Enfin, dernier exemple, on trouve des mineures prostituées, mais pas, à proprement parler, de prostitution enfantine (à moins d'appeler ainsi une gamine qui -comme nous l'a rapporté ce volontaire de Médecins Sans Frontière- accepte, sans se faire payer, de coucher, pour pouvoir dormir sans payer ; car, nous le verrons, les enfants les plus défavorisés payent pour pouvoir dormir). Une seule ONG, ASA, nous a parlé de proxénètes, et rien en tout cas pas ne permet de supposer qu'il existe un grand proxénétisme organisé, ou un quelconque réseau de prostitution de mineur(e)s destinés au tourisme sexuel.

Comment expliquer ce paradoxe, et cette situation, qui reste -relativement- privilégiée, peut-elle durer ?

L'enfant richesse

Il n'est pas exagéré de dire que le culte des ancêtres occupe, dans la vie du Malgache, dans ses préoccupations, dans la détermination de ses choix, une place tout à fait dominante, dont on trouve peu d'exemple dans d'autres sociétés. Autant dire que, pour lui, assurer sa descendance est une affaire primordiale. Non pas tant pour avoir quelqu'un sur qui compter quand viendront ses vieux jours (encore que cela compte beaucoup), mais surtout pour avoir quelqu'un qui se chargera d'accomplir correctement son rituel funéraire, ce rite de passage qui permet au défunt d'accéder à l'ancestralité. De ses enfants dépend ainsi sa survie, au sens de : sa vie après la mort, la qualité de sa vie d'ancêtre.

Qu'il s'agisse d'un homme aussi bien que d'une femme, ce qu'il appréhende le plus, c'est de rester stérile, de pas avoir d'héritiers. La littérature orale utilise fréquemment les notions de fécondité et de stérilité, dans un système d'opposition binaire tout à fait parlant. Liée à la bénédiction, la fécondité est considérée comme l'un des biens que les divinités et les ancêtres réservent à ceux qui ont su attirer leur bienveillance. La fécondité incarne le bonheur, la vie. Par contre, la stérilité, considérée comme la pire des malédictions, se traduit par un sentiment d'inquiétude, de frayeur¹. Elle est à l'image de la mort. Il n'y a donc rien d'étonnant à constater que, lors d'un mariage, la famille souhaite aux futurs époux d'avoir "sept garçons et sept filles" (le chiffre sept, bien que considéré parfois comme dangereux, indique ici la plénitude). Mais les choses ne sont plus perçues de la même façon, actuellement. Au contraire, adresser ce vœu à un foyer serait aujourd'hui mal venu : cela risquerait d'être pris comme une flèche ironique, voire comme une malédiction. C'est que la terrible dégradation de la situation économique a eu des répercussions sur cet idéal de fécondité, pourtant bien ancré dans la culture malgache et qui a sans doute permis d'amortir les répercussions que la crise aurait pu avoir.

Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, le souci des foyers est désormais d'avoir le moins d'enfants possible, de pouvoir les soigner en cas de maladie, de les nourrir et de leur trouver un travail quand ils arrivent à l'âge adulte, si c'est possible. Mais un grand nombre de familles ne peuvent même plus vêtir ni même nourrir leurs enfants. Si certains foyers ne peuvent plus compter sur l'aide de leur parentèle pour l'adoption ou pour la prise en charge de l'un ou de quelques uns de leurs enfants, comme cela se faisait, leur recours est désormais de placer leurs rejetons chez des amis ou

¹ Pour plus d'explication sur la comparaison fécondité / stérilité et sur la place de l'enfant dans la société malgache, cf. Bodo Ravalolomanga, 1992

des gens de leur connaissance, pour y travailler. "Les enfants sont une richesse", affirme un dicton malgache : de cadeaux du ciel, voici qu'ils deviennent des fardeaux, et des fardeaux parfois trop lourds à porter.

Des témoignages

"Moi Théo, j'ai quatorze ans. Je suis le deuxième des six enfants de mes parents, l'aîné des garçons. Mon père est mort il y a trois ans. Ma mère vend des patates douces et des cacahuètes au bord de la rue, à Fianarantsoa. Ma grande sœur est partie travailler comme domestique à Antananarivo ; ma mère ne pouvait plus s'occuper de moi et de mes cadets, elle m'a envoyé chez ma grand-mère dans cette petite ville pour pouvoir aller à l'école, continuer à étudier. J'ai quitté l'école en T4 (classe de 8e). Ma grand-mère, elle, ne peut plus s'occuper des frais de mes scolarités (livres, cahiers, stylos) : elle est âgée. Elle ne peut plus acheter des vêtements et de la nourriture pour elle et pour moi. C'est pour quoi elle a demandé au père et à la mère de Mamy (un enfant de un an) de m'employer. Et depuis six mois, je travaille !"

C'est ainsi que Théo est devenu domestique chez un couple dans cette petite ville¹, en 1991. Seulement, le père et la mère de Mamy n'ont pas, eux non plus, un revenu suffisant. La mère de Mamy est couturière, mais elle n'a pas assez de clientèle. Elle confectionne à peine dix robes dans le mois, à raison de 2 000 FMG² la robe, et son mari est propriétaire d'une vieille camionnette que son père lui a donnée et qui n'est plus en état de marche. Le peu d'argent qu'il gagne sert à acheter des pièces détachées neuves ou d'occasion pour réparer et pouvoir vendre la camionnette, dans l'espoir d'avoir un fonds pour ouvrir une petite boutique de commerce. Pour faire vivre sa famille, le père de Mamy fait de la menuiserie (qu'il a apprise lorsqu'il était étudiant au lycée technique de Fianarantsoa). Et même dans sa spécialité, peu de gens dans sa ville lui passent commande. A peine arrive-t-il à vendre deux chaises, deux tabourets et une table par mois. Mais, comme la grand-mère de Théo, une femme de soixante-dix ans, est venue les supplier de prendre son petit-fils pour travailler, moyennant la nourriture, le logement, le vêtement ou, ce qui est le mieux, un salaire, les parents de Mamy -qui ont déjà du mal à survivre- ont accepté, par compassion.

Théo s'occupe de menus travaux dans la maison, garde le petit Mamy quand la mère de ce dernier coud ou prépare le repas. Et, quand l'occasion se présente, il aide le père de Mamy à raboter les planches pour la confection des meubles. C'est là qu'il travaille le mieux. Mais son rêve, c'est de devenir chauffeur. Chaque fois que le père de Mamy répare la camionnette, il fait tout pour qu'on fasse appel à lui. Il voudrait surtout apprendre la mécanique automobile. Dans tout Madagascar, un chauffeur doit savoir réparer sa voiture ou son camion, car les garages n'existent pas partout. Et comme Théo aime bien les voitures, pour faire plaisir à sa maison d'accueil, il s'est proposé, dit-il, de dormir dans la camionnette, la nuit, avec Ravônne, un jeune garçon de quinze ans, lui aussi domestique chez les grands-parents de Mamy. Les deux jeunes garçons assurent ainsi le gardiennage de la camionnette la nuit, aussi bien l'hiver que l'été, contre les cambrioleurs.

Quant à Ravônne, il est le deuxième garçon d'une famille de cinq enfants. Son aîné, seize ans, travaille comme manoeuvre chez un commerçant de la ville. Ne pouvant plus nourrir leurs jeunes enfants, ses parents ont poussé Ravônne à chercher du travail. En haillons et mal vêtu, il n'a pas osé aborder les gens pour demander du travail. Et comme ses jeunes frères et sœurs ont à peine de quoi manger, au lieu de faire la mendicité, Ravônne a préféré fouiller les poubelles. En 1989, il traînait auprès des poubelles depuis plusieurs jours lorsque la grand-mère³ de Mamy vint le chercher pour lui donner à manger, pendant une semaine et, par la suite, lui proposer de travailler. Depuis lors, Ravônne est devenu domestique.

Aussi bien Théo que Ravônne gagnent 5 000 FMG par mois. Leurs employeurs leur achètent des vêtements deux fois par an et leur donnent les vieux habits de la maison. Ils sont nourris chez leurs employeurs. Quant à leur paye, ils donnent presque la totalité à leur famille, Ravônne à ses parents et Théo à sa grand-mère, qui se charge de transmettre l'argent à sa fille demeurée à Fianarantsoa.

Si le cas de Ravônne, l'enfant qui fouille dans les poubelles pour trouver la nourriture reste encore exceptionnel dans les petites villes des provinces malgaches, le cas de Théo est fréquent⁴. Fait récent, il y a au village des enfants qui quêtent leur nourriture en faisant du porte à porte, alors qu'une telle situation a toujours paru inacceptable, impensable, dans cette société à vocation agricole, et surtout dans cette région qui est considérée comme le grenier à riz de la région betsileo. Mais quand les parents n'ont pas de riz, ni de maïs ou de manioc à donner à leurs jeunes enfants, ils supplient aujourd'hui leurs voisins, ou les gens de leur connaissance qui ont un peu plus de moyens, de prendre chez eux un des

¹ Notre enquête a été effectuée, en grande partie, entre 1992 et 1993 dans le *fiivondronana* (district) d'Ambohimahaso, une petite ville de 9000 habitants, sur la route Nationale 7, à une cinquantaine de kilomètres de Fianarantsoa et à 450 KM d'Antananarivo.

² 1 FF vaut 350 FMG en janvier 1994.

³ La grand-mère de Mamy, une femme de 54 ans avec son mari, un fonctionnaire moyen, quatre ans avant la retraite, en plus de Ravônne ont déjà accueilli chez eux deux enfants placés respectivement par leurs parents pour travailler. En plus de ces enfants placés pour le travail, ils ont encore trois de leurs propres enfants à charge.

⁴ Au moins un foyer sur trois, dans cette petite ville, accueille un ou deux enfants placés pour travailler.

leurs, la plupart du temps l'aîné(e), garçon ou fille. C'est ainsi qu'à partir de douze ans, les enfants sont placés dans divers foyers de la petite ville, chez les commerçants, les fonctionnaires.

Des parents nous ont signalé que, s'ils avaient à choisir, ils mettraient leurs enfants chez les enseignants (instituteurs des écoles primaires, professeurs des collèges ou des lycées), alors qu'un grand nombre de ces enseignants ont aussi du mal à joindre les deux bouts quand ils ont trois ou quatre enfants à charge, ce qui est habituel. Mais, en plaçant leurs enfants chez les enseignants, les parents espèrent que leurs rejetons bénéficieront d'une bonne éducation et recevront une instruction, tout en assurant les travaux domestiques. Le contact avec les enseignants est pour eux porteur d'une bonne éducation et de promotion pour leurs enfants. Le responsable de l'ONG "ATD-quart monde" insiste également sur la très forte demande pour que les enfants aillent à l'école, jusqu'à l'adolescence incluse. L'enseignement est relativement très développé à Madagascar, comparé à celui de pays à revenus comparables ou même supérieur ; la plupart des parents ont été scolarisés et vivent comme une déchéance l'analphabétisme de leurs progéniture. Certes, ils ne peuvent scolariser celle-ci que si la gratuité leur est assurée, mais il ne faudrait pas sous-estimer que le seul fait de laisser aller un enfant à l'école constitue déjà un sacrifice, compte tenu du manque à gagner que représente la perte de l'appoint supplémentaire -si minime soit-il- fourni par son travail.

Un changement s'est fait sentir également depuis quelques années sur le rapport employeur et enfant placé. Les maisons d'accueil n'appellent pas les enfants placés *mpiasa*, "travailleur" mais *mpanampy*, "aide". De leur côté, les enfants placés n'appellent pas "Madame" ou "Monsieur" leurs "employeurs" comme ils le feraient avec des patrons avec qui ils devraient prendre une distance respectueuse. En termes d'adresse et de référence, ils emploient toujours la tekonymie : Père ou mère de... et parfois ils les appellent "Père" ou "Mère", quand leurs "employeurs" ont des enfants qui ont à peu près le même âge qu'eux. Il y semble avoir ainsi, entre la maison d'accueil et l'enfant placé au travail, de la compréhension et de l'affectivité. Peut-on imaginer, dans cette évolution, une volonté d'atténuer la différence de statut entre employé et employeur, et ce changement a-t-il été forgé pour répondre à la nécessité de l'entraide, dans cette société en difficulté mais qui veut toujours maintenir la cohésion ?

Les différentes sortes de travail des enfants

La plus fréquente, on l'a dit, c'est le placement chez des particuliers, où ils accomplissent divers travaux domestiques. Selon les familles, leur condition est plus ou moins avantageuse ou dramatique mais, à tout le moins, s'ils sont logés et nourris généralement aussi bien -ou aussi mal- qu'ils pouvaient l'être chez eux, ils ont à fournir nettement plus de travail. En général, les parents reçoivent une somme d'argent au moment où l'enfant quitte le foyer, après quoi ni celui-ci, ni son patron, n'ont plus d'obligation envers eux. Le salaire moyen des enfants tourne autour de 5 000 à 7 000 FMG par mois, à la campagne, et jusqu'au double de cette somme dans la capitale (où le coût de la vie est sensiblement plus élevé), mais il arrive même qu'aucun salaire ne soit versé.

On l'a dit, il n'existe pas de réseaux de placement ; en général, il s'agit d'échange entre familles qui se connaissent et, comme on l'a vu dans le cas de Théo, la famille qui prend l'enfant en charge n'est pas nécessairement heureuse de profiter d'une main d'oeuvre bon marché : ce peut être réellement un service qu'elle accepte de rendre, et qui lui coûte parfois plus qu'il ne lui rapporte. Notamment, les orphelins -garçons ou filles, car les deux peuvent travailler comme "bonnes", même si le cas est plus fréquent pour les filles- sont dans bien des cas ainsi pris en charge par la famille élargie. Parfois, à Antananarivo du moins, la capitale, ce sont les filles elles-mêmes qui cherchent à se placer, sur les recommandations d'une de leurs amies qui travaille déjà comme bonne.

Parfois aussi, on trouve des employeurs, de niveau de revenus plus aisé, qui vont à la recherche d'enfants en situation d'être placés, et dans ce cas, bien entendu, ils y trouvent leur intérêt. Mais dans la plupart des cas, l'exploitation est limitée du fait que les familles se connaissent ou que, si elles ont eut recours à une famille "intermédiaire", celle-ci sert en quelque sorte de garantie morale. Encore une fois, il n'existe pas de "filière" de placement, tous les responsables que nous avons interrogés sont d'accord sur ce point. Par contre, le salaire n'est pas toujours versé, le travail est parfois trop dur pour des enfants de cet âge, et la fillette est souvent renvoyée sans autre préavis dès qu'elle atteint un âge où ses employeurs craignent qu'elle ne deviennent enceinte. Mais il nous paraît important de souligner ceci : il existe des "bonnes" adultes, et leur condition de vie, et de rémunération, sont les mêmes, comme le soulignait à juste titre la responsable du PAM pour Madagascar (Programme d'Alimentation Mondiale, ONU).

Les enfants qui restent dans leur petite ville et qui ne trouvent pas de travail domestique font, pour la plupart, le colportage de nourriture (beignets, gâteaux ou autres plats cuisinés, yoghourt). Tôt le matin, ils sillonnent les rues, ayant sur la tête un plateau surchargé de gâteaux ou ayant dans les bras leur glacière remplie de pots de yoghourt. Comme ces enfants n'ont généralement pas assez d'argent pour l'achat de la farine, de l'huile, de la viande, du lait et du sucre, ils doivent donc trouver des fournisseurs qui leur donnent les marchandises prêtes pour la consommation, tous les jours. Par pièce de beignet vendu, le patron leur donne le soir 5 FMG et, par pot de yoghourt, 10 FMG (le 1/10 du prix de vente de la marchandise). Ainsi, celui qui arrive à vendre cinquante gâteaux et cinquante pots de yoghourt perçoit en fin de journée 750 FMG, soit l'équivalent du prix d'un kilo de riz pendant la période de récolte, ou de 750 grammes de riz pendant la période de soudure : une quantité qui ne représente même pas la ration journalière d'un foyer composé de trois personnes, alors que le riz, chez les Malgaches, est la nourriture principale, la nourriture sacrée. En outre, pouvoir vendre cinquante

gâteaux et cinquante pots de yoghourt dans la journée peut être considéré comme un exploit, car il y a au moins une vingtaine d'enfants qui font ce travail dans cette petite ville. Des enfants qui n'ont pas de fournisseurs de marchandises vendent des fruits, des légumes et des plats cuisinés de qualité assez médiocre sur les étals des trottoirs et, le soir, ils ramènent chez eux une très maigre somme et parfois même, leurs marchandises avariées, avec lesquelles ils se nourrissent.

En dehors du colportage de nourriture, certains enfants font aussi le colportage de *fandrehitra* (litt.: qui sert à allumer) "tronces de pin (bois mort ou bois sur pied) débités en petits morceaux" dont les gens se servent pour activer l'allumage du charbon de bois ou du bois de chauffage afin d'économiser le pétrole, et que les enfants vendent auprès des ménagères en faisant le porte à porte. Certains d'entre ces enfants nous ont signalé pouvoir vendre vingt petits paquets par jour, à raison de 50 FMG le paquet. A la fin de la journée, ils ramènent donc chez leurs parents 1 000 FMG, l'équivalent du prix de 1 kilo 250 de riz. Ce genre de travail pose des problèmes car, en raclant le tronc de bois de pin sur pied, ces enfants -et leurs familles- sont considérés comme des destructeurs de la forêt : face aux nouvelles lois de protection de l'environnement, ils risquent d'être pénalisés.

Des jeunes garçons, entre douze et quatorze ans, tirent également les charrettes (*baramba*) pour le transport des sacs de marchandises (riz, sucre, farine), à travers la ville, avec un chargement pouvant aller jusqu'à 300 kg. Par équipes de quatre, ils se partagent à la fin de la journée 2 000 FMG les jours ordinaires de la semaine, et 4 000 à 5 000 FMG le jour du marché. Puisque les taxis n'existent pas dans les petites villes, ce sont ces enfants qui assurent ce travail harassant et parfois dangereux. Pour s'attirer le plus de clientèle possible, et surtout pour la compétitivité entre eux, en tant que propriétaires ou locataires des charrettes, ils font montre de temps en temps d'excès de zèle et d'effort. Du fait de leur âge, ces enfants ne contrôlent pas toujours la conduite de leurs charrettes, ce qui entraîne parfois des accidents. En cas de conflit, il faut l'intervention des adultes pour régler les problèmes et remettre de l'ordre.

Les enfants des paysans éleveurs-agriculteurs

Quant aux paysans éleveurs-agriculteurs habitant certains hameaux isolés, qui se voient parfois piller leur bétail et leurs récoltes par des voleurs armés menaçant leur vie, nombreux sont ceux qui préfèrent aller vers la ville. Dans leur exode en milieu urbain, si les adultes ne trouvent pas de travail pour nourrir suffisamment leur famille, ce sont les enfants qui les remplacent en faisant le gardiennage des voitures dans les rues ou dans les parkings, dans la journée. Ceux qui restent au village et qui veulent exploiter leurs champs ne peuvent pas toujours payer des salariés ni des journaliers pour les aider dans les divers travaux agricoles. A défaut de la solidarité des membres adultes de la famille élargie¹, -solidarité toujours proclamée, mais qui tend à devenir de plus en plus rare-, leur recours est d'utiliser la main-d'oeuvre de leurs enfants. Ceux-ci se trouvent ainsi obligés de manquer l'école pendant la période des travaux des champs, ou même d'abandonner leurs études pour assister constamment leurs parents.

Quant aux familles qui n'ont ni moyens financiers ni moyens humains, elles mettent leurs terres en location pendant trois ou cinq ans, pour une somme payée en une seule fois, lors de la signature du bail. A force de demander un acompte pour le prochain bail, les paysans propriétaires s'endettent et finissent par céder à leur locataire leurs champs ou leurs rizières. Dépouillés ainsi de leur richesse, ils se résignent à faire partir en ville les aîné(es) de leurs enfants, dès que l'âge le leur permet -vers douze ans environ-, pour qu'ils y travaillent et leur donnent leur gain, en partie ou en totalité, afin de les aider à survivre et à faire vivre leurs cadets.

La grande ville en effet reste, malgré la crise, un lieu où règne un large éventail de revenus, où semble s'offrir une gamme plus étendue de possibilités et d'opportunités de gagner sa vie, sinon de "faire fortune" ; elle l'a d'ailleurs prouvé, en son temps, et ceci -avec la peur croissante et justifiée des bandes de pillards qui parcourent la campagne pour voler les boeufs ou les récoltes et qui n'hésitent pas à tuer les villageois- explique qu'elle soit demeurée un pôle de migrations, lors même qu'elle n'a plus guère d'occasions à offrir aux déracinés qui viennent grossir ses périphéries dans l'espoir vain de réussir comme -ils le savent- d'autres ont su réussir avant eux, et qui vivent en situation d'extrême misère.

Mais, en milieu villageois, les réseaux de solidarité, même s'ils se distendent, n'en continuent pas moins à assurer une certaine redistribution ; alors que les réseaux de solidarité qui existent en ville, soit -pour les réseaux de types

¹ La pratique dans la région besileo était de faire appel aux lignées, aux voisins et au village pour participer aux différentes phases des travaux de riziculture, et cela concerne aussi bien le labourage, l'ensemencement, le repiquage des plants de riz, le sarclage, la récolte et le transport des gerbes de riz vers l'aire de battage. Ceux qui reçoivent l'appel doivent venir ou tout au moins envoyer des remplaçants ou bien du riz, du sel ou de la viande. Ceux qui demandent de l'aide par le *haona* qui signifie exactement "appel" ou "demande" doivent nourrir ceux qui arrivent. Cela amène parfois une grosse dépense car à part le riz il faudrait tuer un porc pour le repas. En plus du repas offert les demandeurs d'aide doivent s'attendre à répondre à leur tour aux appels de ceux qui ont répondu aux leurs, ce devoir étant appelé *valin-tanana*, "litt. la réponse des mains (des bras)". En principe, on ne paye pas les ouvriers en monnaie surtout s'ils se connaissent mais, en dehors du repas présenté, on offre à celui ou celle qui a participé aux travaux des récoltes de prendre la plus grosse botte de riz possible qu'il puisse porter sur sa tête ou sur son dos, sans l'aide de quiconque (cela ne se fait qu'une seule fois, à la fin des travaux). Cette sorte de paiement est appelé *tamby*. "paiement d'un service".

familiaux- renoncent et ne remplissent plus guère cette fonction, soit -pour les réseaux spécifiquement liés à l'urbanisation (réseaux spontanés ou ONG)-, ne parviennent pas encore à l'assurer.

Les conditions de travail dans la grande ville

des familles. On trouve des mendiants à partir de trois-quatre ans, filles aussi bien que garçons ; mais, à partir d'une dizaine d'année, les filles cherchent à se placer comme bonnes. La plupart ont encore leurs parents, auxquels ils ramènent une partie de leurs revenus. Ils sont relativement organisés, avec leur territoire de mendicités bien délimités. Par contre, il n'existe pas de racket, même s'il est vrai que ceux qui dorment dehors se feront dévaliser par les plus âgés d'entre eux. Mais il s'agit là plutôt d'une forme d'initiation, de rite de passage : les mêmes "grands" prendront en charge ceux qu'ils auront ainsi volés, dès lors que ces derniers n'auraient rien gagné dans la journée, comme nous l'a expliqué le responsable de NRJ, particulièrement bien intégré dans le milieu des jeunes marginaux d'Antananarivo. Et, en cheville avec des brocanteurs, ils leur trouveront parfois des revenus exceptionnels, en les initiant au vol. La même ONG nous a confirmé, par ailleurs, que les parents poussent les enfants au travail, le revenu représentant un appoint apprécié, et qu'il est généralement admis, dans les milieux les plus pauvres, que l'enfant paye ses parents pour avoir le droit de dormir chez lui -ou plutôt chez eux (la règle étant plus générale encore lorsqu'il s'agit d'enfants adoptés).

Pour autant -comme l'écrit l'UNICEF (1993 : 194)-, ici, "chaque enfant est soutien de famille, même s'il ne vit plus chez lui, même s'il est rejeté par un de ses parents. Dans ce dernier cas, il va remettre une partie de son gain à un seul parent, en général son père ou sa mère qui s'est remarié et dont le conjoint refuse sa présence au logis. L'enfant a conscience des difficultés de sa famille et le *fihavanana* (le sentiment de solidarité) est très présent".

Dans les milieux moins dramatiquement défavorisés, le travail représente du moins un vrai travail, moins dégradant pour l'image de soi que peuvent véhiculer ces enfants, éduqués dans une société où la notion de "faute" est omniprésente. Comme en province, ce sont les porteurs d'eau, payé 50 FMG le seau de 20 litres, et qui peuvent gagner ainsi de 500 à 1 000 FMG par jour, les porteurs de briques, que l'on trouve dès l'âge de 6 à 8 ans, et qui sont payés environ 5 FMG la brique, en fonction de la longueur du trajet à accomplir, portant de 6 à 8 briques à chaque parcours, les gardiens de boutique, de voitures, les "porter Madame", etc. En moyenne, tous gagnent de 500 à 1 000 FMG par jour, et doivent trouver chaque jour à se placer. Les enfants placés dans les familles ne touchent, eux, que 5 000 à 10 000 FMG mensuels, mais ils sont logés et nourris.

Pour l'enfant qui a migré vers la capitale, même s'il parvient à résoudre la question de sa survie matérielle, d'autres problèmes sont à résoudre. Sans liens familiaux, et parfois même sans liens amicaux, le jeune travailleur est souvent sujet à une carence affective. Et s'il pallie ce vide par le type de consommation ludique qu'offre toujours à tous la capitale, il sera, lui-même, tenté de couper les contacts avec sa famille restée au village. Il peut même percevoir l'aide financière à apporter à sa famille comme un poids, une emprise. Quand cela arrive, la cohésion familiale n'a plus sa raison d'être pour le jeune travailleur.

En outre, pour celui qui, plus tard, compte revenir dans sa région, s'il n'a pas fait d'économies et si, de plus, il n'a pas reçu une formation au cours de sa vie de jeune travailleur, il n'osera plus renouer avec sa famille. Le garçon, dans ce cas, pourra choisir la vie de toutes les débrouillardises des villes, et la jeune fille, se livrer à la prostitution. De telles situations restent encore exceptionnelles, car la plupart des jeunes travailleurs venant en ville gardent toujours des relations avec leurs parents. Leur séjour loin de leur famille peut être vécu comme une expatriation temporaire et non comme un déracinement de leur région d'origine. Ainsi, ceux qui arrivent à aider leur famille et à économiser rentrent au milieu des leurs, à l'âge de vingt, vingt-cinq ans, pour fonder un foyer. Et ceux qui arrivent à s'acheter quelques têtes de bétail¹, des terrains et des rizières à exploiter sont ceux qui ont le mieux réussi leur vie. Ils seront estimés par leur famille.

L'enfant au travail, devant les problèmes économiques de ses parents, assume donc très tôt sa responsabilité comme membre actif de sa maisonnée. Sans attendre les vieux jours de ses parents, l'adolescent se trouve obligé de soulager les difficultés de sa famille par le fruit de son labeur. Jeune, il se comporte comme un véritable adulte, surtout quand il s'agit de venir en aide à ses parents et à ses jeunes collatéraux. Mais qu'advient-il de ces enfants quand ils entreront vraiment dans la vie adulte ? Trouveront-ils un épanouissement, s'il restent toujours des travailleurs sans qualification ? Et si par miracle ils reçoivent un apprentissage, pourront-ils un jour mettre à profit leur formation ? Le retour à la terre pour l'élevage et l'agriculture reste-t-il la meilleure solution ?

Le problème se pose d'autant plus qu'on a vu comment la nécessité économique était déjà parvenue, en ville, à transformer la mentalité malgache, à transformer l'image qu'elle porte sur l'enfant. Celle-ci reste, sur l'ensemble de la Grande Ile, encore suffisamment valorisée pour que la tentation d'exploiter la main d'œuvre enfantine, nombreuse et sans défense, ne se soit pas encore propagée. Mais que l'idée de faire payer ses enfants pour qu'ils aient le droit de dormir au

¹ Le zébu en tant qu'élément majeur dans l'épargne familiale est investi également d'une valeur symbolique. Il est l'animal sacrificiel par excellence dans les cérémonies traditionnelles et représente également la force et la virilité.

foyer existe déjà dans les milieux les plus touchés par la crise montre assez qu'aucune barrière idéologique ne résiste éternellement, confrontée à l'épreuve d'une réalité qui est devenue par trop incompatible avec elle.

Pour le moment, la tentation d'une exploitation rationnelle de cette source potentielle de revenu ne prend encore que la forme de fantasmes : on parle de vol d'enfants pour en vendre les organes à des hôpitaux privés français, de réseaux étrangers organisés dans l'achat d'enfants à destination de parents en mal d'adoption, de tourisme sexuel infantile, via Nossy-be, au profit de riches Réunionnais, etc. Notons que, dans chacune de ces rumeurs, ce sont des étrangers qui sont impliqués. Ce sont souvent eux, également, qui les transportent. Est-ce à dire que c'est d'eux seulement que viendra le danger ? Il est, hélas, bien évident que non.

Bibliographie

- CAMACHO Martine, *Les poubelles de la survie - la décharge municipale de Tananarive*, L'HARMATTAN, Villes et entreprises, Paris, 1986, 208 p.
- CHASTELAND Jean Claude, VERON Jacques et BARBIERI Magali, eds., *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, Paris, PUF / INED / CEPED, Congrès et colloques n°13, 1993, 314 p.
- RAHARIJAONA Henri (Maître), Rapport sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant à Madagascar, UNICEF / Ministère de la population (Comité de suivi de l'application de la convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant à Madagascar), Antananarivo, avril 1993, 127 p. multigr.
- RAHARINARIVONIRINA Alisaona (Maître), Etude sur la législation en matière de protection de l'enfant à Madagascar, juillet 1992, 40 p. multigr.
- RATSIMBAZAFY Eric, Rapport sur les enquêtes entreprises à Antananarivo, Antsirabe, Fianarantsoa, Moramanga, juillet 1990, Ministère de la population, de la condition sociale, de la jeunesse et des sports / UNICEF, Projet Services urbains de base pour la protection des enfants en situation difficile, 37 p. multigr.
- RAVOLOLOMANGA Bodo, *Etre femme et mère à Madagascar - Tanala d'Ifanadiana*, Paris, l'Harmattan, 1992, 237 p.
- SENTENAC Eliane, *Enfants des rues*, Antananarivo, août 1991, 49 p. multigr. (consultable à Médecins Sans Frontières)
- UNICEF / République de Madagascar, *Analyse de la situation des enfants et des femmes à Madagascar*, mai 1993 (document de travail), 217 p. multigr.

Nelia Sancho, Executive Director
Streetchildren and Childworkers Support Center - Philippines

**CHILD LABOR IN THE PHILIPPINES :
A CRITICAL ISSUE OF EXPLOITATION
IN THE PROCESS OF GLOBALIZATION OF THE ECONOMY**

1. Child Labor in the Philippine Context : An Overview

There is a crying lack of data on the phenomenon of child labor in the Philippines. The trend displayed by available ones is quite significant, though. From 1986 to 1988, the number of children in the labor force increased, by 6 %. An earlier report by UNICEF cited that in the third quarter of 1988, there were already an estimated 3.7 million working children aged 10-19. At that time, that number represents 28 % of the total population of that age group. Since then, along with the worsening Philippine economic situation, it has continued to grow unabatedly and at present, it is already estimated to have 5 to 7 million Filipino children.

Working children, either directly or indirectly participating in the production of consumer goods or in the performance of odd services, maybe classified into 2 groups : the formal and informal sectors.

Children belonging to the formal sector are comparatively bigger in number than those in the informal sector. Majority of them are in the agricultural sector hired as farmhands, either as paid worker or as unpaid family workers. Some are helpers in family enterprise, factory workers, domestic helpers or engaged in cottage industries.

Vegetable industry in Benguet employs children aged 12 and below who account more or less 50 % of the plantation workers. In Trinidad valley, children work for 6 1/2 hours daily and are paid P 80-P 100 per vegetable plot of one meter by ten meters. Similarly, child laborers in sugarcane plantations and other lucrative export agriculture suffer the same exploitative condition. In Negros, children receive wages as low as P 20 per day. In bigger plantations, they receive P 25-40 per day as opposed to that received by adult workers which is P 80-90 daily for men and P 60-P 75 for women.

In the fishing industry, as those that exist in Palawan and Samar, Japanese-controlled Muro-ami fishing or deep-sea diving employs a significant number of children as its divers. Reaching about 300-500 per trawl fishing vessel, children are boarded for 10 straight months and are paid a measly amount of P 7 000 for the entire duration of the fishing expedition.

In the industrial sector, the demand for child labor increased with the introduction of sub-contracting arrangements. In the garment industry, children as young as four years old tots are reported to work as apprentices to their sisters or mothers. In 1989 alone, NCSO reported that more than 4 million girls of 5-14 were engaged in the garment industry. They work directly in factories for about 5 days per week, and from 8-11 hours daily. During peak seasons, they are forced to work more hours without overtime pay.

Hired without a working contract, children in the formal sector are paid wages below the minimum set by the law. They do not enjoy benefits ordinarily received by permanent workers, nor a security of tenure. Needless to say, these children suffer the most inhuman, exploitative and perilous working conditions. Children in the agricultural industry are constantly exposed to harmful, possibly toxic, chemicals without any protective devices. The fishing industry presents comparable hazards like getting drowned or being bitten by sharks when entangled in nets, suffering from beri-beri, vitamin deficiency, malaria and gastritis. Children in the garment industry work in crowded and unsanitary workplace with poor ventilation and lighting. Aside from these, all of them are pressed to work prolonged hours depending on the working season.

Going to the informal sector does not present a finer view. In urban areas, a visible mass, popularly known as streetchildren, make their living through a variety of odd jobs such as hawking cigarettes, sampaguita flowers, newspapers or food ; washing or watching cars ; or shining shoes. Others do menial jobs as helpers in commercial establishments, or beg or scavenge in dump sites.

Children in informal sector now number an estimated 1.2 million. National estimates show that street childworkers, including sexually exploited children, constitute 1% of the total child and youth population of major urban areas with 60 % (50 000 to 75 000) of them are concentrated in Metro Manila alone. UNICEF reported that in 1989, approximately 60 000 teems the street of Metro Manila.

Of the total streetchildren, 24 % earn from vending, 24 % are helpers and laborers, 13 % are beggars, 11 % earn from car-washing, 8 % in flesh trade (child prostitutes) and 4 % pick-pocketing.

Similarly, children in the informal sector suffer hazardous working condition. Prolonged hours in the streets subjects them to harmful fumes from vehicles. Varying weather condition and oftentimes extreme heat can be dangerous as it may trigger dizziness that may lead to mishap. Accidents entailed with street-vending will remain a forever threat. UNICEF cited in its 1990 report that one study showed that four out of five streetchildren were malnourished. Streetchildren, particularly child prostitutes, are at risk of acquiring sexually transmitted diseases and AID/HIV.

In addition, streetchildren are exposed to a socialization process that breeds a "damaged culture". The cruel and violent power dominance rule of the street is certainly a negative learning ground and definitely harmful not only to their physical but also to their social and psychological well-being.

II. Cebu's Experience on Child Labor : A Case In Point

It is maybe worthwhile to look at what has happened in Cebu with regards to the emergence of child labor at that place. Cebu is a city in the south part of the Philippines. At present, it is regarded as an economic miracle, a true wonder that epitomizes the development program being advanced by the government. Particularly in the past five years, Cebu economic performance showed a remarkable feat of growth and expansion. A telling macroeconomic indicator is the Gross Domestic Product (GDP) : 7 % growth in 1986 ; 12 % in 1987 ; and 20 % in 1988.

Trade and industry played a major role in spurring the growth of Cebu. As described by AIM in 1988, "Despite its limited agricultural potentials, the highly entrepreneurial climate that pervades the whole province makes possible the emergence of a very strong manufacturing base."

The province boasts of a total of 25 186 establishments in 1986. Moreover, initial capital for new business establishments increased 153 % from a figure of P 321.6 million in 1987 to a whopping P 814.2 in 1988 (PPDO, 1990).

But against these impressive figures of growth is the problem of child labor slowly creeping and gaining prominence. What has once been the seedbed of "development" has also become a breeding ground for the exploitation of children.

Rapid urbanization has taken its toll on the outskirts of the province. As avenues for employment and development were opened in the city, the countryside remains backward and neglected. The result is massive rural to urban migration. Families, lured by the seemingly greener pastures of the city, flocked by the numbers. Metro Cebu now ranks second only to Metro Manila in terms of urbanization. It is estimated that by the year 2 000, close to half of the Philippine population will be urban dwellers, while by 2 030, two-thirds of the Filipinos will be living in the cities (Chapter II of Philippine Country Report ; Torres, 1990).

Aside from massive migration, the kind of industry thriving in the province is worth mentioning. Small firms predominate Cebu's industrial sector. Out of 2 876 firms surveyed by DTI in Cebu office in 1986, only 4 % were large firms with work force of 200.

Larger firms have found it more convenient and profitable to designate less critical stages of production to sub contractors. This situation gave rise to the emergence of a thriving export-manufacturing sector, which can be described as "semi-formal" because it is marked by a network of formal and informal transactions with the exporter and his array of small, informal subcontractors acting as chief agents.

Sub-contracting sees the family setting as the most viable contractor in the semi-formal scheme. The informal sector will employ almost everyone in the household, women and children included. Poor families simply took advantage of the opportunities unmindful of the very shaky industrial base they have created for themselves. With the ever-increasing engagement of children in the economic production, adult workers were displaced and the value of labor was lowered. Again, due to the increasing migrants in urban area, urban jobs were not able to absorb them, thus triggering unemployment and underemployment. Hard as it is, poor families remain poor while rich-firm owners cheer for their good luck.

This cycle was once seen in Metro Manila during its better times. Uncontrolled migration has now led to overcrowding for homes and for jobs. It is situation like this that brings child labor into existence. Once a haven for fortuneseeker, Manila is now a nightmare, a city teeming with children scraping for daily survival amidst the few's plenty.

III. Globalization of Economy: Agreement of Imbalance, Dependency and Economic Deterioration of the South ; Consumption and Resource Concentration and Wastage in the North.

Economic agreements between North and South postulates development of both parties, yet, countries of the South seem to be forever at the losing end.

Posturing as economic messiah from the North, IMF-WB tandem has prescribed economic development programs that entailed conditionalities in the form of stabilization and structural adjustment programs. These programs usually involve drastic cuts in government expenditures, abolition of government subsidies for basic goods, currency devaluation, increase in taxes and tax collection, and liberalization.

While imposing the South to prise open its markets and liberalize economy, the North adheres to its principle of protectionism as reflected in its setting of quota resulting to unfair and imbalanced trade.

Technological patterns of production and consumption are based on unsustainable use of the natural resource base, which undermines the people's livelihood in order to meet the luxury lifestyle of the Northern and Southern elites. Production patterns prescribed by the North fail to take into account the composition of the population and their real needs, thus, the failure to come up with development programs that will structurally bring reforms. Condition like this perpetuates the kind of economy, as exemplified by Cebu's experience, which is seemingly good at the beginning in terms of high growth rate but eventually suffers in the long run.

Existing inequities between the North and South have produced an unequal and exploitative transfer of resources, all of which have led to overconsumption and global environmental deterioration.

After twenty years of religiously adhering to IMF-WB programs, the Philippines still finds itself deep in economic recession, plunged into the quagmire of strife and misery.

From an external debt of US\$ 2 billion in 1962, the country's foreign debt now stands at \$ 34.438 billion, while domestic debt has surged to a new high of P 661.3 billion and still growing. This is because new loans acquired are merely used to repay, retire or scrutinize old loans.

Debt servicing eats up the biggest part, about more than 40 %, of the budget pie. This leaves a meager budget allocation for basic social and economic services. The result : 70 % of the Philippine live below poverty level, with 55 % having insufficient income to meet basic nutritional requirements and other basic needs. The mandated minimum wage for workers in the Philippines is around \$ 5 per day, which is already way below the \$ 8.50 daily cost of living for a family of six (NCSO, 1992).

Naturally, appropriation for an agrarian reform program suffers which affect the millions of Filipinos whose livelihood still remain agri-based. The concentration of industries in the urban area does little to alleviate their poverty and, in fact, leads to massive urban migration, as displayed by Cebu, that threatens the city's capacity level. Unemployment still remains high both in urban and rural areas.

An integral part of the government's debt management strategy is the adoption of adjusting conditionalities foisted by the IMF-WB in exchange for additional loans or for the renegotiations of outstanding loans. The adoption of tight monetary and fiscal policies which include high interest rates, credit restraint and cutback in government expenditures and increase in taxation, are all in response to the IMF's prescriptions for stabilizing the economy. Deregulation, liberalization, and privatization as policy instruments for freeing the market and for allowing the Philippine economy to be globally competitive are the main features in the restructuring of the economy.

Domestically, export-oriented policies have meant the displacement of small peasant families as agricultural lands for staple food production is transformed to cash crop production or to industrial estates for export production. Food security for the Filipinos is at stake and the already moderate land reform program of the government is further eroded by the land use conversions allowed by the law. The resulting land speculation and rising land-value have reduced the already limited opportunity of tenant-farmers to have their own land. The rapid transformation of the Philippine countryside has further marginalized peasant families, particularly affecting women and children. Job opportunities for the production of export crops are limited and even if women and children do work in this area, as in sugarcane plantations, their labor is considered as family labor and only the male head of the family gets paid.

Peasant families displaced from the land are potentially cheap sources of labor for export manufacturing. The subcontracting industry employs home-based women and children workers on a contractual basis to produce garments, embroidered materials, handicrafts and footwear for export. With no overhead costs, no workers benefits or social security contribution, foreign contractors rake in huge profits paying women subcontractors the equivalent of \$ 0.20 for a baby dress that would sell \$ 15 abroad, and children are paid even less.

IV. Child Laborers : Direct offshoot of an Inequitable Distribution Prevailing in the Global Economic Order and in the Philippine Economic Development Program.

Children are among the prime bearers of the brunt of the crisis situation. They have become helpless victims, robbed of their childhood and thrown into the exploitative scenario of labor and dehumanizing trade in order to survive.

Because of massive cutbacks in government expenditures and desperate revenue measures, prices of basic goods skyrocketed, allocations for the children's welfare like health, housing, education, and other services have been drastically reduced. As further result, the heaviest impact of morbidity, mortality and undernutrition fell on children of poor families. The lack of state attention to the educational systems likewise resulted to a very sharp rise in dropped-out rate.

Lest we forget, child laborers are the children of the poor sectors of society. They are the children of poor peasants who have been deprived of their share of land and have suffered from the loss of sustainable agriculture and food security from self-sufficient means of food production. They are also children of poor workers who have been receiving unjust wages and whose employment have become more and more marginal. They are children of the urban slum dwellers who have flocked to the city in utter desperation from an impoverished situation of loss of food security or to escape the wrath of government's military campaign against the socially-induced guerilla insurgency.

Poverty is a social condition but which might not be the principal cause of child labor, what with adults generally backward attitudes and views on children. The need for day to day survival subjects the poor family to welcome the idea that more children means more child laborers and makes it vulnerable to surrender to the lure of an added income. Survival instincts of all the members of the family dictates the logic that everyone must work in order to survive, no matter how harmful, abusive or exploitative work conditions may turn up to be. This is further reinforced by consumeristic attitudes fostered by a market economy which is profit-driven, and looks at people as commodities and marketable labor, including those of children.

V. Some Policy Recommendations Put Forward By Various NGOs, Academics and Researchers Involved in the Problem of Child Labor.

Some of these are :

1. Education

- 1.1 The implementation of compulsory education from elementary to high School must be followed. Reduction in the number of drop-outs and a 100 % retention rate for schooling must be maintained.
- 1.2 Education must be accessible to all Filipinos with support systems provided for sectors of children who are in specially difficult circumstances.
- 1.3. Alternative education programs can be developed by integrating the formal education programs with technology acquisition of knowledge and skills for economically gainful activities.
- 1.4 Education programs with flexible schedules for child workers should be designed to respond to the reality of millions of working children who are forced to drop-out from rigid, mainstream education programs.

2. Policy making bodies should have a clearcut definition on the age of admission to work taking into consideration the pros and cons of any proposed age.

3. Close monitoring by labor inspectors both in the formal and informal sectors, thereby making appropriate referrals for services easier. Labor inspectors can be trained to detect and correct abuses in the employment of children in the hazardous industries and unregulated working condition.

4. Gainful employment of adults thru synchronizing skills training for higher technology industries and "sure employment". The generated employment should be stable, adequate and reliable so as to remove the necessity for child labor in the family.

5. Philippine industries should be strengthened leading to the elimination or reduction of the country's dependence on foreign control. Stable industries means increased production, higher employment demand and higher income and wages.

6. Children's rights must be spelled out, and clear labor laws must be promulgated for children's protection. This calls for adequate dissemination of information on the situation of children.

7. Alternative culture must be forged towards less generational hierarchy and patriarchy, by reorienting Filipino values through seminar-trainings and conferences towards more equality and democratic family relations. Education on children/ worker/ women/ citizens rights must be provided to DOLE, DECS and local government employees before it can be inculcated in the communities.

8. Alliance building among NGOs and, in relevant cases, with government and international agencies calls for the convergence of services for children towards preventing and reducing child labor, as well as defending/protecting the rights of child workers.

9. Research on child labor should be continuous leading to more refinements, classifications and specificity with in the Philippine context to guide the formulation of more appropriate and effective strategies for prevention of child labor and protection of children's rights.

10. Intensive training sensitivity and organizing of both local and national government officials and staff, NGOs and the public in general to assure proper implementation of programs.

11. Genuine efforts towards achieving sustainable development which for the majority of the people in this planet would mean :

- equity in the use and consumption of resources and sustaining the ability of the earth to regenerate life
- social integration which requires equitable access to productive resources
- sustainable production and consumption patterns
- equal access to information
- popular participation in determining structures of governance and influencing policies that determine people's lives, especially those of women and children.

12. To ensure that socio-economic and political conditions are created where survival needs of the majority, especially of children, are taken care of and genuine human development ensured, the following will have to be dealt with :

- ensuring international fair trade
- respect of biological and other diversity
- forgiveness of the debt problem of countries of the South
- rejection of the current dominant model of development, based on the free market
- allowing communities and nations to build their own capacities to determine their own path of development and destiny.

Date prepared :
21 June 1994

SOURCES :

Concept Paper of the National Congress for Children's Right-.

DUEÑAS, Michael, "Breaking Ground for Community Action on Child Labor", *Philippine Free Press*, May 5, 1990.

LUCAS, Danilo, "Streetchildren of Metro Manila", *Newsday*, May 24, 1990.

RUEDA, Nimfa, "Dole : number of working children now 5 M", *Philippine Daily Inquirer*, July 20, 1990.

SAPPED : A Briefer on Structural Adjustments Programs in the Philippines, Freedom from Debt Coalition.

TAGUIWALO, Judy, "Filipino Women Demand Freedom From Debt", Center for Women's Resources.

Forum Series No. 4, "Perspective and Proposal on Child Labor in the Philippines", Women and Children Alternative Forum, Vol. I: 2-3, June-July 1990. Gabriela Commission on Children and Family.

REMEDIOS, Elizabeth, "Breaking ground for community action on child labor in cebu", Action Research Training Center, University of San Carlos, Cebu City.

ARAGON, Rocelle, "Situation of Children and Women in the Philippines, 1990, Excerpts from the UNICEF Report", February 1991.

ROBRIGADO, Eleanor, "The Incidence Survey of Working Children in Mindanao".

National Statistics Office, 1989.

Jean-Paul TOTO

Groupe de Recherche en Démographie, Brazzaville, Congo

Travail des enfants et transition démographique en Afrique : Vers des stratégies nouvelles au Congo

1. Formulation du problème

Le travail des enfants revêt au Congo des caractéristiques différentes selon ses conditions de réalisation. Entre six et quinze ans, parfois à un âge plus précoce, les enfants travailleurs se trouvent enserrés dans une logique socio-économique généralement définie par les exigences de la reproduction familiale. Pourtant, cet environnement place au premier plan les proximités ambiguës et les cohabitations incertaines des cultures, en concurrence avec les pressions économiques diverses.

L'enfant, potentiel travailleur précoce, serait-il autant désiré aujourd'hui qu'autrefois, même en l'assimilant à un instrument de reproduction socio-économique de sa famille ? Bien qu'à un niveau élevé, la fécondité est en baisse depuis une trentaine d'années environ. Au demeurant, l'une des interrogations est de savoir si le chômage et la misère privilégient la solidarité du nombre ou conduisent les ménages à reconsidérer leurs attitudes face à l'ensemble des charges et des coûts générés par une nouvelle naissance. Comment, dès lors, penser à une modification du processus de transition par le biais du travail des enfants, dans un pays qui aligne son niveau de croissance démographique parmi les plus élevés du continent africain ? Mais en même temps, la multiplication des indices liés à la précarité et au marasme économique des ménages ne renferme-t-elle pas des prémisses de changement vers une fécondité plus maîtrisée.

A ce sujet, déjà dès 1973, Yves BRILLON retenait que "les nécessités économiques et les contingences urbaines favorisent le passage de la famille élargie à la famille nucléaire. Mais, ce passage trop brusque débouche dans bien des cas sur une instabilité familiale. Les divorces, les séparations, les unions irrégulières sont fréquents... Les enfants sont les premières victimes de ces changements sociaux".

Des idéologies surannées aux réalités d'aujourd'hui, l'évolution de ce phénomène suscite de nombreuses interrogations, en particulier lorsqu'il s'agit d'établir son lien éventuel avec la transition démographique. Au regard des comportements des familles en situation de dépendance par rapport au travail de l'enfant, le niveau actuel de fécondité, les possibilités de son exploitation, les diverses stratégies de survie accrochées à la présence de l'enfant, etc. ne constituent-ils pas les obstacles majeurs et les points d'ancrage d'une transition démographique difficilement envisageable au Congo.

Grâce à l'appui du Programme de Petites Subventions pour la Recherche en Population et Développement en Afrique (U.E.P.A. Dakar), une enquête relative à l'enfance en circonstances difficiles au Congo, et particulièrement sur un échantillon de 407 enfants et jeunes de la rue à Brazzaville nous a permis de disposer d'informations sur le travail des enfants et la perception des parents, par le biais des entretiens libres avec les familles et les institutions concernées par les phénomènes d'enfants de la rue et d'enfants travailleurs. La quête d'hypothèses de réponses aux préoccupations évoquées, le ciblage d'indications porteuses de mutations défavorables ou propices à cette relation entre mise au travail des enfants et transition démographique, tel est l'argumentaire principal de la présente communication.

2. Entre idéologies d'hier et réalités d'aujourd'hui : le poids des stratégies familiales

a - Une première indication : l'enfant et son univers

Des études sociologiques et anthropologiques des sociétés traditionnelles africaines consacrent le fait que l'enfant a souvent -sinon toujours- été considéré comme un atout important dans la régulation du fonctionnement social et économique. A ce propos, le Docteur Anne RETEL-LAURENTIN (1979) rapporte la réaction désespérée d'une femme venue à l'hôpital pour accoucher. "Ne te rends-tu pas compte qu'il vaudrait mieux pour moi être mère d'un enfant mort que de ne pas avoir d'enfant du tout".

La famille congolaise était, par tradition, une institution stable. Actuellement, de multiples facteurs commencent à agir comme des forces déstructurantes sur le statut des enfants et les relations de parenté. Jadis, le nombre de bras au travail constituait le soubassement de la richesse familiale, particulièrement dans les zones rurales. L'enfant s'est inscrit pendant longtemps dans cette logique communautaire qui imposait aux couples l'obligation morale d'en procréer autant que le leur permettait leur organisme.

Cette lecture adaptée au contexte passé s'est étalée dans le temps, trouvant dans l'intensité de main-d'oeuvre la justification légitimée d'une fécondité élevée, surtout en zone rurale. Ainsi, face à un univers de pauvreté, le chômage a été considéré comme un phénomène multiplicateur des énergies et des ressources humaines.

Au-delà du schéma associatif qui faisait une large place aux solidarités familiales au Congo, la connaissance des réalités sociales permet de constater que les modes traditionnels de penser et d'agir se lézardent. Des données nouvelles se

font jour au plan social, démographique et économique. Celles-ci contraignent de plus en plus les hommes et les femmes à des perceptions porteuses de mutations indéniables.

Sur ce terrain, les notions d'assistance, d'entraide et de solidarité communautaires semblent épouser les contours du parasitisme. Les désajustements économiques actuels paraissent porter les mécanismes d'une évolution critique qui affecte les fondements des structures familiales et détermine l'implantation des enfants dans la cité.

De plus en plus au Congo, certaines manifestations du conflit enfants/parents apparaissent, à la fois, comme la dilution de l'autorité et un refus implicite de la responsabilité parentale ; parents qui trouvent ainsi une solution transitoire ou même définitive à une série de pressions socio-économiques auxquelles ils doivent faire face pour nourrir, soigner, éduquer et encadrer les enfants et les jeunes.

Il apparaît, particulièrement dans les villes, que la fécondité élevée ne saurait pérenniser, comme par le passé ou à l'instar du milieu rural, un cadre de solidarité forte et équilibrée face au chômage, dans un pays fortement scolarisé, fortement urbanisé, où, justement, la pression sociale en provenance des enfants et des jeunes (les personnes de moins de vingt ans représentent 55,6% de la population totale) revendique un statut longtemps considéré comme dégradant à Brazzaville : celui de chômeur. Parce que bloquée par un secteur productif national qui s'épuise, la solidarité de crise, sous-tendue par le jeu du nombre, glisse peu à peu vers une crise des solidarités et remet, chaque jour un peu plus, en question la souplesse légendaire des familles africaines.

Malgré leur résistance au changement, les familles nombreuses ou étendues se lézardent, elles aussi (Th. LOCOH, 1988). A Brazzaville, capitale du Congo, l'enfant devient peu à peu une charge qu'on abandonne ici, qu'on élève là, qu'on confie ou qu'on oublie là simplement. Son image s'étiole et le désir d'avoir des enfants s'aligne progressivement sur d'autres types de contingences et de mobiles. Ainsi apparaissent des génériques nouveaux, longtemps inconnus de cet espace : grossesses indésirées, enfants délaissés, enfants en circonstances difficiles, conjoints abandonnés, ... en réalité des cas de figure qui esquissent les contours et l'ampleur des bouleversements à venir, et au-travers desquels l'enfant, sans avoir réuni les instruments essentiels de sa personnalité, doit se frayer un passage pour la vie.

Cette évolution éprouve largement les formes de solidarité familiale, pourtant encore nécessaires à l'équilibre social. La disparition perceptible des manifestations de rapprochement et de consolidation des liens familiaux occasionne inévitablement une détermination confuse de la place de plus en plus controversée de l'enfant dans le réseau familial. L'enfant ou le jeune adolescent a cessé, face à sa situation, d'être uniquement un gamin. Il apprend, il travaille et il est devenu un homme avant de l'être véritablement.

Dans cette optique d'oppression, les enfants sont en outre victimes de la survivance d'un système traditionnel d'héritage qui, malgré l'existence des dispositions juridiques légales, bafoue leurs droits légitimes en la matière, les transforme en orphelins démunis et dépossédés : ce qui les contraint dans la plupart des cas à une existence précaire et à un combat inéluctable pour la survie.

b - Un deuxième repère : les types de ménages au Congo

Trois principaux types de ménages subsistent au Congo : les ménages à une personne, les ménages nucléaires (noyau familial composé du père, de la mère et de leurs enfants) et les ménages élargis. A titre indicatif et sur la base d'une définition identique aux deux recensements généraux de la population de 1974 et 1984, les ménages à une seule personne qui étaient de % en 1974 au Congo représentaient 13,5% de l'ensemble des ménages en 1984. Les ménages nucléaires sont passées de % à 37,2% au cours de cette même période censitaire, alors que la proportion des ménages élargis accusent une baisse de % au cours de ces dix ans.

Ce qui est également remarquable c'est le fait que l'étiollement des ménages élargis est beaucoup plus un phénomène rural qu'urbain. C'est, sans nul doute, le résultat du puissant mouvement d'exode rural observé depuis près d'une quarantaine d'années et qui concerne en majeure partie les individus jeunes, aptes à procréer, à travailler et à former un ménage. C'est aussi, au regard de la vitesse de constitution des ménages nucléaires et à une seule personne (une hausse de % en dix ans), une probable recherche d'autonomie des jeunes.

Enfin, il y a plus de chefs de ménage de sexe féminin que masculin en ce qui concerne les ménages à une seule personne, particulièrement en milieu rural (effet conjugué du veuvage et de la vieillesse), tandis que l'on observe l'inverse en ce qui concerne les ménages nucléaires. Dans le cas des ménages élargis, la différence des proportions selon les sexes des chefs de ménage est plutôt faible selon les deux grands espaces géographiques en présence (milieu urbain et zone urbaine).

c - Un dernier signe : des cheminements matrimoniaux de plus en plus incertains

Au Congo, on note une augmentation du célibat parmi les chefs de ménage surtout dans les villes. En 1984, il apparaît également que 18,7% de femmes sont mariées et sont chefs de ménage. Le plus intéressant est de constater qu'en

dix ans, la structure selon l'état matrimonial des chefs de ménage de sexe féminin varie considérablement. Souvent dans les villes, les femmes chefs de ménage, qui se déclarent mariées, alimentent plutôt les réseaux d'un régime polygamique de fait soutenu par le développement d'un phénomène fort répandu : celui des "bureaux" ou de "maîtresses" qui confère à l'homme la possibilité non-affichée d'avoir plusieurs concubines, en dehors de son épouse légitime. Cette situation émaille fortement à Brazzaville les comportements et les cheminements matrimoniaux.

Les divorces des parents en milieu urbain augurent des perspectives dramatiques pour les enfants issus de ces unions en détresse.

L'environnement ainsi présenté met en exergue des indications significatives sur le mode de constitution des nouveaux ménages au Congo, l'évolution des attitudes face au mariage dans un univers touché par la modification des schémas sociaux en termes d'organisation et de fonctionnement familiaux. C'est donc dans ce contexte perturbé que les valeurs morales, spirituelles et physiques semblent céder le pas à une nouvelle table de normes par rapport à l'enfance et à l'adolescence au Congo.

Pendant longtemps, et même jusqu'à des périodes assez récentes dans les milieux traditionnels, le nombre d'enfants déterminait par exemple la place d'une femme dans la structure sociale. Jadis élément de pouvoir et puissance, l'enfant a, de nos jours, un prix à Brazzaville. C'est donc une certaine image de l'enfant qui prend corps à Brazzaville, surtout dans les familles dépourvues et désunies, c'est-à-dire l'enclenchement d'un processus de modification progressive des rapports parents/enfants.

La même étude menée sur les enfants et les jeunes de la rue à Brazzaville (TOTO, 1989-1992) a permis de constater que la hiérarchisation des enfants travailleurs selon l'âge et le sexe, les modalités de leur prolétarianisation, les comportements des familles dépendant, dans certains cas, de l'activité des enfants, etc. justifient la complexité des situations et des décisions qui sont prises par les différents acteurs en présence.

De même, l'émergence des voies nouvelles, à l'image du placement intensif des enfants dans les familles d'accueil, ainsi que la modification des solidarités mettent en mouvement des stratégies migratoires associées à l'emploi de ces enfants. Ainsi se développe un espace quotidien de vie traversé par "une réalité" de leur survie, de leur responsabilité et de leur mortalité.

3. Caractéristiques et mécanismes d'évolution du phénomène des enfants travailleurs à Brazzaville

a - Scolarisation et travail précoce des enfants

La particularité du Congo est d'être un pays fortement scolarisé. En effet, le taux de scolarisation est de 98% alors que le cycle régulier couvre en lui-même une période de six ans. L'enfant intègre le système éducatif dès six ans et peut y séjourner jusqu'à l'âge de seize ans : ce qui lui permet quatre années scolaires supplémentaires pour le redoublement. Pendant longtemps, l'école est apparue comme la voie la plus indiquée pour prétendre à une réussite socio-économique. L'accession aux hautes hiérarchies de la fonction publique et l'obtention d'un emploi bien rémunéré étaient liées à des études de haut niveau et, souvent, à l'accumulation des diplômes.

Dans cette perspective, les parents inscrivaient leur progéniture très tôt à l'école (parfois avant l'âge officiellement retenu) et soutenaient leurs études parfois au prix de nombreuses privations, dans l'espoir de leur assurer un avenir meilleur. Le mythe de l'école a survécu tant que les enfants trouvaient un emploi à l'issue de leur scolarité. Cette représentation sur l'école a franchi les frontières de la ville et propulsé le mouvement d'exode rural pour des raisons scolaires.

Face donc à l'école, les comportements familiaux ont sensiblement été les mêmes, indistinctement des espaces géographiques considérés. Ceux-ci ont eu pour impact de maintenir tant bien que mal les enfants hors des circuits menant au travail précoce. Or, depuis quelques années, la pression des exigences liées au fonctionnement du système éducatif a contraint les Pouvoirs Publics à se désengager du financement de l'école. Par ailleurs, les parents d'élèves, dans leur lutte quotidienne pour le bien-être de leurs enfants, ne peuvent plus couvrir les besoins y afférents.

Le caractère obligatoire de l'éducation étant rudement mis à mal par les effets de la crise socio-économique, l'école ne conduisant plus automatiquement à un emploi, les enfants sont davantage exposés à des brefs séjours dans le système scolaire ou, plus dramatiques, à un manque d'éducation. La non-scolarisation ainsi que les rejets actuels et nombreux des enfants du système éducatif ont commencé à alimenter les réseaux du travail précoce, sans véritablement y trouver les mêmes solutions et les mêmes espoirs que ceux suscités initialement ou mis à leur disposition par l'école.

Les incertitudes liées au relâchement des filets scolaires de protection des enfants incitent à plus de précaution dans les lectures possibles des relations qui pourront s'établir entre le système éducatif dans ses mutations actuelles et l'expansion ou le tassement du travail des enfants.

b - Caractéristiques et circulation des enfants travailleurs

Le travail des enfants au Congo donne lieu à une multitude de situations lorsqu'il s'agit de décider de l'exercice d'une activité économique. Deux cas restent cependant dominants. D'une part, on observe des enfants ayant choisi seuls de travailler, de manière précoce ou non, qu'ils soient en harmonie (enfants vivant sous le toit familial) ou en rupture avec leurs familles (enfants de la rue). A l'origine, ici, la famille n'a aucune emprise sur le travail de ces enfants qui choisissent d'orienter leur existence selon leur gré. A titre illustratif, plus de la moitié des enfants et des jeunes de la rue, travailleurs à Brazzaville, sont nés dans cette ville. Ce phénomène touche beaucoup plus les enfants qui y ont vécu sans interruption, depuis au moins cinq ans. Le recours à une activité rémunérée touche très tôt les enfants de la rue. Le phénomène de dissidence familiale des enfants affectant beaucoup plus les garçons que les filles à Brazzaville, le travail de ces enfants affiche une tendance assez prononcée à la masculinisation.

D'autre part, on relève le cas des enfants qui exercent une activité rémunérée, tout en restant en harmonie avec leur milieu familial. Ce cas de figure est celui qui favorise une interaction entre l'enfant et sa famille. Il est le plus répandu et l'on distingue des rapports de dépendance entre les deux entités, généralement lorsque l'enfant joue le rôle de pourvoyeur de ressources dont la famille a besoin pour se reproduire.

Il reste cependant à Brazzaville une certaine marge entre les exigences de reproduction de la famille et le nombre d'enfants. Un enfant travailleur dans le ménage est toujours reçu avec beaucoup d'égards et d'attention, particulièrement dans les familles pauvres. Mais, les conflits surgissent dès l'instant où l'enfant travailleur, confronté à d'autres préoccupations financières en ville, ne comble pas les attentes de la famille d'accueil.

Parmi les caractéristiques propres à l'enfant, c'est l'âge qui hiérarchise et fait évoluer la mise au travail des enfants. En effet, il apparaît de nos investigations qu'entre cinq et neuf ans, les enfants les plus sollicités sont ceux de sexe féminin. Il s'agit des filles venues de l'hinterland et placées dans des ménages urbains, souvent pour exercer des tâches domestiques. Ces filles qui disposent dans certains cas d'un logis dans la résidence même de leur employeur, reçoivent des salaires bas, inférieurs au smic (23.500 FCFA).

Entre dix et quatorze ans, il y a une prédominance masculine, certainement liée aux jeunes garçons citadins de naissance ou migrants qui, n'ayant pu conduire à terme leurs études, ont rejoint les rangs de la main-d'oeuvre juvénile. Si avant dix ans, c'est la zone rurale qui alimentent le plus le contingent des jeunes migrants qui deviennent enfants travailleurs par la suite à Brazzaville, on remarque un changement de pôle de départ à partir de quinze ans. Pour près de la moitié, les jeunes adolescents interrogés au cours de notre enquête, et qui alimentent différents réseaux professionnels, sont des migrants en provenance d'autres villes et de la zone rurale : ceci met en relief l'ampleur numérique des enfants et des jeunes confiés à d'autres membres qui en assurent la garde à Brazzaville.

Au Congo, les enfants mis au travail empruntent des canaux de mobilisation assez complexes. L'examen des réseaux intra-familiaux de circulation des potentiels enfants travailleurs permet de constater que ceux-ci sont, pour la plupart des cas, issus des familles nombreuses. A l'origine, ce qui apparaît à comme un point de stabilité, de solidarité et d'hospitalité familiales fixé par le nombre se révèle rapidement comme porteur d'antagonismes et de ruptures. En effet, les frères aînés reçoivent plus leurs cadets que leurs cadettes, et vice versa pour les soeurs aînées. Ces rapports de parenté ne résistent malheureusement pas longtemps, particulièrement parmi les garçons. La chaîne verticale des affinités entre les aînés (espace d'accueil) et les jeunes cadets (travailleurs), les frères et/ou les soeurs, se rompt facilement.

L'ampleur des enjeux est une donnée essentielle dans la modification des équilibres entre frères, enfants confiés et enfants du couple, en ce sens que les gains obtenus par l'enfant au cours de son activité sont sollicités par l'espace d'accueil selon le degré de proximités qui le lie à ce milieu d'attache. Enfant confié, il est, dans la plupart des cas, tenu de contribuer aux dépenses alimentaires, voire domestiques du ménage.

Cette participation financière peut aller des simples petits besoins à des sommes plus importantes, au point de ne disposer et de ne jouir du fruit de son labeur. Cette contribution de l'enfant confié aux charges du ménage d'accueil est parfois perçue comme un droit d'habitation et de protection. Enfant du couple, il subit souvent une contrainte plus modérée et contribue de manière plus "raisonnable", sinon volontaire aux besoins financiers et matériels du ménage.

L'ouverture sur des aspirations d'autonomie et d'affirmations individuelles crée des points de tension entre les enfants dans les ménages. Ainsi, lorsque sa mère et son père constituent sa tutelle habituelle, l'enfant qui quitte le toit familial pour travailler dans la rue est sans perspectives de retour, il a tendance à une autonomie plus prononcée pouvant conduire à son installation chez ses amis ou des personnes connues (familles voisines, personnes de même ethnie, camarades, etc.) mais n'ayant aucun lien de parenté avec lui.

L'enfant mis au travail ou en apprentissage par ses parents (père et/ou mère) tend à préserver des relations harmonieuses avec son espace familial (46,6% d'enfants interrogés). Il ne manifeste le plus souvent ni désir d'autonomie, ni volonté de rupture.

Certaines discussions avec les enfants ont permis d'établir que la nature de la vie familiale (espace familial incomplet et conflictuel, respectivement par décès et divorce des parents en particulier) est l'un des déterminants qui assurent la qualité de la relation entre l'enfant au travail et sa famille. Le cas le plus extrême est celui de l'enfant qui, par son travail, assume l'essentiel des charges du ménage, lorsqu'il doit, pour des raisons diverses, suppléer l'absence de son père ou du chef de ménage.

c - Activités exercées par les enfants travailleurs

Les activités exercées par les enfants pour se procurer de l'argent gravitent autour des travaux domestiques, du commerce de détail qui, à eux seuls, mobilisent environ la moitié des enfants travailleurs interrogés. Ce commerce se fait dans des kiosques où sont vendues des cigarettes, des allumettes,...

Malgré la législation en vigueur qui interdit le travail des enfants en bas âge, on assiste à Brazzaville à la prolifération des petits métiers utilisant cette main-d'œuvre attirée par des gains même dérisoires. Les promoteurs familiaux de ces activités ainsi que les employeurs de cette main-d'œuvre ne sont portés que par la volonté respective de s'assurer pour les uns leur reproduction, et pour les autres de réussir leurs opérations, sans toutefois se soucier de la situation de l'intéressé lui-même, de son milieu de départ -lorsqu'il s'agit d'un migrant-, de son sort, une fois le travail achevé. La seule réaction des pouvoirs publics se limite à la répression des enfants alors que les rouages essentiels de cette logique sont détenus par les employeurs souvent sans scrupules, les enfants n'étant que les maillons les plus faibles de ces processus.

A ce niveau, l'encouragement des enfants par imitation à une plus grande recherche d'autonomie, en fait à une dissidence tacite ou ouverte, est entretenu par des adultes qui trouvent là des créneaux de recettes et de gains à moindres coûts, à moindres investissements. Dans ce jeu d'intérêts immédiats, les adultes, c'est-à-dire les parents, exploitent les jeunes, leurs enfants, les déstabilisent avant de dénoncer curieusement et sans états d'âme "une jeunesse irresponsable, délinquante et sans perspectives".

Certains enfants apprennent un métier (cordonnerie, soudure, menuiserie, fonderie artisanale, etc.). Ces expériences sont nombreuses même s'il se développe de plus en plus une grande activité rémunérée. Les métiers choisis par les enfants ne nécessitent pas des connaissances intellectuelles particulières. Avec des salaires faibles et des encouragements financiers ou matériels d'apprentissage laissés à la volonté et l'appréciation du maître ou de l'encadreur, les enfants n'obtiennent que quelques subsides pour survivre en ville.

L'ensemble des activités pratiquées par les enfants n'offrent en définitive que de faibles perspectives de placement ou d'emploi. Ceci semble justifié par les trois facteurs suivants :

d - Les vicissitudes du phénomène des enfants travailleurs à Brazzaville

En tant que forme d'expression propre à un espace de misère qui reproduit la misère, le travail précoce des enfants à Brazzaville apparaît comme une réponse inachevée au caractère structurel de la désarticulation socio-économique nationale, à l'impuissance familiale et la spontanéité des modifications et des adaptations observées dans les comportements individuels des enfants.

Au regard des caractéristiques socio-économiques de leurs milieux familiaux d'origine, les enfants devenus précocement travailleurs à Brazzaville projettent une image réfléchissant des formes particulières de revendication passive, silencieuse, dans un environnement demeuré longtemps stable et souvent prospère ; une image de difficultés économiques évidentes qui épouse les contours de l'instabilité des couples et des familles. Face aux gains dérisoires apportés par l'activité de ces enfants, et donc à l'impact encore faible de leurs interventions du fait de la misère familiale qui enfante la misère en leur sein, le nombre ne fait plus pour autant la solidarité. Dès lors, comment ne pas comprendre cette explosion des ménages dirigés par des femmes à Brazzaville ?

A Brazzaville, la croissance démographique rapide qui s'y observe, se traduit par une structure par âge très jeune qui, par effets induits, crée des besoins de plus en plus nombreux en matière d'éducation, de santé, d'emploi, etc. que ne peuvent toujours satisfaire les familles. En affichant des signes évidents d'essoufflement face à l'amenuisement des ressources disponibles, le cadre macro-économique impose de la sorte une démarche qui s'inverse progressivement entre une logique implacable de crise profonde et génératrice de conflits multiformes et la maximisation séculaire d'une fonction de préférence en matière de comportements démographiques et de procréation.

Il reste que le passage de la fécondité et de la mortalité fortes à une fécondité et une mortalité faibles quitte les méandres de l'utopie pour amorcer et poser les bases d'une interface progressive. La question est d'accorder à l'histoire de l'évolution démographique de se faire, au régime de faible fécondité et de faible mortalité de s'installer. Selon les Nations Unies, la baisse de la fécondité pourrait s'enclencher d'ici la fin du siècle, et atteindre 3,2 enfants par femme vers 2020-2025. A cette époque, l'espérance de vie pourrait être de l'ordre de 64 ans. En attendant de voir se réaliser ces perspectives, il reste aussi que "la croissance démographique conduit et oblige à de profonds transformations des systèmes familiaux :

segmentation des familles élargies, autonomie des individus vis-à-vis de leur communauté d'origine, naissance de nouvelles solidarités... qui sont autant d'éléments révélateurs et accélérateurs d'une insertion des populations africaines dans la "modernité". (GENDREAU F., VIMARD P. 1991).

Ainsi, l'enfant pourrait-il se réduire, peu à peu, à une analyse en terme de demande et d'offre : les incidences de la croissance démographique sur les conditions de vie dictant et orientant les comportements économiques et sociaux des ménages. La fonction d'utilité longtemps soutenue en la matière par le profit communautaire, le prestige, la sécurité des vieux jours, l'aversion du risque, la pérennité du clan et du nom s'efface petit à petit devant une logique d'autonomisation et d'individualisation des choix.

Conclusion

La nécessité de disposer d'une main-d'oeuvre nombreuse a été considérée souvent en Afrique comme l'une des motivations essentielles d'une forte descendance. De ce fait, le travail précoce des enfants, dans son rôle de restructurant familial, semble s'y apparenter à un obstacle au processus de transition démographique. Pourtant, le cas du Congo paraît progressivement se différencier de cette vision. De plus en plus, se dessine le passage du schéma communautaire, à fécondité élevée, à une logique de couple, plus segmentée et fondée sur de nouvelles rationalités liées aux mutations de l'environnement socio-économique.

Malgré son invitation à la prudence dans l'analyse des structures familiales en Afrique, LOCOH TH. (1988) reconnaît cependant que "les structures familiales africaines changent parce qu'elles s'adaptent aux transformations économiques, démographiques et sociales du continent. Ce faisant, elles abandonnent peu à peu certaines normes et valeurs, elles innovent aussi de nouvelles formes de vie en communauté. Certes l'ouverture d'une partie de l'Afrique à des sociétés différentes, à travers le cinéma, la lecture, l'école, la télévision ou la religion, propose de nouveaux modèles d'organisation familiale. Mais loin de copier ces modèles venus de l'extérieur, la grande majorité trouve des chemins originaux dans une pratique familiale mieux adaptée aux nouvelles conditions d'emploi, de production, d'éducation et de résidence".

Au Congo, le processus de transition démographique ne devrait guère se modifier fondamentalement, même si les voies pour y parvenir remodelent les cheminements initiaux, ou habituellement connus face aux contraintes du milieu. La relation entre mise au travail des enfants et attitudes procréatrices des parents y occasionnera encore des incertitudes, voire des dilemmes, au sein des familles en matière de choix de fécondité. Mais, ces choix affichent de nouveaux contours, particulièrement dans les villes : les ménages nucléaires se multiplient, les difficultés économiques s'accroissent, l'urbanisation prend des proportions toujours plus grandes, et le travail des enfants ne suffit pas pour endiguer l'ampleur des contraintes économiques. En luttant pour assurer d'abord leur propre survie, les enfants travailleurs ne peuvent desserrer l'étau de plus en plus sévère du chômage, de la faim, la maladie et l'analphabétisme.

Cette facette de la vie quotidienne à Brazzaville, la multiplication des enfants travailleurs en général et celle des enfants de la rue semblent amorcer des modifications dans la relation ascendants/ descendants, aînés/ cadets, etc. Cette déstructuration/ restructuration de l'espace social, vécu à travers ses mécanismes endogènes de recomposition, tente d'aboutir à un équilibre entre ce qui apparaît de fait comme "la valeur marchande de l'enfant" d'une part et ce qui pourrait se considérer comme sa "valeur d'usage". Dès lors se pose le problème de la sacralisation/ dévalorisation de l'enfant, de la campagne à la ville.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- CEPED, 1992 - Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone, Paris.
- Courade G., Bruneau M., 1983 - Développement et processus d'urbanisation dans le Tiers-Monde, *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines*, vol. IX, pp. 59-92, Paris.
- Gendreau F., Vimard P., 1991 - Les défis démographiques, *Politique africaine* n°44, Ed. Karthala, Paris, pp. 4-14.
- Gruénais M. E., 1991 - Les "autres parents" : parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo), in *Actes de la conférence sur "Femme, famille et population"*, UEP, Ouagadougou, 24-29 avril 1991.
- Lacombe B., 1986 - Les rapports de couple en milieu africain, in *Les familles d'aujourd'hui*, AIDELF, n°2, Paris, pp. 285-288.
- Le Bris E., Quesnel A., 1991 - Circulation des hommes et urbanisation : les politiques en échec, *Politique africaine* n°44, Karthala, Paris, pp. 66-77.
- Locoh T., 1988 - Structures familiales et changements sociaux, in *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, L'Harmattan, Paris, pp. 441-78.
- Locoh T., 1991 - Familles dans la crise et politique de population en Afrique subsaharienne, *Politique africaine* n°44, Karthala, Paris, pp. 78-90.
- Loriaux M., 1991 - La peur du nombre ou les défis de la croissance démographique, *Politique africaine* n°44, Ed. Karthala, Paris, pp. 15-36.
- Merand P., 1980 - *La vie quotidienne en Afrique*, Ed. L'Harmattan, Paris.
- Pison G., 1986 - La démographie de la polygamie, *Population* vol. 41, n°1, Paris, pp. 93-122.
- Retel-Laurentin A., 1979 - Quelques éléments de la fécondité naturelle dans deux populations à faible fécondité, in *Fécondité naturelle*, UTESP, Ordina Edition, Liège, pp. 371-396.
- Toto JP., 1992 - Les enfants de la rue à Brazzaville, Rapport d'enquête, CODESRIA/CNSEE, Brazzaville.
- Toto JP., *Enfance en circonstances difficiles au Congo : les enfants de la rue à Brazzaville*, MP/CNSEE, Brazzaville.

GRANDIR A NIMA.
DEREGULATION DOMESTIQUE ET MISE AU TRAVAIL DES ENFANTS.

Notre analyse de la mise au travail des enfants en milieu urbain ghanéen a pour terrain d'observation un quartier déshérité d'Accra: Nima¹. Elle vise à mettre en relation la crise que traversent aujourd'hui les familles et les unités domestiques d'une part, la généralisation et l'aggravation du travail des enfants dans les centres urbains du Ghana de l'autre. Dans son moment actuel, cette crise se déploie sur près d'une décennie sous l'effet des politiques d'ajustement structurel inspirées et encadrées par les institutions financières internationales, FMI et Banque Mondiale en particulier. A la dérégulation du marché du travail, de la législation sociale, de l'encadrement institutionnel de l'économie correspond un processus de dérégulation sociale qui affecte tout spécialement les modes de reproduction sociale. On assiste ainsi à une sorte d'épuisement et d'effritement des capacités de protection, de socialisation, de reproduction de la famille et de l'unité domestique.

Par unité domestique, nous entendons ici une communauté relativement stable, permanente de résidence et de consommation. Fondée primordialement sur des rapports de parenté et d'alliance, le groupe familial a le plus souvent éclaté en milieu urbain, sous l'effet notamment des migrations de travail, de la recherche ou de la perte d'emploi, de formes différentes de sociabilité. Il s'ensuit que, si parfois l'unité domestique coïncide avec l'unité familiale, elles se confondent rarement. Pour la plupart, les unités domestiques sont des assemblages bricolés, mouvants de relations de parenté, d'alliance, de voisinage, d'appartenance, de familiarité.

Par l'expression dérégulation domestique, nous voulons signaler qu'au processus d'éclatement des unités familiales vient s'en ajouter un autre, de fragilisation, d'instabilisation des unités domestiques. Ce dernier s'accélère, s'aggrave sous l'impact des politiques de libéralisation par ajustement structurel. Il existe une correspondance entre la déréglementation du marché du travail et ce que nous appelons la dérégulation domestique. Plus évidente encore est la corrélation avec la banalisation de la mise au travail des enfants. Le diagnostic critique des politiques d'ajustement fut jusqu'à présent surtout conduit à travers des analyses globales, macro-économiques ou sectorielles. Or ces politiques s'enracinent profondément dans le tissu social qu'elles prétendent recomposer (NASH, 1983). En observant la crise que subissent sous leur choc les unités domestiques, nous nous intéressons à cette interface troublée entre macro-économie et micro-social, entre mondial et local (VERLET, 1990). Notons également que, si l'attention s'est portée récemment sur les changements qu'engendrent les stratégies de libéralisation sous contrainte extérieure dans le rôle économique et social des femmes au sein de la vie domestique (DWYER, 1988), celle dirigée sur les formes renouvelées de mise au travail et d'exploitation des enfants résultant de la dérégulation des unités domestiques est restée, nous semble-t-il, plus discrète et moins systématique.

Dans une telle optique, le choix du Ghana se révèle fertile en enseignements. Depuis avril 1983, le Ghana est pris dans les rets des politiques d'ajustement (ROTHCHILD, 1991). Celles-ci sont poursuivies avec plus de vigueur et de persévérance qu'ailleurs. Les institutions internationales n'hésitent pas à présenter le Ghana comme le cas exceptionnel d'un pays africain miraculé par l'ajustement. Pour le FMI et la Banque Mondiale, le Ghana constitue une vitrine, un modèle à imiter par les autres pays d'Afrique. Dès 1986, confrontée aux effets sociaux désastreux des politiques macro-économiques d'ajustement, la Banque Mondiale fut conduite, à travers la mise en oeuvre du PAMSCAD, à imaginer des remèdes, au demeurant plus symboliques qu'effectifs, pour les catégories et milieux sociaux les plus directement et négativement frappés par l'impact des stratégies d'ajustement.

Le choix de Nima répond également à cette problématique de la dérégulation domestique et de la prolétarianisation de l'enfance des quartiers populaires des villes ghanéennes. Bidonville, "arrière-ville", banlieue laborieuse, Nima fut historiquement l'un des creusets de la classe ouvrière au Ghana. Durant la période coloniale, puis postcoloniale, ce fut le lieu d'installation des migrants venus du nord en quête d'un emploi. Paysans pour la plupart, sans formation, sans qualification, c'est là qu'en l'espace de quelques années ils se transformaient en citadins, en main d'oeuvre disciplinée, ponctuelle, laborieuse, stable. Cette conversion, fulgurante, quasi instantanée de migrants en prolétaires, en salariés grossit les rangs de la classe ouvrière d'Accra. Pour la plupart, les hommes de Nima devenaient manoeuvres, terrassiers, gardiens, domestiques, ou occupaient des postes subalternes dans l'armée et la police. Ce processus de prolétarianisation transforma, forgea deux, trois générations de migrants. Or ce sont précisément ces catégories de salariés qui furent les premières victimes des mesures de restructuration, de privatisation, d'assainissement du secteur public et de licenciement

¹. Avec la collaboration de BUGRI NACHINABA, Senior Research Assistant, Institute of African Studies, University of Ghana, Legon.

dans la fonction publique. Ejectés de leur univers professionnel, ces hommes établis se retrouvèrent d'un seul coup dévalorisés, irrécupérables, incapables de reconversion. Avec la perte de son emploi, donc de son statut social et de son revenu, le chômeur, pétrifié, marginalisé, cesse d'être le protecteur de la famille, d'être véritablement son chef et son guide. Durant un temps, les femmes, les épouses se substituèrent aux hommes en tant que source de revenu. Leur rôle familial s'en trouva à la fois accru et compliqué. A Nima aujourd'hui, près de 40% des unités domestiques ont une femme à leur tête. Mais l'activité des femmes ne suffit plus. Tantôt comme complément nécessaire, plus souvent comme source principale de revenu, le travail de enfants s'impose, s'amplifie.

La définition que nous donnons ici de l'enfance est d'abord sociologique, générationnelle. Nous intéresse une génération qui a entièrement grandi sous ajustement, qui n'a eu d'autre horizon que celui balisé et obscurci par les contraintes macro-économiques internationales. Ce qui signifie que l'on peut observer une "génération d'enfants au travail" qui se distingue nettement des précédentes. Les conditions et le degré d'exploitation, les fonctions, les finalités du travail précoce diffèrent très sensiblement. Cette génération, celle de l'enfant ajusté, de l'enfant marchandable et marchandise, est celle où son activité n'est plus d'abord utile à la famille, à son agencement, à sa cohésion, mais devient nécessaire, monnayable, source d'apport en argent. La génération que nous observons correspond empiriquement à une tranche d'âge d'enfants ayant aujourd'hui entre 6 et 16 ans.

D'autre part nous établissons une distinction opératoire entre ce que nous appelons "l'activité domestique", qui correspond aux tâches assumées par l'enfant pour le fonctionnement de l'unité familiale et dans son parcours de socialisation, et le "travail des enfants" ("child labour"). Celui-ci a pour caractéristique d'outrepasser les usages et normes socialement admises. Il est en outre essentiellement orienté vers la recherche d'un gain monétaire. Enfin, il implique une part plus ou moins grande d'abus et d'exploitation. Entre ces deux pôles, opposés, antagonistes, il existe des formes multiples et des conditions diverses de l'activité ou de l'exploitation du travail des enfants. Toutefois, la tendance observée à travers ces configurations, ces combinaisons variées de tâches domestiques et d'exploitation vont dans le sens d'une prolétarianisation précoce et élargie. Il ne s'agit pas seulement de gradation, mais de dégradation. On assiste ainsi à un glissement progressif, au passage de formes domestiques d'activité à des formes autres, plus abruptement exploitatrices, qui tendent à projeter l'enfant hors du milieu familial, hors des territoires et des trajectoires de l'enfance, et à le précipiter sur le marché du travail. L'idéologie domestique occulte et légitime ce changement. Dans la majeure partie des cas, un parent, un proche, un familier (la mère, la soeur de la mère, le frère aîné plus spécialement) sera l'intermédiaire nécessaire pour accéder à ce marché. Les filières d'emploi, les chaînes de recrutement, les modes d'exploitation empruntent aux relations filiales et amicales, même si la filiation est bien souvent fictive, et l'amitié frelatée.

Cette recherche, qui combine l'approche anthropologique et l'observation sociologique, s'est focalisée sur Nima et sur son extension, Mamobi. Séparés par un égout à ciel ouvert ("the gutter"), ces deux quartiers voisins, jumeaux partagent le même paysage social, le même environnement urbain. Pour désigner cet ensemble, nous parlerons de Nima, comme le font d'ailleurs le plus souvent les habitants de ces quartiers. Toutefois, une partie des enquêtes fut conduite dans d'autres secteurs d'Accra. Il n'est pas rare en effet que les enfants de Nima travaillent à l'extérieur. C'est le cas en particulier (APT VAN HAM) de ceux que l'on nomme les "enfants des rues" ("street children"). Le travail de terrain s'est prolongé de juillet 1993 à novembre 1994, soit une séquence d'observation de 16 mois au total. Dans un premier temps, les entretiens (près de 200) ont été menés avec des enfants au travail. Au delà d'une identification des types de labeur et des formes d'exploitation, nous nous sommes intéressés aux gains, aux dépenses, aux pratiques de consommation, aux budgets-temps. Par delà les trajectoires de mise au travail, voire de prolétarianisation, nous avons tenté de mieux connaître l'imaginaire social de ces enfants laborieux, leurs visées, leurs projets, leur invention de l'avenir. Puis les entretiens (une centaine) ont concerné les parents, les "maîtres", les patrons. Dans une seconde phase, l'observation s'est déplacée vers les mécanismes de la mise au travail précoce, les filières d'embauche, les chaînes de recrutement, avant de se concentrer sur les milieux de travail. Enfin, nous nous sommes appliqués à mieux discerner le fonctionnement des unités domestiques sous ajustement et les incidences, en leur sein, du recours au travail des enfants.

Evidemment, il n'était guère envisageable dans le cadre étroit d'une simple communication de présenter, sous une forme élaborée, l'ensemble des matériaux empiriques collectés. Nous nous contenterons plutôt d'une série de constats ou d'hypothèses, pertinente au regard de la problématique précédemment définie. Ces remarques et réflexions seront innervées par quelques questionnements majeurs. Quelles sont les singularités de cette nouvelle génération du travail précoce? Quels types de réponse apporte-t-elle à la crise des unités domestiques? Exploité, l'enfant devient-il plus autonome, ou au contraire plus étroitement assujéti à l'unité domestique à laquelle il est associé? Pris précocement dans la mécanique de la libéralisation sous contrainte, l'enfant laborieux n'a-t-il d'autre destin que de profiler une physionomie remaniée, réajustée de la condition ouvrière à Nima ou ailleurs?

I. NIMA: DU CREUSET A LA DECHARGE.

Hier, Nima fut le creuset où furent fondus en classe laborieuse, en prolétariat, des milliers de migrants venus du Nord. Aujourd'hui, Nima n'est plus qu'un lieu où est jetée au rebut une force de travail brutalement dévalorisée. Le creuset s'est transformé en décharge publique. Ce renversement s'est opéré en l'espace d'une décennie (1983-1994), celle précisément où furent mis en oeuvre au Ghana des plans successifs d'ajustement structurel.

L'histoire de Nima, ce fut d'abord celles des strates successives de migrants, étrangers à la ville, mais attirés vers elle par la perspective d'un emploi salarié (CHAMBAS, 1977). Au seuil des années 1930, des pasteurs peuls d'A.O.F., négociants en bétail dans la capitale de la Gold Coast, se virent consentir sur des collines en friche des terrains de pature et un lieu d'installation. Ils furent bientôt rejoints par des "pays" dogon à qui fut déléguée la gestion des terres. Ceux-ci étaient en quête d'embauche et installèrent des baraques où camper. Le site présentait plusieurs avantages. A l'écart de la cité, il était inoccupé. Hors des limites de la municipalité, il échappait à tout contrôle administratif et à tous prélèvements fiscaux. Il était toutefois à proximité de lieux d'embauche, de pôles d'emploi: services techniques du gouvernement, cantonnements militaires, quartiers résidentiels habités par les européens. Se fixèrent alors, en ordre dispersé, des hommes jeunes, d'origine rurale, en provenance du Soudan français ou des Northern Territories de Gold Coast.

Avec la Seconde Guerre Mondiale, le peuplement de Nima connut une considérable impulsion. Les casernes et les camps militaires d'Accra n'étaient guère éloignés. Et vers l'aéroport, l'armée américaine avait implanté une base aérienne d'intérêt stratégique. Le marché de l'emploi s'élargit, avec une forte demande de manoeuvres, de maçons, de terrassiers, de porte-faix, d'hommes de services, de domestiques. Y répond un afflux de migrants; s'affirme alors ce qui devait être pour longtemps la caractéristique de Nima: être le sas entre la migration de travail et la condition salariée, être le lieu de formation, puis de séjour d'une classe urbaine laborieuse. Avant la guerre, durant celle-ci, nombre d'hommes de troupes avaient installé leur famille à Nima. Lorsque vint le temps de la démobilisation beaucoup s'y fixèrent, trouvant un emploi dans un service public, se faisant embaucher comme gardiens ou comme domestiques, ou bien se lançant dans une activité commerciale ou artisanale.

Cependant, les strates les plus compactes de ces travailleurs salariés qui formèrent Nima furent contemporaines de la transition du colonialisme à l'indépendance politique et de la phase de construction de l'Etat postcolonial. En l'espace de deux décennies, la population de Nima fit plus que doubler. Cette croissance par afflux de migrants correspondait à l'expansion des structures de l'Etat et au développement d'un large secteur public, industriel et commercial, stimulé par la politique de Nkrumah au début des années 60. Grâce aux filières de recrutement et d'embauche tissées à travers Nima, il n'était pas impossible à un nouveau venu d'être orienté vers un emploi public. A défaut, il pouvait se faire embaucher comme domestique dans les quartiers résidentiels, ou bien se risquer, parfois à son propre compte, à une activité de service ou de négoce. La main d'oeuvre de Nima est alors essentiellement composée d'hommes, souvent jeunes et célibataires.

La montée du marasme économique au cours des années 70 laisse poindre des conditions plus difficiles. Surpeuplé, saturé, Nima voit progressivement sa croissance se ralentir, l'expansion démographique se reportant sur Mamobi, ce quartier devenant, pour l'essentiel, une excroissance de Nima. Sous le régime d'Acheampong, une large artère centrale sera percée, qui traverse, du nord au sud, Mamobi et Nima. Si elle entama l'espace habitable, la création de cette voie (Nima Highway) eut pour effet instantané d'ouvrir Nima sur l'extérieur, de rompre son isolement. S'ensuivit un élan des activités commerciales. Les notables de Nima ouvrirent bientôt des boutiques le long de cette avenue. Les femmes de Nima, devenues plus nombreuses au fil des générations, trouvèrent plus aisé l'accès aux marchés d'Accra, et se tournèrent plus volontiers vers des activités de revente au détail. La dégradation de l'environnement économique compliqua l'accès au travail salarié. Néanmoins, durant cette décennie de déclin économique, la population de Nima sut trouver des parades. Les mieux nantis, ceux en particulier qui à Nima contrôlaient le marché foncier et immobilier, ou les circuits de vente du bétail, profitèrent du marché noir, se livrèrent à la contrebande, jouèrent des ressources du clientélisme politique. Lorsqu'il le pouvait, le travailleur cumula les emplois ou adjoignit à son travail salarié une activité d'appoint. Au demeurant, les réseaux d'embauche n'avaient pas totalement perdu de leur efficacité; et les solidarités ne s'étaient pas encore épuisées. Une autre réponse était la migration de travail, l'exil. A partir de 1975, le mirage du "boom" économique nigérian exerça une puissante attraction. Autre riposte possible: l'acquisition d'une qualification professionnelle et son usage, comme artisan ou travailleur indépendant. Mais l'esquive la plus constante fut le recours, plus systématique, plus intense, au travail des femmes, et ceci dans un éventail plus large d'activités. La chaos économique, qui devait s'approfondir jusqu'en 1984-1985, pesa considérablement sur la vie quotidienne; certains de ses effets furent pourtant amortis ou retardés.

Dans la décennie marquée par les stratégies d'ajustement structurel, c'est-à-dire à partir de 1983, fut mis en cause, menacé ce qui précisément avait animé jusqu'alors la vie économique et sociale de Nima: l'emploi salarié, stable, faiblement qualifié des hommes. Un terme, qui suscite une hantise, exprime ce renversement de perspective: "redéploiement" ("redeployment"). Il signifie pour le travailleur la perte de son emploi. Il lui commande de se

reconvertir. Il le précipite hors de sa situation de salarié dans la condition du chômeur, du demandeur d'emploi sur un marché du travail obstrué.

L'analyse des fluctuations de l'emploi, au Ghana, dans les entreprises employant 10 salariés ou plus donne une idée de l'ampleur de cette débâcle du salariat qui affecte aujourd'hui plus particulièrement Nima¹. En 1960, on comptait, tous secteurs d'activité confondus, 332.900 salariés. Le maximum fut atteint en 1979, avec 482.100. A partir de 1986, les effectifs régressent, pour chuter à 166.300 en 1991. Dans le secteur public, le nombre des salariés était de 184.300 en 1960. Il s'éleva à 277.700, pour culminer à 359.300 en 1978. Une décélération se produit à partir de 1986, le niveau tombant à 155.700 en 1991. Le recul dans le secteur privé s'est amorcé plus précocement que celui observé dans le secteur public. En 1960, les effectifs étaient de 148.500. Après avoir traversé un creux, ils reviennent à 143.900 en 1977. Puis s'amorce un reflux, le nombre des salariés se réduisant à 30.600 en 1991. Il ressort de ces derniers chiffres que le secteur privé ne constitue pas, en matière d'emploi un substitut à l'érosion, plus lente, de l'emploi dans le secteur public. Or les institutions financières internationales, tout en se félicitant des résultats acquis sous l'action de l'Etat ghanéen en matière de rééquilibres macro-économiques et de libéralisation des échanges extérieurs déplorent le rythme jugé trop lent, au regard d'autres processus d'ajustement en Afrique, du dégonflement des effectifs de travailleurs de l'Etat et du secteur public. Aussi fixent-elles, comme seconde étape de l'ajustement au Ghana, l'accélération du mouvement de privatisation des entreprises publiques (KAMRUR, 1994), ce qui dans nombre de cas se traduira par une liquidation pure et simple, et la réduction du nombre des personnels de l'Etat. L'onde de choc du redéploiement n'a probablement pas fini de hanter Nima.

Esquissant un profil des évolutions démographiques à Accra, une équipe de géographes de l'Université du Ghana, Legon, s'intéressant plus précisément à Nima-Mamobi, classent cet ensemble dans la catégorie suivante: "low income/old migrant residential area" (Department of Geography, 1990). L'existence sociale de Nima se voit ainsi marquée du double sceau de la migration de travail et de la pauvreté. Cependant, Nima, à y regarder de plus près, représente un milieu, hétérogène, contrasté, bien que s'y manifestent quelques dominantes fortes. Ainsi, certains secteurs de Nima, en particulier les abords de Nima Highway, se donnent-ils l'apparence d'une ville. Mais les venelles et les placettes qui innervent les profondeurs de Nima laissent bientôt découvrir un bidonville villageois (YEBOAH, 1975). Certes, la population pauvre représente-t-elle la plus large majorité. Toutefois, il existe une frange plus aisée, comptant moins de 10% des habitants, qui prospère grâce au négoce, à l'artisanat, à la spéculation monétaire, à la maîtrise du marché foncier et immobilier. La majeure part de la population est originaire du nord (65%), mais le nombre de résidents issus de la Volta, de l'Eastern et Central Region, de l'Ashanti tend à croître, singulièrement à Mamobi. La religion musulmane prédomine; mais elle cohabite avec d'autres croyances. Ce qui à vrai dire paraît avoir le plus profondément modelé Nima et lui conférer une irréductible originalité, n'est-ce pas ce passage inégalement abouti du village au bidonville, du "zongo" à la ville, de l'expérience de migrant à la condition de salarié? Or, si l'on se fonde sur les résultats du recensement de 1984, sur Nima, c'est-à-dire sur 158 hectares, vivent 52.906 personnes, soit une densité de 334,85 à l'hectare. Sur Mamobi (25.815 habitants occupant 133 hectares), la densité est moindre, mais s'élève rapidement laissant présager prochainement une situation identique. A l'avenir, Nima ne sera plus guère la terre d'accueil des migrants qu'il fut jadis. L'image de Nima comme prototype de la banlieue prolétaire est aussi en voie de s'estomper. Le salarié n'est plus la figure unique, centrale du travailleur à Nima. Vient se superposer désormais le spectacle de l'activité des travailleurs du secteur informel, des femmes négociantes, des enfants regrattiers. C'est néanmoins sur ce fond tramé par la migration, le salariat et la pauvreté qu'il importe d'apprécier l'impact du redéploiement et l'effet de traumatisme qu'il a sur la vie des unités domestiques à Nima. Si elle n'est pas le seul facteur critique précipitant la déstabilisation des familles et des unités domestiques (un tiers d'entre elles cependant en subissent ici très directement le choc au cours des dix dernières années), le redéploiement est à la fois le symbole et le symptôme de la décadence du creuset du salariat que fut Nima, en décharge, où, par le jeu des politiques publiques, sont mises au rebut des générations de salariés.

II. LA CRISE DES UNITES DOMESTIQUES.

L'analyse s'attachera à la crise des unités domestiques dans son moment actuel, c'est-à-dire telle qu'elle s'est approfondie au cours de la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel au Ghana. Cela ne veut pas dire que tous les facteurs qui nourrissent cette crise résultent directement de ces politiques d'ajustement. Cela signifie plus simplement qu'aujourd'hui le processus de libéralisation qui a été engagé imprègne profondément les relations sociales et pèse lourdement sur les types de réponse que les unités domestiques tentent d'apporter aux difficultés qui les assaillent.

Deux paradoxes semblent marquer la présente séquence critique. Tout d'abord, celle-ci intervient alors qu'unités familiales et groupes domestiques étaient en passe de coïncider plus exactement. Le migrant s'était fixé. Le travailleur célibataire s'était mué en chef de famille. Son épouse ou ses épouses résidaient auprès de lui. Ses enfants sont nés ici.

¹. Source: Ghana Statistical Service.

On assiste ainsi à une banalisation progressive de la démographie de Nima. Or, ayant à assumer des responsabilités accrues, le chef de famille parvient plus difficilement à faire face à des charges alourdies. La relative stabilisation des unités familiales s'en trouve menacée. En second lieu, des équipements dont Nima était largement dépourvu commencent à se diffuser: adduction d'eau, réseau électrique. Le bidonville s'urbanise timidement. Mais cette amorce de modernisation a aussi ses revers dans ces quartiers appauvris. Répondant à des besoins de la vie quotidienne qu'elle facilite, elle implique aussi des charges financières accrues. Ce double paradoxe laisse apparaître le lien qui existe entre les contraintes financières et la crise des unités domestiques.

L'érosion de la position de l'homme au travail comme garant et protecteur de la vie familiale, comme clef de voûte de l'unité domestique est l'une des dimensions essentielles qui composent le moment critique actuel. L'expérience du travailleur frappé par le redéploiement peut apparaître comme un cas extrême, bien qu'à Nima elle soit largement partagée. Elle n'est pourtant qu'une manifestation outrée de ce phénomène d'érosion qui bouscule l'ordonnement de la plupart des unités domestiques. Le "redeployee" est celui qui a perdu son emploi à la suite d'une compression des effectifs alors qu'il travaillait pour l'Etat ou le secteur public. Le terme s'est étendu aux salariés du secteur privé qui se voient congédiés à la suite de mesures de restructuration de leur établissement. Le terme de "redéploiement" suggère qu'il s'agit d'une reconversion professionnelle, d'un passage balisé du public au privé, du salariat à l'informel, d'un type d'activité à un autre. Le redéployé reçoit une indemnité de départ. Celle-ci varie en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise, de la qualification, de la classification, du statut de l'établissement, des modalités particulières du licenciement collectif. En outre, il perçoit une indemnité forfaitaire de transport, pour lui et sa famille. Ce pécule qui, selon les cas, sera infime ou considérable, risque d'être versé avec retard, des mois souvent, longtemps après la mise à pied, et de façon échelonnée, ce qui réduira considérablement ses effets incitatifs. Il est censé ouvrir un éventail de choix: soit que le chômeur réponde à l'incitation de retour définitif dans son village d'origine, soit qu'il l'investisse comme capital initial d'une activité de revente ou de service, ou bien qu'il l'utilise pour acquérir une qualification technique plus aisément négociable dans un marché du travail perturbé. Evidemment, l'impact du redéploiement est plus bénin pour ceux qui cumulaient deux emplois et n'en perdent qu'un, ou bien ceux atteignant l'âge de la retraite. Il pourra être amorti par ceux qui, du fait de leur ancienneté et de leur échelon, touchent une importante indemnité de départ. Mais pour les autres, ceux qui appartiennent aux couches les plus laborieuses, la reconversion ressemble le plus souvent à une impasse. Le retour au pays natal suppose la réussite visible, son ostentation. Sinon, quelle honte! L'âge, l'absence de qualification ferment l'horizon de l'exil. L'attente d'une hypothétique embauche salariée dans le secteur privé ne fait qu'épuiser. Les portes de sortie sont réservées à certains: ceux qui à partir de leur travail de labeur ont pu acquérir une qualification professionnelle: maçon, plombier, electricien, chauffeur, mécanicien. Ceux qui, anticipant la mise à pied, ont conçu et préparé une alternative. Ceux qui, dans leur vie de travail ou de leur entourage à Nima, ont pu tisser un réseau fort d'appuis et de solidarités. Mais l'exception ne fait pas la règle. La trajectoire la plus banale est celle de la déchéance. Evincé, le salarié reste sans ressort. Se pensant exclu, il se retranchera, s'isolera. Dépendant de son unité domestique, protecteur devenu assisté, il s'absentera. Entre attente, errance et oisiveté, il perd rapidement les repères que lui avaient imposé son activité salariée. Parfois, il prendra l'initiative de faire éclater l'unité familiale. Il tentera de faire prendre en charge l'un ou l'autre des enfants par un parent. Ou bien, il éloignera dans son village d'origine son épouse, ou, le cas échéant, l'une d'entre elles, ainsi que les enfants en bas âge. Parfois, il prendra le parti de prendre ses distances, vivant à part, ou auprès d'un ami, ne faisant plus que d'épisodiques apparitions, subsistant grâce à des travaux occasionnels ou à l'assistance intermittente de proches, menant une existence tantôt claustrée, tantôt vagabonde, de grappillage dans l'attente d'une éclaircie dans le marché du travail salarié. Mais souvent, ce sera la femme –et avec elle les autres membres de la famille–, qui choisira de marquer des distances. Parfois, elle prendra la décision d'aller vivre auprès de ses parents. Ou bien, des membres extérieurs seront adjoints à l'unité domestique, une soeur, une parente, une amie, ou peut-être, dès lors qu'il y aura eu séparation, un protecteur, qui sera éventuellement le partenaire sexuel, afin d'augmenter ses capacités de travail et d'accroître ses revenus. Selon les cas, l'homme au chômage sera marginalisé, relégué à la périphérie de l'unité domestique, plus rarement rejeté, exclu. Les perspectives sont moins navrantes lorsque les femmes qui participent à l'unité domestique auront préalablement développé un commerce prospère. Ce qui parfois les autorisera à lui fournir une somme d'argent devant lui permettre d'entreprendre sa propre activité. Il en sera de même si un parent, déjà bien établi, l'appelle auprès de lui comme assistant occasionnel, ou l'aide à démarrer un petit commerce. Plus aisée s'avérera alors la distance, sinon, matériellement et psychologiquement peu franchissable, qui sépare un emploi salarié, stable réglé, d'une activité informelle, précaire, fluctuante. Quoi qu'il en soit, le "redeployee" fera le plus habituellement l'expérience personnelle, au sein même de l'unité domestique dont il avait totalement ou partiellement la charge, de la dépréciation de sa position et de la perte de son rôle de garant et de protecteur. Le rebricolage de l'unité domestique qui interviendra conférera à la femme une fonction primordiale dans la mobilisation des capacités de travail et des ressources.

Cette érosion du rôle social et économique de l'homme que pousse à l'extrême l'expérience du redéploiement existe plus généralement parmi les familles les plus pauvres, alors même qu'elles ne subissent pas directement l'impact de la perte d'un salaire ou que le chef de famille est engagé dans une activité non salariée. Le revenu masculin suffit rarement à

répondre aux besoins quotidiens de la famille et de son environnement domestique¹. Le travail des femmes deviendra d'abord nécessaire, puis crucial. Progressivement, c'est de lui que dépendra une part croissante de la consommation quotidienne et autour de lui que s'ordonneront les rapports au sein d'un groupe domestique remodelé. Mais, se généralisant, il se heurtera à certaines des contraintes qui pesaient sur le travail masculin. La plupart des unités domestiques ont le sentiment que leur condition se dégrade, que les pressions financières s'alourdissent. Une série de charges, plus durement ressenties, sont perçues comme déterminantes dans cette détérioration.

Tout d'abord, les charges monétaires liées au logement. 10% des chefs de famille sont propriétaires. La majorité, 70%, est locataire. Cette proportion tend à augmenter, une partie des 20% qui, dix ans auparavant, disaient occuper un logement sans acquitter de loyer étant devenus locataires. La pression sur l'immobilier se renforce alors qu'il n'existe plus guère de surfaces à bâtir, et que les aménagements (ouverture de la Highway, puis de la route de Kanda) restreignent les espaces habitables. En outre, le renchérissement des loyers dans les autres quartiers d'Accra attire vers Nima nombre de célibataires à la recherche d'un logement moins coûteux.

Autre pression: celle de la fiscalité et des contrôles. Elle s'est considérablement renforcée au cours de la dernière décennie, prenant désormais pour cible la moindre activité marchande, informelle. L'impôt sur le revenu est prélevé directement sur le salaire. Pour les autres, le service des impôts évalue forfaitairement le montant à payer en fonction de l'activité selon des échéances plus ou moins rapprochées. A quoi s'ajoutent les taxes perçues journalièrement par la municipalité (Accra Municipal Assembly ou AMA) sur les marchés, les trottoirs, dans les quartiers. Dès lors qu'elle est repérée par les collecteurs, l'activité doit être enregistrée, mais aussi tolérée, ce qui signifiera prélèvements et extorsions.

Autre fardeau: celui que représente l'éducation. Plusieurs facteurs y contribuent. Tout d'abord, à Accra, les parents souhaitent plus volontiers envoyer leurs enfants à l'école. Loin de se relâcher, l'attrait que celle-ci exerce ne fait que se renforcer. Or les frais occasionnés par la scolarisation ne sont pas minces, et n'ont fait que s'alourdir avec la mise en oeuvre, depuis 1986, d'une réforme du système éducatif. Les frais de scolarités ("school fees") payés chaque trimestre par les parents sont invoqués par beaucoup comme l'obstacle majeur interdisant d'envoyer ou de maintenir l'enfant à l'école. Les "school fees" varient considérablement selon les écoles et les niveaux. Les moyennes oscillent entre 10.000 et 35.000 cedis² par trimestre. Mais à cela s'ajouteront l'achat d'uniformes (10.000 C. environ), de cahiers, livres, matériel scolaire, puis chaque jour l'argent donné à l'enfant pour ses transports (100/150 C.) et la nourriture (100/200 C.). Il y a là une accumulation de dépenses, les unes périodiques, les autres quotidiennes qui sont effectivement multipliées par le nombre d'enfants (à Nima, une femme devra élever une moyenne de 6 enfants). Les difficultés seront plus grandes encore lorsqu'il s'agira d'apprentissage professionnel. Le parent ou le tuteur devra initialement payer une somme de 30.000 à 120.000 C., à laquelle s'ajouteront divers présents d'usage comme droit d'entrée. A la sortie, la même somme sera exigée. Il lui faudra en outre acheter pour l'enfant les outils ou instruments indispensables. Pour un apprentissage de confection, cela signifie l'achat d'une machine à coudre. Le coût d'une machine neuve oscille entre 60.000 et 130.000 C. si elle n'est pas électrique. D'occasion, le coût sera réduit de 10 à 40%. En outre, comme pour l'écolier, il faudra assumer les menues dépenses quotidiennes, transports et nourriture.

Les transports sont un autre poste qui grève les budgets. Lorsque Nima était isolé du reste de la ville, le travailleur marchait pour se rendre à son travail et en revenir. Il a rarement perdu cette habitude. En revanche, pour exercer ses activités commerciales, la femme devra impérativement emprunter l'une des lignes de minibus ("trotro") qui partent de Nima, soit une dépense quotidienne de 200/400 C. En outre, il est admis que l'écolier utilise les moyens de transport collectif, autre déboursement..

Plus imprévisibles sont les dépenses de santé. Dans un milieu aussi insalubre que Nima, la maladie est commune, fréquente (LARBI, 1989). L'affection la plus courante est le paludisme. Une crise normale occasionnera des dépenses de médicament de l'ordre de 1.000 C.. Une attaque plus sérieuse nécessitera une visite à l'hôpital (1.500 C. la consultation) et un traitement plus onéreux (4.000/5.000 C.). Le recours à l'herbaliste peut être la solution choisie (800 C. environ). Une attention particulière sera portée à la santé des enfants. Les visites de routine, les contrôles obligés, les vaccinations des enfants en bas âge entraîneront un débours de l'ordre de 500 C. par mois. Une maladie grave, nécessitant une hospitalisation, voire une intervention chirurgicale, représente une véritable catastrophe domestique, exigeant la mobilisation de nombreuses ressources extérieures.

L'enracinement en milieu urbain entraîne l'apparition de nouveaux besoins. Chez les hommes, celle de fumer des cigarettes ou de miser sur les jeux de hasard. Ces besoins nouveaux, attisés par la vague de libéralisation et le spectacle de

¹ Le salaire minimum légal journalier dans le secteur public était en novembre 1994 de 900 C.

² Le cedi (C.) est la monnaie ghanéenne. Sur le marché des changes, en novembre 1994, 1 FF. équivalait à 170 C., et 1 US \$, à 1020 C.

la consommation importée, plus affirmés chez les jeunes générations, incitent à de multiples dépenses, en particulier de loisirs et de distractions. A cela s'ajoute un phénomène d'individualisation relative des revenus, des dépenses et de la consommation. La femme ayant son propre revenu, celui-ci est censé pourvoir aux dépenses courantes, nourriture, habillement. L'homme, tout en réglant certains types de dépenses (charges liées au logement, "school fees") n'intervient plus qu'en appoint en ce qui concerne ces dépenses dont la femme a désormais la responsabilité. L'absence de la femme durant la journée provoquera en outre une individualisation, onéreuse, de la consommation, chacun achetant sa ration, sauf pour le repas du soir, le plus souvent préparé pour tous.

Pour survivre dans ce marasme financier, plusieurs types de réponses seront combinés. Le premier sera pour l'homme au travail de diversifier ses sources de revenu, soit en se livrant à une activité d'appoint, soit en s'embauchant à la tâche durant son temps libre, en particulier le samedi et le dimanche, soit en essayant de tirer de sa position professionnelle des gains dérivés (gratifications, prébendes, combines). Il pourra être acculé à s'endetter, encore qu'à Nima il devient plus difficile, en même temps que plus coûteux, d'emprunter. Un autre type de réponse est la généralisation de la mise au travail des femmes. Les hommes y incitent, y compris le plus souvent en procurant un capital leur permettant de démarrer, puis de faire fonctionner un petit négoce. Ce travail des femmes ne se confine plus à la banale revente au détail sur les marchés et dans les rues. Il tend à se diversifier, à se spécialiser, à se professionnaliser. Mais le travail féminin est soumis à certaines limites : celles liées à la fiscalisation, au harcèlement des vendeuses sur les bas côtés des rues ou le long des voies ferrées, au coût d'un poste fixe, officialisé, de vente, étal, abri ou boutique. D'autres tiennent à la fonction de reproduction des femmes, à leurs responsabilités dans la routine de la vie domestique. A la recherche d'un marché qui se restreint à Nima, face à une compétition accrue, la femme est conduite à fréquenter des points de vente distants, ce qui alourdit ses frais de transport et allonge son temps de travail à l'extérieur. Cependant, une limitation plus essentielle s'impose à elle, le manque de capital, celui-ci étant rogné, rongé par les dépenses de consommation au jour le jour. Dans l'organisation de son temps et de ses activités, la femme au travail sera vite conduite à s'appuyer plus fortement sur le concours de ses filles, soit pour se substituer à elle pour une large part des activités domestiques, soit pour l'aider dans son activité mercantile.

Progressivement s'installera une économie domestique de pénurie. Le rationnement affectera au premier chef la consommation alimentaire, avec réduction de l'abondance, de la qualité, voire de la fréquence des repas. Les usages de convivialité en arrivent à s'effacer, la consommation n'étant plus partagée qu'à l'intérieur d'un cercle restreint, clos, et comme en cachette. Seront rationnées aussi les dépenses liées au logement, à la santé pour ce qui concerne d'abord les adultes. La gêne financière provoquera le retrait d'un ou de plusieurs enfants de l'école. Elle pourra inciter les parents à faire prendre en charge certains des enfants par des proches, soit à Accra, soit dans le village d'origine, ou, plus rarement à les placer comme aides auprès d'un ami ou d'une connaissance.

Un aspect essentiel de cette économie de pénurie sera la mobilisation, en tant que source de revenus supplémentaires, de toutes les capacités de travail de l'unité domestique en crise. De ce mécanisme, la mise au travail des enfants devient aujourd'hui à Nima la manifestation la plus usuelle.

III. DEREGULATION DOMESTIQUE ET MISE AU TRAVAIL DES ENFANTS.

Deux situations représentent des formes hybrides, intermédiaires entre activité domestique de l'enfant d'une part, mise au travail de l'autre. La première est celle des écoliers, plus spécialement des fillettes, engagés à mi-temps dans une activité de vente au détail. Celle-ci est souvent pratiquée dans le prolongement de l'activité de la mère, de la soeur de la mère, de la soeur aînée, soit sur les marchés, soit aux carrefours ou le long des rues (vente à la sauvette, vente ambulante). Cette activité est destinée à apporter un complément monétaire au budget quotidien de l'unité domestique que gère la mère, ou de contribuer au paiement des frais de scolarité. Elle ne constitue pas une prise de distance avec l'univers domestique, mais a pour effet d'intégrer l'enfant, en tant qu'acteur, dans l'économie de pénurie. Il s'agit d'une activité intermittente, où l'enfant est poussé à prendre partiellement en charge la construction de son avenir. Très différente est la mise au travail précoce qui est d'abord une entrée en condition.

Une seconde situation est celle de l'enfant qui, à la demande d'un parent âgé (grands parents le plus souvent) est envoyé auprès d'eux, surtout en zone rurale, soit pour aider aux tâches domestiques, soit pour participer aux travaux des champs. Le phénomène participe de l'éclatement des unités familiales, tout en consolidant les relations de parenté, d'alliance et l'intégration de l'enfant dans leur lacis. Dans ce cas non plus, on ne peut pas parler, au sens fort du terme, de mise au travail.

La mise au travail des enfants sous ses formes les plus avérées est l'une des manifestations de la crise des unités domestiques. Certes, il peut arriver que l'enfant se plonge de sa propre initiative dans le marché du travail. Il le fera parfois pour échapper aux contraintes du système scolaire, pour se soustraire au marasme de l'univers domestique, ou, plus

exceptionnellement, parce qu'il a conçu un projet professionnel bien précis et personnel. La décision pourra alors être prise à l'insu des parents, contre leur volonté. Elle implique un degré variable de prise de distance, de rupture. Mais il s'agit là de cas fort rares. Dans leur majorité, les enfants avouent que l'impératif d'avoir à pourvoir, à travers leurs gains, à leurs propres besoins et, plus largement, d'abonder les revenus de l'unité domestique les contraint à leur condition d'enfant travailleur.

Le plus fréquemment, les parents seront les instigateurs et les intermédiaires de l'entrée dans le monde du travail. Ainsi le père ou le frère de père pourront-ils organiser et financer un apprentissage pour le fils ou pour la fille en se faisant l'intermédiaire, le garant auprès du maître ou de la maîtresse. Ou bien le père placera l'enfant auprès d'un parent, d'un ami ou d'un proche, en situation de service, d'assistance, mais aussi d'attente. Toutefois, ce seront les femmes qui joueront le rôle décisif, moteur dans la mise au travail précoce. En règle générale, la mise au travail des filles anticipera celle des garçons. Celles-ci seront plus facilement écartées de l'école. Elles se verront plus normalement déléguer la charge du fonctionnement quotidien de l'unité domestique que la femme travaillant à l'extérieur ne peut plus assumer. La gamine sera employée aussi à une activité rémunératrice, celle-ci bien souvent accompagnant, appuyant, prolongeant ou démultipliant le travail de la mère ou de la parente. Il s'agira le plus souvent de petit commerce de détail, ou de vente ambulante. Généralement, le travail des filles s'exercera dans l'orbite de l'unité domestique et sous sa protection. En revanche, dans le cas des garçons, plus habituellement univers de travail et univers domestique se dissocient. L'influence et l'action de la femme seront également déterminantes dans le processus de mise au travail des gamins. Celle-ci deviendra la règle dès lors que le garçon quitte l'école. La femme y veillera, en particulier en assurant un capital de départ permettant au gamin de démarrer de façon indépendante une activité rémunératrice. Les gains de l'enfant sont destinés à grossir le budget que gère la femme au sein de l'économie domestique. Ils seront régulièrement remis à la femme qui décidera de leur utilisation et de leur redistribution une fois déduites les dépenses quotidiennes du gamin (transports, nourriture) et la somme indispensable à la reconduite de l'activité.

Cette emprise de l'unité domestique sur le mécanisme de la mise au travail précoce n'est pas sans incidences notables. Tout d'abord, elle laisse apparaître qu'une partie de l'exploitation s'enracine dans l'unité domestique, est commanditée par elle. D'autre part, le fait que la mise au travail passe par les canaux de la parenté va aboutir à une sorte de domestication des rapports de travail. Celles-ci empruntent au langage et à l'idéologie de la parenté. Le maître et la maîtresse joueront d'un simulacre de position parentale sous prétexte que leur autorité procède initialement des parents, provient de l'univers domestique de l'enfant. Cette domestication du rapport de travail, l'usage qui en est fait seront l'un des masques de l'exploitation.

L'analyse des "milieux de travail" met en évidence ces rapports compliqués, divers, fluctuants entre univers domestique et univers de travail, entre relations de parenté et rapports d'exploitation. De ce point de vue, se différencient quelques grands ensembles de milieux de travail. Le premier ensemble correspond à des milieux de travail fortement articulés sur l'unité domestique. Ce sont principalement :

- le domicile, lorsque celui-ci est le siège de l'activité de vente, de réparation, de transformation, de service d'un adulte appartenant à l'unité domestique et que l'enfant aide à cette activité, ou plus fréquemment se consacre à la vente à l'extérieur des produits;
- le marché, pour ce qui est de la vente au détail; c/ la rue, comme lieu de la vente ambulante. Dans ces divers milieux de travail, l'enfant, le plus souvent les filles, conduit son activité de concert avec d'autres membres de l'unité domestique ou en coopération avec eux. L'unité domestique demeure le point d'attache et le repère principal.

Un second ensemble de milieux de travail impliquent une différence plus nette entre vie de travail et unités domestiques. Il comprend plus particulièrement :

- les boutiques (salon de coiffure, magasins);
- les ateliers (habillement, réparation, mécanique);
- les "chop bars", qui ont cependant des caractéristiques bien particulières;
- le placement.

Dans la plupart des cas, l'intervention d'un parent a initié l'embauche ou le contrat d'apprentissage. C'est dans ces milieux plus particulièrement que l'on peut parler de domestication du rapport de travail et d'exploitation. Un autre ensemble joue aussi de cette domestication de la relation de travail, mais implique une nette séparation d'avec l'unité domestique. Il est représenté par ce que nous appellerons "la fabrique" et le "chantier". Ce milieu de travail peut rassembler un grand nombre d'enfants: 40 dans une fabrique de meubles, 60 dans le cas d'une fabrique de pain. Ils ont été recrutés directement par le patron dans son village d'origine ou dans les villages environnants après accord des parents. Ils vivent en permanence sur leur lieu de travail, ce qui éventuellement peut permettre du travail de nuit. Ils pourront travailler de 5 à 7 ans dans la fabrique avant d'être renvoyés par le patron dans leur village d'origine. Si elle est provisoire,

la coupure d'avec le milieu domestique est ici totale. Un autre ensemble est constitué de milieux de travail qui se construisent à l'écart et indépendamment des unités domestiques et se fondent sur des filières d'embauches ou des circuits d'accès qui ne doivent rien à la parenté, mais plutôt à l'amitié, au copinage, à l'affinité, à l'appartenance à une même génération. La relation d'aîné à cadet joue ici un rôle important, mais à condition de s'inscrire dans cette étroite tranche d'âge où se confondent presque enfance et adolescence. Chacun de ces milieux institue ses hiérarchies, ses règles, ses codes de conduites, ses formes de protection et de sociabilité. Ce sont des milieux à dominante masculine. Parmi ceux-ci, on peut distinguer plus particulièrement :

- la file d'attente, qui rassemble, pour la vente à la sauvette des nuées d'enfants sur les artères les plus passantes;
- l'équipe, c'est-à-dire un milieu de travail spécialisé qui se constitue à partir de l'exercice d'un monopole des enfants sur l'embauche et d'affinités fortes;
- la bande, par exemple celles des "kaya kaya" (porteurs) vivant en permanence sur certains marchés;
- l'errance, c'est le cas d'enfants sans domicile fixe ni attaches, qui se sont complètement autonomisés par rapport à leur unité domestique d'origine;
- l'exil, en particulier la migration des filles vers la Côte d'Ivoire et le Nigéria, qui signifie une rupture souvent définitive avec la famille.

Ce rapide inventaire des milieux de travail laisse apparaître que loin d'apporter toujours une réponse à la crise des unités domestiques, le travail des enfants représente un très large éventail et, dans certains cas extrêmes, contribue à l'approfondissement de cette crise. Loin de pallier à la dérégulation domestique, il la nourrit.

IV. SERVICIABLES A MERCI : UN SYSTEME D'OFFRE ET DE DEMANDE GENERALISE.

Au Ghana, dès que surgit la question de l'enfant au travail, s'interpose aussitôt l'image des "street children". Or, l'enfant des rues n'est que la face visible d'un phénomène plus largement répandu. Il existe d'autres formes d'exploitation, plus communes, plus outrées. Celles qui se logent dans le contrat d'apprentissage sont bien connues. Celles qui s'inscrivent au cœur de la crise des unités domestiques sont plus difficilement admises. Certains milieux de travail, la fabrique, le chantier, la bande, sont purement et simplement ignorés. Mais peut-être importe-t-il, à ce stade de notre analyse, d'aller au delà de la notion de domestication des relations d'exploitation, laquelle ne contamine qu'un segment seulement de l'arc-en-ciel des milieux de travail. Aussi tenterons-nous de qualifier deux dimensions complémentaires, mais peut-être plus essentielles, du rapport de travail et de sa conversion en exploitation: la dialectique du bon vouloir et de la bonne volonté; la serviciabilité, c'est-à-dire la condition de "serviciable à merci".

Le rapport d'exploitation se construit dans une tension permanente entre deux pôles: le bon vouloir, la bonne volonté. La dialectique du bon vouloir et de la bonne volonté s'enracine évidemment dans le terreau de la domestication du rapport de travail. Elle manifeste la dissymétrie entre la position du maître et la condition de l'enfant au travail. Le bon vouloir du maître est son pouvoir d'arbitraire. Sa volonté, ses nécessités, ses humeurs seules commandent la rémunération, fixent les temps de travail, assignent les tâches, influencent la qualité de la relation. Le bon vouloir, c'est la disponibilité, la soumission qui sont attendues de l'enfant. Vulnérable, en quête de protection et d'appui, celui-ci se voit sommé d'être docile, présent, de bonne volonté. Sa force de travail est une matière malléable, ductile, flexible. Ligne de force, cette polarisation entre bon vouloir et bonne volonté est aussi un champ sous tension. Si elles débouchent rarement sur une confrontation ouverte, les formes de résistance, d'esquive, de reprise opposées par l'enfant souterrainement peuvent être multiples.

L'inventaire des types d'activités exercées par l'enfant au travail font apparaître une forte prévalence des activités ressortissant au secteur des services. Et même lorsqu'elles correspondent à des activités de production, la forme du rapport de travail les travestira en services. A cet égard, on observe une sorte de glissement du légal à l'interdit, du licite à l'illicite, plus communément d'une activité à une autre. Un travail peut en cacher un autre, peut en entraîner un autre. Le patron pourra déplacer à sa guise les limites du travail demandé. Mais à cette extension de l'exigence issue du bon vouloir du maître ou du client pourra faire écho une bonne volonté élargie à rendre service. Un bon vouloir et une bonne volonté sans contours qui n'étaient inscrits ni dans le contrat, ni dans la nature de l'activité de base. Par exemple, un contrat d'apprentissage peut à l'occasion impliquer d'autres demandes, d'autres tâches, d'autres services que ceux initialement convenus (travaux ménagers, prostitution pour les filles, travail sur des chantiers de construction pour les garçons). Le "child labour" place l'enfant en condition de service généralisé. Par exemple, s'agissant des "kaya kaya" vivant en petites bandes sur les marchés, l'offre et la demande de service généralisé peuvent aller du portage à la relation sexuelle. Parfois, des glissements identiques s'observent dans certains salons de coiffure ou dans des ateliers de confection, et plus communément dans les "chop bars". L'enfant au travail "entre en condition", comme on le disait jadis en France pour les domestiques, devient dépendant et disponible. Pour qualifier cette condition, on serait tenté de parler de "travail servile". Mais le terme servile a l'inconvénient de renvoyer trop directement à l'état d'esclavage et à celui de servage. Nous choisiront donc de parler de "serviciabilité" pour désigner une condition, personnelle, transitoire, de dépendance et de

soumission qui contraint, dans bien des cas, l'enfant travailleur, à être pris dans un système d'offre et de demande généralisé de services. On peut dire ainsi que l'enfant pris précocement dans des rapports de travail et d'exploitation, est destiné à devenir "serviciable à merci". Telle est sa condition.

CONCLUSION.

Deux brèves remarques au terme de cette analyse. En retour de certaines des interrogations initialement suggérées. L'une concerne l'assujettissement ou l'autonomisation de l'enfant; l'autre sa figuration de l'avenir.

La mise au travail de l'enfant, dans ses mécanismes, le place dans une position de protecteur et de nourricier au sein de l'unité domestique. L'exercice de ce rôle qui consiste à atténuer les effets de l'économie domestique de pénurie passera par les femmes, plus particulièrement la mère. Cette fonction de reproduction et de survie de l'unité domestique qu'il assume désormais partiellement le lie plus profondément à celle-ci. Dans le même temps, l'expérience de milieux de travail distincts de l'unité domestique l'incite à la prise de distance, à une autonomie le plus souvent illusoire.

Quant à l'imagination de son avenir, entreprenant en quête d'entreprise, prolétaire sans salaire, serviciable à merci, le gamin de Nima est fasciné par un rêve uniforme: l'exil.

Références bibliographiques

- APT VAN HAM N.(ed.), 1992. *Street Children in Accra. A Survey Report*, Department of Sociology, University of Ghana, Legon.
- CHAMBAS M., 1977. *The Political Economy of Urbanization. A Study of Leaders and Development in Nima, a Slum in Accra*, M.A. Thesis, Department of Political Science, University of Ghana, Legon.
- Department of Geography, 1990. *Demographic Studies and Projections for Accra Metropolitan Area (AMA)*, University of Ghana, Legon.
- DWYER D.(ed.), 1988. *A Home Divided. Women and Income in the Third World*. Stanford University Press, Standford, Cal.
- KAMBUR R., 1994. *Welfare Economics, Political Economy and Policy Reform in Ghana*, World Bank.
- LARBI A.K., 1989. *An Appraisal of Health Care Delivery Systems in Nima*, B.A. Dissertation, Department of Geography, University of Ghana.
- NASH J.(ed.), 1983. *Women, Men and the International Division of Labour*, N.Y. State University, Albany.
- ROTHCHILD D.(ed.), 1991. *Ghana. The Political Economy of Recovery*. Boulder, London.
- VERLET M., 1992. *Du local au mondial. Lieux et parcours du politique*, Tiers Monde.
- WELLINGTON A., 1968. *Nima. Spontaneous Urban Growth*. M.Sc. Thesis, University of Science and Technology, Kumasi.
- YEBOAH T.F., 1975. *The Role of Rural Urban Migration in the Evolution of Slums. The Case of Nima*. B.A. Thesis, Department of Geography, University of Ghana, Legon.

CEA (CNRS - EHESS)

Centre d'Etudes Africaines,
(Centre National de la Recherche
Scientifique - Ecole des Hautes
Etudes en Sciences Sociales)

CEPED

Centre Français
sur la Population
et le Développement

ORSTOM

Institut Français de
Recherche Scientifique
pour le Développement
en Coopération

colloque international
L'enfant exploité
- mise au travail et prolétarisation -
PARIS, LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 1994

BULLETIN THEMATIQUE N° 4
THEMATIC BULLETIN N°4

APRES-MIDI DU VENDREDI 25 NOVEMBRE

sous la présidence de Claude MEILLASSOUX

LES POLITIQUES PUBLIQUES
PUBLIC POLICIES

Rosilène ALVIM (IFCS-UFRJ, BRÉSIL)	P. 3
Les débats sur l'enfance pauvre au Brésil : entre la marginalisation et le travail précoce	
Doris BONNET (ORSOM), Frédéric JESU (IDEF), Danièle POITOU (CEA) et Stéphane TESSIER (CIE)	13 —
Promouvoir le "capital santé" des enfants qui travaillent ?	
Sandy HOBBS, Sandra LINDSAY and Jim McKECHNIE (Univ. of Paisley, Scotland)	19
Child labour in the United Kingdom - Ideology and reality	
Usha RAMANATHAN (Univ. of Delhi, India)	25
Child labour and law in India	
Alessandro STELLA (CNRS, France)	35
Pour une histoire de l'enfant exploité	
Elvia TARACENA et Maria Luisa TAVERA (UNAM, Mexique)	47
Le travail des enfants dans les rues de Mexico	

Rosilene Alvim
(IFCS-UFRJ, Brésil)

LES DÉBATS SUR L'ENFANCE PAUVRE AU BRÉSIL ; ENTRE LA MARGINALISATION ET LE TRAVAIL PRÉCOCE

I - L'enfance dans les classes populaires : la constitution de l'enfance comme problème social au Brésil

1. L'actualité de la question des "garçons et filles des rues"

Le Brésil fait aujourd'hui l'expérience d'un phénomène qui semble symboliser, dans la vie quotidienne des grandes villes et dans les médias, les nombreux problèmes sociaux du pays : celui des "garçons et filles des rues". Cette nouvelle catégorie sociale désigne les enfants et les adolescents pauvres qui sont vus dans les rues des grandes villes brésiliennes et qui ont progressivement occupé pendant les dix dernières années les premières pages des journaux brésiliens tout comme le peu d'espace que la presse internationale consacre aux événements et aux nouvelles concernant le Brésil.

La catégorie sociale *enfants des rues* (on fera plus tard la distinction entre garçons et filles) a été reconnue et disséminée par un groupe de techniciens de l'UNICEF, de la FUNABEM¹ et du Service d'Affaires Sociales du Ministère de la Prévoyance Sociale à la fin des années 80, pour désigner les enfants et les adolescents dont ils s'occupaient et qui constituaient depuis une dizaine d'années, par leur présence massive, la cause des plus diverses inquiétudes pour la population brésilienne. Auparavant, ces enfants et ces adolescents étaient appelés *mineurs*, catégorie juridique qui acquiert à partir des années 50 une connotation péjorative. La catégorie *mineur* signifie, pour le sens commun, pauvreté et surtout délinquance, signification soulignée par la presse, qui a un rôle important dans la formation de l'opinion publique (cf. Alvim & Valladares 1988).

En réalité, ces techniciens ont essayé de changer l'avis négatif de la société par rapport à ces *garçons et filles des rues*, en soulignant le fait qu'il s'agit d'enfants et de jeunes, d'individus qui ont vécu leur enfance d'une manière non paradigmatique du point de vue de la conception de l'enfance et de l'adolescence de notre société ; même si l'on reconnaissait que la permanence de ces garçons et de ces filles dans les rues pourrait les conduire au développement d'activités en groupe et à un mode de comportement qui les éloignerait du modèle et de la conception de l'enfance et de l'adolescence, on soulignait que l'enfance leur était ainsi niée (et elle l'est toujours dans la mesure où il y a des garçons et des filles des rues dans toutes les villes brésiliennes, phénomène qui tend à augmenter) par la pauvreté, par la crise économique qui aggrave les problèmes familiaux par l'accroissement des taux de chômage et la diminution des chances futures pour les nouveaux candidats à l'emploi, et atteint de la sorte les jeunes des classes populaires en premier lieu, entraînant un plus grand nombre de familles dans la famine. En effet, d'après l'IBGE (l'Institut Brésilien de Géographie et Statistique), "En 1989, le Brésil avait une population d'enfants et d'adolescents (de 0 à 7 ans) de l'ordre de 59 millions, soit 41% de la population. La situation dans laquelle vit la majorité de cette population est extrêmement précaire. En cette même année, la moitié environ - 50,5% - des enfants et des adolescents brésiliens était de familles dont le rendement mensuel *per capita* équivalait au maximum à 1/2 salaire minimum" (Ribeiro et Saboia 1993). D'après certaines interprétations, la pauvreté et le chômage seraient les seuls déterminants de l'accès précoce de ces jeunes au monde de l'emploi. Mais le système scolaire brésilien comporterait lui-même quelques problèmes qui finit par chasser les enfants et les adolescents des bancs scolaires. Il est important de souligner qu'environ la moitié de la population brésilienne est constituée de jeunes, appartenant pour la plupart à des familles aux revenus peu élevés, et le fait qu'elles soient exclues des droits sociaux élémentaires comme par exemple manger, loger et étudier, donne origine à ce que José de Souza Martins appelle "des enfants sans enfance" (Martins 1990).

L'effort de ces agents sociaux, les techniciens des agences gouvernementales (FUNABEM et Service de l'Action Sociale du Ministère de la Prévoyance Sociale) et non gouvernementales (UNICEF et autres groupes liés à l'Église catholique et au mouvement social), qui à la fin des années 80 ont conçu une nouvelle forme d'assister cette population des rues en opposition à la forme traditionnelle d'assistance dans les internats, a permis en réalité la découverte et la reconnaissance d'une série de travaux développés par des enfants et des adolescents pauvres, issus des "rues" ou des "communautés démunies". On cherche et on découvre dans plusieurs villes brésiliennes des groupes qui mènent une action que l'on a appelée "alternative", qui assistent un grand nombre de *mineurs démunis ou des rues* et qui utilisent des méthodes considérées comme "pédagogiques" et "libératrices" (quelques unes inspirées des écrits et de la pratique de Paulo Freire). Les *garçons et filles des rues* dont les groupes non gouvernementaux (ces groupes se constitueront pendant les années 80 dans les ONG - Organisations non Gouvernementales) s'occupent, quelques uns avec le soutien de l'Église par l'intermédiaire de ses "pastorales", s'opposent au traitement donné par les institutions officielles et non officielles soutenues par le système officiel représenté par la FUNABEM, considéré comme répressif dans la mesure où l'internat

¹ - La FUNABEM (Fondation Nationale pour le Bien Être du Mineur) a été fondée en 1964, subordonnée au Ministère de la Prévoyance Sociale, pour remplacer le SAM (Service de l'Assistance au Mineur), organisme lié au Ministère de la Justice depuis 1940 ; elle a été elle-même remplacée, en 1990, par la FCBLA (Fondation pour l'Enfant et l'Adolescent), liée au Ministère de l'Action Sociale.

était la principale forme à la fois de "protection" et de "punition" adoptée par l'État jusqu'à l'extinction de la FUNABEM en 1990. La catégorie *alternative*, reconnue au long des dix dernières années, est employée dans la classification de toute action non gouvernementale qui s'oppose à la méthode éducative développée par la FUNABEM depuis sa fondation, en 1964. La catégorie *alternative*, avec l'institutionnalisation des divers groupes alternatifs qui se sont transformés en des ONG, fait partie de la définition des celles-ci et l'on peut dire que cette catégorie se constitue comme l'attribut principal de l'identité des ONG.

2. La construction historique d'une question sociale

On peut cependant s'interroger sur les raisons de l'actualité de la question des *garçons et filles des rues* et des mystères de l'existence même de ce phénomène si l'enfance associée à la rue, comme thème lié à la pauvreté, occupe depuis le début du siècle les discours des philanthropes, des juges, des policiers, des patrons, et de plus en plus d'espace dans la presse et le débat politique. Au début du siècle, déjà, des oppositions étaient créées entre maison et rue, usine et rue, enfant abandonné et famille désorganisée, mais la signification de ces oppositions variaient selon les intérêts des différents agents concernés. Ainsi, la famille doit protéger ses enfants et ne pas les laisser dans les rues, lieu qui mène à la criminalité. Dès lors, l'usine, par opposition à la rue, serait la remplaçante de la famille, et deviendrait aussi une "école", puisque l'école ne faisait pas partie de l'univers des enfants et des jeunes pauvres, ne constituant donc pas une option possible au travail et à la criminalité (cf. Alvim, 1985).

Pour une réflexion sociologique sur le thème des *enfants des rues* au Brésil, il faut penser au processus de constitution sociale de cette "population" comme un "problème social" qui s'exprime dans les différents débats des divers moments de l'histoire brésilienne. Problème social qui devient encore plus visible publiquement à partir des années 70, en prenant la forme d'un domaine où surgissent de nouveaux spécialistes, tels que les militants et les éducateurs des mouvements pour la défense de "l'enfant et de l'adolescent" (on n'emploie plus le terme "mineur" qui relève maintenant de la dépréciation et de la stigmatisation), à l'intérieur de nouvelles institutions comme les ONG, à côté des vieux agents comme les juristes, les policiers, les journalistes et les anciens philanthropes. Quant aux entrepreneurs, si beaucoup d'entre eux contribuent de nos jours à des programmes "alternatifs" par rapport aux institutions traditionnelles telles que les internats (entreprises commerciales renommées, directeurs d'associations commerciales, par exemple), d'autres, au contraire, comme certains commerçants et entrepreneurs des banlieues, sont accusés d'être les mandataires d'actions "d'extermination" - actions qui vont marquer les luttes politiques dans ce domaine à partir de la fin des années 80 (cf. Alvim et alii 1991).

Dans les dix dernières années, une nouvelle idée de législation a également été conçue, prenant pour base la convention des droits de l'enfant préconisée par l'ONU, dont le résultat fut la promulgation du "Statut de l'Enfant et de l'Adolescent" en octobre 1990. Il faut signaler la participation à cette élaboration de quelques techniciens déjà cités dans cet article, à côté de juristes et politiciens, ainsi que de militants désormais assez nombreux dans ce domaine politique qui date des années 80. La nouvelle loi abandonne la catégorie *mineur* et ses défenseurs la considèrent comme une loi des droits de l'enfant et de l'adolescent. La catégorie *mineur* présente un contenu apparemment universel du point de vue juridique, mais elle finit par stigmatiser, puisqu'elle est généralement dirigée aux enfants *délinquants, pauvres et noirs*.

Il s'agit donc, dans cet article, de signaler les similitudes et les différences spécifiques pour chaque période historique appartenant à la construction sociale de cette "question sociale" :

(a) Depuis le début du siècle, les débats qui précèdent l'élaboration du Code des Mineurs de 1927, menés par des juristes, des médecins, des industriels, des policiers et des journalistes, indiquent la configuration du domaine de la question de l'enfance pauvre, et l'on peut dire qu'il s'agit là d'une première constitution de l'enfance pauvre comme problème social. Dans cette période, les thèmes de la délinquance, de l'universalisation de la scolarité du contrôle de l'État sur les familles sont présents, mais le thème du travail semble dominer la dynamique des débats.

On peut identifier une sorte de tension (toujours perceptible jusqu'à nos jours) en ce qui concerne le rapport entre le travail et l'éducation des enfants et adolescents des classes populaires. Le Code des Mineurs, décret 1794 de 12/10/1927, qui accompagne la Convention n°5 de l'OIT, réalisée en 1919 et entrée en vigueur en 1921, détermine l'âge minimum de 14 ans pour le travail à l'usine, dans les manufactures et les chantiers maritimes, les mines ou autre travail souterrain, carrières, ateliers et leurs dépendances. Cependant, quand le Code des Mineurs entre en application, deux ans après sa promulgation, un grand débat va s'ouvrir entre les industriels et l'État (celui-ci représenté par Mello Mattos, premier Juge de Mineurs du Brésil et un des responsables du Code des Mineurs de 1927, connu comme le Code Mello Mattos). Pour les industriels qui employaient largement la main d'œuvre mineure (ceux de l'industrie textile notamment), le travail était la seule possibilité d'éducation qui restait aux enfants des classes populaires. L'usine est donc vue comme une école (Alvim 1985), où les enfants apprennent la discipline et sont protégés contre la marginalité. Les industriels affirmaient aussi que les enfants pouvaient ainsi contribuer à l'économie familiale.

Les principaux acteurs de ce débat et des disputes autour de la catégorie juridique du mineur sont les juristes eux-mêmes, les policiers, les médecins, les journalistes, les industriels et les hommes politiques. Pour les juristes, soutenus dans leur majorité par les médecins, l'âge biologique ne doit pas se soumettre aux intérêts de l'industrie. Les industriels

allèguent cependant que si l'âge d'accès au travail passait à 14 ans et la journée à six heures par jour, cela produirait une désorganisation totale de l'industrie. Pour le Juge de Mineurs Mello Mattos, l'obéissance au Code permettait le salut de la "race", c'est-à-dire les mineurs et futurs adultes, même si cela impliquait la désorganisation de l'industrie¹. L'âge biologique permettant l'accès au travail et la punition pénale sera donc constitué selon les intérêts et les positions des agents concernés dans cette dispute. Dans ce sens, on peut paraphraser Bourdieu (1983), quand il dit que la jeunesse n'est qu'un mot. Les classifications qui marquent les différences entre les générations, tout comme la construction de certaines catégories sociales, font partie des luttes et disputes entre les divers composants du domaine en question, dans leur désir d'imposer, d'après leurs conceptions intéressées, la classification la plus légitime. Les entrepreneurs préfèrent que l'individu classifié comme *mineur* soit très peu âgé : c'est mieux pour l'organisation du travail dans son industrie. De même pour la police, qui peut réprimer et emmener au Juge des Mineurs les supposés "délinquants" ou "infracteurs" (terminologie plus actuelle), en les retirant des rues où ils sont vus comme des passants illégitimes.

Pendant cette période, les thèmes de la délinquance, de l'universalisation de l'école, du contrôle de l'État sur les familles (la question du Pátrio Poder, prévue dans le Code de 1927. Le Juge des Mineurs pourrait enlever la tutelle des parents. Les enfants dans cette situation seraient protégés par l'ÉTAT) sont déjà présents, comme nous l'avons dit, mais c'est le thème du travail qui domine la dynamique des débats.

(b) De 1930 à 1943 : cette période se caractérise par l'action de l'État par l'intermédiaire du Code des Mineurs ; ce sont les juges qui ont le monopole de la gestion de la délinquance des "mineurs" et la responsabilité de la vigilance du travail des enfants. En 1943, la promulgation de la Consolidation des Lois du Travail (CLT) incorpore le chapitre du Code qui fait référence au travail. Ce déplacement de la partie du Code relative au travail du mineur finit par le transformer en Code Criminel, comme nous avons pu le constater (Alvim & Valladares 1988), et ce sont les enfants pauvres qui se voient ainsi criminalisés.

(c) De 1943 à 1964 : le Code sera utilisé surtout dans les cas de délinquance. C'est l'apogée des internats ; les premières critiques à ce système surgissent à la fin de cette période. C'est l'époque du SAM (Service d'Assistance au Mineur) fondé en 1940, dont le but est de récupérer les enfants et les adolescents, les *mineurs*, tout en protégeant les enfants pauvres, "abandonnés", qui ont besoin de l'aide de l'État pour pouvoir se nourrir et étudier. Ces enfants avaient, pour la plupart, leur propre famille et étaient par elles menés dans les internats, pour qu'ils y restent jusqu'à leur majorité. Malgré ses projets éducatifs, le SAM, qui était après tout une institution créée par des juges, des médecins, des politiciens, enfin par tous ceux qui croyaient au Code, devient à la fin des années 40 et tout au long des années 50 l'objet des dénonciations de la presse à cause du mauvais traitement accordé aux internes. On passe à le considérer comme une machine à faire des criminels. La presse de l'époque cite plusieurs bandits célèbres, sortis du SAM. Il y eut donc un consensus sur le besoin de changement et celui-ci coïncide avec la période du régime militaire. A ce moment là il y avait déjà quelques personnes qui ne croyaient pas que la solution des problèmes concernant les enfants pauvres pourraient venir des internats, mais ce n'était qu'une minorité. Le changement du système va donc s'effectuer. La transformation du SAM en FUNABEM (prochaine période à être citée) est accompagnée par un changement de comportement de la part des Juges de Mineurs, différent de celui du Juge Mello Mattos, dont la pratique est considérée comme "assistentialiste". Ils assument maintenant leur rôle de médiation entre la société et l'institution responsable de la "protection" ou de la "punition" du *mineur*. Ils s'auto-dénominent des "*mineuristes*".

(d) De 1964 à 1990 : la modernisation et le réformisme dans le cadre général de la dictature militaire (jusqu'à 1985) ; la délinquance dans le contexte de la "loi de la sécurité nationale". A partir des années 70, les internats sont fortement critiqués par les mouvements pour la défense de l'enfance pauvre, qui proposent des programmes et des projets alternatifs. Pendant toute la période d'existence de la FUNABEM, dont la prétention était simplement de formuler la politique pour l'assistance au *mineur*, un système d'assistance, conçu par les états, se développait en créant ses propres internats pour les "infracteurs" et pour les "démunis", termes qui figurent à présent dans les réformes que le Code subit à travers les années. A Rio de Janeiro et à Minas Gerais, cependant, la FUNABEM a hérité le patrimoine du SAM et doit administrer les internats et toutes les formes d'assistance qui existaient auparavant. Comme la politique de la FUNABEM était sensée stimuler le rapport familial entre ses internes, surtout les plus problématiques, son cadre d'assistants sociaux, de psychologues et de médecins augmente et, à côté de l'élargissement de ses immeubles, fait partie d'une initiative de rationalisation et de modernisation, incorporée à la politique de "sécurité nationale". Contrairement au Juge Mello Mattos, dont le discours était certes hygiéniste et racial mais qui préférait désorganiser l'industrie pour sauver la "race", ces derniers croyaient que pour assurer l'ordre, pour soutenir la doctrine de la sécurité nationale, les *mineurs* devraient être "cloîtrés".

A la fin des années 70, cependant, le système d'internat est fortement critiqué et des mouvements pour la défense de l'enfance pauvre² commencent à se former, sur l'axe Rio-São Paulo surtout. Ces groupes proposent et soutiennent les projets "alternatifs".

¹ - C'est-à-dire, six heures de travail par jour, interdiction du travail nocturne (entre 1927 et 1932, l'horaire nocturne commençait à 19 heures ; depuis, il commence à 22 heures) et âge minimum de 14 ans (auparavant, l'âge était déterminé par les industriels eux-mêmes, et l'on pouvait voir des enfants de 8 ans employés dans des usines textiles).

² - Au sein de ses mouvements, on peut en quelque sorte situer les techniciens cités au début de cet article.

(e) Après 1990 : on observe des tendances contradictoires. D'un côté, la croissance des nouvelles initiatives, des nouveaux projets et programmes (Les ONG), stimulés par les effets et par le contexte de la nouvelle loi ; en même temps, la réaction des "réformistes"¹, qui constituent la "droite" en ce domaine, contre les supposées conséquences "libéralisantes" du Statut de 1990, dans un cadre de croissance de la crise économique et sociale, de la misère, des *enfants des rues* identifiés à la délinquance et à la criminalité.

La nouvelle loi, cependant, a capté l'adhésion seulement de quelques juges qui ont lutté pour elle et des militants qui depuis les années 80 critiquent l'État, la forme qu'il a de s'occuper de la protection du *mineur*, selon l'appellation de l'époque. Ceci entraîne des disputes dans le domaine juridique entre les adeptes du Statut et ceux de la réforme de l'ancien Code. Des questions autour des mesures éducatives associées à la perte de la liberté font partie de cette dispute, et les juges de l'enfance et de l'adolescence entrent souvent en conflit avec les procureurs dans la mesure où les premiers, favorables au nouveau Statut, essaient d'éviter ce type d'internement déguisé. Le Statut prévoit la perte de la liberté pendant une période courte et seulement pour les cas considérés comme graves. Les procureurs auraient tendance à défendre une action plus énergique de la part des Juges de l'Enfance et de l'Adolescence, position qui est partagée par le sens commun de larges secteurs de la société. Il faudrait souligner que cette affirmation est basée sur un épisode survenu récemment et qui concerne le Juge de l'Enfance et de l'Adolescence de Rio de Janeiro et d'autres secteurs du Judiciaire révélant des conflits internes entre les responsables de l'application de la loi.

D'autre part, les militants, eux-mêmes divisés en un grand nombre de *programmes alternatifs* (qui font partie des ONG appartenant à un champ de luttes et de disputes, où chacune de ces ONG occupent des positions de forces diverses) qui divergent entre eux sur la meilleure forme "d'assistance", que ce soit aux *garçons et filles des rues* ou aux *garçons et filles démunis*. L'assistance dans ces projets alternatifs qui fonctionnent dans des organisations non gouvernementales est réalisée en grande partie par les *éducateurs des rues*, catégorie très connue et qui comporte un grand nombre de personnes mais qui peut également être comprise dans la catégorie *éducateurs sociaux* qui figure dans quelques textes écrits par les premiers techniciens cités plus haut. Ce sont ces derniers qui ont reconnu les *garçons et les filles des rues* comme faisant partie de l'enfance et de l'adolescence, bien que cette condition leur soit niée. Ces techniciens ont publié plusieurs textes qui contenaient, en plus du titre thématique de chacun d'entre eux, un titre plus large qui était celui de *Projets Alternatifs pour enfants des rues*.

3. Un nouveau métier

La présence significative des "éducateurs" dans ce domaine a fait en sorte qu'ils finissent par créer une identité propre et essaient de fonder une association professionnelle, dont la première réunion eut lieu le 1er mai 1993 à Rio de Janeiro, et à laquelle ont participé plus de 90 éducateurs. Quelques cours d'entraînement pour éducateurs de la rue ont été récemment organisés à Rio de Janeiro également : quatre en tout, jusqu'à présent, dont un dans une Université privé, catholique ; deux autres dans les ONG qui développent ces programmes alternatifs, et un troisième qui est organisé par un pool des ONG et financé par une entreprise privée, multinationale liée au commerce des vêtements.

Ce nouveau type de professionnel était restreint, au début des années 80, à un petit nombre de personnes : ce sont ces professionnels qui ont orienté les travaux des militants et des volontaires dans tout le Brésil. Tout ceci a rendu le domaine de plus en plus complexe, avec la lutte pour la promulgation du Statut de l'Enfant et de l'Adolescent notamment. Les militants sont devenus de plus en plus professionnels et les volontaires occasionnels de plus en plus militants. Quelques unes de ces ONG ont comme fonctionnaires des avocats, des psychologues et des assistants sociaux et ce sont eux souvent qui assument le rôle d'éducateurs de la rue. Il s'agit donc d'une nouvelle catégorie sociale, ou du moins de la transformation d'un type de militant et de volontaire qui, avec la croissance des ONG et la reconnaissance par quelques secteurs de la société de l'importance de la question de l'enfant et de l'adolescent pauvres, veut être reconnue comme professionnel, avec les droits et la connaissance technique d'un métier. Un métier qui implique des risques et des difficultés, que ce soit avec les garçons et les filles eux-mêmes ou avec la police, celle-ci étant d'ailleurs, selon les enfants et les éducateurs, la plus grande responsable des actes arbitraires commis contre les enfants et les principaux détracteurs publics de l'État, car ce dernier les empêche d'emprisonner les garçons et les filles sans qu'il n'y ait flagrant délit. L'existence elle-même d'éducateurs et d'avocats dans ce domaine permet aux enfants de compter sur leur protection, les défendant contre les illégalités pratiquées par les policiers. Cependant les éducateurs ont été en grandes difficultés pour développer leur pratique selon ses objectifs et idéologies, parce que ses objectifs ne sont pas toujours en accord avec les objectifs de l'institution qui est responsable pour les projets dans lesquels les éducateurs participent.

La présente complexité dans ce domaine entraîne les personnes concernées dans des disputes telles que celles qui opposent des membres du judiciaire entre eux, ces derniers et la police, la société et les ONG. Entre les militants et les dirigeants des projets alternatifs des ONG, il y a aussi des luttes autour de la défense des enfants et des adolescents, chacun voulant imposer la forme "d'éducation" la plus légitime, divergeant sur le type du travail (la pédagogie adoptée par le projet) d'assistance. Et comme je l'ai déjà dit, ces conceptions sont pleines des conflits avec la direction des institutions

¹ - C'est-à-dire, des juristes, politiciens, entrepreneurs, qui étaient favorables seulement à la réforme de l'ancien code quand l'alternative d'un nouveau code s'est présentée - qui sera finalement adopté, le nouveau "statut de l'enfant et de l'adolescent".

qui emploient les éducateurs et son responsables pour ces projets. Par exemple, parmi les groupes qui travaillent avec les *garçons et filles des rues*, quelques uns considèrent qu'il faut travailler avec eux dans l'espace public des rue ; d'autres, qui ont commencé eux aussi par cette idée, allient maintenant l'assistance dans la rue avec des activités développées dans les "maisons jour"¹ ; d'autres encore ajoutent à cette étape celle des "maisons nocturnes"². D'autres groupes évitent de travailler avec les "infracteurs" (ce qui provoque plusieurs divergences entre les juges et les dirigeants des ONG liées aux enfants et aux adolescents). Il y a aussi des groupes qui ne s'occupent que partiellement de *garçons et de filles des rue*, sans cependant se spécialiser dans ce type d'assistance. Pour de tels groupes, les *garçons et les filles des rue* sont considérés comme des cas difficiles, presque irrécupérables, et ils se limitent à leur donner une assistance juridique. Le travail que quelques uns de ces groupes développent auprès des enfants et des adolescents de "communautés démunies" est souvent plus "efficace" dans la mesure où ils cherchent à former des professionnels à travers des ateliers. Dans certains cas, les entités qui adoptent cette ligne de travail s'associent souvent à des entreprises qui embauchent les adolescents formés... De nombreuses oppositions sont évidemment créées dans ce contexte et les divergences, même si elles ne sont pas toujours explicitées, surgissent quand chacun de ces groupes parle de son importance et de la conception éducative adoptée par eux.

Je n'ai pas cherché à traiter, dans cet article, de la complexité de ce domaine dans un sens plus large, national ; ma connaissance est directement liée à la municipalité de Rio de Janeiro et je ne connais qu'indirectement ce qui se passe dans les autres états, par des livres, des articles et par la presse.

Je voudrais souligner le fait que les thèmes qui occupaient les débats du début du siècle jusqu'à 1927 sont repris dans les périodes que j'ai moi-même découpées, bien que les disputes aient rapport à d'autres contextes politiques et économiques. Il est important de noter que si la question du travail provoquait des luttes entre les entrepreneurs et les juges, surtout à la fin des années 20, puis pendant toutes les années 30 jusqu'à la moitié des années 40, ce n'est plus un thème qui fasse actuellement partie des principales disputes entre les agents de ce domaine. Depuis que la CLT est la responsable de la législation sur le travail des moins de 18 ans, le Statut a été pratiquement exclu de la question et paradoxalement les militants l'excluent aussi. Cependant, si le débat est marqué par les disputes internes sur la manière de travailler auprès de ces enfants pauvres, comment les éduquer, les récupérer, etc., le thème qui se détache est celui de l'infraction, surtout quand les mouvements alternatifs cherchent les moyens pour une formation professionnelle qui introduise effectivement ces garçons et ces filles dans le monde de l'emploi et évite ainsi qu'ils n'accèdent au monde du crime. Le travail, apparemment absent ou relégué au second plan devant les questions de la marginalité et de l'éducation, est la forme trouvée par les différentes propositions éducatives dans ce domaine, que ce soit pour "récupérer", que ce soit pour "développer les potentialités individuelles" de sa clientèle. Si au début du siècle, le travail était le remplaçant de l'école pour les enfants pauvres, car il éliminait le danger des rues et de la criminalité, de nos jours - même si le travail n'occupe plus le centre des disputes comme pendant la période précédente - il y a une pédagogie de formation professionnelle qui accélère l'entrée précoce dans le monde de l'emploi, laissant l'éducation formelle au second plan. Malgré la résistance de quelques éducateurs et de quelques projets, cette tendance semble s'imposer : pour les enfants et les adolescents des classes populaires, issus de la rue ou non, la seule forme d'échapper à la criminalité c'est toujours le travail précoce.

II - Le travail des enfants et des adolescents

Le travail des enfants et des jeunes dans les villes est analysé depuis quelques années au Brésil surtout par une littérature où prédomine, quant à la thématique et aux instruments théoriques employés, la vision économique et statistique³. Il faut cependant noter qu'il y a des études réalisées par des sociologues, des assistants sociaux, des psychologues sur le travail exécuté dans la rue par les *enfants des rues* depuis la fin des années 70, quand ce thème devient l'objet de recherches dont l'aspect qualitatif est souligné surtout par le fait que l'observation directe est l'instrument privilégié dans le rassemblement de données⁴. Cette tendance, observée dans les études sur le *mineur de rue*, ne s'est pas vérifiée dans la même proportion en ce qui concerne le travail urbain du mineur en général. C'est à partir de ces études que dans les années 80 des agences internationales, comme l'UNICEF et d'autres ont commencé à distinguer entre les enfants, filles et garçons des rues, des filles et garçons dans les rues. Les premiers seraient ceux qui habitent, dorment dans les rues, et les seconds ceux qui resteraient dans les rues pour travailler retournant à la nuit chez eux. On sait, cependant que le processus de l'entrée à la vie des rues, peut commencer par le biais du travail informel dans la rue⁵.

¹ - Activités telles que l'alphabétisation, mais aussi des activités sportives, artistiques et de formation professionnelles. Les "maisons jour" constituent la seconde étape du travail avec les enfants de la rue : après plusieurs contacts avec les éducateurs qui développent des activités semblables à celles-ci dans la rue, les enfants sont invités à venir s'intégrer aux activités proposées dans un espace clôt. Les garçons et les filles ne passent pas tous la nuit dans ces maisons.

² - Quelques groupes travaillent avec la "rue" et les "maisons nocturnes" sans la "maison jour". Mais il y a plusieurs articulations possibles qui font en sorte que ces projets finissent par travailler avec les trois étapes simultanément, avec une partie seulement, ou encore avec quelques uns de ces trois types de service.

³ - Cf. R. Cervini & F. Burger, "O menino trabalhador no Brasil", in A. Fausto e R. Cervini (org.), *O Trabalho e a Rua ; Crianças e Adolescentes no Brasil Urbano dos anos 80*, São Paulo, Cortez Editora, 1991, pp. 17 à 46 ; Ricardo P. de Barros, Eleanora Cruz Santos, Rosane Fausto e R. Cervini (org.), op.cit. ; Rosa Ribeiro e Ana Lúcia Saboia, "Crianças e Adolescentes na Década de 80 : Condições de Vida e Perspectivas para o Terceiro Milênio", in I. Rizzini (org.), *A Criança no Brasil Hoje, Desafio para o Terceiro Milênio*, Rio, Editora Universidade Santa Ursula, 1993.

⁴ - Rosilene Alvim et Lícia Valladares, "Infância Pobre no Brasil, Uma Análise da Literatura", in B.I.B. n°26, ANPOCS, Rio, 1989.

⁵ - Oris de Oliveira mentionne une étude du PREALC qui a établi la population économiquement active des enfants et des adolescents brésiliens en 1990 dans un total de 7.639.748, dont 1.456.748 entre 10 et 14 ans, et 6.183.741 entre 15 et 19 ans. (Oris de Oliveira : *O Trabalho da Criança e do Adolescente*. LTR, São Paulo. 1994). Le même auteur cite une étude de l'IBGE (*Perfil Estatístico de Crianças e Mães no Brasil*, coordination de Rosa

Quand on parle du travail des moins de 18 ans, on établit, de par la spécification de l'âge, la comparaison avec le travail adulte et la reconnaissance implicite que cette catégorie de travailleurs - et le terme *mineur* lui-même l'indique - fait référence à un travailleur incomplet et d'une certaine manière illégitime. En effet, les enfants et les adolescents devraient se trouver en dehors du monde de l'emploi dans la mesure où ils se trouvent dans une phase de la vie reconnue par notre société comme un moment de préparation pour la vie adulte, lorsque l'on passe de la minorité à la majorité. La législation qui régit le travail du moins de 18 ans se base sur un ensemble de règles et sur l'établissement des conditions dans lesquelles enfants et adolescents peuvent travailler, telles que l'âge, un horaire de travail compatible avec la scolarité, ainsi que les interdits quant aux travaux considérés comme insalubres et à l'horaire nocturne, les deux tenus comme préjudiciels à la croissance et à la santé du travailleur. Une telle législation indique également le fait que cette forme de travail, bien que nécessaire pour les familles ouvrières, pour les pauvres, pour le développement économique lui-même, manque cependant de légitimité pour la société en général.

Dans la plus grande partie de la littérature sur ce thème et dans les justificatives présentées lors de l'institution des lois sur le travail des enfants et des jeunes, tout comme dans un sens commun plus ample, la pauvreté apparaît comme le principal élément capable d'expliquer le travail précoce parmi tant d'enfants et d'adolescents. La catégorie *précoce* elle-même peut être vue aussi comme la reconnaissance du fait que cette situation ne devrait pas exister. Mais comme il s'agit d'un phénomène typique des sociétés plus pauvres, celles-ci présentent non seulement un grand contingent de mineurs qui travaillent mais aussi des taux significatifs de la participation de la main d'oeuvre composée d'enfants et d'adolescents dans le monde de l'emploi des moins de 14 ans, âge limite reconnue par l'OIT dans diverses conventions et incorporée dans plusieurs pays du tiers monde dans leurs législations, comme c'est le cas au Brésil.

Je voudrais attirer l'attention sur l'importance des travaux statistiques et économiques pour l'établissement du profil du travailleur mineur brésilien, mais aussi signaler le besoin de suivre les pistes montrées dans ces statistiques et ces analyses économiques pour réaliser des études de cas où l'on tienne compte de la vision des acteurs sociaux concernés, fournissant ainsi quelques pistes pour l'éclaircissement de questions que ces travaux n'arrivent pas à résoudre. Ce sont des questions qui ont rapport au caractère explicatif de la variable pauvreté, ce qui n'a pas encore été, à mon avis, suffisamment relativisé. Une telle variable peut être considérée comme une catégorie construite en des termes économiques où le marché occupe une place centrale pour expliquer les incohérences que l'analyse statistique présente fréquemment. Pour donner un exemple, je peux citer des études récentes où l'on analyse le monde de l'emploi d'enfants et d'adolescents à partir de comparaisons statistiques : on y a observé que des adolescents de Sao Paulo, appartenant à des familles qui gagnent plus que le S.M.I.C.¹, entrent dans le monde de l'emploi dans une proportion plus grande que celle des adolescents de Pernambuco, dont la rente familiale est inférieure à celle des adolescents de São Paulo. L'explication d'une telle différence serait dans le fait que le monde de l'emploi est plus exigeant du point de vue de l'éducation et plus attrayant dans la mesure où il remplacerait l'école elle-même². Des comparaisons semblables sont effectuées entre São Paulo, Porto Alegre et Fortaleza. Ce qui ne veut pas dire que je souhaite que l'instrument statistique et l'analyse économique puissent aller plus loin que les conclusions des travaux cités. Leur lecture a éveillé en moi quelques idées que je vais développer dans ce qui suit. D'autre part, je pense que ces études ont contribué dans le sens de la reconnaissance de l'importance de la variable pauvreté comme explication de l'entrée précoce dans le monde de l'emploi à partir du rapport avec :

1 - différents types de famille en fonction du revenu familial et de la hiérarchie interne établie pour décider de l'entrée dans le monde de l'emploi en tenant compte de l'importance du père comme chef de famille, mais en notant que les données statistiques montrent que, dans la plupart des familles, les membres commencent à travailler en obéissant à un certain ordre de priorités, établi non seulement à partir des besoins économiques du groupe mais aussi en fonction d'une hiérarchie qui considère les jeunes de 14 ans ou plus, de sexe masculin, comme ceux qui commencent de façon prioritaire à travailler, suivis par les filles adolescentes, les mères. Les enfants travaillent seulement dans les cas des familles au revenu inférieur au S.M.I.C.³

Maria Ribeiro da Silva) où apparaît la distribution de secteur d'activité et les dix occupations plus fréquentes entre 10 et 17 ans :

Chiffres absolus	70206,23
Chiffres relatifs %	100,0
Agriculture	42,9
Industrie de transformation	14,6
Industrie du bâtiment	3,9
Commerce	10,3
Services	20,7
Autres activités	7,5

¹ - Selon, R. Cervini et F. Burger la définition de population pauvre et sa relation avec le travail des enfants et des adolescents est liée au revenu de la famille par tête. Ce revenu qui définira la pauvreté est située jusqu'à 1/2 salaire minimum, le SMIG brésilien. Celui-ci dans les dix dernières années n'atteignait 100 dollars que l'année dernière. (Maintenant, octobre 1994, le salaire minimum brésilien est de 70 dollars).

² La plupart des données sur le travail des enfants et des adolescents, sont sorties de la PNAD (Enquête nationale d'échantillonnage par domicile dans les régions métropolitaines), une enquête statistique annuelle, réalisée par l'IBGE. Et lorsqu'on discute la raison de l'entrée précoce des enfants et adolescents au marché du travail, Barros, Ricardo e Mendonça n'acceptent pas que la pauvreté soit la principale cause de ce fait. Ils essaient de montrer l'importance du fait que le marché de travail soit plus attractif et fournisse plus de chances du point de vue des meilleures occupations. Il y d'autres qui lient l'entrée précoce dans le marché travail en fonction du revenu par tête de la famille. Cette position est affirmée à partir du fait que c'est entre les familles qui reçoivent un revenu inférieur à 1/2 salaire minimum, c'est justement là où se rencontrent plus des enfants et des adolescents qui travaillent.

³ - Cela veut dire que comme le modèle culturel de la famille est celui où l'homme, le père, est le responsable du point de vue économique pour sa

2 - la diversité régionale ; lorsque l'on compare les différentes régions du pays, on peut relativiser plusieurs affirmations et dénonciations qui constituent le sens commun de certaines idéologies, telles que l'indifférenciation de la pauvreté et de la classe ouvrière brésilienne en ce qui concerne le travail des mineurs.

3 - la scolarisation indiquant des nuances, si on considère que le travail précoce ne peut pas être vu comme le plus grand et le seul empêchement de la fréquentation de l'école, et montrant qu'une telle fréquentation est différenciée à partir de segments d'âge et en fonction du type de famille. On considère, dans ce cas, la composition familiale non seulement par rapport à la présence du père comme chef de famille mais aussi le nombre de personnes qui compose le groupe familial. Sur cet aspect, il est important de souligner l'augmentation du nombre des familles dont le chef est la femme. Silva et Saboia observent, dans leur étude, que celles-ci accomplissent une rupture au sein d'un certain modèle hiérarchique de l'entrée dans le monde de l'emploi, avec l'utilisation intense de la main d'œuvre des enfants et l'abandon de l'école. D'autre part, les auteurs montrent aussi que c'est seulement dans les familles dont le chef est un homme et dont le revenu est bien inférieur au SMIC que le travail des mineurs n'obéit pas au modèle hiérarchique cité ci-dessus. Et finalement, et je fais référence ici spécifiquement à un article de Ricardo Paes e Barros et Eleonora Cruz e Santos, le travail précoce est relativisé comme forme de reproduction de la pauvreté.

La réalisation d'une recherche où la famille est considérée à partir des différents niveaux de ses revenus, en tenant compte du rapport entre le travail de ses membres mineurs - enfants et adolescents - et leur niveau de scolarité rendrait cette population de laquelle on parle en des termes si abstraits et numériques plus réelle. Je pense que si on ne considère pas l'aspect culturel de ce thème du travail et de l'école chez la classe ouvrière et les divers segments de la pauvreté, nous ne connaissons pas les caractéristiques sociales et culturelles qui nous permettrait peut-être d'aller au-delà de ce que les chiffres et la société nous montrent ou, au moins, suivre les pistes que ces études nous indiquent. Il est important de concevoir une différenciation entre les pauvres non seulement par rapport à leur revenu mais aussi en termes culturels. Les recherches sur le terrain, dans la mesure où les aspects qualitatifs soient pris en considération, sont le seul moyen de nous les révéler.

Pour élucider mon point de vue, je ferai référence à des travaux réalisés dans cette même direction et qui soulignent le caractère historique de la discussion du travail du mineur telle qu'elle est menée au Brésil, ainsi qu'à quelques études de cas sur le travail industriel de mineurs réalisé dans une usine avec ville ouvrière à Pernambuco dans les années 30 et 40 et à Rio de Janeiro en 1989. Je prendrai en considération également un travail récent de Felfcia Madeira¹ où la question du rapport entre le travail du mineur et l'éducation est pensée dans son rapport à la conception culturelle que des secteurs de la population pauvre ont de chacun des éléments qui composent le rapport indiqué. Dans tous les travaux qui seront cités, la question du travail et de l'éducation des moins de 18 ans apparaît associée au thème de la violence. Même si le travail n'est pas considéré, de la part des classes populaires et de la société en général comme quelque chose d'appropriée aux enfants, il apparaît, à côté de l'école, comme lieu de protection contre l'entrée dans le monde du et crime. Ces études montrent aussi comment le travail est pensé par les acteurs directement concernés, à savoir l'ouvrier lui-même, sa famille et l'employeur ou son représentant, et où se trouve son caractère protecteur contre la marginalité, à partir d'une valorisation de rôle formateur et éducatif du futur ouvrier. C'est-à-dire donc que le travail n'est pas conçu pour l'adolescent travailleur, au sein de sa propre classe, à travers l'exploitation et sa disqualification future.

Considérations historiques sur la discussion du travail du "mineur".

"Plus récemment, un auteur a survolé la question (le travail de petits enfants, pendant le début du capitalisme anglais) avec cet air blasé qui caractérise la conscience à toute épreuve de l'ère atomique, Le lecteur moderne, dit-il, 'bien familiarisé avec les camps de concentration', reste 'relativement insensible au spectacle de la main d'œuvre infantine', Qu'il nous soit permis de réaffirmer un point de vue plus traditionnel : l'exploitation des petits enfants, à cette échelle et à cette intensité, fut un des événements les plus honteux de notre histoire".

(Thompson, E. P., 1988)

Si l'histoire du travail industriel des enfants, d'après la littérature classique du développement capitaliste, révèle le côté cruel de ce développement, elle ne nous permet pas d'affirmer que le travail des enfants soit une création de ce système économique. Selon E. P. Thompson, dans *The Making of the English Working Class*, le capitalisme n'a pas inventé le travail infantile, mais il a créé les conditions par lesquelles les enfants ont été transformés en adultes précoces, en travailleurs "libres". Ils ont été aussi destitués d'une tradition où le travail au sein de la famille permettait leur reproduction en tant qu'enfant. Il cite, comme confirmation, le fait de la permanence des jeux et des musiques des enfants des classes ouvrières de la période pendant laquelle ils n'étaient pas encore destitués de leur mode de vie, de leur culture.

famille, les plus jeunes seulement travailleront si le salaire du père n'est pas suffisant pour maintenir toute la famille. Cependant il y aurait un changement dans le modèle culturel. Selon Saboia et Silva (op. cit) 84% des enfants et des adolescents brésiliens vivaient (en 1989) dans des familles constituées avec le couple. Et 12% (4 000 000) appartenaient à des familles dirigées par des femmes, sans la présence du père de famille. La rente familiale par tête dans ce cas là était de 1/2 salaire minimum. Plus de la moitié des enfants et des adolescents faisaient partie de ce type de famille (56%). Une autre étude citée par les auteurs, a montré que le taux de participation au marché du travail des enfants et des adolescents entre 10 et 17 ans qui vivent dans des familles où le père est absent, est presque 50% plus haute que dans laquelle où le père est présent. Les familles plus pauvres sont les plus grandes, ayant grande quantité de fils avec moins de 18 ans.

¹ - Felfcia Madeira, "Pobreza, Escola e Trabalho : convicções virtuosas, conexões viciosas", in *São Paulo em Perspectiva*, vol. 7, n°1, janv-mar. 1993, São Paulo, SEADE.

Lancés dans l'espace des usines, face aux machines, ils sont soumis à la supervision d'étrangers et souvent de leurs propres familiers, voisins, parents, forcés à endurer de longues journées de travail sans intervalle, en recevant un paiement inférieur à celui de l'adulte. Selon Marx, pour "l'anthropologie (physique) capitaliste, l'enfant cesse d'être un enfant à 10, 9 ou même 5 ans".

Les justificatifs idéologiques présents dans les secteurs intéressés dans l'utilisation de cette main d'oeuvre ont été, à travers l'histoire, la répétition d'une monotonie exemplaire qui se présente tant pour les moments de l'implantation du capitalisme, où cette main d'oeuvre a été largement utilisée comme pour d'autres contextes historiques où cette main d'oeuvre ne présente pas la même importance relative pour l'industrie. De cette manière, enfants et adolescents pauvres doivent travailler, parce que le travail protège contre le crime et la marginalité et l'espace de l'usine est vu en opposition à l'espace désorganisé et déréglé de la rue. En plus, le travail des moins de 18 ans permet l'augmentation du revenu familial, en même temps qu'il peut être vu comme une école, l'école du travail.

Au Brésil, cette discussion commence au début du siècle et se poursuit jusqu'aux années 1930¹. Pendant cette période, la catégorie du travailleur mineur se construit du point de vue juridique, et cette construction se fera par le biais de divers projets de loi discutés à la Chambre des Députés. On peut signaler les années 10 et 20, pendant lesquelles plusieurs projets se succèdent et aboutissent à l'élaboration de la partie relative au travail du Code de Mineurs de 1927. Dans ces discussions, le caractère protecteur du travail surgit, en ce qui concerne la protection individuelle du travailleur par rapport, surtout, à la marginalité et aussi à la protection de sa famille, du fait même que son travail augmente le revenu familial. Mais l'importance de l'école y est aussi discutée ; sa fréquentation ne doit pas être troublée par le travail du mineur. Ce travail obéirait donc à un double besoin, pour le mineur et pour sa famille. Il y aurait ainsi un destin inévitable pour les enfants pauvres lié soit au travail soit à la marginalité. Les désaccords entre les députés tourneront autour du problème de l'âge à laquelle l'enfant peut travailler, du nombre d'heures de la journée de travail et du caractère obligatoire de l'école.

Pour les industriels de cette période, ainsi que pour leurs représentants politiques et idéologues en général, l'âge fixé pour l'entrée dans le monde de l'emploi est toujours pensé en dessous de la limite recommandée par la conférence de l'OIT de 1919, ou même antérieurement par quelques philanthropes et par la législation de quelques pays industrialisés, à savoir à partir de 14 ans.

L'industriel de São Paulo Jorge Street réagit en 1915 à un projet que la chambre municipale de Rio de Janeiro approuve sur le travail industriel du mineur et qui finit par être considéré comme inconstitutionnel. Dans un article publié dans le *Jornal do Comércio* intitulé "Dans les usines que je dirige", il réagit contre l'âge limité à 14 ans. Il considère qu'il y a des *enfants* et des *mineurs* : à partir de 14 ans les enfants des usines deviendraient des mineurs, pouvant travailler pratiquement comme des adultes, tandis qu'à partir de 8 ans les enfants apprenaient et n'étaient donc pas utilisés comme les mineurs. D'autre part, l'on considère que l'école est importante pour tous les segments de la société mais si l'État ne remplit pas son devoir, l'usine serait l'école des mineurs et des enfants de la classe ouvrière, qui les délivrerait de la délinquance, du crime, tout en augmentant le revenu familial.

Il faut citer ici également la grande réaction des industriels de Rio de Janeiro quand le juge de mineurs Mello Mattos établit la législation relative au travail contenue dans le Code de Mineurs de 1927. La réaction quant à l'application de cette législation est marquée par les mêmes arguments à Rio comme à São Paulo, où un autre juge suit le même chemin que son collègue de Rio de Janeiro, celle de la double protection du mineur et sa famille en conséquence du travail du premier. Les arguments des patrons sont en fait des menaces de licenciement en masse de ces mineurs, ce qui serait préjudiciable aux familles, et des pronostiques quant à une désorganisation de l'industrie, dans la mesure où un adulte ne supporterait pas de réaliser les tâches monotones qui revenaient aux mineurs, dont la capacité de supporter viendrait justement de leur âge (sic !). A ces arguments, le juge Mello Mattos, fortement influencé par des idées eugéniques, répond qu'il vaut mieux la désorganisation de l'industrie puisqu'il s'agit de "sauver la race". Toute cette polémique se résout quand les industriels n'ont plus besoin d'employer la stratégie de faire ajourner à la justice l'accomplissement de la loi en fonction de l'établissement de la journée de travail de 8 heures en 1932, pour adultes comme pour les moins de 18 ans, ce qui est l'opposé de ce que le Code de Mineurs avait établi, à savoir la journée de 6 heures. D'autre part, l'âge minimum pour le travail industriel est établi à 14 ans sauf dans les cas d'apprentissage qui peut commencer à 12 ans. Ce même procédé d'échapper aux interdictions de la législation pour favoriser les industriels apparaît en ce qui concerne le travail nocturne qui, bien qu'interdit pour les mineurs, se voit limité à 22 heures alors qu'il était antérieurement limité à 19 heures. Il y a donc une sensible augmentation de la journée effectivement travaillée. Une telle législation concernant la journée de travail l'âge et l'apprentissage est toujours en vigueur aujourd'hui, la seule interruption ayant eu lieu en 1979 lors de quelques changements constitutionnels qui réduisaient l'âge à 12 ans. A l'occasion, un tel changement a été justifié en fonction des besoins économiques des familles pauvres. Dans le processus des discussions des amendements sur le travail du mineur pendant l'élaboration de la constitution de 1988, on revient à l'âge de 14 ans pour le travail du mineur, et

¹ - Dans ma thèse de doctorat *Constitution de la Famille et Travail Industriel, Une étude sur les travailleurs de l'industrie textile d'une usine avec cité ouvrière*, mimeo, PPGAS-Museu Nacional, UFRJ, 1985, je fais une analyse détaillée de cette discussion dans le chapitre 5, intitulé "Le travail infantile". Ana Beatriz Braga a soutenu récemment sous ma direction une dissertation de Mestrado, *A Construção do Menor Trabalhador*, Programa de Pós-Graduação em Sociologia, IFCS-UFRJ, dans laquelle elle accompagne les discussions à la Chambre des Députés sur les divers projets concernant la législation sur le travail des mineurs.

on maintient l'apprentissage à 12 ans. Cela permet de nombreuses manipulations de la part des secteurs industriels qui emploient des mineurs et qui font appel à la législation de l'apprentissage pour payer illégalement des salaires dérisoires même aux mineurs de 14 ans qui devraient, d'après le nouveau Statut de l'Enfant et de l'Adolescent, gagner au moins le S.M.I.C., même s'ils se trouvent encore en période d'apprentissage. Dans une étude très intéressante, Ana Isabel Aguiar¹, chercheur du Centre d'Études et Recherches sur l'Enfance, NEPI-UFRJ, révèle comment la discussion de ces amendements répète ce que j'ai moi-même appelé monotonie répétitive de l'argumentation sur les besoins et les bénéfices du travail pour les mineurs et leurs familles.

En 1943, la législation concernant le travail du mineur cesse d'intégrer le Code des Mineurs et devient une partie de la Consolidation des Lois du Travail, ce qui laisse, à mon avis, le travailleur mineur moins protégé que lorsqu'il se trouvait sous la tutelle de l'ancien Code des Mineurs. Ses droits étant maintenant dilués dans le Code du Travail, il ne peut plus compter sur une justice spéciale que le caractère d'exception de son travail comporterait, au moins aux yeux des anciens philanthropes et juristes. Il faut ajouter le fait que le syndicalisme ne s'intéresse que très précairement jusqu'à aujourd'hui à ce travailleur, dans la mesure où sa permanence dans le monde de l'emploi est passagère à cause de sa transformation en ouvrier majeur et à cause du caractère accessoire et secondaire de son travail dans l'économie familiale - dont la responsabilité du soutien revient au chef de la famille et non pas du mineur - et empêche donc que le syndicat le considère comme un sujet des luttes politiques fondamentales pour les diverses catégories. Quand on le place à côté d'autres catégories d'ouvriers dans une même législation sous la même Justice, on le maintient en fait caché pour le monde de la lutte par l'accomplissement de la loi dans la défense des droits que celle-ci lui garantit. Il devient en effet de ce point de vue là, un travailleur mineur, littéralement.

Une brève présentation de quelques recherches avec des données qualitatives

Les conclusions de quelques travaux dont les données ont été obtenues par des recherches sur le terrain, avec des observations directes et la réalisation d'entretiens ouverts, ont permis une approche du travail des enfants et des jeunes à partir du point de vue du travailleur et de sa famille.

L'étude de la famille d'un groupe de travailleurs de l'industrie textile d'une usine avec ville ouvrière à Pernambuco², la Companhia de Tecidos Paulista, nous a montré que la grande utilisation du travail de mineurs pendant les années 30 et 40 est considérée par les familles de ces travailleurs comme une imposition de l'industrie, surtout dans le cas des mineurs de 14 ans, mais aussi comme un élément formateur et comme une possibilité de reproduction familiale du groupe travailleur. L'éducation est valorisée rétrospectivement, à mon avis, car à l'époque l'usine n'avait pas un système scolaire efficace. Les familles des travailleurs qui sont venues à Paulista et qui vivaient antérieurement dans des conditions économiques supérieures à la masse des familles venues des champs, des plages et de plusieurs régions du sertão du Nordeste, ont tendance à valoriser l'éducation dans leurs discours rétrospectifs et à montrer que leurs enfants ne sont pas allés travailler à l'usine avant l'âge de 14 ans. Il faut noter, cependant, que pour ces travailleurs, dont les entretiens datent des années 70 et 80, le travail des enfants fait partie de leurs histoires de vie et de leurs trajectoires, et n'est pas considéré comme quelque chose d'entièrement négatif, imbus qu'ils sont d'une idéologie où le travail fait partie de leur propre identité sociale. Le travail du mineur est donc vu dans le passé comme actuellement sous un regard positif. Felícia Madeira, dans un article récent, attire l'attention sur le besoin de penser que l'école est la prétendue évasion scolaire en fonction du travail du mineur, et sur le fait que l'école, devenue universelle à partir des années 80 et ayant comme principale clientèle des enfants et des adolescents provenant des classes populaires, serait étrangère au caractère positif que les classes ouvrières prêtent au travail, qui serait également une sorte de protecteur contre la marginalité. Dans le cas de Paulista, la ville ouvrière ne présentait pas des problèmes qui pourraient mener au danger des rues et de la marginalité, mais on a tout de même continué à argumenter dans ce sens quand la législation relative aux 8 heures et à l'âge minimum et le salaire minimum obligatoire a été approuvée. Le poids de l'argumentation contraire à cette législation se concentrait sur le besoin du salaire de la famille. Le mineur travaillait pour aider la famille et comme une grande partie de la famille travaillait, l'addition des bas revenus formait en réalité un salaire familial substantiel. Il est intéressant de noter que les travailleurs eux-mêmes valorisent la recherche du travail de la part de l'usine tout le monde travaillait, même les handicapés. Et ils acceptent rétrospectivement cette situation du passé, quand on payait le salaire de la famille, cette sorte d'assemblage de bas salaires : il y avait de l'emploi pour tous, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, quand on ne reçoit même pas ce "peu de chose" parce qu'il n'y a pas d'emplois.

Dans une recherche réalisée sur le travail industriel du mineur à Rio de Janeiro sous ma direction et celle de Rosa Maria Ribeiro en 1988, on a vérifié cette valorisation du travail de la part des mineurs travailleurs dans ces usines textiles. Les adolescents et les employeurs admettaient que le travail les délivrait de la marginalité tout en étant un fort complément du revenu familial. D'autre part, les adolescents établissaient aussi un rapport entre leur travail et le fait qu'ils pouvaient avoir leur propre argent de poche. La question de l'école se présentait comme un désir, mais l'horaire de l'usine - huit heures à la suite, sortie à 18 heures - ne leur permettait pas de se reposer suffisamment pour pouvoir fréquenter les cours

¹ - Ana Isabel Aguiar, "Proteção ao Trabalho do Menor : Alterações na CLT", in Rosilene Alvim e Rosa Maria Ribeiro (coord.) *O Trabalho Industrial do Menor*, partie de la Recherche *O Trabalhador Carioca, Produção e Reprodução da Classe Trabalhadora*, dont la coordination fut assurée par Alice Rangel de Paiva Abreu, IFCS-UFRJ, 1989.

² - Rosilene Alvim, *Constituição da Família e Trabalho Industrial*, um estudo sobre trabalhadores de uma fábrica com vila operária, op. cit.

d'une manière productive, car il faut y ajouter le temps qu'ils dépenseraient entre la sortie de l'usine et leur maison, puis leur départ pour l'école après le dîner. Le parcours entre ces différents lieux consomme du temps et une grande dépense physique et intellectuelle pour quelqu'un qui s'est déjà consommé en une journée de travail de huit heures. Dans cette recherche, on a aussi vérifié que parmi les cinq industries de Rio de Janeiro qui employaient en 1986 une plus grande quantité de travailleurs mineurs (selon les données de la RAIS- Relation Annuelle d'Information Statistiques), c'était l'industrie de vêtements et chaussures qui ressortait, en employant 7.051 travailleurs adolescents, dont une grande partie de sexe féminin, dans un total de 5.951 filles et 1.077 garçons. Dans le secteur graphique éditorial, pour un total de 1.464 adolescents occupés, ceux du sexe masculin sont les plus nombreux : 1.332 et 130 filles seulement. Dans le secteur des cuirs et peaux, les jeunes filles dépassent les garçons, occupant un total de 820 emplois, alors qu'il n'y en a que 291 occupé par ces derniers. Dans le secteur métallurgique, sur 809 jeunes employés, 580 sont du sexe masculin contre 227 du sexe féminin. Dans le secteur textile, la proportion entre les deux sexes est équilibrée, à savoir, pour un total de 717 travailleurs jeunes, 388 sont du sexe masculin et 327 du féminin. Dans la recherche réalisée, les entretiens ont été effectués seulement avec des adolescents du sexe masculin, à cause des difficultés d'accès à des usines qui emploient des jeunes des deux sexes. Du point de vue statistique, je pense que c'est intéressant de noter que les jeunes filles ont une présence majoritaire dans les métiers où l'apprentissage emporté de la maison, tel que l'intimité avec la couture, nécessaire dans les industries de confection ou de cuirs et peaux, n'est pas reconnu comme qualification. Du point de vue de ce que l'on considère comme qualification dans les règles du monde de l'emploi, ce ne sont pas des métiers qualifiés. Je veux attirer l'attention sur l'importance de ces considérations préliminaires que j'ai pu observer à travers les statistiques et qui ont mené vers le début d'une investigation qualitative sur le travail des adolescents dans le marché industriel de Rio de Janeiro, en cherchant à y voir les différentes formes d'intégration selon le sexe, le revenu et la composition familiale, dans les divers secteurs de l'industrie.

J'ai cherché à discuter, dans cette partie de ce travail, l'importance du rapport entre la recherche sur le terrain, qui rend possible l'obtention de données qualitatives, et les études d'ordre économique et quantitative. Je considère que la recherche sur le terrain nous offre la possibilité de sortir des modèles généraux quantifiés vers un nouvel ordre de questions situées dans le contexte culturel. Seulement les analyses qui tiennent compte de l'importance de la culture pour la compréhension des faits sociaux peuvent aller au-delà de la quantification abstraite et formelle qui ne nous permet pas de voir le mouvement réel des phénomènes socio-économiques qui sont vécus par des sujets imbus de traditions qui sont du domaine de la culture. D'autre part, il est important que l'on considère les différences de genre et de composition familiale pour que l'on puisse rendre compte de la complexité concernant le travail des enfants et des jeunes. Le modèle culturel du rôle du chef de famille comme souteneur de sa famille et la vision selon laquelle le travail du jeune et même de l'enfant est une forme d'aider le chef de famille traverse toute la société et place les jeunes travailleurs, du sexe masculin comme du féminin (les filles dans une situation de plus grande précarité, peut-être) dans une situation d'invisibilité en ce qui concerne la citoyenneté des travailleurs. Ils se trouvent précocement dans le monde de l'emploi temporairement comme mineurs et en tant que tels ils ne remplissent pas la catégorie de travailleurs réels, vrais, ils sont des passants et des partiels, on ne leur doit aucun respect, même pas ceux que la Loi leur reconnaît. Ils ne comptent pas sur la protection et la défense de leurs droits par les syndicats qui n'arrivent pas, à cause de leur invisibilité sociale, à les apercevoir.

PROMOUVOIR LE "CAPITAL SANTÉ" DES ENFANTS QUI TRAVAILLENT ?

A la recherche d'une posture de recherche

Le travail et l'enfance sont deux thèmes dont l'association brûle les idées et les discours. S'y entrecroisent, en s'influençant, des prises de position idéologiques, des jugements moraux, des constats scientifiques, des prospectives plus ou moins optimistes. Ici moins qu'ailleurs le chercheur abordant cet épineux carrefour n'est protégé de ces influences multiples et complexes. Aussi l'un de ses premiers soucis sera-t-il de discerner les diverses perspectives qui sous-tendent son raisonnement. Loin d'être un spectateur prétendument neutre et insensible, il se doit de réagir et d'identifier les stéréotypes conceptuels auxquels peut le conduire son empathie. Une telle attitude est certes marquée par un parti-pris de rationalité. Mais, pour inconfortable qu'elle soit, elle lui est indispensable s'il veut préserver son aptitude à instruire en toute rigueur les argumentaires et les points de vue qu'il entend mettre en circulation.

S'agissant ainsi des problèmes liés au travail des enfants et de leurs conséquences, tout du moins immédiates, sur la santé de ces enfants, la tentation est grande d'adopter une attitude prétendument pragmatique qui consisterait à les traiter au jour le jour tout en les dénonçant. Il ne faut cependant pas perdre de vue que certaines postures idéologiques qui condamnent ce travail pour des raisons politiques, sociales, culturelles, mais aussi sanitaires ne constituent parfois, pour l'essentiel, que les avatars d'une prise de position morale.

A l'inverse, la volonté de parler en des termes délibérément distancés de la santé des enfants mis au travail ne doit prêter à aucune ambiguïté : il ne s'agit ni de légitimer ces situations, ni d'encourager le principe et l'institutionnalisation de quelque "médecine pédiatrique du travail" que ce soit. Si des pratiques de mise au travail des enfants s'avèrent inhumaines quant au fond ou quant à la forme, leur médicalisation ne suffira pas à les humaniser; elle ne viendra souvent que les cautionner et consistera, au mieux, à appliquer du baume sous les chaînes, au pire à leur servir d'appoint de type vétérinaire.

Il n'est pas question non plus de remettre en cause pour autant le bien fondé de services consacrés à l'évaluation et à la surveillance médicales des jeunes travaillant dans des cadres légaux (ceux, notamment, qui relèvent de la formation professionnelle); la pertinence et l'organisation de ces services méritent toutefois d'être régulièrement et largement interrogées, au regard par exemple des réalités que recouvrent çà et là les pratiques en usage dans certaines structures d'apprentissage.

On soutiendra surtout qu'il demeure indispensable, aujourd'hui comme hier, et d'un continent à l'autre, de faire en sorte que toute démarche menant à la décision et à l'action bénéficie d'emblée et en permanence d'une mise en perspective méthodique permettant de situer dans leurs contextes tant les faits observés que les façons de les observer. En d'autres termes, chaque fois que des données portant sur les effets sanitaires et sociaux de la mise au travail d'enfants sont produites et publiées, il conviendrait tout d'abord :

- de bien expliciter les termes et les concepts qui servent à en rendre compte ;
- de les croiser systématiquement avec les connaissances disponibles sur les contextes historiques, politiques, économiques, culturels et familiaux qui déterminent et encadrent les situations vécues par ces enfants.

Éléments de mise en perspective historique

Une telle démarche, finalement plus descriptive qu'explicative, n'est pas sans rappeler celle que les docteurs Louis-René VILLERMÉ et Louis-François BÉNOISTON DE CHATEAUNEUF, répondant notamment à une commande de l'Académie des sciences morales et politiques, avaient adoptée en France entre 1837 et 1839 (et que d'autres chercheurs adoptèrent également, à la même époque, en Grande-Bretagne, en Suisse et en Italie).

VILLERMÉ publia les résultats de ses recherches dans son fameux *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers* (1840). Précises et rigoureuses, issues tant de l'observation de terrain que de la statistique, clairement présentées et assorties d'une recension exhaustive des points de vue recueillis, les données ainsi publiées nous irons aussitôt les débats parlementaires. Chacun s'accorde aujourd'hui à considérer que le *Tableau* de VILLERMÉ constitua un élément décisif pour le vote de la loi du 22 mars 1841 limitant le travail des enfants dans les manufactures.

Au-delà de cet impact immédiat et exemplaire, les travaux de VILLERMÉ eurent le mérite de poser les jalons de décisions politiques qui nécessiteront un peu plus de temps pour être prises et mises en oeuvre. Ainsi, pour étayer des propositions qui lui semblaient pertinentes mais qu'il avançait lui-même avec prudence, VILLERMÉ ne manqua-t-il pas de reproduire des passages d'un *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse* de 1827 où étaient publiés les débats tenus sur la santé des enfants employés dans les filatures et les fabriques de coton et sur les "conséquences délétères" qui l'affectaient. Certains membres de cette Société humaniste incriminaient les caractéristiques de l'environnement familial, d'autres celles

de l'environnement industriel. Mais tous se retrouvaient non seulement pour préconiser, par voie législative, la réduction du temps de travail des enfants et l'interdiction de leur travail de nuit —ce qui fut acquis en 1841—, mais aussi pour agir localement de sorte à ce que soit *"retranché sur le temps de présence [les enfants] (dans les ateliers (...)) quelques instants qui seraient consacrés à l'étude; ce serait ajouter à leur avenir une nouvelle chance de bonheur, sans nuire à l'intérêt des fabricants"*. Il fallut cependant attendre 1881 pour que Jules FERRY soit en mesure de faire inscrire dans la loi et, surtout, dans la réalité les principes d'obligation, de gratuité et de laïcité de l'enseignement primaire.

Peu à peu privées, dix mois l'an, de cette main d'œuvre non-qualifiée, corvéable et docile que constituaient les enfants, l'agriculture et surtout l'industrie françaises se tournèrent alors vers les travailleurs étrangers du sud et de l'est de l'Europe, dont les premières immigrations de masse furent systématisées dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et ceci sans prise en considération particulière de leurs états et de leurs conditions sanitaires. Par la suite, et jusqu'à ce jour, la France républicaine lancera de nouveaux VILLERMÉ, avec d'autres appels d'offre en poche, en direction de ces travailleurs aux droits précaires.

Éléments de mise en perspective socio-anthropologique et actualisation des données de contexte

La démarche scientifique et raisonnablement objective du docteur VILLERMÉ et de ses contemporains a donc su anticiper voire guider, en un lieu et en un temps, une étape du développement humain, un changement de normes, une façon plus résolue en tout cas de respecter les enfants et de se préoccuper de leur avenir.

De nos jours, une telle démarche peut n'apparaître que modestement exploratoire, insuffisamment médiatique, piètrement humanitaire. Elle peut s'entendre reprocher de ne produire qu'une pâle lumière sur des phénomènes et des modes d'exploitation vieux d'au moins cinq cent ans (par référence à l'histoire européenne de la colonisation). On soutiendra cependant qu'il n'est pas inutile de la réactiver et de la faire circuler d'un continent à l'autre, sachant qu'en tout état de cause il convient aujourd'hui d'intégrer au préalable et de prendre en considération une série de nouvelles données.

- Les objets et les méthodes, tant des sciences humaines que des sciences de la santé, ont évolué depuis un siècle. Mais ces deux grandes disciplines ont désormais, et plus que jamais, partie liée.
- Les échanges et les contraintes économiques se sont régulièrement mondialisés, ainsi que leurs enjeux et que leurs conséquences. Les projets de développement de nombre d'adultes, d'enfants, de familles, de petits et gros employeurs —sans parler des modèles politiques— font difficilement front, ou sont déjà submergés par la situation de crise économique chronique et quasi-mondiale qui en résulte. Les phénomènes ici d'implosion, là d'explosion démographiques dramatisent cette crise, et l'avenir paraît plombé au regard des difficultés qualitatives et quantitatives de la plupart des systèmes éducatifs.
- La monétarisation des rapports sociaux se fait de plus en plus précocément dans l'expérience de vie des individus, et elle gagne du terrain dans un contexte d'urbanisation croissante et souvent incontrôlée. Les mentalités prennent acte de tous les aspects avantageux, à court terme, que représente le travail des enfants dans le tissu économique fragile des zones urbaines des pays en développement.
- La nature et, dans une moindre mesure, les causes et les fonctions du travail des enfants ont également évolué. Dans les pays pauvres, les enfants mis au travail le sont de plus en plus tôt, de plus en plus souvent en dehors du cadre familial et de la protection parentale, et ceci pour assurer leur propre survie et/ou pour contribuer à celle de leur famille. Nombre de ces conditions de travail sont décrites comme pouvant s'avérer objectivement dégradantes et dangereuses pour la personne humaine en croissance.
- Du point de vue de nombreux enfants dans les deux hémisphères, la limite apparaît de plus en plus artificielle entre les secteurs formel, informel et illégal. A l'extrême, certains se jettent avec gourmandise dans les bras de réseaux maffieux qui les payent large pour faire fonctionner des filières d'armes ou de drogues. Les fractures de la société qui se manifestent de la sorte sont sans doute plus profondes et plus chargées de sens culturel que la seule inégalité de ressources pourrait le laisser croire.
- Plus généralement, aux yeux de ces enfants, les positions de principe morales et juridiques affichées —plus souvent qu'appliquées— par les pouvoirs publics sont en passe d'accuser un décalage croissant avec les normes sociales et comportementales que viennent leur enseigner leurs propres expériences et que leurs besoins d'intégration communautaire, voire le simple instinct de survie, les poussent quotidiennement à adopter. Aussi l'invocation et l'application de la loi risquent-elles de revêtir pour eux plus d'aspects pervers que d'aspects éducatifs, qu'il s'agisse des législations sur la scolarité obligatoire ou sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, ou encore des domaines relatifs à la protection de l'enfance ou à l'éducation pour la santé (par exemple pour ce qui concerne l'hygiène de vie, l'ergonomie, l'usage de toxiques, les conduites sexuelles à risque, etc.).

Dans le même temps, pourtant, de nouvelles représentations normatives du statut et de l'intérêt de l'enfant ont été longuement forgées et ont commencé à diffuser à l'échelle internationale. Leurs visées protectrices se doublent de finalités émancipatrices, et elles sont soutenues par l'ardeur militante tant des adultes qui les promeuvent que de ceux qui en contestent le bien-fondé ou la pertinence. Adoptée en 1989 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies et ratifiée à ce jour par 157 États, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 pose ainsi comme principe

que "l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée".

Mais, ce principe une fois posé, elle ne suggère aucune hiérarchie de valeurs entre les différents droits formels qu'elle reconnaît à chaque enfant, et notamment entre :

- le droit de bénéficier de conditions favorables à la santé (art. 24);
- le droit à l'éducation conçu sur la base du droit à l'égalité des chances et du devoir de responsabilité civique (art. 28 et 29);
- le droit au repos et aux loisirs (art. 31);
- le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail susceptible de compromettre l'éducation ou de nuire à la santé ou au développement physique, mental, spirituel, moral ou social (art. 32).

Tout comme les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Convention des droits de l'enfant ne fait qu'affirmer le caractère universel et supranational, inaliénable et indivisible, de l'ensemble de ces droits. Elle crée cependant des moyens institutionnels spécifiques (notamment un *Comité des Droits de l'Enfant*) chargés d'en suivre et d'en évaluer, dans chaque État partie, l'application effective.

Les observateurs les plus critiques estiment cependant qu'il ne s'agit là que de nouveaux avatars des modèles politiques, sociaux et moraux des pays riches. Les pays riches sont en outre accusés, pour ce qui concerne par exemple le sort des enfants qui travaillent, d'enjoindre les pays beaucoup moins favorisés qu'eux —et, en leur sein, les parents et les employeurs— de mettre des moyens qu'ils n'ont pas en conformité avec des principes définis trop à distance de leurs réalités. Ou encore, de leur demander d'œuvrer au "*droit de l'enfant à la santé*" et à "*la santé pour tous en l'an 2 000*" quand, par exemple, le premier centre de soins est à une journée de marche pour la majorité de la population de plusieurs de ces pays.

De quelques effets pervers possibles de l'universalisation des normes, et de leur antidote

Au fond, la question ici posée est celle de l'intérêt, de la portée et des limites de l'universalisation des modèles et des principes de l'action. Le fait de la poser ne vise pas à légitimer l'inaction ou à tourner en dérision toute manifestation de solidarité internationale. Mais les précautions suggérées sont de taille. Pour penser et orienter les interférences entre santé et travail de l'enfant, il faut donc insister de nouveau sur l'exigence méthodologique préalable qui consiste à contextualiser les statuts culturels de "l'enfance", du "travail", et de la "santé", mais aussi de "l'éducation" et des "loisirs".

Les chercheurs, tout comme les responsables socioprofessionnels et les décideurs politiques, doivent de la sorte garder à l'esprit que, pour respectable et humaniste qu'il soit, le système de valeurs auquel leurs formations les incitent à puiser émane de sociétés post-industrielles aujourd'hui obsédées par deux soucis complémentaires : celui de compenser le "moins d'enfants" par des efforts quasi eugénistes visant à "mieux concevoir et mieux protéger les enfants", et celui de favoriser et d'aiguïser précocement les performances individuelles des enfants pour les armer face à un environnement présenté comme toujours plus concurrentiel.

La généralisation et la diffusion abusives de telles préoccupations pourrait ainsi aboutir, par exemple, à ce que, sous prétexte de préoccupations sanitaires —individuelles ou collectives, objectives ou subjectives—, deux types d'objectifs aussi extrêmes qu'inopportuns soient désignés aux intervenants sociaux et politiques :

- organiser la dénonciation et la stigmatisation de toutes les pratiques de mise au travail des enfants au nom de (ou par analogie avec) la lutte contre les mauvais traitements infligés aux mineurs par leur famille ou par leur environnement ; le risque encouru par les enfants serait ici que ces pratiques soient rendues, par contrecoup, plus clandestines et donc plus dangereuses encore qu'elles ne peuvent l'être dans l'état actuel des choses ;
- chercher à adapter à tout prix les organismes et les compétences des enfants travailleurs aux contraintes liées à la nature de leur emploi et à celles imposées par leurs employeurs ; au motif de critères sanitaires, l'instrumentalisation et l'exploitation des enfants les plus performants pourraient alors s'en trouver renforcées, en même temps que la marginalisation des enfants les plus inaptes à se plier précocement à des impératifs de productivité.

Dans le contexte de nombre de pays en voie de développement, la figure de l'enfant victime de malnutrition fournit un autre exemple de la double impasse, familiale et sociale, dans laquelle un tel enfant peut être conduit si sa situation est évaluée à l'aune des deux ordres de préoccupations et de critères ci-dessus évoqués : d'un côté, ses parents pourraient être accusés de l'avoir négligé ou d'être d'une façon ou d'une autre les principaux responsables de son état de santé, pendant que, de l'autre, sa chétivité pourrait anticiper ou signer d'emblée son inaptitude à contribuer utilement aux besoins économiques de son groupe d'appartenance.

De telles approches, menées au nom de la santé de l'enfant, pourraient donc s'opposer à la promotion de la personne, de l'intérêt et du bien-être de l'enfant. Mais elles pourraient aussi s'avérer contreproductives en termes de progrès et de développement humains.

Aussi, pour être mises au service de la décision et de l'action, les données de la recherche devraient elles permettre d'apporter des éléments de réponse, dans une société donnée, aux questions suivantes :

- qui sont les enfants mis au travail (âge, sexe, position dans la fratrie, particularités de naissance, catégorie socioprofessionnelle des parents, enfants victimes des échecs ou des carences du système scolaire ou de ceux des mécanismes d'intégration socio-familiale, etc.) ?
- pourquoi ces enfants travaillent-ils (besoins de survie individuelle ; contribution indispensable au budget familial ; disqualification des apprentissages et des formations scolaires ; existence de besoins —domestiques, agricoles, industriels, commerciaux, sexuels, d'assistance aux adultes malades ou handicapés, etc.— à la satisfaction desquels les enfants sont plus spécifiquement affectés que les adultes ; etc.) ?
- dans quel contexte ces enfants travaillent-ils (travail encadré et contractuel, situations d'apprentissage, travail informel, travail "masqué", travail illégal, situations assimilables à l'esclavage, etc.) ?
- quels types de travail ces enfants fournissent-ils ?
- quelles sont les conséquences visibles ou prévisibles de ces différentes modalités de travail sur la santé et le développement des enfants (perturbation des rythmes physiologiques, fatigue, malnutrition, troubles du développement staturo-pondéral, allergies, intoxications, accidents, stress, troubles psychologiques, etc.) ?

Pour introduire le concept de "capital santé" de l'enfant

Le fait d'établir et de rendre publics, de façon régulière, au niveau d'un pays ou d'un groupe de pays, les éléments constitutifs de tels "états des lieux" devrait donc constituer une phase stratégique déterminante : il s'agirait ensuite, sur de telles bases, d'inciter, sinon les enfants, du moins les familles, les cadres sanitaires et sociaux et les décideurs politiques à évaluer les incidences du travail infantile selon des critères que le concept de "capital de santé" pourrait les aider à penser sur le long terme.

Il reste toutefois malaisé de formuler cette proposition autrement qu'au conditionnel. Une question centrale consiste en effet à déceler qui est en mesure —en droit ?— de s'approprier le capital — capital de travail, capital de santé— que représente un enfant :

- sa famille, plus ou moins "élargie", qui sera d'autant plus tentée de privilégier les "investissements humains" à court terme que ses moyens de subsistance immédiats seront précaires, mais dont certains membres avisés sauront également voir en chaque jeune rejeton valide une promesse d'assurance-vieillesse chaque fois que la collectivisation de celle-ci n'est pas institutionnalisée ?
- l'État, forme ultime de la collectivisation des charges et des bénéfices, qui peut considérer l'enfant comme sa propriété et s'engager dès lors à l'entretenir et à l'éduquer pour en tirer le prix de l'adulte —service militaire inclus ?
- 'des formes intermédiaires d'organisation sociale' ?

La question peut se formuler autrement : qui peut se permettre d'investir à 20, 25 ou 30 années de perspective, et dans quel type de société ?

Par ailleurs, le concept de "capital santé" de l'enfant peut donner à penser l'enfant comme propriétaire de lui-même et de son devenir, ce qui pourrait s'avérer contradictoire avec les valeurs sinon habituelles, du moins traditionnelles, de sa socialisation. Mais, s'agissant précisément de sa santé, jusqu'où peut-on pousser l'ambition de le reconnaître et de l'instituer en position d'acteur —ce qui ne serait le réduire à une position de consommateur de soins ?

Quoiqu'il en soit, les messages susceptibles d'être diffusés au titre de la promotion des conditions favorables au développement humain et au développement social des enfants travailleurs pourraient s'articuler autour des raisonnements suivantes :

- la mise au travail précoce des enfants pour des visées économiques immédiates constitue en réalité un investissement de faible et courte rentabilité, dans la mesure où une telle mobilisation du temps et de l'énergie disponibles de la jeune génération risque de s'accompagner d'une dilapidation irréversible de son "capital santé" et de ses capacités d'apprentissage ;
- il en va donc de l'intérêt commun et bien compris des enfants et des adultes que le temps de l'enfance fasse l'objet d'un investissement et d'un encadrement permettant, d'une part, de préserver et d'entretenir ce "capital santé" (respect des rythmes propres de l'enfant, accès au repos, aux jeux et aux loisirs, etc.) et, d'autre part, de favoriser, par l'instruction et les apprentissages utiles, l'acquisition cumulative de connaissances et de compétences qui s'avèreront d'autant plus productives dans un proche avenir qu'elles ne seront pas immobilisées par un état de santé physique et mentale rendu précocement fragile ou déficient.

A la lumière des progrès réalisés depuis un peu plus d'un siècle dans les pays industrialisés, mais aussi au vu des récentes régressions que l'on y observe, rien n'indique que de tels raisonnements aient perdu leur pertinence théorique et leur vigueur mobilisatrice. A l'évidence, l'investissement éducatif garde toutes ses chances de dialectiser de façon heureuse, pour une génération et une société données, l'opposition classique entre travail et oisiveté.

Les choix opérés et les expériences acquises çà et là au sein d'un certain nombre de pays en développement semblent indiquer qu'une fois adopté le principe d'introduire un temps consacré à l'instruction dans la vie des enfants travailleurs, la mise en œuvre de ce principe est affaire de contexte et d'opportunité, mais aussi de respect bien compris de l'intérêt de l'enfant. En Inde et au Guatemala, par exemple, des projets ont permis à des instituteurs de venir prodiguer un enseignement de base à des enfants sur le chantier-mine —ou à proximité du chantier— sur lequel ils sont employés. Il

est clair que, dans de tels contextes, l'investissement éducatif opéré en direction des enfants travailleurs est d'autant mieux accepté et s'avère d'autant plus fructueux qu'il vise moins à s'implanter dans des espaces institutionnels (famille, rue, champ, entreprise, ... école) qu'à trouver sa place au sein des différentes plages qui structurent le rythme de vie des enfants (temps consacré aux loisirs, aux apprentissages, à la production de valeur ajoutée, ... à l'instruction).

De même, la prise de conscience par l'enfant travailleur des déterminants de sa santé dépendra certes de la synthèse qu'il pourra établir entre les injonctions qui lui proviennent de son environnement familial, de son environnement professionnel et de son environnement éducatif. Mais elle sera largement déterminée, ici et maintenant comme ailleurs et plus tard, par la façon dont les adultes auront pris en considération ses rythmes propres pour réduire son exposition au stress, à la fatigue, aux risques liés à ses déplacements, etc.

Pour conclure sur quelques positions de principe

C'est donc, au total, en se laissant guider par les quelques repères que propose l'histoire, par les observations de terrain récemment effectuées dans des pays du Nord et dans des pays du Sud et par les grandes orientations formelles d'ordre juridique actuellement en vigueur que l'on propose de traiter, de présenter et d'exploiter les données des recherches portant sur la santé des enfants travailleurs. Les positions de principe que, par cette approche, l'on cherchera sinon à défendre, du moins à illustrer et à argumenter, pourraient se formuler de la sorte :

- plus encore que de protéger et de préserver la santé de l'enfant au travail, il importe de mettre en évidence et en valeur son "capital santé" d'une part à ses propres yeux, d'autre part et surtout aux yeux des adultes qui exercent une responsabilité de proximité à son égard et de ceux qui exercent une responsabilité politique sur l'ensemble de la société;
- les principaux moyens d'atteindre un tel objectif consistent : à réduire la fréquence, la précocité et la durée de la mise au travail des enfants ; à permettre que le temps et l'énergie ainsi dégagés soient investis dans des activités d'instruction et d'apprentissage pertinentes avec les perspectives de développement humain, économique et social des communautés d'appartenance des enfants concernés ; à opérer ces transitions en respectant le mieux possible les besoins et les rythmes propres de ces enfants

Il n'y a certes pas lieu d'accorder une confiance aveugle et naïve à la force de conviction dont on souhaiterait que la rationalité apparente de tels messages soit productrice et vectrice. Parmi les obstacles évidents à leur acceptabilité et à leur efficacité, on peut citer par exemple :

- la tendance à faire des choix en fonction d'objectifs à court terme, liés la satisfaction de besoins immédiats, que l'on retrouve communément chez les enfants, les adultes déstabilisés et certains responsables politiques peu scrupuleux de l'intérêt réel de leurs concitoyens : le fait est que l'absence de vision à long terme est symptomatique des stratégies de survie mises en oeuvre par les populations démunies, mais plus encore par les populations en état de précarité permanente;
- plus généralement, le contexte d'instabilité sociale et économique, dont il est classique de constater qu'il est peu propice aux conduites d'investissement —qu'il s'agisse des individus, des familles, des entreprises, des collectivités publiques, des États—, même si les ressources disponibles ne sont pas nulles ;
- le fait que, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, les contraintes imprimées aux enfants scolarisés par les ambitions individuelles, familiales ou sociales peuvent être à leur tour génératrices de stress et de problèmes de santé, et qu'en outre la réussite scolaire ne prémunit pas totalement du risque de la non-insertion ou de la désinsertion sociale.

Pour autant, quels autres types de message serait-il cohérent de diffuser, du point de vue auquel on s'est ici placé : celui d'une promotion dynamique et responsabilisante de la santé des enfants dans la hiérarchie des valeurs sociales, hiérarchie au sein de laquelle la valeur "travail" connaît, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, une crise sans précédent ?

Sandy Hobbs, Sandra Lindsay and Jim McKechnie,
University of Paisley, Scotland.

CHILD LABOUR IN THE UNITED KINGDOM: IDEOLOGY AND REALITY

INTRODUCTION

In Britain, there are laws to control the age at which children may start to work, the type of jobs children may do and the conditions under which children work. There is a common belief the jobs that children typically undertake in Britain are healthy ways in which children may earn "pocket-money". The problem of child labour is considered as something remote either historically (the period of the Industrial Revolution) or geographically (the economic practices of the "Third World") and is regarded as having no bearing on the work that children undertake in modern Britain. This view seems to be shared by the present United Kingdom government.

Unfortunately, until very recently, it was possible for this view to go almost unchallenged, because of the lack of evidence from systematic research. Recent research by the authors and others is now establishing that the reality does not conform to the ideology of the government.

BRITISH GOVERNMENT POSITION

The views of the present Conservative Government in Britain were made clear in Parliament in 1993. Two junior ministers gave evidence when the House of Lords Select Committee on the European Communities was compiling its report *Protection of Young People at Work* (published 29 June 1993). Tim Yeo, then a Health Minister, argued that for children at school to obtain opportunities of employment is a good thing since work "can bestow a greater sense of responsibility" as well as experience in handling money. He also argued that work could help tackle the problem of juvenile offenders by "channelling energies" away from crime (Evidence, 21 April 1993, paragraph 46).

These suggestions were not challenged by members of the committee. However, what was questioned was the adequacy of existing measures to protect children at work. Lord Gregson quoted an estimate that around 74% of working children were employed illegally. Michael Forsyth, Minister of State for Employment, recognized this claim as deriving from the study, *The Hidden Army*, published by the London Low Pay Unit (Pond and Searle, 1991). He argued that this research used a very small sample and covered only one city, Birmingham (Evidence, paragraph 10). Tim Yeo also attacked that report because it attempted to extrapolate to the whole country from figures obtained in one area. He suggested it was more appropriate to treat the evidence as throwing doubt on whether the local authority in Birmingham was sufficiently "energetic in enforcing its own byelaws" (Evidence, paragraph 35). Yeo stated that "if other evidence came forward" to suggest widespread breaches of existing laws on child employment, the government would consider giving advice to local authorities on enforcement.

There was some irony in this statement, since it was a weak echo of an earlier statement by another Minister, Virginia Bottomley, when explaining the failure of the government to implement the Employment of Children Act, 1973. Pond and Searle had opened their report by noting that although Mrs Bottomley saw no need to implement at that time (January, 1991) she said she was prepared to reconsider the decision if new evidence became available. Pond and Searle went on to say that their report "provides that evidence" (1991, p 5). Tim Yeo was not only denying the value of the evidence, but was offering only to advise local authorities if evidence which did impress the government became available.

The House of Lords Committee seems not to have been satisfied with the ministers' attitudes. Rather than wait for evidence to appear, they recommended that the government should commission research into the enforcement of present laws and the adequacy of the protection they offered, with a view to introducing legislation suited to current conditions (Report, paragraph 26).

When the House of Commons European Standing Committee B dealt with *Protection of Young People at Work*, Labour MP Joyce Quin challenged Michael Forsyth on his treatment of *The Hidden Army* (19 May 1993, column 9). She pointed out that it was not an isolated report, drawing attention to *The Forgotten Workforce*, published by the Scottish Low Pay Unit (Lavalette, McKechnie and Hobbs, 1991). Forsyth took the opportunity to again attack *The Hidden Army*, this time calling it "unscientific" and "muddled". He simply ignored Ms Quin's reference to the additional evidence published in *The Forgotten Workforce*, and claimed that the government had given ample opportunity in their recent consultations for evidence to be produced, but with little response (Column 10). Like his colleague Tim Yeo, he also

sought to remove from the government any responsibility for breaches of the current laws protecting children. When another Labour MP, Paul Flynn, reported that in his constituency school pupils were undertaking long hours of work for poor wages, to the detriment of their education, Michael Forsyth suggested he should "have a word with his local authority" (Column 4). He returned to this point later, when stressed that the enforcement of the laws protecting children under 16 was the responsibility of local authorities, this time adding the party political point that many of these are "controlled by the Labour party" (Columns 37-38).

On the basis of the statements of these two ministers, the Conservative government's position can thus be summed up in the following terms:

1. School children can benefit from employment.
2. They need legal protection.
3. Current legislation is adequate.
4. There is no good evidence of widespread breaches of the law.
5. Where breaches do take place, responsibility for dealing with them lies with local authorities, not central government.

In addition we may note that the British Government's position that child labour is not a problem in the United Kingdom is so firm that it attempted vigorously to negotiate an opt-out from the European Union directive on this issue, agreed by all other member states.

RESEARCH

How justifiable is the government's claim that there is insufficient evidence of widespread illegal child employment in Britain? We shall not attempt to deal here with the strengths and weaknesses of the study called *The Hidden Army*. The government's main case against it appears to be that only one city, Birmingham, was surveyed and that may not have been representative. As we have already noted, the government minister failed to even acknowledge the existence of *The Forgotten Workforce* the report published simultaneously with the Birmingham one and dealing with the West of Scotland. There was too an earlier report, *Working Children* (MacLennan, Fitz and Sullivan, 1985), which dealt with two areas in the South East of England. All of these studies produce the same general results, namely, that most children work at some time and that most do so illegally. There are other scattered reports which suggest child employment is common, e.g. Brown (1987) dealing with South Wales, Finn (1984) and (Mizen 1992) both dealing with the Midlands, and Wallace (1987) dealing with an area of South East England, and Balding (1991), a study covering England and Wales. If there is any justification for the government overlooking such investigations it may be that they use a variety of different research strategies, are individually limited in the samples they cover, and in some cases are methodologically weak. Each might be considered inadequate in itself to shake the government's confidence that there is no child labour problem in Britain.

What we propose to do in this paper is to draw together five recent studies which we have undertaken, each of which may be considered small, but, because we have used the same methodology in each case, allow us to compare different areas. This research has been undertaken in both Scotland and England, in both rural and urban areas, so we may hope to be moving towards a clearer national picture of child labour in Britain.

Previous research on children's work has used a variety of different definitions (or no clear definition at all). We are dealing with paid employment outside the nuclear family. This is not because other kinds of work such as domestic labour are not important but because we believe they are difficult to investigate by questionnaires administered in schools, the method we have used. We have concentrated in these investigations on children approaching the end of compulsory schooling. (Children may legally leave school at the first official leaving date after their sixteenth birthday.) What we shall be reporting are responses to questions from school students in English and Scottish secondary schools. They are predominantly 14 or 15 years of age, with a small number aged 16 years.

The first schools studied were in the Strathclyde region of Scotland (previously reported in Lavalette, McKechnie and Hobbs, 1991, and in Lavalette, 1994). To these we can now add four additional studies. One dealt with two urban Scottish schools (Hobbs, Lindsay and McKechnie, 1993). Two English studies followed, one in Cumbria covering both urban and rural schools (McKechnie, Lindsay and Hobbs, 1993), the other including two urban schools in North Tyneside (Hobbs, Lindsay and McKechnie, 1993). The final study covered three schools in the predominantly rural area of Scotland, Dumfries and Galloway (McKechnie, Lindsay and Hobbs, 1994). In total these surveys cover over 1,900 school students. Students were asked for details of any jobs they had at the time of answering, plus any previous jobs they had had.

FINDINGS

1. AMOUNT OF EMPLOYMENT EXPERIENCE

About four out of ten students reported being currently employed. (See Table 1.) There were regional variations from 35% up to 50% currently working. Variations between individual schools were even greater. This could be explained in a number of ways, for example, differences in employment opportunities due to region or time of year, or slight variations in ages of respondents in the sample.

If we take into account not only those students currently working but who had done so formerly, then the extent of work experience becomes clearly greater. In one school only 10% of respondents had *never* worked. The great majority of students in both England (75%) and Scotland (62%) have had experience of work at some time.

These figures should be regarded as conservative. Questionnaires were administered in schools and only those students attending school could be included. Given that many students admitted having been absent from school at some time because of work, it can be assumed that some of those absent during the surveys were missing for reasons connected with employment. Those missing from the survey presumably had a level of work experience at least as high as those who took part.

2. PERMISSION TO WORK

Current legislation permits children to work from the age of ten years but only in agriculture and only with their parents. The employment of children away from their families becomes permissible at thirteen years of age, but under strictly controlled conditions. One of these is that the child worker must have a work permit issued by the local authority. Most of the working children surveyed here were in jobs requiring such permits, but as Table 2 demonstrates, very few of them possessed such permits. Hence most of them were working illegally.

In most areas, less than one in ten of those who had jobs had permits, the sole exception is the Scottish rural area of Dumfries and Galloway where on average one child worker in three had the permit and in one school over half of the workers had permits. This looks good only by comparison with the widespread disregard of the permit system elsewhere.

3. WORKING CONDITIONS

Children cannot be employed legally before 7.00 a.m. However, about a third reported having started before that time. Over half of the children had worked later than the legal limit, 7.00 p.m. Similarly, about a quarter of child workers had had their first job before 13 years of age, the legally permitted limit for almost all kinds of work. Local authorities have byelaws prohibiting children from being employed in certain types of jobs. These regulations were found to be frequently flouted. For example, some children sell goods from door to door, others work with potentially dangerous machinery.

These findings are disturbing not simply because they represent breaches of the law but because in many cases the actual circumstances reported do seem objectionable. Some of those working early in the morning are delivering milk. It is not uncommon for delivery to begin at around 4.00 or 5.00 a.m. Thus the boy (or occasionally girl) may have been undertaking three or four hours of physically demanding labour before going to school.

4. RATES OF PAY

Table 3 indicates the rates of pay the working students report. Because inflation makes comparisons over longer time spans uncertain only the four studies conducted in 1992 and 1993 are included. Since these are average figures, many children were paid a good deal less than the sums quoted. Individuals receiving around £1.00 per hour or less were not uncommon. Weekly earnings are obviously affected by number of hours worked. In the "Urban Scottish" area (which we cannot name because of a condition made by the local education authority) we chose a school from a relatively poor area and another from a more affluent area. We found that average hourly pay received by the children in the poorer area were lower. However, their earnings were greater because they worked longer hours. This pattern was repeated in the other area where we could compare two urban schools, North Tyneside. A simple explanation is that rates of pay are affected by surrounding economic conditions, but so too will be the school students' need for money. Poorer children are paid less per hour but work longer hours to earn more.

Some jobs undertaken are "traditional" children's work in Britain (for example, newspaper and milk delivery). Children thus employed might appear not to be in direct competition with adults for that work. However, other jobs such as shop assistant, waiter, chambermaid or cleaner are typically held by adults too. There the child may present a threat to the adult workforce, particularly if, as appears to be the case, the school student will accept lower rates of pay.

CONCLUSIONS

We believe that the evidence we have presented seriously undermines the British government's position that child labour is not a problem in Britain. We have demonstrated that large numbers of children in the areas we survey have been in paid employment. When our evidence is placed alongside other studies, there seems to us to be an overwhelming case for saying child employment is widespread. Furthermore, most of that work takes place outwith the legal framework which is supposed to regulate the employment of school aged children. This is not simply a matter of failure to obtain work permits but also of the actual conditions under which many children work.

At present, the responsibility for regulating child employment in Britain does lie with local authorities. It could be argued that they should pursue their duties more diligently though this would be difficult given the central governments demands that they cut expenditure drastically. Child labour is not a problem to be left to local authorities, however. Central government has made little effort to discover the extent of child labour and indeed that helped to create a climate in which it might appear nonproblematic. David Hunt, Secretary of State for Employment, announcing to the press a British exemption from the European Union directive on the employment of young people, described his action as saving Britain's newspaperboys and girls, giving the impression that this was the typical job undertaken (Carvel 1993), something not borne out by research.

The research we have undertaken is limited. We have so far lacked the resources to use more extensive methods. Self-report questionnaires of the sort we have used need to be supplemented by other research methods. In addition other research questions need to be posed. What is the role of child's earnings in the domestic economy? Are economic forces increasing the level of child employment? Are children enticed into jobs with short term economic payoffs at the expense of education and training which would be more beneficial in the long run? How best can the position of child employment in the economic system be characterised? Even to pose such questions, however, is at present incompatible with the British government's public stance on child employment.

In Britain today, unemployment is high amongst the "youth", i.e. young people above the official school leaving age. This contrasts with high levels of part-time employment amongst school children. This paradox indicates that part-time employment is not just part of a process of gradual assimilation into the world of work. The existence of economic forces which treat children as a source of cheap labour is clear.

TABLE 1 WORK STATUS (Percentages)

	Schools	CURRENT	FORMER	NEVER	N.	SURVEY DATE
Strathclyde	11	36	26	37	567	JAN 88/OCT 89
Urban Scottish	2	35	29	36	347	JAN 92/JUN 92
Cumbria	4	50	22	27	490	JUN 92
North Tyneside	2	46	33	21	281	DEC 92
Dumfries and Galloway	3	35	35	30	259	JAN 93
SCOTTISH				36	1 73	
ENGLISH				25	771	
ALL				31	1954	

TABLE 2 : WORKING STUDENTS WHO HAVE EVER HAD PERMIT (Percentages)

STRATHCLYDE	04
URBAN SCOTTISH	01
CUMBRIA	07
NORTH TYNESIDE	06
DUMFRIES AND GALLOWAY	
School A	25
School B	52
School C	17
ALL	29

TABLE 3 AVERAGE PAY

		PER HOUR	PER WEEK
URBAN SCOTTISH	School A	2.64	12.78
	School B	2.00	15.63
	ALL	2.34	13.97
CUMBRIA	School A	2.12	12.64
	School B	2.49	20.82
	School C	1.38	10.03
	School D	1.91	13.80
	ALL	2.11	13.80
NORTH TYNESIDE	School A	1.40	14.10
	School B	1.87	11.37
	ALL	1.80	11.85
DUMFRIES AND GALLOWAY	School A	1.82	12.82
	School B	1.89	12.27
	School C	1.71	13.54
	ALL	1.79	12.99

REFERENCES

- BALDING, J., 1991 - A study of working children in 1990, *Education and Health*, vol 9,no1: 4-6
- BROWN, P., 1987 - *Schooling ordinary kids: Inequality, unemployment and the new vocationalism*, Tavistock, London.
- CARVEL, J. *Hunt wins opt-out on jobs for young*, The Guardian, 13 October 1993.
- FINN, D., 1984 - Leaving school and growing up: Work experience in the juvenile labour market, in BATES, I. et al, eds, *Schooling for the dole? The New Vocationalism*, MacMillan, London.
- House of Commons European Standing Committee B, 1993 - *Protection of Young People At Work*, London, HMSO.
- House of Lords Select Committee on the European Communities, 1993 - *Protection of Young People at Work*, London, HMSO. 1993.
- HOBBS, S., LINDSAY, S. & MCKECHNIE, J., 1993 - Part-time employment and schooling, *Scottish Educational Review*, Vol 25, No 1 : 53-60
- HOBBS, S., LINDSAY, S. & MCKECHNIE, J., 1993 - *Children at work: Part-time employment in North Tyneside, A Report to North Tyneside Council*, University of Paisley.
- LAVALETTE, M., MCKECHNIE, J. & HOBBS, S., 1991 - *The forgotten workforce: Scottish children at work*, Glasgow, Scottish Low Pay Unit.
- LAVALETTE, M., 1994 - *Child Employment in the Capitalist Labour Market*, Avebury, Aldershot.
- MCKECHNIE, J., LINDSAY, S. & HOBBS, S., (forthcoming) *Child employment in a rural area of Scotland*, Glasgow, Scottish Low Pay Unit.
- MACLENNAN, E., FITZ, J. & SULLIVAN, J., 1985 - *Working children*, London, Low Pay Unit.
- MIZEN, P., 1992 - Learning the hard way: The extent and significance of child working in Britain, *British Journal of Education and Work*, Vol 5, No 1: 5-17
- MCKECHNIE, J., LINDSAY, S. & HOBBS, S., 1993 - *Child employment in Cumbria: A report to Cumbria County Council*, University of Paisley.
- POND, C. & SEARLE, A., 1991 - *The hidden army: Children at work in the 1990's*, London, Low Pay Unit.
- WALLACE, C., 1987 - *For richer or poorer: Growing up in and out of work*, Tavistock, London.

CHILD LABOUR AND LAW IN INDIA

I

The child worker is no stranger to Indian statute law. The Employment of Children Act, 1938, and the Children (Pledging of Labour) Act, 1933, are testimony to the concern of the law for child labour. With independence, the Constitution outlawed the employment of children below the age of 14 years from factories, mines and hazardous employments. It was in 1986 that, in an admission of defeat in the battle against perpetuation of child labour, the Child Labour (Prohibition and Regulation) Act [CLPRA] was enacted. It was in the same year that the Juvenile Justice Act was passed, which gave federal uniformity to the state's treatment of delinquent and neglected children. However, while their constituencies partly overlap, these two laws do not recognise, nor draw support from, each other : they inhabit isolated legal islands.

A multiplicity of labour legislations prescribe the age, and physical condition, of the child worker and set minimum standards. The Factories Act, 1948, therefore, requires certification before legitimating the employment of young persons, that is, those between 14 and 18 years : for young persons should not be allowed to work in any avocation unsuited to their health. The Mines Act, 1952, prohibits anyone below 18 from working in a mine, except apprentices in training who may be as young as 16. The Plantations Labour Act, 1951, sets the standard at 12 ; with the CLPRA, however, the non-negotiable minimum age of employment is uniformly 14.

The debate on how expansive the definition of child labour should be is not addressed in this consideration of the legal context of the problem. The statement of position is confined to this : not all child work is child labour. There is a connection between waged labour and child labour which is relevant to the subject of this enquiry.

II

The nature of the child labour problem is complex. A striking characteristic is its **pervasiveness**. The child worker is a familiar sight : as tea boys, porters, domestic servants, bootblacks, rag pickers, beggars, vendors, shop attendants, agricultural hands, cattle tenders, oarsmen's helpers... They appear in industries and work places, particularly those not regulated by law, as they do in houses, fields, and on the streets. The erratic representation in statistics carefully conceals their magnitude.

The **poverty** into which they are born characterises child labour. It is the logic of poverty that condones child labour -that it is the children of the poor who supplement the earnings of the poor and hold out the hope of the possibility of survival ; and that this right to subsistence should not be wrenched from them by an idealistic denial of the right of the child to work. The 'cycle of poverty' and the inevitability of impoverishment -which not merely keeps the poor poor, but makes them poorer- cannot, according to this view, be realistically redressed. This poverty is sustained by inadequate attention to the wages of the adult population and often by a continuing concern for the survival of the employing agency : if they were to be made to pay humanised wages, the argument goes, the profitability may sink into non-existence and the economic development needs to sustain, not allow the destruction of, such industry. The fact that cottage industries and small units are directly at the centre of the debate influences this reasoning.

The early entry into the labour market ensures almost universal **illiteracy** among the child labour population. This illiteracy is carried through childhood, and all the way through adult years.

The combination of poverty and illiteracy makes them vulnerable and easy subjects of exploitation. These traits are natural companions from childhood through adult years.

The '**minority**' of child labour reinforces this vulnerability. Minority attracts legal disabilities. A child cannot enter into a contract, not even one for employment -though the child may work. A child cannot, for instance, open a bank account. Again, a child not in the apparent custody of an adult may be picked up by the state agencies and treated as a 'neglected' juvenile : the fact of a child being a worker not necessary to be reckoned with. The Children (Pledging of Labour) Act, 1933, presumes the capacity of a parent to pledge the labour of a child : till majority (i.e. 18 years), then, a child cannot own even her own labour. Poverty has been known to drive destitute parents to sell all rights over the child

to purchasers, or to confine the sale to the labour of the child, though effectively there may be little difference. Runaway children and street children who fend for themselves are disempowered further by the law of minority, becoming easy targets for exploitation. This represents a random illustration of the impairing effects of minority.

The minority of the child worker is integral to an understanding of the relationship between the child and the parent, the child and the state, and the child and the employer.

III

The discourse on child labour, including its legal manifestations in the Children (Pledging of Labour) Act and the CLPRA, stands witness to certain **perceptions** that mould attitudes to the child worker. These attitudes influence the language of the law, the steps actually taken for its implementation and the popular sense of justice that has developed in the context of child labour.

For one, the labour of the child worker is perceived as an 'asset'. The incapacity of minority translates into this asset being at the disposal of persons other than the child.

The labour of the child is also envisioned, in justificatory terms, as standing between survival and desolation of her impoverished family. The responsibility of the state to deal with the sub-survival wage structure of the adult worker is diluted by letting the child worker take some of the burden off the state.

There is a link that is traced between **population growth** and the poor. Population growth is seen as synonymous with a population problem. And the poor are seen as contributing directly, and in large numbers, to this problem. The blame for the population problem then lies at the door of the poor. And, this view would have it, this population growth is the reason that the poor continue to be poor, and find subsistence difficult. This is a popular, though patently simplistic, appreciation of the issue of population growth. This perception denudes empathy for the child worker: if the poor will have many children and find subsistence difficult, the responsibility rests solely with the poor when they send their children to find waged employment for survival. This view succeeds in benumbing societal conscience. This distancing of responsibility for child labour is also evidenced in another posture. The argumentation leads to this verdict: that if the poor are poor, it is their own fault and have to solve the problems that they have created for themselves.

This attitudinal distancing does not allow the child worker to be seen any longer as a 'child' but as a 'poor child'. Child labour, according to this perception, is the price of self-inflicted poverty.

This denial of societal responsibility is of significance in understanding the problem of getting the administrator who all too often shares this perception, to invoke the sanction of the law to protect, or prohibit, child labour.

The population debate has found itself drawn into the child labour arena from another direction too. The relationship between poverty and child labour is axiomatic, as is the perception of the relationship between poverty and the population problem. One strand of opinion would accord priority to ending child labour to deter poor parents who find it profitable to have children. The "profitability" arises from the earning potential of the child even when still a child. The low investment with relatively early returns cited in this view is seen as being in the nature of an incentive to have larger numbers of children. Doing away with the opportunities for waged child work would not merely deny the possibility of early returns, but would also make the child an expense. That child labour law has not contemplated abolition is not given serious consideration in this approach.

Where poverty persists, patterns of **education** have to be both imaginative and accommodating. The non-comprehension of the relevance of literacy co-exists with the priority that is accorded to the child making herself economically useful. Planners view education as the cure for child labour: yet to move the children from the workplace to the schoolroom is beset with hurdles. That the years spent in a school could represent a restoration of childhood, a protection from being prematurely inducted into the labour force, could be a training time for fending off exploitation, and could be usefully spent in improving the quality of life, is not emphatically clear. The stimulus for education remains weak.

The law ought to be the repository of this knowledge, and a response to it.

IV

The universe of the law relating to child labour could be seen as inhabiting two distinct, yet related, spheres. The first concerns itself with the object of the law : is the intention to **abolish** or phase out child labour ? Or to **prohibit** the employment of child labour in specific processes and establishments ? Or to provide a scheme of **regulation** which will deal with the evils of child labour while not directly attempting to prevent its perpetuation ? The related ambit of consideration leads on to consider whether the law relating to child labour is **realistic, pragmatic** or **idealistic**.

A law is a composition of statements which, with the assistance of the draftsman's standardised pen, appears deceptively simple. Laws constructed to address a problem preambulatorily state the problem, define the constituency for protection, provide a procedure and append a sanction which will follow a breach of the law, while it identifies the potential offender. The law would necessarily have to empower the agents of implementation, who are generally instrumentalities of the state. It is of importance that these agents are presumed to act in good faith, and not easy subjects to prosecution for either wrongful application of the law, selective action under the law, or law-nullifying inaction. The path to the making of the law is often painful, and complex. The way from the enacted law to its application shares these adjectival qualities, but could be textually completely different. That is, there is no certainty that the thinking, feeling, ratiocinating that go into the making of the law will be substantively and qualitatively identical, or even similar, to that which follows the making of the law.

It is also in the nature of statute law that it may confine its reach to the extent of its comprehension at the time of the creation of the law. This may limit the dimensions of the legislatively acknowledged extent of the problem. This carries with it the danger of reductionism, that is, the problem may itself be perceived as being of the shrunk magnitude and importance in which the law regards it. The larger problems which may be excluded from the statutory concern may remain in the active agenda of state policy, planning and programmatic action ; yet the effect that the statutory statement has on the rigour of the state's activity cannot be discounted.

This is an appropriate juncture to explore the suggestion that the law on child labour is unacquainted with its abolition. '**Abolition**' implies the absolute destruction of the practice of child labour .

The law evinces an immediate concern for the lot of the child who may be a victim of the hazards that industry has brought with it. The law fears the victimisation of the child from the factory, the mine or any other hazardous employment. This is the constitutionally voiced concern, and its attention is on the victim-creating potential, and the need to protect the child. Safety is a key factor. Fourteen years is the age of prescription of the child's capacity to cope with hazardous employments. The age of understanding is constitutionally fixed at fourteen. The protection is directed at the effects on health in childhood, and of its extended effects into adulthood. The "tender age" of children is not to be abused, and they are not to be forced by economic necessity to "enter avocations unsuited to their age or strength". This much can be gathered from the constitutional enunciation.

The CLPRA too is oblivious to the possibility of, or need for, abolition of child labour. It is in fact a reiteration of a pre-constitutional statute -the Employment of Children Act,1938 which it repealed. What it does effect, is to 'clarify' what constitutes hazardous employment. This it does in its two schedules which are meant to be comprehensive lists of processes and establishments in which child labour is prohibited. While this list may be enlarged, it yet constitutes the totality of the law's recognition of processes and places of work from which children are to be excluded. The generality of the constitutional enunciation is interpreted and narrowed down to facilitate identification and implementation.

An exploration into the whys of non-consideration of abolition raises questions which are not readily answered from within the law. It is possible that the problem of **definition** of child labour discouraged the constitution maker and the law giver : for identification of its constituency is a primary requirement of such law.

The omission in the law of addressing itself to the **desirability** of abolition leaves unanswered questions. It is left to the imagination to fathom the legal mind. The possibility that there was a famine of meaningful alternatives cannot be discounted. To envision the erosion of child labour which would remove the child into an uncertain void of activity may have made it appear practical to leave the child where she was found.

The economic poverty of the population into which child labour is born could have made child labour seem an unavoidable necessity. To abolish child labour would have meant deepening the poverty of that population, adding to the economic imbalance which blights an iniquitous economy. This is an unconscionable calculus, which leaves the child to

subsidise the state. Since cynicism is the escape of the irresponsible, it must be presumed that this line of thought never really reached beyond the subconscious of the legislative mind.

Another possibility touched upon earlier suggests itself : that statute law addresses itself to areas it identifies as the problem, and leaves the rest well enough alone. The law maker is fettered by the fact of having to pronounce on issues at a point in time, which pronouncement is thereafter immutable by the law maker without the expense of further legislative time, which time is itself not easily accessed. This is unlike the judiciary which can refine its interpretation and response in each case it hears. Law making clearly then needs identified problems capable of being provisioned in a statute. Also, the law maker may have genuinely believed that the problem was only of the unsafe child in hazardous employments. Or he may have been blinded by the obvious, leaving the other areas of the problem of child labour in the dark that surrounds it.

The **stimulus** for abolition of child labour had to come from considerations beyond only the safety of the person of the child : this having been partially satisfied by outlawing the child from hazardous workplace environments. It could have been provoked by a recognition of the exploitation of the childhood, and its incidence -the innocence, the minority, the low bargaining capacity, the ignorance, the work concentration aided by a childlike unawareness of the future- which makes targets of children of poverty.

The restoration of the right to childhood could have been the motivating force. This would inevitably have improved the quality of life, given a renewed meaning to human development, provided the spaces for the child to acquire the equipment to avoid exploitation.

The continuance of child labour creates conditions for the perpetuation of adult poverty. Breaking the cycle of child labour is imperative to provide opportunities for extricating themselves from the debilitating, impoverishing, humanity-degrading cycle.

Child labour, as understood in this effort at fathoming the law, is a problem that has only the poor as its subjects. This constituency of the law is thus doubly disadvantaged : as the vulnerable child, and as the vulnerable poor. Abolition of child labour is not merely a question of freeing the child from a condition but also for developing beyond the oppression. Abolition then means an onerous responsibility for the state. Abolition needs the law maker not merely to see the ills of child labour but to believe that childhood has another purpose.

The objective of abolition would bring the law in tune with the constitutional mandate of equality before the law and of equal protection of the laws. It is the law's task to ensure that the inequality which sends the child worker into the labour market is not endorsed and reinforced by legal prescription.

Where the existence of child labour is viewed as a matter of concern, and the state apparatus is exercised over its prevalence, proliferation and the condition of the children, the lesser standards of prohibition and regulation have been adopted.

The language of **prohibition** could be misleading. For it refers not to a banishment of the practice, but to the illegitimising of the employment of child labour in specified occupations and processes. Prohibition, then, is not a general proscription of child labour ; it is the forbidding of child labour by law within legislatively prescribed parameters.

Prohibition depends, for its legitimacy, on effective implementation. Consider particularly the fact that the 1938 law which the CLPRA replaced had found legislative salvation in prohibition, keeping company with regulation. And that the CLPRA has essentially been reiterative. The occupations and processes which worried the law maker in 1938 have continued to be the cause for concern -with some additions.

Poverty of statistics may make it difficult to assess the extent of the problem with which the law is faced. Yet, the unchanging language and concern of the law could be taken as evidence that the law maker in 1986 had reason to believe that the 1938 law was ineffective in achieving its object. The dependence of the 1986 law maker has to be presumed to be in a greater will to implement the law. The enactment of the old law in a barely revised form certainly brought the issue of child labour back on the legal agenda. But beyond this, there appears to have been a failure of the legal imagination.

With the enacting of the 1986 law, the law maker's message needs no decoding : there is no legal energy being expended on abolition of child labour.

Every law has to seek its own legitimacy. The CLPRA, given its ineffective antecedents, has its work cut out for it. The assertion of the presence of child labour through statute was vociferously attacked when the legislation was debated in 1985-86 ; and the defence was that it was no longer wise nor just nor possible to neglect the use of law's instruments to deal with the severity of this spreading malaise. But the enactment of the law without invoking it, despite the obviousness of the problem, would itself delegitimise the law.

The dilemma of the law is palpable : the spreadover of the problem is vast. Having been in existence for decades, it has become institutionalised. The interdependencies between child labour and industry, wages, migration, development schemes, familial arrangements, education opportunities.... lend a complexity that no amount of law making can wish away. Yet, the right of the child to be free from the threat of hazardous employment is, surely, non-derogable.

The dilemma spills over into the question of the activation of prosecution under the law. There is little doubt as to the large numbers of people who would constitute offenders under the law : the child labour population is one obvious indicator. The law's efficacy is determined by the manner in which it detects, prosecutes and punishes offenders. The law must, through this process, acquire a deterrent value. The acclimatisation to the law, however, needs time, and earnest and effective communication. This is particularly so as the participants in this process have their experience under the earlier law to which they relate. Their presumption would naturally be of an unbridgeable chasm between the law and its operation. The prosecution of large numbers of offenders does not read like a realistic option within the executive, or judicial, framework. On the other hand, non-prosecution would run counter to the message of seriousness of purpose of the law. In any event, the purpose of the law is not the punishment of the offender as it is the prohibition and regulation of child labour: prosecution is only a device.

Activation of the intent of the law may then have to precede its punitive enforcement. Premature use of coercion could well prove counterproductive. The effective use of the distance between the enactment and its total adoption in action could determine the respect the law acquires. It could make the difference between the achievement of the purpose of the law and its failure. It is a solemn recognition that failure places more than merely the law in jeopardy : it would be a denial of basic protection to the child.

It is a stark truth about prohibition as envisioned in the law that it is not concerned with reducing the incidence of child labour. The displaced children are at liberty to join the child labour market outside the zone of prohibition. They could thus find their way into the regulation regime outlined in the law. In the law's tame provision for **regulation** rests an implicit acceptance of the inevitability of child labour.

Regulation is a gesture which could signify an acknowledgement of the problem, benevolence of the paternal state, concern for the child, or a measure of protection for the child. It is from within the law that the import of provisions meant to regulate the employment of child labour must be found, as also the conviction of the law maker in providing for regulation.

Labour laws have had a sorry regulatory history. The proliferation of workplaces to be monitored and policed is not in consonance with the inspecting staff. The variety of functions each empowered functionary is expected to perform is so vast as to paralyse work. Minimum facilities to carry out the work is unavailable. The technical proficiency, stamina and regular upgradation of skills that it calls for is beyond expectation from ordinary mortals, particularly those who are in it for the job. The attitudinal inadequacies leave enacted aspirations unattended... The causes are legion. The fact is inescapable. Yet, the patterns of empowerment are unchanged, accountability of those responsible for regulation is untouched, and there is no provision for appraisal which may provide the understanding for meaningful change.

The scheme of regulation is sketchy : the hours and periods of work ; a weekly holiday ; procedure for settling disputes as to age ; and a general authorisation to the government to make provision for routine matters which conforms to the existing model of the Factories Act 1948. The lack of enthusiasm evident in the regulatory provisioning is heavy with the scent of defeat. It is almost as if the impossibility of regulation is admitted even in the statute. The tragedy is further deepened with the realisation that the children are legally disentitled to speak for themselves because of their minority. Nor do they have any identified spokesperson other than the authority specified in this law.

It is perhaps possible to understand this defeatism, even while rejecting it. The hope-denying experiences in implementing labour laws could account for it in part. What strikes one, however, is the complete absence of the **child** from this legislation. It is only the **problem** of child labour which haunts the law. And the inertia in even considering the inversion of accountability, empowerment and appraisal is a silent statement reinforcing the status quo.

Perhaps it was this premonition of defeat that lulled the law making mind into settling for unimaginative repetition. For there are definite areas where the law could have made a difference. Illustratively, the question of payment of minimum wages to the child worker. An exclusive legislation deals with the fixing of minimum rates of wages for a variety of employments. The rates may be determined on time rated or piece rated basis. The computation of children's wages on the piece rate system is not uncommon. In a bid to protect the child, the maximum permissible hours of work of the child is fixed at five, with no option of overtime. But there is no discernible concern for the affected earning potential of the working child. A provision in the law that a child has to be paid the minimum of what would constitute an adult's minimum daily wage might actually prevent the exploitation of the child, while it acts as a disincentive to the employing of children.

The danger of acting on empirical ignorance was witnessed when the court -acting in its compassionate jurisdiction in a public interest petition- actually ordered that child workers should be paid at least 60% of adult wages -and this in an industry which is dominated by piece rated payments. That it could be taken to mean a devaluation of the work of children, making it even more attractive, was lost upon the court !

Let's consider another example, the question of unionisation of child labour. On the one hand is the perceived immaturity of the children, which doubts the validity of their collectivity. On the other is a neglect of the need for an alternative process which can provide the children with the empowerment that unionisation offers adults. The law is oblivious to its responsibility of enhancing protection.

These are merely instances of unconsidered neglect. In any case, regulation is at best a poor alternative to abolition, which is after all the only way of restoring childhood to the child. The conjectural exegesis has been undertaken because it is important to understand the inner promptings of law, to confront what emerges, and to remedy unconscionable positions.

V

The arena of consideration moves to the sphere of the inherent potential of law. The expectations that a law maker has of the law influences its performance. The conviction with which the law maker sets about enlisting the law's assistance in dealing with a problem is discernible in the very formulation of the law.

Realism, pragmatism and idealism offer three possible approaches that the law maker may adopt in fashioning a law to meet a problem. **Realism** implies an acceptance of reality in the making of the law. The law would then re-assert the law maker's vision of reality. It would be a reflection of reality. The logic of the 'practical' informs a law which is, in this sense, realistic.

Pragmatism evokes many possibilities of meaning. Oftentimes its user gives it a synonymity with the practical. Pragmatism is used here in distinction from realism. Both pragmatism and realism acknowledge that which exists. Both are concerned with the practical. But while realism is an affirmation of the existing conditions, pragmatism merely draws upon its knowledge of reality. Pragmatism, in this understanding, is the art of the possible. It understands reality, but does not endorse it. A pragmatic law would be cognisant of how far the law can change existing conditions to create an improved reality.

Idealism demands the most imagination. It exists in the realm of ideas, and, even while envisaging the resolution of a problem, it may evince an unconcern for the possible. Idealism may inform the object of the law, even as it may be evidenced in the setting out of the processes by which the objective may be achieved. While unreal expectations may negate the value of prescribed processes, it is yet possible that the statement of the objective may itself lend it an acceptable morality.

The non-acceptance of child labour in the prohibited industries can be seen as a statement of the non-negotiability in the law's position. Yet there is a lack of ambition in the child labour law. The virtually unchanged treatment of the problems of regulation and prohibition is an indicator. There is continuity in the standards of definition, expectation and action in the law, which law does not worry itself about. The 1938 law is therefore given a renewed lease of legitimacy in 1986 without any offer of explanation of how the failure of that law will be remedied in its re-enactment.

Is this perhaps the law maker's admission of the law's inability to deal with the problem ? The passive acceptance of the inequality of the child worker, poverty, processes of impoverishment, exploitation, powerlessness,

hopelessness of implementation within the existing system, low wages of the child which changes the content of profitability to profiteering, the temptation of innocent submission... is implicit in the law.

The low expectations of the law's performance is reflected in a judgment of the court. A major fire hazard in a fireworks industry had killed 38 persons, including in their number some children. The fireworks industry belongs in the prohibited list. The court was seized of the matter, and it ordered a commission to investigate and report on the accident. In its search for a means of dealing with such conscience-stirring incidents, the court practised its form of realism. No child should be employed in the prohibited industries, it said. But if they are, however, employed, there should be a scheme of insurance devised to compensate their death or disability. The absoluteness of the prohibition was whittled down with this one endorsement of reality. With this was born the age of the 'nameless' insurance. For the children do not attain personhood in their workplaces : they are merely hands. Their unorganised status gives them no guarantee of regular employment, and no recognition of continuity where it exists. It would have to be a certain number of children who would be covered by the insurance policy, nameless as they are in their role as workers. There was no thought given to the effect that this blanket provision would have, if any, on victim-creation. Nor to the dilution of responsibility of the offending employer and its public policy fall-out. Nor to the distancing from responsibility that the offending employer experiences, for, once the premia are paid, the post-accident concern belongs to the insurance company alone.

The dehumanising effect of realism on child labour law is demonstrated in this case. Yet, it is realism that the law has adopted. Pragmatism would have called upon the legal imagination to improve the status of child labour, give a seriousness to the problems in implementation, and consider avenues of accountability which would warn both offenders and administrators of the uncompromising stand of the law.

The law's responsibility is aggravated by the legitimisation it offers to the use of child labour. After all, the law does not proscribe altogether the employment of children. By specifying the prohibited employments, it commits itself only to limited matters of health and safety. Other premises which endorse child labour are not countered by the law. It does little to dispel the myths about child labour which, for instance, magnifies the role of 'nimble hands' which are essential to the employing industry, and which adult labour does not possess. It legitimises the disappearance of guilt. And prepares the ground for an unintended effect : that of actually creating a child labour market.

VI

There is no denying that the issue of child labour is now firmly on the national agenda. The injustice in preying on the vulnerability and the immorality of the employment of child labour is being addressed in social action, public policy, programme planning and implementation, academia... It is education and literacy that is believed to hold the answer. The realism that the law practises is however not apparently complementary. Legal imagination has undeniably failed the law maker, giving pragmatism no chance to succeed. A pretence of action through a law which lacks conviction may serve only to engender disrespect for the law.

Idealism need be no stranger to the law. The experience of the child labour law is a refutation of the meaningfulness of prohibition and, more so, of regulation. The experience is not encouraging either on the implementing potential of the law. The law may, perhaps, have to confine itself to taking an uncompromising moral position. Unfettered by the need to attempt effectiveness, it may consider the possibility of advocating abolition : it is another thing that it is perhaps only abolition that can be monitored and implemented. Idealism may restore to the law of child labour its legitimacy.

APPENDIX 1 : Extracts from the law

Constitution of India

Article 24. Prohibition of employment of children in factories, etc.

No child below the age of fourteen years shall be employed to work in any factory or mine or engaged in any other hazardous employment.

Article 39. Certain principles of policy to be followed by the State.

The State shall, in particular, direct its policy towards securing (...) -e- that the health and strength of workers, men and women, and the tender age of children are not abused and that citizens are not forced by economic necessity to enter avocations unsuited to their age or strength.

The Child Labour (Prohibition and Regulation) Act, 1986

S.3. Prohibition of employment of children in certain occupations and processes -

No child shall be employed or permitted to work in any of the occupations set forth in Part A of the Schedule or in any workshop wherein any of the processes set forth in Part B of the Schedule is carried on: (...)

Provided nothing in this section shall apply to any workshop wherein any process is carried on by the occupier with the aid of his family or to any school established by, or receiving assistance or recognition from, Government.

S.5. Child Labour Technical Advisory Committee

(1) The Central Government may, by notification in the Official Gazette, constitute an advisory committee to be called the Child Labour Technical Advisory Committee (....) to advise the Central Government for the purpose of addition of occupations and processes to the Schedule.

Part III Regulation of conditions of work of children

S.6. Application of Part

The provisions of this Part shall apply to an establishment or a class of establishments in which none of the occupations or processes referred to in S.3 is carried on.

S.7. Hours and period of work...

S.8. Weekly holidays....

S.9. Notice to Inspector....

S.10. Disputes as to age....

S.13. Health and safety

The appropriate government may, by notification in the Official Gazette, make rules for the health and safety of the children employed or permitted to work in any establishment or class of establishments.

The Schedule (See S.3)

PART A

Occupations

Any occupation connected with -

- (1) Transport of passengers, goods or mails by railway;
- (2) Cinder picking, clearing of an ash pit or building operation in the railway premises;
- (3) Work in a catering establishment at a railway station, involving the movement of a vendor or any other employee of the establishment from one platform to another or into or out of a moving train;
- (4) Work relating to the construction of a railway station or with any other work where such work is done in close proximity to or between the railway lines;
- (5) A port authority within the limits of any port.

PART B

Processes

- (1) Bidi making
- (2) Carpet weaving
- (3) Cement manufacture, including bagging of cement
- (4) Cloth printing, dyeing and weaving
- (5) Manufacture of matches, explosives and fireworks
- (6) Mica cutting and splitting
- (7) Shellac manufacture
- (8) Soap manufacture
- (9) Tanning
- (10) Wool cleaning
- (11) Building and construction industry

Added by Notification

Zari making and embroidery Delhi and U.P.

Precious stone polishing Gujarat and Rajasthan

Slate and slate pencil manufacturing... Madhya Pradesh and U.P.

The Children (Pledging of Labour) Act, 1933

S.2. Definitions.

In this Act, unless there is anything repugnant in the subject or context, -

"an agreement to pledge a labour of a child" means an agreement, written or oral, express or implied, whereby the parent or guardian of a child, in return for any payment or benefit received or to be received by him, undertakes to cause or allow the services of the child to be utilised in any employment.

Provided that any agreement made without detriment to a child, and not made in consideration of any benefit other than reasonable wages to be paid for the child's services and terminable at not more than a week's notice, is not an agreement within the meaning of this definition.

"Child" means a person who is under the age of fifteen years; and "guardian" includes any person having legal custody of or control over a child.

S.3. Agreements contrary to the Act to be void

An agreement to pledge the labour of a child shall be void.

- S.4. *Penalty for parent or guardian making agreement to pledge the labour of a child.*
 S.5 *Penalty for making with a parent or guardian an agreement to pledge the labour of a child*
 S.6. *Penalty for employing a child whose labour has been pledged.*

Factories Act, 1948

S.67. Prohibition of employment of young children

No child who has not completed his fourteenth year shall be required or allowed to work in any factory.

Mines Act, 1952

S.40. Employment of persons below eighteen years of age

(1) After the commencement of the Mines (Amendment) Act, 1983, no person below eighteen years of age shall be allowed to work in any mine or part thereof.

(2) Notwithstanding anything contained in sub-section (1), apprentices and other trainees, not below sixteen years of age, may be allowed to work, under proper supervision, in a mine or part thereof by the manager:....

S.45. Prohibition of the presence of persons below eighteen years of age in a mine

APPENDIX 2 : Cases

M.C.Mehta v.State of Tamilnadu (1991) 1 Supreme Court Cases 283

This case, decided by the Supreme Court, dealt with the problem of child labour in the matchworks and fireworks industry.

Rajangam, Secy. Dist. Beedi Workers' Union v.State of Tamilnadu

(1992) 1 Supreme Court Cases 221

This case, also decided by the Supreme Court, was about the conditions of labour in the beedi industry. Concern for the child labour working in this prohibited process constituted an important, though incidental, part of the court's decision.

Both cases were brought to the court as public interest petitions. The simplified procedure, and the dilution of the rule of locus standi, provided this access of the cause of children to the courts.

APPENDIX 3 : Readings

GURUPADASWAMY, M.S. (Chairman), 1979 - *Report of the Committee on Child Labour*, Ministry of Labour, India, 106p.

HARI BHASKAR, N. (Chairman), 1984 - *Report of the Committee on Child Labour to review the present working conditions and measures taken to mitigate their sufferings at Sivakasi in Tamilnadu*, 181p.+ annexures.

Ministry of Labour, Labour Bureau, India, 1954 - "Child Labour in India", Delhi, Manager of Publications, np.

MYRON Weiner, 1991 - *The Child and the State in India*, Oxford University Press, Delhi, 213p.

National Child Labour Project, "Sivakasi at Virudhunagar", 1991 - Report, unpublished, 7p.

POSNER Richard A., 1977 (2nd edn.) - *An Economic Analysis of Law*, Little-Brown, Boston.

Report of the Sub-Committee on Elimination of Child Labour in the Match and Fireworks Industries in Tamilnadu : A Proposed Strategy Framework, 1993, unpublished, 33p. + annexures.

RORTY Richard, 1989 - *Contingency, Irony and Solidarity*, Cambridge University Press, 201p.

SMITU KOTHARI, 1988 - There's Blood on those Matchsticks, in Upendra Baxi, ed., *Law and Poverty: Critical Essays*, Tripathi, Bombay, 322-340.

STUART Henry, 1983 - *Private Justice: Towards Integrated Theorising in the Sociology of Law*, Routledge & Kegan Paul, 255p.

UPENDRA BAXI, 1982 - *Crisis of the Indian Legal System*, Vikas Publishing House, Delhi.

UPENDRA BAXI, 1988 - Introduction, in Upendra Baxi, ed., *Law and Poverty: Critical Essays*, Tripathi, Bombay, v - xxx.

UPENDRA BAXI, 1988 - Taking Suffering Seriously: Social Action Litigation in the Supreme Court of India, in Upendra Baxi, ed., *op. cit.*, 387 - 415.

USHA S.NAIDU & KAMINI R.KAPADIA, eds., 1985 - *Child Labour and Health: Problems and Prospects*, Tata Insti. of Social Sciences, Bombay, 287p.

VASANT GOWARIKAR, ed., 1992 - *Science, Population and Development*, Unmesh Communications, Pune, 511p.

POUR UNE HISTOIRE DE L'ENFANT EXPLOITE

"Toute cité est composée de familles -/.../- et parfaite est la famille composée d'esclaves et de libres -/.../- et les composantes fondamentales de la famille sont le maître et l'esclave, le mari et l'épouse, le père et les fils".

(Aristote, La politique, I, II-3)

"Les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur. -/.../- Fils, obéissez à vos parents dans le Seigneur. -/.../- Esclaves, obéissez à vos maîtres terriens avec crainte, respect et cœur sincère comme au Seigneur".

(Saint Paul, Epître aux Ephésiens, 5-6)

"Or chaque pouvoir dirigeant établit les lois par rapport à son propre intérêt -/.../- Et quand ils les ont établies, ils affirment qu'est juste pour les dirigés ce qui est leur intérêt à eux".

(Platon, La république, I, 338)

La révolution industrielle et les enfants dans les usines

Le travail des enfants comme faisant problème a été soulevé au XIX^e siècle par des médecins, des militants politiques, des industriels philanthropes. Les enquêtes de terrain, menées en particulier dans les années 1830, mettaient en exergue les effets néfastes sur le plan physique, psychique, moral, que certaines conditions de travail engendraient chez des enfants (Le Grand, 1831; Villermé, 1840; Dupin, 1840; Ducpetiaux, 1843). Ces enquêtes, qui, à la fois, décrivent et dénoncent les conditions de travail préjudiciables pour les enfants employés dans un certain nombre d'activités industrielles, furent le support pour des débats parlementaires aboutissant à légiférer en matière de protection des enfants au travail. Cette législation, qui avait débuté par la loi anglaise de 1802, fut suivie par celle, française, de 1841 ; elle visait à fixer l'âge minimum d'admission des enfants au travail, à établir la durée journalière et hebdomadaire, à interdire, selon l'âge, le travail de nuit et des jours fériés, à proscrire l'emploi des enfants dans certaines activités jugées dangereuses, à imposer un âge de scolarisation obligatoire. Selon l'époque et le pays, ces principes ont eu des modalités variables : en Angleterre, la loi de 1819 interdisait l'embauche dans les manufactures de coton avant l'âge de neuf ans ; en France, la loi de 1841 fixait l'âge minimum à huit ans et la durée journalière à douze heures, tandis que la loi de 1874 portait l'âge minimum à douze ans, et conservait le maximum de douze heures de travail journalier (Fohlen, 1973; Service éducatif de l'Yonne, 1991: 71-77).

Ces enquêtes industrielles révélaient tout d'abord l'ampleur du phénomène. Au XIX^e siècle, si on trouve des enfants employés dans les mines, forges, verreries, tuileries, briqueteries, sucreries, parfois en proportion importante comme aux usines Shneider du Creusot où, en 1874, on comptait 4 882 ouvriers adultes et 323 enfants de moins de seize ans (Service éducatif de la Côte d'or, 1979), ce sont sans doute les manufactures textiles qui font figure de grands employeurs de main d'oeuvre enfantine. Dans 43 filatures de coton de Manchester, au début du XIX^e siècle, les ouvriers de moins de seize ans représentent 22,8% du personnel ; dans les manufactures du Lancashire, sur 7 614 ouvriers, 2 693 ont moins de seize ans, soit 35,4% du personnel employé ; dans 29 filatures de coton de Glasgow, sur 12 076 ouvriers, 4 220 sont âgés de moins de seize ans, soit 34,9% (Villermé, 1840: 371-373). Au total, les usines textiles de Grande Bretagne employaient, en 1835, 355 373 personnes ; parmi celles-ci, presque 6% avaient entre huit et douze ans, 10% entre douze et treize, 30% entre treize et dix-huit ans : pratiquement la moitié des ouvriers textiles avaient moins de dix-huit ans ! (Ducpetiaux, 1843: I, 15).

Employés dans les manufactures de coton principalement comme rattacheurs et bobineurs, dans celles de la laine comme peigneurs, cardeurs et épilateurs, aussi bien en Angleterre qu'à Rouen, à Mulhouse ou à Lille (Villermé, 1840: 107,140,172,192), leurs tâches sont les plus simples et ne demandent aucune véritable formation. Aussi, dans la manufacture d'indienne d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, en 1804, si, sur l'ensemble des travailleurs, les enfants âgés entre six et quinze ans représentent 10% du total, ils sont presque tous concentrés parmi les journaliers sans qualification (Dewerpe et Gaulupeau, 1990, tabl. 10). Quant aux rémunérations, Louis-René Villermé concluait que, dans les manufactures textiles, le salaire moyen était d'environ 2 Francs pour l'homme, 1 F. pour la femme, 0,45 F. pour l'enfant de huit à douze ans, et 0,75 F. pour celui de treize à seize ans (Villermé, 1840: 370; Service éducatif de la Côte d'Or, 1979: 34-35).

Les enquêtes menées sur les manufactures du XIX^e siècle font ressortir un autre aspect caractérisant les enfants au travail : leur provenance socio-familiale. A la fabrique de fer de Maison Neuve (Basse Bourgogne), en 1837, "les 2/3 des enfants appartiennent aux ouvriers occupés dans la fabrique et l'autre tiers en grande partie à la catégorie d'enfants trouvés" ; dans la fabrique de mérinos de Vitteaux (Auxois), "le tiers des enfants appartiennent soit comme frères, soeurs et enfants aux ouvriers adultes" (Service éducatif de la Côte d'Or, 1979: 47). La constatation de Villermé était que "ceux qui sont employés avec leurs pères ou mères, dans les fabriques, forment depuis un dixième jusqu'à la moitié des jeunes travailleurs, et, proportion commune, le tiers" (Villermé, 1840: 426). Les sources d'approvisionnement de jeunes bras pour les usines apparaissent donc liées, d'une part, à la volonté des parents ou autres familiers d'envoyer -et dans une large mesure d'emmener avec eux- les enfants au travail et, de l'autre, à la volonté des organismes d'assistance de placer là les orphelins dont ils avaient la garde : les *poor-houses* et les *work-houses* étaient de grands pourvoyeurs d'enfants pour les manufactures anglaises (Fohlen, 1973: 320-322). Conséquence de l'entrée massive d'enfants dans les usines, et ce dès le milieu du XVIII^e siècle en Angleterre, on trouve nettement moins d'enfants placés en service au dehors de leurs maisons (Laslett, 1973: 316).

Progrès et statu quo

Deux siècles après la première législation anglaise axée sur la tutelle des enfants au travail, où en sommes nous ? Certes, dans les pays riches d'Occident, on ne trouve pratiquement plus de jeunes enfants dans les usines ; il serait intéressant de savoir si ce progrès a plus été le fait d'une prise de conscience humaniste grandissante dans la société, de l'efficacité des lois, des effets sur les comportements familiaux de la richesse produite, ou des innovations technologiques. En revanche, dans les pays qui font aujourd'hui leur révolution industrielle, l'emploi d'enfants dans les manufactures reste à l'ordre du jour. Dans les tanneries du Caire, les enfants de moins de quinze ans représentent un quart de la main d'oeuvre ; les travaux d'entretien, de nettoyage, de transport, leur sont confiés en priorité et salaire correspond à 1/4 ou 1/3 du salaire d'un ouvrier adulte. Dans les briqueteries de Bogota, dans les ateliers de tissage de tapis à Varanasi (Inde), ou dans le travail à domicile de confection aux Philippines, la possibilité pour l'employeur de confier certaines tâches aux enfants se conjugue avec opérations répétitives et bas salaires (Bequele et Boyden, 1990: 65-91, 100-106, 161-187, 141-160). Et en tant que répétition du modèle occidental du siècle dernier, nous pouvons relever un autre trait commun, s'agissant du travail à domicile de la confection à Manille aujourd'hui : "près de 73% des mères sont employées à domicile par le même employeur que leurs enfants" (Bequele et Boyden, 1990: 149).

L'âge de douze ans est actuellement considéré comme l'âge minimum pour employer des enfants dans des travaux considérés légers, dans la plupart des pays du monde (B.I.T., 1987: 69-80). Mais, héritage de la réflexion du XIX^e siècle liée à la grande industrie, la plupart des lois sur le travail des enfants "excluent presque toujours de leur champ d'application le travail dans les entreprises familiales et les établissements d'enseignement ou de formation. De nombreux pays vont encore plus loin en excluant aussi le service domestique et l'agriculture" (Bequele et Boyden, 1990: 34). Or, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, c'est bien dans l'agriculture et dans le service domestique que sont employés aujourd'hui la plupart des enfants qui travaillent (B.I.T, 1992: 14-17).

S'en tenant exclusivement au droit, et sans entrer dans l'application sur le terrain de la loi, il en serait comme si les préoccupations d'une société qui se veut humaine et évoluée ne saurait s'attaquer qu'aux abus les plus flagrants et inavouables, aux aspects les plus dévastateurs sur l'individu, sans remettre en cause les raisons profondes qui sont à la base de l'emploi d'une main d'oeuvre enfantine.

Des enquêtes industrielles, aussi bien du XX^e siècle que du siècle dernier, se dégagent des constantes. Les enfants sont employés de préférence dans certains secteurs d'activité et à certaines tâches ; ce sont exclusivement des tâches non qualifiées et routinières ; le salaire des ouvriers enfants sont nettement inférieurs à ceux des adultes. Mais dénonciations, enquêtes, législations, conventions internationales ont été bâties autour de l'emploi d'enfants dans la grande manufacture concentrée, c'est-à-dire liées à une phase historique et à un modèle de production déterminés. Or, l'exploitation d'enfants dans le travail est bien plus ancienne et, paradoxalement, la révolution industrielle représente, par certains aspects, une libération.

Définition de l'âge au travail

Avant le législateur soucieux, la nature et la pratique avaient déjà largement contribué à fixer l'âge de la mise au travail. La législation protectrice des XIX^e-XX^e siècles a sanctionné, en effet, la coutume la plus répandue. Considérons l'emploi des esclaves, travailleurs par définition, au Moyen Age et à l'époque moderne. Dans la sucrerie Pimelle à Saint Domingue, en 1778, on dénombre les tâches des esclaves et on recense 13 négrillons et négrittes de l'âge de six mois à huit ans, "n'ayant pas atteint l'âge du travail" (Foubert, 1981: 82). Dans les ateliers de sucrerie de la plantation Mauger à l'Artibonite, en 1774, on trouve 101 hommes adultes, 71 femmes et 42 enfants de moins de treize ans ; dans l'indigoterie

de la même plantation, si, en 1774, figurent sept enfants âgés entre six et dix ans, trois ans après il y en a aucun de moins de dix ans (Debien, 1981: 230). Car il y a un âge minimum pour pouvoir travailler, même à des tâches simples, au dessous duquel l'enfant, et l'enfant esclave de surcroît, n'est qu'une bouche à nourrir, non rentable, constituant au contraire un poids pour le propriétaire. C'est bien là la raison, par delà la très faible démographie esclave, qui fera longtemps privilégier l'achat de nouveaux esclaves de traite au lieu d'une politique nataliste et d'élevage des fils d'esclave (Moreno Fragnals, 1983: 31 sq.; Gautier, 1988: 223 sq.; Debien, 1981: 238).

Prenons d'autres exemples. L'âge des esclaves vendus sur les marchés occidentaux à la fin du Moyen Age indique bien le non intérêt des acheteurs pour des esclaves encore inaptes à travailler ; et, soulignons-le, ces esclaves étaient destinés à effectuer des travaux domestiques, et étaient en très grande majorité de sexe féminin. A Florence, sur 357 esclaves vendus entre 1366 et 1397, seuls dix avaient moins de dix ans (2,8% de l'ensemble), alors que 48 (23,8%) étaient compris dans la tranche d'âge 10-15 ans ; en dessous de seize ans, le prix des esclaves est inférieur à la moyenne (Livi, 1928: X). Sur le marché de Gènes, entre 1400 et 1450, furent vendus 491 esclaves ; parmi ceux-ci, seulement cinq avaient moins de dix ans, contre 125 âgés de dix à quinze ans (25,4%). Dans la seconde moitié du siècle, sur 939 esclaves, 14 avaient moins de dix ans et 81, entre dix et quinze ans (8,6%). Ici aussi, le prix des esclaves de moins de seize ans est inférieur à la moyenne (Gioffre, 1971: 117,137). Autre exemple, venant d'Espagne : pour effectuer un travail on ne peut plus dur, aux mines, on importait des esclaves de sexe masculin âgés de dix-huit ans en moyenne (Stella, 1992).

En somme, si des tâches de gardiennage, de cueillette, d'épluchage de légumes, de menu ménage, de service d'artisan et autres activités semblables peuvent être effectuées par des enfants au-dessous de dix-douze ans, c'est seulement à partir de cet âge que l'utilisation du travail des enfants est considérée de rapport dans la plupart des secteurs d'activité. Qu'on en juge par ce dernier exemple : dans beaucoup de statuts corporatifs de Gènes de la fin du Moyen Age, l'obligation est faite aux membres des Arts de participer aux funérailles de leurs collègues et de leurs familiers, sauf s'il s'agit d'enfants de moins de dix ans (Casarino, 1982: 102). Dès lors, je crois que l'exploitation des enfants concerne fondamentalement la tranche d'âge dix-quinze ans, celle-ci précédant l'exploitation des jeunes gens.

Une pratique vieille comme le monde, un objet historique nouveau.

Si le travail des enfants au siècle de Zola et Dickens a attiré l'attention, la compassion et différentes interventions, pour les époques antérieures il demeure un objet sinon complètement ignoré, en tout cas négligé par l'historiographie, connu seulement par ci par là sous la forme de la mise en apprentissage ou de la mise en service. Le numéro monographique des *Annales de démographie historique* consacré au thème "Enfant et société", contient, parmi les nombreuses contributions, un seul article sur le travail des enfants, portant, justement, sur la révolution industrielle et le travail des enfants (Cf. Fohlen, 1973). Toutefois, même sur le XIXe siècle, l'historien doit recourir aux recherches des contemporains, car la mince bibliographie existante est de peu de secours. Pour les époques antérieures, la situation est encore pire. Le numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation*, consacré aux "Éducatrices médiévales", se penche sur l'éducation, le sentiment de l'enfance, la vie des étudiants, mais effleure seulement dans un rappel de principe le travail de l'enfant (*Histoire de l'éducation*, 1991). Philippe Ariès, qui s'est pourtant longuement penché sur l'enfance et à qui on doit l'inscription de l'enfance comme objet historique, a survolé le sujet. Le XIIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, dont le thème était "Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages", a recueilli des contributions sur la pédagogie, les traités d'éducation, les écoles et les universités, seule faisant exception la communication de Françoise Michaud-Fréjaville qui traite des contrats d'apprentissage dans l'Orléanais (Les Entrées, 1982).

L'histoire du travail, pendant longtemps vue et historiographiée comme l'histoire de l'homme adulte au travail, a fait une place depuis deux décennies au travail des femmes; l'histoire du travail des enfants reste largement à faire.

Des apprentis apprenant ou des enfants et jeunes gens travaillant ?

Quand on pense au travail des enfants des siècles passés, on songe en premier lieu aux apprentis et à la documentation qui permet de les appréhender, les contrats d'apprentissage. Quand on dit apprenti, on pense à un jeune homme qui, pendant quelques années, suit une formation chez un maître pour devenir ensuite, et après fabrication d'un chef-d'oeuvre, maître à son tour. Réalité ou imaginaire quant au "bon vieux temps" ? Il apparaît plutôt que l'apprenti, une fois terminé son contrat d'apprentissage, passait généralement dans la catégorie des valets à Paris, des *lavoranti* à Gène, et qu'être fils de maître ou avoir une position économique solide étaient des critères bien plus déterminants pour accéder à la maîtrise (Geremek, 1968: 51 sq.; Didier, 1984: 208; Casarino, 1984: 459). Qu'était alors ce qu'on appelait apprentissage, et surtout à quoi, et à qui servait-il ?

Carola Ghiara a étudié le destin des apprentis fileurs de soie à Gènes. "Parmi les 258 garzoni recrutés entre 1461 et 1530, seulement 24 apparaissent dans la documentation dans les années suivantes avec un métier : 3 comme textor pannorum lane, tinctor lane ou lanerius, 21 comme filatores sete. Parmi ces derniers, neuf seulement contractent à leur tour des apprentis, ce qui indique qu'ils sont devenus titulaires d'un atelier de filage, c'est à dire magistri à tous les effets" (Ghiara, 1991: 90). Des apprentissages donc qui ne conduisaient que très rarement à la maîtrise, amenant plus souvent au valetage dans ce même métier, ou dans un autre.

L'image de l'apprenti dont le but serait d'apprendre un métier ne résiste pas à l'examen serré des contrats d'apprentissage. Philippe Didier, après l'étude des contrats de Dijon (XIV^e-XV^e siècles), constate, surpris, que "la durée de l'apprentissage semble parfois varier en fonction inverse de la difficulté du métier. Elle sera par exemple d'une année chez un changeur et de seize chez un vigneron ou de dix-huit chez une 'tiesse de couvrechief'" (Didier, 1976: 36). Françoise Michaud-Fréjaville fait le même constat pour l'Orléanais, où par exemple les potiers d'étain prévoient 5 à 8 années d'apprentissage (Michaud-Fréjaville, 1991: 203). Même conclusion pour la Rouergue médiévale (Landes-Mallet, 1988). A Montpellier, alors que les apprentis changeurs ou orfèvres sont embauchés très majoritairement pour une durée de un à trois ans, les apprentis boulangers ou cordonniers le sont pour des périodes de quatre à huit, voire dix ans (Reyerson, 1992: 356).

Mais si le but de l'apprentissage était celui d'apprendre un métier, on devrait s'attendre à voir les jeunes aspirants se presser pour rédiger un contrat chez un maître d'une profession prestigieuse. Or, au contraire, les catégories les plus représentées dans les contrats d'apprentissage sont les plus massifiées, le textile (laine et soie) à Gènes, la vigne dans l'Orléanais (Gatti, 1980:18; Casarino, 1982: 91; Michaud-Fréjaville, 1991: 274). L'âge des apprentis pouvait varier sensiblement d'un métier à l'autre, d'une ville à l'autre. Dans certains cas, comme dans la Venise des XVII^e-XVIII^e siècles, les corporations avaient fixé un âge minimum (8-10 ans dans les cas extrêmes) et un âge maximum (18-20 ans) pour l'embauche en qualité d'apprenti. Dans les faits, le dépouillement sériel des contrats d'apprentissage fait ressortir un âge moyen de 14 ans, toutes corporations confondues, pour une durée moyenne d'embauche allant de trois à six ans (Beltrami, 1954:198). A Gènes, au XV^e siècle, il s'élève à 15 ans, avec une valeur modale de 14 ans (Casarino, 1982: 103). A Orléans, à la même époque, cette moyenne est même un peu supérieure, 15 ans et demi (Michaud-Fréjaville, 1982: 193). Résultat équivalent en ce qui concerne les apprentis ouvriers en soie dans la ville de Lyon au XVIII^e siècle (Garden, 1975: 99). Ce qui nous indique qu'en général les apprentis avaient un âge qui les rendaient rentables au travail.

Mais qu'était, au juste, un contrat d'apprentissage ? La formule notariale, aussi bien en latin qu'en langue vulgaire, dans les derniers siècles du Moyen Age comme à l'époque moderne, de la mer du Nord à la Méditerranée, était pratiquement la même. Passé, en général, entre les parents (ou d'autres adultes ayant autorité parentale) et le maître, le contrat prévoyait que l'apprenti allait habiter chez le maître, qui avait à charge de le loger et nourrir, parfois blanchir, parfois chauffer, et qu'en échange il devenait son apprenti pour le servir dans son métier et "dans toutes ses besognes licites et honnêtes" (selon la formule consacrée). Donc, substantiellement, entretien contre travail à fournir. Et la rémunération ? Eh bien, contrairement à ce qu'on pourrait croire, c'est le plus souvent le maître qui est payé pour ses services : en nature (oie, chapon, agneau, céréales, etc..), ou en espèces (Greci, 1988: 227; Didier: 238; Garden, 1975:99). Ceci jusqu'à un certain point, ou mieux jusqu'à un certain âge, à partir duquel les contrats prévoient que c'est au maître de verser un petit salaire à l'apprenti, en économisant ainsi sur l'embauche d'un valet (Michaud-Fréjaville, 1982: 206).

Car voici le noeud de l'affaire : quantité d'ordonnances et articles des statuts des corporations médiévales et modernes prévoyaient un nombre maximum d'apprentis auxquels un maître pouvaient avoir recours ; employer un apprenti à la place d'un valet ou d'un compagnon signifiait donc économiser sur le coût du travail, et en même temps disposer d'une main d'oeuvre à qui la révolte était interdite. Cette question fondamentale est illustrée par la révolte des compagnons imprimeurs de Lyon et de Paris, au cours des décennies centrales du XVI^e siècle. La faculté accordée aux maîtres d'atelier d'employer autant d'apprentis qu'ils désiraient, et aux tâches qu'ils voulaient, eut des effets dévastateurs sur l'emploi et le salaire des compagnons qui déclenchèrent grèves, assemblées, et tumultes (Hauser, 1899:184 sq.).

Travail et famille

Qui étaient les apprentis ? Il s'agissait tout d'abord, en large majorité, de garçons, sauf dans certaines occupations considérées traditionnellement et "par nature" comme féminines, telles la couture ou le filage. Une autre caractéristique essentielle est illustrée par une phrase qu'on retrouve parfois dans les contrats d'apprentissage : le maître est tenu de traiter l'apprenti "comme si c'était son propre fils" (Bernardi, 1993: 71; Didier, 1984: 217). Le contrat d'apprentissage se présente, en effet, comme le transfert à temps déterminé d'un enfant ou d'un jeune homme d'une famille à une autre. Mais très souvent, il s'agit de l'accueil dans une famille d'enfants sans famille. C'est ce qui ressort de l'examen de l'état familial des apprentis : à Orléans au XV^e siècle, où les orphelins de père ou de mère représentent 60% des apprentis ; à Gènes,

ceux qui ont perdu leur père constituent 30% des 7 000 locations d'apprentis (Michaud-Fréjaville, 1982: 188; Casarino, 1982: 106).

Enfants abandonnés recueillis par des institutions à vocation charitable, enfants qui avaient perdu leur père et dont la mère n'arrivait plus à subvenir à leurs besoins, ou plus simplement cadets d'une famille démunie pour qui ils étaient de trop : tel semble bien être le profil de l'enfant mis en apprentissage.

Le rôle joué par les institutions charitables pour l'exploitation précoce du travail des enfants apparaît nettement dans leurs archives, et jette la suspicion (pour employer un euphémisme) sur leur véritable vocation. Fondés les premiers aux XIII^e-XV^e siècles, puis se multipliant de plus en plus à l'époque moderne, à grand renfort de donations et legs rentiers de riches paroissiens, les Hôpitaux d'assistance, et plus spécialement les maisons pour enfants abandonnés, voulaient répondre à la plaie sociale de l'abandon et de l'infanticide. Les nourrissons étaient mis en nourrice à l'extérieur ou sevrés à l'intérieur de la maison. Mais ceux (peu, très peu) qui avaient survécu à l'effrayante mortalité des premières années de vie, devenaient bientôt un poids pour l'institution-mère. Dès l'âge de six-sept ans, ils étaient donc mis en apprentissage chez des artisans, ou mis au travail directement par les institutions dans des manufactures créées pour cela par les Hôpitaux eux-mêmes (Sandri, 1991: 1010; Raffaele, 1991: 928; Pollet, 1991: 902; Schiavoni, 1991: 1039). C'est qu'avant d'être un problème de bonne conscience, les enfants abandonnés étaient aux yeux des "honnêtes gens" et des "âmes nobles" un problème d'ordre public et de discipline sociale : il fallait faire en sorte que ces sans-famille ne deviennent des mendiants et des délinquants, comme il est dit en toutes lettres dans les actes de fondation de l'Hôpital de Langres en 1599 (Garnier, 1955: 201) ou de l'Hôpital de Saragosse en 1543 (San Vicente, 1988: I,189). Aussi, les règlements des maisons pour les orphelins sont strictes et mélangent discipline morale et laborieuse, comme on peut le lire par exemple dans celui des Orphelines de Sens de 1772 : "Après la prière du matin, on leur donnera à déjeuner, on les mènera ensuite à la messe autant que faire se pourra ; après la messe, on les fera travailler toutes suivant leurs forces et leurs talents, mais surtout à tous les ouvrages de la maison, comme balayer les chambres et le dortoir où elles couchent, les approprier, faire le pain, la lessive, la cuisine, remuer le bled, etc...". Et qui plus est, ces orphelines, mises au travail dès l'âge de 6-7 ans, étaient tout à fait rentables économiquement ; la comptabilité de l'institution, de 1682 à 1711, montre en effet que la vente des ouvrages de broderie et de confection faits par les jeunes filles compensait largement le coût de leur entretien ! (Ady, 6E4). Rentes et travail des assistés faisaient en sorte que, dans la comptabilité de l'Hôpital de Dijon, du XVI^e au XVIII^e siècle, les recettes dépassaient toujours les dépenses (Bolotte, 1968: 47) ; de bon rapport économique en plus que social, les "ateliers de charité", qui, au XVII^e siècle, étaient surtout des filatures, connurent une grande vogue au XVIII^e siècle, sous l'impulsion d'ordonnances royales, et étendue notamment aux ateliers de voirie auxquels étaient employés, outre femmes et enfants, les mendiants valides (Bolotte, 1968: 24). La mise au travail des enfants abandonnés, des pauvres et des vagabonds, avec la construction d'établissements pour les y enfermer, contribua sûrement à la naissance de la grande manufacture concentrée de la révolution industrielle.

Bail à nourriture, bail en garde, et autres "loages d'enfants"

Il faut bien comprendre que la mise en apprentissage n'était qu'une des formes multiples de la mise au travail-mise en famille des enfants, ou mieux de certains enfants. Dans le Paris du XVIII^e siècle se développe le "contrat d'allouage". Il a les mêmes caractéristiques (âge moyen autour de 15 ans, durée moyenne quatre ans), les mêmes dispositifs du contrat d'apprentissage, sauf une : il stipule l'interdiction pour l'alloué d'accéder à la maîtrise. Ce n'est en fait qu'une façon pour les maîtres de contourner la législation corporative sur le nombre maximum d'apprentis en service (Kaplan, 1993: 461). Il faut rappeler ici que le "loage" de travailleurs, au Moyen Age comme à l'époque moderne, ne concernait pas que les enfants et jeunes gens, mais aussi les adultes. Se louer par contrat à un artisan, un marchand ou un cultivateur, et aller habiter chez lui pendant la période convenue, était une pratique très courante ; mais (une saison, un ou deux ans), et de l'autre, elles étaient rémunérées non seulement par le gîte et le couvert (et autres fournitures en nature, parfois), mais aussi par un salaire (Druot, 1899-1902; Forestier, 1936-1977).

D'autres types de contrats analogues étaient le "bail à nourriture" et le "bail en garde"; mais ici il faut inverser les termes et parler d'abord de mise en famille et ensuite de mise au travail. On relève ces types de contrats dès qu'on trouve des actes notariaux de pratique courante, c'est à dire dès le XIII^e siècle. Ils concernent là aussi des orphelins qui sont placés par le parent survivant, un collatéral ou le tuteur, dans une famille d'accueil jusqu'à ce qu'ils aient atteint la majorité (18-20 ans). Les différences avec les autres contrats de location d'enfants, et notamment avec le contrat d'apprentissage, tiennent d'un part à la durée (souvent très longue), et de l'autre au fait que le preneur recevait, avec l'enfant, l'usufruit de ses héritages jusqu'à la majorité. C'est pourquoi c'était toujours le preneur qui était tenu de verser une certaine somme d'argent aux parents ou ayant-droit; ce qui transformait ces mises en famille en véritables mises aux enchères d'enfants (Fagniez, 1877: 61; Frappier-Bigras, 1989; Couturier, 1984; Desai, 1986).

D'où venait le "bail à nourriture" ? On ne peut manquer de remarquer les similitudes frappantes avec la coutume mérovingienne, telle qu'elle apparaît dans les formulaires notariaux d'Angers et de Tours : les enfants abandonnés aux portes des églises et monastères étaient vendus au plus offrant, qui les auraient gardés comme esclaves (Verlinden, 1976: 111). Les similitudes et analogies entre les contrats établissant une dépendance familiale et laborieuse entre sujets libres, et ceux qui sanctionnaient une dépendance servile, sont davantage nombreux et inquiétants. Est-ce un hasard, par exemple, si certains statuts corporatifs du bas Moyen Age parlent non pas de location mais de "vente d'apprentis"? (Fagniez, 1877: 72; Geremek, 1968: 32). Et qu'était ce "droit de fuite", contenu dans les contrats d'apprentissage jusqu'au dernier siècle de l'Ancien Régime, engageant le donneur d'apprenti envers le preneur à payer une amende en argent au cas où l'apprenti se serait enfui de son atelier-maison et n'aurait pas été repris et ramené à son maître ? (Fagniez, 1877: 73; Hauser, 1899: 29; Forestier, 1938: 301). Pourquoi l'apprenti fuyait-il ? Voilà un exemple provenant d'une petite ville de Bourgogne, en 1727 : "Claude Langin n'a quitté la maison de Nicolas Rolan que parce que ledit Rolan, au lieu d'apprendre son métier de cordonnier audit Langin, il ne l'employait journellement qu'à porter de la terre aux vignes, y labourer et faire toutes façons d'esté et d'hiver, qu'à servir de varlet en son cabaret et porter du vin dans les maisons, tirer du chanvre, le tillier, faire la lessive et tous les ouvrages du dedans et du dehors de sa maison, sans tenir boutique non plus que Rolan, qui ne se mesle de son métier de cordonnier, qu'il ne le traitait pas humainement, le nourrissant très mal de pain de son et d'orge, le faisant coucher durement, le maltraitant de parolles et de coups de pied et de baston" (Ady, 15B 299).

On peut également songer à ces âmes (âmes), âgées d'une dizaine d'années, du XIVe siècle Vénitien. En 1386, les autorités de Venise, émues du sort réservé à ces enfants importés d'Albanie et vendus comme esclaves hors de la ville, bien qu'ils soient chrétiens (ils ont une âme, contrairement aux infidèles !), interdisent leurs réexportation et décrètent leur affranchissement... prenant effet au bout de quatre ans. Ce délai s'impose, car on considère qu'il doivent quand même travailler pendant un certain temps pour rembourser leurs propriétaires des frais engagés ; ils passent donc à un statut d'esclave à temps déterminé. Cette durée de service à rendre est portée à dix ans, en 1388, sur demande de leurs maîtres qui allèguent que "comme ces âmes sont rustiques et rudes d'intellect", le terme de quatre ans est insuffisant pour rembourser leur prix (Verlinden, 1977: 674 sq.).

Mise en service

Par le biais de Venise et de sa cousine Raguse, nous pouvons apercevoir le passage de l'esclavage perpétuel à l'esclavage à durée limitée, pour finir à la mise en service "libre". Le cas de Raguse, étudié par Susan Mosher Stuard (1986), illustre bien l'évolution historique et la permanence du contenu. Les contrats notariaux de cette ville montrent, en effet, que si au XIIIe siècle les bonnes familles ragusaines achètent des esclaves Bosniaques pour le service domestique, au XIVe siècle ce sont plutôt des contrats de travail qui sont rédigés à ces fins : contre versement d'une certaine somme d'argent, les parents eux mêmes mettent en service leur fille pour un certain nombre d'années (pour vingt ans, dans certains cas !). A contrario, à Florence, au cours de la première moitié du XVe siècle, c'est vers l'emploi de filles de statut servile que s'opère la substitution (Klapish-Zuber, 1986). Le statut peut changer, mais la population concernée par le service domestique reste substantiellement la même : des femmes, des jeunes-filles, voire des fillettes.

Aussi, on peut dire que la mise en service est le pendant féminin de la mise en apprentissage, avec des dénominateurs communs et des différences liées au genre. Esclave ou libre, la servante, l'apprenti ou le placé sont nourris et logés chez un maître (ou une maîtresse) ; en échange de l'entretien, les uns s'occuperont plutôt des tâches de maison, les autres des tâches d'atelier ou de boutique. La différence, liée au sexe, se retrouve à la sortie : pour les garçons, il s'agira d'avoir, si possible, appris un métier ; pour les filles, d'avoir une petite dot pour se marier. En principe, c'est bien dans ce but lié au cycle de vie que des fillettes et jeunes filles entraient en service (Klapish-Zuber, 1986; Goldberg, 1992). Comme pour l'apprentissage débouchant sur la maîtrise, le service domestique comme prélude au mariage était souvent une chimère, et la petite servante devenue adulte continuait sa vie de service dans l'état propre aux domestiques, celui de célibataire. Ce qui ne les empêchait pas, esclave ou libre, d'engendrer des enfants, fruits souvent des services sexuels requis par le maître (Livi, 1928: 218 sq.; Gutton, 1981: 209 sq.).

Or, les enfants nés "d'amours ancillaires" ou, moins poétiquement, de viols domestiques, avaient de grandes chances d'être abandonnés, reproduisant par là le cycle infernal vécu par leurs parents. Ainsi à Valence, au bas Moyen Age, 30% des fillettes engagées par contrat comme servantes, l'étaient par le "procureur des orphelins" (Iradiel, 1986: 248).

Travail de mineurs, salaire mineur

Quel était, dans les sociétés anciennes, le destin des enfants et jeunes gens, mis à part ceux transférés dans une/autre famille ? Il faut d'abord préciser que tous les enfants ne travaillaient pas. Une partie non négligeable, dans les sociétés urbaines, allait à l'école et échappait, pour certains durablement, pour d'autres seulement en partie ou

provisoirement, à la mise au travail précoce. C'était, bien évidemment, le privilège des enfants de sexe masculin : ainsi, à Florence vers 1338, ou à Lisbonne en 1552, probablement un petit garçon sur deux était scolarisé (Herlihy-Klapisch, 1978: 563; Brandao, 1923: 204).

Les conditions de travail de ceux qui travaillaient tout en vivant avec leur parents, répondaient d'une part au statut de mineur, et deuxièmement au type de rémunération de l'activité dans laquelle ils étaient employés. A savoir que, dans une agriculture de métayage (Pastor, 1990), dans un artisanat domestique, dans une industrie disséminée rétribuant le travail à la tâche ou à la pièce, les fils et les filles travaillaient avec leurs parents, et les revenus agricoles ou le salaire versé aux parents étaient de fait une rémunération non pas individuelle mais familiale. Il en allait ainsi dans la manufacture florentine de la laine au bas Moyen Age, où les fils des peigneurs peignaient, et les filles des fileuses filaient avec leurs parents (Stella, 1993: 116), tout comme sur les chantiers de construction en Provence où des maçons se rendaient au travail avec leurs fils et filles (Bernardi, 1993: 277). C'était là du travail "gratuit" fourni par les enfants à leurs parents qui les entretenaient.

De fait, aussi bien dans l'agriculture que dans le textile, l'utilisation du travail des enfants remonte à la nuit des temps. Les petites fileuses et tisseuses sont, de manière significative, présentes dans les gynécées grecs, puis dans les villas romaines et carolingiennes, jusqu'aux ateliers des monastères médiévaux (Herlihy, 1990). Elles cumulent là dépendance servile, dépendance sexuelle et dépendance liée à la minorité. Leur condition évoluera, certes, mais très tardivement : il faudra tout de même attendre le XVII^e siècle et les premières manufactures textiles concentrées pour trouver des filles salariées (Neveux-Maisonnette, 1933). Avant cela, lorsqu'on rencontre des enfants salariés dans le secteur textile du bas Moyen Age, il s'agit de garçons. Les ragazzi (garçons) florentins, âgés de dix-treize ans, employés dans les ateliers de la laine, gagnaient un peu plus de la moitié du salaire des ouvriers adultes les moins payés (Franceschi, 1993: 251). Car voici le coeur de l'affaire : quand ils sont payés autrement que par leur entretien, les enfants sont sous-payés.

On trouve cette constante du bas Moyen Age au XX^e siècle, et dans tous les secteurs d'activité. Dans les plus anciennes comptabilités de chantiers de construction, lorsque apparaissent des pueri (enfants) salariés, ils sont systématiquement payés nettement moins que les adultes. C'est le cas sur le chantier du couvent des Augustins de Paris, en 1299-1301 (Fagniez, 1877: 359-365), comme sur ceux des Dômes de Florence, de Sienne et de Milan à la fin du XIV^e siècle (Pinto, 1984: 78). Dans les travaux agricoles, il en allait de même. La comptabilité de l'hôpital de Tonnerre (nord de la Bourgogne), du XIV^e au XVI^e siècle, révèle que, dans les façons de vignes, on emploie constamment des enfants comme aides aux tailleurs, vendangeurs ou dépaïsseurs, et que leurs gains sont aussi constamment égaux à la moitié du salaire des ouvriers vigneron adultes et, de manière significative, égaux aux salaires des femmes recrutées pour sarmenter ou vendanger (Ady, 1Mi 650,E1-E98). Dans une sentence du bailli d'Auxerre, en 1480, tendant à mettre fin aux conflits incessants entre ouvriers et propriétaires de vignes, on fixe les salaires maximum auxquels les vignerons peuvent prétendre : il y est précisé que les garçons ne peuvent gagner plus de 60% du salaire d'un ouvrier adulte, et les femmes plus de 40% (AMA, HH-27). Car de fait, lorsqu'il s'agit de sous-payer des ouvriers, on pense toujours aux femmes et aux enfants.

Le vocabulaire de la dépendance

Faire travailler des enfants se pratiquait dans le but d'avoir du travail gratuit ou à moindre coût. L'examen historique des faits l'atteste, tout comme le vocabulaire de la dépendance, réelle ou symbolique.

Toute une panoplie terminologique renvoie, en effet, à l'équation enfant = inférieur, enfant = soumis. Prenons le plus plein des termes désignant la dépendance personnelle : *mancipium*, "esclave", en latin classique. Les *servi*, devenus "serfs" au cours du Moyen Age central, et la désignation ethnique des esclaves de traite du bas Moyen Age occidental, *slaves*, s'imposant dans le langage à partir du XIII^e siècle, l'utilisation du vocable *mancipium* connota alors un état d'infériorité de sexe et d'âge. Le glissement fut progressif, bien sûr, mais il est symptomatique que, dans certains cas, le latin médiéval employa le terme *mancipium* pour dire *discipulus*, "apprenti" (Du Cange, 1883). C'est ainsi qu'en espagnol, en portugais ou en provençal, le terme *mancebo* désigna peu à peu le valet, le garçon, le célibataire. Au féminin, *manceba* devint la prostituée, *mancebia* le bordel, et le tenancier d'une maison de prostitution fut appelé *padre de mancebia* (Enciclopedia Universal; Dictionnaire étymologique, 1985; Diccionario, 1956). L'érudit espagnol du XVII^e siècle Sébastien de Covarrubias donnait cette explication d'un tel glissement terminologique : "on est encore sous le pouvoir de son père, comme si on était esclave" (Covarrubias, 1611). Chacun sait, par ailleurs, qu'émancipation n'est plus utilisé que pour désigner la fin de la soumission d'un groupe social (émancipation de la classe ouvrière), d'un genre (émancipation de la femme), ou d'un mineur en droit (émancipation du mineur).

Moço, qui, à l'origine, signifiait "enfant", en vint à désigner, au cours du Moyen Age et de l'époque moderne, en espagnol et en portugais, le jeune serviteur et, en particulier, les domestiques (*moços/las de soldada*), pour en arriver, en français, à prendre le sens de jeune serviteur de bateau, le "mousse" (Diccionario Critico, 1981). Ce terme, toujours dans l'espace ibérique, fut employé alternativement avec celui de *criado/a* (littér.: "élevé dans la maison") pour indiquer les serviteurs domestiques. Et lorsque les esclaves étaient affranchis, ils continuaient généralement à servir dans la même maison, passant dans la catégorie des *criados*. Et cela, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes : les glissements de vocabulaire traduisent bien la confusion qui s'est opérée entre dépendance liée à l'âge, liée à l'appartenance à une maison, et dépendance personnelle tout court. Un exemple de cette confusion nous est donné par un formulaire notarial du XVe siècle, dans lequel le contrat de mise en service d'une jeune fille est répertorié sous l'intitulé d'*affirmacio ancille* (Formularium: 52), correspondant féminin en latin classique de *mancipium* ; de même, les verbes utilisés à Piacenza, au XIIIe siècle, pour les contrat d'apprentissage sont *dedit* et *locavit* (Greci, 1988: 227).

En italien, le terme *fante* a joué pratiquement le même rôle. Dérivé de *infante* (enfant), il désignait le serviteur domestique et le serviteur militaire (le français: fantassin) sans indication de différence d'âge ; l'usage fit que, pour désigner des jeunes serviteurs, on inventa des termes tels que *fantina* et *fanticello/a*. Le serviteur domestique était aussi appelé *famiglio* ("familier"), dérivé du latin classique *famulus*, qui était l'esclave appartenant à la famille. La confusion sémantique est à son comble dans une loi vénitienne de 1402 adressée aux Corporations citadines ; elle vise à mettre de l'ordre dans les contrats de travail établis avec "garçons et filles (pueros et puellas), autant petits que grands, domestiques (famuli), serviteurs, servantes, travailleurs et familiers" (Lazzarini, 1960: 70). Pour finir, "garçon", qui, dans la Venise moderne, était équivalent d'apprenti, a connu en français une grande diversité d'acceptions, liées au type de travail effectué, allant du garçon d'atelier, au garçon de courses, au garçon de ferme, de cuisine, etc.... Si ce n'est pas un dépendant en jeune âge, c'est un petit dépendant.

Conclusions

Du *padre-padrone* d'une maison, d'un atelier ou d'une ferme médiévale, au patron-père d'une manufacture du XIXe siècle, quelles ont été les évolutions, et quelles ont été les constantes ? Il paraît évident qu'il faut tout d'abord associer travail et famille, et ce dans tous les cas de figure. Loin d'être une invention des temps modernes, la mise au travail des enfants est une pratique banale jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle, la mécanisation de l'agriculture, l'allongement de la durée de vie, l'enrichissement social et la scolarisation de masse. Les enfants travaillaient, et travaillaient d'abord pour leurs parents qui les nourrissaient. Se rendre, selon l'âge, d'abord utiles, puis rentables pour l'économie familiale, ne saurait a priori faire des enfants qui travaillent des enfants exploités. Mais, en effet, c'est bien dans ce rapport nourricier que l'exploitation des enfants comme travailleurs puise ses racines. Car la caractéristique première du travail des enfants est d'être rétribué par le gîte et le couvert. Paye "normale" à l'intérieur d'une famille consanguine, elle sera normale aussi dans une famille de substitution. L'enfant mis en apprentissage ou mis en service ne saurait prétendre, dans sa nouvelle "famille", à un traitement différent de celui qu'il aurait reçu dans son foyer parental ; et cela sera encore plus contraignant pour ceux qui n'ont plus, ou n'ont jamais eu de famille, les orphelins. Un écrivain florentin du XVe siècle, Leon Battista Alberti, le résumait bien dans un dialogue littéraire : "Qu'appellez-vous famille ? Giannozzo : les enfants, la femme, et les autres domestiques, serviteurs, esclaves" (Alberti, 1960: I,186). Car l'assimilation était vite faite avec les autres "membres" de la famille dont le travail était payé par l'entretien.

Ceci a pu se perpétuer parce que le statut de dépendance de l'enfant est considéré "naturel". Les enfants sont par définition dépendants des parents ; jusqu'à un certain âge, leur survie en découle, mais à partir de l'âge de la mise au travail, pourquoi perpétuer la dépendance naturelle ? Pour justifier l'exploitation.

Dès lors, il apparaît normale que le travail des enfants ait été fondamentalement un travail domestique, c'est-à-dire lié à la famille, à la maison, à l'économie domestique. Car le travail domestique est affaire des subordonnés ; la femme (dans le couple), les enfants et adolescents (dans la famille parentale), les serviteurs "familiarisés" (dans la famille élargie à des membres extérieurs). Et le service personnel porte les stigmates de la dépendance servile. Ainsi, paradoxalement, si le changement des formes de production engendré par la révolution industrielle a sans doute fait empirer les conditions de travail des enfants (soumis aux nuisances de l'environnement dans les grandes usines, aux cadences stressantes pour servir les machines automatiques, etc...), d'un autre côté, ces mêmes changements ont peut-être apporté une certaine libération : dans l'usine concentrée, l'enfant est quand même salarié, il est aussi noyé dans la masse des ouvriers, et par là soustrait au contrôle et à l'autorité constantes du maître-père ; il est, dans une certaine mesure, moins mineur.

Il reste, au stade de la "libération salariale", nettement sous-payé : ce pourquoi on l'a toujours employé.

Bibliographie

Ady=Archives Départementales de l'Yonne.

ALBERTI (Leon Battista), *Opere volgari*, Grayson éd., Bari 1960.

AMA=Archives Municipales d'Auxerre.

ARIES (Philippe), 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil 1973 (1ère éd., Paris 1960).

Beltrami (Daniele), 1954, *Storia della popolazione di Venezia dalla fine del secolo XVI° alla caduta della Repubblica*, Padova, 1954.

BEQUELE (Assefa) et BOYDEN (Jo), 1990, *L'enfant au travail*, Etude du Bureau International du Travail, Paris, Fayard, 1990 (1ère éd. Genève, 1988).

Bernardi (Philippe), 1993, "Apprentissage et transmission du savoir dans les métiers du bâtiment à Aix-en-Provence à la fin du Moyen Age (1400-1550)", *Les Cahiers du C.R.I.S.I.M.A.*, 1993 (1): 69-79.

Bernardi (Philippe), 1993, "Pour une étude du rôle des femmes dans le bâtiment au Moyen Age", *Provence historique*, XLIII: techniques et travail, 1993: 267-278.

B.I.T., 1987, *Le travail des enfants: manuel d'information*, Genève, 1987.

B.I.T., 1992, *Le travail dans le monde*, Genève, 1992.

Bolotte (Marcel), 1968, *Les Hôpitaux et l'assistance dans la Province de Bourgogne au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Dijon, 1968.

Brandao de BUARCOS (Joao), 1923, *Tratado da majestade, grandeza e abastança de Lisboa na 2a metade do seculo XVI*, Gomes de Brito éd., Lisboa, 1923.

Casarino (Giacomo), 1982, *I giovani e l'apprendistato. Iniziazione e addestramento, Maestri e garzoni nella società genovese fra XV° e XVI° secolo*, IV, Quaderni del CSST du CNR, Genova, 1982.

Casarino (Giacomo), 1984, "Mondo del lavoro e immigrazione a Genova tra XV e XVI secolo", *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, R. Comba, G. Piccinni, G. Pinto dir., Napoli, ESI, 1984: 451-472.

COVARRUBIAS (Sébastien de), *Tesoro de la lengua castellana o española*, Madrid, 1611.

Couturier (Marcel), 1984, "Entre famille et service. La mise aux enchères de personnes", *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loire*, 103 (1984): 233-261.

Debien (Gabriel), 1981, "Sur les plantations Mauger à l'Artibonite (Saint-Domingue, 1763-1803)", *Enquêtes et documents*, VI, Université de Nantes, 1981: 219-314.

Desaive (Jean-Paul), 1986, "Le bail à nourriture et le statut de l'enfant sous l'Ancien Régime en Basse-Bourgogne", *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 118(1986): 11-21.

Dewerpe (Alain) et Gaulupeau (Yves), 1990, *La fabrique des prolétaires. Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas (1760-1815)*, Paris, Presses de l'ENS, 1990.

Diccionario de la lengua española, Madrid, 1956.

Diccionario critico etimologico castellano e hispanico, J. Corominas dir., Madrid 1981.

Dictionnaire etymologique de la langue latine, J. André éd., Paris, 1985.

Didier (Philippe), 1976, "Le contrat d'apprentissage en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles", *Revue historique de droit français et étranger*, 54 (1976): 35-57.

Didier (Philippe), 1984, "L'apprentissage médiéval en France : formation professionnelle, entretien ou emploi de la main d'oeuvre juvénile ?", *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung*, 1984: 200-255.

Druot (Eugène), 1899-1902, "Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives de l'Yonne", *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1899-1902.

DU CANGE, 1883, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Graz 1883-1887.

DUCPETIAUX (Edouard), 1843, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, 2 vols., Bruxelles, 1843 (rééd. Paris, EDHIS, 1979).

DUPIN (Charles), 1840-1847, *Du travail des enfants qu'employent les ateliers, les usines, les manufactures, considéré dans les intérêts mutuels de la société, des familles et de l'industrie*, Paris, 1840-1847.

Enciclopedia universal ilustrada Europeo-Americana, Barcelona.

Fagniez (Gustave), 1877, *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1877.

- Fohlen (Claude), 1973, "Révolution industrielle et travail des enfants", *Annales de démographie historique*, 1973: 319-325.
- Forestier (Henri), 1936-1977, *Extraits analytiques des minutes déposées aux Archives de l'Yonne*, Auxerre, 1936-1977.
- Forestier (Henri), 1938, "Rupture de contrat d'apprentissage et droit de fuite au XVIII^e siècle", *Annales de Bourgogne*, 1938: 301-303.
- Formularium diversorum instrumentorum, J.Cortés éd., Sueca 1986.
- Foubert (Bernard), 1981, "Une habitation à Saint-Domingue à la veille de la guerre d'Amérique (1777)", *Enquêtes et documents*, VI, Université de Nantes, 1981: 31-84.
- Franceschi (Franco), 1993, *Oltre il 'Tumulto'. I lavoratori fiorentini dell'Arte della Lana fra Tre e Quattrocento*, Firenze, Olschki, 1993.
- Frappier-Bigras (Diane), "La famille dans l'artisanat parisien du XIII^e siècle", *Le Moyen Age*, 1989 (1): 47-74.
- Garden (Maurice), 1975, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1975 (1^{ère} éd. Lyon 1970).
- Garnier (A.), 1955, "La fondation Charmolue et autres fondations charitables pour la mise en apprentissage des orphelins et des enfants pauvres", *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, 159 (1955): 197-232.
- Gatti (Luciana), 1980, *Un catalogo di mestieri, Maestri e garzoni nella società genovese fra XV^o e XVI^o secolo*, II, Quaderni del CSST du CNR, Genova, 1980.
- Gautier (Arlotte), 1988, "Traite et politique démographique esclavagistes", *De la traite à l'esclavage, Actes du Colloque international sur la traite des Noirs*, Nantes 1985, Nantes-Paris 1988, 2vol.:II, 223-241.
- Geremek (Bronislaw), 1968, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII-XV^e siècles*, Paris, EHESS, 1968.
- Ghiara (Carola), 1991, *Famiglie e carriere artigiane: il caso dei filatori di seta, Maestri e garzoni nella società genovese tra XV^o et XVI^o secolo*, VI, Quaderni del CSST du CNR, Genova, 1991: 90.
- Gioffre (Domenico), 1971, *Il mercato degli schiavi a Genova nel secolo XV*, Genova 1971.
- Goldberg (Jeremy), 1992, *Women, Work, and Life Cycle in a Medieval Economy. Women in York and Yorkshire, c.1300-1500*, Clarendon Press, Oxford, 1992.
- Greci (Roberto), 1988, *Corporazioni e mondo del lavoro nell'Italia padana medievale*, Bologne, CLUEB, 1988.
- Gutton (Jean-Pierre), 1981, *Domestiques et serveurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier Montaigne, 1981.
- Hauser (Henri), 1899, *Ouvriers du temps passé (XV^e-XVI^e siècles)*, Paris, 1899.
- Herlihy (David), 1990, *Opera muliebria. Women and Work in Medieval Europe*, Philadelphia, Temple University Press, 1990.
- Herlihy (David) et Klapish-Zuber (Christiane), *Les Toscans et leurs familles. Une étude du Catasto florentin de 1427*, Paris, EHESS, 1978.
- HISTOIRE DE L'EDUCATION, 1991, "Educations médiévales. L'enfance, l'école, l'Eglise en Occident (VI^e-XV^e siècles)", *Histoire de l'éducation*, n°50, mai 1991.
- Iradriel (Paulino), 1986, "Familia y funcion economica de la mujer en actividades no agrarias", in *La condicion de la mujer en la Edad Media*, Madrid, Universidad Complutense, 1986: 223-259.
- Kaplan (Steven L.), 1993, "L'apprentissage au XVIII^e siècle : le cas de Paris", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 40-3 (1993): 436-479.
- Klapish-Zuber (Christiane), 1986, "Women Servants in Florence (14th-15th Centuries)", in *Women and Work in Preindustrial Europe*, B. A. Hanawalt éd., Indiana University Press, 1986: 56-80.
- Landes-Mallet (Anne-Marie), 1988, "Travail et apprentissage en Rouergue médiévale", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon*, Montpellier, 1988: 91-98.
- Laslett (Peter), 1973, "L'attitude à l'égard de l'enfant dans l'Angleterre du XIX^e siècle", *Annales de démographie historique*, 1973: 313-318.
- LAZZARINI (Vittorio), 1960, *Proprietà e feudi, offizi, garzoni, carcerati in antiche leggi veneziane*, Rome.
- LE GRAND (Daniel), 1831-1854, *Sur le travail des enfants dans les manufactures*, Paris, 1831-1854 (rééd. Parsi, EDHIS 1979).
- LES ENTREES, 1982, *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages*, XII congrès de la SHMES, Nancy, PUN, 1982.
- Livi (Ridolfo), *La schiavitù domestica nei tempi di mezzo e nei moderni*, Padova, 1928.
- Michaud-Fréjaville (Françoise), 1982, "Bons et loyaux services : les contrats d'apprentissage en Orléanais (1380-1480)", *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages*, Nancy, PUN, 1982: 183-208.
- Michaud-Fréjaville (Françoise), 1991, "Apprentis et ouvriers vignerons. Les contrats à Orléans au XV^e siècle", *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Flaran 11, Auch, 1991: 273-285.
- Moreno Fragnals (Manuel), 1983, *La historia como arma*, Barcelona, Critica, 1983.
- MOSHER STUARD (Susan), 1986, "To Town to Serve : Urban Domestic Slavery in Medieval Ragusa", in *Women and Work in Preindustrial Europe*, B. A. Hanawalt éd., Indiana University Press, 1986: 39-55.

- Neveux-Maisonneuve, 1933, "L'industrie dentellière à Auxerre au XVIIe siècle", *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1933: 23-33.
- Pastor (Reyna) et Alii, 1990, *Poder monastico y grupos domesticos en la Galicia foral (Siglos XIII-XV)*, Madrid, CSIC, 1990.
- Pinto (Giuliano), 1984, "L'organizzazione del lavoro nei cantieri edili (Italia centro-settentrionale)", in *Artigiani e salariati: il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII-XV*, Pistoia, 1984: 69-101.
- Pollet (Michelle), 1991, "Les enfants abandonnés de Grasse au XVIIIe siècle", *Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 1991: 897-903.
- Raffaele (Silvana), 1991, "Il problema degli esposti in Sicilia (sec. XVIII-XIX). Normativa e risposta istituzionale: il caso di Catania", *Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 1991: 905-936.
- Reyerson (Kahryn L.), 1992, "The Adolescent Apprentice/Worker in Medieval Montpellier", *Journal of Family History*, 17, n°4,(1992): 353-370.
- San Vicente (Angel), 1988, *Instrumentos para una historia social y economica del trabajo en Zaragoza en los siglos XV a XVIII*, t.I-II, Zaragoza, 1988.
- Sandri (Lucia), 1991, "Modalità dell'abbandono dei fanciulli in area urbana : gli esposti dell'ospedale di San Gallo di Firenze nella prima metà de XV secolo", *Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 1991: 993-1015.
- Schiavoni (Claudio), 1991, "Gli infanti esposti del Santo Spirito in Saxia di Roma tra '500 e '800: numero, ricevimento, allevamento e destino", *Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 1991: 1017-1064.
- SERVICE EDUCATIF des Archives Départementales de l'YONNE, 1991, *La révolution industrielle dans l'Yonne. De la manufacture à l'industrie moderne*, Auxerre, 1991.
- SERVICE EDUCATIF des Archives Dép. de la COTE D'OR, 1979, *Le travail des enfants au XIXe siècle dans les industries de Bourgogne*, Dijon 1979.
- Stella (Alessandro), 1992, "L'esclavage en Andalousie à l'époque moderne", *Annales ESC*, 1992:1, 35-63.
- Verlinden (Charles), 1976, "L'enfant esclave dans l'Europe médiévale", *Recueils de la Société Jean Bodin*, Bruxelles 1976:XXXVI, 107-125.
- Verlinden (Charles), 1977, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t.II, Gand 1977.
- Villermé (Louis-René), 1840, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, 1840 (rééd. Paris, EDI, 1989).

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES RUES DE MEXICO

Ce papier est le résultat d'une recherche que nous menons depuis trois ans sur les enfants qui travaillent dans les rues de Mexico¹. Nous avons formé une équipe de plusieurs chercheurs et étudiants intéressés par la problématique des minorités sociales. Notre conception de la recherche implique un engagement avec la problématique sociale. Nous essayons de mettre en relation nos observations et données recueillies dans les interventions sur le terrain avec des concepts théoriques, établissant des liens entre l'enseignement, la recherche et les interventions sur le terrain. Ainsi, dans notre séminaire, nous nous réunissons, enseignants, chercheurs et étudiants, pour discuter les interventions, les thèses et les travaux pratiques. Chacun d'entre nous a la possibilité de développer différentes propositions sur le plan pratique.

Nous réfléchissons ensemble autour des concepts tels que identité, marginalité, que nous essayons de lier à des concepts plus psychologiques qui ont à voir avec la construction de la personne. Nous travaillons avec une approche clinico-social pour rendre compte de processus individuels insérés dans des processus sociaux collectifs.

Dans ce papier, nous présentons un résumé des données appartenant à plusieurs études qui ont été présentées dans des articles et rapports de recherche. Une analyse plus fine est faite dans chaque article (Taracena, Tavera y Cols, 1992, 1993 et 1994). Nous voulons ici faire une réflexion générale sur notre travail et sur les possibilités d'intervention, pour aborder ce problème sur le plan pratique.

Le phénomène des enfants qui travaillent au Mexique de façon massive existe depuis peu de temps. Ce qui est inquiétant, ce n'est pas seulement le fait du travail des enfants, mais la tendance à présenter une image unifiée et dévalorisée de ces enfants, stigmatisante. De cette façon l'enfant doit faire face à un double problème, celui du travail et celui de l'image que la société construit de lui.

Les organismes tels que l'UNICEF ont reconnu qu'une interdiction rigide du travail des enfants en Amérique Latine aboutirait à une augmentation de la misère, dans certains endroits, que le travail des jeunes, dans des conditions adéquates, pourrait être formateur mais que, par manque de protection, beaucoup d'enfants, malheureusement, sont exploités et maltraités. De ce fait, ils ont développé une méthodologie d'intervention qui passe par des "éducateurs de rues". Ceux-ci ont comme tâche d'accompagner l'enfant dans son expérience et son vécu dans la rue, et d'essayer de diminuer les risques qu'ils encourent. Un exemple de ce type d'intervention est le programme MESE (Mineurs En Situation Extraordinaire) fait au Mexique en accord avec un organisme gouvernemental, le DIF (Développement Intégrale de la Famille). Ultérieurement, d'autres organismes qui s'occupent des enfants de la rue ont adopté cette modalité de travail pour établir un premier contact avec l'enfant, en lui proposant ensuite d'accepter d'aller dans des maisons d'enfants (voir par exemple le travail développé par Casa Alianza).

Les chiffres donnés par divers organismes diffèrent beaucoup. Certains journalistes parlent de 5.7 millions d'enfants dans la rue dans tout le pays et 1 150 000 dans la ville de Mexico (Bárcena, Guzmán et Rodríguez, 1992). L'UNICEF parle de 5 millions au Mexique et un million à Mexico dans son rapport du programme MESE ; le Congrès du Travail déclare qu'il y a 8 millions d'enfants dans la rue dans le pays et l'Assemblée des Représentants du Département du District Fédéral (ARDF) affirme qu'il y a 3 millions d'enfants qui travaillent dans le pays (Flores G.1992). Le CEMEDIN (Centre MEXicain pour le Droit de l'ENfance) parle de 12 millions. Les raisons de ces différences sont dues au fait qu'il s'agit d'estimations basées sur le pourcentage d'enfants au Mexique et des gens en état d'extrême pauvreté et qu'il n'y a pas beaucoup de clarté quant aux critères utilisés pour inclure ou non certains enfants dans le pourcentages. S'agit-il des enfants travailleurs dans la rue avec, ou sans, liens familiaux ? des enfants qui vivent complètement dans la rue ?

L'UNICEF et le DIF ont voulu faire une distinction entre "enfant de la rue" et "enfant dans la rue", le premier étant l'enfant qui vit complètement dans la rue, celui qui a perdu tous liens familiaux, et le deuxième, celui qui passe beaucoup de temps dans la rue, souvent celui qui travaille dans la rue, mais qui a gardé des liens familiaux. Cette distinction, même si elle est importante, reste très subtile quand on parle dans les mass-media des ces enfants. Comme exemple de la généralisation indiscriminée de la problématique de ces enfants, analysons les titres de quelques journaux : "54 000 enfants abandonnés cherchent de quoi vivre dans la rue" (Metropoli, 1989) ; "il est urgent de sauver 6 millions d'enfants toxicomanes" (El Día, 1989) "Dans le pays, 8 millions de petits travaillent sans protection légale" (El Día 1990).

COESNICA (Commission pour l'étude des enfants des rues) a réalisé une enquête dans les quartiers les plus fréquentés par les enfants qui travaillent dans la rue, observant 11.172 enfants. Ils ont trouvé que le 28 % de cette

¹ Nous remercions le gouvernement de l'État de Mexico pour la bourse accordé au travers de son programme du SEIE pour la réalisation de cette recherche.

population sont des filles qui travaillent dans la rue et que seulement 9 % ont perdus les liens avec leur famille. Quant à leurs activités, 72,8 % de ces enfants font de la vente à la sauvette, 20,3 % offrent des services tels que porter des paquets, nettoyer des chaussures ou des voitures, etc., 3,6 % chantent, font le clown, crachent le feu et 3,3 % pratiquent la mendicité. Cette étude est une des premières qui essaient de préciser les caractéristiques des enfants, mais il reste à notre avis à un niveau encore très descriptif.

Ces faits nous ont amené à reconnaître le besoin de faire un diagnostic plus précis du problème du travail des enfants dans les rues de Mexico, mais surtout, d'un diagnostic qui ne soit pas de type quantitatif, basé sur des pourcentages, mais basé sur les problèmes que vivent ces enfants. Il s'avérerait nécessaire de connaître leurs caractéristiques, le travail qu'ils réalisent, les risques qu'ils subissent et, surtout, d'essayer de donner des visages à ces enfants, pour lutter contre la stigmatisation. Il est important de proposer des modes d'intervention et d'aide différents, dépendant des caractéristiques des enfants. Nous avons donc privilégié une approche qualitative, en utilisant des entretiens de type clinique qui nous permettaient de parler de cas d'enfants précis. Ce travail nous permet de reconnaître l'implication du chercheur et de l'analyser ; sans doute certains cas étudiés ne sont-ils pas représentatifs de tous les enfants qui travaillent, mais par contre, ils nous offrent la possibilité d'approfondir l'histoire, le vécu de l'enfant, et d'établir la relation de celui-ci avec sa situation sociale et les contraintes qu'elle implique. Ceci étant, nous avons essayé de mettre en rapport nos résultats avec des études utilisant des échantillons plus représentatifs en ce qui concerne les pourcentages d'enfants qui s'investissent dans une occupation ou une autre.

Dans une première étude (Taracena y Tavera, 1992), nous avons interviewé 45 enfants qui travaillent dans les rues de la ville de Mexico, 67 habitants de la ville de Mexico et nous avons analysés 37 articles des journaux et magazines, pour connaître la représentation suscitée par le phénomène de travail des enfants dans la rue et pour savoir quelle image on a socialement de lui.

Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs en mettant l'accent sur la relation entre l'intervieweur et l'interviewé et sur le processus de transfert et de contre-transfert. Les données recueillies au cours de ces entretiens ont été traitées selon la méthode de l'analyse de contenu. L'information issue de la presse a aussi été traitée de la même manière. Les entretiens avec les enfants et avec les habitants de la ville de Mexico devaient explorer les champs suivants :

- attitude de l'interviewé pendant l'interview ;
- image de l'activité des enfants ;
- attitude des gens envers l'enfant
- attitude des enfants envers les gens ;
- ce qu'on pense de l'origine du phénomène ;
- les risques qu'entraînent ces activités pour l'enfant ;
- possibilités d'apprentissage et de construction de soi à partir de l'expérience de travail dans la rue ;
- relations familiales (structure, qualité de la relation) ;
- santé de l'enfant ;
- relations dans le travail de l'enfant ;
- relations de l'enfant avec les institutions (police, institutions de protection) ;
- religion de l'enfant.

Pour l'analyse, les entretiens des enfants ont été divisés par catégorie, selon la nature du travail de l'enfant. Les catégories sont les suivantes :

- *vendeurs* : vendeurs de chewing-gums, nourriture, boissons, jouets, fleurs, cassettes, etc.
- *services* : nettoyer des chaussures, des voitures, laver des pare-brise, porter des paquets, etc.
- *spectacles* : chanter, jouer de la musique, faire le clown, cracher le feu, etc.

Les résultats de cette analyse ont été comparés à ceux des entretiens avec les habitants de la ville et ceux de la presse. Il nous a semblé intéressant de faire une comparaison des images projetées par les trois types de population.

- Par rapport à l'âge, nous n'avons pas trouvé d'enfants de moins de 7 ans. Ceci est confirmé par la presse qui affirme que la plupart des enfants ont entre 7 et 16 ans. En ce qui nous concerne, nous avons trouvé que la tranche d'âge 9-14 ans constitue la plus importante.

- La presse précise qu'il n'y a pratiquement pas de filles dans la rue. Ceci se trouve confirmé par nos données : dans aucune catégorie il n'y a de filles, sauf dans celle des *vendeurs*, où il y a 37 % de filles.

- La scolarité est différente selon la catégorie de travail que l'enfant réalise : les *vendeurs* vont davantage à l'école, en moyenne jusqu'à la fin de l'école primaire, et 37 % continuent leurs études au-delà (certains à l'école secondaire, certains en apprentissage d'un métier). Les enfants de la catégorie *services* ont interrompu leur scolarité à la troisième année de l'école primaire, et ceux qui font des *spectacles* sont souvent analphabètes. Cette diversité contraste avec l'image de la presse qui est unanime à affirmer que l'enfant qui travaille dans la rue n'est pratiquement pas scolarisé.

- L'information de la presse, celle des gens de la rue et l'information des enfants coïncident en ce qui concerne les horaires et les journées de travail de la plupart des catégories. Les enfants travaillent entre 6 et 10 heures par jour et pendant 6 jours

ou plus. Nous pouvons ajouter une catégorie d'enfants -qui représente 32 % des enfants *vendeurs*- qui travaillent seulement le week-end : il s'agit certainement de ceux qui continuent leur scolarité.

- Ce que pensent les habitants de la ville et les informations recueillies par les entretiens avec les enfants coïncident : la plupart des enfants travaillant dans la rue sont des *vendeurs*. Cette donnée est également confirmée par le recensement réalisé par COESNICA, qui parle de plus de 70 % d'enfants impliqués dans la vente.

- Dans la catégorie *Image de l'Activité*, les enfants affirment être acceptés par les gens quand ces derniers ont besoin de leur services ; ceci est confirmé par les habitants. Par contre, la presse les présente comme des individus inutiles pour la société, des mendiants. Les enfants ne se reconnaissent pas du tout dans cette image là.

- Par rapport à la nature de l'activité, tous les enfants sont d'accord pour dire qu'il s'agit d'une activité facile. Les enfants qui nettoient les pare-brise et ceux qui proposent des *services* divers ajoutent que c'est fatigant. Les gens de la rue perçoivent l'activité des enfants comme dangereuse et à la fois fatigante, mais les enfants ne reconnaissent pas qu'un danger existe.

- Les enfants qui nettoient les pare-brise et ceux qui font des spectacles ressentent l'attitude des gens comme hostile ou, au mieux, indifférente ; les gens de la rue sont d'accord pour dire que l'attitude des gens envers les enfants est hostile, mais la presse la présente plutôt comme agressive.

- En ce qui concerne l'attitude de l'enfant envers les gens, la presse, les gens de la ville et les enfants pensent tous que l'attitude de l'enfant dépend de celle des gens ; mais la presse ajoute que les enfants, étant très souvent maltraités par le public, répondent d'une façon agressive ; 33% des enfants *vendeurs* affirment être aimables envers les gens.

- Quant à l'origine du phénomène, tous sont d'accord pour dire que c'est la pauvreté en premier lieu, et la désintégration familiale en deuxième, qui en sont les causes. La presse et les gens de la rue ajoutent que la migration de la campagne vers la ville est également un motif important.

- Dans la catégorie *Risques dans l'activité*, les enfants et les gens de la rue reconnaissent la maladie comme le risque le plus important, suivie par la violence de la police ; 26 % des enfants des catégories *services*, *spectacles* et *nettoyeurs* parlent du risque de la drogue ; les gens de la rue le pensent aussi. La presse parle de la toxicomanie aux inhalants, non pas comme un risque mais comme un fait, en affirmant que 80 à 90 % des enfants se droguent. La délinquance et l'homosexualité sont évoquées comme un risque pour les enfants. Mais c'est surtout la presse et les gens de la ville qui associent très facilement la délinquance au fait d'être dans la rue. La presse parle aussi de l'homosexualité des enfants, en exagérant souvent l'étendue.

- Concernant les possibilités d'apprentissage et de construction de soi, les résultats de nos entretiens nous font penser que les apprentissages ont trait à la gestion du temps et de l'argent, à la prise de décisions et à l'évaluation des risques et, surtout, à l'apprentissage de l'autosuffisance et de l'indépendance, savoir gagner de l'argent pour soi-même et pour sa famille. La presse est du même avis, mais elle ajoute que l'on apprend aussi à s'organiser en groupe et à être solidaires et complices entre pairs.

- Par rapport aux *relations familiales*, la catégorie des enfants *vendeurs* est différente des autres : 47 % disent avoir une famille normalement constituée, et seulement 21 % de ces enfants reconnaissent avoir des conflits importants avec leurs parents. Les enfants nettoyeurs de pare-brise reconnaissent davantage avoir des familles désintégrées (67 %). Les enfants qui proposent des services disent avoir (pour 29 % d'entre eux) une famille correctement constituée. La presse présente plutôt une image de l'enfant de la rue vivant avec des groupes de pairs : libres et se protégeant entre eux. La presse évoque aussi une image de l'enfant de la rue en relation avec un adulte dont il recherche la protection. Les gens de la rue parlent de la famille de l'enfant comme d'une famille désintégrée, ou de l'enfant en relation avec un groupe de pairs. Ils évoquent parfois aussi l'image de l'enfant comme celle d'une relation d'exploitation.

- Du point de vue santé, les maladies les plus courantes pour ces enfants sont les maladies respiratoires et gastro-intestinales, puis les accidents et enfin l'utilisation d'inhalants, avec tous les dégâts physiques et psychologiques qui en découlent. Aussi bien la presse que les gens de la rue ont évoqué ces problèmes de santé, mais la presse exagère le problème de la drogue : nous avons trouvé un maximum de 15 % d'enfants qui se droguent. Il faut signaler que, parmi les enfants *vendeurs*, nous n'avons pas trouvé d'enfants qui se droguent, mais qui souffrent de maladies respiratoires.

- Dans la relation avec ses pairs, la presse, les gens, les enfants pensent de même : les relations d'aide et de complicité prévalent, mais il existe aussi de la violence. Nous avons trouvé en particulier cette catégorie surtout chez les enfants du *spectacle* et des *services*. Il y a aussi certains cas d'abus physiques et d'exploitations financières.

- Dans la catégorie *Relation avec les institutions*, nous avons trouvé que le principal problème des enfants est le contact avec la police qui recourt elle-même à des abus physiques et à l'exploitation financière. Les enfants qui ont parlé de leurs expériences avec des organismes gouvernementaux dits "de protection" ont évoqué de mauvaises expériences. Les gens de la ville semblent ignorer pour la plupart l'existence et le fonctionnement des institutions de protection. La presse, pour sa part, critique les institutions du gouvernement comme inefficaces et comme écoles de délinquance et de vice ; par contre, elle parle en de très bons termes des institutions non gouvernementales.

- La plupart des enfants se disent croyants, de religion catholique, et un bon nombre d'entre eux affirment assister à la messe régulièrement. Les gens de la rue pensent que les enfants croient en Dieu mais qu'ils ne sont pas vraiment pratiquants. La presse n'aborde pas le problème.

Même si cette étude est la première et si nous devons prendre le soin de confirmer nos données, nous pouvons en dégager certains problèmes.

- Le premier est le risque de stigmatisation de l'enfant de la rue. La presse, même celle qui prétend être engagée, intéressée aux problèmes sociaux, a tendance à associer naturellement, trop facilement, la drogue et la délinquance aux enfants qui travaillent dans la rue.

- Notre étude nous permet de dire qu'il y a diverses catégories d'enfants et que ceux qui ont gardé des liens avec leur famille sont les plus importants en nombre.

- Il y a beaucoup plus d'enfants qui font du commerce et ce sont eux qui perdent les liens avec l'école. C'est aussi apparemment le métier le plus protégé, et c'est pour cela que, dans ce secteur, l'on trouve aussi le moins de risques de maladies (y compris celles dues à l'usage de la drogue). C'est en même temps le secteur où il y a le plus d'enfants.

- Par contre, le secteur des nettoyeurs de pare-brise et du spectacle est celui où les risques sont le plus importants. Celui du spectacle a un statut particulier car, à notre avis, ce sont des enfants plus près de la mendicité et c'est là où l'on trouve le plus d'analphabètes et le plus de toxicomanie aux inhalants. Il faut signaler que c'est ce secteur là qui se montre le plus fermé à l'entretien, le plus méfiant.

Dans une deuxième étude (Taracena, Tavera et Castillo 1993), nous avons interviewé 36 enfants en utilisant aussi des entretiens semi-directifs, afin de connaître la représentation des enfants eux-mêmes sur leur situation de travail. Par la même occasion, nous avons demandé aux enfants de dessiner une famille en suivant les consignes suggérées par Corman (1990). Nous avons, dans le travail précédent, remarqué que la situation familiale avait beaucoup d'influence sur la situation de travail de l'enfant, en particulier pour que ce travail puisse devenir une situation formative ou au contraire qu'il représente des risques pour l'enfant. De ce fait, nous avons décidé d'approfondir nos observations sur la relation de l'enfant dans sa famille. Il nous semblait que dans l'étude précédente, nous avions accès, au travers de l'entretien, à un matériel discursif et qu'y ajouter l'épreuve du dessin de la famille nous permettrait d'avoir un matériel plus projectif (Meredieu 1990). Le dessin pourrait nous donner accès à la représentation interne du sujet, c'est à dire à la façon dont il vit sa situation familiale, la nature de ses conflits et de ses désirs et, par là, la façon dont cette situation nuance l'apprentissage et les liens que le sujet peut établir dans sa situation de travail.

Nous avons ajouté pour cette étude une catégorie nouvelle des enfants qui travaillent. Il s'agit des jeunes entre 13 et 16 ans qui aident à mettre les courses des clientes du supermarché dans les sacs en plastique et à les transporter jusqu'à leur voiture en échange d'un pourboire. La plupart de ces jeunes travaillent entre 4 et 5 heures par jour. Ils réalisent cette activité en plus de leurs études. Ces jeunes-là n'ont pas de salaire proprement dit, mais uniquement l'argent que les gens veulent bien leur donner. Ceci étant, il s'agit d'une habitude tellement établie au Mexique qu'il y a un consensus sur le fait de donner et sur la quantité que les gens donnent. De cette façon, ils ont une somme d'argent assurée par jour. En retour, le magasin a un certain nombre d'exigences : par exemple, les jeunes doivent avoir une autorisation de leurs parents, ils doivent prouver qu'ils sont inscrits à l'école, ils doivent acheter leur uniforme et être toujours propres et ponctuels, ainsi que disciplinés dans l'organisation de leur travail. Il nous a semblé intéressant d'ajouter cette catégorie d'enfants qui travaillent (bien qu'ils ne soient pas dans la rue et que, de ce fait, ils encourent moins de risques), afin de connaître la façon dont ils intègrent cette expérience à leur vie quotidienne.

Par ailleurs, nous avons confirmé les données de l'étude précédente quant au fait que la proportion la plus importante des enfants qui travaillent dans la rue est représentée par les vendeurs à la sauvette (51% des enfants du groupe interviewé). C'est dans cette catégorie d'enfants que se trouvent les filles qui travaillent dans la rue (dans ce cas-ci, 21 %) sans doute parce que, comme on l'avait déjà observé dans la première étude, c'est l'activité qui représente le moins de risques parmi celles que réalisent les enfants dans les rues de Mexico. Nous avons alors quatre groupes :

- I Enfants qui aident dans les supermarchés
- II Enfants vendeurs
- III Enfants qui rendent des services
- IV Enfants qui font divers travaux, ou réalisent des spectacles dans la rue

Les tableaux 1, 2 et 3 montrent les résultats de cette étude en ce que concerne les conditions de travail de l'enfant et les caractéristiques de sa famille. Nous avons jugé si le travail était formatif ou non pour l'enfant d'après l'entretien, en prenant en compte s'il était ou non incompatible avec l'école et s'il donnait à l'enfant des possibilités d'apprentissage et de développement.

Nous pouvons remarquer que les enfants qui travaillent dans les *supermarchés* ont un niveau de scolarité plus important : en général, ils vont à l'école secondaire ; celui des *vendeurs* et des *services* est le même (primaire incomplète) ; pour la catégorie des enfants qui font des *spectacles de rue*, le niveau est très bas (2e primaire). Par contre, les risques sont plus importants pour les enfants des spectacles, alors qu'il n'y en a pratiquement pas pour les enfants qui travaillent dans les supermarchés.

Les enfants des quatre catégories interviewés gagnent à peu près la même somme par jour, entre 25 et 30 nouveaux pesos, ce qui est équivalent à 1 fois et demie le smic au Mexique. Aucune famille ne peut vivre avec le smic, les gens font plusieurs travaux en même temps, ou bien plusieurs membres de la famille travaillent. La plupart des enfants de la catégorie supermarchés utilisent l'argent qu'ils gagnent pour leurs frais personnels (habits et loisirs) ; les enfants du groupe 4 utilisent aussi l'argent pour leurs seuls frais personnels, mais eux, c'est parcequ'ils vivent seuls ; pour le groupe 2 et 3, la plupart donnent l'argent aux parents, pour les frais de la famille.

Les projets sociaux sont plus ambitieux pour les cas des jeunes du premier groupe ; il y a un rapport entre ceux-ci et le niveau de scolarité de la fratrie, qui est d'un niveau plus élevé. La qualification des parents est plus importante et leur métier apparaît comme plus stable. C'est dans ce groupe aussi qu'il y a un nombre plus important de mères qui restent à la maison, ce qui pourrait signifier une meilleure situation financière de la famille. Ce n'est pas le cas des mères des enfants vendeurs (10 sur 14 travaillent aussi dans la vente).

Une fois de plus, nous avons la possibilité de confirmer les hypothèses de Bourdieu et Passeron (1970) en ce qui concerne la reproduction de la situation sociale des parents et la scolarité des enfants. Ceci est très clair dans le groupe 2, où il y a une grande cohérence entre les activités que réalisent les enfants, celles des parents et les ambitions des enfants, quant au métier qu'ils souhaiteraient avoir.

Dans l'ensemble, on peut observer que dans les groupes 2 et 3 les conditions matérielles de la famille sont très précaires, il y a un nombre plus importants d'enfants qui travaillent, il y a plus d'absence de pères, et par conséquent les mères doivent jouer le rôle de chef de famille et résoudre aussi bien les aspects financiers que gérer les aspects relationnels. Nous pensons que les conditions de précarité ou de pauvreté ne sont pas les responsables directs des problèmes relationnels dans la famille, mais qu'ils peuvent agir comme catalyseurs pour augmenter la dimension du problème. C'est un fait que dans le groupe 2, il y a un nombre plus important d'enfants qui expriment le sentiment de trouver leurs parents peu disponibles.

En ce que concerne la situation familiale, nous avons été frappé par la cohérence trouvée entre le discours dans l'entretien, le matériel projectif obtenu à partir du dessin, et l'histoire élaborée par les enfants ; il y avait une grande disponibilité chez les enfants qui n'avaient pas de conflits très importants dans leurs familles, et une grande réticence des enfants qui vivaient seuls.

En général, nous avons trouvé trois types de relation entre la situation familiale et la situation de travail, pour les enfants qui ont participé à cette étude :

- La première est représentée par le groupe 1, où nous avons trouvé des conditions familiales favorables dans l'ensemble. Les conflits trouvés sont les propres de tout adolescent. Pour les enfants qui travaillent dans les supermarchés, le travail est plutôt formateur et agréable. Les facteurs importants sont les suivants : la plupart d'entre eux ont décidé de travailler pour eux-mêmes, bien sûr avec l'accord des parents ; ils sont plus âgés que les autres enfants, justement à l'âge auquel ils commencent à souhaiter devenir indépendants ; leur travail est aussi plus structuré, les enfants doivent faire face à un nombre plus important de règles et les limites sont plus claires.

- La deuxième situation, c'est ce que nous appelons situation de risque. Elle est représentée par la situation des enfants du groupe 2 et 3. Les conditions du travail de l'enfant sont plus difficiles et leur travail est moins structuré. Les enfants sont plus jeunes, douze ans en moyenne et, pour beaucoup d'entre eux, avec plusieurs années de travail déjà. Souvent nous avons perçu les enfants comme fatigués et découragés. L'argent qu'ils gagnent est important et souvent nécessaire pour que la famille puisse vivre, ce qui produit une certaine tension dans la relation parents-enfants, surtout dans l'hypothèse où l'argent gagné par les enfants viendrait à manquer. La nécessité d'apporter une somme constante et régulière entraîne une pression plus importante, et parfois, l'activité de travail devient incompatible avec l'école. Les enfants vendeurs et des services travaillent souvent plus de temps que ceux du supermarché, même si, dans cette catégorie, nous trouvons aussi des parents qui font attention à l'horaire scolaire. La famille des enfants des groupes 2 et 3 apparaît moins structurée et, apparemment, elle a plus de problèmes pour remplir ses fonctions de contention et d'appui. C'est chez les enfants de ces groupes que nous avons trouvé le plus de problèmes d'insécurité. Dans ce groupe, nous avons trouvé aussi des familles où la cohésion est très importante, et le fait de réaliser la même activité sert de lien additionnel. Nous avons eu la possibilité d'accompagner une famille pendant six mois, dans laquelle nous avons des entretiens réguliers pour parler de leur vie quotidienne et de leurs problèmes. La famille S. est constituée par cinq membres : le père, de 35 ans, la mère, 32, et trois enfants R., 15 ans, L., 12 ans et D., 8 ans. Ils sont tous nés à Mexico. Aucun des parents n'a fini l'école primaire, mais les trois enfants vont à l'école : R. à l'école secondaire, et L. et D. à l'école primaire. Les enfants vont à l'école matin et après-midi et, le soir, jusqu'à 8 ou 9 heures, font la vente à la sauvette avec les parents : ils vendent des bonbons, des jouets, des fleurs, des boissons etc. Le père commence à travailler le matin, achetant la marchandise pendant que la mère réalise les activités du foyer ; après manger, la mère et les enfants rejoignent le père pour le travail de la vente. C'est le père qui se charge de négocier avec la police les places pour vendre et le "permis". Ils reviennent à la maison le soir, et les enfants essayent de faire leurs devoirs scolaires, mais souvent ils sont trop fatigués. Ils disent avoir une certaine tension dans les relations, à cause de l'argent et du fait que les enfants n'aiment pas toujours être "obligés" de travailler ; ceci étant, ils sont fiers en même temps d'aider leurs parents. L'aîné des enfants travaille depuis 9 ans, et les autres se sont incorporés

petit à petit. Les deux enfants plus âgés se plaignent du fait que le petit travaille moins. Malgré leurs difficultés, ils vivent une relation relativement harmonieuse, et les enfants se sentent protégés.

- La *troisième* situation est celle des enfants du groupe 4. Ces jeunes se trouvent dans une situation de rupture totale avec leur famille. Ils vivent complètement dans la rue. Cinq des six enfants interviewés de ce groupe vivent dans la bouche d'aération d'une station de métro, qui leur donne de la chaleur, et sous un pont, qui leur offre un peu d'abri. Ils vivent entre pairs, utilisent fréquemment les drogues, en particulier les inhalants. Ils ont des expériences sexuelles, voir homosexuelles très précoces. Ils travaillent de façon irrégulière, certains en nettoyant des pare-brise, d'autres en aidant sur les marchés, certains font le cracheur de feu aux feux rouges. Ils disent réunir sans difficulté entre 20 et 30 nouveaux pesos qui leur servent à résoudre leurs besoins quotidiens, parmi lesquels se trouvent l'achat des inhalants et les machines à jouer, d'après ce qu'ils énoncent comme important pour eux. Certainement, le travail qu'ils réalisent, même de façon irrégulière, est le seul lien avec une activité qui leur confronte à des règles et des limites. Ils ont eu beaucoup de difficulté pour représenter une famille dans leur dessin ; souvent ils ont remplacé la famille par un groupe des pairs, ou par un couple d'amis, ou bien deux frères. Dans l'entretien, la plupart d'entre eux ont carrément refusé de parler de leur famille.

Évidemment, ces enfants ont des difficultés dans leur possibilité d'établir des liens affectifs dans leur image de soi. Le résultat de nos entretiens et de nos observations, et l'analyse des dessins réalisés par ces enfants, nous amènent à confirmer les remarques de Taboada-Leonneti quant au fait que certains jeunes ont tendance à sur investir l'image stigmatisée de lui-même que les autres lui présentent.

Nous trouvons plusieurs points en commun entre la situation de ces enfants et l'analyse que font Angel, Botbol et Facy (1987) des jeunes qui se droguent avec des inhalants. Nous sommes d'accord pour dire que l'utilisation des inhalants est un symptôme des conflits intra-psychiques insérés dans une problématique sociale (dans ce cas-ci, la marginalité, la pauvreté, l'abandon etc.). Souvent, l'enfant qui pratique le sniffage surinvestit son corps, à défaut d'une fonction psychique plus élaborée, d'une possibilité de symbolisation. Dans le cas des enfants du groupe 4, ce surinvestissement corporel est s'exprime également par la place qu'occupe la sexualité dans leur vie. Ils éprouvent aussi un certain sentiment d'omnipotence, et un goût certain pour les risques : le fait de frôler l'accident et la violence, et d'y échapper, leur fait se sentir plus forts dans certains moments.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Il y a bien des convergences entre les données de la première et de la deuxième étude, qui sont confirmées aussi par celle de COESNICA. Dans les trois cas, le pourcentage le plus important est celui des vendeurs à la sauvette. Par ailleurs, la plupart des enfants qui travaillent dans la rue ont des liens familiaux. Ceux qui vivent complètement dans la rue sont 9,13 % pour l'étude de COESNICA, et 13,18 % pour nous.

Par rapport au niveau d'études, nous avons trouvé que 39 % des enfants qui travaillent continuent leurs études au-delà de l'école primaire, et COESNICA a trouvé que 38 % sont au niveau de l'école secondaire. Ils ont trouvé que 17,6 % des enfants qui travaillent sont analphabètes et nous, que 13,8 % sont des analphabètes fonctionnels, c'est-à-dire que, même s'ils savent écrire et reconnaître quelques mots, ils ne peuvent vraiment pas lire et écrire.

Les enfants qui utilisent des drogues, d'après COESNICA, sont 33,2 % (14,7% inhalants, 8,5 % marijuana et 8,7 % d'autres non spécifiés). Nous avons trouvé que 14 % des enfants se droguent avec des inhalants.

Ces données confirment notre perception quant au fait que la presse exagère souvent le problème des enfants qui travaillent et qu'elle a tendance à créer une image généralisée des enfants dans la rue comme prédélinquant, mendiant, fatalement condamné à tomber dans toutes les conséquences de la pauvreté, sans pouvoir lutter. Elle parle peu de ces grands secteurs d'activités où les enfants, même si avec difficultés, s'organisent avec leur famille pour avoir une activité qui leur permette d'aider à l'économie familiale, ces enfants qui continuent l'école, qui ont l'ambition d'avoir un métier et qui apprennent à se débrouiller dans la rue, avec ses règles, sa culture, ses exigences, ces enfants disposés à lutter jour après jour pour vivre. L'inconvénient de cette exagération de la presse, on l'aura compris, c'est le rôle qu'elle joue dans la représentation sociale du phénomène des enfants qui doivent travailler, avec le risque de stigmatiser ce groupe d'enfants.

Tout de même, il y a eu une certaine prise de conscience du gouvernement, il y a de nouveaux programmes pour s'occuper de ces enfants, qui ne se contentent pas de les enfermer ou de les cacher ; il y a aussi une tendance à davantage réfléchir aux causes de ce problème et, de manière générale, l'adoption d'une idéologie plus humaniste. Du côté des organismes non gouvernementaux, il existe des programmes et des maisons d'enfants disposées à accueillir ces enfants. Il est possible que les nombreux articles de la presse, en critiquant le manque de réponse de la société, y ait contribué. Cependant, la plupart des programmes sont adressés uniquement aux enfants qui se trouvent sans liens familiaux et vivant dans la rue, rien n'est fait pour les familles dont les enfants doivent travailler et qui peuvent se retrouver dans une situation à risques. Au cours du temps durant lequel nous avons travaillé avec cette population, nous avons pu devenir consultants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. Nous avons pu proposer un travail plus préventif d'accompagnement des familles pour certains cas, et des interventions plus thérapeutiques pour d'autres.

BIBLIOGRAPHIE

- Angel P., Botbol M. y Facy F., *Adolescence et solvants*, Paris Echo-Centurion, 1987.
- Bárcenas A., Guzman W. et Rodríguez L.C., Niños callejeros, árboles para los que no quieren ver el bosque, *La Jornada*, Mexico, juin 1992.
- Bourdieu P. y Passeron J.C., *La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.
- Corman L., *Le Test du dessin de famille*, 1961, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.
- CEMEDIN, *Informe del Centro Mexicano para los derechos de la infancia*, Mexico, 1992.
- COESNICA, *Estudio de los niños callejeros*, Mexico, 1992.
- De Meredieu F., *Le dessin d'enfant*, Paris, Blusson Editeur, 1992.
- Flores Sanchez, Los niños: los seres más sufrientes de este planeta empobrecido, *Revista Metropoli*, Mexico, avril 1992.
- Taboada-Leonneti, Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue, in : Camilleri C. et alii, *Stratégies Identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.
- Taracena E. et Tavera M. L., *La imagen social del niño que trabaja en la calle*, ENEP, Iztacala, Sous Presse, Mexico 1992.
- Taracena E. et Tavera M. L., Le travail des enfants au Mexique, La représentation du problème par les différents partenaires sociaux, in : De Gaulejac V. et Roy S., *Sociologies Cliniques*, Marseille, Hommes et Perspectives, 1993.
- Taracena E., Tavera M. L. et Castillo G., La représentation de la famille chez les enfants qui travaillent dans les rues de Mexico, papier présenté dans le Colloque : "L'approche clinique dans les sciences humaines : possibilités et limites", Montréal, octobre 1993.
- Vaylon E., Urge rescatar a 6 millones de menores adictos a las drogas, *Periodico El Día*, Mexico, juillet 1989.
- Vaylon E., En el país, ocho millones de pequeños trabajan sin ninguna protección legal, *El Día*, Mexico, août 1990.

Tableau N°1

	I: supermarché	II: vendeurs	III: services	IV:spectacles
N.d'entretiens	12	14	4	6
age	14-15	8-15	12-15	9-14
sexe	M:9 F:2	M:11 F:3	M:4	M:6
scolarité	Sec: 2o-3o	Prim: 3o Sec: 1o	Prim: 5o Sec: 1o	Prim: 1o-3o (interrompue)
argent(p/j)	N\$30	N\$25	N\$25	N\$30
risques	aucun	pollution: 3/14 accidents: 8/14	pollution: 2/14 accidents: 1/4 violence :4/4	pollution: 6/6 accidents: 6/6 violence: 6/6 drogues: 6/6

Tableau N°2

	I: supermarché	II: vendeurs	III: services	IV:spectacles
N.d'entretiens	12	14	4	6
travail formatif	oui : 12/14	oui : 9/14	oui : 4/4	oui : 5/6
motif du travail	frais pers.: 4/12 f.p. +fam.: 8/12	frais pers.: 1/14 f.p. + fam: 3/14 famille: 10/14	frais pers.: 1/4 f.p. + fam.: 2/2 famille: 1/4	frais pers.: 6/6
projet social	aucun: 3/12 université: 5/12 école tech.: 3/12 employé: 1/12	aucun: 4/14 université: 5/14 commerce: 3/14 musicien: 2/14	aucun: 2/14 université: 1/14 musicien: 1/14	aucun: 6/6

Tableau N°3

	I: supermarché	II: vendeurs	III: services	IV:spectacles
N.d'entretiens	12	14	4	6
scolarité	prim.: 4/12 sec.: 7/12 tech.: 2/12 lycée: 4/12 univ.: 2/12 métier: 3/12 (ou études)	prim.: 2/14 sec.: 1/14 tech.: 1/14	prim.: 2/4 sec.: 1/4 tech.: 1/4	
fratrie		métier 8/14	métier 2/4	
nombre fratrie	4-7 : 7/12	5-8 : 9/14	5-9 : 3/4	7 : 1/6
occupation du père	commerçant: 4/12 employé 4/12 artisan 2/12 ouvrier 2/12	vendeur 10/14	vendeur 1/4	chauffeur 1/6
occup. de la mère	maison : 9/12 employé 2/12 commerçant 1/12	vendeuse 10/14 f. de ménage 2/14 maison 2/14	f. de ménage 2/4 vendeur 1/4 maison 1/4	

CEA (CNRS - EHESS)
Centre d'Etudes Africaines,
(Centre National de la Recherche
Scientifique - Ecole des Hautes
Etudes en Sciences Sociales)

CEPED
Centre Français
sur la Population
et le Développement

ORSTOM
Institut Français de
Recherche Scientifique
pour le Développement
en Coopération

colloque international
L'enfant exploité
- mise au travail et prolétarisation -
PARIS, LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 1994

BULLETIN THEMATIQUE N° 5
THEMATIC BULLETIN N°5

MATINEE DU SAMEDI 26 NOVEMBRE

sous la présidence de Beranrd SCHLEMMER, ORSTOM

STATUT DU TRAVAIL, STATUT DE L'ENFANT
WORK STATUS AND CHILD STATUS

Michel BONNET (BIT, Genève)	p. 3
Le travail des enfants à la lumière de la servitude pour dettes	
Lia FUKUI (SCFBES, Brésil)	13
Pourquoi le travail de l'enfant est-il toléré ? Un essai de formulation de la question prenant comme référence la société brésilienne	
Michaël LAVALETTE (Univ. of Central Lancashire, Great Britain)	23
Child employment in the capitalist labour market - a case study from Britain	
Serigne Mor MBAYE (Centre de guidance infantile, Dakar) et Abdou Salam FALL (IFAN, Dakar, Sénégal)	31
Stratégies de socialisation et travail des enfants à Dakar	
Maricel MERIENNE (pour mémoire)	37
Enfants de la rue et enfants au travail : une indispensable distinction	
Olga NIEUWENHUYIS (Inst. of Development Research, Amsterdam, Netherlands)	41
The domestic economy and the economic exploitation of children's work - the case of Kerala	

LE TRAVAIL DES ENFANTS A LA LUMIERE DE LA SERVITUDE POUR DETTES

1. Introduction

Comme expert du Bureau International du Travail dans le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), je suis amené à aborder le travail des enfants sous l'angle des stratégies menées par les divers acteurs. Mettre un enfant au travail, ou l'en retirer, est une opération complexe et difficile parce que le travail de l'enfant est, tout au moins depuis les années 1970, le lieu de rencontre et d'affrontement de stratégies souvent antagonistes, depuis celle de la jeune maman célibataire au chômage obligée de placer son enfant comme domestique en échange d'un peu de nourriture jusqu'à celle des grandes puissances cherchant à manipuler le commerce international par l'insertion de clauses concernant l'emploi des enfants.

La grande nouveauté, dans le domaine du travail des enfants, est l'émergence d'une lutte pour supprimer le phénomène, lutte de plus en plus organisée et méthodique, avec des moyens puissants et une mobilisation d'acteurs toujours plus nombreux et variés. Cela se marque par une remise en chantier des législations -sous l'influence entre autres de la Convention n° 138 de l'OIT de 1973 et, surtout, de la ratification par la quasi totalité des Etats de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989. Mais le mouvement dépasse le cercle étroit des législateurs pour devenir un fait de société : année après année, depuis 1975, le Centre des Droits de l'Homme des Nations Unies, à travers son Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, veille à ce que la pression internationale ne s'essoufle pas ; des politiques se mettent en place, des plans nationaux d'action sont élaborés budgets à l'appui, des organisations non gouvernementales se spécialisent sur l'action en faveur des enfants au travail et s'organisent en réseaux ; dernier signe qui ne trompe pas : la lutte contre le travail des enfants est devenu un créneau porteur pour les médias et, tout compte fait, un marché lucratif. Le chercheur est comme un entomologiste qui, étudiant le comportement d'un animal, le voit soudain se transformer en gibier avec l'arrivée d'une meute.

Si le travail de l'enfant est bien toujours la rencontre de deux stratégies, celle d'une famille vis-à-vis de ses enfants et celle d'un employeur vis-à-vis de son entreprise, il est indispensable d'élargir l'analyse à l'environnement et de prendre en compte la pression exercée par la société. Le matériau doit donc comprendre non seulement les indicateurs classiques définissant les conditions de travail de l'enfant ; mais également l'observation des forces en présence dans l'action, à savoir principalement les acteurs cherchant à changer la situation des enfants, d'un côté et, de l'autre, les tenants de l'ordre établi. Il faut souligner d'autant plus fortement l'importance de ce second type de matériau qu'il est rarement pris en compte dans les travaux concernant le travail des enfants.

Evacuons de suite l'objection selon laquelle une telle approche confondrait l'analyse de l'action sur le phénomène avec le phénomène lui-même : les enfants travailleurs ne sont pas simplement les victimes d'une situation, à l'image du minéral traversant les différents ateliers de la forge, ils en sont aussi et d'abord les acteurs, acteurs notamment d'une lutte pour changer cette situation (que cette lutte soit constamment écrasée et donc peu connue n'enlève rien de sa valeur). Il faut même aller jusqu'à dire que les actions militantes, humanitaires, éducatives ne sont en fait qu'une participation d'adultes à cette lutte des enfants. Il ne fait pas de doute, par exemple, que l'efficacité d'un programme d'action est fonction du degré de participation active qu'il propose ou permet aux enfants. Il n'est pas inutile de rappeler aussi que ce n'est pas parce que, entre adultes, nous construisons un discours sans donner la parole aux enfants que ceux-ci ne disent rien ; de même, il n'est pas évident que l'énergie dépensée par les organisations d'adultes pour le bien-être des enfants travailleurs soit plus importante que celle investie par les enfants eux-mêmes.

Le travail des enfants est essentiellement une lutte. La tempête secoue ce navire qu'est l'enfance ; est-il possible de déceler un fil rouge dans l'enchevêtrement des cordages ? Je propose de prendre pour fil rouge la servitude pour dettes, d'en étudier les mécanismes et de l'utiliser comme révélateur des divers éléments composant le travail des enfants. Le mot servitude sera employé ici dans le sens technique de servitude pour dettes, en anglais *bonded labour*. La servitude est un statut de travailleur bien délimité : on peut l'analyser. Elle concerne plusieurs millions d'enfants et on la trouve dans des secteurs d'activités et des environnements culturels variés : il est possible de procéder à des généralisations. Elle offre en outre l'avantage de se situer exactement dans la problématique de notre colloque.

J'utilise principalement les résultats d'une recherche sur la servitude des enfants menée personnellement de Juin 1988 à Juin 1989 dans les pays d'Asie du Sud pour le compte de la Société Anti-esclavagiste de Londres, les rapports des réunions annuelles du Groupe de travail de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, et les travaux du séminaire

* Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne peuvent être considérées comme exprimant le point de vue du BIT.

international sur la servitude des enfants organisé en 1992 au Pakistan par le BIT et le Centre des droits de l'homme des Nations Unies.

2. La servitude pour dettes

Les Nations Unies ont élaboré une définition de la servitude pour dettes : "l'état ou la condition résultant du fait qu'un débiteur s'est engagé à fournir en garantie d'une dette ses services personnels ou ceux de quelqu'un sur lequel il a autorité, si la valeur équitable de ces services n'est pas affectée à la liquidation de la dette ou si la durée de ces services n'est pas limitée ni leur caractère défini" (*Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage*, ONU, 1956. article premier).

La servitude n'est pas seulement un état, *c'est un mécanisme* : il faut observer les rouages. Deux adultes sont face à face et font un échange entre un prêt (habituellement une somme d'argent) et la force de travail d'un enfant. Il ne s'agit pas de n'importe quel prêt : celui-ci est caractérisé par une condition, à savoir qu'il sera remboursé par le travail d'une personne. C'est au point que, dans de nombreuses langues locales, ce type de prêt est différencié d'un prêt ordinaire par une appellation particulière. Au Népal, par exemple, le prêt ordinaire se nomme *sapati*, et le prêt lié à la servitude *saunki*. Le deuxième élément caractéristique de la servitude est que le travail effectué pour le remboursement est source de nouvelles dettes ; il y a un endettement permanent, car toute dépense occasionnée par l'enfant (un simple cachet d'aspirine, dirions-nous) augmente la dette. En outre, toute punition tombe non seulement sous la forme de coups mais aussi, ce qui est bien plus grave, sous la forme d'une amende. Il est évidemment impossible, même à un adulte, de travailler dans des conditions très dures pendant des semaines et des mois sans commettre des erreurs, provoquer quelques dégâts, désobéir ne serait-ce que par inattention. L'enfant contracte donc une dette qui s'ajoute à la dette des parents et provoque en même temps une augmentation des intérêts à verser qui eux aussi accroissent la dette initiale.

Relevons quelques traits de la servitude en observant trois éléments de la vie de l'enfant : les travaux à accomplir, le déroulement des jours, sa carrière globale d'enfant travailleur.

L'enfant n'est pas mis en servitude pour un travail précis. Il doit être disponible pour répondre à toutes les demandes de l'employeur, et dans bien des situations de domesticité, notamment en milieu rural, il doit être disponible jour et nuit : travail des champs ou travail dans un atelier, service domestique, courses, travaux accomplis chez un tiers mais pour le compte du maître, etc. Certes, les enfants en servitude dans des entreprises ou des ateliers, comme par exemple le tissage des tapis, le moulage des briques, la fabrication des cigarettes, ont tendance à se spécialiser sur une tâche précise mais, même dans ce cas, l'enfant n'a jamais droit à la parole vis-à-vis de son poste de travail et doit être prêt à quitter son activité pour répondre à la moindre demande du maître ; de plus, il reste astreint à de nombreuses tâches en dehors de son activité principale : balayage, corvée d'eau, surveillance de l'entrée, etc. Soulignons le fait qu'en règle générale l'enfant en servitude est rarement inséré dans la production au sens strict : il accompagne un ouvrier ou une machine, il transporte, nettoie, range, bref il accomplit des tâches considérées comme typiques du travail domestique.

Les journées d'un enfant en servitude sont toutes les mêmes. Le calendrier disparaît, il n'y a pas de jours fixés pour le travail ou le repos, tout dépend de la décision de l'employeur. De même pour les heures de la journée, où les rythmes sont remplacés par un travail continu, les arrêts étant décidés par le maître. Le seul temps qui pourrait rester la propriété de l'enfant, c'est son sommeil, mais il est tellement réduit au minimum (jusqu'à quatre et cinq heures par nuit) que l'enfant est incapable d'autre chose que de dormir.

Comment va évoluer un enfant mis en servitude par exemple à 6 ou 7 ans ? quelle est sa carrière -si on peut employer une telle expression ? Les dures conditions de travail, la nourriture insuffisante, le manque de soins font que sa santé se détériore, ses capacités physiques et psychiques diminuent. L'enfant découvre au fil des mois et des ans que ses tentatives pour sortir de sa condition de servitude sont sans espoir : à chaque signe d'indépendance les coups pleuvent et les punitions, sous forme d'une amende augmentant la dette, repoussent dans un avenir toujours plus lointain les chances de libération. Parfois, devant des conditions de travail trop dures ou dangereuses, les parents cherchent un nouvel employeur, mais celui-ci doit rembourser les dettes au maître précédent si bien que, s'il y a une amélioration de la situation, elle n'est que superficielle et temporaire. N'oublions pas aussi que l'enfant n'est pas seul dans son cas. Quand il regarde son environnement familial, son village, sa tribu, sa caste, l'ethnie minoritaire dont il est membre, il ne rencontre partout que la même détresse : les modèles dont il dispose ne lui permettent que rarement d'envisager autre chose que la répétition de ce qu'ont vécu ses parents et vivent ses voisins. Il sait qu'il doit s'installer dans une situation de survie au jour le jour.

Ce survol des conditions de servitude des enfants permet d'éclairer le travail des enfants d'un double faisceau ; d'une part, la servitude enlève à l'enfant ce qu'il possède : sa santé physique et intellectuelle, ses relations avec l'environnement, notamment social ; d'autre part, elle enferme l'enfant dans la dépendance du moment présent, son histoire se fige. Par la servitude, l'employeur vole à l'enfant non seulement son enfance, mais aussi son avenir. Or, se préparer à l'avenir, être en développement, c'est la définition même de l'enfant.

Appauvrissement et paralysie, voyons comment ces deux traits de la servitude se retrouvent dans le travail des enfants.

3. Servitude et qualification professionnelle

Il ne s'agit pas d'un exercice intellectuel qui consisterait à appliquer une grille d'analyse sur une situation donnée. Dans la réalité, servitude et travail des enfants participent du même phénomène. Avant d'être en servitude, l'enfant est déjà au travail ou sera de toutes façons mis au travail ; la mise en servitude n'est qu'un facteur aggravant.

La décision de mise au travail de l'enfant est quelque chose de complexe et d'extrêmement pénible, une aventure unique dans chaque famille et pour chaque enfant. C'est l'être familial le plus profond qui réagit face à un ailleurs qui peut tout aussi bien être une chance de développement qu'un quasi arrêt de mort. Au-delà de la faim lancinante, dans un environnement marqué par le chômage des jeunes, confrontés à un système scolaire qui, pour les catégories sociales les plus pauvres -notamment dans le tiers monde-, n'offre guère de chances de trouver un emploi, il y a la peur que, demain, s'abatte sur l'enfant le pire des maux : le chômage. Le meilleur paratonnerre contre ce danger, la meilleure solution, parce que la seule à portée de main, c'est d'insérer très tôt l'enfant dans le monde du travail et même, si possible, de l'attacher à un employeur. Dans cette perspective, contracter une dette et mettre un enfant en servitude pour la rembourser est souvent le seul moyen de créer un lien solide. Les parents sont hantés par le devenir de leurs enfants. Donner le meilleur d'eux-mêmes -et quelle richesse que leur expérience de la lutte pour survivre !- armer l'enfant pour la vie, bref favoriser son développement en direction d'un avenir qu'on rêve le plus long possible : c'est au coeur de chaque parent ; j'ai envie de dire : c'est viscéral.

Ainsi, sous des comportements qui peuvent paraître erratiques, comme de mettre un enfant au travail, se cache une question, vitale pour tout travailleur car de la réponse dépend toute son existence : la question de la qualification professionnelle. Mais si celle-ci est un enjeu capital pour le travailleur, elle l'est tout autant pour l'employeur, par l'influence qu'elle a sur la gestion de la main-d'oeuvre, la structuration de l'entreprise, la rentabilité du capital. La qualification professionnelle de l'enfant apparaît comme un des endroits privilégiés où s'affrontent deux institutions, ou deux logiques, la famille et l'entreprise. Observons ce qu'il en est dans la façon dont ces deux institutions gèrent les principaux composants de la formation professionnelle : le matériau, l'outil et les acteurs sociaux.

Formation professionnelle en famille

Constatons d'abord que le matériau, pour le petit enfant, est indifférent : une bûche de bois devient l'animal que l'on conduit au pâturage ou à l'abreuvoir. Mais dans les familles les plus pauvres, surtout en milieu rural, dès le plus jeune âge (3-4 ans), l'enfant se voit confier, avec ou à la place du jeu, de nombreuses activités : rechercher du bois, transporter de l'eau, balayer la maison, etc. Le matériau commence à revendiquer son identité : la branche pour faire cuire le riz n'est pas le sabre du chevalier et doit trouver sa place sous la marmite. Au fur et à mesure que l'enfant participe aux travaux des parents, il découvre qu'il faut utiliser le matériau conformément aux exigences de sa nature. Il apprend que les choses ne sont ni des esclaves dont on fait ce qu'on veut, ni des ennemis à détruire : elles sont une richesse, elles ont une place à respecter, une place de partenaire.

Le premier outil dont l'enfant va disposer, c'est sa main. Dans ses jeux, qui sont des mimes des activités de ses parents, sa main va devenir un marteau, une scie, une hache. Quand vient le temps des travaux demandés à l'enfant, il y a rarement besoin d'outils, dans le cadre familial : c'est avec les mains qu'on ramasse, cueille, trie, nettoie. Si l'enfant a besoin d'outils, ceux-ci sont peu sophistiqués et proches du matériau : morceau de bois pour tasser la terre des briques dans les moules, pierre pour ouvrir ou fermer les canaux d'irrigation. L'outil vient un peu plus tard et -une évidence à ne pas oublier- il est donné par l'adulte à l'enfant. C'est un condensé de l'expérience accumulée par les ancêtres durant des siècles de travail, il n'y a plus rien en lui qui ne soit en harmonie avec l'oeuvre à réaliser. D'où l'obligation pour l'enfant de passer d'abord beaucoup de temps à "contempler" respectueusement l'outil, le nettoyer, le ranger et, évidemment, à observer comment l'adulte s'en sert, comment il "dialogue" avec le matériau par l'intermédiaire de l'outil. L'enfant apprend, comme pour le matériau, que plus on respecte les lois d'utilisation de l'outil, des lois qui viennent de l'être même de l'outil, plus on devient capable de production c'est-à-dire de se situer dans une relation sérieuse avec le matériau.

Dans la relation de l'enfant au travail, l'adulte -celui qui a décidé de mettre l'enfant au travail- est d'abord celui qui provoque la "déportation" du monde du jeu vers celui du travail, de l'univers des camarades de jeu vers celui des travailleurs. Il est ensuite celui qui assure la cohésion entre tous les éléments en présence : matériau, outil, lieu, produit, client, etc. C'est quelqu'un qui a autorité sur l'enfant et peut décider du commencement comme de la fin du travail, quelqu'un qui sait ce dont la famille a besoin, et ce dont est capable l'enfant à chaque moment de l'activité, quelqu'un aussi capable lui-même de réaliser les travaux qu'il demande à l'enfant ; en résumé, il crée des relations entre l'enfant et son environnement, entre le passé du matériau et de l'outil, entre le présent de l'action et ce futur qu'est le produit du travail. Cet adulte, en mettant l'enfant au travail et en lui donnant la chance d'acquérir une qualification professionnelle, fait oeuvre sociale au sens de construction de la société : il amène un enfant, dont les relations avec l'environnement sont basées sur le jeu et la gratuité, à considérer les autres êtres (matériau, outils, personnes) comme des partenaires et à se considérer lui-même comme un partenaire dans cette aventure qu'est l'existence terrestre. Tel est le véritable sens de la formation professionnelle, aboutissement de ce qui fait la logique de l'institution famille : mettre au monde un nouveau partenaire.

Formation professionnelle en entreprise

Par entreprise, nous faisons référence à ces innombrables lieux de production que la typologie du travail des enfants a pris l'habitude de rassembler sous la dénomination de "*sweatshop system*". Nous sommes entre l'artisanat et la grande entreprise moderne, ce que, dans une classification française, nous appelons les PME. On nous excusera, vues les limites de cette communication, quelques excès de schématisation.

Le matériau que l'enfant trouve dans l'entreprise a été comme vidé de son identité ; ce n'est plus lui qui commande, c'est le produit, et le produit en tant que marchandise. La commande, cette instance qui donne à la matière première son statut, est extérieure au lieu de production, parfois elle est très lointaine par rapport au milieu de vie de l'enfant. Et la commande ne se discute pas. Du coup, l'important pour l'enfant n'est pas de pouvoir établir clairement des différences entre les matériaux à partir de leur être, mais à partir des ordres de l'employeur. La marchandise a expulsé le matériau du champ relationnel de l'enfant qui est ainsi volé, amputé des richesses qu'une certaine expérience de convivialité avec la nature avait déposé en lui.

Il est rare que, dans une entreprise, l'enfant utilise des outils : l'outil s'est transformé en machine. Si, pour l'ouvrier adulte, le travail avec une machine peut représenter une richesse, pour l'enfant, c'est un asservissement. C'est elle qui découpe, taille, écrase. L'enfant, à la différence de l'adulte, ne conduit qu'exceptionnellement une machine : il est plutôt utilisé à la servir par une activité de transport de la matière première ou du produit fabriqué, quelquefois par une activité de nettoyage ou d'entretien. De plus, la machine, habituellement animée par un moteur, ne se fatigue pas et garde un rythme continu : elle interdit la variété, la nouveauté ; le "jeu", dans une machine, est un défaut à réparer ! La mutation de l'outil en machine apporte chez l'enfant une nouvelle relation au temps ; le temps n'est plus prégnant de possibilités d'aventure, de changements, de développement : le rythme de la machine pour l'enfant est un temps immobile, il supprime l'histoire.

Parmi les personnes que l'enfant va rencontrer dans l'entreprise, la grande nouveauté, c'est le chef d'entreprise. La relation entre lui et l'enfant ne repose plus sur une qualification professionnelle partagée ; plus l'entreprise est en prise sur le marché -en particulier si elle est tournée vers l'exportation-, plus le chef d'entreprise s'éloigne de l'enfant, son point de référence étant plus le lieu d'où vient la commande que le lieu de la production. Non seulement l'enfant ne va peut-être pas le rencontrer ou avoir des relations humaines avec lui, mais l'employeur ne sert plus de modèle ; il n'attire pas, il éloigne. Symptomatique le fait qu'en règle générale, l'enfant et le chef d'entreprise soient séparés par l'origine géographique, ethnique, de caste ou de religion. En somme, la relation enfant-employeur dans le cadre de l'entreprise est vidée de tout contenu qualifiant.

4. Un processus d'asservissement

L'appréciation du phénomène de la servitude comme du travail de l'enfant doit s'élaborer non pas à partir d'une analyse du travail et de la servitude en soi, mais en mettant au centre du raisonnement le fait qu'il s'agit d'un enfant, c'est-à-dire d'un être en développement. L'enfant se définit par des potentialités : il est curieux, aime écouter, regarder, imiter, essayer. Il est prêt à l'aventure, cette aventure que représente sa formation.

Or, l'enfant ne se trouve pas affronté à une entreprise de destruction subite. L'entrée au travail, au sens d'insertion dans l'univers du travail, n'est pas une opération de parachutage, mais une longue marche. Nulle part la logique de l'entreprise que nous avons essayé de repérer ne se trouve à l'état pur ; c'est une situation qui ne fait sentir ses effets sur le physique et le psychique de l'enfant que très lentement, qui ne monte à la conscience que très rarement et partiellement. C'est progressivement que le matériau s'édulcore, perd ses qualités, sa nature ; même fabriquée artificiellement, la matière garde des attraits et cache son vide intérieur. Il faut une longue expérience, que n'a pas l'enfant, pour voir la différence entre une scie prête à scier n'importe quoi et ces nombreuses scies toutes différentes pour s'adapter à un bois particulier ou à une opération spécifique. La machine met du temps avant de perdre son visage de modernité. Il en est de même pour les relations humaines, et Dieu sait si les employeurs s'y entendent pour camoufler sous des masques interchangeables l'inflexibilité de leur gestion du personnel. L'enfant est désarmé devant ce genre d'ennemi, il ne sent pas le travail de sape qui vient miner ses habitudes, changer ses gestes et sa façon de penser. Plus il vieillit au travail, plus ses capacités physiques et psychiques diminuent : les études de l'Office Mondial de la Santé sont éloquentes à ce sujet. Sa force de résistance s'amenuise au fil des mois ; ce qui est touché, c'est sa vitalité, cette énergie profonde qui pousse tout enfant en avant envers et contre tout.

Si le mouvement disparaît, si la possibilité de s'acheminer vers le lendemain n'existe plus, que signifie être un enfant ? L'exploitation est le vol de l'aujourd'hui de l'enfant travailleur, l'asservissement le vol de son avenir. La notion de vide repérée dans la servitude renvoie à l'exploitation, la notion d'immobilisme dans le temps renvoie à l'asservissement. Ce n'est pas principalement l'exploitation -que l'enfant subit comme le travailleur adulte- qui devrait être le point focal dans l'analyse du travail de l'enfant, c'est l'asservissement. Ici intervient la notion de lutte.

Alors que lutter est possible pour l'adulte -l'existence du mouvement ouvrier en est la preuve patente-, ce n'est pas le cas pour l'enfant. La société adulte lui interdit toute autonomie et toute organisation de lutte : quand des enfants

quittent le travail en atelier et s'organisent en bandes pour survivre en travaillant dans la rue, habituellement ce processus est qualifié de "délinquance" et ils sont poursuivis, emprisonnés, parfois supprimés -comme au Brésil. L'enfant doit rester à l'endroit où un adulte l'a placé, il est voué à l'immobilisme. Les enfants travailleurs ont une conscience aigüe de cette situation : leur seule issue est de l'accepter, de comprimer eux-mêmes l'énergie qui les habite. Les enfants intériorisent leur asservissement.

Ce serait une injustice vis-à-vis des enfants au travail, en même temps qu'un manque d'objectivité, que de ne pas signaler ici deux constatations qui émanent des enquêtes menées auprès des enfants en servitude. Elles apportent un éclairage particulier sur ce silence et cette acceptation de leur condition par les enfants. Tout d'abord, lorsque des enfants en servitude sont libérés et remis dans une vie à peu près normale, notamment en recevant une instruction appropriée, on s'aperçoit qu'ils apprennent beaucoup plus vite que les écoliers ordinaires ; ensuite, lorsqu'une fois libérés on leur demande quel genre de vie ils voudraient mener s'ils pouvaient le choisir, deux types de réponse surgissent : ils rêvent soit d'un métier qui leur permettrait de punir la cruauté et les injustices de leurs employeurs, par exemple en étant policier ou juge, soit d'un métier permettant de venir en aide aux enfants encore en servitude comme médecin, infirmière, enseignant. Cela en dit long sur la richesse d'humanité dont ces enfants restent porteurs.

5. Les tendances actuelles

Sous le vocable "travail des enfants" se cache une variété de situations, de l'activité la plus qualifiante, en termes de formation de la personne et de processus de socialisation, jusqu'à l'asservissement et l'esclavage. Aucune instance aujourd'hui n'est en mesure de donner une évaluation statistique des différentes catégories qui entrent dans la composition du phénomène, nous n'avons donc pas les moyens de vérifier dans quel sens celui-ci évolue. Restent les estimations d'une approche théorique. Il faut privilégier l'incidence sur le travail des enfants de quatre forces à l'oeuvre dans nos sociétés de ce dernier quart de siècle : la crise économique, le gangstérisme, la révolution médiatique et la reconnaissance des droits de l'enfant.

La crise économique

Rapports de la Banque Mondiale, du PNUD, de l'UNICEF, monographies innombrables sur la vie des enfants, quelle que soit l'instance, le message est toujours le même : depuis les années 1970, la situation des plus pauvres ne cesse de s'aggraver. C'est vrai pour les pays en développement étranglés par les mécanismes de l'endettement, c'est vrai dans chaque pays pour les couches sociales où le nombre des familles tombant en dessous du seuil de pauvreté augmente et où les conditions de vie se dégradent.

Les conséquences sur le travail des enfants sont multiples ; au niveau des Etats, les compressions budgétaires portent sur les domaines sensibles pour les populations les plus démunies, celles justement où on trouve le plus d'enfants : aide sociale, services de santé, éducation nationale, fonction publique ; au niveau des entreprises, on délocalise la production à la recherche de la main d'oeuvre la moins chère, on privilégie la sous-traitance et les travailleurs à statut précaire, la rémunération est liée au rendement, ce qui pousse les travailleurs à faire appel à l'aide des enfants, quand ce ne sont pas les employeurs eux-mêmes qui font appel à une main d'oeuvre enfantine ; au niveau des familles, qui, acculées à la survie, mettent en place des stratégies basées sur la participation de tous les membres, même les plus jeunes, et cela dans une perspective non plus d'éducation mais de rendement immédiat. Une économie populaire prend naissance -c'est en 1980 que paraissent les premières études du BIT sur le secteur informel au Kenya- dont un des piliers est le travail des enfants.

Il existe encore des secteurs géographiques ou économiques à très forte concentration de main d'oeuvre enfantine, avec des ateliers et des usines imposant aux enfants des horaires de travail dépassant les 12 heures par jour ; pourtant, on peut dire que ces faits -qui nous renvoient aux situations industrielles du 19^e siècle en Europe- ne concernent qu'une minorité d'enfants travailleurs. La réalité, c'est plutôt une diffusion extrême du phénomène sur toute la surface de la planète, dans les pays du tiers monde et dans les pays industrialisés, en centres urbains et en zones rurales, et dans les secteurs d'activités les plus divers ; c'est en même temps une certaine dilution du temps de travail, où l'enfant mélange au gré des jours et des circonstances une certaine scolarité, de l'oisiveté, de l'aide à la famille et du travail rémunéré.

Ainsi, le travail devient de plus en plus, pour l'enfant comme pour les parents, un moyen non pas d'obtenir une qualification ou d'entrer en relation avec un employeur potentiel, mais tout simplement de gagner un peu d'argent ; et, pour l'employeur, un moyen de garder en permanence à sa disposition une main d'oeuvre dont la qualité principale n'est pas le rendement, mais la flexibilité. Sous la pression de la nécessité et de l'urgence, le travail se vide de ses aspects qualifiants et ne représente plus pour l'enfant un processus de développement, encore moins le début d'une carrière.

Soulignons que les signes d'une amélioration sensible de la situation économique en général, et des conditions de vie des plus pauvres en particulier, n'apparaissant pas à l'horizon, le problème du travail des enfants ne peut qu'aller en s'aggravant dans les prochaines décennies.

La montée du gangstérisme

Par gangstérisme, j'évoque ici cette force de transformation sociale créée par la solidarité d'acteurs dont l'éthique tend à se confondre avec les lois du profit financier. Les banques regorgent d'argent "sale", produit de la drogue, de la corruption, du vol des richesses nationales à travers des accords commerciaux internationaux manipulés, des prélèvements sur les budgets de développement, etc. Derrière une façade humanitaire construite à grands renforts de déclarations de principes, se cache un pouvoir prêt à contrecarrer par tous les moyens la moindre action qui pourrait gêner ce vaste processus de canalisation de l'argent dans une même direction.

Pour qui aborde le travail des enfants sous l'angle de programmes destinés à combattre le phénomène, une évidence s'impose : on avance en terrain miné, dangereux. Carrières et réputation détruites, condamnations judiciaires, passeports confisqués, emprisonnements, locaux d'organisations saccagés, violences et même assassinats, telles sont les bornes qui jalonnent la route du militant ou de l'organisation qui a décidé de se consacrer à la défense des droits des enfants travailleurs.

Si cela est vrai d'organisations ou de personnes protégés par un certain statut social, que dire des pressions et des violences auxquelles sont soumises les populations les plus pauvres pour les empêcher de dire la vérité sur les conditions de travail des enfants, les agressions sexuelles dont ceux-ci sont victimes, sur les manipulations de salaires, sur les contrats de servitude, ou tout simplement pour les obliger à mettre ou à garder leurs enfants au travail ? Chacun sait à quel point la peur paralyse nombre de parents non seulement pour donner simplement une réponse à un enquêteur mais surtout pour participer activement à une lutte contre le travail des enfants.

Lorsque, tout en restant attentif aux effets du gangstérisme, on descend dans la vie quotidienne d'un enfant au travail, on est vite immergé dans une atmosphère de violence. L'enfant reçoit peu d'explications, il entend des ordres, habituellement criés, dans des expressions d'autant plus dures que la langue utilisée par le maître ou l'employeur n'est pas celle du dialecte maternel de l'enfant. Pour un rien les coups et les punitions tombent. Lorsque l'enfant au travail dans des conditions de servitude s'enfuit et qu'il est retrouvé par l'employeur, il doit affronter des violences allant jusqu'à des blessures et des mutilations. Bref, dès que l'enfant s'éloigne d'une attitude d'obéissance silencieuse, la violence apparaît.

La révolution médiatique

Le couplage de l'informatique avec la télématique a bouleversé les moyens de communication. Retenons deux tendances qui influencent plus particulièrement le travail des enfants : la diffusion planétaire et simultanée de l'information, et la place envahissante de l'image.

Déclaration d'un homme politique, résultat d'une enquête, jugement d'un tribunal, fermeture d'une entreprise, manifestation de parents, découverte par des journalistes d'un groupe d'enfants esclaves, l'information atteint les opinions publiques et les décideurs politiques à l'autre extrémité de la planète avant même, la plupart du temps, que les gens du village voisin n'en aient connaissance. Malgré les distances, qui sont loin de n'être que géographiques, nous pouvons réagir à un événement simultanément aux acteurs directement impliqués -et, tout au moins dans les pays industrialisés, nous ne nous en privons pas, pour le meilleur et pour le pire. Des personnes totalement extérieures à l'environnement géographique, économique, culturel d'un événement peuvent en influencer le cours. Prenons un exemple récent touchant directement le travail des enfants : à la fin de 1993, à la nouvelle que le gouvernement des Etats-Unis allait mettre en place la loi Harkin, qui prévoit une réglementation des importations de produits dont la fabrication aurait fait appel à du travail d'enfants, au Bangladesh, en quelques semaines, les patrons du textile expulsèrent des usines plusieurs dizaines de milliers d'enfants, en majorité des fillettes.

Les distances semblent d'autant mieux supprimées que l'information accorde une place de plus en plus grande à l'image. La découverte progressive d'une réalité, le cheminement de la réflexion, le va-et-vient du dialogue -bref ce long voyage du spectateur vers l'objet de sa quête qu'est en principe toute information- est remplacé par une image qui ne présente de fait qu'un aspect de la réalité, sans que nous ayons prise sur les critères de sélection de cette image et, la plupart du temps, sans que les acteurs eux-mêmes soient les maîtres de l'image qu'on donne d'eux. Pour reprendre l'exemple du Bangladesh, les images montrant les enfants quittant les usines n'ont pas permis de savoir si les nouvelles conditions de vie et de travail de ces enfants étaient meilleures ou pires que celles prévalant dans ces usines. Et il faut s'attendre à ce que bientôt l'image virtuelle vienne nous présenter des situations sans que le moindre reporter soit allé sur les lieux !

La conséquence la plus grave de cette révolution médiatique est que les acteurs directement impliqués dans le travail des enfants, et d'abord les enfants eux-mêmes et leurs parents, sont de moins en moins maîtres de leurs stratégies. Des facteurs totalement hors de leur contrôle et bien plus puissants que leurs propres forces bouleversent leurs luttes. Politiques et programmes d'action sont chamboulés, littéralement mis sans dessus dessous en ne surgissant plus des besoins et des désirs des gens concernés, mais des idées et des sentiments d'acteurs totalement étrangers à la communauté en question. Chercheurs, universitaires ou responsables des projets d'une organisation, nous faisons tous l'expérience de ces recherches et programmes dont les lieux et les modalités sont fixés non pas par les besoins du sujet, mais par les présupposés de l'instance qui assure le financement.

Les droits de l'enfant

En 1989, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant est promulguée par les Nations Unies ; en moins de cinq ans, elle est ratifiée par la quasi totalité des Etats. Dans le domaine de l'enfance, il s'agit sans aucun doute de l'évènement majeur de cette fin de millénaire. Comme la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 -dont elle est le fruit après deux siècles de gestation-, c'est sur le très long terme qu'on en découvrira les prolongements ; mais quoi qu'il en soit, elle est un fait incontournable, qui fait désormais partie du monde de l'enfance.

Même en laissant de côté les dispositions législatives qui traitent du travail des enfants et de ses corollaires, la Convention intéresse notre sujet à un double titre : d'une part, elle représente une certaine conception -moderne, dirons-nous- de l'enfant, utopique, certes, si on la compare aux réalités de la vie quotidienne des enfants d'aujourd'hui, mais universellement répandue ; d'autre part, son influence sur l'avenir des enfants et de nos sociétés est indéniable quand on voit les changements qu'elle provoque déjà dans les législations nationales et les planifications gouvernementales.

Un des apports majeurs de la Convention est que l'enfant est reconnu comme un partenaire dans le jeu social. Les conséquences en sont énormes, dont l'analyse et la gérance sont un défi à relever pour les années qui viennent. Ici et là, à travers le monde, montent des questions qui sont autant d'aiguillons pour la recherche et l'action : la question, par exemple, des droits des enfants travailleurs, dont notamment le droit d'association qui nous invite à chercher comment les enfants sont acteurs dans le mouvement ouvrier...ou la question plus fondamentale encore, mais bien plus perturbante aussi, du droit au travail de l'enfant.

Il ne s'agit pas là de purs problèmes théoriques, mais de forces déjà à l'action : des enfants luttent contre l'ordre établi pour pouvoir travailler, sont fiers de subvenir par leur travail à leurs besoins et de pouvoir aider leur famille, entrent en dialogue avec des travailleurs adultes pour profiter de leur expérience et se saisir de leurs qualifications, s'organisent pour améliorer leurs conditions de travail et défendre eux-mêmes leurs droits, imposent même parfois à des organisations syndicales leur participation à des manifestations, des marches, notamment à l'occasion du 1er Mai. Notre réflexion est surtout nourrie par des données mettant en exergue les violations des droits de l'enfant dans le travail et par les aspects négatifs du travail sur les enfants ; il faudrait nous demander si le manque de données valorisant la place du travail dans le développement de l'enfant vient de la réalité elle-même ou du manque de chercheurs dans ce domaine. Nul doute que la prise en compte de la Convention par tant d'ONGs va bouleverser rapidement notre information, et donc notre façon de considérer la relation de l'enfant avec le travail.

Conclusion

Du point de la famille comme du point de vue de l'employeur, la rationalité économique ne paraît pas rendre compte du travail des enfants. Il semble qu'il faille chercher des explications plutôt du côté de la formation des futurs adultes : pour les parents, mettre l'enfant au travail, c'est le préparer de façon réaliste à l'avenir ; pour l'employeur, c'est se ménager une main d'oeuvre disponible pour des travaux éventuels. L'élément éducatif, ici, n'est pas la recherche d'une amélioration des capacités de l'enfant ou l'acquisition d'une qualification professionnelle, mais plutôt son aspect socialisant : on fait entrer l'enfant dans le monde du travail et même, de façon plus précise, on cherche à le mettre en contact avec des employeurs pour augmenter les chances d'un emploi futur.

Une conception du travail de l'enfant élaborée sur le schéma d'un emploi stable à plein temps, dont la rémunération dépend en grande partie d'une qualification professionnelle, ne peut rendre compte de la réalité d'aujourd'hui. Il faut plutôt avoir en tête l'image d'un emploi précaire, où la disponibilité et l'adaptation sont les qualités maîtresses, facilitant une pluriactivité et poussant l'enfant plus dans le domaine des services que dans celui de la production.

Ce travailleur de demain en train de naître du travail des enfants aujourd'hui, je le rencontre déjà lorsque, prenant avec un billet à bon marché un avion entre Bombay et Dubaï, je suis entouré de travailleurs indiens migrants vers un pays du Golfe : ils me demandent de les aider à remplir leur fiches de débarquement en y inscrivant un métier... qu'ils ne connaissent pas. "Peu importe ! -disent-ils- le principal, c'est d'entrer dans le pays ; après, on se débrouillera". Ils sont prêts à tout, prêts à toutes les sortes de travaux, prêts aussi à toutes les sortes d'exploitation. C'est peut-être là, dans la transformation d'un travailleur en serviteur bon à tout faire, qu'il faut chercher le risque majeur du travail des enfants et trouver les critères d'une évaluation.

POURQUOI LE TRAVAIL DE L'ENFANT EST-IL TOLÉRÉ ?

Un essai de formulation de la question prenant comme référence la société brésilienne.

Crianças de fibra (Enfants courageux), tel est le titre d'un documentaire photographique publié début 1994, tableau sans retouches de l'exploitation du travail d'enfants âgés de 10 à 13 ans au Brésil. Le texte accompagnant les photos présente des extraits d'interviews où les enfants font le récit de leur journée de travail, de l'effort physique demandé, des dangers encourus, du manque de salubrité et des salaires insuffisants perçus. Ce documentaire est la preuve incontestable qu'au Brésil, le travail de l'enfant est généralisé. Edité avec l'appui de l'OIT, de syndicats et d'une fondation de défense des droits de l'enfant, ce livre marque un moment dans prise de conscience de certains secteurs sociaux, en dehors du milieu universitaire et de celui des défenseurs habituels des droits de l'homme.

Introduction

L'écart vérifié entre la réalité des faits, l'indifférence et l'ambiguïté du média et le non respect de la législation constituent le thème que nous voulons aborder dans le présent travail.

Tout d'abord, il faut définir la notion de *travail* dans son sens le plus large et général, à savoir *n'importe quelle activité dont le but direct ou indirect est celui de la prise en charge de la vie* ; et lorsque cette même responsabilité repose sur l'enfant, il est question de *travail de l'enfant*. Les tâches accomplies à l'intérieur du foyer dans le but de pourvoir aux besoins les plus élémentaires -tels que se nourrir, s'habiller, s'abriter et se reposer- sont également considérées comme *travail* et sont, le plus souvent, effectuées par les adultes. La participation de l'enfant à l'accomplissement de ces travaux peut avoir lieu à titre d'aide ou de collaboration, et lorsqu'ils sont accomplis sous la direction d'un adulte, ils font partie de l'apprentissage, et du procédé de socialisation assystématique propre à l'éducation informelle. Il est toutefois difficile de faire la distinction, dans l'éventail des activités entreprises par un enfant, entre la part de l'aide et de l'échange et celle de la "pratique des tâches quotidiennes collectives chez les pauvres", à l'intérieur et à l'extérieur du foyer. Quoiqu'il en soit, le droit des enfants aux soins et à la protection, ainsi que celui de fréquenter l'école et de jouir des activités de loisir est une norme de la société actuelle.

Dans la plupart des familles populaires, l'occupation d'un enfant aux tâches ménagères entraîne la libération d'un adulte, en vue d'un travail rémunéré et du moyen de pourvoir aux besoins de la famille. Quand l'enfant doit lui-même partir en quête de sa propre subsistance, ou de celle d'un adulte, on voit se configurer une situation d'exploitation extrême. Ainsi, le premier signe indiquant qu'une famille réussit à atteindre le minimum nécessaire pour assurer sa propre survie, c'est la libération de l'enfant pour lui permettre de fréquenter l'école.

Au Brésil, d'après les données du PNAD (Enquête Nationale par Échantillons Domiciliaires), la fréquentation de l'école se rencontre dans les familles percevant au dessus de deux SMICS par personne, ce qui, en 1990, représentait approximativement 12,8% de la population, d'après le recensement. Nous retrouvons ce même rapport dans une enquête empirique du début des années 1980 par FUKUI et alii (1981).

Ceci dit, nous partons du présupposé que tout enfant ne fréquentant pas l'école se voit, d'une manière ou d'une autre, contraint de développer des activités liées au support ou la prise en charge de sa vie. Il convient toutefois de rappeler que l'activité scolaire n'exclut pas l'enfant du monde du travail, alors que le monde du travail, lui, peut exclure l'enfant de l'école.

Qu'est-ce qu'un enfant ? Les sociétés, de façon générale, développent leurs propres critères pour définir, en fonction de l'âge, devoirs et responsabilités. Au Brésil, comme c'est plus ou moins le cas dans la plupart des pays du monde occidental, la périodisation est la suivante : 6 ans, phase préscolaire ; 7 ans, alphabétisation ; 12 ans, apprentissage d'un métier ; 14 ans, scolarité obligatoire et accès au marché du travail, avec certaines restrictions et mesures de protections spécifique ; 16 ans, droit de vote ; 18 ans, majorité civile. Cette distribution par niveaux d'âge, si simple au premier abord, présente cependant plusieurs ambiguïtés. Par exemple, la période 12-14 ans est définie en même temps comme étant celle de la scolarité et celle pour l'apprentissage d'un métier. L'âge minimum pour l'apprentissage n'est donc pas strictement réglementé.

Dans cet article, nous allons discuter la question du travail jusqu'à l'âge de 14 ans, à la lumière de trois paramètres, la production de connaissances, la législation sur l'enfant et l'adolescent et les informations véhiculées par les médias, surtout les journaux à grand tirage. L'hypothèse qui conduit cet article est que ces instances possèdent des discours parallèles, voire fragmentés. Tout d'abord nous allons développer quelques arguments en vue de comprendre pourquoi le travail de l'enfant est toléré au Brésil. Il faut toutefois rappeler que la tolérance en question peut être comprise comme une

¹ avec la collaboration de Marise Egger, Maria Angela Noronha Serpa, Sylvia Cavašin, Yara Sayao, Margaret Blecher, Cecilia Simonetti.

attitude indulgente pour ce qui est de l'opinion qui excuse ou pardonne des fautes, regardant plutôt le bon que le mauvais côté des situations. Nous essaierons d'ébaucher les termes d'une proposition politique qui ferait avancer la protection effective à l'enfant dans le domaine du travail, selon les principes de droit et de justice préconisés par le récent Statut de l'Enfant et de l'Adolescent.

I. - La production de connaissances : la dénonciation

Le recensement de 1970 et le PNAD (Enquête Nationale par Echantillons Domiciliaires) de 1977 considèrent que la Population Economiquement Active (PLA) s'entend dès l'âge de 10 ans. Ainsi, une première approche pour mesurer l'étendue du travail de l'enfant au sein de la société brésilienne est chose possible. Face aux données quantitatives indiquées par les recensements, les quelques travaux empiriques réalisés jusqu'alors dans le milieu rural (Aniuniassi, 1981; Ribero, 1982) ont acquis une plus grande légitimité. Il a également été possible de caractériser le montant de travail fait par des enfants dans les grandes villes, et de commencer à construire une problématique autour du thème. Alvim et Valladares (1988) font un relevé de la littérature dont le thème est l'enfance et trouvent 11 publications (19%) sur le travail de l'enfant et l'adolescent. Rizzini (1989) indique 45 ouvrages publiés sur ce même thème, dès le début des années 1970. Bien que la majeure partie de ces enquêtes s'occupe d'un niveau d'âge supérieur à 14 ans, le nombre important de publications indique que le thème prend ampleur dans la production académique. Les enquêtes sur le travail de l'enfant et de l'adolescent ne font pas toujours la séparation par catégories d'âges, ce qui entraîne une première difficulté : le travailleur-enfant âgé de moins de 10 ans se voit exclu des données, et l'on peut difficilement établir les différences et particularités du travail des apprentis selon leurs âges. Ou bien l'on part du présupposé que le travail des moins de 12 ans est quantitativement négligeable, ce qui est largement réfuté par un certain nombre de travaux empiriques, comme nous verrons par la suite.

Comment est caractérisé le travail de l'enfant âgé de 10 à 14 ans dans ces publications ?

Pendant les années 1970 et 1980, le travail de l'enfant apparaît comme un thème associé aux stratégies de survie et reproduction de la pauvreté. Calsing et alii (1986) définissent la pauvreté comme "utilisation insuffisante des biens et services et non satisfaction des exigences indispensables de nourriture, habitation, santé, etc."; et, en accord avec Zylbertajn et alii (1985), ils déclarent que la pauvreté présente une forte tendance à la transmissibilité, le recours au travail de l'enfant constituant le lien entre "la vieille et la nouvelle pauvreté, perpétuant ainsi la précarité des moyens capables d'assurer la vie". Dans la même optique, l'enquête de Zylbertajn et alii (1985) -prenant comme référence les PNADs- étudie les familles qui disposent de moins du quart d'un salaire minimum (SMIC) par personne pour vivre, et vérifie alors qu'entre 1970 et 1980, la participation des travailleurs-enfants à la force de travail employée et à cette forme de rente a augmenté de 36%. Ils montrent encore que :

- de nombreux enfants étaient obligés de commencer à travailler dès l'âge de 8-9 ans ;
- l'emploi était d'autant plus instable que l'enfant était jeune ;
- de même son jeune âge pesait négativement sur la durée de son emploi,
- comme sur le montant de sa paye ;
- les enfants travaillent autant que les adultes ; 62% travaillent en moyenne 48 heures par semaine ;
- l'argent perçu par ces enfants contribuait totalement ou partiellement à la rente d'un tiers des familles.

Calsing et alii (1986) ajoutent en outre que :

- dans cette population, on trouve deux fois plus d'enfants et d'adolescents du sexe masculin.
- de la totalité des travailleurs (âges de 0 à 17 ans), pratiquement la moitié appartient au milieu rural.

Et Juarez (1991) déclare qu'il y a trois formes différentes de participation de l'enfant aux charges de sa famille : la production d'un revenu, la prise en charge de la famille, et la contribution en travail non-rémunéré -la première de ces trois formes étant prédominante.

Comment, dans les différents ouvrages qui traitent du milieu rural et de la métropole, le travail de l'enfant se caractérise-t-il ?

Il convient de rappeler que la société brésilienne a, outre ses dimensions continentales (8 millions de kilomètres carrés) une population de 140 millions d'habitants : par conséquent, un degré d'hétérogénéité et de formations économiques énorme. Cependant, pauvreté généralisée, développement économique et concentration de la rente avancent d'un même pas, tenant une importante partie de la population à l'écart de la participation au progrès économique, de telle sorte qu'on peut, en prenant comme paramètre diviseur la fréquence à l'école, affirmer, sans le moindre doute, que le travail de l'enfant est généralisé.

Dans le secteur primaire de l'économie (production agricole et extraction minière) on vérifie l'origine de deux situations d'embauche de l'enfant : dans l'unité familiale et dans le travail salarié. Dans l'unité familiale, on trouve les situations les plus variées, depuis celle des "posseiros" tournés vers une agriculture de subsistance jusqu'aux formes les plus sophistiquées d'agriculture capitaliste. Toutelois, quelle que soit la forme, la situation est à l'origine la même : l'enfant n'est libéré que dans la mesure où le travail de l'adulte assure une rente suffisante pour qu'il puisse se dispenser du sien.

Parmi les "posseiros" (non-propriétaires, voués à une agriculture de subsistance et qui vendent l'excédent de leur production pour se procurer des produits manufacturés, ceux-ci installés pour la plupart, dans des zones de grande valorisation des terres et de développement du capital), on constate depuis longtemps déjà le besoin de travail salarié de la part des membres du groupe au foyer. Les hommes partent en quête de travail dans les mines ou les constructions routières, de sorte que la production de la subsistance reste à la charge des femmes, des enfants et des personnes âgées. La distribution du travail se fait toujours de manière à libérer l'adulte pour les travaux les plus lourds, et les enfants, petit à petit, se chargent de compléter puis remplacer ce même travail. Ils commencent à l'âge de trois, quatre ans, par de petites tâches telles que puiser de l'eau, ramasser des brindilles puis du bois pour le feu et s'occuper des cadets, jusqu'au jour où ils remplacent l'adulte dans les travaux ménagers et, plus tard, dans ceux des champs (Fukui, 1979). En tant que "posseiros" (occupants), ces travailleurs sont exposés à se voir chassés de leurs terres par les propriétaires : expulsion et violence sont les fruits du développement du capital dans des zones pionnières (Martins, 1992). Dans ces régions, les unités de production déjà capitalistes (petits propriétaires voués à l'agriculture commerciale de riz, de tabac et de thé), l'unité familiale reprend sa place en tant qu'unité de production, et l'on compte avec la totalité des bras disponibles pour augmenter la production (Martins, 1992).

Parmi les salariés embauchés à titre saisonnier ("volantes" ou "boias frias", dans les régions de haute technologie), le travail de l'enfant se fait de manière clandestine, mais parfaitement organisée. Profitant de l'absence d'inspecteurs publics du travail dans les campagnes, les travailleurs-enfants sont recrutés par des "turmeiros" (agents autonomes de la main d'oeuvre qui louent leurs services aux patrons des grandes exploitations rurales, sans qu'il y ait pour autant la moindre obligation employeur-employé de part et d'autre. Travaillant dans la clandestinité, ces enfants perçoivent un salaire inférieur et ne disposent pas de la moindre possibilité de protection. Gnacarini (1992) affirme que "le travail de l'enfant est en croissance régulière et constante, atteignant de quinze à vingt pour cent de l'ensemble de l'agriculture de l'État de São Paulo", ce pourcentage variant selon le secteur et la tâche. Parmi les récolteurs de cacahouètes, de haricots, de maïs et les ramasseurs d'oeufs, le pourcentage s'avère plus élevé encore et arrive, à certaines époques de l'année, à plus de cinquante pour cent. Il est marqué par l'exploitation la plus brutale, qui n'a d'autre raison que de manifester clairement la totale impuissance de ces enfants, conférant à leurs employeurs une impunité que conforte l'absence de réglementation de la part de l'État pour ce type de travail. Dans les campagnes, les patrons se refusent à faire des contrats, et les syndicats se voient empêchés de s'immiscer dans le champ du travail.

Dans les métropoles, le tableau est plus hétérogène, obéissant à la structuration et aux particularités des marchés régionaux. Au-delà des différences régionales dues aux opportunités plus ou moins grandes d'embauche, on trouve quelques constantes. Spindel (1985, 1989), dont l'enquête porte sur huit des métropoles des régions brésiliennes, a étudié les conditions dans lesquelles survient, dans le travail salarié, une légalisation de la situation des mineurs de 10 ans à 18 ans. En dépit du petit nombre de travailleurs en situation d'apprentis (12-14 ans) abordés dans son enquête, il ressort que les travailleurs-enfants / adolescents étaient plus assidus et ponctuels que les adultes ; leur journée de travail était de plus de neuf heures, et environ 70 % d'entre eux exerçaient des fonctions qui étaient de la responsabilité des adultes, surtout dans le cas de la main d'oeuvre féminine dans le secteur de la confection de vêtements. De l'ensemble de jeunes travailleurs salariés étudiés, 2/3 environ étaient exposés au bruit, aux gaz aux produits chimiques, ou à d'autres conditions d'insalubrité. Tout en étant responsables d'une importante fraction du budget familial, l'enfant percevait un salaire inférieur à celui d'un adulte. Considéré comme légalement mineur, c'est sa famille qui répond de lui dans les cas de signature ou révocation de contrats, et dans le retrait du Fonds de Garantie par Temps de Service, bénéficiant ainsi du fruit de son travail. De sorte qu'il ne peut, lorsqu'il est syndicalisé, ni voter ni être élu ; n'étant pas institutionnellement protégé, il n'a guère la possibilité de s'organiser ou de revendiquer. Les mêmes conclusions sont présentées par Chaia (1987-1988), appuyées sur des études du DIEESE (Département Intersyndical d'Etudes Socio-économiques) du SEADE (Système d'Etat d'Analyse de Données) (1993) et de PIRE (1988) au sujet de la main d'oeuvre des 10-14 ans sur le marché formel du travail (courtiers, emballleurs-livreurs de supermarchés, distributeurs de prospectus, vendeurs de journaux...) dans l'Etat de São Paulo ; et également par Alves (1991), lors d'une enquête auprès des travailleurs sur le marché formel de Rio.

Par ordre d'importance, les travailleurs-enfants se trouvent placés : contre rémunération en tant qu'employés de ménage chez des particuliers, dans le travail familial d'aide dans les affaires de la famille ; concentrés dans le secteur des services ou des petites échoppes, sans rigidité de charge horaire de travail, ou en tant que salariés ou autonomes (pour la majorité), attachés à des entreprises pour qui ils exercent des fonctions de "vendeurs-emballleurs, etc. dans le commerce établi". De telle sorte que le travailleur de la rue ne représente qu'une petite fraction des travailleurs-enfants. En général ceux-ci ne peuvent se trouver que dans des lieux où ils se sentent à l'abri, par conséquent plus difficiles à repérer.

Un comptage d'enfants et adolescents trouvés dans les rues de la ville de São Paulo (métropole de 12 millions d'habitants), avec une division par secteurs de toute la ville, a fait l'objet d'une enquête réalisée par le Bureau de l'Enfant. A la date du 16 septembre 1993, 4 520 enfants et adolescents ont été comptés, dont 36 % enfant dans les rues, 36 % y travaillaient, 12 % étaient occupés à des jeux divers, 9 % mendiaient -le restant distribuait des prospectus, dormait etc. A l'aube du 1er octobre 1993, un vendredi, 895 enfants ou adolescents ont été trouvés, dont 42 % déambulait au hasard, 35 % dormait, 15 % travaillait, et le restant mendiait, jouait et autres. On voit combien il est difficile de mesurer l'exploitation du travail chez les enfants.

Pires (1988), dans la même enquête, interviewe, lui aussi des travailleurs âgés de 10 à 14 ans exerçant différentes activités dans les rues de la ville de Sao Paulo : enfants gardiens de voitures, porteurs au marché, ramasseurs de carton et de ferraille, cireurs de chaussures, vendeurs ambulants (salariés ou à leur compte). Il démontre que le marché informel n'est pas forcément pire que le marché formel, n'ayant pas trouvé de différences significatives entre les différents secteurs du point de vue de l'obtention de qualifications et journée de travail. Dans le secteur informel, le travail est plus discontinu et n'est pas exclusif. Il est courant de voir un enfant s'occuper de plus d'une activité à la fois, telle que porteur au marché et marchand d'amuse-gueule, marchand de glaces et gardien de voitures, ramasseur de vieux papiers et une autre activité quelconque, etc. La différence la plus importante constatée était par rapport à la rente : dans le secteur formel, on a trouvé une variation allant de 1 à 1,5 SMIC, tandis que la même oscillait de 0,75 à 2 salaires dans le secteur informel -le salaire étant en rapport direct avec la journée de travail : les meilleurs revenus correspondaient à 40 heures par semaine, et les moins élevés, à 25. Ainsi, les revenus les plus importants étaient disputés avec la main d'oeuvre adulte. Alves (1991) arrive à peu près aux mêmes conclusions, lorsqu'il compare, à Rio de Janeiro, le travailleur-enfant des quartiers résidentiels à celui travaillant au centre-ville, exerçant des activités telles que gardien de voitures, ramasseur de vieux papiers, cireur de chaussures. L'ensemble de ces enquêtes permet certaines conclusions quant aux conditions dans lesquelles survient le travail de l'enfant :

- 1 - Le travail de l'enfant fait partie intégrante du "jour le jour" des familles, sous forme de contribution importante au revenu du foyer, dans le travail ménager, ainsi que dans d'autres occupations au foyer -ce qui va à l'encontre de la supposition que sa contribution n'était que complémentaire.
- 2 - c'est le besoin d'assurer la survie qui entraîne la quête de travail au dehors de la maison. Celui-ci commence, en moyenne, à l'âge de 9 ans, dans un lieu proche du domicile et, en général, à proximité de familiers ou de connaissances. D'habitude, le travailleur-enfant commence l'exercice de son activité dans de petites échoppes ou dans le secteur des services, et il va, peu à peu, augmenter sa charge horaire et acquérir la capacité lui permettant de disputer la place d'un adulte.
- 3 - Dans le secteur formel de l'économie, c'est-à-dire dans les secteurs de travail salarié, la situation du travailleur-enfant n'est souvent pas légalisée (7% de la totalité, d'après Spindel) alors que sa fonction, de même que sa charge horaire, sont en tout les mêmes que pour les adultes.
- 4 - Il faut faire la distinction des conditions de travail des 10-14 ans, afin de les analyser séparément de celles des 14-18 ans, bien que cette distinction ne soit pas toujours évidente dans les enquêtes étudiées. Pour les premiers (10-14 ans), l'accès au marché du travail se fait sans privilèges ni protection légale, dans des activités considérées comme marginales : le travail clandestin (dans la zone rurale) et le marché informel de marchandises récupérées dans les embouteillages, les dépotoirs d'ordures, parmi les déchets des marchés, etc.
- 5 - Un étroit rapport a été vérifié entre le travail rémunéré et la scolarité. Le premier impliquant un retard scolaire, suivi de l'abandon de l'école en raison de l'impossibilité de concilier longue journée de travail et scolarité. De récentes données montrent que, dans la région sud-est tout au moins, l'école est universalisée. Barros (1991) fait remarquer que chez les filles, le niveau de scolarité est nettement supérieur que chez les garçons. Madeira (1993) déclare qu'il n'existe pas de rapports pauvreté - travail de l'enfant - abandon de l'école. Pour être plus précis, ce que l'on voit, c'est la concomitance, tout au moins dans les centres urbains, entre fréquentation de l'école et travail ; à l'analyse, on constate un retard considérable dans le rapport âge/niveau scolaire des enfants-travailleurs, une fréquentation de l'école variant de 5 à 8 ans, l'échec scolaire et un processus d'exclusion, faute d'adaptation de l'école à sa réalité. L'école représente une valeur aux yeux des classes populaires, sans que l'appareil scolaire les aide à réaliser celle-ci, au contraire, puisqu'il entraîne systématiquement l'exclusion de ceux qui ne répondent pas au modèle d'élève qu'il a lui-même établi¹. De telle sorte que le travail de l'enfant serait plus lié à la pauvreté et à l'absence de politiques publiques qu'au discrédit de la classe populaire envers l'école, comme veulent le faire croire les conservateurs et qui est largement réfuté par l'investigation empirique. En fait, pour les familles dans le besoin, l'école représente des frais en uniforme et fourniture scolaire qu'elles peuvent difficilement supporter.

Comment les jeunes envisagent-ils le travail ?

Les travailleurs les plus soumis à la pression du groupe familial sont ceux âgés de 10 à 14 ans. Près de 100 % d'entre eux contribue avec la totalité de leurs revenus aux ressources familiales et, bien peu nombreux sont ceux qui peuvent en disposer à leur guise. Cela ne se reproduit pas dans les catégories plus âgées, dans les campagnes pas plus que dans les villes. Fukui (1979), Madeira (1993), Spindel (1988), suite aux interviews auprès de jeunes travailleurs, ont appris que pour eux, le travail est une condition d'autonomie : si une partie de leurs revenus est destinée au budget familial, le restant est pour leurs frais personnels.

Gouveia (1983), ayant interviewé des mineurs des deux sexes exerçant différentes activités dans la ville de Sao Paulo, dont l'âge variait de 9 à 17 ans, a pu constater une grande mobilité dans les travaux exercés, toutefois sans accès à des opportunités d'acquisition de compétences ; l'abandon des études, due au besoin de travailler ; le fait qu'ils pouvaient

¹ Demartini (1981), Fukui (1981), Malta Campos (1981), Madeira (1993).

disposer de leurs gains pour leurs frais personnels ; et, ce qui est le plus important, "ils ont exprimé un sentiment d'auto-réalisation, voire de fierté, dû au fait qu'ils travaillaient et pouvaient ainsi participer à la subsistance de la famille", ce qui permet à l'auteur d'affirmer que le besoin de travailler se voit ici "transfiguré en vertu". Telles ont également été les conclusions présentées par Rizzini (1991), pour qui, aux yeux des travailleurs-enfants, le travail apparaît en même temps comme une obligation inexorable et comme un moyen légitime d'inclusion dans la société.

Dans l'ensemble des travaux d'enquête, on constate ainsi une certaine unanimité (ou une complémentarité), ce qui rend maintenant possible l'établissement d'un corps de connaissances relativement cohérent sur le travail de l'enfant. Les thèses les plus souvent véhiculées sur les causes du travail de l'enfant sont la pauvreté, la désagrégation de la famille, et le mode de production capitaliste dans sa spécificité au Brésil.

1 -La pauvreté est la cause du travail de l'enfant.

La thèse soutenant que la pauvreté est la cause du travail de l'enfant est présentée à l'unanimité par les auteurs ayant étudié le problème. Cependant, quelques différences de formulation permettent d'explicitier davantage cette position. La thèse défendant que la pauvreté est transmise le long des générations, le travail précoce de l'enfant étant "le lien entre la vieille et la nouvelle pauvreté, qui a été énoncée par Zilbertajn et alii (1985), est réfutée, en partie, par Barros (1991), qui affirme que "aucune preuve directe ne démontre que le travail précoce entraîne, pour l'avenir, des revenus inférieur et est, en même temps, un véhicule de la transmission de la pauvreté au travers des générations". Les données des recensements et des établissements d'échantillons ont contribué à dresser un tableau différentiel de la pauvreté. Une récente étude du SEADE (1993) considère simultanément l'habitation, l'instruction, l'emploi et le revenu, pour caractériser les familles ayant enfants et adolescents dans la région métropolitaine de Sao Paulo, au moyen d'une optique plus précise aussi bien des besoins que des formes d'insertion de la jeune main d'oeuvre dans le travail.

Une thèse complémentaire attribuant comme cause de la pauvreté le processus d'urbanisation et la migration campagne-ville est fortement réfutée par les données des recensements, lesquelles démontrent que "il n'y a pas de différences importantes quant aux ressources des travailleurs migrants et non-migrants, que ce soit par rapport au secteur d'activité ou par rapport aux conditions précaires de vie". Une donnée encore plus importante a trait au fait que, dans la plupart des régions métropolitaines du Brésil, les taux d'activité de la population migrante sont plus élevés que ceux de la population non-migrante, et que les niveaux de chômage y sont moins élevés¹.

2 - La désagrégation famille est la raison du travail de l'enfant.

Cette thèse est réfutée tant par les données des recensements que par les travaux empiriques de base qualitative. Le recours des parents au travail de l'enfant est la conséquence de la pauvreté. Les familles avec enfants en bas âge et dont le chef est la femme sont celles qui, le plus souvent, se trouvent au seuil de la misère. Le travail de l'enfant devient alors indispensable à la subsistance du groupe familial. Des études effectuées parmi les enfants travaillant dans les rues de Rio de Janeiro montrent que la presque totalité de ces enfants vivait avec la famille (Fausto et Cervini, 1991).

L'une des stratégies de survie indiquée par Fonseca (1993) réside dans les allées et venues des enfants entre familiaux et voisins, pendant un temps déterminé ou alors pendant que le père et / ou la mère se trouvent en situation de grande difficulté. Ces allées et venues -stratégies de survie issues des conditions précaires de vie- indiquent des valeurs et des priorités divergeantes de celles reconnues dans les classes moyennes. Nous voici donc face à d'autres formes de structures et d'organisations, et non pas forcément devant une situation de désorganisation et d'abandon, comme l'affirmait la littérature sur le thème.

3 - Le travail de l'enfant "est une virtualité intrinsèque au mode de production capitaliste".

La notion d'enfance, d'après le travail d'Ariès aujourd'hui considéré comme un classique, est le fruit de changements fondamentaux dans le système de division du travail de la société, provoqués par la naissance d'une sphère domestique de vie privée séparant la femme, les employés de maison, et les enfants, du monde du travail individualisé, ainsi que de la vie publique se rapportant à l'homme. Les femmes se retrouvent cantonnées à l'éducation des enfants, et ceux-ci sont élevés pour la vie et le monde du travail, tout en restant en marge de la vie publique, et limités à un champ qui ne comprend que le foyer et l'école. Le modèle bourgeois s'étend sur tout le monde occidental, incluant les enfants des classes populaires qui se retrouvent à l'abri de l'exploitation du travail par la voie de l'institutionnalisation et de l'universalisation de l'appareil scolaire, ainsi que par la législation qui interdit le travail de l'enfant et régit celui de l'adolescent. Malgré toutes les critiques à l'égard de l'école, aucune autre institution capable de donner aux enfants un minimum de formation leur permettant de se préparer au monde du travail et à la vie dans la société adulte n'a encore été inventée pour la remplacer.

Les formes que le travail de l'enfant assume dans la spécificité du capitalisme brésilien permettent à Ribeiro (1992) de considérer, dans la production rurale, "la fraction de force de travail composée d'enfants ; et dans les centres

¹ PIRES, se rapportant au travail de CAMPINO et alii (1979) p.73-75.

urbains, les activités de travail tournées uniquement vers la survie et qui ne sont pas accompagnées d'un processus de prolétarianisation comparable à celui survenu dans les pays au capitalisme avancé au début de l'industrialisation".

Ce processus qui "entraîne la saisie mais ne prolétarianise pas forcément" conduit la population exclue, surtout les adolescents et les enfants à transformer les espaces communs (la rue) "en espaces de manifestations de luttes pour la survie, les transformant ainsi en espaces privés, producteurs de ressources, en argent ou en nature, nécessaires à l'entretien du foyer" (Ribeiro, 1993). La description de ce même procédé permet à Martins (1991) d'affirmer qu'au Brésil, comme dans les autres pays du Tiers Monde, ce que nous rencontrons, ce sont des enfants sans enfance. Adorno (1991), au sujet de cette même population, parle de *socialisation incomplète*. "Il s'agit là d'une forme perverse d'insertion, due au fait qu'elle conditionne enfants et adolescents à affronter le travailleur adulte tout en étant en situation d'inégalité. En tant qu'enfant, ils gardent leur nature infantile dans le monde de l'adulte. Ils éprouvent tout à la fois des difficultés d'abstraction, de compréhension de ce même monde par d'autres médiations que celles du rapport *tête à tête*, des difficultés à faire face à l'urgence de résoudre les problèmes du "jour le jour", à braver les autres par un autre langage que celui de la violence".

La notion d'enfance permettra une assertion de la plus haute importance que curieusement le jeune enquêteur Pires (1988) a été le seul à relever dans la littérature brésilienne : que le travail de l'enfant n'est pas intrinsèque au capitalisme, mais le résultat de formes concrètes déterminées, assumées par ce mode de production. Cette assertion permet, en même temps, et d'accepter les dénonciations sur le travail d'enfants au sein de la société brésilienne, et de réfléchir sur la possibilité de les surmonter. Si le capitalisme peut se passer du travail de l'enfant, il revient à l'organisation de la société civile, à celle des partis politiques, des syndicats et des mouvements sociaux le rôle de renverser le processus d'appauvrissement, et cela en rendant possible la sortie de l'enfant du marché du travail tout en lui assurant protection et accès à l'école. En somme, les connaissances produites au cours des années 1980 permettent de définir un tableau plus diversifié de ce qui est la réalité brésilienne, en qualifiant et mesurant les différentes modalités de la pauvreté, en décrivant les stratégies de survie et la multiplicité des structures et d'organisations familiales des classes populaires, et en caractérisant les formes avec lesquelles la spécificité du capitalisme brésilien emploie la "fraction d'enfants incluse dans la force de travail". Ainsi, l'équation du problème permet la dénonciation, mais n'avance pas plus loin dans la réflexion sur les chemins à suivre et les propositions à présenter en vue de surmonter le problème, comme par exemple, l'élaboration de politiques publiques établissant un droit l'enfance dans la société brésilienne.

II- La Loi: un double concept de Justice

La loi qui interdit le travail de l'enfant est, au Brésil presque en tous points semblable à celles des autres pays de l'Amérique latine, qui ont, quasi simultanément, adopté les mêmes idées, les mêmes institutions, ainsi que les mêmes références, obéissant néanmoins chacun à ses propres spécificités nationales (Mendez, 1992). Au Brésil cette loi demeure attachée au Code des Mineurs jusqu'en 1990, année de la mise en vigueur du Statut de l'Enfant et de l'Adolescent, auquel elle se doit dès lors d'obéir.

Le Code des Mineurs

Promulgué en 1927 et fondé sur la doctrine du droit tutélaire, le Code des Mineurs instituait la minorité en tant que catégorie juridique, considérant ainsi les enfants et les adolescents en situation irrégulière comme objets de mesures judiciaires. Par situation irrégulière, il entendait toute situation non conforme aux normes de travail et de scolarité alors établies. Le mineur en situation irrégulière était considéré comme membre d'une famille supposée astructurée, associée à la pauvreté et à l'abandon moral. L'enfant pauvre devrait être protégé de sa famille et, en cas de situation irrégulière, il devait même être écarté de son milieu social en vue d'être rééduqué. Devant cet état de fait, un appareil judiciaire (la "minorité civile"), parallèlement à un ensemble d'institutions, ont été conçus en vue de prendre en charge la rééducation des soi-disant "brebis égarées". Ainsi, l'Etat jugeait la question de la minorité civile, en édictant des normes spéciales, comme s'il y avait deux poids et deux mesures, les uns à l'intention de l'enfant pauvre, les autres, à celle des enfants de tous les autres secteurs de la société (Alvim et Valladares, 1988).

Les 60 ans pendant lesquels le Code des Mineurs a été en vigueur ont été, relativement au travail de l'enfant, objet de propositions des plus controversées de la part des juristes. Ceux-ci tantôt défendaient des propositions plus avancées, qui associaient le travail des 12-14 ans à la fréquentation de l'école (constitution de 1946), tantôt assumaient des postures plus conservatrices, au nom d'une "adéquation à la réalité" ; un exemple : sans avoir préalablement fait appel à l'autorisation du juge ni considérer le droit à la Sécurité Sociale, ils ont proposé de fixer à 50% ou 75% du SMIC la rémunération du travail du mineur (Constitution 1967 et programme "Brave Garçon" 1989). Les modifications survenues dans la législation ont toujours eu à la base deux présupposés contradictoires : le besoin d'apporter protection à l'adolescent dans le travail, d'une part, et de l'autre l'idée que le fait, pour lui, de travailler représenterait un moindre mal, face aux risques de marginalité et de délinquance, de franchir ce pas qui les placerait en situation d'irrégularité, comme le prêchait le Code des Mineurs.

Le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent

Le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent, en vigueur depuis octobre 1990, est le résultat d'un important mouvement social de redémocratisation du pays. Lors de la réforme de la Constitution, survenue en 1988, ont été définis les principes

généraux sur lesquels Le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent a été établi. Fondé sur la Doctrine des Nations Unies de Protection Intégrale à l'Enfant, il considère l'enfant et l'adolescent comme sujets à des droits propres, ayant besoin de protection différenciée, spécifique et intégrale, vu leur condition particulière d'individus en développement. Dans Son Ve chapitre, le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent traite du droit au travail et à la mise en profession; de l'interdiction de travail aux moins de 14 ans, sauf dans la condition d'apprentis ; de l'apprentissage professionnel attaché aux directives et bases de la législation sur l'éducation ; de la garantie de concession de bourses-apprentissages à l'adolescent jusqu'à l'âge de 11 ans ; des droits du travail et de la Sécurité Sociale garantis à l'adolescent apprenti au-dessus de 14 ans. Et sont interdits : le travail de nuit, à partir de 22 heures jusqu'à 5 heures le lendemain ; le travail lourd ou exercé dans des conditions insalubres, nuisibles et surtout réalisés dans des horaires ou locaux susceptibles de porter préjudice à la fréquentation de l'école.

La loi détermine l'égalité de salaires et reconnaît le droit à la Sécurité Sociale, ainsi que la condition spéciale de l'adolescent au travail. Toutefois, il convient de signaler l'insuffisance des définitions qui se rapportent à l'apprenti, à la bourse d'apprentissage et au travail socio-éducatif, lesquelles rendent la loi ambiguë, ouvrant par là-même une brèche à l'embauche d'enfants. Les juristes qui ont collaboré à l'élaboration du Statut étaient davantage occupés à ôter autant que possible du texte l'aspect punitif qui constituait la marque de l'ancien Code de Mineurs, de sorte que la question du travail, dans le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent n'a pas été suffisamment étudiée, en sorte qu'elle donne depuis lors lieu à des interprétations ambivalentes, lesquelles permettent l'embauche d'enfants, sans contrat. En outre, la polémique idéologique n'a pas, elle non plus, été réellement surmontée. Beaucoup considèrent encore le travail de l'enfant et de l'adolescent comme étant un moindre mal, une solution contre la délinquance.

Le Statut entreprend des démarches en vue d'adapter l'appareil juridique à la nouvelle législation. Cette adaptation, encore en cours, se heurte à diverses résistances ; par exemple, le *Programme Brave Garçon*, dont le but est l'embauche, sans contrat ni garantie, de la main-d'œuvre adolescente, est une nouvelle fois soumis à l'approbation des autorités, en février 1991, sous la forme d'un projet de loi intitulé "Régime transitoire d'intégration de l'adolescent dans le marché du travail".

Un autre exemple frappant de l'évolution contradictoire d'un concept de justice, c'est l'interprétation d'une édition commentée de la législation sur le travail. Le chapitre IVe, "De la protection du travail du mineur". Voici la transcription du commentaire : "La Constitution promulguée le 5 Octobre 1988 a établi 14 ans comme étant l'âge minimum pour le travail du mineur (v. *incise XXX de l'art. 7*). Elle ouvre un espace restrictif visant l'apprenti. Tout mène à croire que la légion d'adolescents oisifs, bouillon de culture de jeunes délinquants, tend à augmenter" (SAAD, *Consolidation des Lois du Travail, commentaire, 23e édition, Sao Paulo LTR, 1990: 261*). Un spécialiste du Statut affirme : "en vérité, c'est la famille qui manque de structure et qui abandonne l'enfant, le père qui manque aux devoirs paternels, et l'Etat qui ne mène pas à leurs termes ses politiques sociales les plus élémentaires, qui se trouvent en situation d'irrégularité ; jamais l'enfant ou l'adolescent" (Liberati, 1991).

Malgré l'exemption de l'enfant de toute responsabilité, le préjugé demeure, en ce qui concerne les pauvres, considérés comme incompetents, en même temps que l'on ignore les travaux de recherche qui indiquent qu'existent des modèles différents de famille pour les divers secteurs de la société. Le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent représente pourtant la victoire d'un important mouvement social auquel, dans un effort d'actualisation, ont participé des juristes progressistes qui ont réussi à transformer l'ancienne image du mineur en "situation irrégulière" en faisant des enfants/adolescents des sujets de droits, malgré l'ambiguïté du Statut par rapport au travail qui omet d'associer l'interdiction du travail à la fréquentation de l'école, -priorité absolue de l'enfant jusqu'à l'âge de 14 ans.

III - MÉDIA : omission ou idéologie ?

C'est à travers la presse que le débat public peut s'appréhender dans sa forme la plus spontanée, immédiate, large et controversée. Elle comprend les différentes versions et opinions, permettant de reconstruire les arguments avec lesquels avance le thème dans la société. Une enquête effectuée auprès de la presse à grand tirage à Sao Paulo, dans les années 1970, et dont l'un des thèmes d'analyse de contenu était le travail de l'enfant (Fukui et alii, 1984) a relevé des points intéressants. Les quotidiens analysés étaient les suivants : *O Estado de Sao Paulo* (désormais OESP), journal à tendance libérale dont les lecteurs s'identifient aux classes dirigeantes ; *Folha de Sao Paulo*, (FSP) tourné vers les classes moyennes, et *Noticias Populares* (NP), qui s'adresse à la classe laborieuse. L'enquête a abouti aux résultats suivants :

Le travail de l'enfant n'éveille guère d'intérêt auprès de la grande presse, dans les années 1970. De 512 matières recueillies comme échantillon, seules 31(6 %) avaient rapport au travail de la population des 10-14 ans : 3 % dans le OESP ; 10 % dans le FSP et 6 % dans le NP. Bien que les trois quotidiens aient publié des dénonciations de l'exploitation du travail chez l'enfant, les tendances en étaient différentes pour chacun d'eux.

O Estado de Sao Paulo signale la réalité du travail de l'enfant dans le secteur de l'industrie, les marchés et les "guardas-mirins". Il note la non-observation de la législation, rappelant les mesures qui doivent être prises en vue de légaliser le travail. Il assume une position legaliste, sans pour autant soulever la moindre question sur la nature du travail, pas plus que sur l'absence d'apprentissage. Il défend l'équité salariale, ainsi que la réglementation des formes d'insertion de

l'adolescent sur le marché du travail. De l'ensemble de l'échantillon, 3 % des articles concernaient la question du travail de l'enfant, contre 39 % consacrés à celle des jeunes délinquants.

Folha de Sao Paulo, pour sa part, s'inquiète du travailleur de la rue, quant à sa mise en profession aussi bien que quant à la réglementation de celle-ci. Cependant, sa position par rapport au thème est, pour le moins, ambiguë, faute d'avoir une ligne définie et une proposition politique propre. Sa position est prise en fonction du moment, des circonstances et de l'appui à d'éventuels groupes au pouvoir. Ce journal note l'état d'abandon de ces enfants, ainsi que les risques auxquels ils sont exposés. Il entreprend une campagne pour la réglementation du travail du mineur et, par conséquent, le changement de la législation ; sa campagne aurait pour résultat de faciliter au patronat l'embauche sans contrat de mineurs. L'accent mis sur l'importance de la mise en profession pour ces enfants s'accompagne d'une proposition de flexibilité, tant en ce qui concerne les contrats de travail que les salaires. Bien peu d'importance est portée sur le travail effectif de l'enfant. Il en ressort indéniablement que, pour l'enfant, une quelconque activité de travail, exercée sous contrôle institutionnel, est préférable à la liberté des rues. Les commentaires sont toujours dirigés vers l'apprentissage professionnel, que ce soit comme possibilité d'ascension sociale ou comme moyen de prévenir la marginalité et la délinquance.

Noticias Populares expose la défense des motions officielles de mise en profession pour le travailleur-enfant, sans pour autant donner place à la moindre discussion, du fait que toutes ces propositions sont perçues comme des formes de prévention de la délinquance. Ce journal défend tous ceux qui, au nom de l'apprentissage et de la formation, embauchent l'enfant : entreprises, églises, jusqu'aux Municipalités elles-mêmes. Ainsi, il approuve toute initiative officielle, de même que l'association travail-école pour les moins de 14 ans. Les articles portant sur le travail de l'enfant et ceux sur la délinquance occupent respectivement 5 % et 59 %.

Il est très rare que les journaux abordent les différentes formes d'exploitation auxquelles le travailleur-enfant est assujéti. Ces matières, quand elles sont abordées, visent toujours l'individu, exemptant ainsi toute institution de quelque responsabilité que ce soit pour irrégularité ou non-observation des lois. Un exemple : la fraude survenue dans une organisation de "guardas-mirins" (veilleurs-poucets) est présentée comme étant due à l'attitude incorrecte d'un fonctionnaire, renvoyé par la suite ; la "guarda-mirin" qui embauche des enfants âgés de 7 à 12 ans, et sert en même temps d'intermédiaire dans l'embauche de main d'œuvre, n'est aucunement questionnée.

L'entrée en masse de jeunes, de 10 à 14 ans, dans la population économiquement active, pendant les années 1970, n'a pas constitué matière d'intérêt pour la presse. Elle revendique un plus grand contrôle et une réglementation spécifique pour le travail. Le travail de l'enfant est toléré, puisque vu comme un moyen de prévenir la délinquance. Il ne constitue pas un thème de débat public. On peut même aller jusqu'à affirmer que, pendant les années 1970, le travail de l'enfant est passé sous silence dans la presse.

La situation aurait-elle changé, depuis l'adoption du Statut de l'Enfant et de l'Adolescent, au début des années 1990 ? Une enquête systématique, quoique non échantillonnée, effectuée dans les journaux à grand tirage de Sao Paulo, Rio de Janeiro et Porto Alegre, et obéissant aux mêmes critères que ceux de l'enquête antérieure, étudiant des quotidiens dirigés vers le patronat, les classes moyennes et les classes populaires, entre 1990 et 1992, constate pareillement que le nombre d'articles touchant directement le travailleur enfant est encore dérisoire.

Dans les journaux de Sao Paulo, les chiffres sont les suivants : *O Estado de Sao Paulo*, 13 articles ; *Folha de Sao Paulo*, 21 articles ; *Noticias Populares*, 2 articles. On peut trouver quelques dénominations assez récentes qui n'avaient pas cours dans les années 1980, telles que "meninos de rua", "garotos de rua" (enfants de la rue - gamins de la rue). Par exemple : "garotos fiscalizam ruas em Sorocaba" (OESP, 19.08.90, p. 32. "Des gamins font le contrôle de rues à Sorocaba") ; ou "Boituva emprega meninos de rua" (OESP, 4.10.90, p. 13. "Boituva embauche des enfants de la rue") ; ou "Crianças escravas" (NP, 6.6.92, p.5. "Enfants esclaves"). Très rares sont les articles qui rapportent clairement "à la une" des journaux l'exploitation du travail des enfants, comme le fait le FSP : "Cinquante mille enfants de 6 à 13 ans aident à la récolte de canne à sucre à Alagoas (23.10.91, pp. 1-10), information complétée par "Des enfants travaillent illégalement dans les plantations de canne à sucre (23/10/1991 caderno I. p.10) ou encore, dans un article signé de Mauricio de Oliveira "Des enfants de la rue s'occupent de "patients" dans les asiles d'aliénés" (FSP, 17.5.92, p.6).

Par le contenu des informations, on vérifie que les quotidiens corroborent les mêmes points qu'il y a 10 ans. *O Estado de Sao Paulo* est encore tourné vers la classe patronale, de même qu'il garde sa position legaliste. *Folha de Sao Paulo* donne davantage d'importance à la délinquance qu'à l'exploitation du travail chez l'enfant, et *Noticias Populares* passe sous silence la question.

Parmi les quotidiens de Rio de Janeiro, ont été étudiés le *Jornal do Brasil*, *O Globo* et *O Dia*, correspondant en tous points à ceux étudiés à Sao Paulo. Pendant la période analysée, ils ont publié un nombre plus élevé d'articles ayant pour thème le travail des enfants. *O Jornal do Brasil* utilise indifféremment les termes "criança", "garoto", "menino", "menino de rua", et "menor" (enfant, gamin, garçon, enfant de la rue et mineur) en parlant du travail de l'enfant, sur un ton qui n'établit aucune discrimination négative par rapport aux sujets traités dans l'information. En voici quelques

exemples : "Le garçon de la rue veut emploi et école" (JB, 6.11.90, p.5) ; "Des enfants de la rue vendent leurs plantes dans un musée" (JB, 11.4.91, p.4) ; "De nouveaux" (JB, 1.4.92). D'un total de 131 articles compilés pendant la période, 33 (soit le 1/4) portaient directement sur le travail des enfants.

Dans le quotidien *O Globo*, le terme qui revient le plus souvent c'est "meninos de rua" (garçons de la rue), quoiqu'ils emploient aussi "menores" (mineurs), surtout lorsqu'il est question du travail de l'enfant. "Enfants dans le besoin deviennent guides touristiques" (OG, GLOBO, 2.4.91, p.13) ; "Des enfants de la rue aideront au nettoyage du parc public" (*O Globo*, 10.4.91) ; "Mineurs cireurs : le travail est le même, le revenu pas" (*O Globo*, 30.11.91). Les articles se rapportant au travail sont peu nombreux : seuls 3 % portaient directement sur la question.

Le quotidien *O Dia* utilise surtout les termes : "meninos de rua" (voir plus haut) et "menores carentes (mineurs dans le besoin). Il rapproche davantage ses lecteurs des questions de travail. "Des entreprises convaincues d'exploitation de mineurs" (*O Dia*, 25.02.92, p.20) ou encore, dans un article signé par Carlos Nobre "Les mineurs qui travaillent craignent la Minorité Pénale" (*O Dia*, 8.04.90, p.9). Des 35 textes compilés 15 (près de 50 % ont trait directement à la question du travail.

Pendant la période observée, les journaux de Rio de Janeiro donnent plus d'importance au travail de l'enfant que ceux de Sao Paulo. On constate néanmoins qu'à Rio comme à Sao Paulo, la presse à grand tirage ne considère pas le travail de l'enfant comme étant un sujet de débat public.

Le quotidien *Zero Hora*, de Porto Alegre assume de manière plus nette une posture de dénonciation. "Mineurs exploités en Province" (*Zero Hora*, 3.1.92, p.32) et "L'enfer des enfants rendus esclaves" (1.5.92, p.8). Toutefois, le nombre d'articles publiés sur le thème se révèle peu important. Sur un total de 79 recensés pendant la période d'étude, seuls 7 (12,8%) touchaient directement au sujet. De telle sorte qu'on peut affirmer que la presse à grand tirage, dans le sud-est brésilien, n'arrive pas à soulever la problématique du travail de l'enfant. Cependant, on a constaté un changement de vocabulaire. L'emploi de termes tels que "meninos e meninas de rua" ("garçons et filles de la rue") ou "garotos" ("gamins"), on s'aperçoit d'une nouvelle manière d'aborder la question. Les discussions qui ont précédés le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent ont permis de constater que le terme "menor" (voir ci-dessus) était celui auquel devait se limiter le vocabulaire juridique, qui doit traiter enfants et adolescents comme étant des catégories a priori non-contaminées par la marque de la transgression et de la délinquance, ouvrant par là la porte à un traitement plus égalitaire, ancré sur une idée de justice et de citoyenneté.

L'information sur les différents avatars possibles de l'enfance au Brésil, dans le milieu de la grande presse, est encore attachée à l'idée d'abandon, de manque de ressources et d'incompétence de la part des classes populaires. On ne manquera pas de constater une énorme lacune entre les connaissances acquises sur le thème et l'information véhiculée par les médias. A la lecture des nouvelles, on peut déceler la caractéristique commune aux situations minimisées par la presse : des distinctions telles que "l'enfant-esclave", le "travailleur-enfant de moins de 10 ans", le "travailleur-enfant de 10-12 ans", le "travailleur-enfant, âgé de 12 à 14 ans", recèlent une variété de situations qui exigeraient, si elles étaient mieux rapportées, des punitions et des actions différenciées de la part de la loi. La Presse se devrait d'être à la tête du débat public pour ce qui touche au travail de l'enfant ; jusqu'à présent, cependant, elle a refusé ce rôle, elle évite de fournir une information véritablement précise. Les articles sont ambigus, et on ne parle guère de la Doctrine de l'Organisation des Nations Unies de Protection Intégrale à l'Enfant, qui entend l'enfant comme un sujet de plein droit.

Conclusion

A la suite du processus de démocratisation, la société brésilienne est devenue moins tolérante face aux injustices sociales. Une prise de conscience commence à s'ébaucher, même si les actes et projets allant dans ce sens ne constituent encore que des pratiques éparpillées, sans plan d'ensemble qui les rendrait cohérentes, tant dans l'aire de l'action gouvernementale que dans celle des ONG. Pour que le travail de l'enfant soit définitivement aboli, il faudra d'abord établir les principes et priorités relatifs au thème, lesquels permettront une réflexion sur la politique effective à adopter.

Le Programme International pour Eradiquer le travail des Enfants (IPEC), proposé par l'OIT, et exécuté au Brésil depuis 1992 par des organismes du gouvernement, des entreprises et des syndicats, vient répondre à cette nécessité, à travers des enquêtes et des projets. Relativement au travail de l'enfant et de l'adolescent au Brésil, ce programme comporte actuellement un matériel contenant 5 540 références, dont 2 074 périodiques, 1 337 monographies, 236 films, vidéos, photos et affiches. L'analyse et publication de ce matériel, en vue d'en assurer la divulgation, est déjà en cours.

Le livre "*Crianças de fibra* (Enfants courageux) de Huzak et Azevedo, cité plus haut, le vidéo : *Profissao : crianca* (Profession : enfant), réalisé par Sandra Werneck, et la synthèse des connaissances acquises présentée ici, sont les premiers résultats d'un effort de collaboration coordonnée qui s'étend dans tout le territoire brésilien.

Dans cet article, l'analyse des connaissances acquises, de la législation et des médias permettent de mettre en équation quelques unes des difficultés, ainsi que d'indiquer les articulations nécessaires en vue de rendre la problématique de ce thème plus effective auprès de la société brésilienne. Les chercheurs ont jusqu'alors produit un certain nombre de

connaissances, qui ont permis une dénonciation du travail de l'enfant ; mais cela mis à part, ils ont fait bien peu de choses pour défendre les intérêts de ceux-ci, dans la mesure où ils se sont jusqu'à présent abstenus d'apporter des contributions concrètes permettant de construire des politiques publiques capables d'éradiquer le travail de l'enfant, et qui donneraient, par là-même, priorité à l'école.

Comme nous l'avons déjà dit, la loi est ambiguë : en même temps qu'elle interdit le travail de l'enfant et reconnaît que celui de l'adolescent doit être compatible avec son développement physique, elle ne précise pas les concepts d'apprentissage, ni de travail socio-éducatif. De telles imprécisions entraînent forcément la tolérance du travail du mineur. L'idée que l'enfant est un sujet de droits est encore, au sein de la société brésilienne, trop récente : il faut qu'elle mûrisse, et pour cela, qu'elle soit véhiculée et débattue exhaustivement.

Les médias, en tant que caisse de résonance de la société, se voient pris entre la dénonciation et l'ambiguïté de la loi ; ne disposant pas d'actes de citoyenneté qui puissent le guider dans le sens de l'affirmation des droits de l'enfant, ils sont dans l'incapacité de placer la question du travail de l'enfant là où elle devrait l'être.

Pour que cette tolérance par rapport au travail de l'enfant puisse être définitivement abolie, l'établissement d'un réseau de connexion entre le monde de la recherche d'une part, et la société organisée (mouvements sociaux, syndicats, Congrès National, Gouvernements Municipaux et de l'État) de l'autre, devient impératif pour établir des priorités :

- dans la définition claire de politiques sociales pour le patronat et les syndicats, en faisant bien ressortir le principe d'égalité de salaires et de droits pour adultes et enfants, l'école étant une *activité obligatoire* pour les enfants, et la surveillance et la protection, une *condition obligatoire* pour les travailleurs adolescents ;

- au moyen de campagnes de débat publique et de divulgation sur la progression, la portée et la signification du Statut de l'enfant et de l'Adolescent qui, en dépit de sa précarité et de ses imperfections, a besoin du soutien et de la participation de tous les secteurs de la population en vue de l'améliorer et d'en faire un instrument légal d'action dans la société brésilienne.

BIBLIOGRAPHIE

- ADORNO, S. 1991. "A experiência precoce da punição", in: *O massacre dos inocentes. A criança sem infância no Brasil*, J.S. Martins (ed.). São Paulo: Hucitec. pp. 181-208.
- ALVAREZ, M.C. 1989. *A emergência do Código de menores de 1927: uma análise do discurso jurídico e institucional da assistência e proteção aos menores*. Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de São Paulo (FFLCH).
- ALVES, A. 1991. "Meninos e meninas da rua: estrutura e dinâmica familiar", in Fausto et Cervini (eds.).
- ALVIM, M.R. et VALLADARES, L.P. 1988. "Infância e sociedade no Brasil: uma análise da literatura", *Boletim Bibliográfico Brasileiro* 26: 3-37.
- ANTUNIAS, M.H. 1981. *O trabalhador-mirim na agricultura Paulista*. São Paulo: Universidade de São Paulo (FFLCH).
- BARROS, R. 1991. In FAUSTO et CERVINI (eds.).
- CALSING, E. 1986. *O menor e a pobreza*. Brasília: IPLAN/IPEA-UNICEF.
- CHAIA, M. 1988. "O jovem no mercado de trabalho", in: *O jovem na Grande São Paulo*. São Paulo: Fundação SEADE. pp. 231-247.
- CHAIA, M. 1987. "O menor no mercado de trabalho", *Revista São Paulo Em Perspectiva* 1 (1): 9-16.
- DEMARTINI, Z. 1988. "Desigualdade, trabalho e educação: a população rural em questão", *Cadernos de Pesquisa* 64: 24-37.
- FAUSTO et CERVINI. 1991. *O trabalho e a rua: crianças e adolescentes no Brasil urbano dos anos oitenta*. São Paulo: Cortez.
- FONSECA, C. 1993. "Criança, família e desigualdade social no Brasil", in: RIZZINI (ed.).
- FUKUI, L. 1979. *Sertão e bairro rural. A família entre situações tradicionais*. São Paulo: Ática.
- FUKUI, L. et al. 1980. *Escolarização e sociedade: um estudo dos excluídos da escola*. INEP/CERU.
- FUKUI, L. et al. 1984. *A questão do trabalho infantil na grande imprensa paulista na década de 70*, communication à la 14ème Réunion de l'Association brésilienne d'anthropologie. Brasília.
- FUKUI, L. et al. 1987. *O escolar, o trabalhador infantil e o menor na grande imprensa paulista na década de 70*. Centro de Estudos Rurais e Urbanos.
- GNACARINI, J.C. 1991. "O trabalho infantil agrícola na era da alta tecnologia", in: MARTINS(ed.).
- GOUVEIA, A.J. 1983. "O trabalho do menor: necessidade transfigurada em virtude", *Cadernos de Pesquisa* 44: 55-62.
- HUZAK, I. et J. AZEVEDO. 1994. *Crianças de fibra*. São Paulo: Paz e Terra.
- JUAREZ, E. 1991. In FAUSTO et CERVINI.
- LIBERATI, W.D. 1991. *O Estatuto da criança e do adolescente. Comentários*. Brasília: Instituto Brasileiro de Pedagogia Social.
- MADEIRA, F.R. 1993. "Pobreza, escola e trabalho: convicções virtuosas, conexões viciosas", *São Paulo em Perspectiva* 7 (1): 70-83.
- MALTA CAMPOS, M. 1982. *Escola e participação popular. A luta por educação elementar em dois bairros de São Paulo*. São Paulo: Universidade de São Paulo (FFLCH).
- MARTINS, J.S. (ed.). 1991. *O massacre dos inocentes. A criança sem infância no Brasil*. São Paulo: Hucitec.
- MENDEZ, E.G. 1992. *Legislação de 'menores' na América Latina: uma doutrina em situação irregular*. Brasília.
- PIRES, J.M. 1988. *Trabalho infantil: a necessidade e a persistência*. Mémoire de Maîtrise, Université de São Paulo (FEA).
- SECRETARIA DA CRIANÇA, DA FAMÍLIA E BEM ESTAR SOCIAL DE SÃO PAULO. 1994. *Contagem de crianças e adolescentes*

em situação de rua na cidade de São Paulo, 2ème édition.

RIBEIRO, I. 1982. *A multiplicação dos braços. Estudo sobre a utilização da fração infantil da força de trabalho entre famílias de trabalhadores do setor agrícola de uma agroindústria da Zona da Mata pernambucana*. Rio de Janeiro: Instituto Universitário de Pesquisas.

RIBEIRO, I. et SABOIA. 1993. In RIZZINI (ed.).

RIBEIRO, I. et BARBOSA, M. L. eds. 1987. *Menor e sociedade brasileira*. São Paulo: Edições Loyola.

RIZZINI, I. 1989. *Levantamento bibliográfico da produção científica sobre a infância pobre no Brasil 1970-1988*. Rio de Janeiro: Editora Universitária Santa Úrsula.

RIZZINI, I. ed. 1993. *As crianças no Brasil hoje. Desafio para o terceiro milênio*. Rio de Janeiro: Editora Universitária Santa Úrsula.

SEADE. 1993. *Crianças e adolescentes. pesquisa das condições de vida na região metropolitana de São Paulo*. São Paulo: Fundação SEADE.

SPINDEL, C. 1985. "O menor trabalhador e a reprodução da pobreza", *Em Aberto* 28.

SPINDEL, C.. 1989. *Crianças e adolescentes no mercado de trabalho*. São Paulo: Brasiliense.

ZYLBERSTAIN, H. et al. 1985. *A mulher e o menor na força de trabalho*. São Paulo: Nobel-Ministério do Trabalho.

Child Employment in the Capitalist Labour Market : A Case Study From Britain

1. Introduction

In Britain, "child labour" is normally viewed as a purely historical phenomenon or alternatively as something which happens in the "Third World". Yet in the last few years there has been a steady stream of reports which all suggest that employment remains a significant feature of children's lives during their school years. Explanations as to the causes of this phenomenon, however, remain undertheorised. The dominant explanations, in Britain, are framed in economic terms but this fails to locate child labour in its wider social and political context. A recognition of the socio-political factors does exist in the writings on child labour in the Newly Industrialising Countries (NIC's) and Underdeveloped Countries (UDC's), but the relevance of this research to British circumstances has not always been recognised. Here it will be suggested that theorising over child labour in the "advanced" economies needs to engage more fully with the writings from the NIC's and UDC's. This paper, then, intends to look at the British research and the common explanations offered by these researchers for the continuance of child labour. The theoretical paradigms offered will be criticised and instead it will be suggested that a more critical reading of the investigations from the NIC's and UDC's allow us to view child labour as a structural feature of modern capitalist economies, the precise form of which will vary historically and cross-culturally.

2. Defining Terms

What do we mean by "child labour" ? For many in Western Europe, this is a phrase which applies to labour practices which have been abolished by "historical progress" or alternatively as something which is pervasive in the Newly Industrialising Countries (NIC's) and Underdeveloped Countries (UDC's) and is indicative of their economic "backwardness". In Britain, it is generally assumed that when children work, they do so in light, healthy jobs which are compatible with schooling and aid the transition to adulthood. This perspective has been incorporated into the writing of some researchers who, as a result, have tried to draw a distinction between "child work", which is viewed positively, and "child labour" which is viewed negatively.

Such a distinction is explicit in the work of Fyfe (1989) and Whittaker (1986). For Whittaker, the healthy Western teenager delivering newspapers before going to school is a "child worker". This is because there is no economic compulsion forcing the child into employment, rather the child "keeps his wages and spends them on such peer group "necessities" as the latest style jeans, records or, increasingly, videos and home computers... He simply wants to augment his pocket money" (1986: 20). "Child labour" is defined as work which does not take place in such relatively idyllic conditions. It is assumed to have a degree of economic compulsion associated with it and, according to Fyfe, involves a time and energy commitment which affects children's abilities to participate in leisure, play and educational activities. Finally, child labour is "work which impairs the health and development of children" (Fyfe 1989: 4).

Yet this distinction is not particularly useful. Clearly, Fyfe and Whittaker are right to suggest that child labour can be either good or bad, depending on the social context in which it takes place ; but to merely give the two assumed types of practice different labels does not advance our understanding in any way. Indeed, it may lead us to assume that we are in a position to clearly distinguish between "acceptable" and "unacceptable" work for children. Yet, given the present state of knowledge in the area, this is not feasible. This makes the strong distinction between "work" and "labour" illegitimate. Indeed, such a distinction can become tautological. The only way in which a job can be classified as "child work" as opposed to "child labour" is because we assume *a priori* that the task will not affect the child's play, leisure or educational activities.

In this paper the following definition will be utilised. First, "child" refers to anyone up until the end of compulsory schooling. Second, "work", "labour" and "employment" will be used interchangeably. They are defined as paid activities carried on outside the family, that is when the activity takes place on the market and becomes a commodity. This definition excludes school based work experience programmes and two other important areas of work experience : children's domestic labour activities and those children who work for their parents in the family businesses ; whether writers are discussing the "advanced" economies, the NIC's or the UDC's, there is a general agreement that employment is qualitatively different when it is taken outwith direct familial control (Challis & Elliman 1979, Rodgers & Standing 1981, Greenberger & Steinberg 1986, Bequele & Boyden 1988 a & b).

Thus "child labour" refers to naturally occurring jobs performed outwith direct family control by school students who have not reached their minimum statutory school leaving age.

3. Extent of the Problem

Research produced by a number of groups over the last ten years has emphasised that the exploitation of children at work is unfortunately alive and well in the British labour market, and "part-time out of school work" remains a significant feature of children's lives (Lavalette 1994, McKechnie et al. 1994, McKechnie et al. 1993, Balding 1991, Hobbs et al 1993, Pond and Searle 1991, Lavalette et al. 1991, Finn 1987, Moorehead 1987, MacLennan et al. 1985). The consensus of this research suggests that at any given time somewhere between a third and a half of school students in their last two years of compulsory schooling will be working and, among the same cohort, approximately two thirds will be either working or will have worked in the recent past (cf. Lavalette 1994, McKechnie et al. 1994, Balding 1991, McKechnie et al. 1993). Further, the evidence suggests that the children's employment is a clear cause for concern on a number of counts :

-1- **the types of jobs they perform** ; the commonsense picture in Britain is that children perform a limited range of light tasks. Yet all studies undertaken have pointed to the fact that, while the main sectors employing children coincide with those normally viewed as "children's jobs" (e.g. delivery work), children can be found working in a wide range of activities, often competing with adult workers for jobs (e.g. in shop work and in restaurants) and occasionally in tasks (e.g. factory and warehouse work) which the majority of the population considerate inappropriate for children (Lavalette 1994, McKechnie et al. 1994, Balding 1991, Lavalette et al. 1991, Pond and Searle 1991, MacLennan et al. 1985);

-2- **the age at which they start employment** ; with the exception of a limited range of agricultural tasks carried out under direct parental supervision, children in Britain are not allowed to work before their thirteenth birthday. Nevertheless, studies which have looked at full school populations have found that children as young as eleven can be employed in various tasks (Hobbs et al. 1994, Pond and Searle 1991, Balding 1991, MacLennan et al. 1985);

-3- **their hours of work** ; the laws in Britain regarding children's hours at work are very confusing, covering times during the day when they are prohibited from working and including both daily and weekly maxima (both of which are affected by the age of the child). Nevertheless, while relatively few children work more than the weekly maxima, significant numbers start their jobs earlier in the morning and finish later in the evening than they are legally allowed to -some starting work as early as 3 or 4 a.m. while others can finish at 11 p.m. or 12 midnight (Lavalette 1991, 1994, McKechnie et al. 1993,1994, Hobbs et al. 1992, Pond and Searle 1991);

-4- **the lack of legal control** ; legal controls are uneven throughout the country being made up of a mixture of National statutes and Local Authority Bye-Laws. Thus employers taking on children in two different areas of London will be faced with different sets of regulations. Further policing of child labour is covered by three agencies : the Police, the Factory Inspectorate, and the Educational Welfare Service (EWS). On the whole, the EWS is left to police this area, but this is only one minor activity they are expected to cover in a very hybrid job (Moorehead 1987);

-5- **the failure of the permit work system** ; all children who work in Britain should obtain a "work permit" from their local authority, signed by an educationalist and a doctor. The permit should ensure that the child's work will not detrimentally affect their education or their health. It represents the main regulatory device available to local authorities to control child employment in their area. However, repeated evidence has shown that the permit is completely inadequate for the task. In most studies, approximately 90 % of the working children did not have or had not heard of the work permit (Lavalette 1994);

-6- **the wage rates given to children** ; although some children can earn substantial hourly sums, the majority of children earn very poor rates of pay (Lavalette 1994, Lavalette et al. 1991, Pond and Searle 1991, MacLennan et al. 1991);

-7- **health and safety issues** ; children are repeatedly shown to be in danger due to the weights they are expected to carry, the times they start and finish work, the unhealthy conditions of work they find themselves in or due to the fact that they are expected to operate machines designed for an adult frame (Murray 1991, Pond and Searle 1991, Landrigan 1993).

Given this consensus, it is clear that child employment is, or at least should be, an "issue of concern". Nevertheless, child labour remains a relatively understudied topic with little concern given to addressing why it should remain such a persistent phenomenon in the "advanced" capitalist societies.

4. Existing Explanations of Child Labour and their Application in Britain

The vast majority of the writing on child labour is concerned with the NIC's and UDC's. Writings on these regions are substantial and often at an advanced theoretical level (Rodgers & Standing 1981, Bequel & Boyden 1988). In this literature, it is common to locate the differences in child labour in diverse societies where children are often subject to different relations of production in various social settings. Local political, cultural, ideological and social aspects are often stressed to account for the particularity of child labour in various societies. However, given the restrictions on time and space, it is not possible to address all the arguments presented by the writers and researchers of child labour in these regions. Instead, it is intended to identify the factors from this research which have been adopted to explain the continuance of child labour in Britain. While the literature from the NIC's/UDC's is rich in identifying an array of factors which shape the specificity of child labour, it could be suggested that for the majority of the writers the core factor is an

economic one : the restrictions and poverty which families find themselves facing force them to utilise all their various sources of labour power, including their children. This is occasionally combined with a perspective which suggests that local employers themselves are constrained by the circumstances in which they operate : their subordinate position with regard to multinational capital forces small local employers to employ children if they are to compete with more efficient units of capital. Nevertheless both accounts stress the wider socio-economic features which constrain economic development and enforce poverty onto families.

Rather simplistically, it can be suggested that the literature on child labour in the NIC's and UDC's promotes four general conclusions. First, most writers in the field assume that child labour is qualitatively different when it takes place outwith direct familial control. The main problem, then, is where children have to sell their labour power on the market. Second, there is a common agreement that children are employed because they are a source of cheap labour power. Third, children are more likely to be employed by small undercapitalised units of capital. Finally, child labourers and the people they work with are unlikely to be unionised to any significant extent (see generally Challis & Elliman 1979, Mendelievich 1979, Rodgers & Standing 1981, Bequele & Boyden 1988).

There is not uniform agreement about the relative importance of all the various factors identified and, even within the general parameters of the "economic debate", there are on-going controversies, such as whether child labour is "efficient" for those sections of capital who employ it. Mehata et al., for example, suggest that child labour involves "the use of labour at its point of lowest productivity and is, therefore, an inefficient utilization of labour power" (1985 : p.107). Here, child labour is portrayed as an anachronism and barrier to economic development. The maintenance of child labour is due to their "vulnerability and dependence (which means: ML) they can be exploited, ill treated and directed into undesirable channels by *unscrupulous elements* in the community" (Mehata et al. 1985: 107-8, emphasis mine ; see also Mendelievich 1979). Here, the continuance of child labour is due to the activities of rogue employers who grossly exploit children and the solution to the problem rests in establishing an adequate legislative framework and policing mechanisms to restrict their opportunities to employ children. For other writers (for example Challis and Elliman 1979 and Bequele & Boyden 1988 a & b), the use of child labour by sections of capital, far from being inefficient to their immediate needs, offers a plentiful, cheap and relatively docile workforce easily amenable to the requirements of surplus value extraction. Here, of course, the solution is rather more complex as the problem is essentially bound up with the dominant relations of production in society.

Nevertheless, for all the writers, child labour is essentially caused by poverty, and the problem associated with this form of labour arises from children's inferior position within the "age-hierarchy" which restricts them to certain types of jobs, in certain specific locations and for low, "children's" wages.

Not suprisingly, these writings have informed many of the recent writings on child labour in Europe (MacLennan et al. 1985, Fyfe 1989, Valcarengi 1982). However, when applied to the "advanced" economies, much of the focus on social, cultural and ideological factors is omitted. Instead, child labour is reduced to a purely economic category and can be assessed by adopting a simplistic economic axis.. High unemployment and low wages, it is suggested, force families to utilise the labour of their children to supplement the family income. Fyfe (1989), for example, suggests that "where parents are unemployed or on low incomes, there may be added incentive for their children to work" (1989: 42-3) ; Forrester, writing about Birmingham, has claimed that "economic decline in the Midlands has led to a massive increase in child employment... The pressure on living standards and unemployment in the home has forced large numbers of children to take part-time jobs" (1979: 259). The essential cause of child labour therefore is poverty.

Alternatively, some writers have utilised the economic axis to suggest that, in "advanced" economies, children will exist as an example of a "reserve army of labour". Children, it is suggested, have been marginalised in the production process and will only be drawn into employment when there is an excessive demand for labour. Equally, they will be among the first to be expelled when the market becomes overstocked. Moorehead (1987) suggest that this is the case. She has claimed that in Glasgow "high local unemployment, the fact that small businesses are trying to cut costs and do without part time help and the introduction of...Government...Training Schemes have driven most young people out of work" (1987: 47). Here the essential cause of child labour is not poverty, but rapid economic expansion.

Following the work of most writers on the NIC's and UDC's, therefore, the two explanations of child labour in Britain both stress economic factors. But they do so to the exclusion of the other factors identified by the NIC/UDC writers (social, political, ideological and cultural) and produce and overly and overtly economic reductionist paradigm. It also produces two dominant explanations which are in contradiction with each other.

5. Evaluation of the Existing Paradigms

Having identified the two dominant paradigms utilised by child labour writers in Britain, we can assess their validity by applying them to British conditions. First, for Fyfe (1989), Forrester (1979) and MacLennan et al. (1985), child labour is caused by poverty. If this is correct, one would expect more children to be employed in declining regions of the economy, where unemployment is highest, low wages more prevalent and family poverty more overt.

Second, if children are a reserve army of labour, then the suggestion is that child employment will be lowest in depressed regions where unemployment is prevalent and highest in expanding regions. Moorehead (1987) suggests that the conclusion that "there is a dwindling child labour force" will not be replicated "in more prosperous parts of the country" (1987: 47). Thus, if this is correct, one would expect more children to be working in expanding regions of the economy.

To test these conflicting hypotheses, it is necessary to look at research from contrasting regions of Britain. This is available by looking at the work of MacLennan et al. (1985) with that of Lavalette et al. (1991). MacLennan et al. (1985) focused on London, Luton and Bedford. At the time of their study, this was an expanding economic region with low level unemployment and relatively low indicators of poverty. Lavalette et al. focussed on Clydeside in Scotland, an area of high structural unemployment and significant levels of poverty (see Lavalette 1994). By contrasting this research, it should be easier to assess which, if either, of the two economic explanations are more suitable. If children are a reserve army of labour, one would expect more children to be working in London, Luton and Bedford. If child labour is caused by poverty, one would expect more children to be working in Clydeside. If either paradigm is correct, we would expect the range and type of job performed by children to be significantly different in each area.

Again there is not time and space to reproduce all the findings of each study. The key findings suggest that the level of employment was not significantly different in the two areas nor were the types of jobs they were performing (Lavalette 1994). Further, as noted earlier, research from other regions of Britain suggest that in their last two years of study there is at minimum one in three children working at any given point, and that the jobs they perform will be relatively similar. Increases in the number of working children will reflect local factors and local job availability, but here, it is not that children are a labour reserve rather the evidence would suggest that children will take any job that becomes available. Thus, the evidence suggests children work throughout Britain, that some children may work because of poverty but many child workers come from affluent families and that, while local employment factors are important in shaping some of the tasks children perform, the majority of children are employed in tasks which are viewed as "children's jobs", such as delivery work which can be easily combined with schooling.

This suggests that neither of the two hypotheses identified is fully adequate at explaining the causes of child labour in Britain.

6. An Alternative Perspective : Child Labour as a Structural Phenomenon of Capitalist Societies

To offer a more comprehensive explanation of child labour, it is necessary to return to the debate in the NIC's and UDC's. As Rodgers and Standing (1981) note, to fully comprehend the significance of child labour in any particular society, we must locate it in its "relational aspects", that is as it is affected by and in turn affects an array of political, ideological, cultural and socio-economic features. This conclusion is equally valid for Britain.

Thus, in trying to understand and determine the social position of the child labourer in modern Britain, the "relational aspect" must be recognised. Essentially when children enter the labour market in the advanced economies, they do so from a disadvantaged position within the age hierarchy. The age hierarchy is a socially constructed phenomenon : "a system of seniority in which those in junior positions are unable to achieve full social status in their own right" (Elson 1982: 491). The ideological construction of childhood and the age hierarchy is based on a number of assumptions. Among the most important are that children are:

- incapable of supporting themselves and must be protected by individuals further advanced in the age hierarchy;
- members of a family unit one of whose members will be earning a "family wage" capable of supporting the entire family;
- primarily involved in social activities deemed suitable for children, such as gaining an education;
- protected by state legislation and government agencies from abuse, oppression and exploitation, including protection from harmful labour activities.

The majority of children work at jobs which are commonly viewed as "children's". They are jobs which require little training and hence are assumed to be particularly suitable activities for them to perform. These tasks are also normally temporally suitable for children, being "out of school" work which can be combined with education and performed before or after the school day, at week-ends or during holidays. Further, existing research suggests that "children gain their work experience through filling in certain economic niches left empty by the adult world" (James 1984: 11). Partially as a result of these features, and due to the assumption that children do not have to support themselves financially, their jobs tend to be poorly paid and are often characterised as a form of "pocket money". These features are mutually reinforcing with the result that even when children are employed in other sectors of the economy, performing illegitimate "adult" jobs, their inferior position within the age hierarchy will affect their pay and conditions of employment. Thus, the labour activities of children are devalued and cheapened. This has little to do with the actual

economic activities performed by children, but instead reflects social phenomena and assumptions and the effects these have in structuring the labour market.

Within social analysis, similar types of issues to these have been addressed by feminism and Marxism. Both these bodies of theory potentially offer insights which may be fruitfully applied to the analysis of child labour. "Feminist economics" (Philips and Taylor, 1980) has analysed the position of women in the paid labour market. This literature has stressed that "economic" phenomena, such as the skill classification attached to certain jobs and the variation in wage levels between "gendered" tasks, are not determined by purely economic factors. As Elson notes, these phenomena are "structured systematically by the hierarchy of gender, a hierarchy in which women as a gender are subordinate to men as a gender. Gender differentiation is constructed socially and though it relies on biological differentiation, it is not reducible to the latter" (1982: 488).

Feminist analysis of this form is multivariant stressing the wide variety of features and power sources which are co-equal in shaping the subordinate position of women in the labour market. Such a perspective has been adopted by Elson to explain the position of child workers. She suggests that the dominant form of child labour must be understood as resulting from the influence and interaction of a number of "authority sources", such as the authority of adults within the family, the demands of the education system and the needs of capital. As a result, she suggests the analysis of child labour could be fruitfully elaborated by accepting the concept of the "social construction of an age hierarchy; of a system of seniority in which those in junior positions are unable to achieve full social status in their own right" (1982: 491). Lack of "seniority" does not reflect or suggest any "lack of personal capacity for autonomous behaviour" (1982: 492); rather, such capacities are not socially recognised. Capitalist economic relations, therefore, although not in and of themselves ascriptive of seniority, do reflect and become the bearers of this ideological category. A similar conclusion has led Qvortrup to claim that "children's objective position in the social division of labour would justify, on theoretical grounds, the childgroup being assigned a distinct status or class" (1985: 141-2). However, such a proposition undermines the economic basis to the theory of class and replaces it with one which gives primacy to ideological and political criteria. While the importation of ideological and political criteria are important, they are not co-equal with economic criteria which remain the principle determinants of class (Wright, 1978).

Within Marxist theory, the concept of class is anchored in production relations, which is clearly a structural feature of societies. Miles identifies the process adopted by Marxists in analysing class positions and structures. He suggests that one proceeds "by first identifying its dominant mode of production because this constitutes the foundation for the subsequent identification of the primary classes" (1982: 156). Any dependent modes will delineate the existence of additional classes. This structural identification of the primary antagonistic classes is, however, only a first step in the division of any society. In itself, this does not reveal anything about the particular economic, political and ideological content of those classes or "the way in which they are fractionalised" (1982: 156). All that is established, he claims, is the sites or structures of class positions. He proceeds:

Thereafter, historical analysis of the economic, political and ideological relations of that social formation entails consideration of the persons who occupy those positions, their political consciousness and the strategies that they actively pursue (that is in the class struggle) within the structural constraints established at the outset. (1982: 156-7)

Here, Miles introduces the concept of "class fractions" to explain ideological differences within classes, and raises the possibility that this may usefully be adopted to explain the position of discriminated groups within the working class. The specific example Miles is discussing is the black population in modern Britain, but the concept of a class fraction can also be applied to the study of child labour, by recognising that the ideological differentiation of children and the development of the concept of childhood had located children in a disadvantaged position within the seniority system. Thus, the "simple" analysis of class positions and the allocation of particular agents to set class sites takes no account of differences by age. However, it is clear that age differences exist and are legitimised by the socially constructed age hierarchy and the ideology of childhood. Such an ideology is based within, and reproduced by, familial relations which provide social significance and meaning to the oppression faced by children in the social world. The ideology of childhood acts in such a way as to adversely affect the activities of children in all aspects of their lives within particular societies, including their labour market activities. Such features allow us to view children as a "fraction" of their particular social class. Such a conception allows a recognition to be made of the ideological differentiation between adults and children and the importance of the seniority system in delineating children's tasks, but it also emphasises the importance of their class location in determining their life experiences and overall position in the social structure.

Of course, children form very peculiar class fractions. For working class children this results in them being ideologically differentiated and, in the advanced core of the world system, economically marginalized and expected to spend the majority of their time in educational institutions. They are also only temporary members of this particular group within their class. These features are mutually reinforcing. Thus, their presence in educational institutions affects their ability to enter wage labour and reinforces their "immaturity" in the age hierarchy. Their perceived immaturity and the conception of their waged labour activity as a "spare time" activity has been important in their economic marginalisation and an important feature affecting their remuneration at work and general conditions of employment.

Thus, as James notes, "the major structuring principle governing such work experience is the marginal social position of the school child to the main labour force" (1984: 12).

In modern Britain, the labour activities that children perform are significantly different from those undertaken by children in the past. Historically, the form of children's labour has altered radically. Such change is the result of complex historical processes which affect all society and not just children.

Children have always worked. Generally, there has been a recognition that they are incapable of fully undertaking an adult work load. Of course, their work was often exceptionally hard but, at the very least, they were often introduced to work gradually, under the supervision of their parents (Pinchbeck 1969). The obvious exception to this pattern occurred during the Industrial Revolution. Here, children were increasingly employed in factory production as individual proletarians. Not only were their jobs controlled by over-seers and managers, whose aim was to maximise output, but their tasks were paced by the relentless drive of the machines (Thompson 1968, Thomis 1974). Although they often still performed "children's jobs", as scavengers and piecers for example, little acknowledgement was made of their special needs and requirements and the children were often driven to the limits of their physical abilities. Further, because they were children, they were paid less and, where possible, this was used to undermine the wage rates of adult men and women.

Yet, it was not simply the location of this work in the factory which increased the exploitation of children. In family cottage industries, in the period of "proto-industrialisation", and when children worked as part of a family labour unit, down the mines for example, the abuse of child labour was severe (Pinchbeck 1969). The hidden nature of much of this employment has obscured the fact that the pressure to fully and ruthlessly exploit child labour grew with the development of a more complex market economy, when child labour became commodified. The development of capitalist competition within the market, and the logic of surplus value extraction, forced employers to utilise the cheapest available labour resources (Levine 1977). In the mining and cottage industries, the direct "employer" was often the skilled worker who acted as a subcontractor. He would get a set amount of money for the work that he undertook and it was up to him to hire his own helpers. The subcontractor primarily did this by utilising his family's labour resources but, when needed, he would supplement this by hiring wage labour. In such a system, the skilled worker was constrained by the market to internalise the logic of surplus value extraction onto himself and his family. Thus, the extreme exploitation of child labour can be identified as a feature associated with the growth of a fully fledged capitalist market economy.

Yet, although the levels of child labour exploitation found in the early factories was excessive, it is important to recognise that this is an exception to the general picture. Even during the Industrial Revolution, it was a minority experience (Tranter 1981, Cunningham 1990). Indeed, many children were employed in specifically "children's jobs", for example as trappers in the mines and as chimney sweepers. This is not to underestimate the harmful and exceptionally exploitative circumstances in which children found themselves. Rather, the aim is to redirect the debate towards the general issue of child labour and exploitation under class societies and away from an overbearing focus on child labour in factory production. Such a redirection allows two general conclusions to be emphasised :

- First, that the development of protective child labour legislation has not stopped children from working, though it has been significant in altering the form of that work. Children's work activities have been primarily marginalized to "out of school" work, which is viewed as a legitimate arena of experience, though it is one where there is still a significant level of exploitation.

- Second, the worst manifestations of child labour occur where children are employed in "adult" jobs. Here, children are employed because of their cheapness. Instances of this type of child labour exploitation tend to occur in undercapitalised sectors, where the extreme level of exploitation allows the employing unit of capital to compete with more efficient, capital intensive outlets. These undercapitalised units tend to be small, and employ an unorganised workforce. This conclusion can be applied to underdeveloped, industrialising and advanced sectors of the world economy, and hence is far from being of only historical interest.

The marginalisation of child labour in Britain, in the late nineteenth century, cannot be isolated from other features and changes in Britain at that time (Hall 1984, Hall & Schwarz 1985). Thus, although "child labour" is on one level a purely "economic" phenomenon, the process of marginalisation was affected by, and in turn affected, other "ideological" and "political" phenomena. Hence, the re-emergence of the working class family (German 1989) and the acceptance of the ideology of childhood (Davin 1982) by the working class were crucial to the process. These developments were aided by, and reflected, changes in social policy formation, and the changes which in turn demanded further social policy initiatives (Lewis 1986). Equally, at the turn of the twentieth century, there were significant developments in the economic structure (Stedman Jones, 1976), and an increasing realisation of the need to educate the future workforce (Simon, 1960 and 1965). In this context, education became identified as the most suitable activity for children to perform. Yet, the changing form of child labour was not simply imposed onto the working class by bourgeois society but matched particular needs and goals held by the working class itself. Hence, the working class, and working class children in particular, were instrumental in shaping the process of marginalisation. (Davin, 1982; Humphries, 1981).

Thus, in considering and analysing child labour in Britain, it is necessary to tackle a number of inter-related issues. Not only must the existence and marginalisation of child labour itself be explained, but also why the existence of child labour should clash with the dominant ideology of childhood and the perceived role of children within the family.

In essence, there were four inter-related elements involved in the process of marginalisation :

- First, the re-emergence of the working class family from the middle of the nineteenth century. There is some evidence that the working class family was breaking down in urban areas, as a result of the pressures of factory production. However, by the middle of the nineteenth century, problems associated with both daily and inter-generational reproduction meant that increasingly the working class defended the family as the best available means of maintaining its standard of living. One demand that was raised at this time was for a "family wage", a wage earned by the male head of the household but large enough to support the family without the need for his wife and children to enter the labour market. Although the demand was by and large unsuccessful, it did reinforce the working class family and the sexual division of labour that predominates within it. This emphasised the female role as provider of domestic labour, as carer and as child rearer. An offshoot of this process however was the reinforcement of the ideology of childhood within the working class. In this sense the family wage demand was partially successful. The aim of the demand was to reduce the supply of labour on the labour market by withdrawing women and children and increasing the wage paid to men. The demand has often been assessed in terms of its effect on working class women, and has been regarded as unsuccessful since many women still had to perform whatever tasks they could to earn money (Barrett & McIntosh 1980, Humphries 1977, German 1989). However, in terms of its effect on child labour, it was relatively successful. The change in the form and activity of child workers in the late nineteenth century partially reflected this.
- Thus, the second element was the acceptance of the ideology of childhood by working class families (Davin 1982, 1990).
- The third element was the growth of family and child related social policy, at the turn of the century. The realisation of the horrendous living conditions forced upon the working class in Britain, and the perceived danger that this would have on British industry, the country and its ability to defend the Empire, prompted a move by the British state in the direction of basic welfare provision. This provision was informed by the ideal of a "normal" (i.e. bourgeois) family form, and by a view of the needs of working class children similarly shaped by an idealised conception of bourgeois childhood. Such policy intervention had the effect of further strengthening the family as an institution in society, of limiting the labour activities of children that could be regarded as legitimate, and of establishing an activity that was thought of as particularly suitable for children, that is, gaining a useful education. The significance of the developing education system was that it firmly established an activity that was quickly accepted as necessary and useful by the majority of bourgeois commentators. Gradually this discouraged firms from breaking the statutes and employing children a practice which previously they had been willing to engage in (Lewis 1986, Carr & Jamieson 1990).
- Finally, underlying each of the above, was the whole issue of child employment and child under-employment, and unemployment. As the nineteenth century developed, both child labour and the problem of order that child unemployment was thought to create, were instrumental in promoting legislation to restrict children's labour activities and encourage and eventually enforce children's attendance in educational institutions (Cunningham 1990).

Thus, as a result of the interaction of specific economic, ideological and politico-legal phenomena, there was a marginalisation of child workers to a particular type of job activity, broadly characterised as "out of school" work. This process occurred in the period circa 1870-1914. This did not stop children from working, but it did deproblematize their labour activities. "Out of school" work increasingly became viewed as a healthy pastime and an embodiment of the work ethic. Equally important was the fact that education occupied children during the working day. This removed the "problem of order" presented by under- and unemployed children. Thus, importantly, work and education could co-exist.

Children's labour activities were increasingly restricted to those jobs which could be combined with schooling and these jobs quickly became identified as "children's jobs". As James notes the historical processes "which, during the last century, have gradually separated children off from the adult world of work -through the introduction of schooling, the provision of welfare and social legislation for the protection of children- have made their very peripherality from the work sphere a condition of their entry into it" (1984: 11). As such the issue of child labour was gradually deproblematized and ignored. From around the turn of the twentieth century, the child worker disappeared from social research as concern focused on the whole question of the "youth labour market" and the transition from school to work.

The result was that, until fairly recently, the labour activities of school children were left uninvestigated. The interest that was occasionally shown focused on the most extreme manifestations of child labour exploitation. The following newspaper headlines, for example, all deal with the employment of children in small factories and emphasise the point : "Mr KGB's Carrot to Get Cheap Labour" (*News of the World*, 31 October 1982), "Sweatshop Kids" (*News of the World*, 10 June 1984), "Slave Labour" in the Rag Trade" (*The Observer*, 13 May 1984), "The Upper Crust Pie Man

and the Kids From Possil" (*Evening Times* -Glasgow-, January 1990). However, after the initial burst of outrage that such newspaper exposés produced, the issue quickly disappeared from press coverage.

These examples all deal with children working in small undercapitalised sectors, where the children are employed to do jobs that take no account of their special needs or requirements. They are employed, therefore, as individual proletarians, but paid according to their status as children. Such examples are important. They represent one form of child labour exploitation in modern Britain. Where the employing unit of capital is small, the number of employees small and unorganised and the employer pushed by the competition of larger and more efficient units of capital, the one way the employer has to make profits is to exploit cheap, sweated labour. This might mean paying low wages to migrants, to married women or to children. In other words, the employer will exploit whatever source is available, all that is required is people desperate enough to work for the money on offer.

However, a focus on such examples can skew an understanding of the majority experience of child workers. Most children do not work in factories. Most are employed delivering milk and newspapers, selling in shops and ice cream vans and waiting and serving in restaurants and cafes. These are jobs which people think of as particularly suitable for children but, as the evidence discussed in section three suggests, these jobs are far removed from the idealistic conception often portrayed.

The perspective outlined above not only provides a new theoretical starting point for explaining the present form of child labour in Britain, but also allows an analysis of both the historical continuity and change in children's labouring activities throughout the period of capitalist development.

Bibliography

- Balding J. (1991), A study of working children in 1990, *Education and Health* 9, 1
- Barrett M. & McIntosh M. (1980), The 'Family wage': Some problems for socialists and feminists, *Capital and Class* 11
- Bequale A. & Boyden J., eds. (1988a), *Combating Child Labour*, ILO, Geneva
- Bequale A. & Boyden J. (1988b), Working children : Current Trends and Policy Responses, *International Labour Review* 127
- Carr H. & Jamieson L., eds. (1990), *The Politics of Everyday Life*, MacMillan, Basingstoke
- Challis J. & Elliman D. (1979), *Child Workers Today*, Quatermaine House, Sunbury
- Cunningham H. (1990), The employment and unemployment of children in England 1680-1851, *Past and Present* 126
- Davin A. (1982), Child labour, the working class family and domestic ideology in nineteenth century Britain, *Development and Change* 13
- Davin A. (1990), When is a child not a child, in Carr H. & Jamieson L. (1990)
- Elson D. (1982), The differentiation of children's labour in the capitalist labour market, *Development and Change* 13
- Finn D. (1987), *Training Without Jobs : New Deals and Broken Promises* MacMillan, Basingstoke
- Forrester T. (1979), Children at work, *New Society*, 1 November
- Fyfe A. (1989), *Child Labour*, Polity Press, Cambridge
- German L. (1989), *Sex, Class and Socialism*, Bookmarks, London
- Greenberger E. & Steinberg L.D. (1986), *When Teenagers Work : The Psychological and Social Costs of Adolescent Employment*, Basic Books, New York
- Hall S. (1984), The rise of the representative /interventionist state, in McLennan G., Held D. & Hall S., *State and Society in Contemporary Britain*, Polity Press, Cambridge
- Hall S. & Schwarz B. (1985), State and Society, 1830-1930, in Langan M. & Schwarz B., eds. (1985), *Crises in the British State 1880-1930*
- Hobbs S., Lavalette M. & McKechnie J. (1992), The emerging problem of child labour, *Critical Social Policy* 34
- Hobbs S., Lindsay S. & McKechnie J. (1993), Part-time employment and schooling, *Scottish Education Review* 25
- Humphries J. (1977), Class struggle and the persistence of the working class family, *Cambridge Journal of Economics*
- Humphries J. (1981), Protective legislation, the capitalist state and working class men : The case of the 1842 Mines Regulation Act, *Feminist Review* 8
- James A. (1984), Children's experience of work, *ESRC Newsletter*, 51
- Landrigan P.J. (1993), Child labor : A re-emergent threat, *American Journal of Industrial Medicine* 24
- Lavalette M. (1994), *Child Employment in the Capitalist Labour Market*, Avebury, Basingstoke
- Lavalette M., McKechnie J. & Hobbs S. (1991), *The Forgotten Workforce : Scottish Children at Work*, SLPU, Glasgow
- Levine D. (1977), *Family Formation in an Age of Nascent Capitalism*, Academic Press New York
- Lewis J., ed. (1986), *Labour and Love : Women's Experience of Home and Family 1850-1940*, Basil Blackwell, Oxford
- MacLennan E., Fitz J. & Sullivan J. (1985), *Working Children*, LPU, London
- McKechnie J., Lindsay S. & Hobbs S. (1993), *Child Employment in Cumbria : A Report to Cumbria County Council* University of Paisley, Paisley
- McKechnie J. Lindsay S. & Hobbs S. (1994), *Still Forgotten: child employment in rural Scotland*, SLPU, Glasgow
- Mehta M.N., Prabhu S.V. & Mistry H.N. (1985), Child labour in Bombay, *Child Abuse and Neglect*, 9
- Mendelievich E., ed. (1979), *Children at Work*, ILO, Geneva
- Miles R. (1982), *Racism and Migrant Labour*, RKP, London

- Moorehead C. (1987), *School Age Workers in Britain Today*, Anti-Slavery Society, London
- Murray J. (1991), Working children, in Lavalette et al. 1991
- Philips A. & Taylor, B. (1980), Sex and skill : Notes towards a feminist economics, *Feminist Review* 6
- Pinchbeck I. (1969), *Women Workers and the Industrial Revolution 1750-1850*, Virago, London
- Pond C. & Searle A. (1991), *The Hidden Army : Children at work in the 1990's*, LPU, London
- Qvortrup J. (1985), Placing children in the division of labour, in Close P. & Collins R. , eds., *Family and Economy in Modern Society* MacMillan, Basingstoke
- Rodgers G. & Standing G., eds. (1981), *Child Work, Poverty and Underdevelopment*, ILO, Geneva
- Simon B. (1965), *Education and the Labour Movement 1870-1920*, Lawrence & Wishart, London
- Simon B. (1960), *Studies in the History of Education 1780-1870*, Lawrence & Wishart, London
- Stedman Jones G. (1976), *Outcast London* , Penguin Harmondsworth
- Thomis M.I. (1974), *The Town Labourer and the Industrial Revolution*, B.T. Batsford, London
- Thompson E.P. (1968), *The Making of the English Working Class*, Penguin Harmondsworth
- Tranter N. (1981), The labour supply 1780-1860, in Floud R. & McCloskey D., eds. (1981) *The Economic History of Britain*, UP, Cambridge
- Valcarengi M. (1981), *Child Labour In Italy*, Anti-Slavery Society, London
- Whittaker A. (1986), Child labour and its causes, *Third World Now*, Spring
- Wright E.O. (1978), *Class, Crisis and the State*, Verso, London

Serigne Mor Mbaye*, Abdou Salam Fall**

* Centre de Guidance infantile, Dakar

** Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN)

STRATÉGIES DE SOCIALISATION ET TRAVAIL DES ENFANTS À DAKAR

Introduction

Une des manières d'analyser la marginalisation des enfants par des processus prématurés de mise au travail est de s'intéresser à l'évolution du statut de l'enfant dans la société sénégalaise. En effet, dans le contexte des sociétés traditionnelles sénégalaises, la communauté était soucieuse d'abord de la socialisation et de la protection de l'enfant en son sein. Ce qui est frappant, c'est la mobilisation collective autour de l'enfant qui fait que celui-ci n'appartient pas à ses géniteurs mais surtout à son groupe. En revanche, aujourd'hui, l'économie monétaire, l'urbanisation et d'autres facteurs ont fini de bouleverser les structures de la famille mais aussi les représentations ou les rites et mythes sur l'enfant. De communautaire, la socialisation devient un projet individuel du noyau familial.

Par ailleurs, les conséquences pour les enfants de l'accumulation de crises sont dramatiques, car ils naissent dans des familles qui ont perdu leurs possibilités d'autosubsistance dans le cadre du système de production domestique. Parler de crise, c'est évoquer ces enfants naissant dans un environnement désertifié, où la simple survie est désormais entre parenthèse. C'est encore et surtout parler de ces très jeunes ruraux accompagnant des parents ou marabouts venus vers l'eldorado de la ville, et dont le rêve s'achève dans la dure réalité humaine des quartiers défavorisés ou des quartiers spontanés sur lesquels planent en permanence le possible et traumatisant "déguepissement".

Ce qu'on constate dans ce monde des non inclus, c'est l'absence totale de disposition spécifique concernant les jeunes enfants. Pour ces enfants grandissant hors des zones protégées, sans éducation à la prévention, les accidents physiques sont nombreux. Les risques sociaux dans cette communauté tout à fait informelle des "enfants de la rue" -où adolescents et petits se mêlent hors de portée de toute présence adulte- sont énormes. A toutes ces crises s'ajoute celle ayant le plus de conséquence sur le développement harmonieux du jeune enfant : la déstabilisation de la famille.

Il est inévitable que l'engagement précoce des enfants -que soit dans des obligations domestiques, dans des activités productives d'une économie informelle, ou en employant les procédés de la désespérance- transforment les rapports parents /enfants.

1. Comment se pose le problème

On peut observer dans les sociétés sénégalaises une socialisation traditionnellement bâtie à partir d'un projet collectif. Tout enfant est celui du groupe, et non pas seulement du couple géniteur. La prise en charge de l'ensemble du développement culturel, cognitif, psychomoteur et psychoaffectif est à la charge du groupe social. Ce groupe social s'étend du lignage maternel au lignage paternel. Chaque statut renvoie à des rôles spécifiques. Les prérogatives données selon le statut de père, oncle, tante correspondent à une gestion planifiée de l'éducation et de la prise en charge de l'enfant. Les rites d'initiation préparent l'enfant à l'entrée future dans la vie d'adulte.

La socialisation est circonscrite dans le groupe familial, dans le clan. L'apprentissage est une reproduction des occupations du groupe familial. Ainsi, un fils d'agriculteur sera initié aux métiers de la terre. On peut en percevoir les conséquences en termes, d'abord, d'une sécurité affective plus accrue ; ensuite, vraisemblablement, le destin de l'individu demeure presque prévu d'avance.

Dans ce contexte, la mise au travail des enfants revêt des formes spécifiques. L'initiation par l'imitation est encouragée et valorisée par le groupe à travers les activités ludiques. S'agissant de la répartition du travail au sein du groupe familial, l'implication des enfants est non négligeable mais elle reste circonscrite à des activités périphériques et subalternes. Ce sont des activités de soutien à vocation formative, qui ne sont pas, le plus souvent, productivistes.

Le placement dans ces institutions recoupe avec une pratique traditionnelle courante consistant à confier les enfants hors du cadre familial à des tuteurs choisis pour leurs compétences éducatives ou professionnelles. Le traitement éducatif infligé à l'enfant confié ne différencie guère de celui reçu par les enfants du milieu d'accueil. Ceci renvoie au projet collectif. En effet, le projet éducatif ne s'adresse pas à un individu mais à tout une classe d'âge.

Un adage wolof systématise cette conception en ces termes : "Kunek sa teb tebinu baay ay dam sa ndig". Autrement dit : "c'est la manière de sauter du père qui casse les reins". Personne ne peut échapper à la trajectoire professionnelle et matérielle de son père. Le destin est tracé d'avance et ne peut être subverti, autrement l'avenir et le vécu deviennent incertains et aventureux.

Cette idéologie limite l'innovation et la créativité. Elle est source d'inadaptation à un monde plus instable et davantage mouvementé. Cette époque ancienne correspond à l'émergence de valeurs et modèles sociaux d'identification stables. Plusieurs facteurs concourent à cette stabilité. Le mode de production est agricole et l'ensemble de activités professionnelles sont au service de l'agriculture. Les castes professionnelles sont fermés sur elles-mêmes, s'autoreproduisant. La société est gérontocratique et donc fortement hiérarchisée. Les devoirs et obligations de chacun sont fonction du statut, de l'âge, du sexe. Le pouvoir de décision reste aux plus âgés. L'individu demeure confiné très longtemps dans un projet collectif et ne doit la possibilité d'un écart que par un changement de statut.

2. Manifestations de l'individualisation du projet social pour l'enfant

On est dans un contexte marqué par une démographie galopante avec une proportion élevée de jeunes, 70% de moins de vingt ans. On note une grande rupture entre les nouveaux noyaux familiaux et les communautés de base, les idéologies anciennes sont en péril sans que rien ne vienne les remplacer. Ceci amène chaque famille à chercher à se réajuster en fonction de son interprétation et de sa représentation du réel. Dans les masses urbaines, les intentions de socialisation dominantes sont la scolarisation et l'apprentissage de nouveaux métiers, notamment dans le secteur informel.

Il faut y ajouter la crise de l'école que révèle le taux de déperdition élevé. Elle a tendance à inverser le modèle de promotion sociale par les filières classiques (instruction scolaire). L'institution scolaire introduit une dimension dans la socialisation en contribuant à individualiser le projet. L'école devient un moyen de promotion sociale qui ne tient plus compte du statut de naissance mettant remettant ainsi en cause le mode d'organisation sociale, mais aussi le contrôle social du groupe sur la trajectoire de vie de l'individu.

Le travail salarié, l'émergence de nouveaux métiers contrarient les intentions de socialisation qui dorénavant doivent tenir compte des aspirations collectives et individuelles. Cette transition s'exprime par le passage du "wootal" au "nawtal", c'est-à-dire de la stratégie sympathique consistant à couvrir les enfants et à accompagner patiemment leur croissance et leur éducation, à une stratégie libérale, faite de désengagement et d'autonomisation précoce des enfants laissés à l'école non structurée de la rue.

L'islam a introduit une nouvelle dimension dans la socialisation. Le processus d'acquisition du savoir religieux implique l'importance accrue des institutions d'enseignement coranique. Celles-ci sont souvent hors de l'espace géographique où réside l'enfant. On peut souligner ici l'intégration efficace des valeurs traditionnelles que ces institutions ont réussi.

La famille connaît une grande mobilité des membres, instabilité due au taux de divorce élevé, à la grande mobilité des membres (migration). Cette situation accentue la tendance monoparentale. Les intentions de socialisations restent floues, avec une incapacité des noyaux familiaux à ériger des projets individuels valides et adaptés aux besoins de l'époque. Les enfants sont livrés à eux-mêmes dès qu'ils échouent à l'école. Le taux d'abandon des enfants en bas âge est élevé. Dans le meilleurs des cas, ces derniers sont recueillis dans des Daara, les villages SOS, les orphelinats. Le phénomène d'infanticide reste très courant.

Émerge dès lors un nouveau modèle de réussite sociale, fondé sur des stratégies de survie et de débrouillardise. En effet, dans cette crise économique endémique, les groupes évoluant dans le secteur informel font montre de capacités d'adaptation plus efficaces.

Il convient d'abord de rappeler les conditions sociales, morales, économiques qu'offre à l'enfant la société, et de se demander dans quelle mesure ces conditions constituent un terrain favorable sur lequel l'enfant peut se préparer à affronter la vie.

3. Passage de la situation traditionnelle à la société moderne

Quelles voies s'offrent à lui pour préparer ce passage ? Le système éducatif en place remplit-il sa mission ? Quelles portes ouvre-t-il à l'adolescent sur l'avenir ? L'école prépare-t-elle à l'acquisition d'un métier, c'est à dire d'un moyen d'existence, en même temps qu'à faire face à ses responsabilités dans une société en pleine mutations ?

Dans la société traditionnelle, la fonction sociale de l'enfant est considérable. Au delà du fait qu'il représente une valeur de prestige, qu'il représente l'avenir, il est la force du présent. Dès son jeune âge, après le sevrage, l'enfant est détaché de la mère, il jouit à présent de soins qu'il reçoit de chaque membre de sa communauté, de même qu'il bénéficie de l'affection anonyme du groupe dans son ensemble. Très tôt, l'enfant se situe par rapport à chacun de ses "parents" avec lequel, il était appelé à entretenir des relations particulières : grands parents, oncles, tantes, frères et soeurs... Au cours de cette période et jusqu'à l'âge de 14 à 15 ans, l'enfant fait l'apprentissage de la bonne "tenue" à l'égard des autres et du monde ; on lui inculque les règles morales en usage et il apprend à s'y conformer. A cette éducation morale s'ajoute l'apprentissage de la manipulation des objets et l'usage des sens. Il exécute alors diverses tâches domestiques, participe aux travaux des champs ; on lui a déjà montré l'ampleur du réseau de relations avec l'extérieur dont sa famille est le centre ; on lui a déjà appris quelle est sa condition, en tant qu'il est de sexe masculin ou non, et son rapport à l'autre sexe.

L'importance de la fonction économique et politique de l'enfant n'est pas moins importante, si plus tardive. A partir de l'âge de 15 ans environ, consacré membre actif de la communauté, l'enfant compte parmi les véritables producteurs économiques : c'est lui qui accumule les richesses matérielles qui sont soumises, ensuite, au contrôle de l'aîné, l'oncle maternel ou le père chef de famille.

Par le truchement du mariage, la jeune fille permet des alliances entre son groupe familial d'origine et les groupes voisins : donner sa fille en mariage signifiait autrefois s'allier avec le groupe receveur et acquérir les biens, matériels et autres, qui constituent la dot reçue. Le jeune homme, par ailleurs, permet les apports de nouvelles femmes au sein de sa famille : de ce fait, il augmente les forces productrices de la communauté, la femme produisant à la fois du travail et des hommes.

La caractéristique principale de l'éducation traditionnelle est qu'elle est de type autoritaire : elle n'est pas l'expression concrète d'une institution, elle n'est pas communicable par l'écriture mais par l'expérience que l'on acquiert, en contact avec les aînés ; le type de rapports entre éducateurs et éduqués est marqué par l'autorité qu'exercent les premiers sur les seconds ; les techniques coercitives sont diverses, fréquemment utilisées et exclusives à la coopération : en général, on atteint le but que l'éducation se propose. L'enfant se plie volontiers à l'ordre des choses existant et cela, d'autant plus facilement que cet ordre s'impose également à tous et que s'en écarter signifierait être exclu de la communauté. En contrepartie de sa soumission totale à cet ordre, la société traditionnelle se soucie de préparer l'avenir de l'enfant.

Elle juge dangereux de confier à ce dernier les moyens ou instruments propres à lui assurer une certaine ascension sociale, des fonctions et rôle sociaux de son propre choix. Elle juge également dangereux de favoriser de cette manière la compétition inter-individuelle qui, généralisée, susciterait des troubles imprévisibles et graves au sein de la communauté. Il appartient alors à la collectivité de définir la place et la fonction qu'occupera l'enfant, celui-ci jouissant, dans ce domaine, d'une sécurité totale. Dans un tel système d'éducation, les aspirations propres de l'individu sont méconnues, ou du moins contrôlées et limitées par la société : si les ambitions personnelle ne peuvent être exprimées, en compensation, on avait la garantie de ne point connaître l'échec.

Aujourd'hui, l'enfant vit dans un foyer domestique, son milieu de vie ne se situe plus désormais à l'intérieur de la société classique ou tribale, mais au sein d'une société urbaine, fondamentalement différente du premier milieu. La ville est caractérisée par son hétérogénéité ; elle se compose de groupes différents quant à leurs caractéristiques de civilisation, c'est-à-dire leur appartenance ethnique ou tribale. L'enfant éprouve une certaine difficulté à s'insérer dans le milieu urbain, où se manifestent deux tendances antagonistes : d'une part, la tendance des ces groupes à rester fermés, d'autre part, la tendance -liée au phénomène urbain lui-même- qui consiste dans le brassage des différentes populations.

Dans ce milieu, l'enfant n'est pas sans ressentir son isolement et son incapacité à résoudre le conflit qui tient à la nature même de son nouveau milieu de vie et vis-à-vis duquel il lui est difficile de se maintenir en équilibre. En ville, la compétition s'installe au niveau des individus, et non plus au niveau des groupes familiaux : c'est l'individu qui compte, non plus la famille, si nombreuse soit-elle, si bien née soit-elle. Il y a désormais dissociation des intérêts individuels et ceux du groupe de parents, et souvent ces intérêts ne sont pas seulement distincts, ils sont aussi différents, opposés. Il existe, dans cette société nouvelle, une certaine hiérarchie des métiers, des plus valorisés aux moins valorisés, de même qu'il existe une classification des couches sociales en gros fondée sur le degré de richesse individuelle. L'enjeu primordial, le seul critère valable de classification, demeure donc le pouvoir, économique, le capital financier à acquérir ou déjà accumulé.

L'enfant aspire à des besoins nouveaux, qui développent en lui un certain individualisme. Les valeurs qu'il apprend à connaître ne sont pas précisément d'assurer la pérennité du groupe, de sauvegarder l'ordre établi. Dans le cadre de la société urbaine actuelle, divers projets personnels lui sont offerts à l'enfant, divers moyens de les réaliser lui sont proposés, mais avec une probabilité variable de succès : aucune certitude n'est donnée à l'enfant qu'en empruntant ces voies, il ne comptera pas parmi les déchets sociaux.

L'enfant d'aujourd'hui est loin d'avoir des conditions de vie souhaitable : les cas de délinquance, dont le nombre croît considérablement d'une année à l'autre, sont en partie liés à cette situation générale où l'enfant ne trouve que contradictions dans les valeurs, compétition dans les rapports, injustice dans les faits, impression de vide dans la vie quotidienne et dans les perspectives d'avenir.

Le comportement de l'enfant paraît plus conforme aux institutions nouvelles caractérisant la société en mutation. Avant, la communauté contrôlait directement l'enfant, le contraignait au respect de la tradition, canalisant sa pensée et son action à l'intérieur d'un cadre précis : une seule voie était offerte à l'enfant, le conduisant au statut, aux fonctions, et aux rôles. Mais la loi qui régit la vie urbaine se contente de dicter des droits et des devoirs, d'indiquer des moyens d'action, de fournir des modèles de comportement : il y a rupture très nette dans ce domaine, entre la communauté traditionnelle et la société urbaine ; l'enfant n'a pas souvent la force à faire le saut nécessaire, et l'État ne l'y aide guère.

4. Le Travail des enfants

Nous entendons par "travail des enfants" toute activité économique concourant à la production de biens et de services. Une enquête récente (juillet 93) de la direction de la prévision de la statistique montre que, durant une période d'observation de 12 mois, 1 enfant sur 10 est habituellement occupé à exercer une activité rémunérée ou rémunératrice au Sénégal. Plus de trois quarts (78%) des enfants habituellement occupés sont des aides familiaux, 9% sont salariés, 6% sont des apprentis et quelques 5% travaillent pour leur propre compte (indépendants). Les filles salariées sont plus nombreuses que les garçons salariés.

L'importance des "aides familiaux" s'est accentuée avec la crise de l'agriculture ; ainsi, une partie importante des enfants en milieu rural et suburbain arrive en ville pour exercer le travail "d'aide familial". Après leur journée de travail, ces enfants se regroupent par dizaine, partageant la même chambre dans les "quartiers spontanés" de Dakar, où ils constituent des ménages non familiaux. Par le travail comme par l'habitat, ils sont marginalisés.

Le caractère saisonnier des activités économiques que les enfants mènent a tendance à faire place à une occupation permanente dans les familles, où ils deviennent indispensables. L'emploi "d'aide familial" est devenu la norme sociale aussi bien dans les couches moyennes que, de plus en plus, dans les couches sociales à revenus faibles.

A partir de l'enquête signalée plus haut, Abdoulaye SADIO conclut : "lorsqu'ils travaillent, les enfants Sénégalais le font en majorité dans le cadre de la famille". Il est important de noter que le travail des enfants a comme cadre aussi bien le milieu rural que le milieu urbain, aussi bien pour les garçons que pour les filles.

L'enquête de la direction de la prévision de la statistique montre que "40% des filles occupées sont des domestiques et 42% sont des agricultrices. Ces deux métiers occupent à eux seuls 86% des filles. Chez les garçons, on note une plus grande diversité, les bergers viennent en seconde position, avec 18% des occupés ; enfin, les métiers tels que la couture, la mécanique et la menuiserie sont essentiellement exercés par les garçons ; une corrélation du travail des enfants et l'occupation de la survie des parents montre que le travail des enfants occupés n'est pas lié à la survie des parents. En effet, l'enquête citée plus haut montre que 96% des enfants occupés ont leurs mères en vie. Le pourcentage est moins important s'agissant du père. Le décès du père entraîne donc une propension plus grande pour les enfants d'être mis au travail.

Ce n'est pas non plus l'instabilité des couples qui expliquerait le recours des enfants au travail car comme le relève cette enquête : "Parmi les enfants occupés, 96% d'entre eux ont leurs deux parents en union, et 4% ont leurs parents séparés. Parmi les enfants inoccupés, 92% ont leurs parents unis et 8% ont leurs parents divorcés ou séparés."

Selon l'analyse de la situation de la femme et de l'enfant au Sénégal en 1993, publiée par le gouvernement du Sénégal et l'UNICEF, il apparaît que les enfants qui travaillent le sont majoritairement comme "aides familiaux". Car 15% de la population totale du groupe d'âge exercent une activité professionnelle, 62,3% de ceux-ci sont dans l'agriculture comme "aide familiaux".

Un phénomène nouveau est apparu dans les différents marchés de la ville de DAKAR et même dans les villes secondaires, consistant à mettre au travail de nombreuses jeunes filles dans le commerce de redistribution et de détails. Cette tendance montre les menaces sur les générations futures féminines qui se voient plutôt préparées au petit commerce. Et dans la vie au quotidien, dans les marchés, la culture de la rue et les traditions d'échange monétaire prennent le dessus sur toute autre valeur sociale. Il n'est pas exclu de penser que cette mise au travail précoce est la résultante d'une déscolarisation érigée en modèle. L'étude de l'IFAN /ORSTOM sur l'insertion urbaine à Dakar 1989 conclut par une tertiarisation de l'économie. Si cette tendance se maintient, comme l'ensemble des indicateurs le montrent fortement, la présence massive des jeunes filles sur les marchés continuera à se développer, en dépit de la législation condamnant de telle pratique.

Mais il faut compter également les enfants qui, en ville, n'ont pas d'autre choix que de travailler comme apprentis ou employés dans le secteur informel. Ce sont les employés et les apprentis qui constituent la catégorie à risque la plus importante, soit 29% des enfants travailleurs. Les apprentis ne sont pas généralement rémunérés : la même enquête montre que 84% des apprentis ne reçoivent aucune rémunération de leurs patrons. L'apprentissage dure plusieurs années. Nombre de témoignages montrent qu'il faut plus d'une dizaine ou une quinzaine d'années auprès des artisans pour voir ses capacités ou la maîtrise de sa profession reconnue par le maître artisan. Ces facteurs montrent que l'apprentissage aux métiers n'est guère attrayant pour les enfants, qui finissent par choisir la rue.

La crise économique exacerbe également les conflits familiaux. L'absence de relais au sein des ménages, l'inexistence et l'inefficacité d'instance de médiation forment un ensemble de facteurs qui font que le risque est grand de voir les enfants rejetés dans la rue quand leurs choix sont opposés à ceux de leurs parents. Le phénomène d'enfants de la rue ne cesse de se développer, malgré la sensibilisation qui se développe de plus en plus. Selon le rapport du gouvernement du Sénégal et de l'UNICEF, en 1993, on dénombrait à DAKAR 2000 à 3000 enfants de la rue.

5. Les talibés

La situation la plus préoccupante et la plus visible ce sont les enfants mendiants appelés talibés. Selon le gouvernement du Sénégal et l'UNICEF : «Le spectacle de ces enfants en guenilles, sillonnant les rues et les places publiques des grandes villes du Sénégal et tendant leurs sébiles en quête d'un peu de nourriture ou d'argent, tant pour leur propre survie que pour l'entretien de leur marabout, revêt les allures d'un fléau social».

Une enquête réalisée en 1992 par l'UNICEF établit la thèse d'une forte corrélation entre migration et mendicité des talibés enfants. Deux filières sont signalées. La première, la plus importante, c'est le déplacement saisonnier des marabouts qui viennent en ville avec leurs talibés durant la saison sèche. La seconde filière, c'est l'envoi d'enfants en ville par leurs parents auprès de marabouts installés en milieu urbain. Ce sont donc les migrations internes qui sont mises en cause, car la même enquête confirme que les talibés mendiants sont sénégalais. La migration internationale des pays limitrophes est pourvoyeuse de 8% de talibés mendiants identifiés.

Les talibés proviennent des familles à revenu faible. 55% ont des parents agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, 30% sont issus de famille de vendeurs ambulants, étalagistes, petits marabouts ou enseignants en arabe, employés, ouvriers ou artisans.

La conclusion qu'on peut en tirer est qu'il y a une dégradation continue de l'éducation islamique en milieu urbain sénégalais. Le devoir sacré de l'éducation coranique a laissé la place à une instrumentalisation des enfants talibés qui sont devenus des moyens de survie pour les marabouts. D'après l'enquête de 1992 citée plus haut, près de 58% des talibés doivent chaque jour rapporter de l'argent à leur marabout, en moyenne 100 F par jour avec une variation allant de 50 à 500 F CFA. Pour cela un talibé mendie en moyenne 5 heures par jour. Ainsi les talibés n'ont-ils que 30% de leurs temps pour l'éducation religieuse. Le contrat social originel est donc rompu. Ainsi, comme le relève le rapport du gouvernement du Sénégal et de l'UNICEF : "l'idéologie de la quête de l'aumône qui naguère sanctionnait l'apprentissage de l'ascèse et de l'humilité, la religiosité des sénégalais et l'anonymat des grandes villes allaient désormais devenir des facteurs favorables à l'utilisation abusive des jeunes talibés par des marabouts peu scrupuleux".

6. L'Univers sanglant des "FAKH MAN"

Aux environs des marchés et des gares, armés, ils sèment la panique. On trouve cette nouvelle race de délinquants à Thiès et ses banlieues, où ils vivent en bandes très organisées : chacun a une tâche précise. Ils "shootent" au diluant et le nombre incalculable de pions avalés leur donnent un comportement déraisonné. Ils vivent conformément à leur nature, à leurs passions, dans le silence total de la raison.

La police et la justice s'en débarrassent. Le Magal de Touba et le Gamou de Tivaouane sont leurs principales périodes de traite. Ils brillent par leur intransigeance et obtiennent leur place au panthéon de l'horreur. Ils visent toutes les classes d'âge (les jeunes, les femmes, les vieux). On les retrouve dans presque toutes les grandes villes du pays, où ils occupent souvent des carrefours, qui deviennent ainsi inaccessibles ou dangereux à certaines heures. De nos jours, la plupart des dossiers en "correctionnelle" les concernent.

On remarque que la majorité des "FAKH MAN" identifiés se sont séparés très tôt de leurs mères, qui habitaient surtout dans l'ancien quartier "Khoury bouki". Elevés par des vieilles prostituées moyennant de l'argent, grandis dans les difficultés et l'indifférence de leur environnement social, ils deviennent des fauves prêts à tout dévorer avant de mourir dans la violence et l'indifférence. La société ne sait que faire d'eux. Dans les bars, les clients inhabituels sont souvent les victimes des "Fakh man" obsédés par le désir de se procurer de la drogue ou des pions, ils n'hésitent pas à faire des descentes dans les domiciles. Leurs manières violentes et terrifiantes d'opérer leur différencient des voleurs. Mais la société a tendance aussi à réagir violemment face à leurs actes : d'où la recrudescence de plus en plus des cadavres de Fakh man dans les rues, meurtres classés sans suite, ni enquête policière sur la nature des membres. C'est un simple fait divers pour les curieux.

Un tel phénomène ouvre la voie à la violence, à la teneur et à l'insécurité. C'est dans la marginalité que se construisent désormais les modèles.

CONCLUSION

Le modèle Social reposait fortement sur une économie agricole où tout était structuré autour du chef de famille, "borom Kër". Tous les autres membres de sa famille lui étaient inféodés. La prise en charge de l'enfant était communautaire. L'urbanisation accélérée et la crise économique, sociale et politique ont remis en cause ce modèle social. Actuellement, des modèles référentiels conséquents et porteurs d'avenir n'ont pas réussi à se construire.

Les ménages individualisent la gestion de leurs enfants. Il n'existe pas d'institution capable de relayer celles qui prenaient en main le modèle communautaire pour lequel les griefs ne manquent pas.

Ce que nous avons essayé de montrer dans ce texte s'illustre bien dans l'élaboration contradictoire de rite. Dans le modèle communautaire, le processus de socialisation passait par la ritualisation des différentes étapes du développement de l'enfant. La mobilisation sociale autour de l'enfant dépassait largement l'implication des parents géniteurs. Les rites participaient d'une fonction sociale correspondant à des étapes connues de la protection et du développement de l'enfant.

Aujourd'hui, les rites existent, mais ils ont pris d'autres formes perverses. C'est le travail précoce qui amène les enfants à errer dans les marchés à longueur de journée, à vivre dans la rue, à demeurer apprenti chez les artisans qui bénéficient d'une main d'œuvre non rémunérée. Cette précarité est aussi le lot des enfants talibés dans un pays où l'émergence de valeurs confrériques religieuses totalitaires n'annonce pas une solution plus socialisante pour les enfants. Ainsi, le modèle concurrentiel est bien la culture de la rue dont les Fakh man sont seulement une des expressions déshumanisantes.

BIBLIOGRAPHIE

- BDA, 1993, Mesure de l'impact de la convention sur les Droits de l'enfant (Région de DAKAR), UNICEF août 1993.
- BONNET Michel, 1992, OIT, le Travail des enfants en Afrique. Revue Internationale du travail, vol. 132, 1992, n° 3.
- Gouvernement du Sénégal UNICEF, 1993, Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Sénégal, 172 p.
- CORNIA G. A., JOLLY R., STEWART F., 1987, L'Ajustement à visage Humain. Protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance, Economica, UNICEF, 372 p.
- HOULE Gilles., 1991, HURTUBISE Roch, 1991, Parler de faire des Enfants, une question vitale, Recherches sociographiques XXXII. 3. 1991 : 385-414.
- OUA/UNICEF, 1992, l'Avenir de l'Afrique : ses enfants, Études sectorielles. Dakar 25-27 novembre 1992, 223 p.
- PANOS, 1989, Quand les pauvres du Sud s'autofinancent, l'Harmattan, 157 p.
- SADIO Abdoulaye, 1993, Le travail des enfants au Sénégal, Enquête méthodologique, du Ministère de l'Économie des finances et du plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, juillet 1993.
- SENE Socé., 1993, BIT, le travail des enfants au Sénégal, cas des apprentis, août-novembre 1993.
- MBAYE Serigne Mor, FALL Abdou Salam, 1994, Guide pour Plaidoyer en faveur de la convention internationale des Droits de l'Enfant : Approche socio-culturelle, UNICEF Sénégal. Ministère de la femme, de la famille et de l'Enfant, Dakar janvier 1994, 34 p.
- UNICEF, 1990, Étude sur la situation éducationnelle des enfants déplacés de Mauritanie, DAKAR.

ENFANTS DE LA RUE ET ENFANTS AU TRAVAIL : UNE DISTINCTION INDISPENSABLE

L'analyse du problème de l'enfant de la rue dans la ville de Mexico révèle de nombreux aspects communs avec l'expérience de la Colombie. D'une certaine manière, on pourrait parler d'un "modèle de réponse" qui, à quelques nuances près, pourrait s'appliquer à tous les pays de la région.

A Mexico comme en Colombie, existe et se développe toute une série d'alternatives institutionnelles destinées, comme dans d'autres pays latino-américains, à intervenir face à, et/ou à résoudre, le problème de l'enfant qui vit dans les rues de la ville. Mais ces actions se développent de manière "désarticulée". Cette désarticulation pourrait être définie comme l'absence de correspondance entre les programmes développés, et entre les intérêts politiques et économiques de chacun des agents qui génèrent ces actions. A l'inverse, les rares exemples d'action "articulée", plus que le fruit d'une analyse des besoins liés à la problématique de l'enfance de la rue, sont le résultat d'une stratégie qui correspond à ces mêmes intérêts politico-économiques des agents générateurs de l'action.

Pour tenter de comprendre cette "désarticulation", il est toutefois nécessaire, dans une première étape, de décomposer le "modèle de réponse" évoqué précédemment pour revenir à chacun des éléments qui le composent.

1. L'ACTION

On peut supposer que l'action principale est destinée à faire "sortir" l'enfant de la rue, afin de lui offrir des conditions de vie plus "dignes" et plus en relation avec les besoins de son développement et de sa croissance. Cette action revêt différentes formes :

- Création de modèles institutionnels,
- Discours revendiquant les droits de l'enfant,
- Appui financier et diffusion de certaines actions au bénéfice de cette population infantile.

D'autres types d'action existent, mais sont plus rares et prétendent améliorer les conditions de vie de l'enfant dans le milieu même de la rue. Cette forme d'action se matérialise de différentes manières :

- en fournissant à l'enfant certains éléments matériels (des vêtements, ou des aliments...)
- en lui apportant certains services, médicaux par exemple,
- en organisant des activités récréatives, promenades ou fêtes comme Noël.

Tout ceci toutefois à l'intérieur du milieu de la rue.

2. LA POPULATION INFANTILE CONCERNÉE

Lorsque l'on prétend définir la population-cible des actions énoncées précédemment, les choses se compliquent. En principe, il est simple de penser que ces actions sont dirigées vers la population des enfants qui vivent et grandissent dans les rues de la ville. Pourtant, la définition de cette population répond elle aussi aux intérêts ou à la vision de ceux qui génèrent l'action, et n'est pas fonction de la réalité de la rue.

La définition de cette population inclut souvent deux populations différentes : d'une part, l'enfant qui vit dans la rue, loin de sa famille, et d'autre part l'enfant qui travaille dans la rue, tout en continuant à vivre au sein de sa famille. Ces deux notions ont donné lieu aux expressions "l'enfant de la rue" et "l'enfant dans la rue".

Deux raisons principales ont amené à inclure l'enfant travailleur dans la catégorie des enfants de la rue : tout d'abord, parce que "le principal" espace qu'il utilise pour réaliser son travail est la rue, et ensuite parce que l'on considère qu'il court "le risque" de se transformer effectivement en enfant de la rue.

En même temps, et notamment au cours des dernières années, il est parfois prétendu que l'enfant de la rue doit lui aussi être considéré comme un enfant travailleur : les activités "marginales" qu'il réalise, que ce soit la mendicité ou le vol, et qu'elles soient acceptées ou non socialement, ont pour objectif d'assurer la survie de l'enfant : "Si l'on définit l'enfant de la rue comme tout mineur qui dépend ou est en conditions de dépendre de sa propre activité dans la rue pour survivre, on peut alors dire que dans tout le pays il en existe près de 15 millions..." (Barcera, 1992).

¹ Le texte qui suit est tiré d'un article où l'auteur, Maricel Merienne, compare les politiques respectivement suivies par la Colombie et par le Mexique pour traiter le problème des enfants de la rue. En tant que tel, l'article en question -encore inédit- est donc quelque peu éloigné de la problématique du colloque, plus précisément centrée sur l'enfant au travail. Cependant, l'extrait qu'on va lire nous a paru poser, de façon à la fois façon claire et rigoureuse, des questions d'une très grande importance pour notre sujet. C'est pourquoi nous avons demandé à son auteur, même s'il ne pouvait participer au colloque, l'autorisation de publier ces lignes. Nous tenons à la remercier vivement d'avoir bien voulu accepter.

Ainsi, la définition même de ce qu'est la population des "enfants de la rue" se complexifie ; les concepts s'entremêlent, sans que plus personne ne comprenne plus très clairement à qui l'on se réfère. Peut-être parce que, finalement, tout le monde sait ou pense savoir qui sont les enfants de la rue... Pourtant, il convient à ce stade de se demander quelles sont les conséquences de ce fait d'unir des populations aussi différentes sous le même vocable d'"enfants de la rue" ? Et à l'inverse, pourquoi souligner les différences entre ces deux populations ?

3. LA DIMENSION DU PROBLÈME

La première conséquence de cette confusion est évidemment de modifier la dimension réelle de chacun des deux problèmes.

1. Le problème de l'enfant travailleur est déformé. Avec une telle vision, est oubliée la participation importante de tous ces enfants à l'activité économique du pays. De cette manière, il devient difficile de percevoir qu'il s'agit là de l'un des problèmes principaux de l'enfance en Amérique Latine.

Selon le recensement réalisé en 1985, la population colombienne était de 29.5 millions d'habitants, 13 millions vivant dans des conditions de pauvreté, dont 5.6 millions âgés de moins de 15 ans. Même si le recensement ne parle pas des enfants travailleurs de moins de 12 ans, le nombre d'enfants de 12 à 17 ans qui travaillent était évalué à 810.000. Il était également établi que, de ces 810.000 jeunes, plus de 45.000 étaient à la recherche d'un emploi au moment du recensement. A peu près à la même époque, une réunion d'experts organisée par l'UNICEF évaluait à environ 5.000 enfants des deux sexes dans la rue, et dont la majorité se trouvait à Bogota (UNICEF, DNP, ICBF, 1988).

2. A l'inverse, le problème de l'enfant qui vit dans les rues de la ville apparaît comme étant sur dimensionné. Le fait que certains enfants qui travaillent dans la rue puissent se convertir en enfants de la rue ne peut justifier l'amalgame couramment pratiqué. Si l'on devait prendre en compte un tel argument, pourquoi alors ne pas considérer également comme population "à risques" tous les enfants qui passent une grande partie de leur temps dans les rues de leur quartier, et dont proviennent également les enfants de la rue ? On pourrait de même inclure tous les enfants qui vivent dans des conditions de pauvreté, puisque ces conditions sont le véritable fait générateur de l'enfant de la rue.

Au Mexique en 1985, il existait environ 26 millions d'enfants et de jeunes dans les zones urbaines, dont pas moins de 40% dans des conditions d'extrême pauvreté, c'est-à-dire environ 11 millions, dont approximativement 5 millions étaient considérés comme en "danger de se convertir en enfants de la rue" (UNICEF, 1990). Toutefois, en 1992 furent publiées les données d'un recensement consacré à la population des enfants de la rue dans la ville de Mexico. On n'y parlait plus que de 10.152 enfants "dans" la rue, et de 1.020 enfants "de" la rue (Dep. del Distro Federal de Mexico, 1992).

4. LA PROBLÉMATIQUE

La seconde conséquence de cette confusion tient évidemment aux termes qui serviront à définir la problématique. Chacun des agents générateurs d'actions va en fait choisir la définition qui correspond le mieux à ses propres intérêts :

1. Lorsque la préoccupation est de recueillir des fonds et/ou d'attirer l'attention du public sur ce problème, notamment à l'étranger, les deux populations sont réunies, même si la présentation faite des problèmes vécus par les enfants s'apparente pour l'essentiel à celle touchant les enfants vivant dans la rue.

C'est ainsi que peut être diffusée l'image de "millions" d'enfants vivant dans les rues en Amérique Latine. "Au Mexique, les enfants-adultes, ceux qui sont responsables d'eux-mêmes, qui travaillent à partir de l'âge de 8 ans et qui deviennent finalement des enfants de la rue, abandonnés à leur propre sort au sein d'une ample gamme d'activités et de conduites, ne sont pas moins de 12 ou 15 millions" (CEMEDIN, 1992). En 1984, un article de l'UNICEF rappelait que le chiffre de 40 millions d'enfants de la rue en Amérique Latine était souvent cité. L'article avançait que, en considérant que le Brésil comptait 30 millions d'enfants de la rue, "si tel est le cas, le chiffre de 40 millions avancé pour l'ensemble de l'Amérique Latine serait donc en deçà de la réalité et il semble plus réaliste de situer à plus de 50 millions le nombre des enfants de la rue (âgés de moins de dix-huit ans)" (UNICEF, 1984).

2. Le lien établi entre les deux populations permet d'éviter que ne soient posées les vraies questions relatives au travail infantile. On ne s'attache plus qu'au risque de voir l'enfant devenir un enfant de la rue. Ainsi, sont évités les problèmes politiques qui pourraient résulter d'une présentation différente de ce problème.

L'image de l'enfant travailleur est distorsionnée si un seul concept général "d'enfant de la rue" est utilisé. L'image médiatisée de l'enfant de la rue est faite de stéréotypes d'enfants sales, en haillons, inhalant de la colle en permanence, et qui déambulent et dorment dans les rues. La réalité des enfants travailleurs est toute autre, mais reste pourtant associée à ces images.

"Avec le temps, on a conclu que la majorité des "enfants de la rue" sont en fait des enfants travailleurs qui ont un foyer, qu'ils abandonnent pendant la journée, à mi-temps ou à temps complet, pour aller gagner de l'argent. Le second

groupe, beaucoup plus réduit, inclut des enfants dont les liens familiaux sont beaucoup plus relâchés et qui vivent dans la rue. "De tous les enfants en situation spécialement difficile, ceux-ci peut-être [les enfants de la rue], sont les plus visibles et constituent le commun dénominateur des rues de la majorité des principaux centres urbains de la région. De ce fait, et en raison de l'évidente gravité de leur situation, ces enfants sont devenus le symbole des Mineurs en situation spécialement difficile d'Amérique Latine et des Caraïbes" (Espert F. et Myers W., 1988).

3. Certaines institutions peuvent trouver dans la confusion des deux problèmes une justification de leur propre existence, dans la mesure où cette confusion permet de présenter un problème si alarmant -tant par sa dimension que par les conditions de vie qu'il dénonce- que toute action, importante ou dérisoire, devient méritoire.

4. A l'inverse, en ne tenant compte que de la population des enfants qui vivent dans la rue, on peut ainsi servir les intérêts politiques de ceux qui cherchent à démontrer l'efficacité de la politique sociale des gouvernements en place.

Dès lors, on peut s'interroger sur les raisons qui justifient réellement de séparer les deux problématiques.

Références :

- Barcera A., 1992 - *Textos de derechos humanos sobre la niñez*, Mexico.
- CEMEDIM, 1992 - *Periodismo por la infancia*, Mexico.
- Departamento del Distrito Federal, 1992 - *Ciudad de Mexico: estudio de los niños callejeros*, Mexico.
- Espert F. et Myers W., 1988 - *Análisis de situación*, UNICEF, Bogotá, vol. 1.
- UNICEF, 1984 - *Enfants abandonnés et enfants de la rue*, Forum d'idées n°18
- UNICEF, 1990 - *Menores en situación extraordinaria. Acciones, logros y perspectivas en favor de los niños trabajadores y de la calle*, Mexico.
- UNICEF, DNP, ICBF, 1988 - *Pobreza y desarrollo en Colombia. Su impacto sobre la infancia y la mujer*, Bogotá.

**THE DOMESTIC ECONOMY AND THE ECONOMIC EXPLOITATION OF CHILDREN'S WORK
- the case of Kerala -**

For some years now, Indian newspapers have regularly exposed the sorrowful stories of crude profiteering to which the migrant girls from the Southern state of Kerala who work thousands of kilometres away from home in the prawn curing factories of Gujarat and Maharashtra are exposed. Their cruel fate has caught the imagination of well-intentioned social scientists and social workers, and they have published a number of reports about their working and living conditions (see Anonymous 1984; Saradmoni 1989). Having read that many of these girls hailed from fishing villages adjoining the one where I have been doing fieldwork for some time now, I was naturally curious to know more about them. I was particularly struck by the fact that a rural society that I had known to be extremely disinclined to send girls to work for wages beyond the immediate vicinity of the home, would so suddenly turn out to be willing to release them to such distant and unknown employers.

This was indeed not so, as a few of the girls to whom I spoke in their homes during a study trip in July-August 1992, assured¹. The girls, many of whom had started work in the curing factories by the age of twelve, explained that they had had to take quite some pain to convince their fathers to let them go with neighbouring girls and women on their trip to North India. Most of the fathers had but reluctantly agreed to what they felt as a loss of status and did so only because they were too old or ill to work and had no grown-up sons who could help maintain the family.

The girls had been attracted by the stories of neighbours and friends whose work in the curing factories had enabled to help their families and earn their own dowries. The girls' stories contrasted sharply with the image conveyed by newspapers and reports. Rather than of squalor and exploitation, they spoke of their enjoying working in the company of other girls, of the exciting bus journey across India, of the video-show on Sunday, and above all of the respectability their income had gained them in their own homes.

When, somewhat taken aback, I enquired about the long nightly working hours mentioned by the reports, the girls explained that they undertook the trip to make as much money as possible and, being paid a piece rate, did therefore did not object to long working hours. Even the dormitory -described by the reports as a single hall without beds in which the girls were locked up at night- they felt to be a nice and safe place to sleep in.

Sitting with them in their father's house, I indeed wondered if the journalists and social scientists who wrote so emphatically about their plight had ever seriously considered whether village life offered the girls a life more suitable for their harmonious growth. Or, for that matter, whether the living and working conditions of the girls who stayed at home to work by the side of their mothers in making coir yarn or drying fish, and had hardly any possibility at all to obtain nutritious food or earn their own dowries were any better than those of the migrant girls.

Why did public opinion not feel outraged about the lives of these girls and why was there such an outcry about the enterprising ones who sought to escape from poverty by securing their own earnings and seemed quite happy with this possibility? As I will discuss in this paper, work is only perceived to be exploitative when, regardless of the consequences for the individual child, it is considered a threat to what society views as normal socialisation. The underlying assumption of this belief is that, even under conditions of extreme indigence, the family would still be able to protect its children from excessive drudgery and provide them with a space for healthy development. It is my contention that this belief is simply false.

In the study of children's work, it is common usage to make a distinction between work performed in the context of the family and work performed in the labour market. This distinction, however obvious it may appear, has far-reaching consequences, for it is critically connected to the notion of the exploitation of children's work. It is only when a child is directly engaged as cheap labour by the market and is paid a wage, however nominal, that

¹ The study trip was generously supported by the Netherlands Foundation for the Advancement of Tropical Research (WOTRO), The Hague

both labour experts and the lay public concord to feel that s/he is exploited. The child that works by the side of his/her parents is unlikely to be considered to be exploited, for the reason that the main preoccupation of parents would be their children's training and socialization. Parents are believed to naturally protect the children who work by their side from excessive drudgery and to allow them sufficient scope for education and leisure. The daily tasks performed by children to help their parents, as long as they remain unremunerated, are perceived as the expression of an essential obligation that ensures their normal socialisation.

To acknowledge for this distinction between non-exploitative and exploitative work, it has become common practice to use two notions : that of children's work and that of child labour, with the understanding that only the latter is "work which impairs the health and development of children" (Fyfe 1979: 4). The underlying assumption of drawing a line between between work that is part of children's normal upbringing and exploitative child labour is then a moral one : it is essentially based on a normative evaluation of the nature of the relation between children and adults and bears no relation to the modalities of work in the adult world.

The most remarkable aspect of this divide is that, while in the adult world the notion of exploitation is essentially an economical one and is linked to such quantifiable variables as the cost of labour and the rate of profit, when it comes to children, exploitation appears to be part of another sphere : the normative sphere that regulates children's upbringing. In this paper, I will challenge the theoretical soundness of describing children's exploitation in purely moral terms (§ 1). In support of my argument I will show that, when applied to real situations, the moral distinction between exploitative and non-exploitative work is untenable. Elaborating on my fieldwork experience in a village of Kerala (India), I argue that the popularity of the distinction is basically inspired by a preoccupation with the continuity of the established social order. This preoccupation leads to question children's work only when it represents, either potentially or de facto, a challenge to their harmonious insertion in a life of indigence and hard work (§ 2). In a final part, I examine the difficulties of applying the concept of economic exploitation to children's work, and propose to borrow from the work of Rey and Meillassoux to construct a notion of children's exploitation that allows for understanding its dimensions in not only the sphere of production, but in that of the reproduction of labour and of the continuity of society as a whole as well. I conclude by contending that is only if these three dimensions of exploitation are taken into account that the modalities of children's exploitation in the contemporary world can be fully understood (§ 3).

1. The moral economy of children's work

The literature on child labour is engrossed by an unquestioned faith in the family as an ideal space for children to grow-up and be trained for their future working lives. For the sake of my argument, it will suffice to point at two assumptions underlying this faith : the economic nature of the peasant family in the developing world on the one hand, and the ideology of seniority on the other.

Chayanov has undoubtedly made the strongest case for understanding the peasant family as an economic unit governed by other principles than the capitalist firm. The peasant family would use predominantly the labour of its members, produce use rather than exchange value and be aimed at the satisfaction of consumption needs rather than at realizing profit (Chayanov 1966: 89ff). This absence of profit-seeking has from the onset very much dominated the question of children's work in the agrarian economy of colonial societies and may help explain why anthropologists have shown so little concern for the work performed by children by the side of their parents (Hull 1981: 49).

The peasant family being, in this view, governed by emotional considerations, and more specifically parental love and filial piety, the question of parents exploiting their own children did simply not arise. The past decades have however seen scattered attempts at a more in-depth understanding of the nature of children's work within this family arena. A number of studies have disclosed that the emotional considerations that dominate the way peasant parents perceive their children's work is not divorced from the realm of economic circulation. Peasant families value their children not merely as objects of emotional satisfaction, but because they represent, within peasant society, real economic assets. The economy of the peasant household simply requires a large number of unpaid workers and helpers to be able to satisfy the demands of the market and survive expanding capitalism (see also Mamdani 1981; Schildkrout 1980). This is a point to which I will return in the next paragraph. Children's free labour is also an important asset in gaining access to resources of wealthier kin, and there is a modest body of literature that describes how children are sent to work as servants and assistants to service a large circle of kin or pseudo-kin, or are used as purveyors of services and support, and as sources of status, power and prestige (See for instance Caldwell 1982: 11ff; Reynolds 1991; Salazar 1991; Schildkrout 1980).

Romantic renderings of peasant societies have tended to obfuscate the often sharp inequality governing intra-household relations and particularly, as now amply documented by feminist studies, gender relations. Feminists have in particular criticized approaches that treat the household as a purely altruistic unit. Though, from the perspective of the older males, women's and children's unremunerated work may appear as inspired by love and dedication to the well-being of the family, a closer analysis of women's lifeworlds reveals that this work is grounded in unequal power relations both inside and outside the domestic arena. Kinship systems and legal and political institutions concord to lend to adult males considerable leverage in obtaining a position of privilege vis-a-vis women and children in the economic sphere (Folbre 1986). A large number of agrarian societies, for instance, deny women the right to inherit land and/or to avail themselves of social security benefits, while worldwide also the labour market puts women at a disadvantage (Folbre 1994). The dedication of women to servicing the household can therefore hardly be seen as the result of their natural inclination, being indisputably born out of sheer economic necessity. The role of childcare is interesting in this respect, and feminists have stressed that the association of women's work roles to their mandatory tasks as mothers, which society portrays as being biologically determined, is the most powerful instrument of patriarchal domination. The analogy with children's role is striking, both children and women being tied to their biological roles as a legitimation for their lack of economic and political power.

Analyzing the analogy between women's and children's work roles, by analogy with gender subordination, Elson has proposed to view the subordination of children from the perspective of the seniority system. Seniority is a hierarchical system by which those in junior positions are unable to achieve full social status in their own right (Elson 1982: 491ff). Seniority explains why children's work is by and large valued as inferior: an inferiority that is not only attached to the nature of the work but to that of those who perform it as well. Seniority also makes for children to be allotted the tasks that are viewed to be less economically valuable, that is those that are rather linked to 'reproductive' activities than to direct 'production'. The effect of seniority then is that children are not perceived as workers in their own right because what they do is submerged in the low-status realm of the domestic.

The distinction between domestic, or reproductive work, and productive work is however, and this is crucial, as much the result of the perceived inferiority of women's and children's work roles than of actual differences in the creation of economic value. There is indeed no intrinsic reason why reproduction, that is the production of life and human energy which is the task of the domestic domain, should be economically less valuable than production, which is essentially the extraction of material resources from the physical and social environment (see also Wadel 1979: 379). Particularly in agrarian societies, production and reproduction are necessary and complementary sides of one and the same economic cycle, their separation being in fact only significant for labour performed in the market economy. The predominance of reproductive tasks in children's work does indeed not signify, as I will now turn to show, that this necessarily entails that they are protected from excessive drudgery or, to use Fyfe's words, from work that impairs their health and development.

2. Working children in a Kerala village

The work of children in Poomkara, a poor coastal village of central Kerala, in which I have been doing fieldwork for some years now, is of special interest to my argument¹. The village largely depends on two main economic sectors: the manufacture of coir yarn, with manually operated spinning wheels, and fishing, with country crafts. These are also gender-specific sectors, women and girls making coir, while men and boys engage in fishing and fish vending. The crafts used for fishing are large ones, and they are manned by a crew of hired labourers. There is a clear hierarchy of work based on seniority, the most rewarding work, fishing at sea, being the preserve of adult men. Boys are hired to fish with shore seines only seasonally, and are paid only the fraction of a man's wage.

What these boys do, however lowly valued, is in village society by no means the most inferior work a boy can do. There are numbers of tasks a younger boy must perform without other reward than a few fishes, before he can be included in a shore crew. Work in a crew is at the top of a hierarchy of work ordered by age, a boy starting by the age of seven or eight to forage for fallen fishes from the beach for subsistence, engaging thereafter gradually in small-scale fish vending and finally in providing help and assistance to the crew during beach operations before he can be included, in his early teens, as youngest worker in a shore-seine crew. A long

¹ The results of the research are discussed in detail in Nieuwenhuys 1994. To protect the integrity of the inhabitants of the village I have given it a fictitious name.

process of socialization marks hence a boy's entry in the male world of fishing, and he has to comply, during a laborious period to a subordinate position, accepting to do what the men feel is inferior work.

The point, however, is that this foraging and servicing work, though lowly valued and remunerated only in kind, cannot said to be economically less necessary than the work of boys who are hired by the crew. The earliest task of picking up fallen fish from the beach provides his family with daily fish, which is later on supplemented with a little cash earned by selling the fish obtained in reward for petty services. In this way even young boys' activities help the household survive in periods in which the men are either out of work or migrate to better fishing grounds.

There is a second aspect of the activities of boys that has a more clear bearing upon the economy of the sector and they are connected to the marked imbalances in labour demand at the various stages of operation that are typical of artisanal fishing. The petty services rendered by the boys are important to the adult fishermen to carry on their activities. The bunch of boys allured by the prospect of receiving a little fish can, during the short-lived but critical stages in which labour demand suddenly rises, easily be brought into action.

The marked seasonality of the equipment is another source of imbalance in terms of labour demand. The boys who are hired to work the shore-seine are included in the crew only in the less productive periods, in the weeks just before and after the main season when the outcome is uncertain. If successful, the owner of the equipment is assured of a higher income from his investment. If the returns are disappointing, the whole operation cost him a trifle anyway. Without the presence of the boys, however, artisanal fishermen would be not only handicapped in carrying out their activities, they would also probably not be as well equipped to compete against motorized fishing as they do today.

The combined effect of foraging, petty trade and hired labour has, thirdly, an important bearing upon labour costs in the sense that they relieve the owners of fishing equipment from the responsibility of paying the men enough to feed their families and particularly to maintain them in periods of unemployment and crisis. Hiring his sons on the shore-seine crew and allowing the younger ones to forage for fallen fish is, in addition to rare ceremonial payments, the only kind of assistance a fisherman can expect from his boss to help him feed his family and support him in times of need. Boys' activities on the beach are therefore attuned to their fathers' lack of security in times of crisis and their inability to maintain their families by their own endeavour. Boys' activities alone are however insufficient to provide this basic security and it is therefore important to now turn to the work of women and girls.

As said, coir yarn manufacture is a typically feminine craft, and among the coastal poor is carried out in complementarity with fishing. The activity is undertaken the year-round by women and girls in the immediate vicinity of their homes. About half of the workers engaged in the cottage industry work on their own account, while hiring additional labour from neighbouring houses if necessary. For both family workers and hired labourers, remuneration is at the same, depressing level. The hierarchical ordering of the work, though less outspoken than in fishing, is nevertheless there. Grown-up women mostly engage in the less tiresome and better-paid spinning of the yarn, while girls are allotted a variety of preparatory and menial tasks : peeling and beating of coconut husks to make fibre, winnowing and turning the spinning wheel. These tasks demand however a high labour input, one spinner requiring the assistance of two helpers, who are by and large girls from the age of seven, to make fibre and help in spinning.

Girls' work is even more markedly than boys' viewed as inconspicuous being as it is carried on in and between other domestic tasks. Of the women of the household it is the younger ones, and preferably girls, who are given the responsibility of minding the smaller ones and preparing food while their mothers spin. Girls are given, ideally at least, as primary responsibility the welfare of the family and are brought up in the belief that income earning is not their concern. The intertwining of highly valued domestic chores with the lowly valued making of coir yarn makes that few parents actually perceive their daughters' work, however crucial for production, as income-generating. This holds even for the hired girls, their wages being generally not directly paid, but either reduced from debt incurred by the parents or added to their mother's wage.

Girls' work is nevertheless part of a production process that relies heavily on the need of poor women to feed their families, the family relying in times of crisis mainly upon these earnings to make ends meet. Few girls are aware that they actually contribute, either as family helper or hired worker, between 60 to 70% of the labour necessary to make the finished product. As in fishing, the sector's very survival in the face of dwindling

demand for coir products in the world market depends on the extremely low levels of remuneration and hence a heavy input of child work.

If one visualizes the ranking applying within the household as based on how each member's contribution relates to income generation, it is then clear that the economic value attributed to each closely reflects the hierarchy of seniority and gender. It is men's duty, but also privilege, to earn most of the income of the family in cash, women's and boys' to provision the family with food and girls to do the servicing work. Boys, by gender, never find themselves at the lowest levels of the hierarchy of work, though they spend quite a length of time subordinated to men. Girls' position at the bottom of the social order is sanctioned by their being denied access to income, in cash or kind, and by their depending upon the other members of the household for the satisfaction of their most immediate needs.

If we now look at the huge input of cheap labour that the village economy needs, it becomes apparent that the hierarchy of seniority and gender, though finding its legitimation in the biological limitations of children, cannot protect them from excessive drudgery nor provide them with a safe space to grow-up. Quite to the contrary, as most adults would agree, the work performed by children is generally more trying than that of adults, for the simple reason that the latter's higher social status precludes them from performing work, such as beating husks, peddling fish on foot or pulling the shore-seine, that is felt as demeaning precisely because it is so taxing. My data on health corroborate that children are less well dressed, more often malnourished and prone to disease than adults. Nor do they have more time than adults for leisure, as they have to combine their domestic tasks with income earning and schooling (Nieuwenhuys 1994: 67ff).

It is clear then, that the family of the poor is not, and cannot be, the safe haven where children can grow-up shielded from work that impairs their health and development. This makes the assumption that children's exploitation would be of another order than the economic exploitation of adults, untenable. However, creating the myth that it is, does serve a purpose. Children's work under parental supervision or for the subsistence needs of the household, and thus, their virtual exclusion from valued waged work is directly linked to the payment of wages to adults upon which the family cannot survive. The economy of the village can clearly not cope without the insertion of children in the lowest levels of the work hierarchy. This insertion is supported by an authoritarian family structure that makes it very arduous, if not entirely impossible, as in the case of the migrant girls, to enter the labour market. The case indeed also shows that girls can only do so when the weakening of paternal authority, in this specific case caused by the absence of a male with earning capacity, provides them with a space to negotiate the nature of their work.

Having argued against viewing children's exploitation in purely moral terms, the question now is to the nature of economic exploitation to which working children are subjected. This leads me to consider the relevance of the concept of economic exploitation used for adult work in understanding the modalities of children's work both within and without the family.

3. The economic exploitation of children

As said, social scientists have recurrently pointed at the extra-economic value of work undertaken within the ambit of the peasant household. The fact that much work is undertaken for subsistence, even when, as in the case of fisheries, it is linked to the market, indeed poses serious obstacles to conceptualizing and measuring economic exploitation (Firth 1979:81ff.) This is undoubtedly why researchers have generally shun from studying children's work in the domestic arena and have limited themselves to consider only as exploitative the work that is directly associated with the labour market.

Morice, working from the idea of exploitation as the extraction of surplus value by the appropriation of all or part of the product of labour, has provided the most elaborate attempt at associating exploitation with work performed by children outside the labour market. He hereby remarks that this work is characterized by the convergence of inherited social relations and an exploitation of which the ultimate gains -whatever the intermediate processes- serve the dominant mode of capitalist production.

There are, according to Morice, four types of non-capitalist labour in which children are engaged and that can lead to exploitation:

- a - Work in the domestic unit ; because this work does not result in a clear product, there cannot be extraction of surplus value and hence exploitation is bound to be only indirect.

- b - Work in a situation of quasi-slavery ; this situation involves not only the appropriation of the product of the child's labour but also of the child him/herself;
- c - Work in a quasi-feudal situation ; this situation is based on a dependent personal relationship between the child and his/her employer. The child supplies labour to an employer -who could be a relative- the product of which is appropriated in exchange for protection, lodging and food.
- d - Commercial activities such as street vending and peddling ; in this situation, the surplus value is realized through the pricing mechanism, the child's work being paid even less than if s/he were an adult seller (Morice 1981: 147-148).

The problem with Morice's approach, however valuable, is that it is too narrowly linked to production and therefore tacitly assumes that work in the domestic sphere would in itself be economically less valuable. The approach also fails to explain why women and children are much more likely to be engaged in subsistence activities for the home than men. Considering the low cost of female and child labour, it is indeed astonishing that the market is unable to avail itself on a large scale of this phenomenal source of profit and that waged employment is still so much male-dominated. I have suggested above (paragraph 2), that children's work within the ambit of the peasant family being for ideological rather than economical reasons valued less than work carried out in the realm of material production. Morice's typology, in short, cannot help explain the interlinkage of production and reproduction in the realization of surplus value.

It may be useful, in this respect, to return to my Poomkara case, and dwell on how both productive and reproductive work are part of one and the same system of economic exploitation. It is the totality of work, irrespective of its remuneration, that allows for the very sizeable profits that are realized by the village power-holders on the one hand and on the other by wholesale merchants and exporters. I will distinguish three dimensions to the appropriation of surplus value from children's work :

- a - The first one is obviously the appropriation of goods produced directly with child work, and this happens by including boys in a crew and have them help during beach operations, alternatively by having girls prepare the fibre for spinning and turn the wheel. As said, this work contributes to keep the direct costs of labour at their abysmal low level.
- b - There is however another economic aspect to the appropriation of surplus value that pertains to the savings that can be realized on the cost of adult labour, when children are able to contribute substantially to their own upkeep. These savings are not only realized by involving children in the productive process but also by their being engaged in such cost saving activities as foraging and domestic work. These latter contribute to reduce the wage paid to the male earners and free adult women for productive work, a woman's capacity to make yarn depending as much on the direct assistance of her daughter at work as on her domestic help.
- c - Finally, and as the result, there is still a more elusive dimension to the appropriation of surplus value from children's work : the saving that society at large realizes on the social costs of breeding a new generation of workers. This third dimension is, I feel, what distinguishes children's exploitation from that of adults' : society as a whole has clearly a stake in having children working for their own upkeep for the simple reason that a true elimination of child exploitation would imply significant additional costs in the form of family benefits, child labour inspection, free education, health services and child care, play and sports grounds, etc. Costs that obviously affect the general level of profit and therefore also the total amount of surplus extracted from labour.

These three dimensions illuminate the crucial importance of incorporating children's work within the ambit of the family in the notion of exploitation. Some clues as how this could be done by bypassing an undue preoccupation with production for the market may be derived from the way Rey and Meillassoux have conceptualized the articulation of pre-capitalist modes of production to capitalism. Central to the theory is the concept of 'social formation' denoting a process of economic production typical of colonial and post-colonial societies, which rests on specific alliances of classes based in different modes of exploitation. The concept of class alliances is particularly interesting for my purpose. Only the capitalist class can appropriate the products of labour through the ownership of the means of production. It is the control over land, by contrast, that enables the feudal class to extract surplus from the tiller and his family in the form of rent and forced labour. Where seniority in the lineage structures power relations, neither production means nor land are economically very valuable. Economic wealth is realized, as analyzed by both Rey and Meillassoux for parts of Western Africa, through the control of women and juniors. The control over women determines the flow of wealth, juniors being only able to marry after payment of a bride-price to the lineage elders (Meillassoux 1977). Colonial domination has from this perspective been visualized by Rey as an alliance between the colonial powers and ruling elites

which were able to retain a great deal of their power for instance over the flow of bride-wealth (West Africa) or over access to land (Asia) in exchange for their co-operation in realizing colonial revenue (Rey 1973).

In Rey's view, the economies of developing societies are still largely shaped by the overruling role played by class alliances, though in the post-colonial setting no longer based on revenue but on unequal terms of trade between agricultural and industrial goods (Rey 1973: 49ff). Class alliances rather than the moral economy of the peasant as believed by Chayanov, I feel, can also help explain the interplay of production and reproduction in the exploitation of children's work in today's developing world. The idea of modes of exploitation based in different power structures has the advantage of de-linking the exploitation of children from work valued in the capitalist sense and allowing for its analysis in the broader context of post-colonial societies. It particularly evidences that it is not necessary for children to engage in activities directly adding to the marketable surplus for their work to be transformed into economic value, nor need their work be performed for that express purpose.

To now return shortly to the Poomkara case, we can visualize different dimensions of exploitation as being borne by the shared interests of at least three groups of identifiable power-holders : first of all, the merchant-exporters that hold key position in the long-distance trade of the produce of the village ; secondly, the local landowners who control the supply of husks to the women and own the main fishing equipment ; and finally, the senior males who control, through their privileged access to cash, the lives of the women and children in their households. The very fact of family labour being performed as part of non-monetized familial obligations provides the labour intensive sectors of the village economy with their competitive edge and allows for the high profits made by both the landed power-holders at the local level and the merchant exporters. It is then precisely because they are submitted to the authority of the family -more exactly to paternal authority- and do not dispose of a legitimate economic arena outside the domestic one, that is at the core of children's exploitation. This subordinate position, while allowing for their insertion in the least valued tasks of village economy also explains -a child not being acknowledged as a worker in his/her own right- children's vulnerability in the face of exploitation by the market.

Conclusions

I have argued in this paper that the notion of children's work has unduly been clouded by moral considerations and that this has prevented its analysis in terms of economic exploitation. I have sought to explain this moral preoccupation by linking it to a pervasive seniority system that subordinates juniors in society on the basis of a perceived biological immaturity. The prominence of the biological translates in a perceived lack of competence and a need for protection against the adult, male world of the market. Seniority, however, while claiming to shield children, does impose upon them a whole range of activities that are indirectly articulated to this market and are essential to the cheap labour rationality of the economy of today's developing world.

The economic being on the ground of the seniority system the preserve of adult males, explains why the entrance of children in the labour market is tempered by a feeling of shame and grave concern. It is widely not only felt as an indisputable manifestation of social disintegration but also of the loss of patriarchal power and prestige. As remarked by White, children are indeed the only group of workers "whose exploitation is generally addressed by attempts to remove them completely from the labour market rather than by efforts to improve the terms and conditions under which they work" (White 1994: 1)

De-linking adult exploitation from children's, makes that children's work cannot be measured with the same stickyard used for adult work : it submerges the waged work of the entire age-group between 5 and 15 under the heading of exploitation irrespective of wage levels and conditions of work. The notion of child labour in its purest form condemns all work by those who are legally 'children' irrespective of individual inclinations, interests and talent. Nor does the notion allow for any serious appraisal of the nature of the relation between the working child and employer : where kinship obligations are absent and are replaced by a relation of a monetary kind, exploitation is supposed to ensue.

This leaves very little scope for children to legitimately negotiate the conditions in which they work, any attempt at doing so coming dangerously near to questioning if not challenging the very moral assumptions of their entitlement to protection and nurturance. Much of their entitlements are, however, as I have tried to show, a myth and there is a serious need to understand how the articulation of different dimensions of children's exploitation is instrumental in the vulnerability of children in the economic field. This poses a serious dilemma, for if children do need special laws and regulations that address their special status in society, child labour

legislation, by its paternalistic overtones, has also proven to be heavily permeated by patriarchal values. Discriminatory labour practices that are based on seniority can clearly not be removed by seeking to strengthen the very system of subordination that causes them in the first place.

References

- Anonymous - 1984 - "Summary of proceedings, Employment of women from Kerala in the fish processing units of Gujarat", Institute of management in government, Thiruvananthapuram 2 Jan. 1984 (unpubl.)
- CALDWELL John C. - 1982 - *Theory of fertility decline*, London: Academic Press
- CHAYANOV A.V. - 1966 - *The theory of peasant economy*, Illinois: The American Economic Association
- ELSON Diane - 1982 - The differentiation of children's labour in the capitalist labour market, *Development and Change*, 13(4): 479-97
- FIRTH Raymond - 1979 - Work and value, Reflections on ideas of Marx, in S. Wallman (ed.), *Social Anthropology of Work*, London: Academic Press, 177- 206
- FOLBRE Nancy - 1986 - Hearts and spades : Paradigms of household economics, *World Development*, 14(2):245-55
- FOLBRE Nancy - 1994 - *Who pays for the kids ?*, London and New York: Routledge
- FYFE Alec - 1979 - *Child labour*, Cambridge: Polity Press
- MAMDANI M. - 1981 - The ideology of population control, in: K.L. Michaelson (ed.), *And the poor get children - Radical perspectives on population dynamics*, N.Y.: Monthly Review Press
- MEILLASSOUX, Claude - 1977 - *Femmes, greniers et capitaux*, Paris: Maspéro
- MORICE Alain - 1981 - The exploitation of children in the 'informal sector': proposals for research, in G. Rodgers and G. Standing (eds.) *Child work, poverty and underdevelopment*, Geneva: International Labour Office.
- NIEUWENHUIS Olga - 1994 - *Children's lifeworlds, gender, welfare and labour in the developing world*, London and New York: Routledge
- REY Pierre-Philippe - 1971 - *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme, L'exemple de la 'Camilog' au Congo-Brazzaville*, Paris: Maspéro
- REY Pierre-Philippe - 1973 - *Les alliances de classe*, Paris: Maspéro
- REYNOLDS Pamela - 1991 - *Dance civet cat, Child Labour in the Zambezi Valley*, London : ZED
- SALAZAR Maria Cristina - 1991 - Young workers in Latin America : Protection of self-determination ?, *Child Welfare*, 70, 2: 269-283.
- SARADAMONI K. - 1989- - Crisis in the Fishery Industry and Women's Migration, in: "Women and Seasonal Labour Migration in Rural India, research report", Amsterdam: Anthropol. Socio. Centre (unpubl.)
- SCHILDKROUT Enid - 1980 - Children's work reconsidered, *Internat. Social Sciences Journal*, 32(3):479-90
- WADEL Cato - 1979- - The hidden work of everyday life, in: S. Wallman (ed.), *Social Anthropology of Work*, London: Academic Press, 177-206
- WHITE Ben - 1994 - "Children, work and 'child labour': Changing responses to the employment of children", The Hague: Institute of Social Studies (Inaugural address)